FONDO PIZZOFALCONE

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XIX

Palchetto 4

Num.° d'ordine 33

NAZIONALE
B. Prov.
1216
NAPOLI
VITT. EM. III
R. BIBLIOTECA

Digitized by Google

B-Gov.
II
1216

Digitized by Google

Ital. IV 10433

ÉLÉMENS
DE
TACTIQUE,

OUVRAGE dans lequel on traite de l'arrangement & de la formation des troupes ; des évolutions de l'Infanterie & de la Cavalerie ; des principaux ordres de bataille ; de la marche des Armées & de la Castramétation, ou de la maniere de tracer ou marquer les Camps par regles & par principes.

Par M. LE BLOND, Maître de Mathématique des Enfans de France, &c.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

A PARIS,

Chez CHARLES-ANTOINE JOMBERT, Imprimeur-Libraire du Corps Royal de l'Artillerie & du Génie, rue Dauphine, à l'Image Notre-Dame.

M. DCC. LVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

Digitized by Google

A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

MONSEIGNEUR,

Les Elémens de Tactique que je mets au jour, ont bien des titres pour paroître sous les auspices de

votre AUGUSTE NOM. *L'importance de la matiere, & l'objet que je me ſuis propoſé de travailler à un ouvrage qui puiſſe ſervir dans la ſuite à l'inſtruction de* MONSEIGNEUR LE DUC DE BOURGOGNE, *ſont les motifs qui m'enhardiſſent à vous le préſenter.*

Chargé du glorieux emploi d'initier ce jeune Prince dans les Sciences Mathématiques, il me paroît eſſentiel de lui en faire appliquer les principes à l'art de la Guerre, à cet art qui fait les Héros, & dont les principales parties ſont fondées ſur la Géométrie.

Je ſens, MONSEIGNEUR, tout ce qu'exige de moi un emploi ſi précieux; mais quelques foibles que ſoient mes talens, mon zele pour un Prince ſi cher à la Nation, m'élevera, j'oſe le préſumer, au deſſus de moi-même pour y ſuppléer. J'y donnerai tous mes ſoins & toute mon application: je n'aurai rien à deſirer, ſi je puis par-là mériter votre approbation. J'oſe l'eſpérer, MONSEIGNEUR, de ce caractere de bonté & d'humanité qu'on admire en vous, qui fait déja les délices & le bonheur de la France, & qui imprime dans tous les cœurs les mêmes ſentimens que l'on a pour LOUIS LE BIEN-AIMÉ. *Que ne m'eſt-il permis de m'étendre ſur un ſujet ſi intéreſſant! Le cœur fourniroit aiſément des expreſſions à l'eſprit; mais je me*

borne, MONSEIGNEUR, à vous ſupplier de vouloir bien honorer mon ouvrage de votre auguſte protection, & d'aggréer les aſſurances du très-profond reſpect avec lequel je ſuis,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble, très-obéiſſant
& très-fidele ſerviteur LE BLOND.

PRÉFACE.

La Tactique a toujours été regardée comme une des plus importantes parties de l'art Militaire. Elle traite de la formation des troupes pour combattre, de leurs différens mouvemens, des ordres de bataille, &c. Elle eſt néceſſaire non ſeulement aux Officiers particuliers, mais aux Généraux mêmes, pour la conduite & la diſpoſition des armées.

Les Grecs avoient cultivé cette ſcience avec beaucoup de ſoin : ils avoient des Profeſſeurs publics pour l'enſeigner, comme on le voit dans *Thucydide*, *Xénophon*, & *Plutarque*. Les Princes de l'Europe ayant négligé juſqu'à préſent un établiſſement ſi propre à hâter les progrès de l'Art Militaire, on ne peut ſe former dans la Tactique que par le ſecours des Livres & par la pratique.

Nous avons pluſieurs bons ouvrages ſur la guerre; mais on ne s'y eſt point propoſé de traiter méthodiquement des regles de la Tactique. Les uns contiennent des Mémoires & des Obſervations plus propres à ceux qui commandent les armées, qu'aux Officiers particuliers, & la plûpart des autres ſont remplis de petits détails que l'uſage du ſervice ne ſçauroit laiſſer ignorer.

La pratique, d'un autre côté, ne peut donner que des connoiſſances vagues & imparfaites; car afin de pro-

ſiter de ce que l'on voit exécuter, on a beſoin de principes qui, comme le dit le Chevalier de Ville, *préparent l'eſprit pour ſe pouvoir prévaloir des choſes qu'on voit & qu'on expérimente.*

Ces différentes conſidérations nous ont engagés à entreprendre l'ouvrage que nous donnons ici au public. Notre intention a été d'y expoſer, avec ordre, les regles fondamentales de la Tactique, & de les faire entrer facilement dans l'eſprit du lecteur, en lui rendant compte des raiſons ſur leſquelles les opérations qu'on lui enſeigne ſont établies.

Cet ouvrage peut être regardé comme la ſuite du Cours de Mathématique à l'uſage des Militaires, que nous avons commencé à exécuter par les différens Traités que nous avons déja publiés.

Ces Traités ſont :

1°. *L'Arithmétique & la Géométrie de l'Officier.*

2°. *Les Elémens de la Fortification.*

Et 3°. *les Elémens de la guerre des Sieges*, où l'on trouve un précis des connoiſſances les plus utiles aux Officiers ſur l'Artillerie, & ſur l'attaque & la défenſe des Places.

Il manquoit à ces Traités, pour en former une eſpece de Corps complet de Mathématiques Militaires, les *Elémens de la Tactique :* en donnant aujourd'hui cet ouvrage, notre projet à cet égard, ſe trouve à peu près rempli. Nous diſons à peu près, parce que notre intention eſt d'y joindre un Traité de Méchanique & d'Hydraulique. Ce ſera le premier ouvrage que nous donnerons au public.

Les *Elémens de Tactique*, dont il s'agit de rendre compte ici, ſont diviſés en quatre Livres.

Le premier contient tout le détail qu'on a jugé néceſſaire pour donner des idées nettes des différentes eſpeces de troupes ; de leur formation ou de leur arrangement pour combattre ; de leurs armes ; des Officiers qui les commandent, & de tout ce qui concerne la compoſition du bataillon & de l'eſcadron.

Le ſecond Livre a pour objet les évolutions de l'infanterie & de la cavalerie. On a déja traité cette matiere dans le ſixieme volume de l'*Encyclopédie :* on trouvera de plus ici pluſieurs obſervations particulieres ſur le quart de converſion ; les différentes manieres de défiler, & la formation des bataillons triangulaires, octogones & ronds. On donne auſſi dans ce Livre la formation des colonnes d'attaque & de retraite, & celle du Chevalier *Folard.*

Quoique les bataillons triangulaires, octogones & ronds ne ſoient guere d'uſage, il y a pourtant des occaſions où on peut les employer utilement. On n'a pas cru, par cette raiſon, devoir ſe diſpenſer d'en parler dans cet ouvrage. On y trouvera même leur formation plus raiſonnée que dans les Auteurs qui ont écrit ſur ce même ſujet. On a employé pour cet effet un peu de Géométrie & d'Algebre ; mais quoiqu'on ne ſuppoſe que la connoiſſance des premiers élémens de ces Sciences, on a eu l'attention de mettre en note le petit nombre d'endroits où l'on en fait uſage, afin de ne point arrêter ceux qui n'en ont aucune teinture. Il y a une ſeule remarque où il en eſt queſtion ; on a eu ſoin d'avertir qu'on pouvoit la paſſer. Ces notes & cette remarque ſerviront à faire voir l'utilité de la Géométrie, & même de l'Algebre dans cette matiere. On ſçait que ces Sciences

ces ſont néceſſaires dans le Génie & dans l'Artillerie; c'eſt aux Géometres à faire voir, par des exemples, qu'on peut auſſi les appliquer aux autres parties de l'Art Militaire. C'eſt le meilleur moyen d'engager les Officiers à s'en occuper ſérieuſement.

Nous obſerverons à cette occaſion qu'il ſeroit peut-être très-avantageux pour le bien du ſervice, que les Maîtres de Mathématique ſe miſſent en état de donner des leçons de Tactique, à la ſuite de celles de fortification qu'ils donnent ordinairement. La jeune Nobleſſe auroit par-là un moyen de ſe former plus aiſément & plus parfaitement dans la ſcience des mouvemens des troupes.

Un Officier inſtruit de la théorie de ces mouvemens, accoutumé à les exécuter ſur le papier, s'intéreſſeroit bien plus particuliérement aux manœuvres qu'il verroit faire enſuite à ſon Régiment. Il ſeroit plutôt en état de les commander, & de ſervir avec diſtinction. L'ouvrage que nous donnons ſur cette matiere peut ſervir de baſe à ces leçons. Nous avons eu cet objet en le compoſant, & c'eſt particuliérement par cette conſidération que nous y avons fait quelque légere application de la Géométrie.

Le troiſieme Livre traite de l'armée, & de tout ce qui lui appartient, ou qui la compoſe.

On y verra quels ſont les avantages & les inconvéniens des grandes & des petites armées; quel eſt le nombre de cavalerie qui leur convient, relativement à celui de l'infanterie, & aux différens pays où l'on fait la guerre, ſuivant le ſentiment des Auteurs Militaires les plus accrédités.

On donne dans cette même partie ou ce même Livre, le détail des Officiers particuliers de l'armée, qui en compoſent la majorité. On y traite auſſi des principaux ordres de bataille en plaine, & des différens arrangemens qu'on peut donner à la cavalerie & à l'infanterie, c'eſt-à-dire, du mêlange de ces troupes dans l'ordre de bataille. On ne parle point dans ce Livre de tous les ordres de bataille qui ont été imaginés ou propoſés; la diſcuſſion & le détail de ces différens ordres, appartient à un Traité complet de Tactique. On s'eſt renfermé ici dans ce qu'il y a de plus généralement utile ſur ce ſujet, & de plus univerſellement établi par l'autorité des Militaires les plus célebres.

On donne dans ce même Livre les regles générales pour la marche des armées; on traite fort en détail de la formation des colonnes ſur leſquelles l'armée doit marcher; des attentions néceſſaires pour rendre leur marche réguliere & uniforme, & pour remettre les troupes en bataille dans leur ordre primitif.

Le quatrieme Livre a pour objet la Caſtramétation. Nous avons déja donné un Ouvrage particulier ſur ce ſujet en 1748. M. le Marquis de *Puyſegur*, qui a bien voulu prendre la peine de le lire avec attention, nous a communiqué pluſieurs obſervations & remarques dont nous avons fait uſage. Nous y avons ajouté tout ce qui nous a paru néceſſaire pour en faire un Traité complet. Il nous paroît difficile de ſe diſpenſer de ſe conformer aux regles qui y ſont établies, ſi l'on veut ſuivre quelques principes dans la formation ou le tracé des camps.

Telles ſont les différentes matieres qui compoſent nos *Elémens de Tactique*. Le fonds en eſt tiré des meilleurs Ecrivains Militaires. On s'eſt auſſi ſervi utilement des Ordonnances ou Réglemens ſur la guerre. Mais pour rendre les principes plus généraux, on n'a pas toujours eu égard à la hauteur du bataillon ſur trois ou ſix rangs. On l'a ſouvent ſuppoſé de quatre, parce qu'on a cru qu'il étoit plus convenable de donner des regles qui puſſent s'appliquer également à toutes les différentes hauteurs qu'on peut donner au bataillon & à l'eſcadron.

Si les vues qu'on donne dans pluſieurs endroits de cet ouvrage, pour ſimplifier & faire exécuter plus parfaitement différentes manœuvres des troupes, paroiſſent avoir quelqu'inconvénient dans la pratique, elles ſerviront au moins à faire méditer les Officiers ſur ces mêmes objets, & à leur faire chercher des méthodes plus avantageuſes. Cet ouvrage répondra au but que l'on s'eſt propoſé, s'il peut les diſpoſer à raiſonner ſur les opérations militaires, à les étudier, & à en pénétrer les regles & les principes.

Si notre travail eſt jugé de quelqu'utilité pour un objet ſi important, nous en recevrons la récompenſe la plus flateuſe que nous puiſſions deſirer, la ſatisfaction d'avoir contribué par nos veilles au bien du ſervice du Roi.

Il eſt à propos d'obſerver ici qu'on ne s'eſt point attaché dans cet ouvrage, à exprimer toujours les termes de commandement dont on ſe ſert pour faire exécuter les différentes manœuvres qu'on y enſeigne. On a eu plus d'attention à bien expliquer tout ce qui peut facili-

ter l'intelligence de ces manœuvres. Mais il eſt aiſé de trouver les termes néceſſaires à cet effet, lorſqu'on a des idées nettes des mouvemens qu'on veut ordonner. On peut d'ailleurs y ſuppléer par les Ordonnances Militaires qu'aucun Officier ne doit ignorer.

On trouvera à la ſuite de cet ouvrage pluſieurs articles du ſixieme & du ſeptieme volume de l'*Encyclopédie*, qui peuvent lui ſervir de ſupplément. Ces articles ſont au nombre de quatre.

Le premier contient des obſervations générales ſur l'exercice des troupes.

Le ſecond eſt une eſpece de diſſertation ſur le feu de l'infanterie & ſur celui de la cavalerie.

Le troiſieme contient le détail de l'opération du fourrage dans les armées, & les principes qu'on doit obſerver pour l'exécuter ſûrement.

Le quatrieme renferme des obſervations générales ſur la guerre, & ſur la néceſſité d'en étudier la théorie. Ce dernier article eſt un peu plus étendu que dans l'*Encyclopédie*. On l'a augmenté de pluſieurs notes, & de quelques obſervations ſur la guerre des ſieges.

On ne traite point dans les Elémens de Tactique, des actions des troupes. Ce ſeroit pourtant la ſuite naturelle des différentes matieres qu'il renferme. Cette entrepriſe eſt trop au deſſus de nos forces, pour penſer à nous en charger : mais ſi quelqu'un eſt aſſez rempli du zele militaire pour y travailler, voici en peu de mots la maniere dont nous croyons qu'on doit l'exécuter pour en faire un ouvrage véritablement utile.

Il faudroit d'abord que l'Auteur s'y préparât par

une lecture ſérieuſe & réfléchie des Auteurs anciens & modernes qui ont écrit ſur la guerre. Il faudroit auſſi conſulter les meilleurs Hiſtoriens qui ſont entrés dans le détail des guerres des différentes Nations, & faire des extraits de tout ce qu'on trouveroit de regles, de principes & d'exemples ſur chaque action particuliere de la guerre. Ces extraits ſerviroient enſuite de matériaux pour la compoſition de l'ouvrage. L'Auteur employeroit les autorités & les exemples rapportés par les Auteurs & les Hiſtoriens, pour bien conſtater la juſteſſe des regles qu'il établiroit ſur chaque matiere.

Un Traité de la guerre fait dans cet eſprit, ne ſeroit pas immenſe. En remontant aux ſources ou aux Auteurs originaux, on éviteroit la répetition de ce qu'ils ont pris les uns des autres, & par-là on diminueroit beaucoup l'étendue de l'ouvrage.

A l'égard de l'ordre des matieres, il faudroit prendre le plus naturel.

On traiteroit d'abord des précautions & des attentions néceſſaires pour ſe préparer à la guerre; de la maniere d'exercer & de diſcipliner les troupes, pour les rendre capables de ſupporter les travaux & les fatigues militaires néceſſaires à cet effet; des moyens qu'on peut employer pour ne point cauſer de jalouſie aux Puiſſances voiſines du Prince auquel on veut faire la guerre, & n'en être point troublé dans la pourſuite de ſon objet.

On parleroit enſuite de la maniere d'aſſembler les armées : on donneroit des principes généraux ſur le choix des lieux les plus favorables pour la réunion

des troupes relativement à leur nature, aux forces de l'ennemi, & aux deſſeins que l'on ſe propoſe d'exécuter : on feroit obſerver auſſi la néceſſité de bien connoître le pays où l'on fait la guerre : on donneroit les principaux moyens dont on peut ſe ſervir pour acquérir cette connoiſſance, *faute de laquelle*, dit M. le Maréchal de Puyſegur, *il ſe donne bien des combats mal-à-propos, & l'on perd bien du monde inutilement.*

Suppoſant enſuite le pays parfaitement connu, on verroit quels ſont les avantages qu'on en peut tirer pour les différentes opérations militaires ; les poſtes qu'on peut y occuper relativement aux deſſeins que l'on veut exécuter ; le plus ou le moins de commodité qu'il peut donner pour les marches, pour les ſubſiſtances de l'armée, &c.

On ſuppoſeroit enſuite l'armée aſſemblée plus forte que celle de l'ennemi, puis égale & inférieure à l'armée oppoſée.

On établiroit la conduite qu'on peut tenir dans ces différentes ſuppoſitions, en conſidérant toujours la nature des lieux qui peuvent être le théâtre de la guerre, celle des troupes que l'on doit combattre, le caractere & la ſcience des Généraux ennemis.

On donneroit après cela des principes ſur le choix des camps : on feroit connoître ce qui peut les rendre plus ou moins avantageux, tant pour la commodité des vivres & des fourrages, que pour ſe conſerver des communications importantes, & n'être point obligé de combattre malgré ſoi.

Après ces préliminaires, on entreroit dans le détail

des actions des troupes. On parleroit des batailles.

On donneroit d'abord les différens ordres ſur leſquels on peut combattre, ſuivant les circonſtances du terrein. On examineroit les avantages & les inconvéniens des différens ordres propoſés par les Auteurs militaires. On établiroit quels ſont ceux qui peuvent ſervir le plus utilement, ſuivant les lieux, la nature des troupes, le caractere & l'habileté des Généraux ennemis.

On parleroit enſuite des attentions qui doivent précéder les batailles; de l'art de les éluder, lorſqu'on doit en craindre l'événement, ou lorſqu'on a des troupes peu aguerries; de celui de réduire alors l'ennemi ſans ſe commettre aux événemens d'une action, en lui coupant ſes ſubſiſtances, & en ruinant ſon armée en détail; des différentes conſidérations qui peuvent engager un Général intelligent à livrer une bataille; de l'uſage qu'on doit faire de la victoire pour en faire ſentir tout le poids à l'ennemi; & en cas de défaite, par quelle conduite on peut diminuer les avantages de l'armée victorieuſe, & quelquefois même la battre, comme firent les Ducs de *Weimar* & de *Rohan*, après la perte de la bataille de *Rhinfeld*.

Les exemples que l'hiſtoire fournit des fautes des Généraux dans ces différentes circonſtances, donneroient des vues qui pourroient ſervir à éviter les mêmes fautes dans les cas ſemblables. On verroit par ces exemples que lorſqu'un Général a de bonnes troupes, & qu'il ne perd pas la tête, une bataille, quoique perdue au commencement de l'action, peut ſouvent ſe rétablir au point de faire changer la fortune, & de ramener la victoire.

On traiteroit de même des autres actions de la guerre, comme des attaques & des défenſes de poſtes, des retraites, du paſſage des rivieres & des défilés, des enlevemens de convois, de la diſpoſition des quartiers pour qu'ils ſe ſoutiennent réciproquement, des circonſtances dans leſquels on peut les enlever, des expéditions que peuvent faire les partis, &c.

Un ouvrage qui réuniroit ainſi dans un ordre méthodique ce qu'il y a de regles & d'exemples ſur toutes les actions de la guerre dans les Auteurs Militaires, ne pourroit être que très-utile aux Officiers particuliers & généraux : comme ils y trouveroient raſſemblés ſous un même point de vue, ce qui eſt enſeigné dans ces Auteurs ſur chaque action, il pourroit leur fournir des vues & des expédiens qu'il ſeroit difficile d'imaginer ſans ce ſecours. Aucun ouvrage ſur la guerre n'eſt complet. Il faut, en les étudiant, ſçavoir ſuppléer aux uns par les autres ; travail dont peu de gens ſont capables. Dans le Traité dont nous donnons le plan, l'Auteur préſenteroit partout un tableau de tous les avis différens diſcutés & examinés avec ſoin. Il ſeroit aiſé par ce moyen d'acquérir la ſcience militaire ſans une étude trop pénible. La pratique ſerviroit enſuite à graver plus profondément dans l'eſprit les principes, par les différentes applications auxquelles elle donneroit lieu, & l'on ſeroit en état, par cette préparation, d'y faire des progrès très-rapides.

On commence à croire aſſez généralement que la ſcience de la guerre eſt néceſſaire pour ſe diſtinguer dans la carriere des armes. Ce ſentiment, qu'on doit vraiſemblablement aux écrits de M. le Chevalier de *Folard*,

Folard, fortifié par la protection du Miniſtre de la Guerre, & par les graces du Roi, qu'il a procurées aux ſujets appliqués, a réveillé l'attention des Militaires ſur l'étude de leur art. Pluſieurs s'en ſont occupés utilement, & nous ont donné de bons ouvrages ſur cet objet; mais il nous manque encore un Traité tel que celui dont nous venons d'expoſer le plan. Nous convenons que l'exécution n'en eſt point aiſée, parce qu'il ne s'agit point de faire une ſimple compilation, mais de combiner avec choix, jugement & intelligence, & ſurtout ſans partialité pour aucun ſyſtême, tout ce qui eſt rapporté dans les Anciens & les Modernes, ſur les différentes actions de la guerre, pour en former un corps de doctrine dans lequel chaque opération ou chaque action ſe trouve traitée avec ordre, netteté & briéveté.

L'utilité qui réſulteroit de cet ouvrage, eſt un motif qui nous paroît ſuffiſant pour engager quelque habile homme à en effectuer le projet. Il ſeroit à propos d'y joindre les principales ruſes de guerre des Anciens & des Modernes, & de le terminer par un extrait raiſonné des différens Réglemens militaires les plus en uſage dans le ſervice.

TABLE

Des Chapitres, des Articles & des Problêmes.

LIVRE PREMIER.

De la formation des troupes, du bataillon & de l'eſcadron.

CHAPITRE PREMIER. *De la formation des rangs & des files.* page 1
ART. I. *Définitions.* Ibid.
ART. II. *De la formation des rangs & de leur preſſion les uns ſur les autres.* 5
ART. III. *De l'eſpace néceſſaire pour mettre une troupe en bataille.* 11
CHAP. II. *Des troupes de France.* 13
CHAP. III. *Des Officiers des troupes de France.* 17
ART. I. *Des Officiers qui commandent les troupes.* Ibid.
ART. II. *Ordre dans lequel les Officiers montent aux grades ou aux emplois de l'armée.* 23
CHAP. IV. *Des armes des troupes.* 25
CHAP. V. *Du bataillon.* 28
ART. I. *Du nombre d'hommes du bataillon.* Ibid.
ART. II. *De l'arrangement des compagnies & des Officiers du bataillon.* 36
ART. III. *Diſpoſition ou formation du bataillon ſuivant l'Ordonnance du 6 Mai 1755, ſur l'exercice de l'infanterie.* 40
ART. IV. *Place des Officiers à la tête du bataillon.* 41
ART. V. *Diſpoſition des Officiers lorſque le bataillon doit faire feu.* 42
ART. VI. *Arrangement des ſoldats dans les rangs.* 44
CHAP. VI. *De l'eſcadron.* 45

Digitized by Google

ART. I. *Du nombre d'hommes de l'eſcadron.* Ibid.
ART. II. *De l'arrangement des compagnies & des Officiers dans l'eſcadron.* 50
CHAP. VII. *En quoi conſiſte l'exercice ou le maniement des armes.* 53
CHAP. VIII. *Des différens pas que les troupes doivent faire pour rendre leur marche réglée & uniforme.* 55

LIVRE SECOND.

Des évolutions de l'infanterie & de la cavalerie.

CHAPITRE I. *Obſervations générales ſur les évolutions.* 57
ART. I. *De l'utilité des évolutions.* Ibid.
ART. II. *Des évolutions de l'infanterie ou du bataillon.* 58
Du mouvement d'homme par homme. 59
CHAP. II. *De la maniere de ſerrer le bataillon.* 62
CHAP. III. *Des différentes manieres d'ouvrir le bataillon.* 67
CHAP. IV. *De la maniere de doubler les rangs & les files d'une troupe ou d'un bataillon, & de les dédoubler.* 70
PROB. I. *Doubler les rangs à droite en avant.* 72
PROB. II. *Doubler les rangs par demi-files à droite en avant.* 73
PROB. III. *Doubler les rangs par quarts de files en avant.* 74
PROB. IV. *Doubler les rangs en avant par demi-files ſur les aîles.* 75
PROB. V. *Doubler les rangs en dedans par demi-files.* 77
CHAP. V. *Du doublement des files.* 78
PROB. I. *Un bataillon étant en bataille, doubler les files à droite.* 79
PROB. II. *Doubler les files par demi-rangs vers l'aîle droite ou gauche.* 81
PROB. III. *Doubler les files à droite ou à gauche par quarts de rangs.* 83
PROB. IV. *A droite & à gauche par quarts de rangs des aîles, doubler les files ſur les quarts de rangs du milieu.* Ibid.

Digitized by Google

PROB. V. *A droite & à gauche par quarts de rangs du milieu, doubler les files des quarts de rangs des aîles.* Ibid.
PROB. VI. *Doubler les files en tête ou en avant.* 84
PROB. VII. *Doubler les files en dedans vers la droite ou la gauche.* 85
PROB. VIII. *Doubler les files par demi-rangs.* 86
PROB. IX. *Doubler les files par quarts de rangs.* 88
CHAP. VI. *Des converſions.* 90
ART. I. *Du quart de converſion.* Ibid.
ART. II. *Obſervations ſur l'exécution du quart de converſion.* 93
ART. III. *Moyens dont on peut ſe ſervir pour exécuter le quart de converſion avec plus de préciſion.* 97
ART. IV. *De la converſion avec le pivot au centre.* 101
ART. V. *De la converſion à pluſieurs pivots, ou par différentes diviſions du bataillon.* 105
ART. VI. *Du mouvement du bataillon ſur ſa droite ou ſur ſa gauche, ſans s'alonger ou ſans augmenter l'étendue de ſon front.* 107
CHAP. VII. *De la contre-marche.* 109
ART. I. *De la contre-marche par files.* Ibid.
PROB. I. *Faire la contre-marche par files en conſervant le même terrein.* 110
PROB. II. *A droite ou à gauche par files faire la contre-marche, en quittant ou en perdant le terrein, ou la file après ſoi.* 112
PROB. III. *A droite par files faire la contre-marche en gagnant le terrein.* 114
PROB. IV. *A droite par chefs de files & de demi-files faire la contre-marche.* 116
ART. II. *De la contre-marche par rangs.* 117
PROB. V. *A droite par rangs faire la contre-marche.* Ibid.
PROB. VI. *Faire la contre-marche par rangs en changeant de terrein, ou, comme on le dit ordinairement, en gagnant le terrein.* 119
PROB. VII. *Faire la contre-marche par demi-rangs partant des aîles ou des flancs du bataillon.* Ibid.
CHAP. VIII. *De la maniere de border la haie, & de former des haies.* 120

PROB. I. *Par rangs, border la haie.* 121
PROB. II. *A droite par rangs, border la haie.* Ibid.
PROB. III. *A droite par files border la haie en tête.* 122
PROB. IV. *Une troupe ou un bataillon étant en bataille à l'ordinaire, en former des haies.* Ibid.
PROB. V. *Augmenter ou diminuer le nombre des rangs d'une troupe en bataille par le moyen de l'évolution précédente.* 124
CHAP. IX. *Des différentes manieres de défiler.* 128
PROB. I. *Faire défiler une troupe d'infanterie par rangs, & par la droite.* 130
PROB. II. *Faire défiler une troupe par la gauche & par rangs.* 132
PROB. III. *Défiler par rangs & par le centre.* 133
PROB. IV. *Défiler par la droite & par files.* 134
PROB. V. *Défiler à gauche par files.* 135
PROB. VI. *Défiler par files & par le centre.* 136
PROB. VII. *Défiler à droite ou à gauche par l'aîle.* 140
CHAP. X. *Des diviſions du bataillon pour le faire marcher, ſuivant les Ordonnances militaires.* 141
PROBLEME. *Un bataillon étant en bataille, partagé en pluſieurs diviſions, faire marcher ces diviſions à la ſuite les unes des autres, ou, ce qui eſt la même choſe, le mettre en colonne.* 144
CHAP. XI. *De la formation des bataillons de différentes figures.* 145
ART. I. *Du bataillon quarré.* Ibid.
PROB. I. *Un bataillon ou une troupe quelconque d'infanterie étant en bataille, en former un bataillon quarré à centre plein.* 146
ART. II. *Des bataillons à centre vuide.* 151
Formation du bataillon quarré à centre vuide. Ibid.
ART. III. *Des bataillons triangulaires octogones & ronds.* 158
ART. IV. *Formation du bataillon triangulaire.* 159
ART. V. *Formation du bataillon octogone.* 164
ART. VI. *Formation du bataillon rond.* 167
CHAP. XII. *De la colonne d'attaque, de celle de M. le Chevalier de Folard, & de la colonne de retraite.* 175
ART. I. *De la colonne d'attaque.* Ibid.
ART. II. *De la colonne de M. le Chevalier de Folard.* 179

ART. III. *De la colonne de retraite.* 183
CHAP. XIII. *Des évolutions de la cavalerie.* 186
ART. I. *Des principales manœuvres de la cavalerie.* Ibid.
PROB. I. *Un eſcadron étant en bataille, ſerrer ou ouvrir les files.* 187
PROB. II. *Un eſcadron étant en bataille, lui faire faire face du côté oppoſé, ou, ce qui eſt la même choſe, lui faire faire le demi-tour à droite.* 188
PROB. III. *Faire à droite ou à gauche par diviſions du front de l'eſcadron pour faire le demi-tour à droite, & marcher par la droite ou par la gauche de l'eſcadron.* 192
ART. II. *De la converſion.* 196
ART. III. *De la converſion ſur le centre.* 197
ART. IV. *Maniere de faire marcher & défiler l'eſcadron par différentes diviſions, & de le reformer.* 200
ART. V. *Doubler les rangs de l'eſcadron ou d'une troupe quelconque de cavalerie, & les dédoubler.* 204

LIVRE TROISIEME.

De l'armée, des ordres de bataille, & de la marche de troupes dans les colonnes.

CHAPITRE I. *De l'armée.* 209
ART. I. *Du nombre de troupes ou de la force des armées.* Ibid.
ART. II. *Du nombre de cavalerie qu'il doit y avoir dans les armées, relativement à la quantité d'hommes dont elles ſont compoſées.* 216
ART. III. *De l'artillerie néceſſaire à une armée en campagne.* 220
ART. IV. *Des vivres de l'armée.* 222
ART. V. *Des Hôpitaux.* 224
ART. VI. *Des Officiers de l'armée.* 226
Du Capitaine des guides. 229
ART. VII. *Du dénombrement de l'armée.* 233
CHAP. II. *Des ordres de bataille.* Ibid.
ART. I. *De la diſpoſition ou de l'arrangement de l'armée.* Ibid.

ART. II. *Des diviſions de l'armée appellées Brigades.* 237
ART. III. *Des Officiers Généraux de l'armée.* 240
Ordre de bataille de l'armée campée à Coudun, près Compiegne, en 1698. 241
Réflexions ſur cet ordre de bataille. 244
ART. IV. *Du mêlange des bataillons & des eſcadrons dans l'ordre de bataille.* 251
CHAP. III. *Des différens ordres de bataille en plaine.* 261
CHAP. IV. *Du coin.* 269
CHAP. V. *Des ordres de bataille de cinq ou ſix, &c. bataillons ou eſcadrons.* 271
CHAP. VI. *De la marche des armées, & de la formation des colonnes ſur leſquelles on les fait marcher.* 273
ART. I. *De la marche des armées.* Ibid.
ART. II. *De la formation des colonnes & des différentes manœuvres qu'elles doivent exécuter dans leur marche.* 284
PROB. I. *Mettre des troupes en colonne pour les faire marcher par la droite ſur le terrein qui eſt au flanc droit.* 286
PROB. II. *Mettre des troupes en colonne, & les faire marcher par leur gauche ſur le terrein oppoſé au flanc gauche.* 287
PROB. III. *Mettre des troupes en colonne, & les faire marcher par leur gauche ſur le terrein de la droite.* Ibid.
PROB. IV. *Mettre en colonne des troupes, & les faire marcher par leur droite ſur le terrein de la gauche de la ligne ſur laquelle elles ſont en bataille.* 288
PROB. V. *Mettre en colonne des troupes, & les faire marcher par la droite en avant de leur ligne, ſuppoſant que le terrein puiſſe le permettre.* 289
PROB. VI. *Faire marcher des troupes en avant, par la gauche.* Ibid.
PROB. VII. *Mettre en colonne des troupes, & les faire marcher par l'aîle droite ſur le terrein en avant, ſuppoſant que le terrein vis-à-vis le centre de la ligne ne ſoit pas libre, &c.* Ibid.
CHAP. VII. *Des différentes manieres de remettre en bataille des troupes en colonne.* 290
PROB. I. *Remettre une colonne en bataille en faiſant face au terrein de la droite de la colonne.* Ibid.
PROB. II. *Remettre en bataille des troupes en colonne, faiſant face du côté gauche de la colonne.* 291

PROB. III. *Remettre une colonne en bataille ſur le terrein en avant, & ſur la droite de l'endroit où elle ſe trouve, de maniere que la tête de la colonne forme la gauche de la ligne, & que la queue en faſſe la droite.* Ibid.

PROB. IV. *Remettre une colonne en bataille ſur le terrein en avant & à la droite, de maniere que les troupes de la tête de la colonne ſoient à la droite de la ligne, & celles de la queue à la gauche.* 292

PROB. V. *Remettre en bataille des troupes en colonne, ſur le terrein en arriere.* 293

PROB. VI. *Remettre une colonne de troupes en bataille, lorſqu'à cauſe de la difficulté des paſſages ou autrement, elles ne ſont point en ligne droite.* 294

CHAP. VIII. *Contenant pluſieurs obſervations ſur la marche des troupes dans les colonnes pour qu'elles puiſſent ſe remettre facilement en ligne ou en ordre de bataille.* 295

Addition ſur l'intervalle des bataillons & des eſcadrons dans l'ordre de bataille. 313

LIVRE QUATRIEME.

De la Caſtramétation.

CHAPITRE I. *De tout ce qui concerne le camp.* 317

ART. I. *Principes pour la formation & la diſpoſition du camp.* Ibid.

REMARQUE *ſur les intervalles qu'on doit laiſſer entre les camps des différentes troupes de l'armée.* 322

ART. II. *De la diſpoſition des camps de la ſeconde ligne, du quartier du Roi, &c.* 324

I. *Sur la diſpoſition des camps de la ſeconde ligne.* Ibid.

II. *Du quartier du Roi, ou du quartier général.* 326

III. *Du quartier des vivres.* 327

IV. *Du parc d'artillerie.* Ibid.

CHAP. II. *Du camp du bataillon.* 328

CHAP. III. *Du camp de l'eſcadron.* 342

REMARQUE *ſur la profondeur du camp de l'eſcadron.* 348

CHAP. IV.

CHAP. IV. *Du camp de la Maiſon du Roi.* 352
CHAP. V. *Tracé général du camp.* 356
CHAP. VI. *Du tracé du camp lorſque le front de bandiere fait un coude ou un angle.* 366
CHAP. VII. *Du camp des troupes qui font un ſiége, ou qui ſont campées dans des lignes de circonvallation.* 370
CHAP. VIII. *Des différentes gardes qu'on employe pour la ſûreté du camp.* 372
Des gardes du camp. 375
Du piquet. 377
Des grands-gardes ou gardes ordinaires qui forment l'enceinte du camp. 378
Des gardes d'infanterie. Ibid.
Des gardes de cavalerie. 379
De la maniere dont on diſpoſe les troupes pour former l'enceinte du camp. 381

On a inſéré dans cet article pluſieurs obſervations de M. le Chevalier de Folard, *& de M. le Marquis de* Santa-Crux, *ſur les avantages des camps fortifiés ſuivant la méthode des Anciens, & l'on y donne une idée d'un camp de cette eſpece pour une armée de 48 bataillons & de 80 eſcadrons.*

ADDITION

De pluſieurs articles inſérés dans l'Encyclopédie.

ARTICLE I, *contenant pluſieurs obſervations ſur l'exercice des troupes.* 392
ART. II. *Du feu de l'infanterie & de la cavalerie.* 404
ART. III. *De la maniere dont les armées exécutent l'opération du fourrage.* 425
Exécution du fourrage. 429
Conſidérations qui ſervent de regles ou de principes pour la ſûreté des fourrages. 434
ART. IV. *De la guerre en général, & de la néceſſité d'en étudier la théorie.* 438

I. *De la guerre offenſive.* 454
II. *De la guerre défenſive.* 460
III. *De la guerre de ſecours.* 464
IV. *De la guerre des Siéges.* 465

Fin de la Table des Chapitres, &c.

APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit qui a pour titre, *Elémens de Tactique*, par M. LE BLOND, Maître des Mathématiques des Enfans de France, & des Pages de la grande Ecurie du Roi. Cet ouvrage fait avec beaucoup de ſoin & d'érudition, comprend les meilleures maximes qu'ont pu donner ſur la Tactique les plus grands Maîtres de l'art. Il ſera d'une très-grande utilité pour l'inſtruction du Militaire, qui trouvera renfermé dans un volume, ce qui ne ſe rencontre point dans un très-grand nombre d'autres. Fait à Paris le 22 Novembre 1757.

BELIDOR.

Le Privilege ſe trouvera à la fin du Dictionnaire d'Architecture de Daviler.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

PAGE 1, *après* LIVRE I. ajoutez, *De l'arrangement des troupes, de leurs différentes eſpeces, des Officiers qui les commandent, de leurs armes, & de la formation du bataillon & de l'eſcadron.*

Même page, après CHAPITRE I. ajoutez, *De la formation des rangs & des files.*

Page 28, *ligne* 19, *liſez* ARTICLE I. *Du nombre d'hommes du bataillon.*

Page 36, *ligne premiere*, ARTICLE III. *liſez* ARTICLE II.

Page 40, *ligne premiere*, ARTICLE IV. *liſez* ARTICLE III.

Page 41, *ligne* 11, ARTICLE V. *liſez* ARTICLE IV.

Page 42, *ligne* 3, ARTICLE VI. *liſez* ARTICLE V.

Page 44, *ligne* 5, ARTICLE VII. *liſez* ARTICLE VI.

Page 45, *ligne* 20, I. *liſez* ARTICLE I. *Du nombre d'hommes de l'eſcadron.*

Page 48, *ligne* 7, la ſienne, *liſez* les ſiens.

Page 57, *après le titre* ARTICLE I. ajoutez, *De l'utilité des évolutions.*

Page 97, *ligne* 15, ces, *liſez* ſes.

Page 135, *ligne* 18, *kg*, *liſez* K*g*.

Page 144, *ligne* 5, *à compter du bas de la page*, n. 114, *liſez* n. 115.

Page 145, *ligne* 25, & alors, *liſez* & lors.

Page 155, *ligne* 12, 13 & 14, l'Inſtruction du 14 Mars, &c. *liſez* l'Inſtruction du 14 Mai 1754, ſe ſert à peu près de cette même méthode pour changer le bataillon en colonne.

Page 182, *premiere colonne de la note*, *ligne* 4, percée, *liſez* percé.
Même note & même colonne, *ligne* 10, percés, *liſez* percé.
Seconde colonne de cette même note, *ligne* 8, rang, *liſez* rangs.
Page 186, *après le titre* ARTICLE I. ajoutez, *Des principales manœuvres de la cavalerie.*
Ibid. ligne 19, ce, *liſez* un.
Page 192, *ligne* 5, *à compter du bas de la page*, ſans donner, *liſez* ſans ſe donner.
Page 207, *ligne* 14, de trois, devant lui, *liſez* de trois pieds, devant lui.
Page 208, *ligne* 16, à la queue, *liſez* à la guerre.
Page 215, *ajoutez* après la remarque de cette page, l'addition p. 313, qui termine le troiſieme Livre.
Page 225, *colonne à droite de la note*, *ligne* 8, à un, *liſez* à cet.
Ligne 4 *de cette même page*, *à la place* d'OBSERVATION, *mettez* ART. II. *De la diſpoſition des camps de la ſeconde ligne, du quartier du Roi, &c.*
Page 234, *ligne* 9, *en commençant à compter par le bas de la page*, & l'eſpace, *liſez* & l'eſpece.
Page 247, *ligne* 12, capable, *liſez* capables.
Page 249, *ligne* 34, en cas, que, *liſez* en cas que.
Page 281, *ligne* 16, quatre cens toiſes, *liſez* quatre mille toiſes.
Même page, *ligne* 5, XXVII, *liſez* XXIII.
Page 448, *ligne* 5, *à compter du bas de la page*, de la, *liſez* de le.
Page 454, *ligne* 19, *De la guerre défenſive*, liſez *De la guerre offenſive.*

ELEMENS

ELEMENS
DE
TACTIQUE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

ARTICLE PREMIER.

Définitions.

1. La *Tactique* eſt proprement l'art de mettre les troupes en bataille, ou de les arranger dans l'ordre le plus avantageux pour combattre. Elle renferme auſſi l'exercice ou le maniement des armes, les *évolutions*, c'eſt-à-dire, les différens mouvemens ou *motions* que les troupes peuvent exécuter, ſoit pour

marcher, & pour changer leur ordre, ſuivant les circonſtances dans leſquelles elles ſe trouvent obligées de combattre.

2. On appelle *troupe* tous corps de gens armés deſtinés à combattre enſemble.

3. Toutes les troupes ſont compoſées de deux eſpeces de combattans; les plus nombreux ſont uniquement deſtinés à combattre; les autres, outre ce devoir, ſont encore chargés du ſoin de faire agir les premiers, & de les commander dans tout ce qui concerne le ſervice militaire. On les appelle *Officiers*.

Les troupes ſont de deux eſpeces, ſçavoir de *Cavalerie* & d'*Infanterie*.

4. La *Cavalerie* eſt compoſée de combattans à cheval, & l'*Infanterie* de combattans à pied.

Une même troupe ne ſçauroit contenir des combattans à cheval, & d'autres à pied : chacune doit être formée de la même eſpèce de combattans, afin que tous les hommes qui la compoſent puiſſent agir également.

Il y a quelques troupes qui combattent à pied & à cheval, ſuivant les différens beſoins que l'on en a; mais on peut ſe diſpenſer de les conſidérer ſous ces deux aſpects. Car lorſqu'elles combattent à pied, elles doivent être regardées comme troupes d'infanterie, & ſi elles combattent à cheval, comme troupes de cavalerie.

5. Les ſimples combattans de l'infanterie ſont appellés *Soldats* ou *Fantaſſins*, & ceux de la cavalerie, *Cavaliers* ou *Maîtres*.

6. Les troupes qui combattent à pied & à cheval ont le nom de *Dragons*.

7. Les Officiers des troupes ſont ſubdiviſés en pluſieurs eſpeces, depuis le degré immédiatement au deſſus du ſoldat ou du cavalier, juſqu'à celui qui commande les armées en chef, que l'on nomme le *Général de l'armée*. Ils ſont tous ſubordonnés les uns aux autres, de maniere que partout où il y a des troupes, le commandement ſe réduit toujours à un ſeul à qui tous les autres obéiſſent. Car lorſqu'il s'en trouve pluſieurs de même grade, c'eſt le plus ancien dans le grade qui a le commandement.

Les différentes eſpeces d'Officiers ſont néceſſaires pour faire obſerver l'ordre, la regle & la diſcipline dans les troupes,

quel qu'en ſoit le nombre, pour qu'il y en ait qui obſervent de plus près la conduite du ſoldat, que les Commandans puiſſent ſe ſuppléer les uns & les autres, & qu'ils ſe rendent habiles dans les connoiſſances propres à chaque grade d'Officier, & enfin pour nourrir & exciter l'émulation en faiſant paſſer d'un grade inférieur à un ſupérieur.

8. Les hommes qui compoſent une troupe doivent être arrangés ou diſpoſés de maniere qu'ils ſe ſoutiennent réciproquement, & qu'ils ayent la liberté de ſe ſervir des armes avec leſquelles ils doivent combattre.

Il ſuit delà qu'ils ne doivent jamais former une maſſe confuſe & ſans ordre. Car dans cet état ils ſeroient incapables d'agir enſemble uniformément contre l'ennemi, & d'exécuter les différens mouvemens qui leur ſeroient ordonnés.

Il eſt évident que pour faciliter l'exécution de ces mouvemens, les hommes qui compoſent une troupe ne doivent point être en trop grand nombre, ni occuper un trop grand eſpace de terrein; autrement il ſeroit difficile de les faire mouvoir aiſément, & ſans déranger leur ordre de bataille. C'eſt par cette raiſon que l'on a pris le parti de partager les troupes qui compoſent les armées, en différens corps particuliers, appellés *bataillons* dans l'infanterie, & *eſcadrons* dans la cavalerie. Ils ſont ſubdiviſés les uns & les autres en petits corps appellés *Compagnies*.

9. Les hommes dont les troupes ſont compoſées, ſont placés en lignes droites à côté les uns des autres. On les approche ainſi pour qu'ils ſe garantiſſent réciproquement d'être attaqué par les flancs ou par les côtés, & pour qu'ils n'ayent à combattre que devant eux.

10. Une ligne de combattans placés de cette maniere à côté les uns des autres, & faiſant face du même côté, ſe nomme *rang*.

On met pluſieurs rangs les uns derriere les autres, pour que leur effet ſoit plus conſidérable, que les derniers rangs ſoutiennent les premiers, qu'ils puiſſent remplacer les hommes qui y périſſent.

On met ordinairement les hommes les plus courageux & les plus braves au premier & au dernier rang; les autres ſont placés dans les rangs du milieu, afin qu'ils ſoient conduits par

le premier, & ſoutenus par le dernier, qui les contraint de ſuivre le mouvement du premier rang. Car comme le fer, dit *Xénophon*, coupe d'autant mieux qu'il a le taillant bien acéré & d'une bonne trempe, & qu'il eſt mis en mouvement par une main forte & robuſte, ainſi une troupe dont le premier & le dernier rang ſont compoſés d'hommes forts & vigoureux, doit être capable de produire de plus grands effets.

11. Les hommes placés les uns derriere les autres ſur la même ligne droite, & dont la face eſt du même côté, forment ce que l'on appelle des *files*.

Il eſt clair que chaque file eſt compoſée d'autant d'hommes qu'il y a de rangs les uns derriere les autres, & que la troupe a autant de rangs qu'il y a d'hommes dans chaque file.

Les rangs doivent être placés parallélement les uns derriere les autres, de maniere qu'ils ne ſe débordent point, c'eſt-à-dire, que toutes les files doivent former des lignes droites perpendiculaires au premier rang.

12. Le *premier rang* d'une troupe, forme la *tête* ou le *front* de la troupe : le deuxieme eſt immédiatement derriere le premier, le troiſieme derriere le ſecond, & ainſi de ſuite juſqu'au dernier qui en eſt la *queue*.

13. Les côtés de la troupe à droite & à gauche en ſont les *flancs* ; le *flanc droit* eſt celui qui eſt formé par la file qui termine le front de la troupe à droite, & le *flanc gauche* eſt la file qui termine la troupe à gauche.

Dans l'uſage ordinaire, on dit ſimplement, pour abréger, la *droite* ou la *gauche* d'une troupe, au lieu de *flanc droit* & de *flanc gauche*.

14. Le milieu d'une troupe ſe nomme le *centre* de la troupe. La *file du centre* eſt celle du centre, lorſque le nombre des files eſt impair. Lorſqu'il eſt pair, on prend pour file du centre celle des deux du milieu qu'on juge à propos.

15. Les files qui vont du centre vers le flanc droit, ſont appellées *files de la droite*, & celles qui vont du centre vers la gauche, *files de la gauche*.

16. Si le front de la troupe eſt diviſé en pluſieurs parties, les files qui occupent la partie du milieu, ſont appellées *files du centre*, les autres conſervent leur nom de files de la droite & de la gauche.

17. Le nombre des rangs dont chaque troupe eſt compoſée, ou celui des hommes de chaque file, ſe nomme la *hauteur de la troupe.*

Ainſi une troupe rangée en bataille ſur quatre rangs, eſt à *quatre de hauteur.* Elle le ſera à *ſix*, ſi elle eſt ſur ſix rangs, &c.

La longueur du front ou des rangs d'une troupe ſe nomme *l'étendue de la troupe*, & la longueur de ſes files en eſt la *profondeur.*

18. Le premier homme de chaque file, ou ce qui eſt la même choſe, celui qui ſe trouve dans le premier rang, eſt appellé *chef de file*, & celui qui termine la file, & qui par conſéquent eſt dans le dernier rang, eſt appellé *ſerre-file.*

Il ſuit de ces deux dernieres définitions, que les hommes du premier rang d'une troupe, ſont les chefs des files qu'elle contient, & les hommes du dernier, les *ſerre-files.*

Lorſque la file contient plus de quatre hommes, comme huit ou ſeize, &c. elle ſe diviſe en deux parties appellées *demi-file.* Alors il y a des *chefs de demi-files*, & des *ſerres demi-files.*

Si la troupe eſt, par exemple, à huit de hauteur, les ſoldats du premier & du cinquieme rang, ſont les chefs de demi-files, & ceux du quatrieme & du dernier, les ſerres demi-files.

ARTICLE II.

19. *De la formation des rangs, & de leur preſſion les uns ſur les autres.*

Ce n'eſt point aſſez que les troupes forment des rangs pour ſoutenir les efforts de l'ennemi, & pour agir avec force contre lui. Car il eſt évident que ſi les hommes qui compoſent les rangs ſont éloignés les uns des autres, ils ne peuvent ſe protéger, ni oppoſer aucune réſiſtance conſidérable à l'ennemi. Pour y parvenir, il faut qu'ils forment une eſpece de corps ſolide, ou de ligne inflexible, dont toutes les parties ſoient capables de la même réſiſtance. Pour cet effet, il faut que l'eſpace que chaque homme occupe dans le rang, ſoit le plus petit qu'il eſt poſſible. Ce qui peut ſervir à la régler dans l'in-

fanterie, ce ſont les armes du ſoldat. Il doit avoir la liberté de s'en ſervir facilement.

20. Les armes aujourd'hui en uſage dans l'infanterie, ſont le fuſil avec la bayonnette à *douille* (1), qui ſe met au bout du canon, avec laquelle le ſoldat peut tirer & recharger ſon fuſil, ſans qu'il en éprouve aucun empêchement.

On donne encore une épée au ſoldat : mais comme elle ne lui ſert guere que de parure militaire, depuis l'invention des bayonnettes, que même elle lui eſt incommode dans la plûpart des mouvemens prompts & rapides qu'on lui fait exécuter, la conſidération de cette arme ne peut entrer dans la formation ou l'arrangement des troupes dans le rang. Il n'y a donc aujourd'hui que le fuſil avec la bayonnette qui ſoit l'arme en uſage dans l'infanterie. Ainſi c'eſt l'eſpace néceſſaire pour s'en ſervir qui peut ſervir à régler celui que chaque ſoldat doit occuper dans le rang. Or pour faire uſage du fuſil, il faut que le mouvemens des bras ſoit libre, ou comme le diſent nos Ordonnances, *avoir la liberté du coude.*

21. L'expérience fait voir qu'un homme d'une taille ordinaire occupe environ 22 ou 23 pouces de front, ou d'un coude à l'autre, lorſqu'il les appuie ſur les côtés. On peut réduire ces eſpaces à 18 pouces, en preſſant les ſoldats un peu les uns ſur les autres ; mais alors ils ſe trouvent gênés dans le maniement de leurs armes : & comme ils ne ſont pas dans le rang pour préſenter uniquement leur corps à l'ennemi, & qu'ils ont beſoin de l'uſage de leurs bras, il s'enſuit qu'ils ne doivent être ſerrés dans le rang qu'autant qu'on le peut ſans inconvénient à cet égard. Nous ſuppoſerons, pour prendre un compte rond, qu'il faut *deux pieds* pour l'eſpace de chaque ſoldat dans le rang. C'eſt le même que M. le Maréchal *de Puyſegur* établit dans ſon Livre de l'*Art de la Guerre.*

(1) Les bayonnettes furent d'abord à manches de bois ; on les faiſoit entrer dans le bout du fuſil, après avoir tiré, On les fit enſuite à *douille*, pour éviter au ſoldat la peine de les ôter pour tirer, & de les remettre après. La *douille* eſt une eſpece de petit canal de fer, qui forme le manche de la bayonnette. Il a trois ou quatre pouces de hauteur. Le bout du canon du fuſil entre dedans ce petit canal, de maniere que la bayonnette y eſt attachée fixement & ſolidement, & que ſa lame eſt immédiatement au deſſus de l'ouverture du canon ; ce qui donne la liberté à la balle de ſortir du fuſil, comme s'il n'y avoit point de bayonnette. La lame de la bayonnette a un pied & demi de longueur, & le fuſil environ cinq pieds. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût augmenter ſans inconvénient la longueur de la bayonnette pour la rendre plus redoutable a la cavalerie.

Digitized by Google

22. Si les hommes doivent être preſſés dans le rang pour lui donner de la ſolidité, les rangs doivent l'être également les uns ſur les autres pour en donner à toute la troupe. Il ſeroit à ſouhaiter qu'ils puſſent être, pour ainſi dire, *emboîtés* ou collés les uns ſur les autres: mais alors la troupe ne pourroit marcher qu'avec beaucoup de peine, & pendant très-peu de tems.

Si on la ſuppoſe immobile, ou qu'on veuille la faire tirer arrêtée, les rangs peuvent alors ſe ſerrer ainſi, & *s'emboîter* de maniere que le quatrieme rang (ſi elle a quatre rangs) puiſſe tirer ſans incommoder le premier, c'eſt-à-dire, que le bout du fuſil des ſoldats du quatrieme rang dépaſſe les hommes du premier. Mais, s'il s'agit de marcher, il faut que l'épaiſſeur du rang, compris l'intervalle qui le ſépare du rang qui ſuit immédiatement, ſoit d'environ trois pieds. Dans cette poſition, on dit que les rangs *ſont ſerrés à la pointe de l'épée*, (1) parce que le bout de l'épée des ſoldats de chaque rang touche le devant de la jambe de ceux qui ſont derriere.

Cette preſſion de rangs ne devroit ſe faire que lorſqu'on eſt prêt à combattre, parce qu'elle gêne toujours un peu la marche du ſoldat, & que d'ailleurs il ne faut qu'un inſtant pour ſe ſerrer ainſi les uns ſur les autres.

En effet, ſoit ſuppoſée une troupe rangée ſur cinq rangs éloignés, par exemple, les uns des autres de douze pieds; alors le premier rang ſera éloigné du dernier, d'un intervalle de huit toiſes. C'eſt pourquoi, (comme il eſt obſervé dans une note de l'Art de la Guerre de M. le Maréchal *de Puyſegur*, T. I, page 194.) ſi l'ennemi eſt à quinze ou ſeize toiſes, la troupe qui a ſes rangs ouverts, a encore le tems de les ſerrer

(1) L'expreſſion de *ſerrer les rangs à la pointe de l'épée*, commence à n'être plus d'un uſage général dans les troupes. On lui ſubſtitue celle de *ſerrer les rangs en avant*.

Ce qui a donné lieu à cette nouvelle expreſſion, c'eſt que le Roi ayant ordonné de renouveller les ceinturons de l'infanterie (ce qui doit être fait dans l'eſpace de trois ans) les nouveaux ceinturons ſeront faits de maniere que le ſoldat portera l'épée ſur le côté le long de la cuiſſe, à peu près de la même maniere qu'on porte les couteaux de chaſſe. Lorſque toute l'infanterie portera ainſi l'épée, l'expreſſion de *ſerrer les rangs à la pointe de l'épée*, ne ſera plus exacte, parce que les ſoldats de chaque rang ne pourront plus toucher le bout des épées des ſoldats du rang qui les précédera. Cependant comme cette expreſſion eſt ancienne, & qu'il ne ſeroit pas impoſſible qu'elle prévalût ſur la nouvelle, nous continuerons de nous en ſervir dans cet ouvrage, mais en lui donnant la même ſignification qu'à celle de *ſerrer les rangs en avant*, par laquelle on entend qu'il faut les ſerrer, autant qu'il eſt poſſible, ſans trop gêner la marche du ſoldat.

avant d'être jointe par l'ennemi, & à plus forte raiſon ſi l'on eſt à une plus grande diſtance.

Il y a une attention à faire ſur ce ſujet, qu'on trouve dans la note qu'on vient de citer : « c'eſt que s'il y avoit de la ca-» valerie à portée, comme elle peut marcher fort vîte, il faut » ſe ſerrer plutôt ; mais il n'y a que les Huſſards, ou de la ca-» valerie de pareille eſpece, qui puiſſent parcourir cent pas, » qui font cinquante toiſes, avant que votre bataillon ait ſerré » ſes rangs, le dernier n'ayant que huit toiſes à parcourir. »

On peut voir dans le T. I, art. V du dixieme Chapitre de l'Art de la Guerre, les différens inconvéniens qui réſultent de marcher toujours à rangs ſerrés. Quoique l'opinion contraire ait des partiſans très-éclairés, nous croyons néanmoins que ceux qui liront avec attention ce que M. *le Maréchal de Puyſegur* a écrit ſur ce ſujet, douteront au moins de la néceſſité de marcher ainſi, & de la plûpart des avantages qu'on lui attribue.

23. Quoi qu'il en ſoit, comme les mouvemens que nous nous propoſons d'expliquer dans cet ouvrage, exigent dans pluſieurs cas que les rangs ſoient ouverts, nous appellerons *rangs ouverts*, ceux qui avec leur intervalle occuperont au moins un eſpace double de celui qu'ils occupent étant ſerrés, c'eſt-à-dire, ſix pieds ou environ. L'Ordonnance du 6 Mai 1755, preſcrit pour cet intervalle douze pieds, ou ſix pas de deux pieds chacun. C'eſt à peu près la même diſtance qu'on obſervoit entre les rangs, ſuivant le Réglement du 2 Mars 1703, rapporté dans le Code Militaire de M. *Briquet*.

24. Comme il eſt néceſſaire dans pluſieurs mouvemens que les files ſoient ouvertes, nous appellerons auſſi *files ouvertes*, celles qui occuperont avec leur intervalle un eſpace à peu près double de celui qu'ils occupent étant ſerrés, c'eſt-à-dire, un eſpace d'environ quatre pieds.

Reſte à examiner maintenant quel doit être le nombre des rangs néceſſaires pour donner à une troupe d'infanterie la formation la plus avantageuſe pour le combat.

25. Tout le monde convient, & la raiſon en eſt évidente, qu'il faut néceſſairement pluſieurs rangs les uns derriere les autres, pour que la troupe ſoit capable de réſiſtance & d'attaquer avec force une autre troupe ; mais cette conſidération ne fixe

fixe pas le nombre des rangs, & il faut avouer qu'il eſt très-difficile de le faire par des raiſonnemens ſolides & démonſtratifs, d'autant plus que comme les actions des troupes ne ſont pas toutes de la même eſpece, & qu'elles ne combattent pas toujours de la même maniere, il eſt clair que leur arrangement doit varier ſuivant les circonſtances dans leſquelles elles combattent, c'eſt-à-dire, ſelon qu'elles ſe joignent la bayonnette au bout du fuſil, ou que ſans s'approcher, elles ſe contentent de ſe fuſiller.

L'uſage a beaucoup varié ſur ce ſujet. Chez les Grecs la phalange étoit à ſeize de hauteur, & chez les Romains les corps d'infanterie étoient à dix. En France, ainſi que dans le reſte de l'Europe, du tems de MM. de *Turenne* & de *Montécuculi*, l'infanterie étoit rangée ſur huit ou ſur ſix rangs.

Ce dernier Général dit, dans ſes Mémoires ſur la Guerre, qu'il faut que l'infanterie ſoit à ſix de hauteur, afin qu'elle puiſſe faire un feu continuel dans l'occaſion. *S'il y avoit moins de ſix rangs*, dit cet Auteur célebre, *le premier ne pourroit pas avoir rechargé quand le dernier auroit tiré ; ainſi le feu ne ſeroit pas continuel. Et ſi au contraire il y en avoit plus de ſix, le premier ſeroit obligé de perdre du tems & d'attendre que les derniers euſſent tirés pour recommencer.*

Si le feu continuel par rang avoit été la ſeule raiſon qui eût fait mettre l'infanterie à ſix de hauteur du tems de *Montécuculi*, on auroit dû depuis, c'eſt-à-dire, depuis la ſuppreſſion des mouſquets en 1704, la mettre ſur trois rangs. (1) Car l'expérience a prouvé qu'on peut aiſément tirer deux coups de fuſil contre un de mouſquet. C'eſt pourquoi trois rangs de ſoldats armés de fuſils, ſeront en état de tirer autant de coups dans le même tems, que ſix rangs de même nombre d'hommes armés de mouſquets, & par conſéquent de faire auſſi un feu continuel par rang. Mais ce petit nombre de rangs qui

(1) Du tems de *Montécuculi*, les troupes étoient armées de mouſquets. Cette arme étoit à peu près ſemblable au fuſil, qui ne differe guere que par la pierre qui ſert à lui faire prendre feu. A la place de cette pierre, on ſe ſervoit de meche allumée, que le ſoldat portoit toujours avec lui ; elle s'attachoit au *ſerpentin* avec une petite vis. Le ſerpentin étoit joint à la platine, comme le *chien* l'eſt au fuſil. Son extrêmité ſe terminoit par une tête de ſerpent, qui formoit deux eſpeces de feuilles entre leſquelles on mettoit la meche. On voit encore des mouſquets dans la plûpart des Arſenaux. La préférence qu'on a donnée au fuſil ſur le mouſquet, vient de ce qu'il eſt d'un ſervice plus prompt & plus commode.

peut ſuffire pour tirer, n'eſt pas propre à donner de la ſolidité & de la force à un corps de troupes d'infanterie. On l'a obſervé depuis long-tems. « Si l'on bailloit à un Capitaine mille » corcelets, dit la *Noue* dans *ſes Diſcours Militaires*, pour mettre en une bataille, & qu'il n'en fit que deux ou trois rangs, » les goujats des ſoldats ſe moqueroient de lui ; *parce que la* » *raiſon veut qu'un bataillon ait ſa convenable épaiſſeur.* »

Il faut donc un plus grand nombre de rangs pour le choc. Plus on les augmentera, plus il ſera redoutable : mais cependant cette augmentation ne doit point être portée à l'excès, ſi ce n'eſt dans des cas particuliers, où il faut percer une troupe, forcer une breche, &c. Car il eſt évident *qu'une troupe ſera d'autant plus avantageuſement formée, qu'elle aura de la ſolidité dans le choc, & qu'elle aura en même tems un plus grand nombre d'hommes qui agiront offenſivement contre l'ennemi.*

Si l'on ſuppoſe, par exemple, une troupe à ſeize de hauteur, comme l'étoit la phalange des Grecs, la moitié de cette troupe, au moins, ne pourra endommager l'ennemi. Cette grande profondeur ne ſervira qu'à ſoutenir le choc des premiers rangs, à le rendre plus redoutable, & à lui faire ſurmonter les obſtacles qu'on peut lui oppoſer. Cet avantage eſt à la vérité très-grand dans bien des occaſions : mais il ne s'enſuit pas pour cela que toutes les troupes d'une armée doivent être rangées ſur un ordre auſſi peſant ; parce que ce n'eſt pas aſſez de percer celle des ennemis dans quelques-unes de ſes parties, il faut encore agir ſur toutes les troupes dont elle eſt compoſée, pour les détruire & les renverſer. Or la grande profondeur diminuant néceſſairement le front des troupes, diminue auſſi le nombre des combattans en état d'offenſer l'ennemi.

On eſt bien éloigné d'approuver par-là le peu d'épaiſſeur des troupes à quatre de hauteur pour le choc, mais celui de ſix ou de huit paroît ſuffiſant pour la ſolidité & la fermeté. Et l'on croit qu'une plus grande, comme de ſeize ou de vingt-quatre rangs, ne doit être admiſe, comme on l'a déja dit, que pour forcer un paſſage, ou rompre quelques troupes dont la défaite peut donner occaſion de tomber avec avantage ſur les corps qui en étoient ſoutenus. C'eſt à quoi la colonne de M. *le Chevalier de Folard*, dont nous parlerons dans la ſuite, peut ſervir utilement. Nous dirons ſeulement ici à cette occaſion

qu'on appelle *colonne* un corps de troupes rangé ſur une grande hauteur, ou dont la profondeur a beaucoup plus d'étendue que le front.

Dans l'uſage ordinaire le front d'une troupe en bataille a toujours plus d'étendue que la hauteur de la troupe. C'eſt pourquoi elle forme ſur le terrein un parallélogramme rectangle, ou quarré long, dont le front eſt la plus grande dimenſion, & la hauteur la plus petite. C'eſt la figure fondamentale de toutes les troupes en bataille. Il ſe trouve néanmoins pluſieurs circonſtances où l'on change cette diſpoſition, mais ce n'eſt que pour faire ferme pendant quelque tems, & lorſqu'on eſt obligé de ſe défendre de pluſieurs côtés à la fois. Lorſqu'on veut ſe remettre en marche, la troupe reprend la figure rectangulaire, c'eſt-à-dire, celle du quarré long, ou quelquefois du quarré, comme nous le verrons dans la ſuite.

ARTICLE III.

26. *De l'eſpace néceſſaire pour mettre une troupe en bataille.*

Lorsqu'on a réglé ou déterminé l'eſpace que chaque homme occupe dans le rang, le nombre d'hommes dont il eſt compoſé, celui des rangs & leur diſtance, il eſt aiſé de trouver le terrein néceſſaire pour mettre une troupe en bataille, en multipliant ſon front par ſa hauteur.

Suppoſons, par exemple, qu'une troupe ait 120 hommes de front, & qu'elle ſoit formée ſur 4 rangs, elle aura, à raiſon de 2 pieds par hommes dans le rang, 240 pieds de front, ou 40 toiſes. Si les rangs ſont à 3 pieds les uns des autres, comme lorſqu'ils ſont ſerrés à la pointe de l'épée, ils donneront trois intervalles de trois pieds chacun, qui feront une toiſe & demie. Multipliant les 40 toiſes de front par une toiſe & demie, l'on aura 60 toiſes quarrées pour l'eſpace que la troupe ou le bataillon propoſé de 480 hommes occupera en bataille.

Il eſt évident qu'on trouvera de la même maniere l'eſpace néceſſaire pour mettre en bataille telle autre troupe d'infanterie que l'on voudra, quels que ſoient l'épaiſſeur des files & l'intervalle des rangs, & qu'il en ſera de même pour celles de ca-

valerie, lorſqu'on aura réglé l'eſpace que le cavalier occupe dans le rang, le nombre des rangs & leur intervalle.

Pour cet effet, il faut examiner d'abord qu'elle eſt l'épaiſſeur des chevaux dont ſe ſervent les cavaliers.

27. Les chevaux d'une même troupe ſont choiſis ordinairement de maniere qu'ils ne différent pas ſenſiblement les uns des autres : c'eſt pourquoi l'on peut ſuppoſer que leurs dimenſions ſont à peu près égales.

L'expérience fait voir qu'un cheval ordinaire de la cavalerie bien entretenu, peut avoir environ quatre pieds dix pouces d'élévation, ſept pieds de longueur du devant de la tête à la queue, & un pied dix pouces environ de largeur aux hanches.

Ces dimenſions étant regardées comme à peu près exactes, l'épaiſſeur d'une file de cavalerie ſeroit ſenſiblement égale à une file d'infanterie, ſi les chevaux pouvoient ſe ſerrer exactement les uns ſur les autres, comme les ſoldats dans l'infanterie, & marcher dans cet état avec le cavalier deſſus ; mais il faut à l'épaiſſeur du cheval ajouter celle des jambes ou des bottes du cavalier. Il faut de plus que le mouvement ſe faſſe aiſément, & pour cet effet *que les bottes ſe touchent ſans que les cavaliers ſe ſerrent, ni ſe bleſſent réciproquement.* Par ces différentes conſidérations, on compte ordinairement trois pieds pour l'épaiſſeur de chaque cavalier dans le rang.

Ainſi lorſque le nombre des cavaliers qui forment un rang eſt donné, on a la longueur ou l'étendue du front qu'ils occupent en multipliant leur nombre par trois pieds.

Si le rang eſt de 40 Maîtres, il aura 120 pieds ou 20 toiſes de longueur ou de front.

Pour ce qui concerne la diſtance des rangs de la cavalerie, on la régloit autrefois à 12 pieds, comme dans l'infanterie ; mais bien des Officiers prétendent qu'il ſuffit de laiſſer la longueur d'un cheval entre les rangs, c'eſt-à-dire, environ ſept pieds. L'Inſtruction du 14 Mai 1754, ne preſcrit rien autre choſe à cet égard, que de ſerrer les rangs, autant qu'il eſt poſſible, ſans donner d'atteintes aux chevaux.

Si l'on ſuppoſe que cette diſtance ſoit réglée à ſept pieds & demi, & que la cavalerie ſoit ſur trois rangs, comme il eſt d'uſage de la ranger à la guerre, les deux intervalles des trois

rangs vaudront 15 pieds, qui étant joints aux 21 pieds que que les chevaux occupent de file, donneront 36 pieds ou 6 toiſes pour la profondeur d'une troupe de cavalerie, ou, ce qui eſt la même choſe, pour la longueur de ſes files.

Si la troupe a 40 Maîtres de front, elle aura 20 toiſes de largeur ou d'étendue, leſquelles étant multipliées par les ſix qu'elle occupe en profondeur, donneront 120 toiſes quarrées pour le terrein néceſſaire à une troupe de 120 Maîtres, pour ſe mettre en bataille ſur trois rangs.

CHAPITRE II.

Des troupes de France.

28. LES troupes de France ſont formées de différens corps dont les uns ſont compoſés de François, & les autres d'Etrangers.

29. L'infanterie compoſée de troupes Françoiſes, eſt appellée *Infanterie Françoiſe*, & celle qui eſt compoſée d'Etrangers, *Infanterie Etrangere.*

Toute cette infanterie eſt partagée en différens corps appellés *Régimens.* Ils ſont chacuns ſous les ordres d'un chef appellé *Colonel.* Ils contiennent deux ou quatre bataillons : ils ſont ſubdiviſés en pluſieurs petits corps de 35, 40, ou 45 hommes, appellés *Compagnies*, qui ſont ſous les ordres d'un Officier que l'on nomme *Capitaine.* Parmi ces compagnies, il y en a une particuliere à chaque bataillon du Régiment, qu'on nomme *Compagnie de Grenadiers.* Elle eſt formée de ſoldats d'une valeur éprouvée, choiſis dans toute les compagnies du Régiment ou du bataillon. On appelle *Grenadiers* les ſoldats dont elle eſt compoſée, parce qu'ils ſe ſervent de grenades dans les attaques où les emploie dans la guerre des ſieges. Cette compagnie n'eſt jamais mêlée ou confondue avec le reſte du bataillon. Dans les marches elle eſt toujours à la tête, excepté dans les retraites où elle eſt à la queue, comme au poſte le plus périlleux.

Après la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748, le Roi ayant ré-

formé quarante-huit bataillons de ſes troupes, les grenadiers de ces bataillons furent conſervés, & l'on en forma un corps particulier, ſous le nom de *Grenadiers de France.*

Parmi les troupes qui compoſent l'infanterie Françoiſe, on comprend encore les *Milices.* Elles ſont compoſées de ſoldats fournis par les villes & les villages des Provinces du Royaume. On en forme des bataillons. Il y a dans chacun de ces bataillons deux compagnies de grenadiers, dont l'une s'appelle *Compagnie poſtiche.* Dans la guerre on forme des corps des compagnies poſtiches, ſous la dénomination de *Grenadiers Royaux.*

30. Il y a dans chaque compagnie d'infanterie & de cavalerie des ſoldats dont l'unique fonction eſt de faire les bruits de guerre néceſſaires pour le ſervice. On leur donne le nom de *Tambours* & de *Fifres* dans l'infanterie, parce que les inſtrumens dont ils ſe ſervent ſont ainſi nommés; & *Trompettes* & *Tymbaliers* dans la cavalerie, ſelon qu'ils ſe ſervent de l'un ou l'autre de ces inſtrumens.

31. Les troupes d'infanterie & de cavalerie ont chacune des Enſeignes militaires, deſtinées à ſervir d'objet de ralliement aux troupes dans l'occaſion. Ces enſeignes ſont appellées *Drapeaux* dans l'infanterie, *Etendards* dans la cavalerie, & *Guidons* dans les dragons.

Il n'y a pas autant de Drapeaux dans le bataillon que de compagnies. Avant la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748, il y en avoit trois. Depuis cette paix ils ont été réduits à deux. Les eſcadrons ont chacun deux Etendards.

32. La cavalerie, ſuivant le ſtyle des Ordonnances militaires, eſt diviſée en *Gendarmerie*, *Cavalerie légere*, & *Dragons.*

Les deux dénominations de *Gendarmes* & de *Cavalerie légere*, viennent de ce qu'autrefois les troupes de cavalerie étoient armées différemment.

Il y en avoit dont les combattans étoient *armés de toutes pieces*, c'eſt-à-dire, qu'ils avoient pour armes défenſives le caſque, la cuiraſſe, & toutes les autres armures néceſſaires pour couvrir toutes les parties du corps. Leurs chevaux mêmes avoient la tête & les flancs couverts d'armes défenſives. Ces cavaliers furent d'abord appellés *Hommes d'armes*, & enſuite *Gendarmes.*

Le poids conſidérable des armes du Gendarme, qui le rendoit propre à ſoutenir un choc, & à combattre de pied ferme, ne lui permettoit pas de pourſuivre l'ennemi lorſqu'il étoit rompu. Il y avoit pour y ſuppléer une autre eſpece de cavalerie plus légérement armée, qu'on appelloit par cette raiſon *Cavalerie légere.*

Quoique cette différente maniere d'armer la cavalerie ait été totalement abolie ſous le regne de Louis XIV, on a conſervé néanmoins le nom de *Gendarmes* à pluſieurs anciens Corps qui avoient autrefois l'armure du Gendarme, & l'on a appellé *Cavalerie légere* tous les autres corps de la cavalerie.

A l'égard du corps de Dragons, il forme une eſpece particuliere de cavalerie légere, deſtinée à combattre à pied & à cheval, ſuivant les différentes occaſions, & à agir avec plus de vîteſſe ou de célérité que les autres corps de la cavalerie. Ce corps eſt abſolument indépendant de celui de la cavalerie.

33. Le corps de la Gendarmerie eſt diviſé en troupes particulieres appellées *Compagnies.*

34. Les compagnies de la Gendarmerie ſont de deux ſortes : les unes ſont deſtinées à la Garde du Roi, & elles forment le corps de cavalerie qu'on appelle la *Maiſon du Roi ;* les autres compagnies, qui n'ont pas le même objet, retiennent l'ancien nom de *Gendarmerie*, ou de *Compagnies d'Ordonnances.*

Les compagnies qui compoſent la Maiſon du Roi, ſont les quatre compagnies des *Gardes du Corps du Roi*, la compagnie des *Gendarmes de la Garde*, celle des *Chevaux-Légers*, & les deux compagnies de *Mouſquetaires.*

On joint à ces différentes compagnies, celle des *Grenadiers à cheval*, qui n'a point de rang réglé dans les Ordonnances ; mais qui dans les batailles combat à la droite des Gardes du Corps. Ce corps accompagne toujours la Maiſon du Roi : il eſt à la tête dans les marches.

35. La Cavalerie légere eſt diviſée, ainſi que l'infanterie, en *Cavalerie Françoiſe & Etrangere.* L'une & l'autre ſont formées de Régimens ſubdiviſés en compagnies, comme les Régimens d'infanterie. Chaque Régiment eſt ſous les ordres d'un chef appellé *Colonel*, ou plutôt *Meſtre de Camp :* il contient ordinairement depuis deux juſqu'à ſept eſcadrons. Par la ré-

forme faite après la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748, ils ont été réduits à deux escadrons, à l'exception de celui du Colonel Général, qui en a conservé trois, & des *Carabiniers* qui en ont dix. Les Carabiniers forment un corps particulier de cavalerie, qui combat à pied comme les Dragons, lorsque le Général le juge nécessaire. On les appelle *Carabiniers*, parce qu'ils sont armés de carabines.

36. Aux différentes troupes précédentes, il faut ajouter celles qui sont destinées à la garde & au service de l'artillerie. Ces troupes forment un corps de six bataillons, sous la dénomination de *Corps Royal de l'Artillerie & du Génie*, parce que le corps des Ingénieurs, c'est-à dire, des Officiers chargés de l'attaque & de la défense des Places, y a été réuni par l'Ordonnance du 8 Décembre 1755.

37. Outre les troupes dont on vient de parler, il y en a une autre espece qu'on appelle troupes légeres, dont l'objet est d'aller à la découverte de l'ennemi, de roder continuellement autour de lui, pour épier ses démarches & le harceler par différens partis. Indépendamment des Hussards qui sont compris dans la cavalerie Etrangere, il y a les Compagnies franches, les *Volontaires de Flandres*, les *Volontaires Royaux*, les *Cantabres*, les *Fischer*, &c. Ces dernieres troupes ne sont pas destinées à combattre en ligne avec les autres troupes.

Comme on ne se propose pas d'expliquer dans cet ouvrage ce qui concerne le détail de chaque troupe en particulier, on se contentera de l'idée générale qu'on vient d'en donner. On va parler dans le Chapitre suivant des différens Officiers qui les commandent, & qui sont chargés de veiller à leur conduite.

CHAPITRE III.

CHAPITRE III.

Officiers des troupes de France.

ARTICLE PREMIER.

38. Le premier Officier ou Commandant général des troupes de France étoit autrefois le *Connétable*. Le grand pouvoir attribué à cet Officier, en fit ſupprimer la charge par Louis XIV. Ce ſont à préſent les *Maréchaux de France*, qui n'étoient que les Lieutenans du Connétable, qui commandent les armées.

Dans quelques cas particuliers, lorſque le Roi veut accorder une diſtinction à un Maréchal de France, il lui donne le grade de *Maréchal Général des Camps & armées*.

On trouve dans l'hiſtoire des grands Officiers de la Couronne, trois Maréchaux de France qui ont porté le titre de Maréchal Général des Camps & Armées : ſçavoir le Maréchal de *Biron*, ſecond du nom, le Maréchal de *Leſdiguieres*, depuis Connétable, & le Vicomte de *Turenne*. Le Maréchal de *Villars* a depuis obtenu ce même titre en 1733, & M. le Maréchal de *Saxe* en 1746. (1)

(1) Les Auteurs qui ont parlé des droits & privileges de cette grande charge, ne s'accordent point entr'eux. Suivant les uns, le Maréchal Général des Camps & Armées doit avoir préférablement aux autres Maréchaux, même plus anciens, le commandement à la guerre. Suivant les autres, ces Maréchaux conſervent dans pluſieurs points le rang & le droit que leur donne l'ancienneté. M. de *Turenne* ayant obtenu cette charge en 1672, le Roi ordonna qu'il ne rouleroit point avec les autres Maréchaux de France, & qu'il les commanderoit tous, mais ſans tirer à conſéquence, & pour cette campagne ſeulement, dit le Comte de *Buſſi* dans une de ſes lettres. Ce qui fait croire à ce Comte que les Proviſions de cette charge ne donnoient pas ce droit à M. de *Turenne*. Le *Pere Daniel*, qui n'avoit pu voir les proviſions de M. de Turenne, ne décide rien ſur ce ſujet. Elles ont depuis été imprimées dans le quatrieme volume du Code Militaire de M. Briquet. On y trouve que le Maréchal Général des Camps & Armées, eſt établi *pour departir*, dans les armées, *les quartiers, poſtes & logis des gens de guerre, tant de cheval que de pied, l'artillerie, vivres & munitions, ès lieux qu'il verra être les plus propres & plus commodes à la ſuite des Camps & armées, ſelon qu'il eſtimera plus à propos pour le ſervice du Roi, &c.* Il eſt dit auſſi dans les mêmes proviſions, que M. de *Turenne* jouira des mêmes droits & privi-

39. Après les Maréchaux de France, ſuivent les *Lieutenans Généraux ;* puis les *Maréchaux de Camp.* Les uns & les autres ſont appellés *Officiers Généraux*, parce qu'ils ne ſont réputés Officiers d'aucune troupe en particulier, & que dans leurs fonctions, ils les commandent toutes indiſtinctement, lorſqu'ils ſervent à la guerre, c'eſt-à-dire, lorſqu'ils ont pour cet effet des Lettres du Roi, qu'on appelle *Leures de ſervice.* Ces Officiers en campagne ſervent un jour à tour de rôle, & alors ont dit *qu'ils ſont de jour.*

Les Maréchaux de Camp, lorſque le Roi les éleve à ce grade, quittent le commandement des Régimens qu'ils avoient, ou les charges qu'ils poſſédoient, à moins que ce ne ſoit des Régimens étrangers, ou des charges dans les corps deſtinés à la garde du Roi.

40. Le premier grade d'Officier dans les armées, après celui de Maréchal de Camp, eſt celui de *Commandant de la Cavalerie.* Ce corps a trois autres chefs, qui ſont le *Colonel Général*, le *Meſtre de Camp Général*, & le *Commiſſaire Général.* En l'abſence de ces trois Officiers, c'eſt le plus ancien *Brigadier* (*grade* qui eſt immédiatement au deſſous de celui de Maréchal de Camp) du corps de la cavalerie qui la commande.

41. Les Dragons qui, comme on l'a déja dit, font un corps particulier dans l'armée, ont pour les commander un *Colonel Général*, & un *Meſtre de Camp Général.* Lorſque ces deux Officiers ſont abſens, c'eſt le plus ancien Brigadier du corps des Dragons qui les commande. (1)

42. L'infanterie a eu autrefois un Colonel Général pour la commander. Cette charge, à laquelle Henri III avoit attribué tant de prérogatives & de privileges, qu'elle rendoit, pour ainſi dire, maître de toute l'infanterie l'Officier qui en étoit

leges qu'ont joui par le paſſé ceux qui ont été pourvu de la même charge.

Il eſt évident par ces Proviſions que le Maréchal Génétal des Camps & Armées, a le commandement ſur tous les autres Commandans de l'armée ; mais elles ne portent point que les autres Maréchaux de France lui ſeront ſubordonnés. C'eſt-là, ſans doute, la raiſon pour laquelle le Roi ordonna qu'ils fuſſent ſous les ordres de M. de Turenne en 1672, ſans tirer à conquence. On peut voir ce que le *Pere Daniel* dit ſur ce ſujet dans l'hiſtoire de la Milice Françoiſe, T. II, p. 32, & les proviſions de M. de *Turenne*, T. IV du Code Militaire de M. de *Briquet*, p. 387.

(1) Les Officiers Généraux & Brigadiers qui n'ont point de Lettres de ſervice, n'ont aucun rang ni commandement à prendre en cette qualité. Il en eſt de même des Colonels, Meſtre de Camp & Lieutenans-Colonels réformés à la ſuite des Corps, & des Officiers qui ont obtenu de ſemblables commiſſions. *Ordonnance du 25 Juin 1750.*

pourvu, fut ſupprimée par Louis XIV, & rétablie ſous la minorité de Louis XV. Mais elle a encore été depuis ſupprimée en 1730, ſur la démiſſion volontaire de feu M. le Duc d'Orléans, pour lequel elle avoit été rétablie. Aucun Officier particulier n'a jamais fait les fonctions de cette charge, c'eſt pourquoi l'infanterie n'a point de Commandant particulier dans une armée comme la cavalerie & les dragons. (1)

43. Les *Brigadiers des armées du Roi*, ont rang immédiatement après les Officiers qu'on vient de nommer. Ils ſont attachés à la cavalerie, à l'infanterie, ou aux dragons. Ils conſervent avec le grade de Brigadier les emplois qu'ils avoient avant de l'avoir obtenu, & ils en exercent les fonctions.

44. Après les Brigadiers, ſont les *Colonels* ou *Meſtres de Camp*.

Dans la cavalerie, le Colonel Général retient pour lui ſeul le nom de Colonel. Ceux qui commandent les Régimens ont le titre de *Meſtre de Camp*. Il en eſt de même dans les dragons. L'uſage en étoit auſſi établi dans l'infanterie, lorſqu'il y avoit un Colonel Général, mais depuis ſa ſuppreſſion, les Commandans des Régimens d'infanterie portent le nom de Colonels. Par les Ordonnances Militaires, les Colonels & les Meſtres de Camp ſont égaux en grade: dans l'uſage ordinaire, on ſe ſert aſſez indifféremment de l'un ou l'autre terme pour la cavalerie & pour les dragons.

45. Outre les Commandans des Régimens, les Capitaines des compagnies de la Maiſon du Roi, de la Gendarmerie, & quelques autres Officiers de ces corps, ont auſſi rang de Meſtre de Camp. (2) Le Roi accorde même des Brevets de ce

(1) Les Suiſſes ont un Colonel Général. Il avoit autrefois ſur tous les Suiſſes employés en France, les mêmes droits & prérogatives que le Colonel Général de l'infanterie Françoiſe. Mais après la mort de M. le Comte de Soiſſons, arrivée en 1673, le Roi, en donnant cette charge à M. le Duc du Maine, en ſupprima la nomination aux différens emplois de ce corps, & ſe la réſerva. Ces réſerves, dit le *Pere Daniel*, ſont exprimées dans les proviſions de M. le Duc du Maine. Le Colonel Général des Suiſſes, en vertu de ſa charge, commande toutes les troupes de la nation.

(2) Les Commandans des compagnies de Gendarmes, Chevaux-Légers, Mouſquetaires, ceux des compagnies de la Gendarmerie, & même celui des Grenadiers à cheval, ont le titre de *Capitaines-Lieutenans*, parce que l'autorité que le Roi donne aux Commandans de ces compagnies, dit le *Pere Daniel*, eſt la même que celle du Capitaine dans les autres compagnies, & que le Capitaine-Lieutenant a les gages de Capitaine, & ceux de Lieutenant. *Hiſtoire de la Milice Françoiſe, T. II, p. 187.* Le Roi eſt lui-même Capitaine de ces compagnies. C'eſt-là vraiſemblablement

grade à des Officiers qu'il veut favoriſer, dont les emplois ne le donnent pas. Les Capitaines des Gardes Françoiſes & Suiſſes, ont rang de Colonels d'infanterie.

46. Après le Colonel ou le Meſtre de Camp d'un Régiment d'infanterie ou de cavalerie, eſt le *Lieutenant-Colonel*, lequel doit aider le Colonel dans toutes ſes fonctions, & le remplacer lorſqu'il eſt abſent.

Lorſque les troupes ſont en campagne, outre les Officiers Généraux de jour, il y a un Brigadier, un Colonel, & un Lieutenant-Colonel de ſervice, qu'on dit être de *piquet*. Ces Officiers ſont nommés à tour de rôle; ils ſont de ſervice pendant 24 heures.

47. Les Capitaines ſont ceux, qui, comme nous l'avons déja dit, commandent les compagnies dont les Régimens ſont compoſés. Ils ſont chargés chacun des ſoins d'entretenir leur compagnie.

Les Colonels, Meſtres de Camp, & les Lieutenans-Colonels avoient auſſi autrefois une compagnie qu'ils commandoient & qu'ils entretenoient; mais ils n'en ont plus depuis la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748.

Le Roi donne quelquefois le grade de Capitaine à des Officiers qui n'ont point de compagnie.

48. Chaque Régiment, tant de cavalerie, que de dragons & d'infanterie, a un Officier particulier chargé de tout le détail, de la police & de la diſcipline du Régiment. On le nomme le *Major* du Régiment. Il a rang de Capitaine ſans avoir de compagnie. Il a ſous lui un *Aide-Major*, pour l'aider dans ſes fonctions. Dans l'infanterie, où les Régimens ſont plus nombreux que dans la cavalerie, il y a outre l'Aide-Major d'autres Officiers chargés de mêmes fonctions. On les nomme *Sous-Aide-Majors*, ou plus communément *Garçons Majors*. (1)

49. Dans toutes les compagnies des différens Régimens, il

la raiſon qui fait donner le titre de Capitaine-Lieutenant aux Commandans de ces corps.

(1) La Maiſon du Roi a un Major, qui eſt celui des Gardes du Corps. Il y a outre cela deux Aides-Majors des Gardes, & 4 autres Aides-Majors particuliers, un pour chaque compagnie.

Les Gendarmes, Chevaux-Légers, & les Mouſquetaires n'ont point de Major en titre, celui des Gardes du Corps l'étant de toute la Maiſon du Roi: mais il y a dans chacun de ces corps des Officiers qui font les fonctions d'Aide-Majors.

La Gendarmerie a un Major particulier. Cette place ayant été ſupprimée en 1714, a été rétablie en 1735.

y a un *Lieutenant* qui aide le Capitaine dans ſes fonctions, & qui commande la compagnie en ſon abſence.

50. Dans la cavalerie & dans les dragons, il y a ordinairement, pendant la guerre, dans chaque compagnie, un troiſieme Officier appellé *Cornette*, parce qu'une de ſes principales fonctions eſt de porter l'Etendard, que l'on appelloit autrefois *Cornette*. Cet Officier eſt immédiatement au deſſous du Lieutenant. Il n'eſt pas entretenu pendant la paix. Dans l'infanterie, à la place du Cornette, il y a en tems de guerre un *Sous-Lieutenant*, qu'on appelle auſſi *Enſeigne*, parce qu'il porte le Drapeau : on le ſupprime à la paix comme le Cornette.

51. Les Lieutenans, Sous-Lieutenans, Cornettes & Enſeignes, ſont nommés *Officiers ſubalternes*. Ils ont néanmoins un Brevet du Roi, en vertu duquel ils ſont reçus dans leur emploi.

52. Après le Cornette, dans les compagnies de cavalerie & de dragons, il y a un *Maréchal des Logis*. Cet Officier eſt chargé du détail de la compagnie : c'eſt proprement l'homme d'affaire du Capitaine pour veiller, ſous ſes ordres, à tout ce qui concerne le ſervice de la compagnie. Le Maréchal des Logis a ſous lui un *Brigadier* & un *Sous-Brigadier*, qui ſont compris dans le nombre des cavaliers ou dragons de la compagnie, mais qui ont néanmoins quelque commandement ſur les autres cavaliers ou dragons.

53. Dans l'infanterie, après les Sous-Lieutenans ou Enſeignes ſont les *Sergens*. Leurs fonctions, à l'égard des ſoldats de leur compagnie, ſont les mêmes que celles des Maréchaux de Logis Ils ont ſous eux des *Caporaux* & des *Anſpeſſades*, qui ſont du nombre des ſoldats, mais qui les commandent néanmoins en l'abſence des Sergens dont ils ſont proprement les aides.

54. Les Maréchaux des Logis & les Sergens ſont nommés dans l'uſage ordinaire, *bas-Officiers*. Ils n'ont point de Lettres du Roi pour exercer leurs fonctions ; ils ne tiennent leur autorité & leur titre, que du Colonel de leur Régiment & de leur Capitaine.

55. Outre tous les Officiers dont on vient d'expliquer les différens grades, il y a encore des *Inſpecteurs Généraux* de la

cavalerie & de l'infanterie. Ces Officiers ſont choiſis ordinairement parmi les Lieutenans Généraux, les Maréchaux de Camp & les Brigadiers. Leurs fonctions conſiſtent à faire des revues, à examiner ſi les troupes ſont en bon état, ſi les Officiers particuliers font bien leur devoir, & ſi les troupes ſont bien entretenues. (1)

On a déja obſervé que tous les Officiers en général ſont ſubordonnés les uns aux autres, & que partout où il y a des troupes, le commandement ſe réduit toujours à un ſeul, à qui tous les autres obéiſſent. Cette ſubordination bien établie, & l'application de chaque Officier à bien remplir ſes fonctions, produit l'ordre, la regle & la diſcipline dans les troupes, quel qu'en ſoit le nombre.

56. Dans la Maiſon du Roi & dans la Gendarmerie, c'eſt l'Officier de la plus ancienne compagnie qui commande, lorſque ces troupes ne ſont point à la guerre. Lorſque la Maiſon du Roi ſert en campagne, le Roi nomme un Lieutenant de ſes Gardes pour la commander. C'eſt ordinairement le plus ancien Lieutenant-Général des Gardes du Corps. Si la Gendarmerie ſert dans la même armée, elle eſt auſſi ſous les ordres du Commandant de la Maiſon du Roi. Ce Commandant a ſous lui deux Brigadiers d'armée, ſçavoir, le plus ancien Brigadier des Gardes du Corps, qui fait les fonctions de Brigadier de la Maiſon du Roi, & le plus ancien Brigadier de la Gendarmerie, qui commande ce corps, ſous les ordres du Commandant de la Maiſon.

Chacun de ces trois Officiers reçoit une lettre de ſervice du Roi, pour remplir les fonctions de ſon emploi.

Lorſque la Gendarmerie ſe trouve dans une armée, où la Maiſon du Roi ne ſert point, elle eſt commandée par le plus ancien Brigadier de ſon corps.

57. L'infanterie n'ayant point de Commandans particu-

(1) Aux différens Officiers précédens, on peut ajouter les *Commiſſaires des Guerres*. Ils ne ſont pas chargés du commandement, mais de la conduite, police & diſcipline des troupes. Ils doivent leur faire obſerver les Ordonnances Militaires. Ils marchent à la gauche du Commandant de la troupe à laquelle ils ſont attachés. Dans les armées ils ont le détail des Hôpitaux, du pain, de la viande, &c. ſous les ordres de l'Intendant de l'armée. Ils font les inventaires des grains qui ſe trouvent dans les environs, & ils ont la conduite des différentes proviſions qui ſe font par voiture.

liers, lorſqu'il y a pluſieurs Régimens enſemble, c'eſt le Commandant du plus ancien Régiment qui commande, à moins qu'il n'y ait un Officier Général, ou un Brigadier qui ait des lettres de ſervice pour commander, relativement à ſon grade militaire.

Parmi les Officiers d'infanterie, de cavalerie & de dragons, à grade égal, c'eſt l'Officier d'infanterie qui commande dans les places de guerre, & autres lieux fermés, & en campagne c'eſt l'Officier de cavalerie ou de dragons, ſuivant l'ancienneté du grade. Si les commiſſions ſont du même jour, l'Officier de cavalerie a le commandement.

Quoique le Roi ſoit le maître de donner les grades & les emplois comme il le juge à propos, voici néanmoins l'ordre qu'il s'eſt preſcrit à cet égard, & qu'il ſuit ordinairement.

ARTICLE II.

58. *Ordre dans lequel les Officiers montent aux grades ou aux emplois de l'armée.*

Les Maréchaux de France ſont choiſis parmi les Lieutenans-Généraux. Ceux-ci parmi les Maréchaux de Camp, qui ſont pris dans le nombre des Brigadiers, & les Brigadiers parmi les Colonels & les Meſtres de Camp. Comme le Roi accorde à pluſieurs Officiers le grade de Colonel, ſans qu'ils ayent de Régiment, ces Officiers parviennent à celui de Brigadier, comme les Colonels en pied. Tels ſont les Officiers de la Maiſon du Roi & de la Gendarmerie. Les Capitaines aux Gardes Françoiſes & Suiſſes, & les Lieutenans-Colonels. Les Brigadiers ſe prennent encore parmi les Officiers de l'Artillerie, & les Ingénieurs qui ont obtenu le brevet de Colonel.

Les Colonels ou Meſtres de Camp doivent avoir ſervi pendant quelque tems dans les Mouſquetaires, dans le Régiment du Roi, ou dans quelqu'autre troupe.

Le plus ancien Capitaine d'un Régiment eſt ordinairement celui qui remplit la place de Lieutenant-Colonel, lorſqu'elle vient à vaquer.

La place de Major ſe donne à un Capitaine, & ſuivant les Ordonnances militaires, il n'eſt pas néceſſaire, dans ce choix, d'avoir égard au rang d'ancienneté.

Les Capitaines doivent, pour obtenir leur emploi, avoir quelque ſervice dans les troupes, c'eſt-à-dire, qu'ils doivent avoir été Lieutenant, Sous-Lieutenant, Cornette ou Mouſquetaire.

Les Lieutenans ſont pris parmi les Sous-Lieutenans, Enſeignes ou Cornettes, lorſqu'il y en a; ſinon on les prend parmi la jeuneſſe qui n'a pas encore ſervi.

Les Maréchaux des Logis & les Sergens ſont toujours tirés du nombre des cavaliers & ſoldats de leur compagnie. Lorſqu'on eſt content de leur ſervice, on les fait quelquefois monter au grade d'Officier. Cette marque de diſtinction, très-utile pour le bien du ſervice, s'accorde plus communément dans la cavalerie que dans l'infanterie.

REMARQUE.

Il eſt très-important que tous les Officiers s'appliquent chacun non ſeulement à bien remplir les fonctions de leur emploi, mais à ſe mettre en état de paſſer aux grades ſupérieurs auxquels ils peuvent parvenir. C'eſt des Officiers particuliers que dépend en partie le ſuccès de la plûpart des entrepriſes militaires, & rien n'eſt plus propre à les former que de les faire paſſer par tous les différens grades. Tout le monde ſçait que M. de *Turenne* avoit porté le mouſquet en Hollande. On prétend qu'en Allemagne, la plûpart des Princes ne rougiſſent pas d'en uſer de même avant de parvenir à avoir un Régiment. Le Czar Pierre le Grand, pour montrer l'exemple à ſa Nobleſſe de paſſer par tous les emplois militaires, voulut d'abord être ſimple Tambour.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE IV.

59. *Des armes des troupes.*

Nous avons déja obſervé que les armes de l'infanterie étoient l'épée & le fuſil avec la bayonnette à douille, qui ſe met au bout du canon, & qui n'empêche point le ſoldat de tirer.

Le fuſil du ſoldat a environ cinq pied de longueur, la bayonnette qu'on y ajoute en a un & demi. Mais comme le bout du canon entre d'environ quatre pouces dans la douille de la bayonnette, il s'enſuit que toute la longueur du fuſil, avec la bayonnette au bout, eſt d'environ ſix pieds deux pouces. La baguette avec laquelle on charge le fuſil, eſt actuellement de fer.

Le calibre du canon du fuſil eſt fait pour une balle de dix-huit à la livre; mais comme à force de tirer il ſe craſſe en dedans, on les fait un peu plus petites, c'eſt-à-dire, de vingt & une à la livre. On charge le fuſil d'une quantité de poudre, à peu près du poids de la moitié de la balle; c'eſt pourquoi une livre de poudre peut ſervir à tirer environ quarante coups.

60. Pour abréger le tems néceſſaire pour charger le fuſil, on ſe ſert de charges toutes faites, qui contiennent la poudre & la balle enſemble. Il ne s'agit plus que d'en déchirer avec les dents le bout oppoſé à celui qui contient la balle, afin d'en tirer la poudre néceſſaire pour amorcer le fuſil, & d'introduire enſuite le reſte de la charge dans le canon. Ces charges ſont appellées *cartouches* (1): par leur

(1) Pour faire une cartouche, on prépare un morceau de papier de ſix pouces de longueur, & de deux pouces ſix lignes de largeur. On colle les deux bords de la largeur de trois ou quatre lignes: on roule le papier autour d'un moule cylindrique de ſept à huit pouces de longueur, de ſix lignes trois quarts de diametre creuſé dans un des bouts en cavité ſphérique, afin de recevoir la balle qu'on y met. Le plus étroit des bords collés doit déborder la balle d'environ cinq lignes pour la couvrir. Lorſqu'elle eſt couverte, on retire le moule afin que la colle ſeche. On groſſit avec du papier les balles qui ne ſont point de calibre.

Pour garnir la cartouche, on y introduit la poudre avec une meſure de cuivre ou de fer blanc. Cette meſure doit contenir environ la 45e partie de la livre. L'ex-

moyen le ſoldat peut tirer juſqu'à ſix coups par minute (1).

61. Les piques formoient autrefois une arme excellente pour mettre l'infanterie en état de réſiſter à la cavalerie en plaine : « Sans la pique, qui eſt la *Reine des armes à pied*, dit *Monté-* » *cuculi*, un corps d'infanterie attaquée par un eſcadron, ou » par un bataillon avec des piques, ne peut demeurer entier, » ni faire une longue réſiſtance. » Nos fuſils avec la bayonnette au bout, ne font pas le même effet, à cauſe de leur peu de longueur.

La pique avoit quinze pieds de long. Cette arme eſt très-ancienne. Quelques Auteurs en attribuent l'invention aux Lacédémoniens. Elle faiſoit la force des fameuſes phalanges Grecques. Le *Pere Daniel* prétend qu'elle fut remiſe en uſage par les Suiſſes. « Ce qui paroît les avoir déterminé à s'en ſervir, » dit cet Auteur, eſt qu'après avoir ſecoué le joug de la Mai- » ſon d'Autriche, ils ſe virent attaqués par la cavalerie qu'on » envoyoit contre eux, & comme ils n'en avoient point, ou » qu'ils n'avoient pas le moyen d'en entretenir, ils eurent re- » cours à cette arme, qui en effet a été depuis employée au » même uſage parmi les autres nations. *Hiſtoire de la Milice* » *Françoiſe*.

Bien des Militaires habiles, & entr'autres le célebre *Chevalier Folard*, regrettent la ſuppreſſion des piques. Ils prétendent que ce n'eſt que par ſon rétabliſſement, qu'on pourra redonner à l'infanterie ſon ancienne ſupériorité ſur la cavalerie.

Lorſque les piques étoient en uſage, le tiers du bataillon fut pendant long-tems compoſé de piquiers. On en réduiſit enſuite le nombre à la cinquieme partie du bataillon, & c'eſt celui qu'il y avoit lors de leur ſuppreſſion totale en 1703.

62. Les Officiers d'infanterie ſont tous armés d'*eſpontons*, eſpece de pique de ſept ou huit pieds & demi de longueur (2).

térieur de l'ouverture ne doit avoir que ſix lignes de diametre. On tortille en pointe le papier de la cartouche qui reſte vuide. *Elem. de l'Art Milit. par M. d'Héricourt.*

(1) Ce n'eſt que depuis 1704 que tous les ſoldats ſont armés de fuſils & de bayonnettes : auparavant les différens corps de l'infanterie étoient armés de piques & de mouſquets.

(2) L'eſponton eſt une arme de trés-peu de défenſe, qu'on peut regarder comme une arme de parade, propre, dit M. le Maréchal de *Puyſegur*, à ceux qui *ſont eſtropiés, & qui ont peine à marcher.* Il propoſe de lui ſubſtituer le fuſil avec la bayonnette, c'eſt-à-dire, d'armer tous les Officiers de l'infanterie, comme le ſont ceux des grenadiers. Car dès qu'on ſuppoſe que le fuſil avec la bayonnette eſt l'arme la plus avantageuſe pour toutes ſortes d'ac-

Il faut cependant en excepter les Officiers des Grenadiers, qui ont chacun un fuſil avec une courte bayonnette, ſuſpendue à une courroie de cuir, qui ſoutient en même tems une gibeciere dans laquelle ils mettent la poudre & le plomb dont ils ont beſoin pour tirer.

63. Les Sergens ſont armés de hallebardes de ſix pieds & demi. Ceux des Grenadiers ont des fuſils comme les Officiers.

64. Les Grenadiers, outre leurs armes ordinaires qui ſont le fuſil, la bayonnette, & un ſabre recourbé, ont chacun une hache; la plûpart de ces haches ont un marteau d'un côté. Elles ſervent à rompre les paliſſades des retranchemens & des chemins couverts, à couper les haies, rompre les portes, &c. des différens poſtes que les Grenadiers veulent forcer. Il y en a ordinairement dix grandes par compagnies.

Ils ont auſſi une bandouliere à laquelle eſt attachée une *Grenadiere* ou *Giberne*. C'eſt une eſpece de ſac ou de gibeciere à poche de cuir de vache, pour mettre des grenades.

Les armes des cavaliers ſont l'épée ou le ſabre, le mouſqueton, & une paire de piſtolets.

L'infanterie n'a point d'armes défenſives, mais les cavaliers portent un plaſtron ou demi-cuiraſſe à l'épreuve du mouſqueton. Elle leur couvre le devant du corps. Ils ont de plus une calotte de fer battu qui ſe met ſous le chapeau, & qui garantit de l'effet des coups de ſabre ſur la tête.

Les Officiers de cavalerie portent des cuiraſſes entieres. Ils ont auſſi des calottes de fer pour le même uſage que les cavaliers. Leurs armes offenſives ſont l'épée ou le ſabre, & une paire de piſtolets.

65. Les Dragons ſont armés d'un fuſil avec la bayonnette, comme les ſoldats du corps de l'infanterie. Ils ont une épée, dont la lame doit avoir au moins deux pieds neuf pouces, ſans y comprendre la garde & la poignée. Ils ont un piſtolet d'un côté à l'arçon de la ſelle, & un outil comme une hache, un marteau, ou une pioche de l'autre. Ils ont des bottines au

tions, il n'y a point de bonnes raiſons à alléguer pour armer les Officiers différemment. Mais ſi malgré cela on ne veut point leur donner le fuſil, on pourroit au moins, comme le dit un ſçavant Officier, leur donner des pertuiſannes de dix à onze pieds de longueur, ainſi qu'aux Sergens & aux Caporaux; ce qui les rendroit plus utiles un jour de combat.

lieu de bottes, pour avoir la facilité de marcher & de combattre à pied.

66. A toutes ces différentes armes, ajoutons que dans chaque compagnie de cavalerie il y a quatre cavaliers, qui au lieu de mouſqueton, ont des carabines rayées en dedans, eſpece de mouſqueton particulier, dans lequel on fait entrer d'abord la balle à force, avec un petit marteau appellé *pouſſe-balle :* on l'enfonce enſuite avec une baguette de fer juſqu'au fonds du canon, c'eſt-à-dire, juſqu'à la charge de poudre. Cette arme a plus de portée que le fuſil, & elle eſt fort utile dans les fourrages & dans les occaſions où la cavalerie eſt obligée de tirer ſur l'ennemi.

Après toutes les notions préliminaires qu'on vient de donner ſur la formation des troupes, ſur leur arrangement & leur armement, on va entrer plus particuliérement dans le détail du bataillon.

CHAPITRE V.

67. *Du Bataillon.*

I.

Ce qui ſe préſente d'abord à examiner dans le bataillon, c'eſt le nombre de ſoldats dont il doit être formé ou compoſé pour marcher aiſément, & être capable de quelque effort conſidérable. Comme on ne peut guere fixer ce nombre par des raiſonnemens ſolides, il faut ſe ſervir d'exemples, d'uſages & d'obſervations, au lieu de démonſtrations.

Il eſt aiſé de remarquer d'abord qu'un corps trop nombreux d'infanterie ne pourroit ni ſe mouvoir aiſément, ni marcher long-tems en ordre de bataille, que d'ailleurs ce corps agiroit très-lentement, parce que la ſituation du terrein l'obligeroit ſouvent de ſe rompre pour paſſer dans des lieux étroits & ſerrés. Ajoutons à ces obſervations, que ſi ce corps étoit une fois dérangé ou mis en déſordre dans le combat, il ſeroit très-difficile, pour ne pas dire impoſſible, de le *rallier*, c'eſt-à-dire, de réunir toutes ſes parties diſperſées.

Les Grecs partageoient leur infanterie en *phalanges*, ou corps de 4096 hommes rangés sur 16 de hauteur, comme nous l'avons déja dit. Ces gros corps avoient 256 hommes de front, & ils étoient soutenus par d'autres corps plus légérement armés rangés sur huit de hauteur.

Les Romains, au lieu de cet ordre si pesant des Grecs, divisoient l'infanterie de leurs Légions en dix corps ou cohortes, de cinq à six cens hommes à dix de hauteur, ce qui donnoit depuis cinquante jusqu'à soixante hommes de front.

L'ordre des Grecs présentoit des especes de corps solides, invincibles en terrein uni & régulier, mais peu propres à poursuivre l'ennemi & à combattre dans les lieux serrés, inégalement, élevés & coupés par des haies, des fossés ou des ravines.

C'est pourquoi les Romains ayant éprouvé la difficulté de résister à la phalange en plaine, employerent leur science militaire, à l'attirer dans des terreins inégaux, & l'attaquant alors avec leurs petits corps d'infanterie, ils trouverent le moyen de la désordonner ou de la rompre, & de la vaincre.

L'ordre des Romains ayant ainsi prévalu sur celui des Grecs, fut insensiblement adopté de toutes les Nations soumises à leur Empire, & il subsista autant de tems que cet Empire fut dans la splendeur : mais lors de sa décadence, il s'abâtardit & se perdit, de maniere que les Romains devinrent inférieurs dans l'art de la guerre aux Nations barbares qui les subjuguerent. Ceux qui voulurent l'étudier & le faire revivre dans le quinzieme siecle, furent obligés de le chercher dans le petit nombre des Historiens & des anciens Auteurs Militaires, échappés à la barbarie des tems. C'est à quoi le fameux *Maurice de Nassau*, Prince d'Orange, s'appliqua avec succès. *Il parvint*, comme le dit M. de *Rostaing*, dans son Mémoire sur la Légion, *à éclairer toute l'Europe par l'ordre & la discipline qu'il établissoit chez les Hollandois : on se forma, on s'instruisit sous ses yeux & à son école, mais l'on n'imita rien servilement. L'on prit les connoissances, & l'on en fit l'application conformément au génie de la Nation.*

En effet, notre façon de former nos troupes n'est pas entiérement la même que celle des Romains. Leurs Légions étoient composées d'infanterie, & d'un corps de cavalerie qui y étoit

attachée. Nous avons jugé à propos de ſéparer ces deux eſpeces troupes, qui devroient toujours ſe ſoutenir réciproquement; mais nos corps particuliers d'infanterie & de cavalerie, c'eſt-à-dire, nos bataillons & nos eſcadrons, ne diffèrent guere de ceux des Romains.

Les noms de bataillon & d'eſcadron ſont fort anciens dans les troupes. Le premier a été donné autrefois à des troupes de cavalerie, & le ſecond à des troupes d'infanterie. Dans la relation de la bataille de Dreux, donnée en 1562, les troupes des gens de pied y ſont encore appellées *eſcadrons*. On y trouve auſſi des *bataillons* & des Régimens; mais il paroît que les bataillons étoient beaucoup plus conſidérables que les autres corps, & qu'ils n'étoient pas de même nombre de ſoldats (1).

Depuis la fin du regne d'Henri IV, & pendant celui de Louis XIII, on trouve l'infanterie des armées, diviſée en bataillons, & la cavalerie en eſcadrons, à peu près comme aujourd'hui. Mais nous n'avons rien de précis dans les Hiſtoriens, ſur leur formation & leur compoſition. M. le *Maréchal de Puyſegur* eſt le premier qui dans ſon Livre de l'*Art de la Guerre*, en ait parlé avec préciſion.

Cet illuſtre Auteur nous apprend que juſqu'en 1678, qui étoit la derniere année de la guerre terminée par la paix de Nimegue, les bataillons de l'infanterie Françoiſe étoient de dix-ſept compagnies, dont ſeize ordinaires, & une des Grenadiers, à chacune deſquelles il y avoit pour Officiers à *Hauſſecol* (2), un Capitaine, un Lieutenant & un Sous-Lieutenant, & pour bas-Officiers, deux Sergens, trois Caporaux, trois Anſpeſſades. A l'égard des ſoldats, il y en avoit quarante, & de plus un Tambour, ce qui non compris les trois Officiers, faiſoit cinquante hommes par compagnie. Il y avoit

(1) On trouve les Plans & la Deſcription de cette bataille dans les Mémoires de Condé. T. IV, p. 178 & 685. Edition de 1743.

(2) Le *Hauſſecol* eſt un diminutif, ou un reſte des armes défenſives que les Officiers de l'infanterie étoient autrefois obligés de porter lorſqu'ils étoient de ſervice, ou que leurs troupes étoient de garde: ce n'eſt plus aujourd'hui qu'une eſpece de demi-cercle de cuivre de trois ou quatre pouces de diametre. Il eſt échancré en dedans, pour pouvoir embraſſer la partie extérieure du col, auquel il eſt attaché par un ruban. Les Officiers de l'infanterie Françoiſe ont des hauſſecols dorés, & les Officiers Suiſſes le portent argenté. Les bas-Officiers, c'eſt-à-dire, les Sergens & les Caporaux, ne portent point le hauſſecol, mais ſimplement les Officiers brevetés par le Roi. C'eſt pourquoi l'on appelle ordinairement Officiers à *hauſſecols*, les Colonels, les Capitaines, les Lieutenans, Sous-Lieutenans & Enſeignes, lorſqu'il y en a.

auſſi un Aide-Major par bataillon, & dans les bataillons Colonels, c'eſt-à-dire, dans ceux où les Colonels avoient leur compagnie, il y avoit un Major. Par conſéquent les bataillons étoient de huit cent cinquante hommes, & de 52 Officiers, ce qui faiſoit en tout 902 hommes.

« Les Officiers étoient armés de piques de dix pieds, les » deux Sergens de hallebardes de ſix à ſept pieds, quatre ſol- » dats armés de fuſils, douze armés de piques de quatorze » pieds de long, & tout le reſte de mouſquets. La compagnie » de Grenadiers étoit toute armée de fuſil, avec des bayon- » nettes à manches de bois pour mettre dans le canon après » avoir tiré, quand on joignoit l'ennemi. Tous les Sergens & » ſoldats portoient des baudriers de cuir de vaches au lieu de » ceinturons, & tous les mouſquetaires, (c'eſt-à-dire, tous » les ſoldats avec des mouſquets,) des bandoulieres de mê- » me, où pendoient des charges de bois, qui contenoient cha- » cune la meſure d'un coup de poudre. Les bataillons ſe met- » toient en bataille ſur ſix rangs, & vers la fin des campagnes » on les réduiſit à cinq.

» Les bataillons du Régiment des Gardes Françoiſes étoient » de ſix compagnies qui faiſoient enſemble huit cens hommes. » Ils n'avoient pas encore de compagnies de Grenadiers, mais » bien un nombre de ſoldats dans les compagnies, qui étoient » deſtinés à faire le ſervice avec les compagnies des Grena- » diers du reſte de l'infanterie.

» Quant à l'infanterie étrangere, les bataillons Suiſſes » étoient de quatre compagnies de deux cens hommes cha- » cune, compris les Officiers, ce qui formoit les bataillons » de huit cens. » Il en étoit de même des autres bataillons étrangers. Ils étoient tous armés comme ceux de l'infanterie Françoiſe.

La derniere année de la guerre terminée par la paix de *Nimegue*, c'eſt à-dire, en 1678, « on ôta de chaque bataillon » de l'infanterie Françoiſe, quatre compagnies, dont on for- » ma d'autres bataillons. Il ne reſtoit plus par ce retranche- » ment que treize compagnies à chaque bataillon, qui fai- » ſoient 650 hommes, ſans les Officiers. Ils ſe mettoient en » bataille à cinq de hauteur.

» A la Guerre de 1688, les bataillons de l'infanterie Fran-

» çoiſe furent d'abord de ſeize compagnies de cinquante » hommes chacune, non compris les Officiers: mais deux » ans après on ôta trois compagnies de chaque bataillon, » dont on forma d'autres.

» Les compagnies qui n'étoient que de cinquante hommes, » furent miſes à 55, dont dix ſoldats étoient armés de piques. » Ces bataillons étoient de 715 hommes, & de 40 Officiers. » Ils ſe mettoient d'abord à cinq de hauteur; mais vers la fin » de la campagne, la plûpart ne ſe mettoient qu'à quatre.

» Les Régimens d'infanterie étrangere, comme les Suiſſes, » furent réduits à trois compagnies de deux cens hommes » chacune: ils formoient leurs bataillons de ſix cens hom- » mes, compris les Officiers. Il en fut de même à propor- » tion des autres Régimens étrangers. On quitta au com- » mencement de cette guerre les baudriers, & l'on prit les » ceinturons. On ôta auſſi les bandoulieres de vache, & l'on » prit des fournimens à la place.

» Dans la guerre commencée en 1701, les bataillons de » l'infanterie Françoiſe ont été de treize compagnies, com- » poſées chacune de trois Officiers à hauſſecol, & de cin- » quante hommes, compris deux Sergens & un Tambour, » & de quarante Officiers; ce qui faiſoit 690 hommes » pour tout le bataillon. En entrant en campagne, la plus » grande partie de l'infanterie ſe mettoit en bataille ſur qua- » tre rangs, le reſte ſur trois, vers la fin de la campagne il en » reſtoit très-peu ſur quatre.

» Lorſque cette guerre commença, il y avoit déja quelques » Régimens qui avoient quitté les piques: le reſte en avoit » toujours la cinquieme partie armée: mais dans l'hyver de » 1703 à 1704, elles furent entiérement abandonnées, & les » mouſquets le furent auſſi peu de tems après. »

Dans la guerre de 1733, les bataillons étoient compoſés de 16 compagnies de 40 hommes chacune, & d'une dix-ſeptieme de Grenadiers de 45 hommes; ce qui faiſoit 685 hommes. Il y avoit de plus 52 Officiers.

Dans celle de 1744, terminée par la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748, ils ont été compoſés de même nombre d'hommes, excepté néanmoins les Officiers qui n'étoient que 34 par bataillon.

Depuis

Depuis cette paix les bataillons François ont été réduits à treize compagnies, dont douze ſont de 40 hommes chacune, y compris deux Sergens, trois Caporaux, trois Anſpeſſades, & un Tambour; la treizieme de Grenadiers eſt de 45 hommes. A l'égard des Officiers, il y a un Capitaine & un Lieutenant dans chaque compagnie; celle des Grenadiers a ſeulement de plus un Sous-Lieutenant : ce qui fait en tout 606 hommes pour tout le bataillon, non compris le Colonel, le Lieutenant-Colonel, & le Major. Ces deux premiers Officiers avoient une compagnie avant la réforme de 1748 : depuis cette réforme ils n'en ont plus. (1)

Il ſuit de l'expoſé qu'on vient de faire de la force du bataillon François, que depuis 1688, ce corps de troupe a toujours été compoſé à peu près de ſix à ſept cens hommes, qu'on a preſque toujours mis en bataille à quatre de hauteur.

Un bataillon d'environ 600 hommes, à quatre de hauteur, donne un front d'environ 150 hommes, qui, à deux pieds par homme, eſt de 300 pieds ou de 50 toiſes, & à un pied & demi, de 225 pieds, qui font environ 38 toiſes. Cette grande étendue donne beaucoup de difficulté à faire mouvoir le bataillon en bon ordre. C'eſt pourquoi pluſieurs Militaires habiles, & entr'autres le fameux Chevalier *Folard*, prétendent qu'il doit être réduit à une moindre étendue, ce qui ne ſe peut, voulant conſerver le même nombre d'hommes dans le bataillon, qu'en augmentant ſa profondeur, ou le nombre de ſes rangs.

L'Officier auquel on attribue le Mémoire ſur la Légion, (*M. de Roſtaing*) prétend que la vraie proportion du nombre d'hommes du bataillon, eſt de 300 ou 400, non compris les Officiers & les Grenadiers. Ce corps rangé à huit de hauteur, donneroit un front de cinquante hommes ou de cinquante files, propre à marcher & à combattre partout ſans déſordre.

Il eſt certain que des corps peu nombreux ſont plus aiſés à conduire en bon ordre, & à faire mouvoir, que ceux qui le ſont plus; mais ils ont auſſi moins de force dans le choc, & d'ailleurs les pertes y ſont bien plus ſenſibles que dans les

(1) Par une Ordonnance du premier Août 1755, les bataillons ont été remis à dix-ſept compagnies, de la même maniere qu'ils l'étoient dans la guerre de 1741, avant la réforme de 1748.

grands corps. C'eſt pourquoi, comme on ne pourra jamais établir par des raiſons ſolides & convaincantes la vraie proportion du bataillon, non plus que le rapport du front à la hauteur, on ne peut mieux faire que de s'en tenir ſur ce ſujet aux connoiſſances tirées de l'uſage ou de l'expérience.

Ainſi l'uſage des Romains, & celui qui ſe trouve aſſez conſtamment établi en France depuis près de cent ans, étant de faire le bataillon d'environ ſix à ſept cens hommes, c'eſt de ce nombre à peu près que l'on doit le former.

Quant à ſa diſpoſition, comme du tems des Condés & des Turennes, le bataillon étoit à huit de hauteur, & que les Généraux qui l'ont réduit à quatre, *n'ont pas encore effacé*, comme le dit M. le Maréchal de Puyſegur, *la mémoire de ces grands hommes*, il ſemble qu'on ne pourroit rien faire de mieux que de les imiter, c'eſt-à-dire, de former le bataillon ſur huit rangs.

Il faut pourtant obſerver que cette épaiſſeur eſt moins favorable aux actions de feu, que celle de quatre rangs; & comme dans les dernieres guerres on a beaucoup plus fait uſage du feu que de l'arme blanche ou de la bayonnette, il convient par cette raiſon que le bataillon ſoit diſpoſé à pouvoir agir également par le feu & par les armes blanches; pour cet effet, il doit avoir deux diſpoſitions relatives à chacune de ces deux différentes manieres de combattre.

La premiere pour tirer, peut être de trois ou quatre rangs, (1) & la ſeconde, pour joindre l'ennemi, de ſix ou huit rangs.

(1) Lorſqu'on veut faire tirer quatre rangs à la fois, on a imaginé depuis quelques années *d'emboîter*, pour ainſi dire, les rangs les uns dans les autres, de maniere que les fuſils des ſoldats du quatrieme rang puiſſent dépaſſer un peu le premier. Dans cet état d'emboîtement, les deux premiers rangs ont un genou à terre, & les jambes entrelaſſées les unes dans les autres: le troiſieme & le quatrieme rang ſont droits; mais ils ſont ſerrés ſur les deux premiers, de maniere que les ſoldats du troiſieme ont les jambes placées dans celles du ſecond, & que ceux du quatrieme les ont dans celles du troiſieme.

Dans cet arrangement les ſoldats du premier rang peuvent ſe ſervir aiſément de leurs armes, mais ceux du ſecond ſont dans une attitude trop gênante & trop contrainte pour pouvoir le faire facilement; le troiſieme rang a l'avantage de tirer auſſi facilement que le premier; mais pour le quatrieme, l'expérience fait voir dans l'exercice que ſon feu eſt toujours dangéreux pour la tête du bataillon. Car quelqu'attention que l'on prenne pour que les fuſils du quatrieme rang dépaſſent le premier, il arrive ſouvent que les Officiers ont des coups de feu dans leurs habits, & les ſoldats du premier rang les cheveux brûlés. Pour remédier à cet inconvénient, on peut faire tirer ſeulement les trois premiers rangs, lorſque la troupe eſt ſur quatre rangs, ou la mettre ſur trois dans les

Comme toutes les réfléxions précédentes ne donnent rien de précis pour la formation du bataillon, & qu'il faut un ordre primitif & général pour faire paroître les troupes & les mettre en bataille, nous obſerverons que l'Ordonnance du 6 Mai 1755, ſur l'exercice de l'infanterie, porte,

Que toutes les fois que l'infanterie prendra les armes en quelqu'occaſion que ce ſoit, elle ſera formée ſur trois rangs, & que pour l'exercer ſur une plus grande profondeur, on lui fera doubler les files, afin de la mettre à ſix de hauteur, excepté les Grenadiers & les piquets (1), *qui reſteront à trois de hauteur, à moins d'un ordre contraire.*

Cette Ordonnance preſcrit, comme on le voit, les deux ordres précédens, pour la formation du bataillon; mais comme elle établit celui de trois rangs, pour l'ordre primitif & ordinaire, s'il étoit permis de faire quelques réfléxions ſur ce ſujet, on obſerveroit qu'au lieu de mettre les troupes ſur trois rangs toutes les fois qu'elles doivent paroître, ou de prendre cet ordre pour le primitif, il ſeroit peut-être plus convenable de lui ſubſtituer celui de ſix qu'on doit regarder comme le plus ordinaire & le plus eſſentiel, étant celui avec lequel elles doivent joindre l'ennemi. Dans la diſpoſition pour tirer, il faut ſuppoſer qu'alors les troupes ne peuvent s'aborder. C'eſt pourquoi elles peuvent changer leur ordre ordinaire avec moins d'inconvénient que dans le premier cas; d'ailleurs le mouvement d'une troupe eſt bien plus aiſé ſur ſix rangs que ſur trois, parce que ſon front eſt de la moitié plus petit.

actions de feu où les troupes ne peuvent ſe joindre ou s'aborder.

Obſervons cependant ici qu'anciennement on faiſoit tirer cinq rangs à la fois ſans inconvénient: on faiſoit mettre les deux premiers rangs à genou, le troiſieme étoit fort courbé, le quatrieme l'étoit moins, & le cinquieme tiroit debout. *Doctrine Milit. de la Fontaine, p. 449.*

(1) On appelle troupe de *piquet*, ou ſimplement *piquet*, un certain nombre de ſoldats détachés de toutes les compagnies du bataillon, pour former un corps toujours prêt à marcher. Ce corps eſt commandé par un Capitaine & un Lieutenant. Il eſt compoſé de 48 fuſiliers de deux Sergens, & d'un Tambour. La durée de leur ſervice eſt de vingt-quatre heures: pendant ce tems, ni les Officiers, ni les ſoldats ne doivent point ſe deshabiller, afin d'être en état de marcher au premier commandement. On en parlera dans la ſuite plus particuliérement.

ARTICLE III.

68. *De l'arrangement des Compagnies & des Officiers dans les Bataillons.*

Les compagnies qui forment le bataillon ont toujours été arrangées d'une maniere particuliere dans le bataillon.

M. le Maréchal de Puyſegur nous apprend dans ſon Livre de l'*Art de la Guerre*, que pendant les trois guerres qui ont précédé la paix d'Utrecht, c'eſt-à-dire, depuis 1672, l'ordre des compagnies dans le bataillon, a toujours été le même. La compagnie des Grenadiers a toujours occupé la droite du bataillon; la compagnie Colonelle, ou la premiere compagnie enſuite, & ainſi des autres, ſuivant l'ancienneté des Capitaine, enſorte que celle du dernier Capitaine formoit la gauche ou le flanc gauche du bataillon.

A l'égard de la place des Officiers, le Commandant étoit à la tête du centre, & les trois Drapeaux derriere lui.

Les Capitaines formoient un rang derriere le Commandant, partageant entr'eux tous le front du bataillon.

Les Lieutenans ou Sous-Lieutenans formoient un rang derriere celui des Capitaines, *placés tous indifféremment, ſans obſerver d'être vis-à-vis de leurs compagnies ou de celles des autres.*

Cet arrangement ſe faiſoit également en tems de paix, comme en tems de guerre; cependant il n'étoit pas généralement obſervé par tous les Régimens. Il y en avoit dont le premier Capitaine étoit placé à la droite avec ſa compagnie, comme dans l'arrangement précédent; mais le ſecond étoit à la gauche, quelquefois avec ſa compagnie. Comme les deux flancs du bataillon en ſont les poſtes les plus périlleux, on les appelle *poſtes d'honneur*, & par cette raiſon ce ſont les deux premieres compagnies qui doivent les occuper.

Il faut obſerver que lorſqu'un bataillon termine à gauche une ſuite de bataillons, la premiere compagnie occupe la gauche, parce que la gauche eſt alors le poſte le plus expoſé ou le plus dangereux du bataillon.

A l'égard du reſte de la diſtribution ou du partage des Officiers, il ſe faiſoit de cette maniere.

Le troiſieme Capitaine ſe mettoit à la queue du bataillon, derriere le centre. Un autre des moins anciens ſe plaçoit derriere la droite, & un autre de même derriere la gauche, chacun de ces trois Capitaines étoit accompagné d'un Lieutenant & d'un Sous-Lieutenant, lorſqu'il y avoit des Officiers de cette derniere eſpece.

Le reſte des Officiers ſe partageoit dans tout le front du bataillon, à la tête du premier rang, à égale diſtance, ſans aucun nombre de files déterminés à leurs ordres.

Quant aux Sergens, on en mettoit un ſur chaque flanc des rangs, c'eſt à-dire, dans les files qui terminoient le bataillon à droite & à gauche. Il y en avoit auſſi quelques-uns de placés dans les rangs, le reſte étoit derriere.

Il eſt aiſé de remarquer que la diſpoſition des Officiers étoit très-défectueuſe dans ces deux arrangemens, parce qu'ils ſe trouvoient preſque tous placés hors de leurs compagnies, & qu'ils n'avoient chacun aucune partie déterminé du bataillon ſoumiſe à leur commandement. Cette obſervation que l'on doit à M. le Maréchal de *Puyſegur*, a fait imaginer à cet homme illuſtre un moyen de les rendre plus utiles dans le bataillon. C'eſt celui de les faire combattre avec les compagnies qu'ils commandent.

Suppoſant que les bataillons ſoient mis en bataille ſur cinq rangs. Il compoſe une file de chaque compagnie, d'un Caporal au premier rang, d'un Anſpeſſade au ſecond, d'un Caporal au troiſieme, d'un Anſpeſſade au quatrieme, & d'un Caporal au cinquieme. Comme il ſuppoſe trois Anſpeſſades dans chaque compagnie, il fait mettre ce dernier au premier rang avec pluſieurs ſoldats choiſis parmi les plus braves de la compagnie.

Par cet arrangement les Caporaux & les Anſpeſſades peuvent veiller très-aiſément à la conduite de la compagnie, & ſervir à la faire combattre en bon ordre.

A l'égard des Officiers, il faut auſſi les faire combattre avec leur compagnie. C'eſt pourquoi, *ſi le Capitaine a un poſte d'honneur dans le bataillon, la compagnie doit l'avoir auſſi.*

Comme le Colonel ou le Commandant du bataillon, doit

être à la tête du centre, ſa compagnie, au lieu d'être à la droite, dit M. le Maréchal de *Puyſegur*, ſera placée au centre : là le Commandant aura particuliérement ſous ſes ordres les compagnies voiſines du centre, qui formeront à peu près le tiers du bataillon. La droite ſera aux ordres du premier Capitaine, après le Commandant, lequel ſe placera avec ſa compagnie le troiſieme de la droite (ſuppoſant le bataillon de treize compagnies.) Le ſecond Capitaine avec ſa compagnie ſe placera le troiſieme de la gauche. M. de *Puyſegur* propoſe cet arrangement, par la raiſon que les deux compagnies de la droite & de la gauche pouvant être détachées pour agir hors du bataillon, les deux anciens Capitaines de la droite & de la gauche, retourneront à leur poſte, à moins que l'on ne détache un plus grand nombre de compagnie.

Le troiſieme Capitaine du Régiment placera ſa compagnie à la gauche de celle du Commandant dans le centre, & il ſe mettra à la queue au cinquieme rang.

Le quatrieme Capitaine formera avec ſa compagnie la ſeconde de la droite du centre, & il ſe mettra à la queue comme le troiſieme.

Le cinquieme Capitaine aura ſa compagnie la ſeconde de la gauche du centre ; le reſte des compagnies doit être placé à peu près dans le même ordre.

« Du nombre des Capitaines, Officiers ſubalternes, & Ser-
» gens préſens, il y en aura une partie au premier rang, un
» Capitaine à chacun des autres, placé toujours dans ſa com-
» pagnie. Si celui du ſecond rang eſt auprès du centre, ce-
» lui du troiſieme ſera vers la droite, celui du quatrieme vers
» la gauche, & celui du cinquieme vers le centre. Les Lieu-
» tenans & Sous-Lieutenans, auſſi-bien que les Sergens placés
» dans le même ordre de leurs compagnies.

» Par cet arrangement de compagnies dans le bataillon,
» & d'Officiers & Sergens mêlés dans les rangs, on établit
» un ordre qu'il eſt difficile de rompre : on fortifie tous les
» rangs ; chacun eſt à ſa place, & chacun ſçait à qui il eſt ſubor-
» donné. »

Il eſt aiſé de s'appercevoir de l'avantage qui réſulte de ces arrangemens. Toutes les parties du bataillon ſont toujours accompagnées de leurs Officiers, qui les conduiſent, & qui

combattant avec elles, remédient dans le moment à tous les inconvéniens qui peuvent leur arriver.

Par-là le bataillon ſe trouve diviſé en autant de parties qu'il contient de compagnies, & chacune de ces parties peut-être regardée comme une file du bataillon ; diviſion bien plus avantageuſe que celle des hommes du front du bataillon, qui eſt trop petite, & ſuſceptible de trop d'embarras & de calcul pour rompre le bataillon & le faire mouvoir ſur tel front que l'on veut.

De cette maniere, dit M. le Maréchal de *Puyſegur*, « un » Commandant de bataillon voit ceux qui font bien, & qui » ont le plus de ſoin de faire reprendre aux ſoldats de leur » compagnie les rangs qu'ils ont quittés. Le Capitaine voit » ſi les Officiers de la ſienne font leur devoir, & s'il ne manque pas quelques ſoldats ; chaque Officier, Sergent, Caporal & Anſpeſſade, a un petit nombre de ſoldats à ſes ordres » qu'il connoît tous : c'eſt pourquoi pas un ne peut quitter » ſans qu'on s'en apperçoive, & il ne peut pas même ſe placer » ailleurs qu'à ſa compagnie ; car s'il va ſe mettre à une autre, » les ſoldats le renverront à la ſienne.

» Mais quand un bataillon n'a d'autre diviſion que celle » des files, qui eſt d'un homme ſeul à chaque rang, & que » tous les Officiers ſont diſperſés indifféremment dans le » front, & à la queue du bataillon, dès qu'il eſt rompu, ou » qu'il a paſſé défilés, quand il faut ſe réformer, les ſoldats ne » reconnoiſſent plus leurs files, & ſe placent en confuſion » trop dans un endroit, & trop peu dans un autre : pluſieurs » même ne ſuivent pas toujours ; enſorte que ce n'eſt qu'avec » beaucoup de tems que les Officiers peuvent venir à bout de » remettre en ordre, encore en eſt-il peu qui y travaillent. » Mais par l'arrangement que je propoſe, dit toujours M. de » *Puyſegur*, les Officiers ne peuvent pas avoir d'excuſe de » ne pas reſter à leurs compagnies, n'étant pas Officiers pour » combattre ſeulement de leurs perſonnes. »

ARTICLE IV.

69. *Diſpoſition ou formation du bataillon ſuivant l'Ordonnance du 6 Mai 1755, ſur l'exercice de l'infanterie.*

CETTE diſpoſition a beaucoup de rapport avec la précédente propoſée par M. le Maréchal de *Puyſégur*, pour l'arrangement des Officiers dans le bataillon; ce qui fait préſumer que les obſervations de cet illuſtre Auteur ont pu y contribuer. Quoi qu'il en ſoit, cette Ordonnance établit d'abord, comme nous l'avons déja dit, que toutes les fois que l'infanterie prendra les armes, elle ſera miſe à trois de hauteur, & que lorſqu'on voudra l'exercer aux évolutions, elle ſera à ſix.

Les compagnies du même bataillon doivent être *comptées* ou jointes enſemble deux à deux, pour former des diviſions de deux compagnies. Ces diviſions ſont appellées *pelotons* dans cette Ordonnance. Ils ſont formés dans l'ordre ſuivant.

La premiere & la ſeptieme compagnie (1) compoſent le premier peloton qui doit fermer la droite du bataillon.

La deuxieme & la huitieme forment le deuxieme peloton qui ferme la gauche du bataillon.

Le troiſieme & la neuvieme compagnie donnent le troiſieme peloton qui doit ſe placer ſur la gauche du premier.

Le quatrieme peloton eſt compoſé de la quatrieme & de la neuvieme compagnie; il doit ſe placer ſur la droite du deuxieme.

Les cinquieme & ſixieme pelotons ſont formés, l'un dès cinquieme & onzieme compagnies, & l'autre de la ſixieme & de la douzieme: ils doivent remplir ſucceſſivement dans le même ordre le centre du bataillon.

Les premieres compagnies de chaque peloton en doivent prendre la droite dans le premier, le troiſieme & le cinquieme peloton, & la gauche dans le deuxieme, le quatrieme & le ſixieme.

(1) Tout cet arrangement ſuppoſe le bataillon de 13 compagnies, ſçavoir de 12 ordinaires, & d'une de Grenadiers, comme il l'étoit avant l'augmentation du premier Août 1755.

La

La compagnie des Grenadiers doit être à la droite du bataillon dans cette diſpoſition, comme elle l'étoit dans les autres, & à ſa gauche, lorſqu'il eſt formé par la gauche.

Le piquet doit être placé à la gauche du bataillon, s'il eſt formé par la droite, & à la droite, s'il l'eſt par la gauche. C'eſt-à-dire, qu'il occupe toujours le flanc du bataillon oppoſé à celui qui eſt occupé par les Grenadiers.

Les Grenadiers & le piquet doivent être en bataille ſur trois rangs, ſoit que le reſte du bataillon ſoit à trois de hauteur ou à ſix.

ARTICLE V.

70. *Place des Officiers à la tête du bataillon.*

LORSQUE les bataillons ſont en bataille ſur trois rangs, & que les Officiers doivent être à la tête de leurs troupes, le Colonel eſt à cinq pas (1) en avant du centre du cinquieme peloton du premier bataillon; le Lieutenant-Colonel un pas en arriere à ſa gauche. Les Commandans des autres bataillons ſont quatre pas en avant du centre du cinquieme peloton de leur bataillon. Les Capitaines & Lieutenans ſont en avant, vis-à-vis le centre de leurs compagnies; ſçavoir les Capitaines à deux pas du premier rang, & les Lieutenans un pas en arriere à leur gauche, dans les compagnies qui forment les droites des pelotons, & à leur droite dans celles qui en forment les gauches.

Les Sergens doivent être à la droite ou à la gauche du premier & du troiſieme rang, ſelon la formation de leur compagnie dans le peloton.

Le Capitaine des Grenadiers eſt à la tête du centre de ſa compagnie, deux pas en avant; le Lieutenant un pas derriere le Capitaine, ſur la droite, & le Lieutenant en ſecond ſur la gauche, les deux Sergens ſont à la droite du premier & du troiſieme rang.

(1) Ces pas, ainſi que les ſuivans, ſont des pas ordinaires de deux pieds.

Le Capitaine de piquet ſe place de même à la tête de ſa troupe, ainſi que le Lieutenant & les deux Sergens.

ARTICLE VI.

71. *Diſpoſition des Officiers lorſque le bataillon doit faire feu.*

LA diſpoſition précédente des Officiers n'étant que pour paroître, on y fait les changemens ſuivans, lorſque les Régimens étant ſur trois rangs, doivent manœuvrer & être exercés au feu.

Le Colonel, le Lieutenant-Colonel, & les Commandans de bataillon, gardent leur même poſition à la tête du bataillon, ainſi que le Capitaine des Grenadiers, & celui du piquet. A l'égard des autres Officiers, une partie doit entrer dans les rangs de la troupe à laquelle ils ſont attachés, & l'autre partie doit paſſer derriere, ſçavoir :

« Le Capitaine de la premiere compagnie de chaque pelo-
» ton, à la droite ou à la gauche du premier rang du peloton,
» ſelon qu'il ſera formé par ſa droite ou par ſa gauche, le Ca-
» pitaine de la deuxieme compagnie du peloton, un pas der-
» riere le centre du peloton, en ſerre-file; le Lieutenant de
» la premiere compagnie du peloton à la droite ou à la gau-
» che du troiſieme rang du peloton, ſelon que le peloton ſera
» formé par la droite, ou par la gauche, le premier Sergent
» de cette compagnie entre le Capitaine & le Lieutenant, &
» le deuxieme derriere le flanc de ſa compagnie en ſerre-file.
» Le Lieutenant de la deuxieme compagnie du peloton, à la
» gauche, ou à la droite du premier rang, ſelon que le pelo-
» ton ſera formé par la gauche ou par la droite, & les deux
» Sergens derriere lui, aux troiſieme & deuxieme rangs. Le
» Lieutenant des Grenadiers ſera derriere le centre de la com-
» pagnie en ſerre-file, le Sous-Lieutenant & le premier Ser-
» gent fermeront les droites du premier & du troiſieme rang,
» & le ſecond Sergent ſera en ſerre-file à la gauche du Lieute-
» nant. Le Lieutenant du piquet ſera placé derriere le centre
» du troiſieme rang; les deux Sergens fermeront les gauches
» du premier & du troiſieme rangs. »

Lorſque le Colonel ou le Lieutenant-Colonel ſont abſens, le plus ancien Capitaine du bataillon doit prendre leur place. On remplit de la même maniere celle des Commandans de bataillon en leur abſence.

Les places des autres Officiers qui peuvent manquer, doivent être remplies, ſçavoir : « Celle de Capitaine par le Lieu» tenant, celle du Lieutenant, par le premier Sergent, & » celle du premier Sergent par le deuxieme, dont en ce cas » la place reſtera vuide ; obſervant de ne point faire paſſer » d'une compagnie à l'autre les Officiers du même peloton, ſi » ce n'eſt pour les places de Commandant & de ſerre-file du » peloton, qui ſeront toujours remplies par les Officiers de » l'une ou de l'autre compagnie du peloton, les plus élevés » en grade ou les plus anciens à grade égal.

» Si cependant il ne ſe trouvoit point de Capitaine dans le » premier ou le ſecond peloton d'un bataillon, le Comman» dant en nommeroit un pour en prendre le commandement, » afin que les pelotons des aîles ſoient toujours commandés » par un Capitaine. »

Le bataillon devant toujours être formé ſur trois rangs, ſuivant l'Ordonnance du 6 Mai 1755, que nous copions ici lorſqu'on veut le mettre ſur ſix, les Officiers & les Sergens ci-après déſignés, doivent *ſe mettre à la tête de leur peloton à la même diſtance du premier rang, que les rangs en obſerveront entr'eux lorſqu'ils ſeront ſerrés.*

« Le Capitaine-Commandant ſera au centre du peloton, le » Lieutenant & le premier Sergent de la compagnie de la gau» che à ſa gauche, de maniere que les deux Lieutenans ſoient » aux aîles du peloton : les autres Sergens des deux compa» gnies paſſeront en ſerre-file à la droite & à la gauche de » l'Officier de ſerre-file, qui ſera reſté à ſa place.

» Lorſqu'il manquera quelqu'Officier, on fera paſſer un Ser» gent de plus au front du peloton, de maniere qu'il reſte » toujours un Officier & un Sergent de ſerre-file à chaque » peloton. »

La figure premiere (*Pl. 1.*) repréſente le bataillon diviſé dans ſes ſix pelotons avec les Officiers à la tête, ſuivant l'arrangement preſcrit par l'Ordonnance précédente du 6 Mai 1755. Ce bataillon eſt à ſix de hauteur. Comme depuis cette

Ordonnance il a été augmenté de quatre compagnies, c'eſt-à-dire, de deux pelotons. La figure que l'on donne ici peut repréſenter le bataillon dans ſon état préſent, en ſuppoſant qu'il a huit pelotons au lieu de ſix.

ARTICLE VII.

72. *Arrangement des ſoldats dans les rangs.*

« Les files de la droite & de la gauche des pelotons, ſeront » remplies par des Caporaux & des Anſpeſſades des compa- » gnies qui formeront chacune de ces files.

» Le reſte des rangs de chaque compagnie ſera formé, ſça- » voir : le premier rang, des plus anciens ſoldats ; le troiſie- » me, de ceux qui ſuivent les premiers en ancienneté ; le ſur- » plus de la compagnie formera le ſecond rang. (1) On ſuivra » le même ordre dans la diſtribution des rangs de la compa- » gnie des Grenadiers. A l'égard du piquet, on en rangera les » ſoldats ſucceſſivement par files, ſelon la place que les com- » pagnies qui les auront fournis, occuperont dans l'ordre des » pelotons, obſervant cependant que les droites & les gau- » ches des rangs ſoient appuyées par des Caporaux & Anſpeſ- » ſades. »

Les rangs de chaque peloton doivent être égaliſés de maniere que toutes les files ſoient complettes. On doit obſerver auſſi qu'elles ſoient en nombre pair, & pour cet effet lorſqu'il y aura des ſoldats ſurnuméraires dans un peloton, on les fera paſſer dans ceux qui en auront beſoin, s'il s'en trouve de reſte, on les joindra au piquet.

Les deux Drapeaux de chaque bataillon doivent être au centre du cinquieme peloton dans le ſecond rang : il doit y avoir un Sergent à la droite & à la gauche des deux Enſeignes, & dans le même rang, de maniere qu'ils faſſent tous quatre, nombre dans la formation des rangs du peloton.

(1) Cet arrangement eſt pour la troupe en bataille ſur trois rangs : lorſqu'elle ſera miſe enſuite ſur ſix, le premier rang de la premiere diſpoſition, formera les deux premiers de la ſeconde ; le ſecond, le troiſieme, le quatrieme, le dernier, le cinquieme & le ſixieme rang. Ainſi les plus anciens ſoldats compoſeront dans cet état les deux premiers rangs & les deux derniers.

RS A SIX DE HAUTEUR,

, gauche, et les

6 May 1755.

Figure Ire.

Droite.

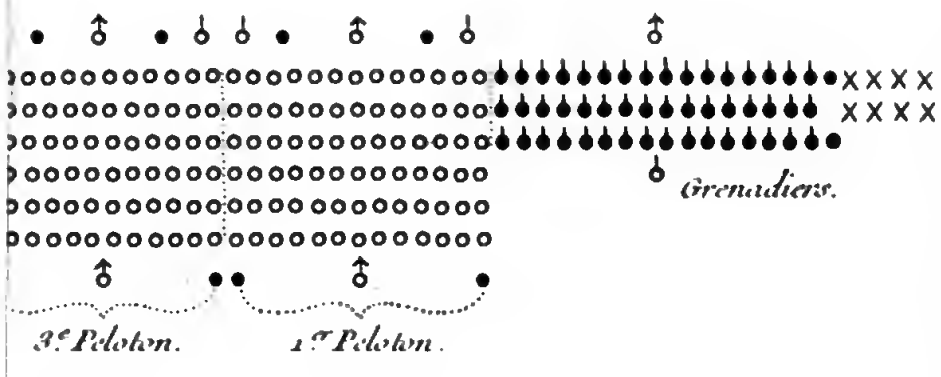

ques

y.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

Telle eſt la nouvelle formation du bataillon François, ſuivant l'Ordonnance du 6 Mai 1755. Il eſt évident qu'elle eſt infiniment ſupérieure à l'ancienne, ſi juſtement critiquée & blâmée par M. le Maréchal de *Puyſegur*, & qu'elle a même quelqu'avantage ſur celle que propoſe cet illuſtre Auteur. Car comme il diviſe le bataillon par compagnie, cette diviſion paroît donner de trop petites parties. Celle des pelotons ou compagnies couplées, diminue de moitié le nombre de ces parties. Elle les rend plus conſidérables, ſans qu'elles ſoient pour cela fort étendues. Elles ſont de même ſous la conduite de leurs Officiers naturels, c'eſt-à-dire, des compagnies qui forment les pelotons. Ces Officiers ſont placés de maniere qu'ils peuvent aiſément contenir leurs ſoldats en bon ordre, & les animer par leur exemple à bien faire en combattant avec eux. C'eſt-là le principal objet qu'avoit M. le Maréchal de *Puyſegur*, qui ſe trouve ainſi parfaitement rempli par la formation actuelle de notre bataillon.

CHAPITRE VI.

73. *De l'Eſcadron.*

I.

Après avoir donné la formation & la compoſition du bataillon, on va donner quelque détail ſur celle de l'eſcadron. Ces deux corps de troupes dont les armées ſont compoſées, en étant pour ainſi dire les élémens, il convient d'avoir des notions exactes de ce qui les concerne chacun en particulier.

L'eſcadron, comme nous l'avons déja dit, *eſt une troupe de combattans à cheval, rangés ſur pluſieurs rangs, armés & aſſemblés pour combattre enſemble, comme les ſoldats dans le bataillon.*

Les mêmes raiſons qui ont fait partager l'infanterie en bataillons, ont auſſi donné lieu à la diviſion de la cavalerie en eſcadrons, avec cette différence néanmoins que les eſcadrons

ont dû être compoſés d'un moindre nombre de combattans que les bataillons. Car comme le propre de la cavalerie eſt d'agir avec plus de vîteſſe & de célérité que l'infanterie, ſi les eſcadrons étoient auſſi nombreux, ou formés d'un même nombre d'hommes que les bataillons, leurs mouvemens en ſeroient moins vifs & moins prompts; ce qui diminueroit la force ou l'impétuoſité de leur choc. D'ailleurs, il ſeroit alors fort difficile de les faire marcher en bon ordre, & ſans ſe rompre.

Les Grecs ont toujours fait combattre leur cavalerie par eſcadrons ou par petites troupes formées de pluſieurs rangs placés les uns derriere les autres. Les Romains paroiſſent en avoir uſé de même, c'eſt le ſentiment de M. *Folard*, qui eſt très-vraiſemblable par le témoignage de pluſieurs Auteurs; mais qui n'eſt pas néanmoins généralement adopté de tous les Sçavans.

Quoi qu'il en ſoit, la cavalerie en France n'a pas toujours été rangée en eſcadrons: elle a combattu long-tems ſur un ſeul rang. La lance, qui faiſoit la principale arme offenſive du gendarme ou du cavalier, étoit le motif de cette diſpoſition. On s'en ſervoit pour déſarçonner & culbuter l'ennemi qu'on avoit en tête, & la maniere dont ſe faiſoit cet aſſaut, ne comportoit point, comme le dit le Pere *Daniel*, un ſecond ni un troiſieme rang de lances derriere le premier, parce qu'il falloit que le lancier parcourût un certain eſpace devant lui pour aller affronter l'ennemi avec force, & tâcher de le culbuter.

Cette maniere de combattre, qui pouvoit ſe ſoutenir contre des troupes rangées de la même maniere, ſe trouva trop foible lorſqu'il fallut agir contre des troupes rangées ſur pluſieurs rangs: c'eſt pourquoi on commença ſous Henri II, à former des eſcadrons de lances. *Vers la fin de ce regne*, dit M. de la Noue, *les pertes que nous fimes nous apprirent qu'elles étoient provenues en partie de la foibleſſe de notre ordre, & de la fermeté de celui de nos ennemis.* (1)

Pour y remédier, on diſpoſa les lanciers en eſcadrons, ou petites troupes ſur trois rangs de hauteur. Mais il n'y avoit que le premier rang qui pût faire uſage de la lance; le ſecond &

(1) Diſcours politiques & militaires, par M. de la Noue.

le troiſieme ne ſervoient qu'à ſoutenir le premier, & ils étoient d'ordinaire contraints de jetter leurs lances, & de ſe ſervir de l'épée. M. *de la Noue* prétend que l'Empereur Charles-Quint eſt le premier qui ait formé des eſcadrons de lances; mais quoi qu'il en ſoit, les eſcadrons de la cavalerie Allemande, ou des *Reitres*, étoient en uſage avant ceux de lances ou de lanciers en France.

La cavalerie légere, qui n'avoit point de lances, ſe rangeoit plus facilement en eſcadrons que la Gendarmerie; mais les lances ayant été abolies ſous le regne de Henri IV, toute la cavalerie fut armée à peu près de la même maniere, & diſpoſée également en eſcadrons: on voit par ce court expoſé de la formation de l'ancienne cavalerie Françoiſe, que ſa diſpoſition en eſcadrons ne remonte pas plus haut que la fin du quinzieme ſiecle ou le commencement du ſeizieme.

Ce qui ſe préſente d'abord à examiner dans l'eſcadron, c'eſt le nombre d'hommes ou de combattans dont il doit être compoſé, & le nombre de rangs qu'il doit former.

M. de la *Noue*, qui dans le quinzieme de ſes *Diſcours politiques & militaires*, ſe fait ces mêmes queſtions, y répond en diſant que pour le nombre d'hommes de l'eſcadron, il voudroit ſe regler ſelon l'ordre de l'ennemi. Car *s'il en a de gros, il faut*, dit cet Auteur, *en avoir quelques-uns de même*; à l'égard des rangs, la valeur des hommes doit décider de leur nombre: *étant grande moins en voudrois faire*, dit-il, *& étant petite plus.*

Comme cette conſidération ne donne rien de précis ſur ce ſujet, & qu'en effet il n'eſt pas plus aiſé de fixer le nombre & l'arrangement des hommes qui doivent compoſer l'eſcadron, que de ceux qui compoſent le bataillon, nous allons obſerver quel a été l'uſage à cet égard dans les précédentes guerres de Louis XIV & de Louis XV.

Mais nous remarquerons auparavant que ſous le regne d'Henri IV, nos eſcadrons furent d'abord très-nombreux, & qu'ils l'étoient encore du tems de *Walſtein* & de *Guſtave-Adolphe*. M. *Folard*, qui le rapporte dans ſon Commentaire ſur *Polybe*, T. IV, pag. 137, ajoute qu'on les forma enſuite de deux cens Maîtres, mais que l'expérience fit voir qu'ils étoient encore trop gros; c'eſt pourquoi on les réduiſit à 150 ou à 120

Maîtres, ſur trois de file. *On en eſt demeuré à peu près à ce nombre, & je crois*, continue-t'il, *qu'on a bien fait.*

A l'égard du nombre des rangs de l'eſcadron, M. *Folard* voudroit qu'il fût de quatre. Il appuie ſon ſentiment de l'exemple d'*Henri IV*, du Prince *Alexandre Farneſe*, & du Duc d'*Albe*, qui rangeoient les leurs ſur huit & ſur ſix rangs. *Guſtave Adolphe* formoit la ſienne ſur cinq rangs, M. *de Turenne* ſur quatre, & ſouvent ſur cinq. *Voilà*, dit le célebre Commentateur de Polybe, *des autorités fort graves, ce me ſemble. Qui ſont ceux qui ont réduit les eſcadrons ſur trois de profondeur? Sont-ce des gens reſpectables par leur ſçavoir & par leurs actions? non ſans doute; mais des hommes très-médiocres, que rien n'autoriſoit que leurs emplois & la fauſſe opinion de leur mérite. On s'égare toujours avec de tels guides; mais jamais avec des hommes tels que les Guſtaves & les Turennes.*

« Juſqu'en 1678, qui étoit la derniere année de la guerre » terminée par la paix de Nimegue, les Régimens de cavalerie, » *comme le rapporte M. le Maréchal de Puyſegur*, étoient de » douze, neuf & ſix compagnies, chaque compagnie compoſée d'un Capitaine, un Lieutenant, un Cornette, un Maréchal des Logis, & cinquante cavaliers, compris deux Brigadiers & un Trompette. Chaque eſcadron étoit de trois » compagnies, ce qui faiſoit cent cinquante Maîtres & douze » Officiers. »

Les eſcadrons de Dragons étoient de pareil nombre de combattans, ainſi que ceux de la Gendarmerie, & tous ces eſcadrons ſe formoient ſur trois rangs.

A la guerre de 1688, les nouveaux Régimens de la cavalerie légere, étoient de douze compagnies chacune de 50 Maîtres, & de quatre Officiers; les eſcadrons étoient de trois de ces compagnies comme les précédens, & par conſéquent d'un pareil nombre d'hommes, c'eſt-à-dire, de 150 & de 12 Officiers.

Les Régimens de Dragons étoient compoſés d'un même nombre de compagnies, & les eſcadrons de trois de ces compagnies, ou de 150 hommes & de 12 Officiers.

« Les anciens Régimens de cavalerie légere avoient leurs » compagnies chacune de quarante Maîtres & quatre Officiers, & formoient leurs eſcadrons de quatre compagnies, » faiſant

» faiſant cent ſoixante Maîtres, & ſeize Officiers. Les eſca-
» drons de la Gendarmerie étoient tous de cent cinquante ou
» environ. Tous ces eſcadrons ſe formoient ſur trois rangs. »

Dans la guerre de 1701, la cavalerie légere & les Dragons ont eu leurs compagnies à trente-cinq hommes, non compris les Officiers. Les eſcadrons étoient de quatre compagnies, faiſant cent quarante hommes, & de ſeize Officiers. Les eſcadrons de la Gendarmerie étoient compoſés du même nombre d'hommes, ainſi que ceux de la Maiſon du Roi.

« Dans la Cavalerie & les Dragons, comme le pied com-
» plet de cent quarante à un eſcadron eſt foible, en entrant
» en campagne ils n'étoient pas tous ſur trois rangs, parce
» que tous n'étoient pas complets : vers le milieu beaucoup
» étoient à deux, & vers la fin, peu à trois. »

Dans la guerre de 1733, les eſcadrons ont été de même nombre de compagnies & d'Officiers, que dans celle de 1701. Mais les compagnies étoient de quarante Maîtres, ce qui donnoit cent ſoixante Maîtres ou Cavaliers par eſcadron. Ils ont été compoſés de la même maniere dans celle de 1741, terminée par la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748.

Dans cette guerre, en 1744, les Régimens de cavalerie furent mis à quatre eſcadrons, & ceux des Dragons à cinq : après la paix, on a réduit tous ceux de cavalerie à deux eſcadrons, à l'exception néanmoins du Colonel Général, qui en a conſervé trois, & des Carabiniers, qui en ont dix : chaque compagnie a été réduite à trente hommes, compris deux Brigadiers & un Trompette. Elles ont pour Officiers un Capitaine, un Lieutenant, & de plus un Maréchal des Logis. Ainſi l'eſcadron de cavalerie, depuis 1748, eſt de cent vingt hommes, & de douze Officiers, en comprenant dans ce nombre quatre Maréchaux des Logis (1). Les eſcadrons de Dragons ſont de même nombre d'hommes, c'eſt-à-dire, qu'ils ſont auſſi compoſés de quatre compagnies de trente hommes chacune, d'un Maréchal des Logis, & de deux Officiers, qui ſont un Capitaine & un Lieutenant.

Il ſuit de l'expoſé qu'on vient de voir, que l'uſage a fixé

(1) Par une Ordonnance du premier Décembre 1755, les compagnies des Régimens de cavalerie, tant Françoiſe qu'Etrangere, ont été remiſes à 40 Maîtres, de même que celles des cinq Brigades du Régiment des Carabiniers.

depuis long-tems en France le nombre d'hommes de l'eſcadron, depuis 120, 140, & 150, juſqu'à 160, & que ſon ordre de bataille a toujours été ſur trois rangs.

II.

74. *De l'arrangement des compagnies & des Officiers dans l'eſcadron.*

L'ARRANGEMENT des compagnies & des Officiers dans l'eſcadron, doit être à peu près le même que dans le bataillon, c'eſt-à-dire, que les compagnies doivent ſe placer de maniere qu'elles ayent chacune leurs Officiers à leur tête.

Dans l'uſage ordinaire, l'eſcadron étant de quatre compagnies, la premiere ſe met à la droite de l'eſcadron, à moins qu'il ne ſoit à la gauche d'une ligne formée de pluſieurs eſcadrons. La ſeconde compagnie eſt au flanc gauche, ou au flanc oppoſé à celui qui eſt occupé par la premiere. La troiſieme touche la premiere par ſa droite ou par ſa gauche, & la quatrieme entre la ſeconde & la troiſieme.

A l'égard des Officiers, le Commandant de l'eſcadron ſe place au centre, parce que c'eſt, comme le dit M. le Maréchal de *Puyſegur*, le véritable poſte de celui qui commande. Ainſi ſa compagnie étant à la droite ou à la gauche de l'eſcadron, il ne combat pas avec elle : pour ce qui eſt des autres Officiers, ils ſont à la tête de leurs compagnies.

Quand il s'agit de combattre, les Capitaines, Lieutenans & Cornettes, ſont à la tête ou au front de l'eſcadron : « La » croupe de leurs chevaux ſe met entre les épaules des deux » chevaux des deux cavaliers qui ſont derriere eux ; les deux » Cornettes qui portent les Etendards, ſont dans les premiers » rangs des cavaliers de leurs compagnies ; quelques-uns les » mettent dans le ſecond rang : les Tymbales ſont dans le ſe- » cond rang, & derriere le troiſieme ſont les Maréchaux des » Logis. »

Comme dans cet arrangement le Commandant de l'eſcadron n'eſt pas avec ſa compagnie, M. de *Puyſegur* propoſe, ſi l'eſcadron eſt de trois compagnies, de mettre celle du Commandant au centre, & s'il eſt de quatre, de la mettre la ſe-

conde de la droite ; « enſuite le premier Capitaine à la droite » avec ſa compagnie, le ſecond Capitaine à la gauche, & le » troiſieme Capitaine, le deuxieme de la gauche. »

Tous ces Capitaines doivent combattre dans le premier rang de leur compagnie ; parce que s'ils avoient ſimplement la croupe de leurs chevaux, c'eſt-à-dire, la moitié de leur longueur dans le rang, & le reſte en dehors, comme les Ordonnances le preſcrivent, ils empêcheroient les deux cavaliers du premier rang, devant leſquels ils ſeroient ainſi placés, de combattre avec le ſabre ou l'épée, ce qui diminueroit la force du premier rang; mais quelle que ſoit la diſpoſition des Ordonnances à ce ſujet, ceux qui ont de l'expérience dans les combats de cavalerie, prétendent que dans l'action les chevaux des Officiers ſont entiérement hors du premier rang ou dans ce rang. Comme la premiere poſition eſt moins avantageuſe que la ſeconde, c'eſt avec raiſon que M. de *Puyſegur* la déſaprouve pour le combat.

A l'égard de la place des autres Officiers, « les Lieutenans » des deux compagnies du centre, dit l'Auteur que nous venons de citer, ſeront placés, un au ſecond rang de ſa » compagnie, & l'autre au troiſieme de la ſienne. Les deux » autres formeront le dernier rang.

» Des quatre Cornettes, les deux des deux compagnies du » centre, au premier rang de leurs compagnies, & les Cornettes qui portent les Etendards au ſecond rang de leurs » compagnies, dont les cavaliers ſeront particuliérement chargés de veiller à la ſûreté de ces Etendards.

» Des quatre Maréchaux des Logis, ceux des deux compagnies qui ferment l'eſcadron, ſeront au premier rang, les » deux autres ſeront, l'un dans le ſecond rang, & l'autre dans » le troiſieme, chacun à ſa compagnie. Les Brigadiers & » Sous-Brigadiers ſeront répartis chacun à ſa compagnie, & » les cavaliers auſſi, ſuivant que les Capitaines qui les connoiſſent, le jugeront à propos. Le Tymbalier ſera dans le » dernier rang. »

Quant au Major & à l'Aide-Major, au lieu de combattre à la tête de l'eſcadron, comme ils le font communément, M. de *Puyſegur* croit que leur véritable fonction conſiſte plutôt à bien faire marcher les eſcadrons de leurs Régi-

mens, & à obſerver les mouvemens de l'ennemi pour en avertir les Commandans des eſcadrons, s'il en eſt beſoin, moins à portée de les voir que ces Officiers, *parce que dans ce moment chacun n'a d'autre attention qu'à ce qui eſt devant ſoi.*

Par cet arrangement des Officiers dans l'eſcadron, chaque Capitaine eſt à portée de faire exécuter à ſa compagnie les différens mouvemens qui lui ſont ordonnés par le Commandant. Toutes les parties de l'eſcadron ſont auſſi également ſoutenues des Officiers qui animent par leur exemple les cavaliers à bien combattre, & qui ſont en état de leur faire obſerver exactement leur ordre de bataille.

Obſervons 1°. que lorſque l'eſcadron eſt près de combattre, les rangs ſe ſerrent les uns ſur les autres autant qu'il eſt poſſible, c'eſt-à-dire, autant qu'on le peut, ſans expoſer les chevaux à ſe donner d'atteintes.

2°. Que les diviſions de l'eſcadron ne doivent point être comptées par files, c'eſt-à-dire, par un nombre déterminé, comme 4, 6, 8, &c. ainſi qu'il ſe pratique mal-à-propos, dit M. de *Puyſegur*, pour mettre l'eſcadron en marche, parce que cette méthode eſt trop longue, *vu qu'on n'a pas*, dit-il, *ce tems-là dans l'action*, mais qu'il faut regarder chaque compagnie, chaque Brigade, comme une file, quand cette diviſion eſt néceſſaire, parce qu'alors chaque Capitaine eſt le Major de ſa compagnie, & ſes ſubalternes ſes Aides-Majors.

Si l'eſcadron ne peut pas marcher de front, cet Auteur propoſe de le partager en deux diviſions de deux compagnies chacune, ou en quatre chacune d'une compagnie, ou en Brigades, c'eſt-à-dire, par demi-compagnie, ou enfin par les diviſions de la Brigade, &c. ſelon l'étendue du lieu où l'eſcadron doit paſſer.

3°. Qu'il y a des Régimens qui forment une petite troupe de cavaliers des différentes compagnies de l'eſcadron qui ſe place au flanc des eſcadrons pour pouvoir ſe porter partout où il eſt beſoin. Monſieur de *Puyſegur* n'approuve pas l'uſage où l'on eſt de former cette troupe de différentes compagnies. *Pourquoi vouloir*, dit-il, *par-là augmenter toujours la confuſion, & ne ſe pas ſervir d'une compagnie, ou d'une partie de compagnie, puiſqu'elles ſont diſpoſées pour cela ayant toutes leurs Officiers?* L'Ordonnance du vingt-deux Juin 1755, ſur

l'exercice de la cavalerie, preſcrit la formation de cette petite troupe par eſcadron, toutes les fois qu'un Régiment prendra les armes en entier pour manœuvrer. Cette troupe doit être commandée par un Lieutenant & un Maréchal des Logis au choix du Commandant. Elle doit ſe mettre ſur un rang à 20 pas en arriere du centre de l'eſcadron, & exécuter les mêmes mouvemens que le reſte de l'eſcadron, ſoit qu'il marche en avant ou en arriere. Le Lieutenant doit être à la tête, vis-à-vis le centre de cette troupe, & le Maréchal des Logis derriere.

4°. Quoique la cavalerie ſoit diviſée en eſcadrons, & que dans les batailles & autres grandes actions, elle combatte dans cet arrangement, il y a néanmoins pluſieurs ſortes de ſervices où l'on emploie des troupes de quarante & de cinquante Maîtres, pour aller en détachement, & pour ſervir de garde au camp, ou au lieu occupé par les troupes en campagne. Ces troupes ſont ordinairement commandées par un Capitaine, un Lieutenant, un Cornette, & un Maréchal des Logis. L'Ordonnance du 22 Juin 1755, établit deux Lieutenans au lieu d'un. Elle ordonne auſſi que parmi les cavaliers qui compoſent les troupes de cette eſpece, il y en ait quatre armés de carabines, & que chacune ait un Trompette.

CHAPITRE VII.

75. *En quoi conſiſte l'exercice ou le maniement des armes.*

APRÈS avoir expliqué la formation ou l'arrangement des troupes pour combattre, il faut conſidérer.

1°. Que dans cet ordre elles doivent ſe ſervir de leurs armes.

Et 2°. exécuter enſemble tous les commandemens néceſſaires, pour ſe mouvoir & former de différentes manieres, ſuivant que les circonſtances peuvent l'exiger.

La maniere de ſe ſervir des armes en uſage à la guerre, ou dont les troupes ſont armées, ſe nomme ordinairement *l'exercice*, ou *le maniement des armes*.

Ainſi apprendre l'exercice à des ſoldats, c'eſt leur apprendre à tirer, à charger leur fuſil, & à s'en ſervir la bayonnette au bout, de maniere que les mêmes mouvemens, ou les mêmes actions ou opérations, ſoient exécutés enſemble par toute la troupe qui fait l'exercice.

L'exercice ou le maniement des armes devroit naturellement précéder le détail des évolutions; mais comme il contient pluſieurs choſes arbitraires, que d'ailleurs tout Officier qui réſide à ſa troupe ne peut manquer de s'en inſtruire très-promptement & très-aiſément par la pratique, ce qui n'eſt pas la même choſe pour les évolutions, nous avons cru devoir nous diſpenſer d'en parler dans cet ouvrage.

Dire que l'exercice contient pluſieurs choſes arbitraires, eſt un ſentiment qui n'eſt pas fort difficile à prouver.

Car l'exercice, ſuivant M. Bottée (& la plûpart des Auteurs Militaires), *c'eſt l'art de ſe ſervir avec grace, promptitude & accords, des armes propres à l'infanterie.*

Ses regles générales ſont *de faire obſerver au ſoldat une contenance fiere, noble & aiſée dans tous ſes mouvemens.* Or il eſt poſſible que des mouvemens qui paroiſſent aiſés & naturels aux uns ne le paroiſſent pas aux autres. Il l'eſt également que de petits mouvemens, ou des tems imperceptibles aux yeux des ſpectateurs, ſoient jugés inutiles par les uns, & néceſſaires par les autres. Delà cette diverſité de ſentimens ou d'opinions, qui font que l'exercice n'eſt pas le même partout, quoiqu'il ait pour objet le maniement des mêmes armes, c'eſt-à-dire, du fuſil & de la bayonnette. (1)

Nous prenons donc le parti de renvoyer, pour cette partie de la guerre, aux Ordonnances Militaires, particuliérement à celle du 6 Mai 1755, *qui regle définitivement tout ce qui a rapport à cet objet*, & à ce que M. le Maréchal de *Puyſegur* en dit dans ſon Livre *de l'Art de la Guerre*, art. III, pag. 131, de l'édition in-4°; où il examine *à quoi l'on peut réduire le maniement des armes pour ne rien faire d'inutile.*

Indépendamment du maniement des armes, les ſoldats doi-

(1) « C'eſt une choſe néceſſaire que » l'exercice ou le maniement des armes, » dit M. le Maréchal de Saxe, pour dégager le ſoldat & le rendre droit; mais on » ne doit pas y mettre toute ſon attention; » c'eſt même de toutes les parties de la » guerre, celle à laquelle il en faut faire » le moins, ſi l'on en excepte celle d'éviter les mouvemens qui ſont dangereux, » &c. » *Réveries ou Mém. ſur la Guerre.*

vent encore être exercés dans tous les différens travaux qu'ils peuvent exécuter dans les armées : on doit auſſi les habituer à ſupporter la fatigue des marches, & l'intempérie des ſaiſons. C'eſt en cela que conſiſte ce que l'on appelle en général *l'exercice*. Nous renvoyons ſur ce ſujet à une diſſertation inſérée dans le ſixieme volume de l'*Encyclopédie*, que nous ajouterons à la fin de cet ouvrage. Nous y en joindrons auſſi une autre ſur les différens feux de l'infanterie.

CHAPITRE VIII.

76. *Des différens pas que les troupes doivent faire pour rendre leur marche réglée & uniforme.*

QUELQU'UTILE que ſoit l'exercice ou le maniement des armes pour dégager le ſoldat, & le rendre plus adroit, la maniere de le faire marcher demande encore plus d'attention. C'eſt dans les jambes, dit M. le Maréchal de *Saxe*, & non pas dans les bras que conſiſte l'eſſentiel de l'exercice. Quiconque fait autrement, eſt, ſelon cet illuſtre Général, *un ignorant qui n'en eſt pas ſeulement aux premiers élémens de ce que l'on appelle le métier de la guerre.*

En effet, la juſteſſe des différens mouvemens des troupes dépend des jambes. Ce ſont elles qui font garder *l'enſemble* ſi néceſſaire dans la marche, & dans tous les autres mouvemens qu'on fait exécuter aux ſoldats.

L'Ordonnance du 6 Mai 1755, établit pour cet effet trois ſortes de pas, ſoit que le ſoldat marche directement devant lui, ſoit qu'il marche obliquement ou de côté. Les premiers ſont appellés *pas directs*, & les ſeconds *pas de côtés*, ou *pas obliques*.

Les pas directs ou obliques, ſe diſtinguent en *petits pas*, en *pas ordinaires*, & en *pas redoublés*.

Les petits pas ſont d'un pied, meſuré d'un talon à l'autre : c'eſt celui qu'on fait en ſe promenant.

Le pas ordinaire eſt de deux pieds, c'eſt celui qu'on fait ordinairement lorſqu'on marche ſans effort & ſans précipitation.

Le pas redoublé a la même étendue que le pas ordinaire, mais il ſe fait une fois plus vîte.

Le petit pas & le pas ordinaire doivent chacun être faits dans l'intervalle d'une ſeconde, pendant la durée de laquelle on peut prononcer diſtinctement *un, deux :* dans ce même tems on fait deux pas redoublés.

Le pas oblique, petit ou ordinaire, doit, ſelon l'Ordonnance que l'on vient de citer, ſe faire également dans l'intervalle d'une ſeconde. Son étendue doit être au plus de dix huit pouces d'un talon à l'autre. A l'égard de ſon obliquité, on la regle ou on la dirige ſur le lieu où l'on veut s'avancer ſur la droite ou ſur la gauche de la troupe. Deux pas ordinaires de cette eſpece, faits dans le même tems d'une ſeconde, font deux pas obliques redoublés.

Le petit pas rend la marche grave & majeſtueuſe. Le pas ordinaire la rend propre à durer long-tems. A l'égard du pas redoublé, il convient lorſqu'il s'agit de tomber avec vivacité ſur une troupe ennemie : comme il ſe fait avec une fois plus de vîteſſe que les autres, on ne peut s'en ſervir que pendant un intervalle de tems fort court.

C'eſt pourquoi on doit obſerver de ne faire uſage du pas redoublé que lorſque l'eſpace qu'on veut faire parcourir aux troupes a trop peu d'étendue pour les fatiguer, & pour les mettre hors d'haleine.

Les ſoldats doivent exécuter enſemble chacun de ces différens pas, comme ſi toutes les parties de la troupe ou du bataillon, n'avoient qu'un ſeul & même mouvement. Le bruit des inſtrumens peut ſervir très-utilement à faire parvenir les ſoldats à ce point de juſteſſe & de préciſion ; (1) mais les fréquens exercices peuvent les accoutumer à s'en paſſer.

(1) M. le Maréchal de Saxe prétend, dans ſes Mémoires ſur la guerre, que le ſeul moyen de faire marcher les ſoldats enſemble, eſt de les faire *marcher en cadence.* La meſure des inſtrumens ſe faiſant entendre partout également, chaque ſoldat la ſuit machinalement. Il prétend, avec beaucoup de vraiſemblance, que c'eſt pour ce ſujet que les inſtrumens propres au bruit militaire, ont été établis dans les troupes. Tout le monde ſçait que les Lacédémoniens marchoient au combat au ſon de la flûte.

Fin du Livre I.

ELEMENS

ELEMENS
DE
TACTIQUE.

LIVRE SECOND.

Des Evolutions de l'Infanterie & de la Cavalerie.

CHAPITRE PREMIER.

Obſervations générales ſur les évolutions.

ARTICLE PREMIER.

77. Les évolutions forment une partie très-conſidérable de l'Art Militaire. Il eſt très-eſſentiel que les troupes y ſoient bien exercées pour être en état d'exécuter tous les mouvemens qui peuvent leur être ordonnés. *Il en eſt*, diſoit Démétrius de Phalere, *d'une armée comme d'un édifice : comme celui-ci eſt ſolide, lorſqu'on a ſoigneuſement travaillé en détail ſur toutes les parties qui le compoſent, de même une armée eſt forte lorſque chaque compagnie, chaque ſoldat ont été inſtruits avec ſoin de tout ce qu'il doit faire.* Hiſt. de Polybe.

L'Officier particulier doit ſçavoir les mêmes choſes que le

ſoldat, & connoître de plus les uſages particuliers de chaque évolution, pour ſe ſervir des moyens les plus ſimples pour les exécuter: car, comme le penſoit Scipion, ſelon Polybe, *rien n'eſt plus néceſſaire à l'heureux ſuccès des entrepriſes que l'habileté des Officiers particuliers.*

Toutes les Nations policées ont eu dans tous les tems des regles pour la formation & le mouvement des troupes. Sans la connoiſſance & la pratique de ces regles, une armée ou une troupe de gens de guerre ne ſeroit qu'une maſſe confuſe, dont toutes les parties s'embarraſſeroient réciproquement. Les évolutions remédient à cet inconvénient. Par leur moyen on donne à une troupe & à toutes ſes parties, des mouvemens réguliers qui la maintiennent dans l'ordre qu'elle doit obſerver.

ARTICLE II.

78. *Des évolutions de l'infanterie ou du bataillon.*

Les évolutions du bataillon peuvent être conſidérées de trois manieres différentes, ſçavoir:

1°. En mouvemens qui s'exécutent homme par homme.

2°. En mouvemens qui s'exécutent par tout le bataillon enſemble, conſidéré comme corps ſolide.

Et 3°. en mouvemens par parties ou par diviſion du bataillon.

Les mouvemens qui ſe font homme par homme, ſont ceux dans leſquels les hommes qui compoſent le bataillon agiſſent en particulier indépendamment les uns des autres. Ils ſe meuvent néanmoins tous enſemble de la même maniere, & dans le même temps; mais chacun exécute ſon mouvement ſans conſidérer celui de ſon camarade, qui l'exécute uniformément avec lui.

Les mouvemens qui ſe font par tout le bataillon, ſont ceux dans leſquels les ſoldats qui le compoſent ſe meuvent par un mouvement commun, comme ſi le bataillon étoit un corps ſolide, infléxible, dont toutes les parties fuſſent liées ou unies enſemble, ſans pouvoir ſe ſéparer.

Enfin les mouvemens par parties ou par diviſions du batail-

lon, ſont ceux dans leſquels chaque diviſion ſe meut, comme faiſant un tout particulier, & cela, ſans égard au mouvement particulier des autres diviſions, que pour agir uniformément avec elles, lorſqu'elles ſe meuvent du même ſens ou de la même maniere.

79. *Du mouvement d'homme par homme.*

Ce mouvement a pour objet de faire tourner la face du bataillon de tel côté que l'on veut, ſans qu'il change de terrein; ce qui ſert à le faire marcher vers la droite, ou vers la gauche, ou en arriere.

Cette évolution peut s'exécuter également à files ſerrées & ouvertes, & à rangs ſerrés & ouverts.

Nous ſuppoſerons ſur les planches que les files & les rangs ſont ſerrés, & afin que les figures occupent moins d'eſpace, nous prendrons une partie du bataillon pour le bataillon entier, mais ce que cette partie exécutera s'appliquera aiſément à tout le bataillon.

Soit (*Figure* 2, *Pl.* 2.) le bataillon ABCD, ou une de ſes parties quelconques, rangée en bataille ſur quatre rangs.

Les ſoldats ſont marqués par des points noirs, qui déſignent le centre de l'eſpace qu'ils occupent. Comme on ſuppoſe que les ſoldats ſe touchent, il ne faudroit point d'intervalle entre ces points; mais alors les figures ſeroient trop confuſes, & les mouvemens trop difficiles à obſerver. On a tiré ſur chaque point une petite ligne droite pour exprimer les armes du ſoldat, c'eſt-à-dire, le côté où il les préſente, & par conſéquent où ſa tête eſt tournée.

Ainſi dans cette figure le bataillon fait face au haut de la planche.

Si l'on veut qu'il faſſe face au flanc droit BC, ou, ce qui eſt la même choſe, au terrein oppoſé à ce flanc, on fait ce commandement: *A droite.*

Alors tous les hommes de la troupe tournent ſur eux-mêmes juſqu'à ce qu'ils aient en face le terrein oppoſé à BC. (*Fig.* 3.)

Pour faire ce mouvement, les ſoldats s'appuient ſur une ſeule jambe, & ils tournent ſur le talon, comme ſur un pivot.

On pourroit tourner également ſur l'une ou ſur l'autre jam-

be, mais l'uſage a décidé pour la gauche. Ainſi c'eſt ſur cette jambe que tournent tous les hommes du bataillon. Ils doivent commencer & achever ce mouvement ſans interruption, & dans le même tems; le faire bruſquement ſans que les armes & les bras changent de ſituation.

Suivant l'Ordonnance du 6 Mai 1755, il doit y avoir un intervalles de deux pouces entre les deux talons de chaque ſoldat.

Il eſt évident que ſi l'on fait exécuter quatre fois de ſuite ce même mouvement, & toujours du même ſens, le quatrieme remettra le bataillon dans ſa premiere poſition, & que tous les hommes qui le compoſent auront chacun décrit la circonférence d'un cercle dont chaque mouvement particulier eſt le quart. Ce mouvement s'appelloit autrefois par cette raiſon *quart de tour à droite ou à gauche*, à préſent on le nomme ſimplement *à droite* ou *à gauche*.

Il eſt d'uſage, lorſqu'on fait faire à droite à une troupe, de lui faire exécuter les quatre parties de ce mouvement. Ainſi au premier commandement *à droite*, la troupe fait face au terrein du flanc droit; au ſecond, elle fait face à la queue du bataillon; au troiſieme, au terrein du flanc gauche; & au quatrieme, elle ſe remet dans ſa premiere poſition.

La *troiſieme figure*, *planche* 2, repréſente la troupe qui a fait un *à droite*.

La *quatrieme figure*, la même troupe qui a fait deux *à droite*.

La cinquieme, la troupe qui en a fait trois. Le quatrieme *à droite*, qui la remet dans ſa premiere poſition, peut être repréſenté par la *ſeconde figure*.

Il eſt évident que les mêmes mouvemens que l'on vient d'expliquer pour faire tourner le bataillon vers ſa droite, peuvent s'exécuter également en tournant vers la gauche.

Pour cet effet, la troupe étant en bataille, *fig.* 2, *pl.* 2, le Commandant dit *à gauche*, alors chaque ſoldat tourne à gauche, comme il tournoit à droite dans le mouvement précédent; ce qui peut être repréſenté par la *cinquieme figure*, *&c.*

REMARQUES.

I.

80. Ayant expliqué les quatre mouvemens à droite, il eſt aiſé, ſans le ſecours de nouvelles figures, de concevoir la maniere dont les mêmes mouvemens s'exécutent à gauche; c'eſt pourquoi on a cru qu'il étoit inutile de les multiplier ſans néceſſité à cette occaſion. On ſe contentera, de même dans la ſuite, de ne donner des figures que pour les mouvemens d'un ſeul côté, c'eſt à-dire, pour la droite ou pour la gauche.

II.

81. Le tour entier que l'on exécute par quatre à droite, comme on vient de l'expliquer, peut ſe faire en deux fois, en faiſant faire un demi-tour par un ſeul mouvement à tous les ſoldats du bataillon.

Pour cet effet, on commande au bataillon de faire *demi-tour à droite* (c'eſt ainſi qu'on s'exprime pour faire décrire une demi-circonférence à tous les ſoldats de la troupe ou du bataillon): alors en ſe tournant vers la droite, & faiſant le demi-tour d'un ſeul mouvement ſur le talon gauche, ils ſont face au côté oppoſé au front du bataillon. Un ſecond demi-tour exécuté de même, les remet dans leur premiere poſition.

Le demi-tour à gauche s'exécute également en faiſant tourner les hommes de la troupe vers la gauche au lieu de la droite.

L'Ordonnance du 6 Mai 1755, ordonne d'exécuter ce mouvement en trois tems. Au premier, le ſoldat doit porter le pied droit derriere le gauche, les deux talons à quatre pouces de diſtance l'un de l'autre. *Au ſecond*, le ſoldat doit tourner ſur les deux talons juſqu'à ce qu'il faſſe face du côté oppoſé; & *au troiſieme*, reporter le pied droit *à côté* du gauche.

III.

82. Lorſqu'une troupe a fait un mouvement à droite ou à gauche, & qu'on veut qu'elle reprenne ſa premiere poſition, on lui dit: *Remettez-vous*: ce que la troupe exécute en faiſant un mouvement oppoſé à celui qu'elle a d'abord fait, ou en revenant ſur ſes pas de la même maniere.

Ainſi la troupe ayant d'abord fait, par exemple, un demi-tour à droite, elle ſe remettra en faiſant un demi-tour à gauche; & ſi elle en avoit fait un à gauche, elle ſe remettroit en en faiſant un autre à droite.

Si elle a fait un *à droite* ou un *à gauche*, elle ſe remettra de même par un autre quart de tour oppoſé au premier, c'eſt-à-dire, à gauche ou à droite.

IV.

83. On ne fait point faire trois quarts de tour par un ſeul commandement, parce que les hommes de la troupe auroient trop de peine à l'exécuter de ſuite, & avec exactitude.

V.

84. Ce mouvement des *à droite*, & des *à gauche*, s'enſeigne ordinairement dans l'exercice ou le maniement des armes, parce qu'il n'eſt pas poſſible de faire faire l'exercice, ſans le ſecours de cette évolution, attendu qu'elle apprend à ſe tourner de tous les ſens pour charger le fuſil, le manier, & le préſenter. Mais ſon uſage indiſpenſable dans l'exercice, n'empêche point qu'elle ne ſoit compriſe dans les différentes motions du bataillon, dont elle eſt la premiere & la plus ſimple. On a cru par cette raiſon qu'elle devoit précéder ici les autres, d'autant plus que l'on ne parle point du maniement des armes dans cet ouvrage.

CHAPITRE II.

85. *De la maniere de ſerrer le bataillon.*

On ſerre le bataillon en avançant les files & les rangs les uns ſur les autres, & on l'ouvre en les éloignant pour lui donnes plus de front ou de profondeur.

Il faut ſuppoſer que le bataillon dont on veut ſerrer les rangs, les a d'abord aſſez éloignés les uns des autres, pour qu'ils puiſſent s'approcher davantage. Car il eſt évident que s'ils étoient à trois pieds de diſtance, c'eſt-à-dire, ſerrés à la

pointe de l'épée, le mouvement dont il s'agit ſeroit impoſſible.

Il faut auſſi pour ſerrer les files qu'elles ſoient aſſez diſtantes les unes des autres pour qu'on puiſſe les approcher davantage, c'eſt-à-dire qu'elles occupent un eſpace de plus de deux pieds dans le rang.

On peut ſerrer le bataillon de pluſieurs manieres.

1°. Par rangs en avant.

2° } par rangs { en arriere.
3° } { ſur ſon centre.

4° }
5° } par files { ſur la droite.
6° } { ſur la gauche.
{ ſur le centre.

Pour ſerrer le bataillon par rangs en avant, on ordonnera au premier rang de ne pas bouger, & aux autres de s'approcher de ce rang juſqu'à une diſtance déterminée quelconque.

Le ſecond rang doit marcher très-lentement, afin que les autres ſerrent inſenſiblement, & que tout le reſſerrement des rangs ſoit fait dans le même tems.

La *ſixieme figure*, repréſente une partie d'un bataillon en bataille à rangs ouverts, & qui n'a point fait de mouvement.

La *ſeptieme figure*, fait voir ce même bataillon, dont les quatre derniers rangs ont été ſerrés ſur le premier, de maniere que le ſecond s'étant approché du premier, le troiſieme a pris la place du ſecond, & que le quatrieme s'étant approché du troiſieme, le cinquieme a pris la place qu'occupoit le troiſieme rang.

Il eſt clair que par ce mouvement, le bataillon a diminué de moitié l'eſpace qu'il occupoit en hauteur ou en profondeur.

Dans *cette figure* les points noirs repréſentent les hommes, après le reſſerrement du bataillon, & les zéro, les places qu'occupoient ceux des quatrieme & cinquieme rangs, leſquelles demeurent vuides par le ſerrement des rangs de la troupe ſur le premier.

On ſe ſervira de ces deux ſortes de points dans les figures ſuivantes, & on les employera dans le même ſens.

REMARQUES.

I.

86. Il eſt aſſez d'uſage, dans les différens mouvemens que l'on fait exécuter aux troupes, pour les exercer aux évolutions, & lorſque la manœuvre ou l'*évolution* qu'on veut leur faire exécuter enſuite, ne demande pas une poſition ou un arrangement différent de celui que le bataillon avoit d'abord, de le faire *remettre*, après chaque mouvement, dans ſa premiere poſition.

Ainſi après avoir fait ſerrer les rangs en avant, on les fait ouvrir en arriere pour les *remettre*, comme ils étoient d'abord. Pour cet effet, on ordonne au premier de ne point bouger; on fait faire aux autres demi-tour à droite, & on les fait marcher chacun en avant juſqu'à ce qu'ils occupent le même terrein ſur lequel ils avoient d'abord été placés. On fait faire enſuite à ces rangs demi-tour à gauche, pour faire face du même côté que le premier rang. Et la troupe eſt ainſi remiſe dans ſa premiere poſition.

Dans ce mouvement les rangs qui vont en avant pour ſe remettre, marchent d'un pas égal. Mais le ſecond ne ſe met en mouvement que lorſque le premier s'eſt avancé de l'intervalle qui doit être entre les rangs; le troiſieme, que quand le ſecond s'eſt avancé de la même quantité, & ainſi du quatrieme.

II.

87. On peut faire ſerrer les rangs en avant en marchant. Pour cet effet, le premier rang marche très-doucement, ou il fait des pas d'environ un pied, les autres rangs vont plus vîte, ou ils font de plus grands pas, juſqu'à ce qu'ils ſoient entiérement ſerrés les uns ſur les autres.

Pour ſerrer le bataillon par rangs en arriere, on ordonne au dernier rang A B, (*fig. 8.*) de ne pas bouger, & aux quatre autres de faire demi-tour à droite; ce que les lignes qui repréſentent les armes ou le devant des rangs, font voir exécuté dans la figure.

On fait enſuite ſerrer ces rangs ſur le dernier A B, de même

même maniere que dans le mouvement préeédent. Ce qui étant fait, (*fig.* 9.) on ordonne aux quatre premiers rangs de faire demi-tour à gauche, pour faire face au terrein oppoſé au front du bataillon; ce qui eſt exécuté. (*fig.* 10.)

Par ce mouvement le bataillon laiſſe vers le front une étendue vuide égale à celle qu'il occupe après l'avoir exécuté, & il diminue l'eſpace qu'il occupoit en profondeur de la moitié, comme dans le mouvement précédent.

Pour faire remettre le bataillon, on commandera au dernier rang de ne point bouger, & l'on ordonnera aux autres de marcher en avant, juſqu'à ce qu'ils aient repris chacun leur premiere poſition.

Pour ſerrer le bataillon par rangs ſur ſon centre, on le ſuppoſera ſur cinq rangs en bataille, ou ſur un autre nombre quelconque impair.

On ordonnera au rang du milieu AB, (*fig.* 11.) de ne pas bouger, on fera faire demi-tour à droite au premier & deuxieme rang; on les fera enſuite marcher, ainſi que le quatrieme & le cinquieme rang, pour ſerrer ſur le troiſieme AB; ce qui étant fait, le premier & deuxieme rang feront demi-tour à gauche pour faire face au même côté que le reſte du bataillon.

88. Il eſt aiſé de ſerrer le bataillon par la même méthode ſur tel rang que l'on veut. Il ſuffit d'ordonner au rang ſur lequel on veut ſerrer, de ne pas bouger, & de faire avancer ſur lui les autres, comme on vient de l'exécuter.

89. Pour remettre le bataillon dans ſon premier ordre, ou ſa premiere poſition, on ordonnera aux deux derniers rangs de faire demi-tour à droite, enſuite de marcher, ainſi qu'aux deux autres de la tête, pour reprendre le terrein qu'ils occupoient d'abord. Lorſque les deux derniers rangs y ſeront parvenus, ils feront demi-tour à gauche, & la troupe ſera alors dans ſon premier état.

90. Pour ſerrer le bataillon par files, c'eſt-à-dire, pour diminuer l'étendue de ſon front, il faut, comme on l'a déja dit, que les files ſoient aſſez eſpacées les unes des autres, pour qu'elles puiſſent ſe rapprocher: car il eſt évident que ſi elles ſont ſi proches, que les ſoldats n'aient que la *liberté du coude*, c'eſt-à-dire, ſi chaque file n'occupe qu'environ deux pieds, le reſſerrement ne ſeroit pas poſſible. Nous ſuppoſerons dans

les exemples ſuivans, qu'elles ont quatre pieds de largeur, y compris l'épaiſſeur des hommes de la file. C'eſt environ deux pieds d'intervalle de l'une à l'autre. Les ſuppoſitions différentes qu'on pourra faire à cet égard, ne changeront rien à l'exécution des mouvemens que l'on va expliquer.

Nous avons dit qu'on ſerre les bataillons par files ſur la droite, ſur la gauche, & ſur le centre; ces différens mouvemens n'ont, pour ainſi dire, beſoin, ni d'explication, ni de figures, après ce qu'on a vu ci-devant ſur la maniere de ſerrer les rangs du bataillon.

En cet effet, il n'y a qu'à regarder les files comme des rangs, & faire enſuite ſur ces files, conſidérées comme rangs, les mêmes opérations par leſquelles on a ſerré les rangs.

Ainſi pour ſerrer le bataillon ABCD, *fig. 12.* ſur la file BC de la droite, il faut commander à cette file de ne pas bouger; à toutes les autres de faire à droite, & de s'approcher, ou ſe ſerrer enſuite ſur BC. La *fig. 13* fait voir ce mouvement exécuté. On ordonne après cela à toutes les files qui ont marché de faire à gauche, pour faire face du même côté que la file BC; & l'on a le bataillon ſerré ſur cette file, réduit à la moitié de ſon front. (*fig. 14, pl. 3.*)

On ſerrera le bataillon de la même maniere ſur la file de la gauche.

Pour le ſerrer ſur la file du centre EF, *fig. 15*, on ordonnera à cette file de ne pas bouger, aux files de la droite de faire à gauche ſur le talon droit, & à celles de la gauche de faire à droite ſur le talon gauche : après quoi on commandera aux files de la droite & de la gauche de ſe ſerrer ſur la file du centre EF; les files de la droite partiront du pied droit, & celles de la gauche du pied gauche. Elles marcheront le pas ordinaire ſur celle du centre, & elles s'arrêteront ſucceſſivement à meſure qu'elles joindront celle qui les précede.

On fera enſuite remettre les files de la droite & de la gauche dans la même poſition que celle du centre, en faiſant faire un *à droite*, ſur le talon droit, aux files de la droite, & un *à gauche*, ſur le talon gauche, aux files de la gauche. Alors tout le bataillon fera face du même côté AB, & il aura diminué également ſon étendue vers la droite & la gauche.

ig. 4.

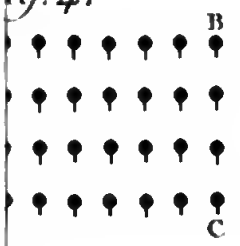

Fig. 5.

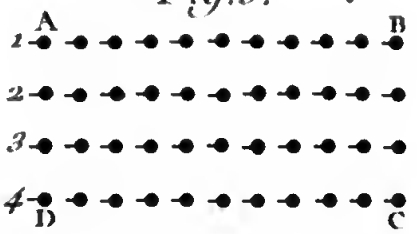

ig. 8.

Fig. 9.

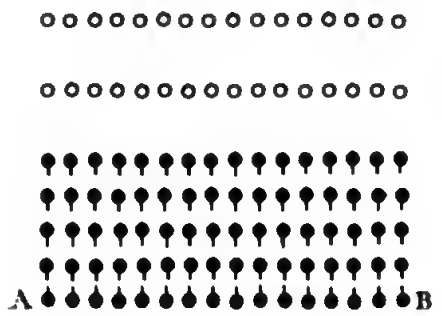

ig. 12.

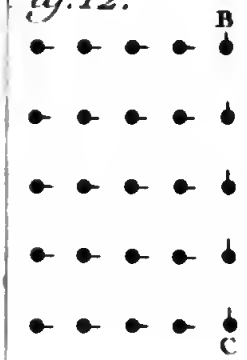

Fig. 13.

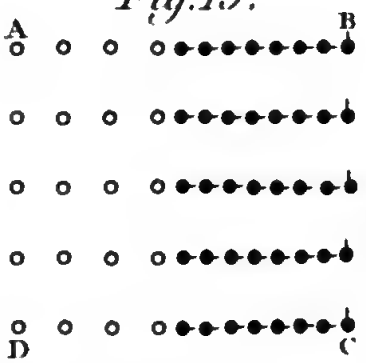

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

REMARQUES.

I.

Il eſt évident qu'on ſerrera de la même maniere le bataillon ſur telle autre file qu'on voudra.

II.

On peut ſerrer le bataillon de pied ferme ſur celle de ſes files que l'on veut, comme on vient de l'expliquer; mais on peut auſſi le ſerrer de même en marchant. Alors les files s'approchent en marchant autant qu'il eſt poſſible de celle ſur laquelle elles doivent ſe ſerrer.

CHAPITRE III.

91. *Des différentes manieres d'ouvrir le bataillon.*

LES mouvemens néceſſaires pour ouvrir le bataillon, ſont abſolument les mêmes que ceux qui ſervent à le ſerrer, mais ils s'exécutent en ſens contraire; ainſi on peut ouvrir le bataillon.

1°. 2°. 3°. } par rangs { en avant. / en arriere. / en avant & en arriere.

4°. 5°. 6°. } par files { vers la droite. / vers la gauche. / vers la droite & la gauche.

Pour ouvrir le bataillon ABCD, (*fig. 16.*) par rangs en avant, on ordonne au dernier rang DC, de ne point bouger, aux autres de marcher en avant.

On obſerve de ne faire marcher le ſecond rang qu'après que le premier eſt avancé d'une diſtance convenable; le troiſieme qu'après que le deuxieme a marché un peu en avant; & ainſi des autres rangs.

Lorſque le premier rang eſt auſſi avancé qu'on le veut, &

qu'ils ſe trouvent à peu près également eſpacés ou diſtans les uns des autres, le Commandant du bataillon leur ordonne de s'arrêter, en diſant : *Halte.*

La *figure* fait voir ce mouvement achevé ; le premier rang AB étant parvenu en FG, le dernier n'a point bougé.

Les zéro marquent la place que le ſecond & le quatrieme rang occupoient avant de marcher en avant.

On ſuppoſe dans la figure que l'on a doublé l'intervalle des rangs. Ainſi le premier AB s'eſt avancé d'un intervalle AF, égal à la profondeur du bataillon ; le ſecond s'eſt avancé du premier à la diſtance d'un intervalle double de celui qui étoit d'abord entre les rangs ; le troiſieme eſt venu occuper la place AB du premier, & le quatrieme celle du troiſieme, le cinquieme DC n'a pas bougé.

On ouvrira de la même maniere le bataillon par rangs en arriere.

On ordonnera au premier rang de ne pas bouger : on fera faire demi-tour à droite aux autres rangs, & l'on commandera enſuite au dernier rang de marcher devant lui, autant qu'on le jugera néceſſaire, & aux autres rangs de marcher à ſa ſuite, comme dans le mouvement pour ouvrir les rangs en avant.

Lorſqu'on les trouvera aſſez avancés, on leur ordonnera de s'arrêter, & de faire demi-tour à gauche pour faire face du même côté que le premier rang.

Pour ouvrir le bataillon ABCD, (*fig. 17.*) en avant & en arriere, on ordonnera au rang du centre FG, de ne point bouger, & à ceux de derriere, de faire demi-tour à droite. On fera enſuite marcher les premiers & derniers rangs en avant, dans le même tems, autant qu'on le jugera néceſſaire. On les fera enſuite arrêter en diſant : *Halte.* On commandera aux derniers rangs de faire demi-tour à gauche ; alors le bataillon ACBD, occupera l'eſpace HILK, c'eſt-à-dire qu'il aura augmenté en avant & en arriere, l'eſpace qu'il occupoit d'abord.

Pour ouvrir le bataillon par files, il faut regarder les rangs commes des files, en faiſant faire à droite ou à gauche aux files, ſuivant les mouvemens qu'elles doivent faire en avant ou en arriere. Et faiſant enſuite tout ce qui a été pratiqué ci-

devant pour ouvrir les rangs du bataillon, on ouvrira également les files.

Ainſi pour ouvrir le bataillon X (*fig. 18.*) par files vers la droite, on ordonnera à la file AB de la gauche de ne pas bouger, & aux autres de faire à droite. On les fera enſuite marcher en avant, obſervant que la ſeconde ne ſe mette en marche, que lorſque la premiere aura fait quelques pas en avant; la troiſieme, de même après la ſeconde, ainſi de ſuite. Lorſque la file de la droite ſera aſſez avancée, on ordonnera à toutes les files de s'arrêter, ou de faire *halte*, on fera faire à gauche, ſur le talon droit, à toutes les files, excepté la premiere AB, qui n'a pas bougé, & le bataillon ſera face alors du même côté AC.

On ouvrira de la même maniere le bataillon par files vers la gauche, & vers la droite & la gauche en même tems, en ordonnant à la file du centre de ne bas bouger, &c.

Il eſt évident que par ce mouvement on augmente le front du bataillon, de la même maniere que par le précédent on augmente ſa profondeur. C'eſt pourquoi, ſi l'on veut écarter les files, de ſorte que leur intervalle ſoit double de celui qu'elles ont ordinairement quand elles ſont ſerrées, il faut que la file de la droite, ſi l'on ouvre le bataillon de ce côté, marche devant elle d'un eſpace égal à celui du front de la troupe, & que les autres qui la ſuivent, reglent leurs pas de maniere qu'elles laiſſent inſenſiblement entr'elles un intervalle double de celui qu'elles avoient d'abord.

Si l'on vouloit que l'intervalle des files devînt triple ou quadruple, &c. il faudroit que la file du bataillon du côté qu'on veut l'ouvrir, s'avançât d'un eſpace triple ou quadruple, &c. du front qu'il avoit avant ce mouvement.

Lorſqu'on veut doubler l'intervalle des files, ou au lieu de deux petits pas d'un pied qu'elles occupent étant ſerrées, leur en donner un de quatre, le ſoldat qui ſuit la premiere file qui marche en avant ſur la droite ou la gauche du bataillon, commence à marcher au troiſieme pas de la file qui le précede: au cinquieme, lorſque l'intervalle des files doit être triple, &c. & cela afin que toutes les files marchent enſemble, & que le mouvement ſoit plus promptement exécuté.

REMARQUE.

92. Dans les différens mouvemens qu'on vient d'expliquer, on a obſervé de faire marcher les ſoldats en avant, & non de côté, ou par pas obliques, afin de rendre ces mouvemens plus réguliers. On peut néanmoins dans pluſieurs cas ſe ſervir très-avantageuſement du pas oblique, preſcrit par l'Ordonnance du 6 Mai 1755, pour ſimplifier l'exécution de ces différentes évolutions. Il y a un ſiecle qu'on en faiſoit uſage dans les exercices pour ouvrir les files. Il peut également ſervir pour porter une troupe en avant ſur la droite ou ſur la gauche, & lui faire inſenſiblement changer de terrein.

CHAPITRE IV.

93. *De la maniere de doubler les rangs & les files d'une troupe, ou d'un bataillon, & de les dédoubler.*

DOUBLER les rangs d'une troupe, ce n'eſt pas lui en donner huit lorſqu'elle n'en n'a que quatre, & *doubler les files*, ce n'eſt pas non plus ſi elles ſont par exemple, au nombre de 120 en former 240; mais *doubler les rangs*, c'eſt doubler le nombre d'hommes de chaque rang, & *doubler les files*, c'eſt également doubler le nombre d'hommes dont elles ſont compoſées.

Ainſi ſi l'on a un bataillon dans lequel les rangs ſoient de 120 hommes, doubler les rangs de ce bataillon, c'eſt les mettre à 240, & doubler les files ſi elles ſont à quatre hommes, c'eſt les mettre à huit.

Il eſt évident qu'en doublant les rangs, on augmente le front du bataillon de moitié, mais qu'on diminue auſſi ſes files de moitié, & qu'en doublant les files on diminue le front du bataillon de moitié; mais qu'on augmente ſa hauteur de moitié. Car comme le bataillon eſt compoſé de deux dimenſions, ſçavoir de ſon étendue de front, & de ſa hauteur ou profondeur, & que dans les différens mouvemens dont nous venons de parler, on n'y ajoute pas de nouveaux ſoldats, il eſt clair

qu'on ne peut augmenter une dimenſion qu'aux dépens de l'autre, c'eſt-à-dire, le front que par la hauteur, & celle-ci par le front.

Comme ces manœuvres d'augmenter & de diminuer les rangs & les files du bataillon, ſe font plus commodément, & par cette raiſon, plus ordinairement en les augmentant ou diminuant de la moitié, que ſi on les augmentoit ou diminuoit de toute autre partie, elles ont été appellées *doublemens* & *dédoublemens*. Delà vient qu'on les énonce par ces expreſſions, *doubler* & *dédoubler les rangs ; doubler & dédoubler les files.*

Ces différentes *évolutions* ont pour objet d'étendre ou de reſſerrer le bataillon pour augmenter la force de l'une ou de l'autre de ſes dimenſions, ſuivant le terrein qu'il doit occuper, & la poſition de l'ennemi qu'il doit combattre. On va donner la maniere de les exécuter.

On peut doubler les rangs en avant & en arriere ; les différentes manieres de faire ce mouvement peuvent, ſuivant M. *Bottée*, ſe réduire à cinq principales.

1°. Par rangs.
2°. Par demi-files.
3°. Par quart de files.
4°. Sur les aîles.
5°. En dedans ou dans le centre.

Par le premier doublement, on double l'intervalle des rangs en doublant leur étendue.

Par le ſecond, on conſerve le même intervalle des rangs en les doublant.

Par le troiſieme, on partage la troupe en deux parties, lorſqu'elle a beaucoup de hauteur, enſorte qu'il y a entre ces deux parties un intervalle capable de contenir pluſieurs rangs.

Par le quatrieme, on ouvre les files, lorſqu'elles ſont trop ſerrées de maniere qu'on puiſſe paſſer dans les intervalles, & l'on met les chefs de demi-files au premier rang.

Enfin le cinquieme, c'eſt lorſque les files ſont trop ſerrées, & qu'on veut que le premier rang occupe les aîles ou les flancs du bataillon.

PROBLEME I.

94. *Doubler les rangs à droite en avant.*

On commandera au premier & au troiſieme rang de ne point bouger ; au ſecond & au dernier de marcher enſemble, ſçavoir le ſecond pour entrer dans les intervalles des hommes du premier, & le quatrieme dans le troiſieme.

Pour entrer ainſi les uns dans les autres, chaque ſoldat du ſecond rang va ſe placer à la droite de ſon chef de file dans le premier, de même chaque ſoldat du quatrieme a la droite du troiſieme rang qui eſt dans la même file.

Si le doublement ſe faiſoit à gauche, chaque ſoldat du ſecond & quatrieme rang, ſe placeroit à la gauche du ſoldat qui eſt vis-à-vis de lui, dans le rang qui doit être doublé.

Si la troupe étoit ſur un plus grand nombre de rangs que quatre, par exemple, ſur ſix, il faudroit ordonner alors au premier, au troiſieme, & au cinquieme, de ne point bouger, ou, ce qui eſt plus commode, ordonner comme on le fait dans l'uſage ordinaire, aux rangs impairs de ne point bouger, & aux autres, c'eſt-à-dire, aux rangs pairs, de doubler, &c.

On double plus communément les rangs à gauche qu'à droite, mais ce mouvement n'a pas plus de difficulté d'un côté que de l'autre.

Soit la troupe ou le bataillon ABCD, (*fig. 19.*) dont on veut doubler les rangs à droite, on commandera donc au premier AB, & au troiſieme EF, ou aux rangs impairs, de ne point bouger, & aux deux autres de doubler, ſçavoir le ſecond GH dans le premier AB, & le dernier DC dans le troiſieme EF. Alors les ſoldats de GH iront ſe mettre chacun à la droite de leur chef de file dans le rang AB, pendant que ceux de DC feront de même dans EF.

Pour faire remettre cette troupe dans ſa premiere poſition, on dira: *Rangs qui avez doublé, remettez-vous.* Alors les rangs qui ont doublé font demi-tour à droite ſur le talon droit, lorſque le doublement a été fait à droite, comme on le ſuppoſe ici, & à gauche ſur le talon gauche, lorſqu'il a été fait à gauche, & au mot de *marche*, les ſoldats des rangs qui ont doublé partant du pied gauche, font autant de pas pour reprendre

prendre les places qu'ils occupoient d'abord, qu'ils en ont fait pour joindre les rangs qu'ils ont doublés.

Lorſqu'ils y ſont parvenus, on leur ordonne de s'arrêter, & enſuite de faire face en tête par un demi-tour à droite ſur le talon droit, ou par un demi-tour à gauche ſur le talon gauche.

On doublera de la même maniere les rangs en arriere, & pour cet effet on fera entrer le troiſieme rang dans le quatrieme, & le premier dans le ſecond.

REMARQUES.

I.

95. Pluſieurs Officiers font remettre par un à droite, ou un à gauche, les rangs qui ont doublés; & cela, parce que les ſoldats de ces rangs n'ont pas ordinairement aſſez de place dans les rangs qu'ils ont doublés pour faire commodément le demi-tour à droite ou à gauche. D'ailleurs la marche en devient un peu plus aiſée, le ſoldat ſe préſentant alors plus directement à la ligne oblique qu'il doit décrire pour ſe remettre, & que de plus il ne s'agit plus, lorſqu'il eſt parvenu à ſon premier poſte, que de faire un à gauche ſur le talon gauche, pour faire face à ſon chef de file.

II.

Il eſt évident que pour doubler les rangs, il faut qu'ils ſoient en nombre pair dans le bataillon. C'eſt pourquoi s'ils étoient en nombre impair, comme par exemple cinq ou ſept, on ſupprimeroit le dernier rang, & l'on en formeroit des files à la droite ou à la gauche du bataillon.

PROBLEME II.

96. *Doubler les rangs par demi-files à droite en avant.*

Soit le bataillon A B C D, (*fig. 20.*) rangé ſur quatre rangs. On ordonnera aux deux premiers A B, E F, de ne pas bouger, & l'on féra aux autres ce commandement: *A droite par chefs de demi-files, doublez vos rangs en avant.* Alors

les ſoldats du troiſieme rang G H, qui eſt formé ou compoſé des *chefs* de demi-files, avanceront pour ſe mettre chacun à la droite de leur chef de file dans le premier rang, ceux du quatrieme les ſuivront, & ſe placeront derriere eux dans le ſecond rang.

Pour les faire remettre on ordonnera aux rangs qui ont doublé, de faire demi-tour à droite ou à gauche, & alors les ſoldats du quatrieme rang ſortiront du ſecond pour aller reprendre leur premier poſte; ceux du troiſieme les ſuivront pour aller auſſi reprendre leur premier terrein : lorſqu'ils y ſeront parvenu les uns & les autres, on leur fera faire face en tête par un demi-tour à droite ſur le talon droit. *Voyez* la premiere remarque du problême précédent ſur la maniere de faire remettre les rangs qui ont doublé. Elle peut également s'appliquer ici.

On doublera de même maniere les rangs par demi-files à gauche, & par demi-files en arriere, à droite ou à gauche.

PROBLEME III.

97. *Doubler les rangs par quart de files en avant.*

Si la troupe ou le bataillon eſt rangé ſur quatre rangs, ce mouvement eſt abſolument le même que le premier de ce chapitre. Si on le ſuppoſe ſur un plus grand nombre de rangs, comme par exemple ſur huit, elle ſe réduira au précédent.

Pour cet effet, on le ſuppoſera partagé en deux troupes de quatre rangs chacune, la premiere ſera compoſé des quatre premiers rangs A B, E F, G H & I L, & la ſeconde des quatre derniers K M, N P, R S & C D, (*fig. 21.*)

On doublera les deux premiers rangs A B & E F, par demi-files à droite ou à gauche, c'eſt-à-dire, par les deux rangs G H & I L.

On doublera de même les deux rangs K M & N P, par les demi-files que forment les rangs R S, & C D, & l'on aura le bataillon dont les rangs ſeront doublés par quart de file en avant.

On fera remettre chaque rang dans ſa premiere poſition, comme dans le ſecond mouvement de ce chapitre.

Il eſt évident que ce mouvement s'exécutera en arriere

avec la même facilité qu'en avant. Il en ſera de même de celui de doubler les rangs ſur le centre ou ſur les quarts de files du milieu par quarts de files de la tête & de la queue, ou bien ſur la tête & ſur la queue, par quarts de files du milieu.

PROBLEME IV.

98. *Doubler les rangs en avant par demi-files ſur les aîles.*

Soit le bataillon ou une partie du bataillon ABCD, (*fig.* 22.) rangé ſur quatre rangs, & dont on veut doubler les rangs en avant par demi-files ſur les aîles.

On commandera aux deux premiers rangs AB, EF, de ne point bouger, & aux deux derniers GH & DC, de ſerrer à la pointe de l'épée. On fera faire à droite à chacun de ces demi-rangs de la droite, & à gauche à chacun de ceux de la gauche. On fera enſuite marcher ces demi-rangs devant eux juſqu'à ce que les files du centre ou du milieu LM & NP, ſoient à la droite & à la gauche des demi-files du bataillon, c'eſt-à-dire, LM à la droite de BF, & NP à celle de AF.

On fera faire après cela un à droite & un à gauche à ces demi-rangs ainſi avancés, & on les fera marcher devant eux juſqu'à ce qu'ils ſoient dans la direction des deux rangs AB, & EF, qui n'ont point bougés.

Un mouvement oppoſé à celui qu'on vient de décrire, les fera remettre dans leur premiere poſition.

Il eſt évident qu'on doublera de la même maniere les rangs en arriere. Car ſi l'on fait faire un demi-tour à droite ou à gauche à la troupe, pour qu'elle faſſe face à la queue du bataillon, on pourra alors regarder les derniers rangs, comme les premiers, & ceux-ci comme les derniers. Il ne s'agit plus après cela que de répéter ou de faire exécuter par la troupe ainſi tournée, le mouvement qu'on vient d'expliquer.

On pourra auſſi doubler par ce même problême les rangs en avant ou en arriere par quarts de file.

Pour exécuter ce mouvement, la troupe doit être rangée ſur huit, douze, ſeize, &c. de hauteur, c'eſt-à-dire que le nombre de ſes rangs doit être multiple de quatre, ou qu'il puiſſe ſe diviſer par quatre. Suppoſons le bataillon CDEF, (*fig.* 23.) rangé ſur huit de hauteur: on imaginera une ligne

droite quelconque AB, qui le partagera en deux troupes de quatre de hauteur chacune.

On regardera chacune de ces troupes, comme une troupe dont il faut doubler les rangs par demi-files ſur les aîles; ce qu'on exécutera facilement par le moyen du problême précédent.

Il eſt évident que ce mouvement ayant été exécuté ſur chacune des deux parties du bataillon CDEF, dans le même tems, ce bataillon aura doublé ſes rangs, par quarts de files ſur les aîles.

La figure rend cela trop ſenſible pour s'y arrêter plus longtems.

On doublera également les rangs de cette même troupe par quarts de files de la tête & de la queue.

Pour cet effet, on conſidérera encore la troupe ou le bataillon ABCD, (*fig.* 24.) qu'on ſuppoſe toujours à huit de hauteur, diviſé en deux troupes particulieres de quatre rangs chacune; on ordonnera aux quatre rangs du milieu de ne point bouger, & l'on fera doubler les deux premiers rangs de la troupe de la tête, c'eſt-à-dire, le premier & le ſecond par demi-files de cette troupe ſur les aîles en arriere. On fera également doubler les deux derniers rangs de la ſeconde troupe en avant par demi-files ſur les aîles, & lorſque ce mouvement ſera exécuté par chacune des deux troupes, ce qui doit ſe faire dans le même tems, la troupe entiere aura doublé ſes files par quarts de files de la tête & de la queue, ce qui eſt évident.

Dans la *figure*, les deux premiers demi-rangs de la tête à droite, ont fait à droite pour s'avancer vers la droite, & ceux de la gauche, à gauche, pour s'avancer auſſi de ce côté. Les deux derniers demi-rangs de la queue ont fait auſſi chacun le même mouvement.

Les lignes ponctuées repréſentent le chemin qu'ils font à droite & à gauche pour aller occuper les aîles des quatre rangs du milieu.

On doublera encore les files par quarts de files ſur les aîles en tête & en queue, en ſe ſervant de la même méthode. Car ſuppoſant toujours la troupe à huit de hauteur, & diviſée en deux troupes de quatre rangs chacune, le troiſieme & quatrieme rang de la premiere partie doubleront le premier & le

Fig. 16.

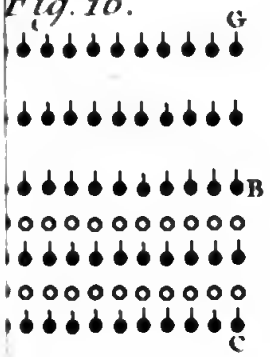

Fig. 17.

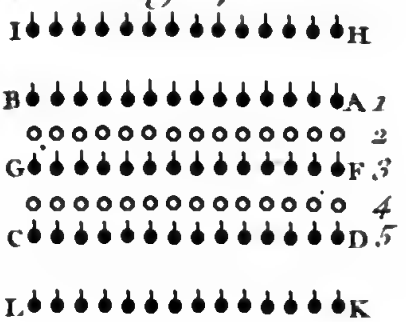

Fig. 20.

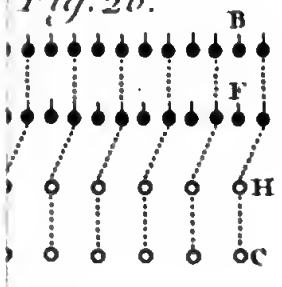

Fig. 21.

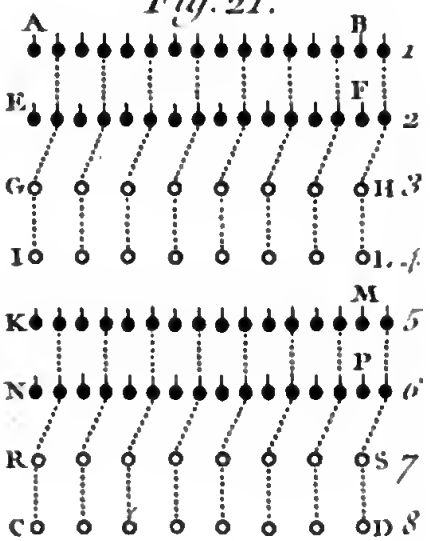

ig. 24.

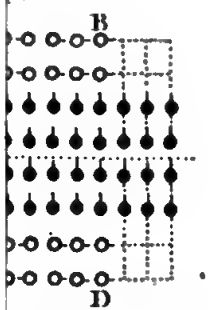

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

ſecond en avant par demi-files ſur les aîles; le cinquieme & le ſixieme, c'eſt-à-dire les deux premiers de la ſeconde troupe, doubleront également les deux derniers en arriere par demi-files ſur les aîles, &c.

PROBLEME V.

99. *Doubler les rangs en dedans par demi-files.*

Pour exécuter ce mouvement ſoit la troupe ABCD, (*fig. 25, pl. IV.*) on ordonnera aux deux derniers rangs, ſi la troupe eſt rangée ſur quatre rangs, comme on le ſuppoſe ici, aux trois derniers, ſi elle eſt ſur ſix, &c. de ne point bouger, & aux deux premiers rangs de faire à droite & à gauche par demi-rangs. Chaque demi-rang de la tête marchera enſuite devant lui, c'eſt-à-dire, ceux de la droite vers la droite, ceux de la gauche vers ce côté, & cela juſqu'à ce que les files du centre de la droite & de la gauche, débordent la droite ou la gauche des deux derniers rangs qui n'ont point bougé, de l'épaiſſeur d'une file. On fait faire après cela face en tête par un à droite, ou un à gauche aux deux rangs qui ont marché; l'on fait avancer les deux derniers dans l'intervalle qui ſe trouve ainſi entre les deux parties des premiers, & le mouvement eſt achevé. (*fig. 26.*)

Ce mouvement s'exécutera en arriere avec la même facilité. Car faiſant face à tous les rangs, à la queue du bataillon, par un demi-tour à droite ou à gauche, les deux derniers rangs pourront alors être regardés comme les premiers; c'eſt pourquoi ce qu'on vient d'expliquer pour doubler ces rangs en dedans, s'appliquera également à doubler les deux derniers de la même maniere.

Pour doubler les rangs en dedans par quarts de files, lorſque la troupe ABCD, (*fig. 27.*) eſt par exemple à huit de hauteur.

On la conſidérera comme ſéparée en deux parties, chacune de quatre de hauteur, & alors on fera pour chaque partie ce qui vient d'être enſeigné ci-devant. La *figure 26* repréſente ce mouvement.

On a marqué par des zéro la place qu'occupoient les rangs qui ont doublé.

On doublera également les rangs du centre en dedans, par quarts de files de la tête & de la queue.

Pour cet effet on fera marcher à droite les quatre demi-rangs du centre de la droite, & à gauche ceux de la gauche, juſqu'à ce que les files du centre de ces rangs ſe trouvent dans l'alignement de la file de la droite & de la gauche des rangs de la tête & de la queue. Après quoi, on fera faire un demi-tour à droite aux deux rangs de la tête; on les fera marcher devant eux, pour aller ſe placer dans l'intervalle des deux premiers demi-rangs du centre, où étant parvenus, ils feront face en tête par un demi-tour à gauche. Pendant que ces deux rangs s'avanceront ainſi vers le troiſieme & le quatrieme, le ſeptieme & le huitieme marcheront devant eux pour aller ſe mettre à la hauteur du cinquieme & du ſixieme rang. Lorſqu'ils y ſeront arrivés, le mouvement dont il s'agit ſera exécuté. *Voy. la fig. 28.*

On doublera de même les rangs de la tête & de la queue, par quarts de files du centre ou du milieu.

Pour faire ce mouvement, (*fig. 29.*) on fera marcher ſur la droite & ſur la gauche chacun des demi-rangs de la droite & de la gauche du premier & du ſecond rang, & de même ceux du ſeptieme & du huitieme, qui marcheront en avant juſqu'à ce que les files du centre qui les terminent, ſe trouvent dans l'alignement des files de la droite & de la gauche des rangs du centre, &c.

CHAPITRE V.

100. *Du doublement des files.*

Tout ce que l'on a dit ſur le doublement des rangs, peut s'appliquer au doublement des files, & s'exécuter de la même maniere.

Car ſi l'on fait faire à droite ou à gauche aux rangs d'une troupe en bataille, elle fera face à l'une de ſes aîles, & alors les files pourront, comme on l'a déja dit, être conſidérées comme des rangs, & les rangs comme des files.

C'eſt pourquoi on pourra doubler les files en autant de manieres qu'on a doublé les rangs, ſçavoir :

1°. Par files à droite & à gauche.
2°. Par files en tête.
3°. Par files en queue.
4°. Par tête & par queue.
5°. En dedans.

Pour doubler les files à droite ou à gauche, il faut que les rangs ſoient aſſez ouverts pour qu'un autre rang puiſſe ſe placer dans leur intervalle.

Il faut remarquer que ce qu'on appelle ici *doubler les files*, s'exprimeroit plus exactement par *doubler le nombre des rangs*, puiſqu'on ne ſçauroit doubler le nombre d'hommes des files, qu'on ne double le nombre des rangs de la troupe ou du bataillon : mais comme il ne s'agit pas d'introduire de nouveaux termes dans les *évolutions*, mais de bien expliquer ceux qui ſont en uſage, nous entendrons donc par *doubler les files, doubler leur étendue*, ou *le nombre d'hommes dont on les avoit compoſées d'abord.*

Lorſque les rangs ſont ſerrés à la pointe de l'épée, & qu'on ne veut point les ouvrir, on ne peut doubler les files que par l'une des quatre dernieres manieres qu'on vient de déterminer, c'eſt-à-dire par tête ou par queue, par tête & par queue, & en dedans. Quand ils ſont ouverts, on peut ſe ſervir de toutes les différentes manieres de doublement, mais c'eſt tout au plus dans l'exercice, dit M. *Bottée :* car comme les dernieres ſont moins ſimples que la premiere, celle-ci doit être préférée toutes les fois qu'on veut imiter les mouvemens ou les manœuvres qu'on exécute à la guerre.

PROBLEME I.

101. *Un bataillon ou une troupe quelconque étant en bataille, doubler les files à droite.*

Soit la troupe ABCD, (*fig. 30.*) rangée ſur quatre rangs, il s'agit de doubler ſes files à droite.

Si les rangs de cette troupe ſont ſerrés, on les fera ouvrir par ce commandement : *Ouvrez vos rangs.* Alors le premier rang marchera en avant de trois fois l'eſpace néceſſaire pour l'intervalle d'un rang, & ſon épaiſſeur, c'eſt-à-dire, dans cet exemple, de neuf pieds ; le ſecond s'avancera ſeulement de ſix,

& le troiſieme de trois ; le dernier ne bougera pas.

Si la troupe étoit rangée ſur ſix rangs, le premier s'avanceroit de quinze pieds, le ſecond de douze, le troiſieme de neuf, le quatrieme de ſix, le cinquieme de trois, & le ſixieme ne bougeroit point.

On ſuppoſe dans la figure que les rangs ſont ouverts, & qu'il ne s'agit plus que de faire doubler les files.

On ordonnera pour cet effet aux files qui doivent être doublées, de ne point bouger. Ces files ſont la premiere à droite, lorſque le doublement ſe fait à droite, puis la troiſieme, la cinquieme, la ſeptieme, &c. afin que les files qui doivent être doublées ſe trouvent chacune entre celles qui doivent doubler.

On commandera enſuite aux files qui doivent doubler de faire à droite ſur le talon gauche, & d'entrer dans celles qui n'ont point bougé à leur droite, ce qui peut ſe faire de deux manieres.

1°. Lorſque les chefs de files qui doublent ſe mettent devant les chefs de files qui ſont doublés.

2°. Lorſque les chefs de files qui doublent ſe mettent derriere ceux des files qu'on veut doubler.

Cette derniere méthode paroît préférable à la premiere, parce qu'il eſt plus aiſé aux chefs de file, qui doivent doubler, de ſe placer directement derriere ceux des files qu'on veut doubler, que de ſe mettre directement devant eux. C'eſt auſſi celle qui eſt d'un uſage plus commun ; mais quelle que ſoit celle de ces deux manieres qu'on adopte, les hommes des files qui doublent, doivent toujours entrer dans celles qu'ils doivent doubler, en partant du pied gauche, & en marchant de côté ou par pas obliques, ſans tourner le corps.

Ce mouvement peut s'exécuter ſans que les files qui doivent doubler faſſent à droite, ſurtout lorſque le doublement ſe fait en avant : car on peut faire marcher les ſoldats pour leur faire joindre les files qu'ils doivent doubler par un pas oblique ou de côté : mais le mouvement qu'on leur fait d'abord faire à droite, les met en état de marcher plus facilement, & par conſéquent avec plus de grace pour s'avancer dans les files qu'ils doivent doubler.

Quoi qu'il en ſoit, chaque ſoldat doit obſerver d'occuper le milieu

milieu de l'intervalle qui ſe trouve entre les hommes des files qui ſont doublées.

Lorſque les files qui doublent ſont ainſi entrées dans celles qu'elles doivent doubler, on les fait arrêter en diſant : *Halte.*

Si elles ont un à droite pour s'avancer dans les files voiſines, on leur fait faire face en tête par un à gauche ſur le talon gauche.

Pour faire reprendre à la troupe ſon premier arrangement, on ordonne aux files qui ont été doublées de ne point bouger, & l'on fait aux autres ce commandement : *A gauche, remettez vos files.*

Alors les files qui ont doublé font à gauche, & elles vont, en marchant de côté, reprendre la place qu'elles avoient d'abord occupée, &c.

Il eſt évident qu'on doublera les files à gauche de la même maniere, en faiſant faire du côté du flanc gauche, ce que l'on vient de faire exécuter vers le droit.

Lorſque les files ſont doublées, il eſt clair que l'on a diminué le nombre des hommes du front du bataillon de moitié ; ſi après cela elles ſe trouvent encore en nombre pair, & qu'on les redouble une ſeconde fois, elles ſeront quadruplées, & le front du bataillon réduit au quart de celui qu'il avoit d'abord ; ce qui eſt évident.

PROBLEME II.

102. *Doubler les files par demi-rangs vers l'aîle droite ou gauche.*

Soit la troupe ou le bataillon ABCD, (*fig. 31.*) dont on veut doubler les files par demi-rangs, par exemple, de la gauche AD vers la droite BC.

On commandera aux demi-rangs de la droite de ne pas bouger, & à ceux de la gauche de faire à droite ſur le talon gauche, & de marcher enſuite tous enſemble de côté pour entrer dans les intervalles des demi-rangs qu'ils doivent doubler ; ſçavoir le premier dans le milieu de l'intervalle du premier & du ſecond demi-rang de la droite ; le ſecond, dans l'intervalle du ſecond & troiſieme, &c. Lorſqu'ils ſeront exactement placés derriere les demi-rangs dont ils doivent dou-

bler les files, on leur fera faire face en tête par un à gauche.

On fera remettre la troupe dans ſa premiere poſition, en ordonnant aux demi-rangs qui ont doublé, de faire à gauche, & de marcher enſuite de côté, en faiſant face à l'aîle gauche pour aller reprendre leur premier poſte à cette aîle. Lorſqu'ils y ſeront parvenus, on leur commandera de faire *halte*, ou de s'arrêter, & on leur fera faire face en tête par un à droite.

Il eſt évident qu'on doublera les files de la gauche par demi-rangs de la droite de la même maniere.

REMARQUES.

I.

103. Au lieu de faire marcher par le côté les demi-rangs qui doivent doubler les files des autres, ainſi que les Auteurs qui ont écrit ſur la Tactique, le preſcrivent, on pourroit, ayant d'abord fait faire un demi-tour à droite ou à gauche à ces demi-rangs, les faire enſuite marcher devant eux, c'eſt-à-dire, faiſant face à la queue du bataillon, juſqu'au milieu de l'intervalle des rangs dont ils doivent doubler les files; après quoi leur faiſant faire à droite ou à gauche pour faire face à l'aîle dans laquelle ils doivent entrer, leur ordonner de marcher dans l'intervalle des demi-rangs de cette aîle, juſqu'à ce que les chefs de files de ces demi-rangs ſoient parvenus dans la premiere file de la droite ou de la gauche de ce bataillon: alors les demi-rangs qui auront ainſi marché, feront face en tête par un à droite ou un à gauche.

Ce mouvement s'exécuteroit de cette maniere avec plus de grace, de régularité, & de facilité qu'en faiſant marcher les ſoldats de côté, comme il eſt enſeigné dans les différens Traités d'*évolutions*. *Voyez la figure 32.*

II.

Il eſt clair qu'au lieu de doubler ainſi les files en dedans, c'eſt-à-dire, en faiſant placer les chefs de files des demi-rangs qui doivent doubler derriere ceux des demi-rangs qui ne doivent pas bouger, on peut faire ce mouvement en avant, en faiſant placer les chefs de files des demi-rangs qui doivent marcher, de-

vant les demi-rangs dont les files doivent être doublées, &c.

PROBLEME III.

104. *Doubler les files à droite ou à gauche par quarts de rangs.*

Ce problême peut être conſidéré comme entiérement ſemblable au précédent, & par conſéquent il peut s'exécuter de la même maniere.

Pour le démontrer, ſoit le bataillon ABCD, (*figure 33.*) dont on veut doubler les files par quarts de rangs à droite.

On imaginera la troupe partagée en deux parties égales X & Y, par une ligne droite FG, tirée de la tête à la queue.

Alors les quarts de rangs de la troupe entiere ſeront les demi-rangs de la moitié de chacune de ces deux parties. C'eſt pourquoi doublant les files de ces parties par demi-rangs à droite, il eſt évident qu'on aura doublé les files de la troupe entiere par quarts de rangs à droite, ce qu'il falloit exécuter.

Il eſt clair que ce mouvement s'exécutera de la même maniere à gauche, & qu'il partage la troupe en deux parties éloignées l'une de l'autre de l'étendue d'un quart de rang.

PROBLEME IV.

105. *A droite & à gauche par quarts de rangs des aîles, doubler les files ſur les quarts de rangs du milieu.*

Il s'agira, comme dans le problême précédent, de conſidérer la troupe comme diviſée en deux parties égales, par une ligne tirée de la tête à la queue, & de faire doubler les files de la gauche des demi-rangs de la droite, par les demi-rangs de la droite de cette partie, & les files de la droite des demi-rangs de la gauche, par les demi-rangs de la gauche de cette partie, & le mouvement ſera exécuté. *Voyez la fig. 34.*

PROBLEME V.

106. *A droite & à gauche par quarts de rangs du milieu, doubler les files des quarts de rangs des aîles.*

Pour exécuter ce mouvement, on conſidérera encore la

troupe comme diviſée en deux parties égales par le centre, & l'on doublera les files des demi-rangs à droite, de la partie de la droite, par les demi-rangs de la gauche de cette même partie; & les files des demi-rangs à gauche, de la partie de la gauche, par les demi-rangs de la droite de cette même partie.

Par ce dernier mouvement la troupe ſe trouve ſéparée en deux parties éloignées l'une de l'autre de l'intervalle d'un demi-rang. *Voyez la figure 35.*

PROBLEME VI.

107. *Doubler les files en tête ou en avant.*

On ſuppoſe toujours la troupe rangée ſur un nombre de files paires, c'eſt-à-dire, qui peuvent ſe diviſer exactement en deux parties égales.

Soit la troupe ABCD, (*fig. 36.*) dont on veut doubler les files en avant; ce mouvement peut s'exécuter vers la droite BC, ou la gauche AD. Nous ſuppoſerons qu'on veut le faire vers BC.

On commandera à la file BC, de ne point bouger, ainſi qu'à la troiſieme, cinquieme, ſeptieme, & ainſi de ſuite; enſorte que chaque file qui doit ſe mouvoir ſe trouve toujours entre deux files qui ne bougent point.

On fera enſuite marcher en avant les files qui doivent doubler, juſqu'à ce que les ſerre-files débordent le premier rang, de l'intervalle qui eſt entre les rangs.

On commandera à toutes les files qui auront marché de faire à droite, & de s'avancer devant elles juſqu'à ce qu'elles ſoient chacune vis-à-vis la file qu'elles avoient à droite, & qui n'a pas bougé. Ce qui étant exécuté, on leur fera faire face en tête par un à gauche, & le mouvement propoſé ſera achevé.

Pour faire remettre cette troupe dans ſa premiere poſition, les files qui auront doublé feront à gauche, & elles marcheront devant elles juſqu'à ce qu'elles ſoient parvenues vis-à-vis le milieu des intervalles des files qu'elles ont doublées: là elles feront à gauche, pour faire face à la queue du bataillon, & elles marcheront enſuite devant elles pour reprendre leur premiere place, entre les files qui n'ont point bougé; elles

feront après cela face en tête par un demi-tour à droite.

Ce mouvement s'exécutera de la même maniere à gauche.

REMARQUES.

I.

Il eſt d'uſage, avant que de doubler les files en avant, de faire ſerrer les rangs à la pointe de l'épée. Cette attention, qui n'eſt point abſolument néceſſaire, donne néanmoins plus de facilité pour exécuter ce mouvement avec préciſion. Car les ſoldats n'ayant entr'eux que l'intervalle dont ils ont beſoin pour marcher, ſont moins expoſés à ſe déranger de l'ordre qu'ils doivent obſerver.

II.

On peut doubler de la même maniere les files en arriere.

Car ayant fait faire demi-tour à droite ou à gauche aux files qui doivent doubler, elles n'ont plus qu'à faire les mêmes manœuvres en arriere qu'on vient de leur faire faire en avant.

III.

On doublera auſſi, en ſuivant la méthode de ce problême, les files en avant & en arriere, ou en tête & en queue en même tems.

Pour cet effet, on ſuppoſera la troupe partagée en deux parties égales par une ligne droite parallele à la tête ou à la queue du bataillon, qui coupera les files en deux également : alors il ne s'agira plus que de doubler la partie de la tête par les files de cette partie en avant ; & de doubler celle de la queue en arriere ; ce qui étant fait, la troupe aura doublé ſes files en avant & en arriere.

PROBLEME VII.

108. *Doubler les files en dedans, vers la droite ou vers la gauche.*

Soit le bataillon ABCD, (*fig. 37.*) dont on veut doubler les files en dedans vers la droite BC.

On diſtinguera d'abord les files qui doivent doubler de celles qui doivent être doublées. Ces dernieres ſont dans ce problême

la premiere, troiſieme, cinquieme, &c. On ordonnera à ces files, c'eſt à-dire, à celles qui doivent être doublées, de s'ouvrir en avant & en arriere, juſqu'à ce que les demi-files de la tête débordent le premier rang de l'intervalle qui doit être entre les rangs, & que celles de la queue débordent également le dernier rang.

Ce mouvement étant exécuté, les files qui doivent doubler font à droite, & elles vont enſuite occuper la place ou l'intervalle laiſſé par les files qui ſe ſont ouvertes, & qui doivent être doublées.

Lorſqu'elles ſont parvenues dans la direction des demi-files qui ont marché en avant & en arriere, on leur fait faire face en tête par un à gauche, & le mouvement eſt achevé.

Pour remettre la troupe, les files qui ont doublé font à gauche, & enſuite elles vont reprendre leur premiere place, & les files qui ſe ſont ouvertes en avant & en arriere, font les mouvemens néceſſaires pour venir occuper leur premiere poſition, c'eſt-à-dire, que celles qui ont été en avant font un demi-tour à droite ou à gauche, pour faire face à la queue du bataillon, & marcher enſuite vers le centre, pour reprendre la place qu'elles y occupoient d'abord, pendant que celles qui ſe ſont ouvertes en arriere, marchent en avant, pour ſe rejoindre aux précédentes.

PROBLEME VIII.

109. *Doubler les files par demi-rangs.*

On peut doubler les files par demi-rangs.

1°. En avant, ou en arriere.

2°. Par la tête & par la queue en même tems.

Et 3°. en dedans.

Soit la troupe FGHK, (*fig. 38.*) dont on veut doubler les files par demi-rangs en avant, par exemple, vers la droite GK.

Ce doublement peut ſe faire de deux manieres.

Dans la premiere, tous les demi-rangs de la droite GK, doivent marcher en avant juſqu'à ce que les ſerre-files débordent les chefs de files des demi-rangs de la gauche, de l'intervalle qui doit être entre les rangs. Après quoi l'on fait faire

à droite aux demi-rangs de la gauche, & on les fait marcher devant eux juſqu'à ce qu'ils ſoient parvenus derriere les demi-rangs qui ont marché en avant; lorſqu'ils en occupent exactement la place, on leur fait faire face en tête par un à gauche, & le mouvement eſt achevé.

Dans la ſeconde maniere, les demi-rangs de la droite ne doivent pas bouger. A l'égard de ceux de la gauche. On les fait marcher en avant juſqu'à ce que les ſerre-files débordent les chefs de files des demi-rangs de la droite, de l'intervalle qui doit être entre les rangs. On commande alors aux demi-rangs qui ont marché, de faire à droite, & d'aller devant eux juſqu'à ce que la file qui mene la tête ſe trouve alignée ſur la file de la droite qui n'a point bougé, & les autres files qui la ſuivent, ſur toutes celles qui compoſent les demi-rangs de la droite: alors on ordonne aux files qui ont marché de faire à gauche pour faire face à la tête du bataillon, & le mouvement eſt exécuté.

REMARQUES.

I.

Cette ſeconde maniere de doubler les files par demi-rangs, eſt plus ſimple que la premiere, parce qu'il n'y a que la moitié du bataillon qui ſe meut, pour exécuter le mouvement dont il s'agit, au lieu que dans la premiere, la troupe entiere a beſoin de ſe mouvoir; mais on peut faire exécuter les mouvemens de chacune de ces parties dans le même tems.

II.

On ne parlera pas de la maniere de faire remettre la troupe, après qu'elle a exécutée le mouvement précédent. Cette opération paroît trop aiſée pour s'arrêter à la détailler. On en uſera de même dans les mouvemens ſuivans.

Il eſt évident que le mouvement qu'on vient d'expliquer s'exécutera à gauche comme on vient de le faire à droite.

On doublera auſſi également les files en arriere ou en queue par demi-rangs, de la même maniere qu'en avant ou en tête.

Pour les doubler en dedans, par exemple, vers la droite.

Les demi-rangs de la droite s'ouvriront en avant & en ar-

riere, c'eſt-à-dire, que les demi-files des demi rangs de la tête marcheront en avant juſqu'à ce que les ſerre-files de ces demi-rangs débordent les chefs de files, des demi-rangs de la gauche, de l'intervalle qui doit être entre les rangs, & les demi-files des demi-rangs de la queue, feront *demi-tour à droite*, pour faire face à la queue. Après quoi ces demi-rangs marcheront devant eux, ſur le derriere du bataillon, juſqu'à ce qu'ils débordent le dernier des demi-rangs qui doivent doubler les files, de l'intervalle qu'on doit laiſſer entre les rangs. On fera faire demi-tour à gauche à ces demi-rangs, pour qu'ils faſſent face en tête, & l'on commandera aux demi-rangs qui doivent doubler, de faire à droite, & de marcher enſuite devant eux pour aller ſe placer dans l'intervalle des demi-rangs de la tête & de la queue de la droite du bataillon. Lorſqu'ils y ſeront parvenus, on leur fera faire face en tête par un à gauche, & le mouvement ſera exécuté.

Il eſt évident qu'on doublera de la même maniere les files de la gauche en dedans, par demi-rangs de la droite.

PROBLEME IX.

110. *Doubler les files par quarts de rangs.*

Ce problême peut s'exécuter en autant de manieres que le précédent, & par les mêmes mouvemens.

Soit la troupe ou le bataillon ABCD, (*fig. 39.*) dont on veut doubler les files, par exemple, à droite en avant par quarts de rangs.

On la ſuppoſera partagée en deux également de la tête à la queue, par une ligne droite FG. On conſidérera alors chacune de ſes moitiés, comme une troupe particuliere dont les demi-rangs ſeront les quarts de rangs de la troupe entiere. Or il eſt évident que ſi l'on fait doubler les files de chaque demi-troupe par demi-rangs vers la droite, la troupe ou le bataillon propoſé ABCD, aura doublé ſes files par quarts de rangs à droite; ce qu'il falloit exécuter.

On voit par cet exemple, qu'il ne s'agit dans ce problême que de répéter les mêmes manœuvres du précédent. C'eſt pourquoi l'on croit pouvoir ſe diſpenſer d'entrer dans un plus grand détail des autres mouvemens qui le concernent.

Pour

8.

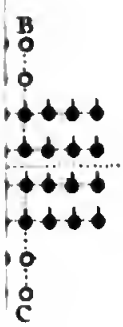

Fig. 29.

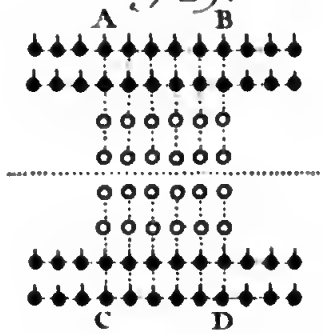

Fig. 30.

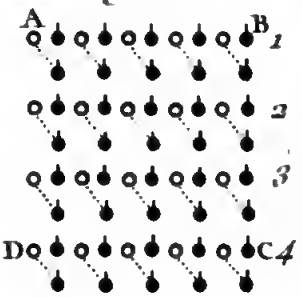

Fig. 33.

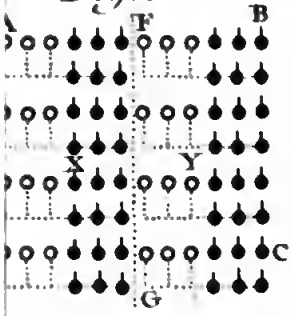

Fig. 34.

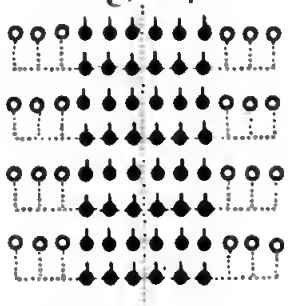

Fig. 37.

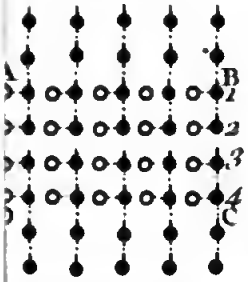

Fig. 38.

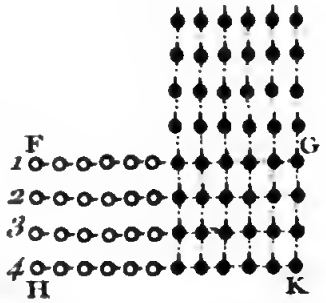

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

Pour doubler les files de la même troupe en tête ou en queue, à droite & à gauche, par quarts de rangs du milieu.

On la ſuppoſera encore diviſée en deux parties égales par la ligne droite FG, (*fig. 40.*) qui coupe les rangs en deux également.

On ordonnera aux quarts de rangs de la droite, & à ceux de la gauche de ne point bouger, & aux quarts de rangs du milieu de marcher en avant juſqu'à ce que leurs ſerre-files débordent les chefs de files des quarts de rangs de la droite & de la gauche, de l'intervalle qui eſt entre les rangs.

On commandera alors aux quarts de rangs du milieu vers la droite, de faire à droite, à ceux de la gauche, de faire à gauche, & de marcher enſuite devant eux, juſqu'à ce qu'ils ſoient parvenus vis-à-vis les quarts de rangs dont ils doivent doubler les files. Lorſqu'ils ſeront exactement placés vis-à-vis ces files, on leur fera faire face en tête; ſçavoir aux quarts du milieu à droite, par un à gauche, & à ceux de la gauche par un à droite, & le mouvement ſera exécuté.

Il eſt évident que ce mouvement s'exécutera en arriere de la même façon.

Par cette évolution la troupe ſe trouve partagée en deux parties à droite & à gauche, éloignées l'une de l'autre de l'intervalle d'un demi-rang.

Si l'on veut doubler les files du milieu à droite & à gauche par quarts de rangs des aîles, il faut faire faire à ces quarts de rangs ce qu'on vient de faire exécuter à ceux du milieu.

On doublera de même les files ſur les aîles par tête & par queue, par quarts de rangs du milieu, ſoit à droite ou à gauche, ou bien à droite & à gauche en même tems. On les doublera également par quarts de rangs en dedans, ſoit vers la droite ou vers la gauche, ſoit en avant ou en arriere, & ſoit enfin par la tête & par la queue. Tout cela paroît trop aiſé à exécuter, après ce qui précede, pour s'y arrêter plus long-tems.

CHAPITRE VI.

Des converſions.

ARTICLE PREMIER.

Du Quart de Converſion.

111. PAR les mouvemens à droite & à gauche, on fait faire face au bataillon de tel côté que l'on veut, mais il n'oppoſe pas de tous côtés les mêmes hommes, ni la même force à l'ennemi. Après un *à droite* ou un *à gauche*, la troupe ou le bataillon fait face au terrein oppoſé au flanc droit ou au flanc gauche, mais avec un front d'autant d'hommes ſeulement qu'il y a de rangs dans le bataillon, ou d'hommes dans chaque files; & comme le nombre de ces hommes eſt ordinairement réduit à quatre, ou à ſix, faiſant faire ainſi un à droite ou un à gauche, on réduit le front du bataillon au nombre de 4 ou de 6 hommes, c'eſt-à-dire, que les files deviennent alors des rangs, & les rangs des files : mais la longueur exceſſive de ces files par rapport au petit front du bataillon, ne permet pas que tous les hommes du bataillon puiſſent concourir à ſa défenſe. Il n'y auroit tout au plus que les ſept ou huit premieres files des aîles ou des flancs, qui pourroient ſe ſervir de leurs armes contre l'ennemi. Ainſi dans cette poſition le bataillon ne pourroit agir avec une force proportionnée au nombre de ſes combattans.

On voit par-là que ſi le bataillon eſt attaqué par l'un ou l'autre de ſes flancs, il faut quelqu'autre mouvement que celui des *à droite* ou *à gauche*, afin qu'il ſe préſente en force pour réſiſter aux efforts de l'ennemi. S'il eſt attaqué par la queue, il eſt aiſé, en faiſant faire à la troupe un *demi-tour à droite* ou *à gauche*, de préſenter des rangs à l'ennemi : mais ces rangs ſont renverſés dans leur ordre. Le premier, qui contient les plus braves ſoldats de la troupe, & les Officiers de la tête, ſe trouve le dernier, & par conſéquent le plus éloigné de l'ennemi. Les Officiers qui ſe trouvent à la tête du bataillon, ſont

obligés de le rompre pour paſſer au travers, afin d'être plus près de l'ennemi, ou bien, ſuivant l'uſage, d'en faire le tour, ce qui demande quelque tems. Pour remédier à ces différens inconvéniens, on a cherché le moyen de tourner ou plutôt de faire tourner le bataillon de maniere qu'il puiſſe ſe préſenter à l'ennemi de tous les côtés, avec toute ſa force, c'eſt-à-dire, avec les Officiers de la tête, & les ſoldats du premier rang. Ce mouvement eſt appellé *converſion*, parce qu'il change l'aſpect du bataillon.

La converſion s'exécute par toute la troupe enſemble, regardée comme un ſeul corps, dont toutes les parties ſe meuvent en même tems & de même ſens. Elle peut également ſe faire vers la droite, ou vers la gauche. Si la converſion ſe fait vers la droite, le chef de file de la droite ne change pas de place. Il tourne ſur le talon gauche, comme ſur un pivot, pendant que tout le reſte de la troupe exécute ce même mouvement de la même maniere qu'une regle ou un plan rectangulaire quelconque tourneroit autour d'une cheville qui traverſeroit l'une de ſes extrêmités.

Si la converſion ſe fait vers la gauche, c'eſt le chef de file de ce côté qui ſert de pivot à toute la troupe, qui tourne autour de lui ou ſur lui.

Pour avoir une idée exacte de ce mouvement, il faut prendre une carte à jouer, ou tel autre rectangle que l'on voudra, & l'arrêter ſur une table à l'une de ſes angles avec une épingle ou une cheville, & le faire tourner autour de cette épingle ou cheville, comme autour d'un pivot; on aura la repréſentation de la maniere dont tourne une troupe ou un bataillon ſur le terrein.

L'épingle ou la cheville repréſentera le chef de file qui ſert de pivot, & la carte ou le rectangle, la troupe qui fait la converſion. Si l'on diviſe la carte ou la regle en pluſieurs eſpaces paralleles, les lignes qui formeront ces eſpaces repréſenteront les différens rangs du bataillon qui tournent en même tems, & ſi l'on exprime enſuite par des points noirs, comme dans les figures des articles précédens, les ſoldats que ces lignes doivent contenir, on verra clairement que dans tout le mouvement de la troupe, le ſoldat décrit une circonférence concentrique à celle du pivot, qui eſt d'autant plus grande qu'il

eſt éloigné de ce même pivot. La troupe, en faiſant ce mouvement, peut tourner tout autour d'elle, ou revenir occuper ſon premier terrein ſans s'arrêter : mais comme ce mouvement tout entier ne ſeroit d'aucune utilité, on le diviſe ordinairement en quatre parties égales, appellées *quarts de converſions*.

Ainſi faire faire un quart de converſion à une troupe, c'eſt la faire mouvoir ou tourner ſur la droite, ou ſur la gauche, de maniere que chaque ſoldat décrive un quart de circonférence.

D'où il ſuit que ſi la troupe, avant que d'exécuter le quart de converſion, eſt oppoſée à l'Orient, elle le ſera au Nord ou au Midi, après l'avoir exécuté. On peut faire deux quarts de converſions de ſuite du même côté : ce mouvement qui eſt en uſage, ſe nomme *demi-converſion*.

La troupe fait alors face à ſa queue, comme dans le *demi-tour à droite* ou *à gauche :* mais elle y fait face avec les chefs de files ou ſoldats du premier rang, & avec les Officiers qui menent la tête, c'eſt-à-dire, avec toute la force dont elle eſt capable ; avantage qui ne peut avoir lieu dans les *demi-tours à droite* ou *à gauche :* mais auſſi dans le mouvement de converſion la troupe change de terrein, au lieu qu'elle occupe le même dans le demi-tour à droite ou à gauche.

Nous verrons dans l'évolution appellée *contre-marche*, une autre maniere de porter la tête à la queue du bataillon ſans changer de terrein.

On peut faire auſſi trois quarts de converſions de ſuite ; mais ce mouvement n'eſt guere en uſage : on n'eſt point aſtraint non plus à faire le quart de converſion entier ; celui qui le commande eſt le maître de faire arrêter la troupe quand il lui plaît.

Dans la figure 41, le bataillon ABCD a fait un quart de converſion à gauche ſur le ſoldat A de la gauche du premier rang. On a marqué par des zéro la place des ſoldats de ce bataillon avant le quart de converſion, & par des points noirs à l'ordinaire, celles qu'ils occupent après l'exécution de ce mouvement, c'eſt-à-dire, lorſqu'il eſt parvenu en AEFG, où il fait face à l'aîle gauche de ſa premiere poſition. Le rectangle ou quarré long AIKH, repréſente l'eſpace qu'il occuperoit, s'il faiſoit un ſecond quart de converſion, & ALMN,

celui qu'il occuperoit s'il en faiſoit un troiſieme : un quatrieme, le remettroit dans ſa premiere poſition.

Si l'on tire la diagonale AC du rectangle ou quarré long ABCD, & que du point A, pris pour centre, & de l'intervalle de cette diagonale, on décrive l'arc CF, il exprimera le chemin du ſerre-file, de l'aîle ou flanc oppoſé à celui ſur lequel ſe fait le mouvement. C'eſt pourquoi ſi l'on acheve de décrire la circonférence du cercle dont AC eſt le rayon, elle renfermera le terrein néceſſaire pour exécuter la converſion entiere du bataillon ABCD. Si l'on tire auſſi la diagonale AF de la ſeconde poſition du bataillon, on verra facilement que l'angle FAC, formé par les deux diagonales AC & AF, eſt droit, & qu'ainſi dans chaque quart de converſion, le ſoldat du dernier rang de la file de l'aîle oppoſée au mouvement, décrit un quart de circonférence dans chaque quart de converſion, comme tous les autres ſoldats du bataillon.

Dans le quart de converſion, l'aîle qui ſoutient, c'eſt-à-dire la file dans laquelle ſe trouve le pivot & les files voiſines, juſqu'au tiers à peu près du front du bataillon, doivent marcher très-lentement, & obſerver le mouvement de celle qui mene le flanc oppoſé, pour ſe régler ſur elle de maniere que les rangs ſoient toujours en ligne droite ; comme s'ils étoient autant de lignes inflexibles mouvantes, autour du centre ou du pivot.

Il eſt aiſé au premier rang du bataillon d'exécuter avec préciſion le quart de converſion, parce que les ſoldats marchent librement devant eux, ſans être gênés par le mouvement des autres rangs qui le ſuivent : mais il n'en eſt pas de même des autres rangs dont la marche eſt fort difficile, & demande beaucoup d'attention. C'eſt ce que nous allons voir dans les obſervations ſuivantes.

ARTICLE II.

112. *Obſervations ſur l'exécution du quart de converſion.*

Comme tous les différens quarts de converſions s'exécutent de la même maniere, ce que l'on dira pour un ſeul s'appliquera à tous les autres.

Soit la troupe ou le bataillon ABCD, (*fig. 42.*) rangé ſur trois rangs, qui doivent faire un quart de converſion à droite ou à gauche, on le ſuppoſera à gauche ſur le pivot A, autour duquel tous les hommes de la troupe doivent tourner.

Il eſt évident que les hommes ou tous les ſoldats du premier rang peuvent ſe mouvoir autour du ſoldat A, pour décrire le quart de converſion, en conſervant toujours la même diſtance entr'eux, c'eſt-à-dire, ſans être plus gênés en marchant, que dans la premiere poſition AB: mais lorſque ce premier rang s'ébranle pour faire ce mouvement, les autres ſe mettent en devoir de le ſuivre; & comme ils n'ont pas l'avantage d'avoir le pivot ſur la ligne que forme le rang, ils ne peuvent pas ſuivre, auſſi facilement que les ſoldats du premier, le mouvement du ſoldat qui ſert de pivot.

Pour le démontrer, nous ſuppoſerons que le bataillon ABCD, (*fig. 42.*) a exécuté une partie de ſon mouvement, & que le premier rang AB, eſt parvenu en AG. Les points noirs dans la figure marquent les ſoldats dans la poſition AG, & les zéro la place des mêmes ſoldats avant le mouvement.

Les arcs tracés du centre ou pivot A, dans l'angle GAB, marquent le chemin de chacun des ſoldats du premier rang pour parvenir en AG; ceux qui joignent les ſoldats du ſecond rang HI, avec les lieux qu'ils occupoient d'abord en EF, expriment le chemin fait par les ſoldats du ſecond rang, pour parvenir en HI; & les autres qui partent de DC, & qui ſe terminent en LM, le chemin des ſoldats du troiſieme rang.

Cela poſé, il eſt aiſé de remarquer que ſi les ſoldats du ſecond rang, vers l'aîle gauche, c'eſt-à-dire du côté de la file où eſt le pivot A, marchoient devant eux, comme ceux du premier rang, ils s'approcheroient du pivot A, au lieu de conſerver toujours en marchant la même diſtance AE de ce pivot. Ils ſont donc obligés de gagner un peu de terrein vers la droite ou vers l'aîle oppoſée au pivot, mais ſans faire face à cette droite, pour ne pas perdre de vue le pivot & leurs chefs de files, ou les ſoldats du premier rang ſur le mouvement deſquels ils doivent régler le leur. Pour cet effet ils ſont obligés de marcher de côté, c'eſt-à-dire, d'une maniere beaucoup plus gênante & plus incommode que celles des ſoldats du premier rang.

Ce que l'on vient de dire de la difficulté de marcher dans le quart de converſion pour les ſoldats du deuxieme rang, s'applique également à ceux du troiſieme & du quatrieme, s'il y en avoit un. Ils ſont même obligés de s'avancer encore plus ſur la droite que ceux du deuxieme, & par conſéquent de marcher d'une façon plus incommode & plus gênante.

A l'égard des ſoldats placés à l'extrêmité des aîles ou rangs oppoſés au pivot, il eſt clair, par la figure, qu'ils marchent plus aiſément que les quatre ou cinq premiers du côté du pivot, & qu'ils le font d'autant plus commodément qu'ils en ſont éloignés davantage. A l'incommodité de la marche de côté des quatre ou cinq premiers ſoldats des rangs qui ſont derriere le pivot, on peut ajouter le peu d'eſpace qu'ils ont pour ſe mouvoir, qui eſt bien plus petit, comme on en peut juger par la proximité des arcs qui expriment le chemin qu'ils ont décrit, que dans les autres, qui conſervent en marchant à peu près la même étendue ou le même eſpace que dans le rang. On dit *à peu près*, parce que cet eſpace ſera toujours plus petit que celui que le ſoldat occupe dans le rang (1): mais il augmentera néanmoins à meſure que le ſoldat ſera éloigné du flanc où le pivot aura été choiſi.

Si l'on éleve des perpendiculaires (*fig. 43.*) ſur le premier rang A B, du centre de chaque homme, & qu'on les prolonge en dedans juſqu'au dernier rang, on verra ſenſiblement que les ſoldats du premier rang dans leurs mouvemens, laiſſent ces perpendiculaires à droite, & que les ſoldats des autres rangs ſont d'abord obligés de les laiſſer à gauche, c'eſt-à-dire,

(1) Pour le démontrer, ſoit le bataillon ou la troupe C H I A, (*fig. 44.*) dont C H eſt le premier rang, & A I le ſecond. On ſuppoſe que l'on veut faire faire un quart de converſion à cette troupe ſur le pivot C de la gauche. Les points A, B, D, E, F, I, marquent le centre de chacun des ſoldats de ce rang. Dans la converſion le quart de cercle que décrit le ſoldat B, a pour rayon C B, celui que décrit D, C D, &c. Il faut démontrer que DM eſt plus grand que LB; N E, plus que M D; F F, plus grand que N E, &c.

Pour cela, prenant les parties des circonférences concentriques entre les rayons A C, C B, C D, &c. pour des lignes droites, l'on aura les triangles A B L, B M D, qui auront des baſes égales A B & B D, & chacun un angle droit à A L B, B M D; les deux autres angles valent enſemble un angle droit: mais l'angle C B A, ou L B A, eſt plus grand que M D B: donc ſon complément LAB eſt plus petit que MDB: donc dans les deux angles A L B, B M D, le côté M D, oppoſé à l'angle M B D, eſt plus grand que L B, dans le ſecond triangle oppoſé à l'angle L A B, plus petit que M D B. On démontrera de même que N E eſt plus grand que M D, &c.

de s'écarter vers la droite, & de s'en écarter d'autant plus qu'ils ſont éloignés du premier rang, c'eſt-à-dire, que les ſoldats du ſecond rang s'en écartent moins que ceux du troiſieme, & ceux-ci moins que ceux du quatrieme : mais plus les ſoldats des derniers rangs ſont proches du pivot, & plus il faut qu'ils s'éloignent de la perpendiculaire élevée ſur chacune des places qu'ils occupent, & cela dans un eſpace très-petit ; ce qui rend néceſſairement cette manœuvre fort difficile. Auſſi eſt-il fort rare de voir exécuter le quart de converſion avec préciſion & exactitude. Le premier rang dont la manœuvre eſt aiſée, le fait aſſez bien ; dans le ſecond, les ſoldats, comme 22, 23 & 24, qui ont un aſſez grand tour à faire, ſans s'éloigner beaucoup de la perpendiculaire élevée ſur ce rang, le font encore avec aſſez de préciſion ; mais les ſoldats 13, 14 ou 15 du même rang, qui doivent gagner un peu de terrein à droite ſur un très-petit eſpace, ſe preſſent beaucoup ſur la droite. Ceux de la droite ne s'ouvrant pas aſſez par rapport à cette preſſion, il arrive que le rang, au lieu d'être maintenu en ligne droite, fait un enfoncement ou un ventre en arriere, qui le fait ſouvent rompre ou crever. Si les ſoldats de la gauche preſſent moins ceux de la droite, il arrive que le quart de converſion eſt achevé, qu'ils n'ont pas gagné aſſez de terrein à droite, & que le rang déborde la file du pivot. Ces inconvéniens ſont encore plus ſenſibles dans le troiſieme rang qui manœuvre communément plus mal que le ſecond, & ainſi des autres.

Les différentes irrégularités qui arrivent ordinairement dans l'exécution du quart de converſion, & que l'on vient d'expoſer, ſont connues depuis long-tems. Pluſieurs Officiers intelligens ont cherché à y remédier : voici pluſieurs moyens ou expédiens qu'on a propoſés pour cet effet.

ARTICLE III.

ARTICLE III.

113. *Moyens dont on peut ſe ſervir pour exécuter le quart de converſion avec plus de préciſion.*

I.

On avertit communément les ſoldats des derniers rangs de bien ſuivre leurs chefs de files. Si cette expreſſion veut dire ſeulement qu'après le quart de converſion chaque ſoldat doit ſe retrouver derriere ſon chef de file, on a raiſon : mais ſi par ce commandement on prétend obliger les ſoldats du dernier rang à ſuivre exactement leurs chefs de files dans l'exécution du quart de converſion, c'eſt ce qui ſouffre beaucoup de difficultés.

Car 1°. tous ceux qui ſont derriere le pivot qui ne bouge point, ou qui ne tourne que ſur lui-même, ne peuvent ſuivre ces mouvemens qu'avec peine, parce qu'ils ſont très-peu ſenſibles.

Et 2°. chaque ſoldat devant décrire autour du pivot un quart de cercle, dont ſa diſtance au pivot eſt le rayon, comme les chefs de files ſont plus près du pivot que les autres ſoldats de la même file, le quart de cercle qu'ils décrivent eſt auſſi plus petit que l'eſpace parcouru par les autres de chaque file, ce qui empêche qu'ils ne puiſſent le ſuivre exactement.

II.

On approche les rangs, autant qu'il eſt poſſible, avant que de faire le quart de converſion : mais cette attention ne fait que diminuer les inconvéniens, ſans les ſauver entiérement.

III.

On fait mouvoir toute la troupe, & le pivot même, en la faiſant tourner de maniere que le pivot décrive auſſi une aſſez grande portion de circonférence, ou quelqu'autre courbe à peu près ſemblable. Mais ce mouvement qu'on pourroit ap-

peller quart de converſion à pivot, demande beaucoup d'eſpace pour être exécuté. Sa poſition ne peut d'ailleurs être fixée comme lorſque le pivot ne change pas de place. Delà, s'il y avoit pluſieurs troupes les unes derriere les autres, avec des intervalles égaux à leur front, & qu'on voulût les mettre en bataille à droite ou à gauche, à côté les unes des autres, par un quart de converſion, il pourroit arriver que chacune auroit ſon front plus ou moins avancé, ſuivant le mouvement du pivot. Ce qui demanderoit quelque tems pour y remédier, c'eſt-à-dire, pour aligner les bataillons ſur la même ligne droite.

IV.

Après que la troupe a exécuté le quart de converſion, on la fait marcher en avant pendant quelque tems pour la remettre, c'eſt-à-dire, pour corriger ce qu'il y a de défectueux dans ſon arrangement. Ainſi après le quart de converſion à gauche, on fait ſerrer les derniers rangs à droite: mais cette manœuvre ne peut que remédier à un mal déja fait, au lieu de le prévenir; d'ailleurs elle demande beaucoup de terrein, & elle peut encore occaſionner quelque dérangement dans le front des bataillons, lorſqu'il y en a pluſieurs les uns derriere les autres, qui font le quart de converſion pour ſe mettre ſur la même ligne droite, & faire tous enſemble face à l'un de leurs flancs.

On trouve néanmoins cet expédient dans les Ordonnances de Louis XIV; on y ajoute même qu'il faut faire marcher la troupe en avant, non ſeulement après le quart de converſion, mais même avant de le faire, parce que ſans cette précaution, le quart de converſion, *a mauvaiſe grace*, diſent ces mêmes Ordonnances: mais cette mauvaiſe grace n'eſt autre choſe que les irrégularités qui arrivent aux derniers rangs de la troupe qui fait le quart de converſion, & qui ne peuvent manquer d'arriver en voulant faire exécuter ce mouvement à ces rangs de la même maniere qu'au premier.

Pour trouver un autre expédient, il faut obſerver que, quoique la comparaiſon des Grecs, d'une troupe qui fait un quart de converſion, à un parallélepipede, ou à un ſolide rectangulaire, qui ſe meut ſur un de ſes angles, ſoit exactement vraie pour le fonds, il eſt pourtant aiſé de remar-

quer qu'une troupe compoſée de pluſieurs parties qui ont chacune un mouvement particulier, ne peut ſe mouvoir auſſi facilement dans le quart de converſion, que ſi toutes ces parties étoient liées enſemble comme dans un ſolide. Si le bataillon étoit ſur un plan, & qu'on fît mouvoir le plan ſur un pivot placé à l'un de ſes angles, pour lui faire décrire un quart de cercle, alors tous les hommes de la troupe ſeroient emportés du même ſens, tout auſſi facilement les uns que les autres: le quart de converſion exécuté de cette maniere, n'auroit point mauvaiſe grace, parce qu'il n'y auroit qu'un ſeul principe de mouvement qui agiroit également ſur toutes les parties de la troupe: mais lorſqu'elles ſe meuvent ſéparément, & qu'elles marchent différemment, il eſt impoſſible que le mouvement du corps entier ne ſe reſſente de ces inégalités. On croit donc qu'au lieu de regarder une troupe qui fait un quart de converſion, comme un parallélepipede ou un ſolide rectangulaire, il ſeroit plus à propos de la conſidérer comme étant compoſée d'autant de ſolides particuliers qu'il a de rangs, & regarder chacun de ces rangs comme ſe mouvans indépendamment les uns des autres, mais proportionnellement au mouvement général qui doit réſulter de tous leurs mouvemens particuliers.

On a déja fait remarquer que dans le quart de converſion, le premier rang exécute ſon mouvement ſans peine & avec préciſion. Ainſi, pour que les autres rangs aient la même facilité, il ne s'agit que de les mettre ſucceſſivement dans le cas du premier.

Pour y parvenir, il faut que le premier rang exécute lentement le mouvement qu'il doit faire; que dès qu'il s'ébranle le ſecond ſe tourne un peu à droite (ſuppoſant que le quart de converſion ſe faſſe de droite à gauche), & qu'il gagne, par un mouvement vif vers ce côté, avant de commencer à décrire ſon quart de cercle, autant de terrein en ligne droite qu'il y en a entre lui & le premier rang. Lorſqu'il eſt ainſi arrivé ſur ce terrein, il tourne alors, ayant pour pivot le ſoldat de la gauche, & il fait le quart de converſion avec autant de facilité que le premier rang.

Pendant que le deuxieme rang gagne ainſi le terrein du premier, le troiſieme ſe tourne auſſi un peu vers la droite, &

il marche de ce côté pour arriver auſſi ſur ce même terrein, dans le tems que le ſecond rang commence à décrire ſon quart de converſion, & à la diſtance du pivot du premier de l'intervalle, qui eſt entre ce rang & le troiſieme. Lorſqu'il y eſt parvenu, il fait ſon quart de converſion, en prenant pour pivot le ſoldat de la gauche; ce qu'il exécute tout auſſi facilement que le premier rang.

S'il y avoit un quatrieme rang, on ſuivroit la même méthode, c'eſt-à-dire, qu'on feroit marcher le quatrieme rang ſur le terrein du premier, de maniere que le ſoldat de la gauche arrivât ſur ce rang à la diſtance du pivot de l'intervalle qui eſt entre le premier & le quatrieme rang. Il en ſera de même pour les autres rangs s'il y en a un plus grand nombre.

Pour rendre tout ceci plus ſenſible, ſoit A B C D, (*fig. 45.*) une troupe ou un bataillon rangé en bataille ſur trois rangs, qui doit faire un quart de converſion de droite à gauche ſur le pivot A.

Les arcs décrits ſur la ligne ou le rang A B, repréſentent les quarts de cercles que décrivent les ſoldats du premier rang dans le quart de converſion.

Lorſque ce rang eſt en mouvement, le ſecond rang E F, vient ſe placer ſur le front A B, de I en G, c'eſt-à-dire, que le ſoldat E de la gauche vient ſe placer en I, à la diſtance A I du pivot A, égale à l'intervalle A E, & le ſoldat F de la droite du même rang en G; & cela, en ſuivant, ainſi que les autres ſoldats du même rang, les lignes ponctuées dans le parallélogramme oblique I E F G; ce qu'ils font tous enſemble après s'être tournés un peu vers la droite, pour marcher parallélement à E I.

Lorſque ce rang eſt ainſi parvenu en I G, il fait ſon quart de converſion G N ſur le pivot I, après lequel il ſe trouve en I N, placé derriere le premier A M, comme dans la premiere poſition du bataillon.

Pendant que le ſecond rang fait ſon mouvement, le troiſieme D C vient gagner le terrein L H, du front du bataillon, par les lignes ponctuées du parallélogramme L D C H; le ſoldat D, arrive en L, à la diſtance A L, égale à A D, & le ſoldat C en H. Alors le rang L H fait ſon quart de converſion ſur le pivot L, & lorſqu'il l'a exécuté, il ſe trouve placé en L O, derriere le ſecond I N, &c.

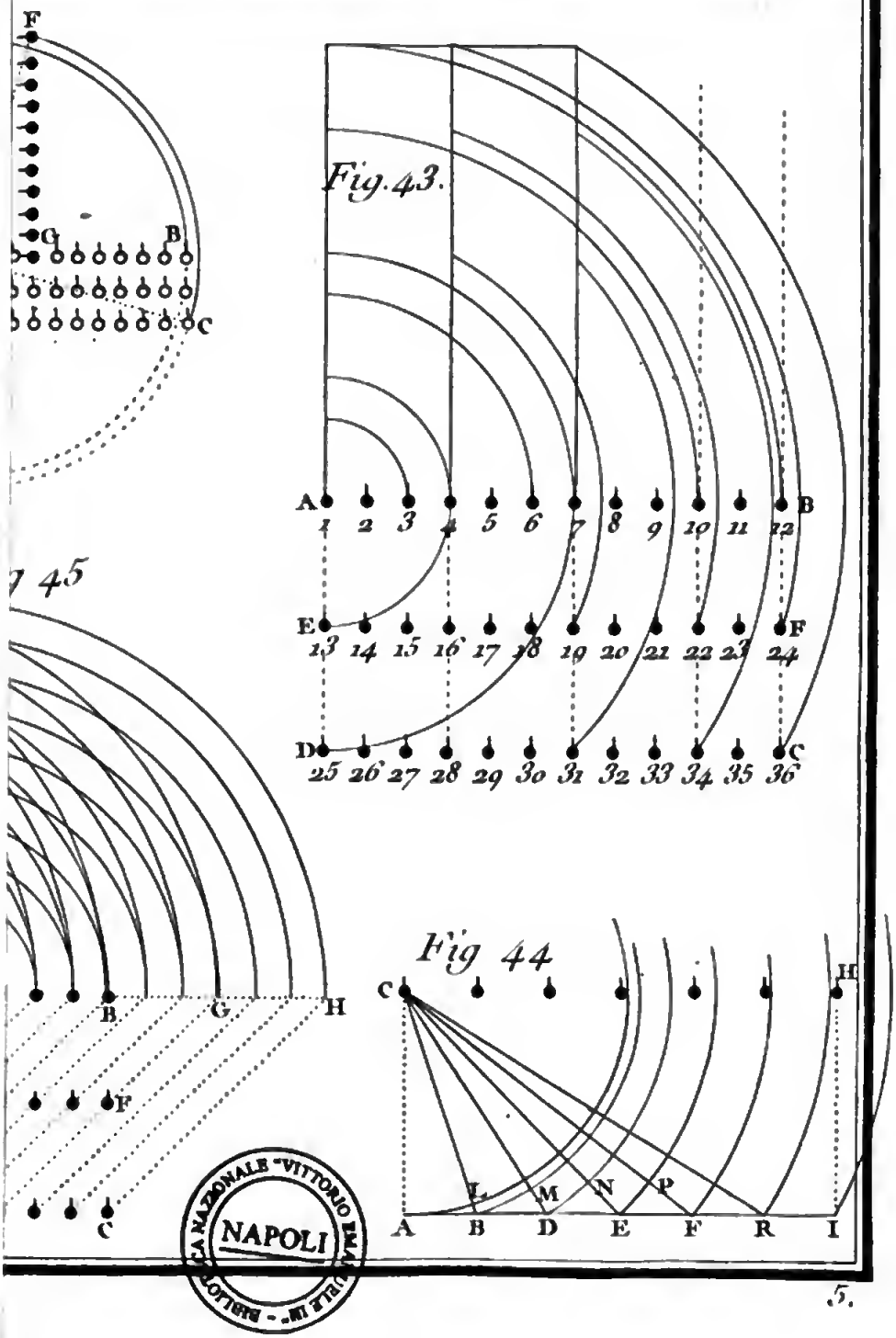

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

5.

ARTICLE IV.

114. *De la converſion avec le pivot au centre.*

COMME on trouve dans le quart de converſion tout ce qui concerne la converſion entiere, il ſuffira de conſidérer ici le quart de converſion lorſque le pivot eſt au centre.

Cette eſpece particuliere de quart de converſion, en prenant pour pivot le ſoldat du centre du premier rang, ſe nomme ordinairement le *moulinet*, & quelquefois auſſi *converſion centrale*.

On peut l'exécuter pour pluſieurs raiſons.

1°. Parce que dans cette manœuvre il faut moins de terrein pour tourner le bataillon, que s'il tournoit ſur un de ſes angles, & qu'il peut ſe rencontrer des terreins ſerrés & coupés, où un bataillon auroit à peine l'eſpace néceſſaire pour tourner, le pivot étant au centre, & dans leſquels il ne l'auroit pas, s'il étoit à un des angles.

2°. Pour accélérer l'exécution du quart de converſion: car en prenant le pivot au centre, on diminue la moitié du chemin que font les ſoldats lorſque le pivot eſt aux flancs, & l'on diminue par conſéquent de moitié le tems du mouvement; ce qui eſt très-important dans pluſieurs occaſions, principalement *lorſque l'ennemi marchant pour tomber ſur le flanc, qui eſt toujours le plus proche de lui, & qui eſt celui ſur lequel il faut que le bataillon tourne pour lui faire front, ce flanc demeure long-tems expoſé, & le bataillon court riſque d'être attaqué, avant qu'il ait achevé ſon tour, auquel cas il ne peut ſoutenir le choc. Art de la Guerre* de M. le Maréchal de Puyſegur, Tom. I, p. 258.

3°. Pour maintenir des troupes qui marchent en *colonne*, ou les unes derriere les autres ſur la même direction où on les a miſes d'abord; & cela ſi par quelques raiſons, on eſt obligé de leur faire faire un quart de converſion, pour faire face à un flanc de la marche, & qu'enſuite on leur faſſe faire un autre quart de converſion pour reprendre leur chemin. Si on fait tourner ces bataillons ſur le centre, on ne change pas la direction de leur marche, parce que les pivots reſtent ſur la même ligne; ce qui n'arrive pas lorſqu'on fait le quart de converſion en prenant l'un des angles pour pivot. C'eſt ce qui peut ſe démontrer très-aiſément de cette maniere.

Soient les bataillons AB, AB, &c. (*fig. 46, pl. VI.*) qui marchent à la ſuite l'un de l'autre dans la ligne droite XY, qui paſſe par leur centre. Si l'on ſuppoſe que chaque bataillon faſſe un quart de converſion ſur le centre, pour faire face à l'un de ſes flancs, par exemple, au flanc A, ils ſeront portés en *ab*, *ab*, &c. Si on leur fait faire enſuite un autre quart de converſion dans le ſens oppoſé au premier, c'eſt-à-dire, de gauche à droite, ſi le premier a été fait de droite à gauche, il eſt évident que tous ces bataillons reprendront leur premiere poſition.

Si GH (*fig. 47.*) eſt la direction du chemin que ſuivent les mêmes bataillons AB, AB, &c. & que le flanc gauche, par exemple, de ces bataillons ſoit ſur cette ligne, ſi on leur fait faire face en flanc par un quart de converſion de droite à gauche, ils ſeront placés ſur la même ligne en *ab*, *ab*, &c. & ſi enſuite on veut les remettre en marche, ſuivant leur premiere direction, on ne pourra le faire qu'en leur faiſant exécuter un quart de converſion de gauche à droite, ſur l'angle oppoſé au premier pivot. Alors ils ſe trouveront placés en CD, CD, &c. où les gauches C, C, &c. ſont éloignées de leur premiere poſition de l'intervalle du front du bataillon. Comme on ſuppoſe l'ennemi ſur le flanc gauche de la marche de ces bataillons, cette manœuvre les en approche de l'étendue de leur front; ſi elle étoit répetée deux fois, ils s'en approcheroient de deux fois cette même étendue; ce qui ſeroit un inconvénient fort conſidérable.

Si l'on veut faire reprendre aux troupes en marche leur premiere direction, elles ne ſont plus en ligne droite les unes à la ſuite des autres, principalement s'il y a un grand nombre de troupes en marche, & qu'il n'y en ait qu'une partie qui ait fait la manœuvre qu'on vient d'expliquer. Dans ces ſortes de circonſtances, le quart de converſion, le pivot au centre (1), eſt

(1) On peut remédier à l'inconvénient précédent ſans faire de converſion centrale. Pour cet effet, il faut faire faire aux troupes qui ſont ſur le flanc de la marche, trois quarts de converſion de ſuite, du même côté vers lequel on a fait le premier. De cette maniere chacune fait le tour entier, & ſe retrouve après dans ſa premiere poſition.

Les troupes exercées à faire le quart de converſion ordinaire, ne doivent avoir aucune difficulté à exécuter ce mouvement, qui étoit en uſage chez les Anciens. *Polybe* dit que *Scipion*, le ſecond Africain, exerçant ſes troupes à Carthage la neuve, & ne voulant les accoutumer qu'aux mouvemens les plus utiles, ordonna à ſa cavalerie, entr'autres choſes, de ſçavoir bien exécuter trois quarts de converſion de ſuite.

donc plus avantageux que celui qui eſt à l'un des angles. Il s'agit de donner la maniere de l'exécuter.

On prend pour pivot le chef de file qui eſt au milieu ou au centre du bataillon. On conſidere enſuite la troupe comme ſéparée ou diviſée en deux parties, à l'une deſquelles on fait faire le quart de converſion en avant, & à l'autre en arriere. La file où eſt le pivot, eſt celle qui termine la partie du bataillon qui fait le quart de converſion en avant, laquelle partie l'exécute de la même maniere qu'on l'a expliqué ci-devant. Le plus difficile de cette manœuvre ſe fait par la partie du bataillon qui fait le quart de converſion en arriere.

Cette partie fait d'abord un demi-tour à droite, pour faire face à la queue du bataillon, & enſuite un quart de converſion du même côté que l'a fait l'autre partie du même bataillon, c'eſt-à-dire, qu'elle le fait à droite, ſi la premiere partie l'a fait de ce côté, ou à gauche, ſi cette même partie l'a fait vers la gauche.

Suppoſons que le bataillon ABDE, (*fig. 48.*) qui fait le quart de converſion ſur le centre C, le faſſe de droite à gauche, le chef de file placé au milieu ou au centre du premier rang AB, ſervira de pivot, & la partie du bataillon de la droite de la file CM, fera le quart de converſion en avant, de droite à gauche, à la maniere ordinaire, c'eſt-à-dire, que cette partie CBDM, viendra ſe placer en CFGN, par un quart de converſion de droite à gauche.

Pendant le tems que cette moitié du bataillon fera cette manœuvre, l'autre, après avoir fait un demi-tour à droite, fera un quart de converſion de droite à gauche. Ce qu'il y a de particulier dans ce mouvement, c'eſt que le ſoldat M, ſerre-file de la file de la droite du milieu du bataillon, dans ſa premiere poſition, qui devroit ſervir de pivot au quart de converſion de la partie CAEM du bataillon, ne le peut, parce que le bataillon ſe trouveroit alors avoir ſes deux parties ſéparées entr'elles de l'intervalle de la hauteur ou profondeur du bataillon.

Pour éviter cet inconvénient, le ſoldat C, qui a ſervi de pivot au quart de converſion de la premiere partie du bataillon, en ſert encore à la ſeconde. Pendant qu'il tourne avec la droite du bataillon, le ſoldat marqué M, décrit un quart de cercle autour du pivot C, tel qu'il eſt marqué dans la figure : les autres ſoldats de la partie ACMB, en font de même, en

ſe jettant ſur la droite, & en marchant de maniere que chaque demi-rang de la gauche ſe trouve toujours en ligne droite avec les demi-rangs de la droite. Lorſque cette partie aura décrit le quart de converſion, celle de la gauche aura ainſi également fait le ſien. C'eſt pourquoi il ne s'agira plus que de lui faire faire un demi-tour à gauche, pour que tout le bataillon entier ſe trouve faire face du même côté IF.

REMARQUES.

I.

On peut faire faire non ſeulemont le quart de converſion à un bataillon ſur un pivot pris au milieu ou au centre du premier rang, mais encore à tel endroit de la troupe qu'on veut, comme au tiers ou au quart. Il ſuffit pour cet effet d'exécuter tout ce qu'on vient d'expliquer pour le quart de converſion ſur le centre, & d'obſerver que la file où l'on prendra le pivot, termine la partie de la troupe qui fait le quart de converſion en avant : mais on remarquera qu'en changeant ainſi la poſition du pivot, il en réſulte quelque changement au terrein que la troupe occupe ; c'eſt-à-dire, qu'elle ſe trouve, après le quart de converſion, plus avancée ou reculée que ſi on avoit pris le pivot au centre. C'eſt pourquoi, lorſqu'il n'y a pas de raiſon particuliere pour changer ainſi la poſition du pivot, il paroît qu'il eſt plus à propos, pour conſerver le même terrein, autant qu'il eſt poſſible, de prendre plutôt le pivot au centre du bataillon, que dans tout autre point, conformément à la méthode que l'on vient d'expliquer, qui eſt la plus uſitée & la plus ſimple.

II.

Le pivot pourroit auſſi être pris dans celui des rangs que l'on voudroit du bataillon, comme au troiſieme, au quatrieme, &c. en avertiſſant ſeulement les rangs qui ſe meuvent dans la même file, de faire auſſi leur quart de converſion autour de lui : mais cette méthode n'eſt pas d'uſage, à cauſe de ſon peu d'utilité.

III.

Lorſqu'un bataillon eſt en bataille, & qu'on veut le faire marcher ſur un de ſes flancs par deux diviſions chacune de la moitié du front du bataillon. On peut, comme le dit M. le Maréchal

Maréchal de *Puyſegur*, faire exécuter à chacune de ces parties un quart de converſion ſur le centre ; c'eſt-à-dire, ſur deux pivots pris chacun au milieu de chaque demi-rang du front du bataillon. Lorſque ce mouvement eſt exécuté, les deux diviſions du bataillon ſe mettent en marche, obſervant de garder toujours la même diſtance entr'elles, afin qu'elles puiſſent ſe mettre en bataille exactement par un autre quart de converſion ſur le centre, exécuté dans un ſens oppoſé au premier.

Par ce mouvement on diminue le chemin que feroient les ſoldats les plus éloignés du pivot, ſi on faiſoit le quart de converſion ordinaire, & on ſe tourne ainſi en bien moins de tems.

ARTICLE V.

115. *Des converſions à pluſieurs pivots, ou par différentes diviſions du bataillon.*

On appelle *diviſions* d'une troupe ou d'un bataillon, les différentes parties dans leſquelles on le partage pour le faire marcher ou défiler.

Pour faire tourner le bataillon ſur pluſieurs pivots à la fois, il faut qu'il ſoit rompu ou partagé en diviſions. Alors chaque diviſion a ſon pivot, & toutes tournant enſemble du même côté, par un quart de converſion, elles font face à l'un des flancs du bataillon, & elles ſe trouvent placées les unes derriere les autres ; ce qui les met en état de marcher vers le terrein du flanc du bataillon auquel elles font face.

Le quart de converſion à pluſieurs pivots, ou par diviſions, demande quelques obſervations particulieres, dont voici les deux principales.

1°. Il faut que les diviſions du bataillon aient plus d'étendue de la droite à la gauche, que de profondeur de la tête à la queue, parce que le quart de converſion après qu'il eſt fait, mettant les files de chaque diviſion dans la direction des rangs, il arriveroit que, ſi les files occupoient plus d'eſpace que les rangs, étant ſerrées autant qu'elles peuvent l'être, elles ne pourroient être renfermées dans l'étendue du front du bataillon.

C'eſt pourquoi le quart de converſion par diviſions ſeroit alors impoſſible.

Soit ſuppoſé, par exemple, un bataillon de 480 hommes, à huit de hauteur, les rangs ſeront de ſoixante hommes. Suppoſons qu'on veuille le rompre par dix diviſions, elles auront chacune ſix hommes de front, & huit de profondeur. Si on les conçoit à la ſuite l'une de l'autre, les files de ces dix diviſions ſeront enſemble de dix fois huit hommes, c'eſt-à-dire, de quatre-vingts: mais le front du bataillon n'étant que de ſoixante, les quatre-vingts hommes de files ne pourront ſe tenir dans cette même étendue: donc, &c.

2°. En ſuppoſant les diviſions plus étendues en largeur qu'en profondeur, comme dans la troupe ABCD, (*fig. 49.*) diviſée en trois parties égales AE, EF & FB, il arrivera encore très-ſouvent que ſi chaque homme décrit exactement le quart de cercle, comme on le décrit dans le quart de converſion ordinaire, les ſoldats les plus éloignés du pivot de chaque diviſion, anticiperont ſur le terrein de la diviſion voiſine; ce qui ne peut manquer de rendre leur mouvement impoſſible, ou du moins très-défectueux.

La figure précédente rend cet inconvénient très-ſenſible. On a tracé les quarts de cercles que décrivent les chefs de files & les ſerre-files, qui terminent la droite de chacune de ces diviſions. Or l'on voit que les arcs qui marquent le chemin des ſerre-files, anticipent ſur le terrein des diviſions de leur droite; ce qui fait voir que ces ſerre-files doivent être fort gênées ou embarraſſées dans l'exécution de leur mouvement.

Cette obſervation a été faite par M. le Maréchal de *Puyſegur*, dans ſon Traité de l'*Art de la Guerre*.

L'inſpection *de la figure 50, pl. VII*, dans laquelle on a marqué le bataillon précédent arrêté au milieu de ſon mouvement, ſuffit pour en démontrer la juſteſſe.

On a tracé dans cette *figure* le chemin que fait chaque ſoldat de la droite du premier & du dernier rang de chaque diviſion, afin de faire voir que le premier rang de toutes ces diviſions fait ſon mouvement ſans aucun obſtacle; mais qu'il n'en eſt pas de même des ſoldats de la droite des trois derniers rangs de chaque diviſion, qui étant plus éloignés du pivot que les ſoldats de la gauche du premier rang, ne peuvent

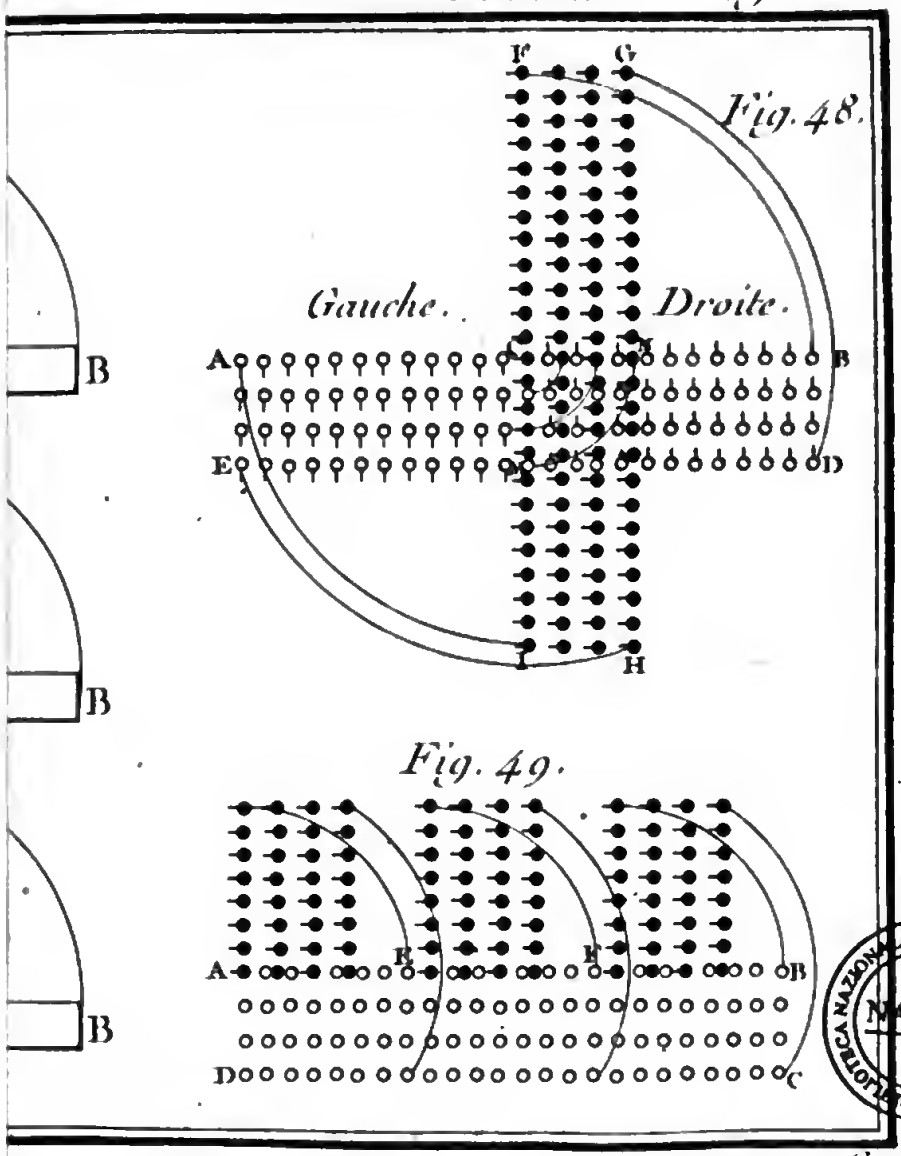

BIBLIOTECA NAZIONALE - VITTORIO EMANUELE III - NAPOLI

paſſer le premier front du bataillon, ou la ligne ſur laquelle ſont les pivots, ſans ſe rompre. C'eſt pourquoi les ſoldats de ces droites, au lieu de ſe tenir toujours derriere leurs chefs de files, doivent aller droit devant eux, juſqu'à ce que la droite de chacun de ces derniers rangs ait paſſé au-delà du pivot de la diviſion qui le ſuit immédiatement à droite. Alors ils peuvent s'ouvrir ou ſe jetter ſur leur droite, autant qu'il eſt néceſſaire pour bien achever leur mouvement, en ſe redreſſant ſur la gauche de leur diviſion, dont les ſoldats ont dû exécuter le quart de converſion ſans être obligés de s'ouvrir, ni de ſe reſſerrer.

Plus la troupe qui fait ainſi le quart de converſion ſur pluſieurs pivots, a de rangs, & plus il faut d'attention pour le faire exécuter exactement.

M. le Maréchal de *Puyſegur* remarque encore à ce ſujet, que ſi l'on s'apperçoit de quelqu'imperfection dans l'exécution de ce mouvement, on ne doit pas l'attribuer aux troupes qui le font, mais au mouvement même qui ne peut ſe faire ſans qu'il y arrive un peu de confuſion; mais qu'il n'en eſt pas pour cela moins utile, parce que cette eſpece d'irrégularité ne paroît que dans le tems du mouvement. Car auſſi-tôt qu'il eſt fini, les troupes ſe trouvent en bataille comme elles doivent l'être ſur des lignes droites.

ARTICLE VI.

116. *Du mouvement du bataillon ſur ſa droite ou ſur ſa gauche, ſans s'alonger, ou ſans augmenter l'étendue de ſon front.*

On trouve dans l'*Art de la Guerre* de M. le Maréchal de *Puyſegur*, la deſcription d'un mouvement propre à faire marcher, lorſqu'on eſt proche de l'ennemi, un bataillon ſur l'un de ſes flancs, ſans augmenter l'étendue du front du bataillon, ou ſans s'alonger de droite à gauche.

Dans la circonſtance de la proximité de l'ennemi, il n'eſt pas poſſible de faire le quart de converſion ordinaire pour ſe mouvoir vers la droite ou la gauche du bataillon, parce que

l'ennemi pourroit l'attaquer pendant le mouvement, ou avant qu'il fût remis en bataille, auquel cas il pourroit le défaire très-facilement.

Pour éviter cet inconvénient, M. de *Puyſegur* ſuppoſe un bataillon de dix compagnies rangées ſur ſix rangs de douze hommes chacun, & il propoſe de faire faire un quart de converſion à droite ou à gauche, par demi-rangs de compagnie, c'eſt à-dire, dans cet exemple, par ſix hommes; alors chaque compagnie forme deux rangs vers la droite ou la gauche du bataillon, & dans cet état, on peut le faire marcher vers l'un de ces deux côtés, ſans qu'il augmente l'étendue de ſon front (pourvu que toutes les files obſervent entr'elles, en marchant, la même diſtance), & le faire remettre enſuite dans ſa premiere poſition en un inſtant.

Si le bataillon a marché ainſi vers la droite, on lui fera faire face en tête par un quart de converſion à gauche, que feront chacun des demi-rangs des compagnies qui en ont fait un à droite, ou bien, comme le dit M. le Maréchal de *Puyſegur*, chaque partie qui a fait le quart de converſion pour faire face à droite, achevera le cercle entier, & elle fera enſuite demi-tour à gauche, &c. Voyez *l'Art de la Guerre, T. I, p. 265*, & *la figure 2, de la planche 13* du même Livre.

REMARQUES.

I.

Pour faire ce mouvement tel qu'on vient de l'expliquer, il faut que les rangs aient un intervalle égal au front des demi-rangs de chaque compagnie. Si cet intervalle eſt plus petit, il faut fixer le nombre d'hommes de chaque rang qui doivent tourner, ou faire le quart de converſion à droite ou à gauche, relativement à l'eſpace qui eſt entre les rangs.

II.

Si la troupe étoit à quatre de hauteur, il eſt évident que ce mouvement ſe réduiroit à doubler les files à gauche ou à droite, enſuite à faire marcher le bataillon vers celui de ſes côtés qu'on voudroit, & enfin le remettre en dédoublant les files.

CHAPITRE VII.

117. *De la contre-marche.*

ARTICLE PREMIER.

De la contre-marche par files.

ON appelle *contre-marche*, la marche qu'on fait faire à des ſoldats d'une troupe ou d'un bataillon, dans un ſens oppoſé à la poſition des autres ſoldats de la même ligne.

Ainſi dans la *contre-marche*, une partie du bataillon marche vers ſa queue du bataillon, & vers la droite ou la gauche, c'eſt-à-dire, dans un ſens ou une direction oppoſée à la face du bataillon : auſſi le nom de *contre-marche* eſt-il compoſé de *contre* & de *marche*, qui eſt la même choſe que ſi on diſoit *marche contraire, ou contre* les uns & les autres.

La contre-marche ſe fait de pluſieurs façons.

1°. Par files à droite ou à gauche.

2°. Par rangs à droite ou à gauche.

La contre-marche ſert à placer la tête du bataillon à la queue, ſans ſe ſervir du quart de converſion qui fait changer de terrein au bataillon, c'eſt-à-dire, qui le place à la droite ou à la gauche de ſa premiere poſition, & qui d'ailleurs ne peut ſe faire lorſqu'on eſt à portée de l'ennemi, parce qu'il pourroit tomber ſur le flanc du bataillon pendant le mouvement, & le détruire ou le diſſiper très-facilement dans cet état. Elle ſert auſſi à changer la poſition du bataillon, c'eſt-à-dire, à lui faire occuper un autre terrein à ſa droite ou à ſa gauche, d'une maniere plus ſimple & plus ſûre que par le quart de converſion.

S'il faut ſe retirer de devant l'ennemi, « rien n'eſt plus » dangereux, dit M. *Bottée* (exercice de l'infanterie), que » de commander le demi tour à droite. A peine le ſoldat en- » tend-t'il ce commandement, qu'il fuit en confuſion. Dans » la contre-marche, il eſt occupé du ſoin de garder ſon rang » & ſa file ; ce qui le diſſipe d'une partie de ſa crainte. Il ſe » raſſure quand il voit que celui qui le commande, manœuvre-

» toujours, & ne s'abandonne point au ſort. De même, s'il » faut tourner tête à l'ennemi (dit ce même Auteur) qui marche à vous pour vous attaquer en queue, vous ne le pouvez » faire de bonne grace & promptement, que par la contre-» marche : car le demi-tour de converſion demande trop de » tems, vous fait prêter le flanc, & outre cela, vous laiſſez » votre premier terrein à droite ou à gauche, ſi vous tournez » ſur une aîle. Si vous vous contentez de faire demi-tour à » droite, vos chefs de files ſe trouvent en queue auſſi-bien que » les Officiers qui doivent être à la tête.

Par la contre-marche, on évite ces inconvéniens. Malgré cet avantage, comme elle exige que les files ſoient ouvertes, elle n'eſt plus guere d'uſage à préſent.

Elien, dans ſon Livre de la *Milice des Grecs*, en traite avec un grand détail : M. de *Bombelles* s'eſt auſſi fort étendu ſur cette manœuvre dans ſon Traité des *Evolutions Militaires*. Il prétend *que, pour peu qu'on en connût l'utilité, l'on prendroit un ſoin particulier d'accoutumer l'infanterie à la ſçavoir parfaitement.*

Il eſt vrai que preſque tous les Auteurs Militaires paroiſſent en faire cas, & qu'ils donnent tous la maniere de l'exécuter. M. *Boutée*, qui avoit de l'expérience dans la guerre, & qui s'étoit acquis beaucoup de diſtinction dans la place de Major du Régiment de la Ferre, regarde cette *évolution* comme fort utile ; ce ſont ces différentes conſidérations qui nous engagent à ne point la ſupprimer dans cet ouvrage.

La contre-marche ſe fait 1°. en conſervant le même terrein, 2°. en gagnant le terrein, & 3°. en le perdant.

PROBLEME I.

118. *Faire la contre-marche par files, en conſervant le même terrein.*

Cette *évolution* peut ſe faire également à droite & à gauche ; nous ſuppoſerons qu'on veut la faire à gauche.

Soit pour cet effet, le bataillon A B C D, (*fig. 51.*) dont les files ſont ouvertes de maniere à laiſſer paſſer un ſoldat dans leur intervalle.

On commandera à tous les chefs de files, c'eſt-à-dire, aux

ſoldats du premier rang AB, de faire demi-tour à gauche ſur le pied gauche, pour ſe placer par ce mouvement dans l'intervalle des files. Après quoi on leur ordonnera de marcher; ce qu'ils feront devant eux dans l'intervalle ou l'ouverture des files, juſqu'à ce qu'ils ſoient parvenus à la place du dernier rang.

Pendant que le premier gagnera ainſi la queue du bataillon, les autres rangs s'avanceront ſucceſſivement juſqu'à la place du premier, où étant arrivés, ils feront de même un demi-tour à gauche, & ils ſuivront le premier rang pour ſe placer derriere lui, comme dans leur premiere poſition.

Ce mouvement étant ainſi exécuté, le premier rang ſe trouvera placé ſur le terrein du dernier, le ſecond ſur celui du troiſieme, le troiſieme ſur celui du ſecond, & le quatrieme ſur le terrein du premier.

Lorſque les troupes ſont exercées à faire ce mouvement, on leur ordonne de l'exécuter en diſant:

A gauche, ou bien, *à droite, par files, faites la contre-marche.*

A ce premier commandement, les chefs de files font demi-tour à droite ou à gauche.

On dit enſuite: *Marche.*

A ce ſecond commandement, toutes les files ſe mettent en marche pour occuper le terrein des rangs qu'elles doivent remplir.

Lorſqu'elles y ſont parvenues, on leur ordonne de s'arrêter en diſant: *Halte.*

La contre-marche ſe fera par file à droite, de la même maniere.

REMARQUES.

I.

On fait remettre le bataillon par une ſeconde contre-marche exécutée dans le même ſens ou du même côté que la premiere, c'eſt-à-dire, à droite, ſi la premiere a été faite à droite, &c.

II.

Quelques Auteurs font avancer deux pas aux chefs de files

avant de leur faire faire le demi-tour à droite ou à gauche : mais ces pas en avant ne ſont pas néceſſaires. Au contraire, il paroît plus ſimple de laiſſer le premier rang à la même place, & de lui faire faire à droite ou à gauche, parce que par ce mouvement il ſe trouve d'abord dans l'intervalle où il doit marcher, c'eſt-à-dire, entre la file qu'il quitte, & celle qui la ſuit immédiatement du côté où ſe fait la contre-marche.

III.

Nous avons dit que la contre-marche exigeoit que les files fuſſent ouvertes, & que c'étoit là un des principaux inconvéniens que les Tacticiens modernes trouvoient dans l'exécution de ce mouvement : mais, comme le dit M. de *Bombelle*, lorſqu'un Régiment ſera bien exercé, il fera preſque auſſi facilement la contre-marche à files & rangs ſerrés, que quand ils ſont ouverts, pourvu néanmoins qu'on ne preſſe pas les files, autant qu'on le fait aujourd'hui, c'eſt-à-dire, que relativement à l'ancien uſage, on laiſſe aſſez d'eſpace à chaque ſoldat dans le rang, pour qu'il ait la liberté de charger & de tirer facilement. D'ailleurs, comme l'épaiſſeur d'un homme, meſuré de la poitrine au dos, eſt aſſez ordinairement la moitié de l'étendue qu'il occupe de front ou d'un coude à l'autre, ſi dans l'exécution de la contre-marche les ſoldats qui veulent paſſer dans les intervalles des files, ſe mettent, lorſqu'elles ſont ſerrées, un peu de côté, & que ceux de ces files en faſſent de même par un à droite ou un à gauche, il eſt clair que le paſſage entre les files n'aura rien de difficile ni d'embarraſſant.

PROBLEME II.

119. *A droite ou à gauche, par files, faire la contre-marche en quittant ou en perdant le terrein, ou la file après ſoi.*

Suppoſons qu'un bataillon ABCD, (*fig.* 52.) s'éloigne de de l'ennemi en s'avançant ſur le terrein X, & que AB ſoit le premier rang ou la tête de ce bataillon.

Suppoſons auſſi que l'ennemi vient du terrein Y, pour ſuive ce bataillon.

Si

Si l'on fait avancer le premier rang AB, pour occuper la place du dernier ; c'eſt-à-dire, ſi l'on exécute la contre-marche conformément au problême précédent, le bataillon ne changera pas de terrein ; mais ſeulement de poſition.

Si, le premier rang AB reſtant dans la même place, les autres vont ſe mettre derriere lui, il eſt évident alors que le bataillon abandonne le terrein occupé par les derniers rangs, & qu'ainſi il quitte ou il perd ce terrein.

Il eſt aiſé, après cette explication, de comprendre en quoi conſiſte la contre-marche en quittant ou en perdant le terrein. C'eſt cette contre-marche que les Anciens appelloient *évolution Macédonique*, parce qu'elle avoit été imaginée par les Macédoniens.

Pour exécuter cette contre-marche, le premier rang AB fait demi-tour à droite, (ſi la contre-marche doit ſe faire à droite, & à gauche, ſi elle ſe fait de ce côté,) afin de faire face à la queue du bataillon. Nous ſuppoſerons que la contre-marche ſe fait à droite.

Lorſque le premier rang AB a fait ce mouvement, il reſte à la même place, & les ſoldats des autres rangs paſſent ſucceſſivement à la droite des chefs de files & dans leur intervalle, de maniere que chaque ſoldat va ſe placer derriere ſon chef de file, comme dans la premiere diſpoſition du bataillon. C'eſt-à-dire, que les ſoldats du ſecond rang GH, vont ſe placer derriere le premier en IL ; ceux du troiſieme MN, en OP, & ceux du quatrieme DC, en RS.

Lorſqu'ils ſont ainſi tous arrivés dans les places ou ſur le terrein qu'ils doivent occuper, ils font demi-tour à droite ſur le pied droit pour faire face du même côté que les chefs de file ; c'eſt-à dire, au terrein de la queue du bataillon qu'ils viennent de quitter.

Il eſt évident que cette contre-marche ſe fera à gauche, de la même maniere qu'on vient de l'expliquer pour la droite. Toute la différence qu'il y aura, c'eſt que les ſoldats des rangs qui ſuivent le premier, au lieu de paſſer à la droite des chefs de files, pour aller ſe placer derriere eux, paſſent à la gauche.

Pour faire remettre la troupe ou le bataillon, on ordonne au premier rang de faire demi-tour à droite, & on commande aux autres rangs d'aller ſe placer derriere leurs chefs de

files, comme dans le premier mouvement, pour y reprendre leur premiere poſition. Ils font enſuite un demi-tour à droite pour faire face du même côté que le premier rang.

PROBLEME III.

120. *A droite par files, faire la contre-marche en gagnant le terrein.*

Soit le bataillon ABCD, (*fig. 53.*) dont le premier rang eſt AB, qui s'avance ſur le terrein X, & qui par conſéquent fait face à ce terrein. Soit ſuppoſé que l'ennemi pourſuit ce bataillon, & qu'il s'approche de la queue, la *contre-marche, en gagnant du terrein*, conſiſte à faire revenir le bataillon ſur ſes pas, de maniere que le dernier rang DC, reſtant à la même place, les autres viennent ſe mettre devant lui, en s'approchant de l'ennemi de la hauteur du bataillon. On dit alors *qu'on gagne du terrein*, parce que l'on s'approche de l'ennemi, au lieu que dans la *contre-marche* précédente, on dit *qu'on en perd*, par la raiſon que le bataillon s'en éloigne, & qu'il lui quitte ou abandonne le terrein qu'il occupoit.

Cette contre-marche étoit appellée chez les Anciens *Evolution laconique*, parce qu'elle eſt de l'invention des Lacédémoniens.

RÉSOLUTION.

On ordonne au premier rang AB, de faire demi-tour à droite, & à la troupe de marcher; ce qui ſe fait par ce commandement: *Marche.*

Alors chaque ſoldat du premier rang s'avance vers la queue du bataillon; ſçavoir le premier de la droite, & en marchant à côté de la file de la droite, & les autres dans les intervalles des files qui les joignent immédiatement de ce même côté.

Lorſque le premier rang a ainſi paſſé l'intervalle qui eſt entre lui & le ſecond; le ſecond fait auſſi demi-tour à droite, & tous les ſoldats dont il eſt compoſé, marchent à la ſuite de ceux du premier rang, en obſervant de s'en tenir toujours éloigné de la diſtance qui doit être entre les rangs, ou de les ſuivre le plus près qu'il eſt poſſible, ſi les rangs ſont ſerrés à la pointe de l'épée; ce qui donne plus de facilité à exécuter cette contre-marche avec préciſion.

Quand les ſoldats du ſecond rang ont paſſé le troiſieme, ceux de ce rang font demi-tour à droite, & ils ſuivent le ſecond juſqu'à ce qu'ils aient paſſé le quatrieme rang. Alors on fait faire halte à tout le bataillon, & le mouvement eſt exécuté.

REMARQUES.

I.

Le premier rang ne doit s'avancer au-delà du dernier, que de l'épaiſſeur du bataillon. C'eſt pourquoi, ſi l'on ſuppoſe que les rangs étant ſerrés, occupent un pas de trois pieds, le premier rang ne marchera au-delà du dernier que de trois de ces pas.

II.

Comme les ſoldats du premier rang, & ceux des rangs qui le ſuivent, ayant fait demi-tour à droite, ſe trouvent à côté de la file qu'ils occupoient d'abord, & qu'ils marchent enſuite devant eux, il ſuit delà qu'après l'exécution de la contre-marche, le bataillon ſe trouve plus avancé ſur le terrein de la droite, de l'épaiſſeur d'un homme, que dans ſa premiere poſition.

III.

Cette contre-marche peut s'exécuter aiſément à files ſerrées.

IV.

Elle s'exécutera à gauche de la même maniere qu'à droite. Toute la différence qu'il y aura, c'eſt qu'il faudra faire d'abord le demi-tour à gauche, au lieu de le faire à droite.

Pour faire remettre la troupe ou le bataillon, on ordonnera aux ſoldats du premier rang de faire demi-tour à gauche, & de marcher enſuite devant eux dans les intervalles des files des autres rangs, pour aller reprendre leur premier terrein A B; lorſqu'ils auront paſſé le ſecond rang, les ſoldats de ce rang feront auſſi le demi-tour à gauche, & ils ſuivront ceux du premier. Le troiſieme rang fera de même à l'égard du ſecond, & ils marcheront tous juſqu'à ce qu'ils aient repris leur premiere poſition, &c.

PROBLEME IV.

121. *A droite par chefs de files & de demi-files, faire la contre-marche.*

Soit le bataillon A B C D, (*fig. 54.*) rangé ſur ſix de hauteur, auquel on veut faire faire la contre-marche par chefs de files & de demi-files, c'eſt-à-dire, par les ſoldats du premier rang A B, & du quatrieme E F.

Il faut conſidérer la troupe comme diviſée en deux également par une ligne droite quelconque E H, qui coupe les files en deux également, & ordonner enſuite à chaque demi-troupe, conſidérée comme troupe entiere, de faire la contre-marche du premier problême, ou celle du ſecond ou du troiſieme.

Si l'on veut exécuter celle du premier, les chefs de files, & ceux de demi-files feront demi-tour à droite ſur le pied droit, ce qui étant fait, les chefs de files marcheront devant eux juſqu'au terrein du troiſieme rang, & les chefs de demi-files juſqu'à celui du ſixieme. Chaque demi-file ſuivra ſon chef de file, enſorte que le premier rang occupera la place du troiſieme, le troiſieme celle du premier. Le ſecond ſe trouvera ſur ſon même terrein, mais ſeulement plus à droite de l'épaiſſeur d'un homme. Le quatrieme rang occupera la place du ſixieme. Le ſixieme, celle du quatrieme, & le cinquieme ſe trouvera, comme le ſecond, ſur ſon terrein.

Par cette contre-marche les chefs de files ſe trouvent chefs de demi-files, & ceux-ci chefs de files.

Cette *évolution* s'exécutera à gauche, de la même maniere qu'à droite. Il eſt clair qu'elle eſt exactement conforme à celle du premier problême. C'eſt pourquoi on ne s'y arrêtera pas davantage.

On ne parlera pas non plus de la contre-marche par chefs *de demi-files & par ſerre-files*, qui n'a pas plus de difficulté; ni de celle par *quart de files*, qu'on réduira, en ſuppoſant les files diviſées en quatre parties, à celle des contre-marches qu'on voudra, expliquées dans les trois premiers ptoblêmes précédens.

ARTICLE II.

122. *De la contre-marche par rangs.*

Après avoir expliqué la contre-marche par files, il eſt aiſé de concevoir la maniere d'exécuter cette *évolution* par rangs. Car faiſant faire à droite ou à gauche au bataillon, les rangs deviennent des files avec leſquelles on peut faire les mêmes *évolutions* des précédens problêmes : mais comme malgré cette identité de mouvemens, les *Tacticiens* traitent ordinairement de la contre-marche par rangs, comme de celle par files, nous croyons par cette raiſon devoir entrer dans quelques détails particuliers ſur cette contre-marche, quoique ce détail nous paroiſſe aſſez peu utile, lorſqu'on a bien conçu les trois premiers problêmes de la contre-marche par files.

PROBLEME V.

123. *A droite par rangs, faire la contre-marche.*

Ce problême a pour objet de faire paſſer la droite du bataillon à la gauche, ou la gauche à la droite.

Il peut ſe réſoudre en conſervant le même terrein, ou en le quittant, pour en occuper un pareil ſur la droite ou ſur la gauche.

Nous ſuppoſerons d'abord que la troupe doit conſerver le même terrein.

Soit le bataillon ABCD, (*fig. 55.*) dont on veut tranſporter la droite BC à la gauche AD, par la contre-marche.

Pour exécuter cette *évolution*, tout le bataillon fera d'abord à droite ſur le talon droit. Le pied droit reſtera ſur l'alignement de chaque rang, & le corps ſe trouvera en dehors.

On commandera enſuite au bataillon de marcher.

A ce commandement, chaque ſoldat de la file BC de la droite, marchera directement devant lui un ou deux petits pas, & il fera après demi-tour à droite, ſur le talon droit, pour ſe trouver vis-à-vis l'intervalle du rang qui ſuit le ſien. Ils

marcheront enſuite tous enſemble, chacun dans l'intervalle oppoſé, ſuivis de tous les ſoldats de leur rang, qui feront chacun demi-tour à droite dans le même endroit du premier: ils marcheront ainſi juſqu'à ce qu'ils ſoient parvenus ſur le terrein de la file AD de la gauche, où étant arrivés, on fera arrêter le bataillon par ce commandement: *Halte.* On lui ordonnera enſuite de faire à droite ſur le pied droit, pour qu'il faſſe face en tête, & le mouvement ſera exécuté.

La contre-marche s'exécutera à gauche par rangs de la même maniere.

Pour cet effet, les ſoldats de la file AD de la gauche, feront d'abord à gauche. Enſuite ils avanceront un ou deux petits pas, & ils feront demi-tour à gauche ſur le pied gauche. Ils marcheront après cela dans les intervalles des rangs auxquels ils appartiennent, juſqu'à ce qu'ils ſoient ſur le terrein de la file BC de la droite, & ils acheveront ce mouvement, comme le précédent.

REMARQUE.

Lorſqu'une troupe fait la contre-marche par rangs, le premier AB, peut marcher dans l'intervalle qui le ſépare du ſecond, comme on l'a enſeigné dans le problême précédent; mais il peut marcher auſſi en dehors du rang, & cela en faiſant demi-tour à gauche ſur le pied gauche. Alors le pied gauche des ſoldats reſte dans l'alignement du rang, & leur corps eſt en dehors. Les autres rangs, faiſant le même mouvement, marchent, ſçavoir le ſecond dans l'intervalle qui le ſépare du premier; le troiſieme dans l'intervalle qui le ſépare du ſecond, & ainſi de ſuite.

En exécutant ainſi la contre-marche, la troupe ſe trouve plus avancée vers la tête de l'intervalle ou de l'eſpace qu'un homme occupe dans le rang; & en faiſant de la premiere maniere, elle ſe trouve reculée ou éloignée de la tête du même eſpace, qu'on peut évaluer environ à un pied & demi ou deux pieds.

Fig. 56. *gauche.* *teste.* *droite.*

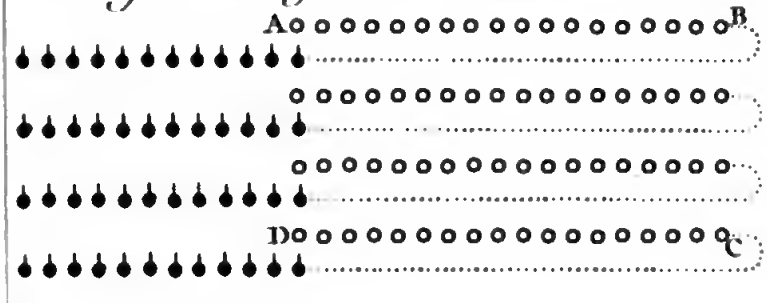

ig. 54.

este. *droite.*

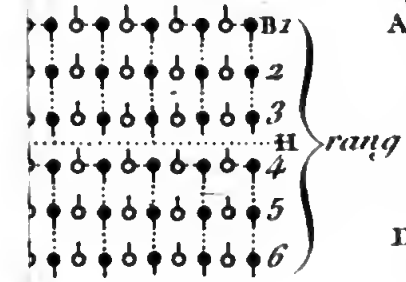

Fig 55.

gauche. *teste.* *droite.*

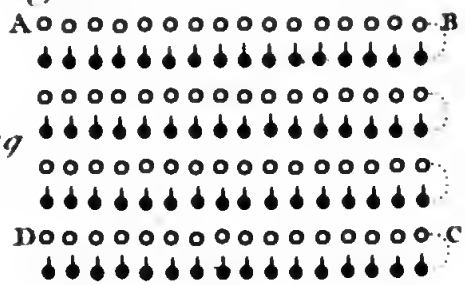

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

PROBLEME VI.

124. *Faire la contre-marche par rangs en changeant de terrein*, ou, comme on le dit ordinairement, *en gagnant le terrein.*

La troupe qui veut faire la contre-marche par rangs, en changeant de terrein, peut en changer en ſe plaçant ſur le terrein de ſa droite, ou ſur celui de la gauche. Nous ſuppoſerons que c'eſt vers la gauche.

On commencera l'exécution de cette contre-marche, comme dans le problême précédent; mais au lieu de faire arrêter les ſoldats de la file B C de la droite, (*fig. 56.*) ſur le terrein A D, de celle de la gauche, on les fera avancer au-delà en F G, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce que les ſoldats des différens rangs du bataillon qui forment la file A D, ſe retrouvent ſur le même terrein A D.

On fera alors arrêter toute la troupe, & on lui fera faire à droite ſur le pied droit, pour qu'elle faſſe face en tête, comme dans ſa premiere poſition.

La troupe ou le bataillon changera de terrein de la même maniere ſur la droite, par une contre-marche exécutée vers ce côté, comme on vient de l'expliquer vers la gauche.

PROBLEME VII.

125. *Faire la contre-marche par demi-rangs, partant des aîles ou des flancs du bataillon.*

Soit le bataillon ou la troupe ABCD, (*fig. 57, pl. VIII.*) on la ſuppoſera diviſée en deux également par une ligne droite quelconque E F, tirée de la tête à la queue du bataillon. Alors il ne s'agira plus, pour réſoudre le problême propoſé, que de faire exécuter à la moitié de la troupe à droite, la contre-marche à gauche par rangs, & à la partie de la gauche, la contre-marche à droite, auſſi par rangs, expliquée au cinquieme problême.

Ainſi pour exécuter cette contre-marche, on ordonnera aux demi-rangs à droite, de faire à droite, & à ceux de la gauche, de faire à gauche.

Les ſoldats de la file B C de la droite, avanceront enſuite un ou deux petits pas, ainſi que les ſoldats de la file A D de la gauche.

Ils feront enſuite les uns & les autres un demi-tour, ſçavoir, ceux de la droite, à droite ſur le pied droit, & ceux de la gauche, à gauche ſur le pied gauche. Ils avanceront après cela dans les intervalles des rangs, ſuivis des ſoldats des demi-rangs, qui feront le demi-tour à droite & à gauche, où les premiers l'ont fait, & ils marcheront juſqu'à ce qu'ils ſoient parvenus de part & d'autre ſur le terrein des deux files du centre G H & I K. Lorſqu'ils y ſeront arrivés, les demi-rangs de la droite feront à droite, & ceux de la gauche, à gauche, pour faire face du même côté; ce qui étant fait, le mouvement ſera exécuté.

Il eſt évident que l'on fera la contre-marche de la même maniere, *par demi-rangs, partant du centre, par quarts de rangs, &c.*

CHAPITRE VIII.

126. *De la maniere de border la haie & de former des haies.*

BORDER *la haie*, ou *ſe mettre en haie*, c'eſt diſpoſer pluſieurs rangs ou pluſieurs files ſur une ligne droite. Ce qui a donné lieu au nom que porte cette évolution, c'eſt qu'on ſe ſert effectivement du mouvement dans lequel elle conſiſte, pour diſpoſer une troupe le long d'une rue, d'un retranchement, &c.

Former des haies, c'eſt, dit M. de Bombelle (*Traité des Evolutions Militaires*), compoſer pluſieurs haies avec un nombre donné de files.

Ainſi on peut former des haies par compagnies & par telle autre diviſion que l'on veut.

M. *Bottée* ne fait point de diſtinction entre l'expreſſion de *border la haie*, & de *former des haies*; ce qui eſt aſſez conforme à l'uſage: mais il paroît qu'il devroit être rectifié à cet égard, pour ne point expoſer les Officiers à regarder ces deux évolutions comme ne faiſant qu'un même mouvement.

Pour

Pour éviter cet inconvénient, nous allons parler ſéparément de ces deux évolutions.

PROBLEME I.

127. *Par rangs border la haie.*

Soit le bataillon ou la troupe ABCD, (*fig. 58.*) à laquelle on veut faire border la haie par rangs.

On commencera par faire ouvrir les rangs en avant, enſorte que leur intervalle ſoit à peu près égal à l'étendue de chaque rang.

On fera faire enſuite un quart de converſion à chaque rang, & du même côté, c'eſt-à-dire, à droite ou à gauche, après quoi la troupe ne formera qu'un ſeul rang LH (*fig. 59.*)

Pour faire remettre le bataillon, on fait faire demi-tour à droite au rang, ou à la haie LH, & enſuite un quart de converſion à tous les rangs particuliers dont il eſt compoſé, & dans le ſens oppoſé à celui qu'ils ont fait d'abord. Après quoi, faiſant ſerrer les rangs en arriere, la troupe ſe trouvera dans ſa premiere poſition.

PROBLEME II.

128. *A droite par rangs border la haie en tête.*

Pour faire cette *évolution*, tous les rangs qui ſuivent le premier, doivent faire à droite, & aller enſuite ſe placer ſur l'alignement du premier AB, (*fig. 60.*) ſçavoir le ſecond immédiatement à côté en EF, le troiſieme à côté du ſecond, &c.

REMARQUE.

M. *Bottée* dit que cette évolution ne vaut rien, lorſque les rangs ſont fort grands. La raiſon en eſt, ſans doute, la lenteur de ſon exécution, & la difficulté de faire arriver tous ces différens rangs en même tems ſur l'alignement du premier AB.

Si l'on ſuppoſe que le bataillon ſoit compoſé de 4 rangs de 120 hommes chacun, il aura 40 toiſes de front, en donnant deux pieds à chaque homme dans le rang. Lorſque ces quatre rangs ſeront réduits à un ſeul, ils occuperont une

étendue de 240 toiſes, & comme les lignes obliques que décrivent les ſoldats du quatrieme rang, ſeront encore plus grandes que cette étendue, il eſt aiſé de concevoir qu'il faudroit un tems conſidérable au ſoldat pour parcourir un auſſi grand eſpace.

Si malgré cet inconvénient, on veut exécuter cette *évolution*, elle ſe fera à gauche de la même maniere qu'on vient de l'expliquer à droite; elle ſe fera auſſi également en queue; à droite & à gauche en tête, & de même en queue. Dans cette derniere maniere, on diminue le tems de ſon exécution de moitié.

PROBLEME III.

129. *A droite par files, border la haie en tête.*

Cette évolution eſt abſolument la même que celle du premier problême, (*n. 126.*) en regardant les files comme des rangs, c'eſt-à-dire, après avoir fait faire à droite ou à gauche au bataillon.

Ainſi pour exécuter ce mouvement, on fera d'abord ſerrer les rangs, & l'on fera ouvrir les files d'un intervalle à peu près égale à leur longueur ou leur étendue.

Enſuite on fera décrire, en même tems, un quart de converſion à droite à toutes les files, chaque chef de file étant pris pour pivot. Alors elles ne formeront qu'un ſeul rang à la tête du bataillon. *Voyez la figure 61.*

Ce mouvement s'exécutera de la même maniere à gauche. Il ſe fera auſſi également en queue; mais alors ce ſeront les ſerre-files qui ſerviront de pivot au quart de converſion que feront chacune des différentes files du bataillon.

PROBLEME IV.

130. *Une troupe ou un bataillon étant rangé en bataille à l'ordinaire, en former des haies.*

Pour former des haies, il faut diviſer les rangs du bataillon en autant de parties égales qu'on veut avoir de haies, & faiſant enſuite border la haie à chaque partie, on aura autant de haies que les rangs auront de diviſions.

Ainſi ſi l'on veut former deux haies, il faut diviſer les rangs en deux également, ſi l'on en veut trois, en trois, &c.

Si l'on veut former des haies par compagnies, il faut diviſer les rangs par compagnie, & l'on aura autant de haies qu'il y aura de compagnies.

Soit la troupe ou le bataillon ABCD, (*fig. 62.*) auquel on veut faire former, par exemple, quatre haies.

On diviſera les rangs en quatre parties égales, & on les ouvrira en arriere, enſorte que leur intervalle ſoit égal au front de chaque diviſion, c'eſt-à-dire, dans cet exemple au quart du rang AB.

On fera faire après cela demi-tour à droite à tout le bataillon.

Enſuite, ſi l'on veut former les haies à gauche, comme dans la figure, on prendra pour pivot les ſoldats qui terminent à gauche les diviſions de chaque rang, & on fera faire un quart de converſion à gauche ſur ces pivots, à chaque diviſion.

Lorſque ce mouvement ſera exécuté, la troupe formera quatre haies, qui feront face à gauche, comme il eſt repréſenté dans la *figure 62*, où les zéro marquent la place des ſoldats avant le quart de converſion de chacune des diviſions des rangs, & les points noirs les mêmes ſoldats formant les quatre haies demandées.

Pour remettre le bataillon, on fera faire demi-tour à droite aux haies, pour qu'elles faſſent face à la droite BC. Chaque diviſion fera enſuite un quart de converſion à droite, ſur les mêmes pivots que celui qu'elle a fait à gauche; ce qui étant exécuté, la troupe ſera alors dans ſa premiere poſition.

REMARQUES.

I.

Si les rangs du bataillon ſont diviſés par compagnies, & que chaque compagnie ſoit de quarante hommes rangés ſur quatre rangs, elles auront dix hommes de front.

Si le front du bataillon eſt ainſi diviſé de dix en dix hommes, & les rangs eſpacés de l'intervalle que ces dix hommes occupent dans le rang, il eſt clair qu'en faiſant former des haies à tout le bataillon; chaque haie ſera compoſée d'une

compagnie, & qu'ainſi on aura formé des haies par compagnies..

II.

Si l'on vouloit former les haies vers la droite du bataillon, le premier ſoldat de la droite de chaque diviſion, ſerviroit de pivot, & toutes les diviſions feroient chacune un quart de converſion à droite ſur ce pivot. Alors toutes les haies feroient face à la droite du bataillon.

PROBLEME V.

131. *Augmenter ou diminuer le nombre des rangs d'une troupe en bataille par le moyen de l'évolution précédente.*

Soit la troupe ou le bataillon ABCD, (*fig. 63.*) rangé ſur quatre rangs, & qu'on veut mettre ſur cinq.

On diviſera les rangs en cinq parties égales, & après les avoir ouvert de l'intervalle de chaque diviſion, comme on le voit par les quatre rangées des zéro dans la *figure*, on leur fera former cinq haies par la méthode du problême précédent. Elles ſont marquées par les points noirs de cette figure.

Suppoſant qu'on ait formé ces haies de droite à gauche, on leur fera faire demi-tour à droite pour qu'elles faſſent face au flanc droit.

On diviſera enſuite chaque haie en cinq parties égales, & on les fera ſerrer de maniere qu'il n'y ait entre les haies qu'un eſpace égal à l'étendue de chaque diviſion.

On commandera après cela aux diviſions de former des rangs, ce qu'elles feront en décrivant un quart de converſion de droite à gauche.

Elles formeront alors les cinq rangs repréſentés dans la *figure*, par le premier AB du bataillon, & par les quatre lignes ponctuées EF, GH, IL & MN.

Les quarts de cercle ponctués expriment le chemin du ſoldat de la droite de chaque diviſion des haies, pour former des rangs, & les quarts de cercle en lignes pleines, ceux qui ont été décrits par les ſoldats de la droite des diviſions des rangs, pour former les haies.

Pour diminuer par la même méthode le nombre des rangs

Fig. 61.

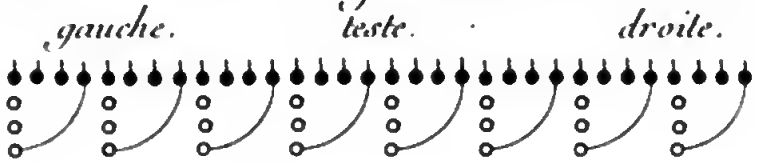

Fig. 57.

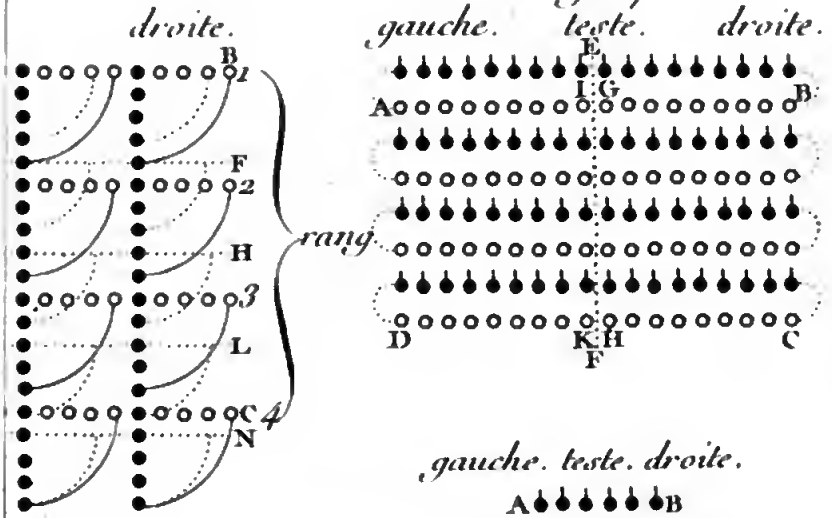

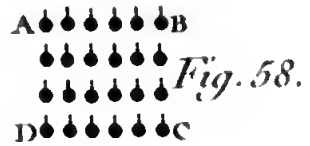

Fig. 58.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III - NAPOLI

d'un bataillon, ſoit la troupe ABCD, (*fig. 64, pl. IX.*) rangée ſur quatre rangs qu'on veut réduire à trois.

On diviſera chaque rang en trois parties égales pour en former autant de haies repréſentées par les trois lignes de points noirs AR, ST, & VX.

On diviſera enſuite ces haies en autant de parties égales que l'on veut former de rangs, c'eſt-à-dire, en trois, dans cet exemple; & après avoir augmenté leur intervalle de l'eſpace néceſſaire pour le front de chaque diviſion, ou avoir fait avancer ST en FG, & VX en HI, on leur fera former des rangs qui occuperont l'étendue marquée par les lignes AM, NO, & PQ.

REMARQUES.

I.

Pour que cette évolution puiſſe s'exécuter avec préciſion, il faut que le nombre d'hommes des rangs du bataillon, & celui des haies, puiſſent ſe diviſer exactement en autant de parties égales que l'on veut avoir de rangs.

Si le rang AB de la troupe ABCD, (*fig. 64.*) avoit été de 50 hommes, on n'auroit pu en former trois diviſions égales. S'il avoit été de 48, on auroit eu trois diviſions de 16 hommes chacune. Ces diviſions auroient formé, avec les quatre rangs de la troupe, des haies de 64 hommes, dont on ne peut non plus prendre le tiers. Ce qui fait voir que la méthode précédente de changer le nombre des rangs d'une troupe, n'eſt pas générale, comme le diſent pluſieurs Auteurs, & notamment M. *Bottée*, dans ſon *Traité des évolutions*.

Lorſque les rangs peuvent être partagés en autant de parties égales qu'on en veut former, les haies ſeront toujours ſuſceptibles d'être diviſés par le même nombre, parce qu'elles en ſeront multiples, ou qu'elles contiendront chaque diviſion de rang, autant de fois qu'il y aura de rangs.

C'eſt pourquoi la ſeule condition qu'exige le problême précédent pour être général, lorſqu'il s'agit d'augmenter le nombre des rangs d'une troupe ou d'un bataillon, *c'eſt que le rang ſoit diviſible en autant de parties égales que l'on veut avoir de rangs*. Mais pour le diminuer, ce n'eſt pas aſſez de cette pre-

miere condition, *il faut encore que les haies ſe diviſent par le même nombre.*

Quelque néceſſaires que ſoient ces deux circonſtances, elles ne paroiſſent pas avoir été remarquées par les Ecrivains Militaires.

II.

Il y a des méthodes différentes dans pluſieurs cas pour changer le nombre des rangs du bataillon, c'eſt-à-dire, pour les diminuer : voici les exemples qu'en donne M. *Bottée.*

« Etant à 4, ſe mettre à 2 ; étant à 8, ſe mettre à 4 ; » étant à 16, ſe mettre à 8 ; étant à 20, ſe mettre à 10 ; étant » à 24, ſe mettre à 12 ; étant à 12, ſe mettre à 6 ; étant à 6, » ſe mettre à 3 ; étant à 18, ſe mettre à 9 ; doublez les rangs » par demi-files.

» Au contraire, dit cet Auteur, étant à 2, ſe mettre à 4 ; » de 4 à 8 ; de 8 à 16 ; de 10 à 20 ; de 5 à 10 ; de 12 à 24 ; » de 6 à 12 ; de 3 à 6 ; doublez les files par le côté ou en queue.

» Etant à 4, ſe mettre à 6 ou à 12 ; à 3, à 9 & à 18, tri- » plez les files, vous ſerez à 12 ; doublez les rangs par demi- » files, vous ſerez à 6 ; doublez-les encore de même, vous ſe- » rez à 3 ; puis triplez les files, vous ſerez à 9 ; enfin doublez » les files, vous ſerez à 18.

» Pour ſe remettre à 15 de hauteur, lorſqu'on eſt 4, il faut » ſe mettre à 5, par la regle générale (c'eſt ainſi que M. *Bot-* » *tée* appelle la méthode du problême précédent), & à 15 en » triplant les files.

III.

Malgré la ſimplicité & la facilité de ces méthodes, on peut en trouver d'autres dont l'exécution ne ſouffrira pas plus de difficulté dans pluſieurs occaſions.

Par exemple, ſi l'on a une troupe rangée ſur quatre rangs, & qu'on veuille la mettre à cinq, on diviſera les rangs en cinq parties égales ; on fera marcher la cinquieme partie de la droite ou de la gauche du bataillon en arriere, juſqu'à ce que le premier rang de cette partie dépaſſe le dernier des quatre autres, de l'intervalle qui doit être entre les rangs. On fera faire un quart de converſion à cette partie, de maniere que ſon der-

nier rang, devenu le premier, ſoit dans l'alignement du flanc des quatre autres du même côté : on ouvrira les rangs de la 5e partie, & on leur fera border la haie, & faire enſuite un quart de converſion pour former le cinquieme rang demandé.

Cette méthode ſera toujours très-facile pour augmenter d'un rang le nombre des rangs d'un bataillon ; elle peut ſervir auſſi à les augmenter de deux rangs, en faiſant ſur deux diviſions des rangs ce que l'on vient de faire ſur une : mais elle a l'inconvénient de déranger l'ordre & l'arrangement des ſoldats d'une même compagnie, inconvénient auquel on fait beaucoup plus d'attention à préſent qu'autrefois, & dont la rectification eſt vraiſemblablement dûe aux obſervations de M. le Maréchal de *Puyſegur* ſur ce ſujet. *Voyez le Chapitre XI de l'Art de la Guerre*, de cet illuſtre Auteur, Tom. I, *ſur l'arrangement des compagnies & des Officiers dans le bataillon.*

Pour diminuer de même le nombre des rangs d'une troupe ou d'un bataillon, par exemple, pour le mettre à trois lorſqu'il eſt à quatre.

On diviſera le dernier rang CD, (*fig. 65.*) en deux également ; on lui fera faire demi-tour à droite, & l'on fera décrire un quart de converſion à chaque demi-rang CE, DF, vers les aîles, les extrêmités C & D étant priſes chacune pour pivot. Ce mouvement étant exécuté, le demi-rang CE de la droite occupera la ligne droite CG, & celui de la gauche DH.

On fera avancer ces demi-rangs d'un petit pas ou environ, & on les partagera en trois parties égales : on fera décrire un quart de converſion à chacune de ces parties, ſçavoir à celle de la droite CG, à droite ſur le talon gauche, & à celle de la gauche DH, à gauche ſur le talon droit, & on leur ordonnera de marcher en avant pour aller ſe placer à côté des aîles des trois premiers rangs, &c.

IV.

Ce mouvement peut être un peu long à exécuter, lorſque les rangs du bataillon ſont fort étendus ; car s'ils occupent, par exemple, un eſpace de quarante toiſes, cela ne peut manquer de rendre leur mouvement fort lent ; mais on peut en abréger l'exécution en faiſant faire à droite à la moitié du dernier rang de la droite, & à gauche à celle de la gauche,

l'ennemi, & qu'en marchant réguliérement elles puiſſent paſſer les défilés qu'elles doivent rencontrer, & être reformées en deux heures de tems. Si l'ennemi arrive ſur elles au commencement de la troiſieme heure, il les trouvera en bon ordre & en état de le recevoir.

Si au contraire ces troupes emploient un plus long eſpace de tems dans leur marche, & que l'ennemi tombe ſur elles avant qu'elles aient pu reprendre leur ordre de bataille, il les attaquera avec avantage, & il pourra les défaire facilement.

Mais quand il n'y auroit point d'ennemi à craindre dans la marche, il y auroit encore de l'inconvénient à la faire durer long-tems ſans néceſſité. Car les ſoldats ſont chargés dans la marche, outre leurs armes, des uſtenſiles dont ils ont beſoin dans le camp, & ils ſe fatiguent d'autant plus qu'elle eſt longue & embarraſſante.

Il peut d'ailleurs arriver que la lenteur de la marche empêche les troupes, lorſqu'elles ſont parvenues au camp ou au lieu où elles doivent demeurer, d'avoir le tems de ſe pourvoir d'eau, de bois, & des autres choſes néceſſaires pour leur ſubſiſtance & pour leur établiſſement. Cet inconvénient, qui eſt très-grand, doit engager ceux qui dirigent la marche des troupes, à ne rien négliger pour la rendre la plus prompte qu'il eſt poſſible.

Il faut obſerver qu'il n'eſt point de perte de tems, ſi petite qu'elle ſoit dans la marche, qui ne devienne le ſujet d'un retardement conſidérable, étant répétée un grand nombre de fois.

Pour en donner une idée, ſuppoſons un bataillon de 600 hommes, qui défile par quatre. On aura dans la marche de ce bataillon, 150 diviſions, ou 150 rangs.

Si chacune de ces diviſions part trop tard, du tems ſeulement néceſſaire pour faire une enjambée ou un pas de trois pieds, il ſe trouvera que la derniere diviſion ſera retardée du tems qu'il faut pour faire 150 de ces pas, c'eſt-à-dire 75 toiſes.

Si ce même retardement eſt répété par 20 bataillons, la derniere diviſion ſe trouvera retardée du tems néceſſaire pour parcourir 1500 toiſes de terrein.

Il ſe trouvera encore qu'il y aura trois pieds d'intervalle de

trop entre chaque diviſion ou chaque rang, ſi tous les hommes de ces bataillons marchent également. C'eſt pourquoi, ces 20 bataillons occuperont environ une lieue d'étendue de la tête à la queue de plus qu'il n'eſt néceſſaire.

Si dans la marche on veut remédier à cet inconvénient, en faiſant rapprocher les rangs, les premiers pourront à la vérité le faire commodément; mais il n'en ſera pas de même de ceux qui ſeront éloignés de la tête, parce qu'ils auroient un trop long eſpace à parcourir rapidement. On va donner dans les problêmes ſuivans les regles néceſſaires pour éviter ces différens inconvéniens.

On obſervera auparavant qu'une troupe qui défile peut le faire par rangs ou par files.

On *défile par rangs*, lorſque chaque rang eſt partagé en pluſieurs parties égales qui marchent immédiatement à la ſuite les unes des autres.

Et l'on *défile par files* lorſque l'on fait marcher enſemble pluſieurs files à la fois.

On peut défiler par la droite, par la gauche, & par le centre du bataillon.

PROBLEME I.

133. *Faire défiler une troupe d'infanterie par rangs & par la droite.*

Soit ABCD, (*fig. 66.*) la troupe ou le bataillon qu'on veut faire défiler.

On ſuppoſe que le défilé par où il doit paſſer ne peut contenir que quatre hommes de front. Il ſera aiſé de la faire défiler également ſur un front plus grand ou plus petit.

On ſuppoſe auſſi que le défilé ſe trouve en avant de la droite du bataillon.

On partagera les rangs en diviſions de quatre hommes.

La premiere AE de la droite du premier rang, marchera d'abord devant elle, & dans le même tems, toutes les diviſions du même rang feront un quart de converſion à droite, pour faire face au flanc droit du bataillon.

Si-tôt que la premiere AE aura dépaſſé le front de la ſeconde FH, cette derniere s'avancera en EP dans le prolonge-

ment du flanc gauche de la premiere diviſion, & elle fera enſuite un quart de converſion à droite, qui la mettra en PL, à la ſuite de la premiere diviſion.

Les autres diviſions du même rang s'avanceront chacune en PE, pour faire également le quart de converſion ſur le pivot P, & ſe mettre ainſi à la ſuite des premieres qui les précedent.

Le ſecond rang défilera de même à la ſuite du premier; puis le troiſieme, &c.

REMARQUES.

I.

Auſſi-tôt que les diviſions du premier rang ont exécuté le quart de converſion à droite, elles marchent toutes enſemble vers la droite du bataillon pour ſe trouver ſucceſſivement en PE, & y faire immédiatement les unes après les autres le ſecond quart de converſion EL.

II.

Si la ſeconde diviſion FG, attendoit, pour ſe mettre en mouvement, que la premiere eût marché, elle perdroit du tems inutilement; mais en faiſant ſon quart de converſion pendant le tems que la premiere parcourt l'eſpace PE, elle ſe trouve en état de ſe mettre plus promptement à la ſuite de cette diviſion. Il en eſt de même des autres diviſions du premier rang.

III.

Pour remettre le bataillon en bataille, lorſqu'il ſort du défilé, (*fig. 67.*) il faut que les diviſions ſoient éloignées les unes des autres de l'intervalle de leur front, & que la premiere AE ſoit aſſez avancée pour que toutes les diviſions du premier rang ſoient hors du défilé. On ſuppoſe que B*f* eſt la derniere.

On leur fera faire à chacune, excepté à la premiere EA, un quart de converſion à gauche ſur les pivots H, *g*, & B, pour qu'elles forment un ſeul rang *r*B, qui fera face à gauche. On le fera avancer enſuite un peu en avant pour le placer en *pc*. On lui fera faire un quart de converſion à droite ſur le pivot *p*; & lorſqu'il ſera exécuté, c'eſt-à-dire, que *pc* ſera par-

venu en *pd*, il fera un pas en avant pour ſe trouver dans le même alignement que la premiere diviſion A E.

Les autres rangs faiſant les mêmes mouvemens au ſortir du défilé, la troupe ſe trouvera en bataille de la même maniere qu'elle l'étoit auparavant.

IV.

Le paſſage du défilé par rangs & par la droite, peut encore s'exécuter de la maniere ſuivante, qui paroît plus ſimple que la précédente.

Le premier rang du bataillon étant partagé dans ſes différentes diviſions, dès qu'on commandera à la premiere A E, (*fig. 66.*) de marcher en avant, les hommes qui compoſent les autres diviſions feront à droite.

La ſeconde diviſion, ſuivie de toutes les autres du premier rang, viendra occuper la place A E de la premiere, où étant parvenue, elle fera à gauche pour ſuivre la premiere diviſion. La troiſieme qui la ſuit en fera de même, &c.

Pour remettre cette troupe en bataille au ſortir du défilé, on fera arrêter la premiere diviſion. La ſeconde fera à gauche, & elle marchera juſqu'à ce qu'elle ait dépaſſée le ſoldat de la gauche de la premiere. Alors elle fera à droite, & elle ſe mettra dans le même alignement de la premiere diviſion.

La troiſieme fera le même mouvement pour ſe mettre à la gauche de la ſeconde ; puis la troiſieme, & ainſi de ſuite des autres diviſions du premier rang.

Le ſecond rang ſe formera de la même maniere ; puis le troiſieme, &c.

PROBLEME II.

134. *Faire défiler une troupe par la gauche & par rangs.*

Il eſt évident que cette évolution ne differe de la précédente qu'en ce qu'au lieu de faire marcher en avant la diviſion de la droite du premier rang, c'eſt celle de la gauche qui fait ce mouvement, & qui eſt ſuivie des autres diviſions du même rang, & enſuite de celles des autres rangs.

Les quarts de converſion de chaque diviſion, pour aller

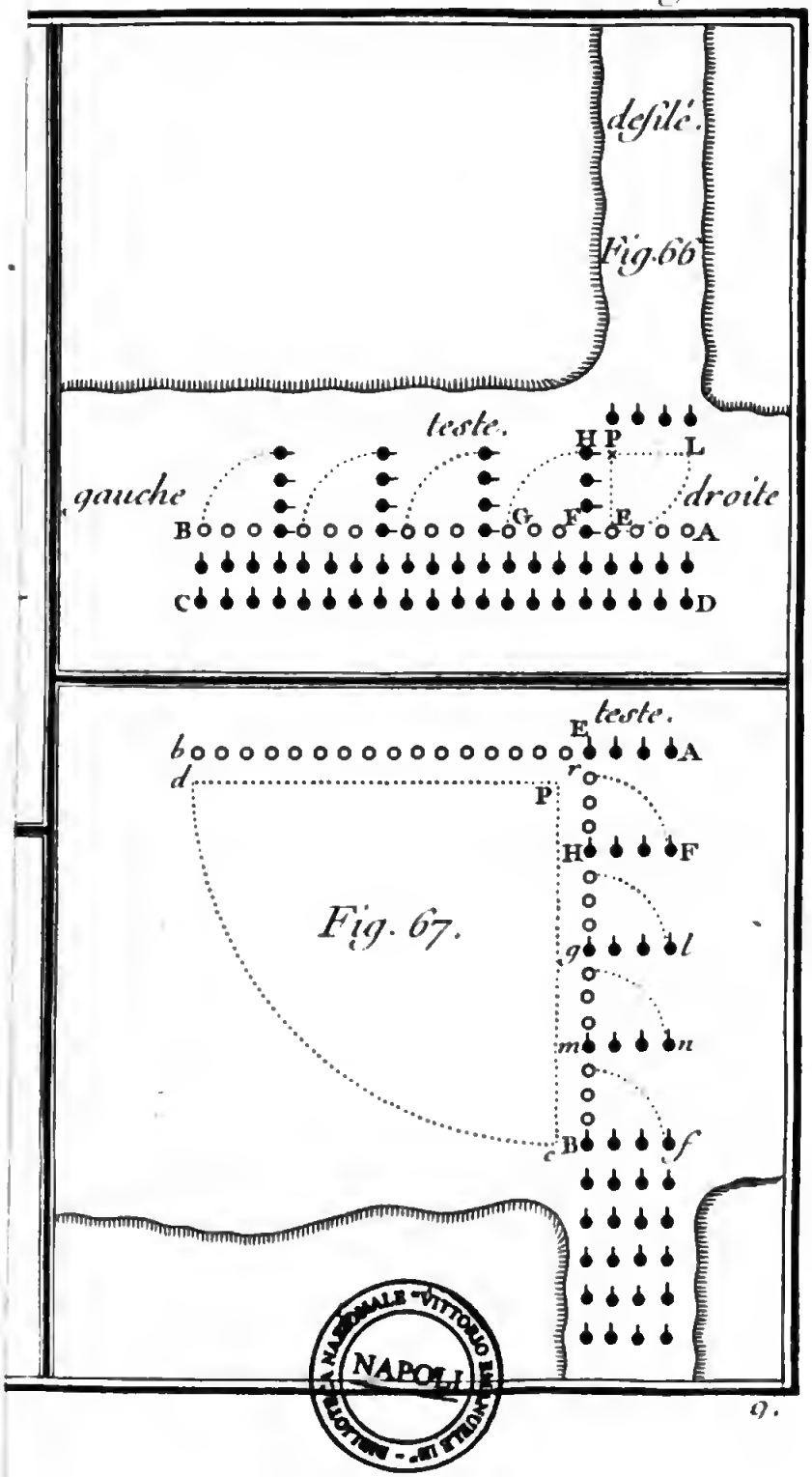

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

gagner la file de la droite de la premiere diviſion, le font à gauche, &c.

Remarque.

Lorſqu'on défile par rangs, par la droite ou par la gauche, & qu'ils ne peuvent pas ſe partager exactement par le nombre d'hommes de chaque diviſion, ce qui reſte de chaque rang eſt joint par autant d'hommes du rang qui ſuit immédiatement, qu'il eſt néceſſaire pour rendre la diviſion complette. A l'égard des hommes qui reſtent du dernier rang, ils ſuivent les autres dans les défilés, en formant une derniere diviſion ou un dernier rang plus petit que les autres; ce qui n'a aucun inconvénient.

PROBLEME III.

135. *Défiler par rangs & par le centre.*

Soit ABCD, (*fig. 68, pl. X.*) la troupe ou le bataillon qu'on veut faire défiler, par exemple, par quatre, & par le centre.

Les quatre hommes E F de la diviſion du centre marcheront en avant, & auſſi-tôt ceux du reſte du premier rang à droite & à gauche, feront un quart de converſion par deux. Sçavoir ceux de la droite à gauche, & ceux de ce côté à droite. Ils s'avanceront enſuite dans cet ordre vers la place de la diviſion du centre. Lorſque ceux de la droite ſeront parvenus au flanc droit de cette diviſion, & ceux de la gauche au flanc de la même diviſion qui eſt oppoſé, ils feront chacun un quart de converſion, ceux de la droite, à droite, & ceux de la gauche, à gauche, pour ſe rejoindre & former une diviſion de quatre hommes, qui marchera à la ſuite de la premiere.

Lorſque le premier rang ſera paſſé ou aura été mis en colonne de cette maniere, le ſecond fera le même mouvement; puis le troiſieme, &c.

Pour remettre cette troupe en bataille en ſortant du défilé, on fera avancer la tête E F, (*fig. 69.*) de maniere que toutes les diviſions du premier rang ſoient hors du défilé.

On ordonnera à la diviſion E F, de ne point bouger, & à toutes les autres diviſions de faire un quart de converſion par

deux ; ſçavoir celle de la droite, à droite, & celle de la gauche, à gauche. On fera faire auſſi à droite au ſoldat E du flanc de la premiere diviſion, & à gauche au ſoldat F du flanc gauche.

Enſuite E A fera un quart de converſion à droite, pendant que F B le fera à gauche. Lorſque ce mouvement ſera exécuté, le premier rang ſera en bataille en *a b*, comme il l'étoit avant le paſſage du défilé.

Le ſecond rang ſe remettra de la même maniere, &c.

PROBLEME IV.

136. *Défiler par la droite & par files.*

Soit la troupe A B C D, (*fig. 70.*) qu'on veut faire défiler par files & par la droite. On ſuppoſe que le défilé ne peut contenir que quatre hommes de front, & qu'ainſi il faut défiler par quatre.

On partagera toute l'étendue du bataillon en diviſions de quatre hommes de front. Les quatre files A E de la droite marcheront enſuite en avant. L'on ordonnera au reſte des diviſions de faire un quart de converſion à droite.

Elles s'avanceront enſuite ſucceſſivement en E P, dans le prolongement du flanc gauche de la premiere diviſion. Elles feront ſur cette ligne un quart de converſion à gauche, qui les mettra en P R, à la ſuite de la premiere diviſion.

REMARQUES.

I.

Lorſque les diviſions du bataillon A B C D, (*fig. 70.*) qu'on veut faire défiler par files, occupent plus d'étendue en profondeur qu'en largeur, elles ne peuvent exécuter enſemble le quart de converſion qu'elles doivent faire pour faire face au flanc gauche de la premiere diviſion (1). Dans ce cas on les fait avancer ſucceſſivement ; d'abord devant elles, enſorte que leur dernier rang dépaſſe le premier du bataillon. Alors elles

(1) *Voyez* le N°. 115.

exécutent le quart de converſion néceſſaire pour faire face au flanc gauche de la premiere diviſion ſans aucune difficulté.

II.

Il eſt évident qu'on peut ſe ſervir de cette évolution pour mettre un bataillon en colonne par tel nombre de files que l'on veut.

Pour faire remettre cette troupe ou ce bataillon en bataille, après la ſortie du défilé, il faut que ſes différentes diviſions ABCD, EFGH, IKLM, &c. (*fig. 71.*) ſoient éloignées les unes des autres de l'intervalle de leur front.

Alors on fera faire un quart de converſion à gauche à la ſeconde FEGH; ſon front FF ſera par ce mouvement en F*f*. On la fera avancer d'un petit pas en avant, pour que F*f* ſe trouve en *ab*. Elle décrira un autre quart de converſion à droite ſur le pivot *b*, & elle marchera en avant pour ſe mettre en *de*, dans le prolongement du front AB de la premiere diviſion.

La troiſieme diviſion KILM, après avoir fait un quart de converſion à gauche ſur le pivot K, marchera devant elle juſqu'à ce que ſon front *kg* déborde d'un petit pas le flanc gauche CT de la ſeconde diviſion, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce que ce front ſoit en *lh*. Alors elle fera un quart de converſion à droite ſur le pivot *h*, & elle ira ſe placer en *nprq*, à côté de la ſeconde diviſion.

La quatrieme diviſion PNQR fera les mêmes mouvemens pour aller ſe placer en *yz*12, à côté de la troiſieme.

Les autres diviſions, s'il y en a un plus grand nombre, exécuteront les mêmes mouvemens que chacune des précédentes, & la troupe ſe trouvera ainſi reformée en A*z*2C.

PROBLEME V.

137. *Défiler à gauche par files.*

Il eſt évident que ce mouvement s'exécutera de la même maniere que le précédent, en faiſant pour la gauche ce qu'on vient de preſcrire pour la droite.

PROBLEME VI.

138. *Défiler par files & par le centre.*

Ce mouvement peut s'exécuter comme les précédens. Il faut pour cet effet ſuppoſer la troupe ou le bataillon diviſé en deux parties égales par le centre, ou de la tête à la queue. Alors on fera défiler la partie de la droite par la gauche, & celle de la gauche par la droite.

Lorſque le défilé a de largeur le double de la hauteur du bataillon, on peut encore défiler par le centre de la maniere ſuivante.

On fait d'abord paſſer dans le défilé les deux files du centre. Ces deux files font chacune un quart de converſion pour entrer dans le défilé, où elles forment un ſeul rang. La file du centre à droite fait ſon quart de converſion à gauche : les files ſuivantes de la droite & de la gauche, exécutent enſuite ſucceſſivement la même choſe, & le bataillon paſſe ainſi le défilé par files & par le centre.

Pour rendre cette explication plus ſenſible, ſoit ABCD, (*fig. 72, pl. XI.*) une troupe ou un bataillon ſur trois de hauteur, auquel on veut faire paſſer le pont ou le défilé YX, auquel on ſuppoſe douze pieds de largeur. Soit ſuppoſé auſſi le centre du bataillon vis-à-vis le milieu du pont.

On prendra dans le centre une diviſion de ſix hommes, de façon qu'il y en ait trois du côté de la droite, & trois du côté de la gauche.

On fera avancer cette diviſion ſur le pont ou le défilé, & l'on ordonnera au reſte de la droite du bataillon de faire à gauche, & à la partie de la gauche de faire à droite. Ces deux parties s'avanceront enſuite d'un petit pas vers le centre, pour que les files qui ſuivent immédiatement celles de la droite & de la gauche de la diviſion du centre, qui occupe la largeur du pont, ſe trouvent dans le prolongement de la droite & de la gauche de cette diviſion.

Alors la file de la gauche de la partie de la droite du bataillon, & celle de la droite, de la partie de la gauche, feront chacun un quart de converſion pour former, en ſe réuniſſant, un rang de ſix hommes, qui marchera, immédiatement

Planche X. Page 136.

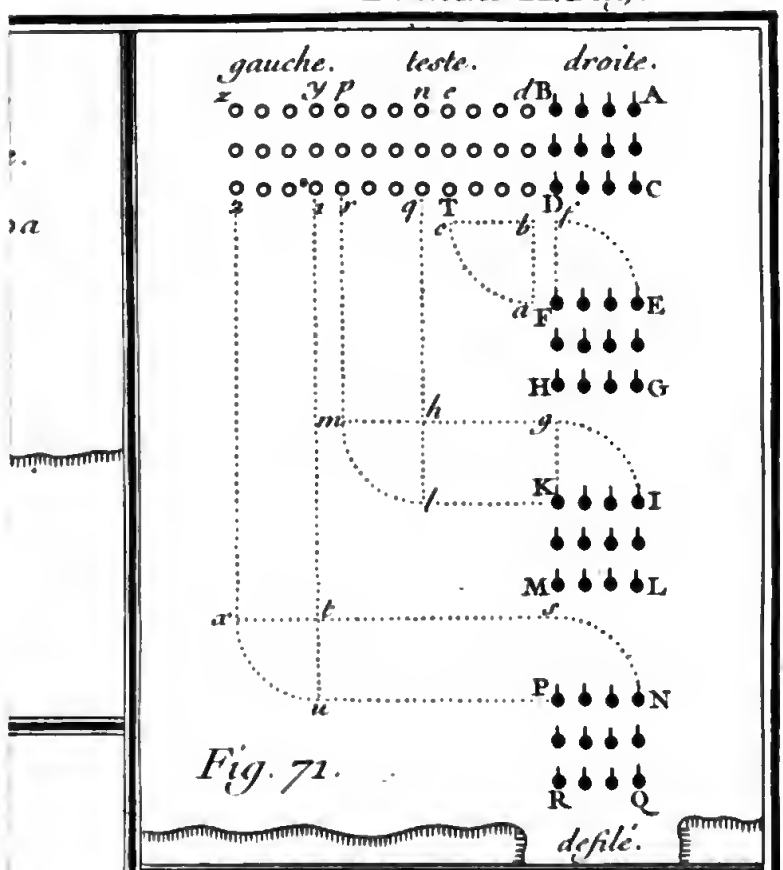

Fig. 71.

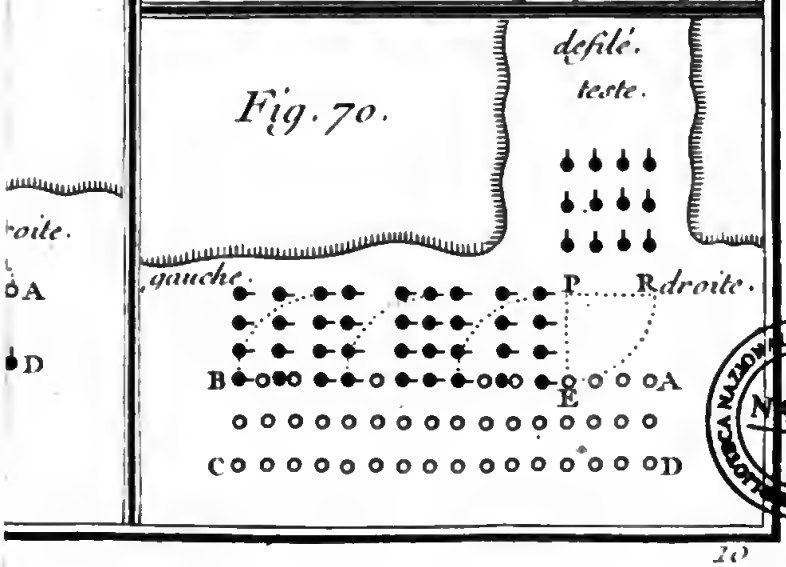

Fig. 70.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

ment après ſa formation, à la ſuite de la diviſion du centre.

Les autres files de chacune des parties de la droite & de la gauche du bataillon, feront le même mouvement pour ſuivre les deux premieres diviſions. Lorſqu'elles ſeront ainſi les unes derriere les autres, le bataillon formera une colonne dont le front ſera double de la hauteur de la troupe, & la profondeur égale à la moitié de ſon front.

Cette colonne doit marcher directement au-delà du pont ou du défilé; lorſqu'elle en eſt entiérement ſortie, on lui ordonne de s'arrêter.

On commande, pour la remettre dans ſon ordre de bataille primitif, à la diviſion du centre de ne point bouger; aux demi-rangs de la droite de la colonne, de faire à droite, & à ceux de la gauche de faire à gauche. On fait faire enſuite à chacun de ces demi-rangs un quart de converſion, ſçavoir la diviſion des demi-rangs de la droite à droite, & celle des demi-rangs de la gauche, à gauche, pour aller reprendre leur premiere poſition à la droite & à la gauche de la diviſion du centre. Lorſque ces deux quarts de converſion ſont exécutés, la troupe ſe trouve dans le même ordre de bataille où elle étoit avant le paſſage du défilé. *Voyez* la ſeconde diſpoſition de la figure 72.

L'évolution précédente peut encore s'exécuter de la maniere ſuivante. Par cette méthode on augmente plus promptement le front de la diviſion du centre, que par celle qu'on vient d'expliquer. C'eſt pourquoi elle peut être plus avantageuſe lorſqu'on eſt à portée d'être attaqué au-delà du défilé.

Soit encore le bataillon ABCD, (*fig. 73.*) qui doit paſſer le défilé XY. On ſuppoſe que le centre de ce bataillon eſt exactement placé vis-à-vis le milieu du défilé. On ſuppoſe auſſi que ce défilé peut contenir, de front, le double d'hommes de la hauteur du bataillon, qui eſt ſur trois rangs.

On marquera la diviſion du centre compoſée, dans cet exemple, de trois files de la droite & d'autant de la gauche.

On fera avancer cette diviſion dans le défilé, & l'on ordonnera au reſte des demi-rangs de la droite de faire à gauche, & à celui de la gauche de faire à droite.

Alors les files & celles de la gauche, feront face les unes contre les autres, & à meſure que celles du centre avanceront,

celles de la droite & de la gauche, qui ſuivent immédiatement la diviſion du centre, marcheront juſqu'à ce qu'elles ſe trouvent dans l'alignement des files qui la terminent à droite & à gauche. Quand elles y ſeront parvenues, elles feront un quart de converſion de part & d'autre pour former enſemble un rang qui ſuivra la diviſion du centre. Les autres files qui les ſuivent feront le même mouvement, comme dans l'exemple précédent.

Ce qui rend cette derniere évolution différente de la premiere, c'eſt qu'au lieu d'attendre pour réformer le bataillon, qu'il ſoit entiérement hors du défilé, on peut commencer à le remettre dans ſon ordre de bataille, dès que la premiere diviſion en eſt éloignée ſeulement du double de la hauteur du bataillon.

Pour cet effet, on ordonne à la diviſion, ou aux trois rangs qui ſuivent la premiere, & qui ſont compoſés chacun de trois files de la droite, & d'autant de la gauche, de faire à droite & à gauche par demi-rangs, & de marcher enſuite pour aller ſe placer à la droite & à la gauche de la diviſion du centre.

Les trois rangs qui ſuivent immédiatement la ſeconde diviſion, font le même mouvement, & de cette maniere la troupe ſe reforme à droite & à gauche, à meſure qu'elle ſort du défilé. *Voyez* la ſeconde diſpoſition de la figure 72.

REMARQUES.

I.

Pour exercer les troupes à cette évolution, on fait placer à quatre ou cinq toiſes en avant du centre, ſix Sergens à droite, & autant à gauche, faiſant face les uns aux autres.

Ils laiſſent entr'eux la largeur qu'on veut ſuppoſer au défilé; on fait enſuite paſſer le bataillon entre ces ſergens de la maniere qu'on vient de l'expliquer, & on le fait reformer par la premiere ou la ſeconde des deux méthodes précédentes.

II.

Il eſt évident que dans cette évolution on ne dérange point l'ordre des ſoldats ni des compagnies. Ils ſe trouvent enſemble en colonne, comme dans l'ordre ordinaire du bataillon.

III.

Lorſque le défilé n'a de largeur que pour le paſſage d'une file de front, c'eſt-à-dire, pour trois ſoldats, ſi le bataillon eſt à trois de hauteur, pour quatre, s'il eſt à quatre, &c. on le paſſe par files de cette maniere.

On fait marcher les trois files du centre dans le défilé. On fait faire à gauche à la partie de la droite, & à droite à celle de la gauche. La file qui ſuit immédiatement à droite la diviſion du centre, fait un petit pas en avant, & un quart de converſion à gauche, qui la met à la ſuite de cette diviſion dans le défilé.

La file de la droite de la partie de la gauche fait auſſi un petit pas en avant, comme la précédente, & elle ſe met à la ſuite par un quart de converſion à droite.

Les files de la droite & de la gauche du bataillon, font alternativement le même mouvement pour entrer dans le défilé. Lorſque la premiere à gauche de la partie à droite, ſe trouve au-delà, elle fait à droite, & elle marche devant elle, juſqu'à ce que le ſerre-file ou le ſoldat de la queue dépaſſe le ſerre-file de la droite de la diviſion du centre d'environ un petit pas. Alors elle fait un quart de converſion à gauche pour aller reprendre ſa premiere poſition à côté de la file de la diviſion du centre.

La file à droite de la partie de la gauche qui le ſuit immédiatement, fait à gauche auſſi-tôt ſa ſortie du défilé, ou lorſqu'elle a joint la queue de la diviſion du centre. Enſuite elle marche devant elle, pour que le ſoldat qui la termine, dépaſſe d'environ un pied ou un petit pas, le ſerre-file de la gauche du centre. Puis elle fait un quart de converſion à droite, pour reprendre ſa premiere poſition à gauche de la diviſion du centre.

La file de la droite qui ſuit immédiatement la précédente, va ſe placer à côté de la même maniere. Celle de la gauche en fait de même à gauche, & toutes les autres de la droite & de la gauche, faiſant alternativement le même mouvement, le bataillon ſe trouve reformé au-delà du défilé.

IV.

Quoique dans le paſſage du défilé précédent, on diſe qu'on ne fait paſſer qu'une ou deux files, ſuivant ſa largeur, il eſt aiſé néanmoins d'obſerver qu'il y en paſſe réellement autant que le défilé peut contenir d'hommes de front; mais ces files ne ſont point celles de la premiere poſition du bataillon. Elles ſont formées des rangs qui deviennent files dans le défilé, tandis que les files y deviennent rangs. Or il ne paſſe qu'un de ces rangs à la fois, compoſé d'une ou de deux files; c'eſt pourquoi l'on dit qu'il n'y paſſe qu'une ou deux files de la premiere poſition.

V.

Lorſqu'une troupe défile dans un chemin qui ne va pas en ligne droite, ou qui a pluſieurs coudes, ou bien lorſqu'elle change la direction de ſa marche, elle doit toujours le faire par des quarts de converſion.

VI.

Une troupe qu'on met en bataille après le paſſage d'un défilé, peut être remiſe dans un ordre différent que celui qu'elle avoit auparavant; elle peut, par exemple, ſe remettre ſur plus de rangs ou plus de files: mais on n'a pas jugé à propos d'entrer dans ce détail, qui pourroit paroître ſuperflu après celui dans lequel on eſt entré ſur les différens mouvemens de cette eſpece. On obſervera ſeulement que, lorſqu'on reforme une troupe devant l'ennemi, il faut éviter tout ce qui peut cauſer la moindre confuſion & le moindre embarras. Or ce qui peut s'exécuter alors le plus facilement & le plus ſimplement, c'eſt de remettre la troupe dans le même ordre qu'elle avoit d'abord obſervée.

PROBLEME VII.

139. *Défiler à droite ou à gauche par l'aîle.*

Cette maniere de défiler conſiſte à faire marcher le bataillon par la droite ou par la gauche, de ſorte que dans la marche les files ſont changées en rangs, & les rangs en files. Cette

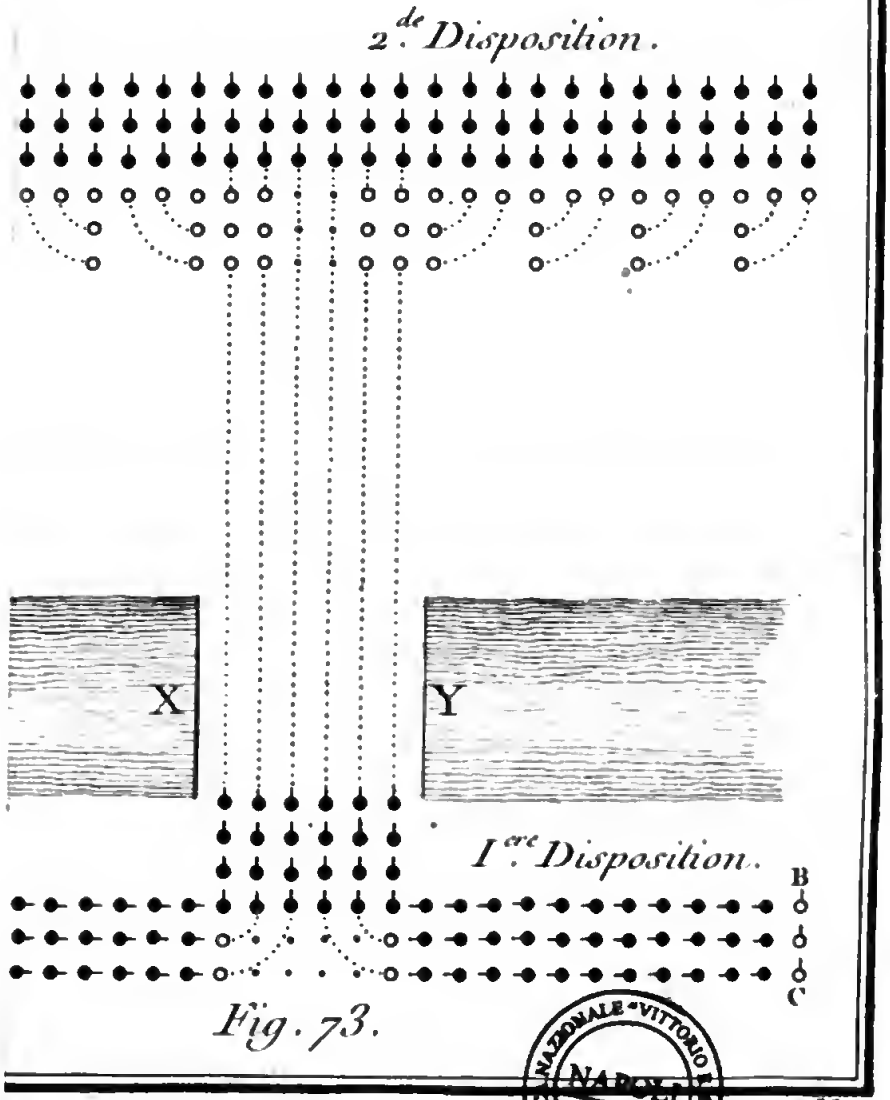

Fig. 73.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

maniere de marcher eſt appellée par les anciens Tacticiens, *défiler de l'aîle.*

Pour l'exécuter, il ſuffit de faire faire à droite ou à gauche au bataillon, & de le faire enſuite marcher ſur le terrein auquel il fait face.

Dans ce mouvement, les Officiers de la tête du bataillon font une file à la gauche de la marche, lorſqu'il ſe meut ſur la droite, & ceux de la queue en forment une autre à la droite.

CHAPITRE X.

140. *Des diviſions du bataillon pour le faire marcher ſuivant les Ordonnances militaires.*

Comme il arrive rarement que le bataillon puiſſe marcher dans ſon ordre de bataille ordinaire, on l'a toujours diviſé en pluſieurs parties propres à faciliter ſon mouvement. Il eſt évident que plus le front de ces parties eſt étendu, & moins la marche eſt retardée. C'eſt pourquoi on ne défile par de très-petits fronts, que lorſque le peu de largeur du chemin où l'on doit paſſer, l'oblige abſolument, ou lorſque le retardement de la marche ſe trouve compenſé par la facilité de ſon exécution.

Pour donner une idée juſte des diviſions du bataillon, & des termes par leſquels elles ſont exprimées dans les Ordonnances militaires, il faut remonter à ſa formation du tems que les troupes étoient armées de piques & de mouſquets.

141. Lorſqu'on formoit alors un bataillon, on mettoit les *Piquiers*, c'eſt-à-dire, les ſoldats armés de piques, au centre du bataillon, parce qu'on les regardoit comme le corps ou la partie la plus ſolide & la plus eſſentielle du bataillon. Les mouſquetaires ou les ſoldats armés de mouſquets, étoient placés aux deux flancs des piquiers qu'ils couvroient de part & d'autres; on les appella les *manches* du bataillon (1).

(1) Il y avoit alors trois drapeaux par bataillon. Chaque manche en avoit un, & le troiſieme étoit à la diviſion du centre. Par cette diſpoſition des drapeaux, « il » étoit facile à chaque ſoldat de reconnoî- » tre ſa place dans une mêlée ou dans un

Dans la marche il étoit convenable que le bataillon qui étoit alors fort nombreux, ſe ſéparât en autant de parties que ſes différentes armes le diviſoient. Comme les piquiers en faiſoient le tiers, le bataillon ſe trouvoit naturellement diviſé en trois parties égales. On avoit coutume de faire marcher d'abord une manche du bataillon, puis le corps des piquiers, & enſuite l'autre manche de mouſquetaires. Cette maniere de marcher, qui étoit la plus ordinaire, fut appellée *marcher par manches.*

Les piquiers ayant été dans la ſuite réduits à la cinquieme partie du bataillon, & la coutume étant toujours de les faire marcher enſemble, ſéparément des mouſquetaires, on diviſa chaque manche en deux parties égales, à chacune deſquelles on donna le nom de *demi-manche.* Par ce nouvel arrangement le bataillon ſe trouvoit diviſé en cinq parties égales. Lorſqu'il marchoit dans cet ordre, on diſoit qu'il le faiſoit par *demi-manches*, ou par *demi-rangs de manches.*

Dans les occaſions où il falloit ſéparer davantage le bataillon, ou donner moins de front aux diviſions, on partageoit chacune des précédentes en deux parties égales, appellées chacune *quart de manche.* Le bataillon étoit alors partagé en dix parties égales. Quand il marchoit dans cet ordre, on diſoit qu'il le faiſoit par *quart de manches*, ou par *quart de rangs de manches.*

Il ſuit de ces différentes explications, 1°. que *marcher par manches*, c'étoit marcher par le tiers du bataillon, ou ſur trois diviſions égales.

2°. Que *marcher* ou *défiler* par *demi-manches*, c'étoit marcher par diviſion de la cinquieme partie du bataillon.

Et 3°. que *marcher par quart de manches*, c'étoit marcher ſur un front de la dixieme partie du bataillon, ou, ce qui eſt la même choſe, ſur dix diviſions égales.

» déſordre, parce qu'une manche n'étant » compoſée que de deux cens hommes » rangés, » (non à quatre de hauteur, mais à ſix ou à huit, ne donnoit que 33 ou 25 hommes de front). Il étoit alors aiſé au ſoldat le moins intelligent, « de ſça- » voir à peu près à quelle diſtance il étoit » éloigné du drapeau : il étoit rare qu'il le » perdît de vue ; il pouvoit au premier » coup d'œil reconnoître ſon rang & ſa » file. Chacune de ces manches faiſoit, » pour ainſi dire, un bataillon ; ce qui ren- » doit la manœuvre plus diſtincte, & les » commandemens plus faciles. » *Traité des Légions*, attribué à *M. le Maréchal de Saxe*, imprimé en 1753.

REMARQUES.

I.

Dans ces différentes diviſions, on ne comprenoit point les Grenadiers, parce que, ſuivant les Ordonnances, ils doivent toujours faire une diviſion à part, qui marche la premiere, & qui eſt toujours différente des autres, à moins que le bataillon ne marche par diviſions de compagnies.

II.

Il eſt évident que lorſqu'on rencontroit dans la marche des défilés plus étroits que le front de ces diviſions, on faiſoit défiler alors, comme on le fait encore aujourd'hui, chaque diviſion ſur un front relatif à la largeur du défilé.

Les diviſions du bataillon dont on vient de parler, étoient les ſeules preſcrites anciennement par les Ordonnances militaires; mais celle du 6 mai 1755, en a introduit de nouvelles qu'il eſt à propos d'expliquer.

142. On a vu (n. 69.) qu'en ſuppoſant le bataillon de 12 compagnies, non compris celle des Grenadiers, cette nouvelle Ordonnance le diviſe en ſix parties, formées chacune de deux compagnies couplées ou jointes enſemble, auxquelles on donne le nom de *pelotons*. Chaque compagnie eſt appellée *ſection*.

Ainſi le peloton eſt la ſixieme partie du bataillon. Deux pelotons en ſont le tiers, trois la moitié, & la ſection en eſt la douzieme.

Il ſuit delà, 1°. que *marcher par pelotons*, c'eſt marcher par la ſixieme partie du bataillon.

2°. Que *marcher par deux pelotons*, c'eſt *marcher par manches*, ou par le tiers du bataillon.

3°. Que *marcher par trois pelotons*, c'eſt marcher par *demi-rangs*, ou par la moitié du bataillon.

Et 4°. que *marcher par ſection*, c'eſt le faire par compagnies.

Les termes de ſixieme, de tiers & de douzieme partie du bataillon, ſeroient ſans doute plus clairs & plus intelligibles que ceux de pelotons & de ſection, d'autant plus encore que celui de *peloton* eſt employé dans tous les Auteurs militaires, pour exprimer un nombre de 20, 30, 40, ou 50 hommes, au

plus; mais les termes de manches, demi-manches, &c. employés dans les Ordonnances, avoient le même inconvénient.

143. L'Ordonnance du 6 Mai 1755, n'admet que les différentes manieres de rompre ou de diviſer le bataillon dont on vient de parler. A l'égard de la derniere, c'eſt-à-dire, de la diviſion par ſection, elle porte qu'on n'en fera uſage que *lorſque le bataillon étant ſur trois rangs, & devant défiler dans un lieu étroit, on ne prévoira pas qu'il puiſſe y paſſer plus d'une compagnie de front.*

Lorſque l'on rompt le bataillon, auſſi-tôt que le Major a fait l'avertiſſement, le premier Officier de chaque diviſion doit s'avancer d'un pas en avant du centre de ſon premier rang, ou de celui que forment les Officiers.

Les Colonels, Lieutenans-Colonels, ou Commandans de bataillons, marchent à la tête du cinquieme peloton de leur bataillon. A l'égard des autres Officiers, ils gardent leurs poſtes ordinaires dans leurs compagnies.

Cet arrangement des Officiers, preſcrit par l'Ordonnance précédente, eſt beaucoup plus ſimple que celui qui s'obſervoit autrefois.

Le Colonel & le Lieutenant-Colonel marchoient à la tête de la premiere diviſion; les Capitaines étoient également partagés à la tête & à la queue du bataillon. Quant aux Officiers ſubalternes, il y en avoit un nombre égal à la tête de chaque diviſion; c'eſt-à-dire que, lorſque le bataillon marchoit par manches, il y avoit à la tête de chaque diviſion le ſiers des Officiers inférieurs; la cinquieme partie, s'il marchoit par demi-manches, &c.

PROBLEME.

144. *Un bataillon étant, en bataille, partagé en pluſieurs diviſions, faire marcher ces diviſions à la ſuite les unes des autres, ou, ce qui eſt la même choſe, le mettre en colonne.*

On a vu (n. 114.) la maniere de faire tourner un bataillon ſur pluſieurs pivots à la fois, pour que toutes les diviſions ſe trouvent placées les unes derriere les autres.

Voici ce que preſcrit ſur ce ſujet l'Ordonnance du 6 mai 1755.

Pour

Pour rompre un bataillon, on fera ces commandemens.

1. A droite (ou *à gauche*) par pelotons, (ou *par tiers de rangs, & par demi-rangs,*) *rompez le bataillon.*

2. *Marche.*

3. *Halte.*

Le premier commandement eſt pour avertir du côté par lequel le bataillon doit ſe rompre, & du nombre de diviſions qu'il doit former.

Au deuxieme, toutes les diviſions doivent s'ébranler à la fois (à moins que le contraire ne ſoit ordonné), faiſant marcher leurs gauches ou leurs droites, & ſoutenir leurs droites ou leurs gauches.

Au troiſieme, les diviſions s'arrêtent où elles ſe trouvent.

On fait reformer le bataillon par les commandemens ſuivans.

1. A gauche (ou *à droite*) par peloton, (ou *par tiers de rangs, par demi-rangs*) *reformez le bataillon.*

2. *Marche.*

3. *Halte.*

Le premier commandement eſt pour avertir lorſqu'il ſe fait à la voix. S'il ſe fait au bruit du tambour, on exécute le mouvement dès qu'on commence à battre aux drapeaux.

Au deuxieme commandement, on fait marcher les droites ou les gauches des diviſions, tandis que les gauches ou les droites ne bougent, & alors que le bataillon ſe trouve en bataille, il marche en avant juſqu'au troiſieme commandement.

CHAPITRE XI.

De la formation des Bataillons de différentes figures.

ARTICLE PREMIER.

145. *Du Bataillon quarré.*

LA formation ordinaire du bataillon ſur deux dimenſions inégales, eſt la plus ordinaire, & la meilleure lorſqu'on a plu-

ſieurs bataillons à placer les uns à côté des autres, ou lorſque les flancs ne peuvent être attaqués. Mais ſi l'on eſt expoſé aux attaques de l'ennemi de différens côtés à la fois, dans un pays découvert, la forme ordinaire du bataillon n'eſt pas propre à en diſtribuer ou partager la force également. Il faut dans ces circonſtances s'appliquer à réunir les ſoldats pour qu'ils puiſſent s'aider réciproquement, & ſoutenir les efforts de l'ennemi, de tous les différens côtés qu'il peut attaquer.

De toutes les figures qu'on peut faire prendre alors au bataillon pour faire feu de tous côtés, la plus ſimple, & celle qui a été la plus eſtimée & la plus pratiquée juſqu'à préſent, eſt celle du quarré. Il s'agit d'expliquer ici la méthode de changer en quarré la forme ordinaire du bataillon, & cela par des mouvemens réguliers.

PROBLEME I.

146. *Un bataillon ou une troupe quelconque d'infanterie étant en bataille, en former un bataillon quarré à centre plein.*

On ſuppoſe que celui qui veut faire exécuter cette évolution à une troupe, ſçait l'extraction de la racine quarrée, pour trouver le côté du nombre quarré donné, ou, ce qui eſt la même choſe, du nombre d'hommes dont le bataillon eſt compoſé.

RÉSOLUTION.

On commencera par trouver par le calcul le côté du quarré donné, ou le côté du plus grand quarré contenu dans le nombre d'hommes donné, lorſque ce nombre ne forme pas un quarré parfait.

On mettra enſuite la troupe par différens doublemens de files à la hauteur la plus approchante qu'on pourra de celle qu'elle doit avoir étant diſpoſée en quarré.

On prendra après cela la différence de front auquel elle ſera réduite, à celui qu'elle doit avoir dans le quarré, & l'on fera marcher cette différence ſur le derriere de la troupe, pour y former autant de rangs qu'il ſera néceſſaire pour rendre les files de la troupe égales aux rangs, lorſque le nombre d'hommes dont elle ſera compoſée, ſera un quarré parfait, ou pour

former autant de rangs qu'on pourra, lorſqu'il ne le ſera pas.

Soit par exemple un bataillon de 400 hommes rangés à quatre de hauteur, ou ſur quatre rangs dont on veut former un bataillon quarré. Les rangs ſeront de cent hommes chacun, & les files de quatre.

On cherchera la racine quarrée de ce nombre, & l'on trouvera 20 pour ſa valeur ſans reſte; ce qui fait voir que le nombre propoſé 400, eſt un quarré parfait. En effet, 20 multiplié par 20, donne 400 pour produit.

Cette premiere opération fait voir que lorſque le bataillon ſera diſpoſé en quarré, ſes rangs & ſes files ſeront chacun de 20 hommes, racine quarrée de 400.

On doublera les files autant de fois qu'on le pourra pour approcher de la hauteur du nombre 20.

Après le premier doublement, les rangs ſeront réduits à 50 hommes, & les files en auront huit.

En doublant les files encore une fois, les rangs auront 25 hommes, & les files 16, nombre le plus approchant de 20 qu'il eſt poſſible de trouver de cette maniere; car ſi on les doubloit encore une fois, elles ſeroient à 32, qui excede ou ſurpaſſe le nombre 20 qu'elles doivent avoir. D'ailleurs ce dernier doublement ne pourroit plus s'exécuter, à cauſe du nombre impair 25, auquel le ſecond doublement à réduit les rangs, dont on ne peut prendre la moitié.

La troupe ou le bataillon étant par le ſecond doublement à 25 de front, & 16 de hauteur, on ôtera de 25 le nombre d'hommes 20 du front du quarré, il reſtera cinq files de 16 hommes chacune, qu'on fera marcher à la queue de la troupe, & dont on formera quatre rangs de 20 hommes chacun, &c.

Il eſt évident que par cette formation on conſtruira toutes ſortes de bataillons quarrés à centre plein, lorſque le nombre d'hommes qu'on aura ſera un quarré parfait.

Cette même regle pourra même avoir lieu, quel que ſoit le nombre d'hommes du bataillon: il en réſultera ſeulement quelque petite différence dans ſes deux dimenſions, lorſque les hommes dont il ſera compoſé, n'auront point de racine quarrée exacte, ou, ce qui eſt la même choſe, ne formeront point un quarré parfait.

Soit, par exemple, un bataillon de quatre cens quatre-vingts

hommes, dont la racine quarrée eſt vingt-un, avec le reſte trente-neuf.

Suppoſons qu'on veuille en former un bataillon quarté à centre plein.

Suppoſons auſſi que ce bataillon ſoit d'abord rangé ſur quatre rangs de cent vingt hommes chacun.

On doublera deux fois les files pour les mettre à ſeize, comme dans l'exemple précédent. Les rangs ſeront réduits par ces doublemens à trente ſoldats : on ôtera de ce nombre trente, le côté du quarré vingt-un. Il reſtera neuf files de ſeize hommes chacune, qu'on fera paſſer à la queue, pour y former autant de rangs qu'elles contiennent de fois vingt-un, c'eſt-à-dire, ſix rangs, qui étant ajoutés aux ſeize premiers, feront vingt-deux rangs. Ainſi le bataillon formera dans cette poſition un quarré long qui différera très-peu du quarré, & qui en aura les mêmes propriétés & la même force, attendu que les deux dimenſions ne différeront que d'un ſeul homme ; l'une ayant vingt-un ſoldats & l'autre vingt-deux : il reſte, après cette formation, dix-huit hommes dont on peut former un peloton ſur quelqu'un des angles du bataillon.

On n'entre point dans le détail de la formation des rangs qu'on place à la queue du front de la troupe, pour rendre ſa hauteur égale à ce front. On peut le faire de différentes maniere ; la plus ſimple & la plus courte, paroît être de faire faire d'abord demi-tour à droite à la partie du bataillon qui doit ſe poſter ou ſe placer derriere l'autre partie ; enſuite de faire marcher au dernier rang, devenu le premier, un pas en avant, & de lui faire faire un quart de converſion qui le place derriere la partie du bataillon dont il vient d'être ſéparé ; faire avancer de même le ſecond rang ou l'avant-dernier à côté du premier, &c.

On peut former le bataillon à centre plein d'une autre maniere, en faiſant former des haies au bataillon, avec leſquelles on puiſſe enſuite former autant de rangs qu'il eſt néceſſaire, pour que les hommes de ces rangs ſoient en nombre égal à celui des files. Ce qui étant exécuté, il eſt évident qu'on a le bataillon quarré.

Soit, par exemple, le bataillon donné de quatre cens hommes, dont le front eſt de cent, c'eſt-à-dire, qui eſt rangé à

quatre de hauteur. La racine quarrée de ce nombre eſt vingt ; on formera autant de haies que ce nombre eſt contenu dans le front cent, c'eſt-à-dire, cinq dans cet exemple. Chacune de ces haies ſera de quatre-vingts hommes : ſi on leur fait former des rangs par la vingtieme partie de ce nombre, qui eſt quatre, il eſt évident que le bataillon aura pour front cinq fois quatre hommes, qui ſont vingt, & que chaque file ſera auſſi de vingt.

Dans le cas où les diviſions ne ſeroient pas juſtes, c'eſt-à-dire, dont le front du bataillon ne contiendroit pas exactement la racine quarrée du nombre d'hommes dont il eſt compoſé, on ſe ſerviroit, dit M. *Bottée*, qui enſeigne cette formation du bataillon quarré, de la derniere diviſion à gauche pour former les rangs & les files qui manqueroient.

Cet Auteur donne une autre maniere de former le bataillon quarré à centre plein, qui paroît plus ſimple que les précédentes, & qui s'exécute par un ſeul commandement.

Il s'agit de rompre le bataillon par diviſions égales à la racine quarrée du nombre d'hommes dont eſt le bataillon, & de faire enſuite ſerrer les rangs à la pointe de l'épée.

Ainſi le bataillon étant, par exemple, de quatre cens hommes, dont la racine quarrée eſt vingt, & ce bataillon étant à quatre de hauteur, on le rompra par diviſion de vingt ſoldats de front, c'eſt-à-dire, en cinq parties, qui étant placées les unes derriere les autres, les rangs ſerrés à la pointe de l'épée, donneront le bataillon quarré, qui aura vingt hommes de front, & autant de profondeur.

Si le nombre d'hommes du bataillon que l'on veut former en quarré, n'eſt pas un quarré parfait, qu'il ſoit, par exemple, de 480, dont la racine quarrée eſt entre 21 & 22. Si ce bataillon eſt à quatre de hauteur, ſes rangs ſeront de 120 hommes. On le rompra par diviſions de 21 hommes, racine du plus grand quarré contenu dans 480.

Il y aura 5 diviſions du front de 21 hommes, & une ſixieme de quinze. Ces cinq premieres diviſions étant placées les unes derriere les autres, ſerrées à la pointe de l'épée, formeront une troupe de vingt-un hommes de front, & de vingt de hauteur ou profondeur. A l'égard de la ſixieme, de quinze de front, on la placera à la queue, en formant, avec le nombre d'hommes qu'elle contient, autant de rangs qu'on pourra,

c'eſt à-dire, deux dans cet exemple. Il reſtera dix-huit hommes, dont on formera des pelotons ſur les angles, ou un dernier rang plus ouvert que les autres; ce qui peut ſe faire ſans inconvénient.

Lorſque le bataillon quarré à centre plein eſt formé, il s'agit de lui faire faire face de tous côtés, de maniere que chaque côté ait exactement la même défenſe & le même feu.

Rien n'eſt plus aiſé que de donner cette diſpoſition aux quatre premiers rangs qui forment les côtés extérieurs du quarré; mais il n'en eſt pas de même pour la leur donner conjointement avec les côtés intérieurs.

Voici la méthode que preſcrit M. *Bottée* pour cet effet.

Il faut d'abord faire préſenter les armes en tête & en queue par demi-files.

Enſuite faire marquer par deux Sergens, l'un en tête & l'autre en queue, les hommes qui doivent faire à droite, & ceux qui doivent faire à gauche.

SÇAVOIR.

Au premier rang un de l'aîle gauche, à gauche.

Au ſecond, deux à gauche & un à droite.

Au troiſieme, trois à gauche & deux à droite, & ainſi de ſuite dans le même ordre ſur chaque demi-file de la tête & de la queue.

Pour aller plus vîte, on peut mettre deux Sergens à chaque aîle, dont l'un diſpoſera les ſoldats de chaque demi-file de la tête dans l'ordre qu'on vient d'expliquer, & l'autre ceux de la queue, &c.

Il faut obſerver, 1°. à l'égard des demi-files du bataillon qui font face en queue, que leur aîle gauche eſt dans la file de l'aîle droite, qui fait face en tête, & l'aîle droite dans la file de la gauche des demi-files de la tête.

2°. Que quand les files ou les rangs ſont en nombre impair, il eſt indifférent que le rang du milieu ſe tourne pour faire face à la queue du bataillon, ou qu'il reſte dans ſa premiere poſition, parce qu'il ſe trouvera toujours que le ſoldat du milieu de ce rang fera indifféremment face en tête ou en queue, & que les deux moitiés du même rang feront, l'une face à droite, & l'autre face à gauche.

Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail ſur le bataillon quarré à centre plein.

Il eſt aiſé d'obſerver que ce bataillon, pour peu qu'il ſoit un peu conſidérable, ne peut ſe mouvoir que très-difficilement; que les ſoldats des rangs intérieurs au-delà du quatrieme, ne peuvent faire uſage de leur feu, & que le canon ne peut manquer d'y cauſer beaucoup de déſordre.

Par ces différentes conſidérations, nous ne parlerons point des autres bataillons à centre plein, c'eſt-à-dire, ni des triangulaires, ronds, octogones, rhombes, &c. Nous renvoyons ceux qui voudront en étudier la formation, au livre de M. *Bottée*, intitulé *Etudes Militaires*.

ARTICLE II.

147. *Des Bataillons à centre vuide.*

Les bataillons à centre vuide ont un plus grand front que les pleins, & par conſéquent ils peuvent oppoſer un plus grand feu à l'ennemi; l'on peut d'ailleurs enfermer dans leur intérieur, ou dans le vuide qui eſt au centre, l'artillerie, le tréſor de l'armée, les bagages, & différentes autres choſes que l'on veut conſerver, & dont on veut dérober la connoiſſance à l'ennemi.

148. *Formation du Bataillon quarré à centre vuide.*

Soit ſuppoſé un bataillon ordinaire ABCD, (*fig. 74, pl. XII.*) de quatre cens hommes, non compris les Grenadiers & le piquet, rangé ſur quatre rangs de cent hommes chacun.

On partagera le front AB, en huit diviſions égales, ou à peu près égales, s'il ne peut ſe partager exactement dans ce nombre de parties.

Par exemple, le front AB étant de cent hommes, ſa huitieme partie eſt douze, & l'on a le reſte quatre; c'eſt-à-dire, que douze eſt contenu huit fois dans cent, avec le reſte quatre.

Pour faire diſparoître ce reſte quatre, on marquera les deux diviſions du centre EF, à treize hommes chacune, ainſi que la diviſion BC de la droite, & AH de la gauche.

On ordonnera enſuite à tout le bataillon de faire demi-tour à droite, afin que lorſque le quarré ſera formé, le premier rang ſe trouve en dehors du bataillon.

On commandera aux deux diviſions du centre, que l'on conſidérera comme une ſeule diviſion E F, de ne point bouger, & au reſte du front de la droite & de la gauche, de faire enſemble un quart de converſion.

Sçavoir, au reſte du front de la droite, devenu gauche par le demi-tour à droite, de faire un quart de converſion à droite, & au côté de la gauche devenu droite, de le faire à gauche.

Ce mouvement étant exécuté, l'on a trois côtés du bataillon. Pour avoir le quatrieme, il ne s'agit plus que de replier une partie des deux côtés qui viennent de faire un quart de converſion, de maniere qu'ils forment le quatrieme côté oppoſé à la diviſion du centre.

Pour cet effet, on ordonne aux deux premieres diviſions de chacun de ces côtés de ne point bouger, & aux diviſions X & Y, qui les terminent, de faire enſemble un quart de converſion qui les joigne enſemble en V, pour fermer le bataillon.

Par ce dernier mouvement, les quatre côtés du bataillon ſont formés, comme la figure le fait voir.

On ordonne à tous les hommes du bataillon de faire demi-tour à droite, pour faire face en dehors du bataillon. Le bataillon, après ces différens mouvemens, n'eſt pas encore entiérement formé; les angles ayant des eſpaces vuides, il faut les remplir pour qu'il ſoit réguliérement quarré.

Pendant que le bataillon ſe forme de la maniere qu'on vient d'expliquer, les Officiers des Grenadiers & ceux du piquet, partagent chacun leur troupe en deux parties égales; ce qui fait quatre troupes ou quatre pelotons avec leſquels on remplit les angles du bataillon.

Pour évaluer le nombre d'hommes néceſſaires pour remplir chacun de ces eſpaces, il faut en déterminer les dimenſions.

Pour cet effet, ſoit l'un de ces angles rentrans à remplir *a b c*, (*fig. 75.*) on imaginera une parallele *f g*, au côté *a b*, à la diſtance de ce côté de deux pieds, c'eſt-à-dire, de l'épaiſſeur d'une file. On imaginera de même une autre parallele *h l*, au côté *b c*, également éloignée de ce côté. On prolongera par la penſée les lignes qui forment les deux fronts du bataillon, juſqu'à

juſqu'à ce qu'elles ſe rencontrent en *d*, on aura alors le quadrilatere *flhd*, à remplir.

Si l'on ſuppoſe que les rangs ſoient ſerrés à la pointe de l'épée, ils occuperont chacun, avec leur intervalle, un eſpace de trois pieds; ce qui donnera neuf pieds pour la dimenſion *df* ou *hl*, qui eſt égale à l'épaiſſeur des quatre rangs du bataillon, & ſept pieds pour l'autre *dh* ou *fl*, qui a deux pieds de moins.

Préſentement il faut obſerver que les hommes qui doivent remplir le quadrilatere *flhd*, doivent former des rangs des côtés *df* & *dh*, & que comme chaque ſoldat occupe dans le rang un eſpace à peu près de deux pieds, le côté *df* pourra contenir cinq hommes de front, & le côté *dh*, quatre, en ſe ſerrant un peu ſur *ab* & *cg*.

Ainſi il faudra huit hommes pour garnir les deux côtés *df* & *dh*, du quadrilatere *flhd*, & le ſoldat qui ſera en *d*, appartiendra également à chacun des côtés *df* & *dh*.

On formera trois rangs en dedans de ce quadrilatere derriere chacun des deux premiers, à la diſtance de trois pieds de ces premiers, le tout ainſi qu'on le voit dans la *figure*, ou les points blancs, ou les zéro repréſentent les ſoldats du peloton que l'on veut former.

On aura dix-ſept hommes pour remplir l'angle dont il s'agit. On leur fera préſenter les armes comme les petites lignes tirées ſur les zéro l'indiquent. A l'égard du ſoldat du ſommet *d*, il peut indifféremment préſenter ſes armes du côté *df* ou *dh*, ou ſuivant la diagonale du petit quadrilatere *dflh*.

REMARQUES.

I.

Si le bataillon propoſé avoit plus ou moins de hauteur, on évalueroit le nombre d'hommes dont on auroit beſoin pour en remplir les angles, de la même maniere qu'on vient de le faire, en conſidérant qu'elles ſeroient les deux dimenſions du quadrilatere qu'on voudroit remplir.

II.

Lorſque le nombre d'hommes qu'on a pour chaque peloton des angles du quarré, eſt plus grand qu'il n'eſt néceſſaire pour

les remplir, on peut faire entrer dans le vuide du bataillon l'excédent, pour ſervir d'une eſpece de réſerve propre à ſuppléer aux hommes qui pourroient enſuite manquer aux troupes ou pelotons auxquels ils appartiennent.

III.

Il y a une autre maniere plus ſimple de former le bataillon quarré, ſans avoir la peine de remplir les angles, comme dans la formation précédente.

Pour cet effet, il faut comprendre les Grenadiers & le piquet dans les diviſions du bataillon, en mettant à l'ordinaire les Grenadiers à la droite du bataillon, & le piquet à la gauche.

Suppoſons le bataillon de treize compagnies, y compris les Grenadiers, & regardant le piquet comme une autre compagnie, on aura quatorze compagnies de front. Comme ce nombre de compagnies ne peut ſe partager exactement en huit diviſions d'un nombre de compagnies complettes, on les diviſera en cinq parties; ſçavoir, la premiere diviſion à droite de deux compagnies; la ſeconde de trois; la troiſieme de quatre; la quatrieme de trois; & la cinquieme de deux. Cela poſé, on fera faire demi-tour à droite à tout le bataillon. On ordonnera à la diviſion du centre de ne point bouger, & aux deux autres diviſions de la droite & de la gauche, de faire un quart de converſion, comme dans la formation précédente.

Alors chaque diviſion de deux compagnies de la droite & de la gauche, fera un autre quart de converſion pour former le quarré.

Ce qui étant exécuté, on fera avancer les deux côtés du quarré de la droite & de la gauche en dedans le bataillon, juſqu'à ce que le dernier rang de chacun de ces côtés, qui étoient le premier avant le demi-tour à droite, ſe trouve dans le prolongement ou l'alignement des files qui terminent la droite & la gauche de la diviſion du centre, & le bataillon ſera alors formé.

Si l'on ſuppoſe que les compagnies ſoient de quarante hommes, & qu'elles ſoient à quatre de hauteur, elles auront chacune dix hommes de front. La diviſion du centre, compoſée

Fig. 74.

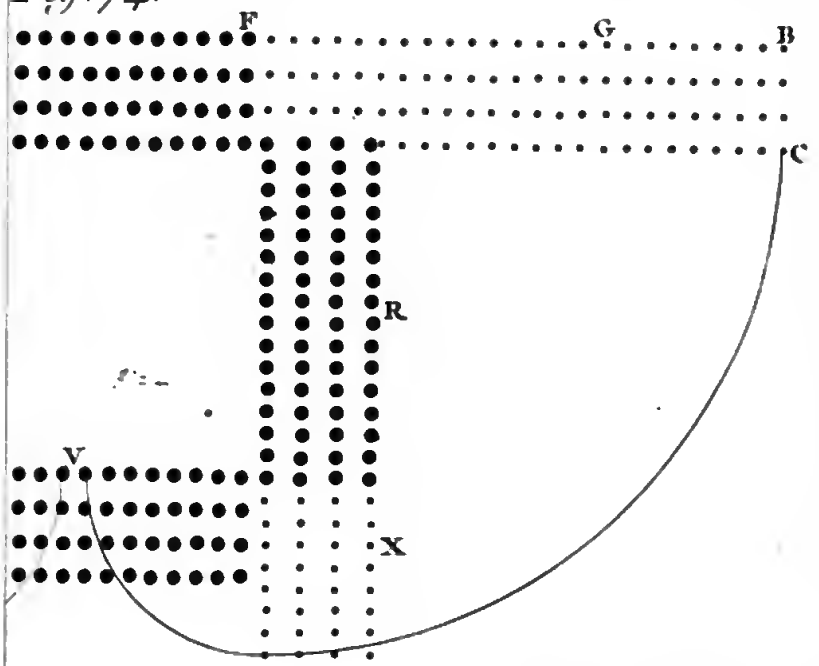

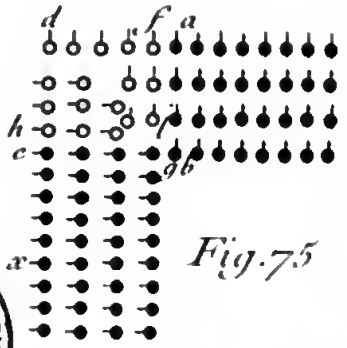

Fig. 75

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EM." NAPOLI

12.

de quatre compagnies, aura quarante hommes de front; les deux côtés, qui ont chacun trois compagnies, auront trente hommes de front; mais étant entrées dans le bataillon, elles augmentent leur front de quatre hommes de l'aîle droite de la tête, & autant de la queue; ce qui fait que ſes côtés ont chacun trente-huit hommes de front; mais les ſoldats de la droite & de la gauche de la tête & de la queue, qui augmentent le front des côtés, diminuent par là la tête & la queue de deux ſoldats: donc il n'en reſte que trente-huit pour ces côtés; donc, &c.

REMARQUE.

L'Inſtruction du 14 mars 1754, ſe ſert, pour changer un bataillon ordinaire en bataillon quarré, de cette même formation; mais elle donne à ce bataillon le nom de *colonne*.

Cette colonne ou ce bataillon eſt à ſix de hauteur; il eſt fermé du côté de la queue par le piquet. Les Grenadiers ſont à la tête en dehors, ils ne font partie d'aucun des côtés du bataillon, & ils peuvent par conſéquent ſe porter également vers celui de ces côtés qu'on juge à propos. *Voyez l'Inſtruction* qu'on vient de citer.

Il y a pluſieurs autres manieres de former le bataillon quarré àcentre vuide: on ſe bornera à en ajouter ici une qui paroît plus générale que celle qu'on vient d'expliquer; mais auſſi qui exige la connoiſſance de l'extraction de la racine quarrée, que la précédente ne ſuppoſe point.

Soit une troupe d'infanterie d'un nombre quelconque d'hommes, comme de 1200, dont on veut faire un bataillon quarré, qui paroiſſe, par exemple, de 3600 hommes, il s'agit d'abord de trouver la hauteur qu'on doit donner à ce corps de troupes.

On commencera par extraire la racine quarrée de 3600, on la trouvera de 60. On multipliera ce nombre par 2; ce qui donnera 120 pour le produit. On multipliera auſſi ce même nombre 60, moins 2, ou 58 par 2; ce qui donnera 116, qui étant ajoutés à 120, font 236. Ce nombre eſt le front que doivent former les 1200 hommes propoſés en bataille, pour les transformer enſuite en bataillon quarré.

Le front du bataillon ou de la troupe de 1200 hommes; étant ainſi trouvé, on aura ſa hauteur ou le nombre de ſes rangs, en diviſant 1200 par 236, c'eſt-à-dire, la ſomme ou le nombre de tous les hommes de la troupe par le nombre de ceux qui forment le front. Faiſant cette diviſion, on trouvera le nombre cinq pour le quotient. C'eſt le nombre des rangs que doit former la troupe propoſée. Il reſte vingt hommes, qu'on pourra, après la formation du bataillon, mettre à quelques-uns de ſes angles pour les couvrir, ou bien on les placera dans le centre, pour ſervir à remplacer les pertes que peut faire le bataillon.

Maintenant, pour former le bataillon quarré, on fera mettre la troupe de 1200 hommes à cinq de hauteur. On la diviſera enſuite en quatre parties, ſçavoir la premiere à droite, de 58 hommes de front, la ſeconde de 60, la troiſieme de 58, & la quatrieme de 60.

On fera faire demi-tour à droite à la partie de la droite, & aux deux de la gauche; & l'on ordonnera à ces trois parties de faire un quart de converſion; ſçavoir, à la premiere de la droite, à droite, c'eſt-à-dire, vers la gauche de ſa premiere poſition, & aux deux parties de la gauche, à gauche, ou vers la droite de leur premiere poſition.

Ce premier mouvement étant exécuté, il ne s'agira plus, pour former le bataillon quarré, que de faire faire à la derniere diviſion, un ſecond quart de converſion dans le même ſens que le premier. Alors les diviſions 60 & 60, ſeront oppoſées, ainſi que celles de 58 & 58, qu'on fera entrer dans le bataillon, juſqu'à ce que les premiers rangs de ces parties, devenus les derniers par le demi-tour à droite, ſe trouvent dans l'alignement des files qui terminent la droite & la gauche des deux diviſions de 60.

On fera faire après cela face en dehors aux diviſions qui ont fait le demi-tour à droite, & l'on aura le bataillon quarré demandé, qui paroîtra de 3600 hommes, dont chaque côté ſera de 60 hommes, & la hauteur de cinq.

Pour prouver que le bataillon contiendra les 1200 hommes propoſés, conſidérez que les deux faces oppoſées de 60 hommes, en contiennent à cinq de hauteur, trois cens cha-

cune ; ce qui fait 600 pour les deux, ci 600
Que les deux autres côtés en contiennent enſemble. 580
Plus les 20 de reſte. 20
Total 1200

Si l'on fixoit la hauteur ou le nombre des rangs de chaque côté du bataillon ; ſi l'on vouloit, par exemple, que les troupes y fuſſent à ſix de hauteur, il faudroit diviſer le nombre d'hommes donné 1200 par ſix. On auroit 200 hommes pour chaque rang, ou pour le front du bataillon à réduire en quarré.

Pour le faire, il faut ajouter à ce nombre quatre unités ; ce qui donnera 204, dont le quart 51 ſera le côté du quarré demandé.

On le formera, comme le précédent, en diviſant le front réel 200 en quatre parties, dont la premiere ſera de 49 hommes, la ſeconde de 51, la troiſieme de 49, & la quatrieme de 51.

On aura 12 rangs de 51 hommes, faiſant. 612
Plus 12 rangs à 49, faiſant. 588
Total 1200

Si l'on vouloit mettre le bataillon quarré à quatre de hauteur, il faudroit donner d'abord cette hauteur à la troupe propoſée 1200 ; ajouter quatre unité à ſon front 300 ; ce qui ſera 304, dont le quart 76 ſera le côté du quarré cherché : on le formera, comme les précédens, en diviſant le front en quatre parties, dont la premiere & la troiſieme aura deux unités de moins que la ſeconde & la quatrieme.

Si l'on veut ſçavoir quel eſt le plus grand quarré apparent qu'on peut former avec une troupe d'un nombre d'hommes donnés, comme, par exemple, de 1200, il eſt clair que ce plus grand quarré ſera celui où les rangs de la troupe ſeront ſimple, c'eſt-à-dire, dont chaque côté ne ſera formé que d'un ſeul rang. C'eſt pourquoi, comme le nombre d'hommes propoſés compoſent le front de la troupe entiere, il faudra lui ajouter quatre unités ; ce qui donnera 1204, dont le quart 301 ſera le côté du quarré qu'on pourra former avec 1200 hommes, & qui ſeroit, s'il étoit plein, de 90601 hommes.

ARTICLE III.

149. *Des Bataillons triangulaires, octogones & ronds.*

Le quarré n'eſt pas la ſeule figure que le bataillon puiſſe avoir pour faire face de tous côtés. On peut le diſpoſer en triangle, en octogone, en cercle, &c. mais ces différentes figures ne ſont propres que lorſque le bataillon eſt arrêté. S'il faut le faire marcher, la figure rectangulaire ou quarrée, lui eſt abſolument néceſſaire, ou du moins, c'eſt la plus commode pour lui faire obſerver ſon ordre de bataille en marchant.

Ce qui a donné lieu d'imaginer des bataillons d'un plus grand nombre de côtés que le quarré, c'eſt la foibleſſe des angles de ce bataillon, qui n'oppoſent à l'ennemi aucune réſiſtance.

En effet, ſoit le bataillon quarré ABCD, (*fig. 76, pl. XIII.*) dont les côtés AB & BC, ſont prolongés indéfiniment vers la campagne. Il eſt évident que le dernier ſoldat à droite du rang AB, tirant devant lui, la direction de ſon coup ſera exprimée par BF, & celle du premier ſoldat du rang BC par BE. Par conſéquent, ſi l'ennemi s'approche de ce bataillon pour le combattre, & qu'il dirige ſa marche vers le ſommet B de l'angle EBF, il ſera preſqu'entiérement à l'abri du feu du bataillon ABCD. Il n'y aura que quelques tirs obliques qui pourront l'endommager; les autres angles de ce bataillon étant dans le même cas que B, il en réſulte que l'ennemi a un grand avantage à le combattre par ces angles.

Pour remédier à cet inconvénient, on couvre quelquefois les angles du bataillon quarré par de petits pelotons détachés, mais ces pelotons n'étant point ſoutenus des faces du bataillon, ne peuvent faire qu'une médiocre réſiſtance.

Lorſque le bataillon eſt octogone, ſes angles étant plus grands que ceux du quarré, celui qui eſt formé du prolongement de leurs côtés eſt plus petit. C'eſt pourquoi ces angles ont moins de foibleſſe que ceux du quarré. Si on donnoit un plus grand nombre de côtés au bataillon, l'eſpace vis-à-vis les

angles, qui n'eſt point défendu, diminueroit encore; & comme le cercle peut être conſidéré comme un polygone d'une infinité de côtés, il en réſulte que la diſpoſition la plus avantageuſe que les troupes puiſſent prendre pour faire face de tous côtés, eſt la circulaire, ou, ce qui eſt la même choſe, de le former en rond.

Quoique les bataillons triangulaires, octogones, &c. ne puiſſent avoir lieu que lorſqu'il faut faire ferme, & que par conſéquent leur uſage ne ſoit pas fort fréquent, on donnera néanmoins la maniere de les former.

Quand ils n'auroient d'autre avantage que celui d'exercer les troupes aux évolutions, cette ſeule raiſon eſt un motif ſuffiſant pour ne pas les négliger : mais il peut ſe trouver des circonſtances à la guerre, où il ſoit avantageux de les employer. *Loſtelneau* rapporte qu'à la bataille de *Rocroy*, le Régiment de Picardie fut diſpoſé en octogone, & que dans cet ordre il ſoutint l'effort des ennemis de maniere qu'il donna le tems à la réſerve de l'armée de venir ſecourir la gauche, qui avoit été miſe en déſordre.

Quoiqu'il ſoit difficile de faire marcher ces différens bataillons, il n'eſt pas néanmoins impoſſible d'y parvenir. Lorſque l'ennemi s'avance pour les attaquer, ils doivent faire feu ſur lui, & demeurer en place; mais ſi ce feu l'oblige de s'éloigner, ils peuvent reprendre la diſpoſition néceſſaire pour marcher. C'eſt à celui qui commande, à juger, par l'éloignement de l'ennemi, ſi ſa troupe aura le tems de le faire, & de ſe reformer dans le cas d'une nouvelle attaque. Ce ſont là des principes, dit M. le Maréchal de *Puyſegur*, ſur leſquels roulent la plus grande partie des actions de la guerre.

ARTICLE IV.

150. *Formation du Bataillon triangulaire.*

Nous avons donné, dans la *Géométrie de l'Officier*, la méthode de trouver les différens fronts des bataillons pleins triangulaires, relativement au nombre d'hommes dont ils ſont

compoſés, & à l'ordre qu'on veut obſerver. Nous ne nous propoſons ici que la formation du bataillon triangulaire à centre vuide.

C'eſt-à-dire, qu'un bataillon étant en bataille dans l'ordre ordinaire, ou en quarré long, de lui donner la figure d'un triangle.

Soit ABCD, (*fig. 77.*) le bataillon propoſé.

On le diviſera en trois parties égales, AE, EG, & GB.

On fera faire demi-tour à droite à chacune des deux diviſions de la droite & de la gauche.

On ordonnera enſuite à la diviſion GBCH de la droite, de faire un quart de converſion à gauche ; & à AEFD d'en faire un en même tems à droite. Ces deux diviſions marcheront juſqu'à ce qu'elles ſe rencontrent en I, vis-à-vis le centre de la diviſion EGHF du milieu.

Les deux diviſions qui ont marché, feront enſuite chacune demi-tour à droite : après ce mouvement, le bataillon fera face de chacun de ces côtés.

Il s'agit après cela de remplir les angles EFO, GHL, &c.

Pour cet effet, ſi les troupes ſont à quatre de hauteur, comme on le ſuppoſe dans cet exemple, & les rangs ſerrés à la pointe de l'épée, les lignes EF, FO, auront chacune neuf pieds, & le côté extérieur OE ſera d'environ ſeize pieds. (1) C'eſt pourquoi il pourra contenir huit ſoldats : la hauteur ou

(1) La Géométrie donne un moyen fort ſimple pour trouver la ligne OE. On va le démontrer pour faire ſentir l'utilité de cette ſcience dans les évolutions, & les autres mouvemens des troupes.

Le triangle central IFH, (fig. 77.) étant équilatéral, chacun de ſes angles eſt de 60 degrés ; par conſéquent l'angle EFO, eſt de 120 degrés. Si du point F pris pour centre, & de l'intervalle FE ou FO, on décrit un arc, & qu'on abaiſſe de F ſur OE, la perpendiculaire FP prolongée juſqu'en R, il ſera coupé en deux également : tirant RE, cette ligne ſera égale à EF & à RE, parce que le triangle REF ayant ſes angles égaux, a auſſi ſes côtés égaux. Or OE coupe RF en deux également en P ; donc PF eſt la moitié de EF. Préſentement, ſi du quarré de EF, on ôte celui de PF, il reſtera le quarré de PE, dont la racine quarrée donnera PF. Dans cet exemple, EF étant de neuf pieds, ſon quarré ſera de 81, duquel ôtant celui de quatre pieds & demi, il reſtera 243 pieds, diviſés par quatre, pour le quarré de PE, dont la racine eſt à peu près $\frac{15}{4}$. Comme OE eſt double de PE, on aura environ 15 pieds pour la valeur de cette ligne : or un homme occupe deux pieds ou environ dans le rang ; par conſéquent OE en contiendra huit. La profondeur FP n'étant que de quatre pieds & demi, on ne pourra mettre qu'un rang derriere celui de OE, lequel rang ne ſera que de ſix hommes.

Si la profondeur du bataillon propoſé étoit plus grande qu'on ne l'a ſuppoſée dans cet exemple ; ſi par exemple elle étoit de ſix hommes, les côtés FE, FO, ſeroient

la

la profondeur F P, ſera toujours égale à la moitié de E F ou de F O. Elle ſera donc dans ces exemples de quatre pieds & demi: c'eſt pourquoi on ne pourra mettre qu'un rang de ſoldats derriere O E: ce rang contiendra deux ſoldats de moins que le premier O E. Ainſi il ſera de ſix hommes; ce qui fait voir que quatorze hommes ſeront ſuffiſans pour remplir l'angle O F E; il en ſera de même de deux autres G H L, N I M: partant la compagnie des Grenadiers étant ſéparée du bataillon, pourra, elle ſeule, ſuffire à émouſſer les angles du bataillon triangulaire rangé à quatre de hauteur.

Dans la formation précédente, les angles du bataillon étant coupés ou émouſſés par les pelotons qui les rempliſſent, il n'eſt pas exactement triangulaire. C'eſt plutôt une eſpece d'exagone irrégulier qu'un triangle: mais on peut lui donner cette derniere figure de cette maniere.

Soient prolongés les côtés E G & M L, du bataillon précédent, (*fig. 78, pl. XIV.*) juſqu'à ce qu'ils ſe rencontrent en *a*; & ſoit tiré ou imaginé G L. Le triangle G L *a*, ſera équilateral; ainſi chaque côté L *a* & G *a*, ſera égal à G L. Ce côté ayant environ quinze pieds, G *a* & L *a* en auront la même quantité. Donc ils pourront contenir chacun environ huit hommes.

Soit préſentement tiré H *a*, qui ſera double de H L, & prolongé le ſecond & le troiſieme rang des diviſions E G & L M, juſqu'à leur rencontre en *b* & *d* ſur H *a*. Il s'agit de déterminer *g b* & *h d*.

Du point *b* ſoit abaiſſé la perpendiculaire *b c* ſur L *a*; *a c* ſera à peu près double de *b c*, (1) c'eſt-à-dire, qu'elle ſera d'environ ſix pieds; par conſéquent *g b*, qui eſt égale à L *a*, moins *c a*, en aura à peu près dix.

Abaiſſant de *d* ſur *g b*, la perpendiculaire *d e*; *e b*, qui eſt égale à *c a*, ſera auſſi de ſix pieds ou environ; & *h d*, qui eſt égale à *g b*, moins *e b*, ſera à peu près de quatre pieds.

chacun de 15 pieds, & le côté O E de 24 ou 25. Ce dernier ſeroit encore capable de contenir de front le double d'hommes de la hauteur du bataillon; la profondeur F P, qui auroit ſept pieds & demi, pourroit contenir trois rangs, mais collés, pour ainſi dire, les uns ſur les autres.

On peut tirer delà des regles générales pour la formation des pelotons néceſſaires pour émouſſer les angles du bataillon triangulaire à centre vuide.

(1) *c a* aura un peu plus de cinq pieds, ſi *b c* en a trois: mais on peut, ſans erreur ſenſible, le ſuppoſer double de *b c*.

Ainſi L*a* pourra contenir huit hommes; *g b*, cinq; & *h d*, deux, & cela en ſuppoſant toujours que chaque homme occupe deux pieds dans le rang. Si on veut réduire à vingt pouces l'eſpace de chaque homme, L*a* en contiendra neuf; *g b* ſix; & *h d* trois.

Dans cette ſuppoſition, il faudra dix-huit hommes pour remplir le triangle H L*a*; le triangle G H*a* en contiendra le même nombre: il s'enſuit que trente-ſix hommes ſeront ſuffiſans pour chacun des angles du bataillon triangulaire, c'eſt-à-dire, à peu près une compagnie pour chaque angle.

Si le bataillon avoit plus de profondeur qu'on ne lui en a ſuppoſé ici; ſi, par exemple, il étoit à huit de hauteur, comme chaque rang du triangle H L*a*, augmente à peu près de cinq pieds, le cinquieme, en prenant le ſoldat H pour le premier rang, on auroit cinq de plus que L*a*, c'eſt-à-dire, à peu près 20; le ſixieme 25; le ſeptieme 30; & le huitieme 35.

M. le Maréchal de *Puyſégur*, en formant le bataillon triangulaire, comme on vient de l'expliquer, trouve le moyen d'en remplir les angles de cette maniere.

Il fait ſerrer les files du dernier rang I H de chaque diviſion ſur le centre, de maniere que les ſoldats n'occupent plus chacun qu'un pied & demi dans le rang.

Après ce mouvement, les ſoldats des autres rangs ouvrent leurs files vers la droite & vers la gauche, juſqu'à ce que les rangs des diviſions voiſines ſe joignent enſemble vis-à-vis les angles du triangle intérieur.

Suppoſant, comme cet illuſtre Auteur, le bataillon de 120 files, & de quatre rangs, chaque diviſion aura 40 hommes de front, qui à deux pieds chacun dans le rang, occuperont 80 pieds. Si l'on réduit l'eſpace de chaque homme dans le dernier rang, à un pied & demi, ce rang n'occupera plus que 60 pieds.

Le troiſieme rang, qui doit excéder le quatrieme, ſuivant que nous l'avons établi précédemment, de cinq pieds de part & d'autre, occupera 70 pieds. Le deuxieme qui augmente également, en aura 80; & le premier 90. Or 90 pieds partagés à 40 ſoldats de ce rang, donnent deux pieds trois pouces pour chaque ſoldat. Dans cet état, M. de *Puyſegur* croit que les files ſont encore alors ſuffiſamment ſerrées dans ce rang, eu égard à la poſition dans laquelle il ſe trouve, & à la protection qu'il

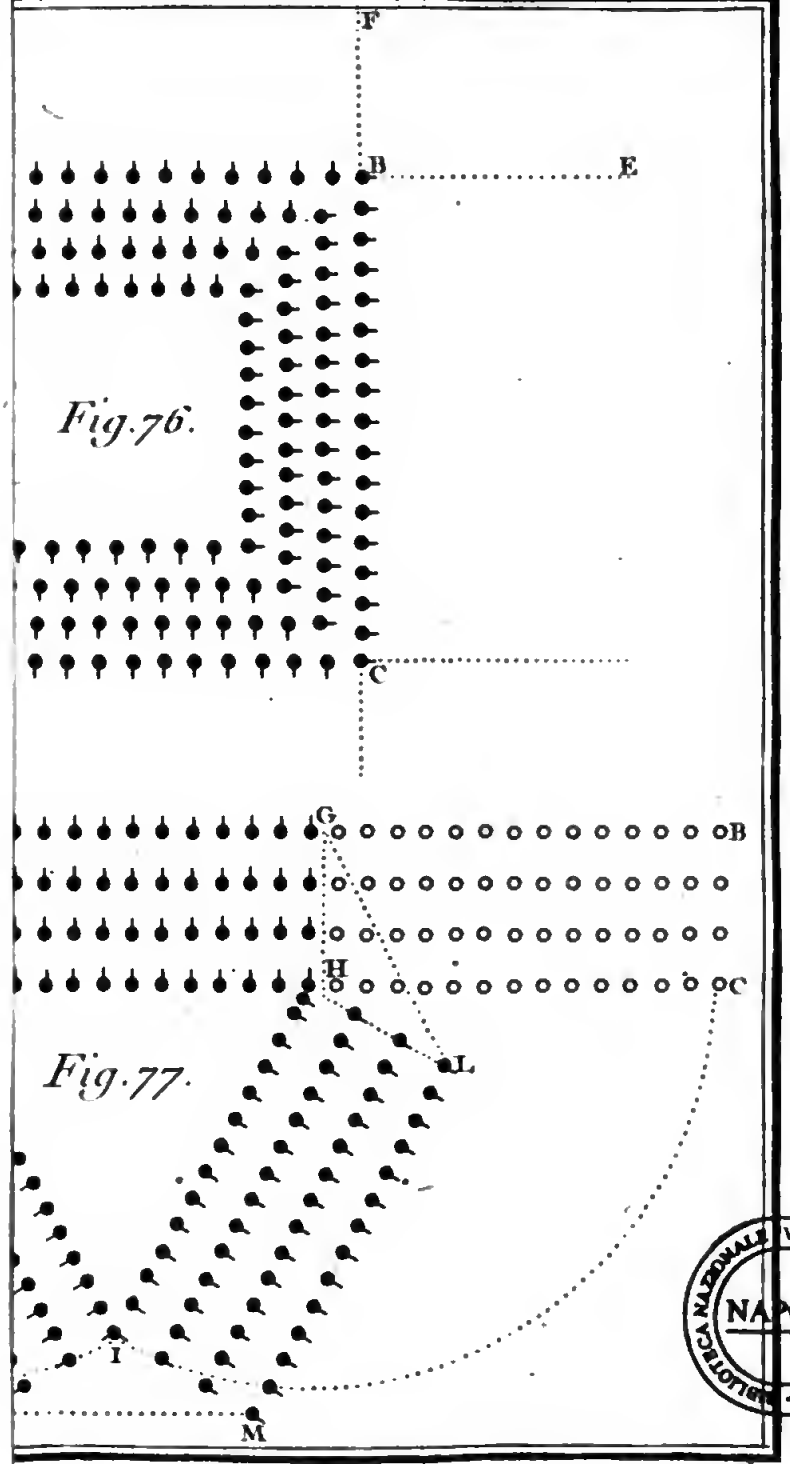

Fig. 76.

Fig. 77.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

reçoit des autres rangs dont les files ſont plus ſerrées.

Cette méthode, qui paroît plus ſimple pour remplir les angles du bataillon que celle d'y inſérer des pelotons, demande au moins autant de tems pour ſon exécution. D'ailleurs elle ne pourroit pas avoir lieu, ſi le bataillon étoit ſur ſix ou huit rangs: car s'il étoit ſur cette derniere hauteur, le côté extérieur du bataillon ſe trouveroit de 130 pieds, qui diviſés par 40, donneroient trois pieds trois pouces pour chaque ſoldat de ce rang; eſpace trop grand pour que le premier rang, qui doit agir plus offenſivement contre l'ennemi que les autres, puiſſe être capable d'une bonne défenſe: mais lorſque le bataillon n'eſt que ſur quatre rangs, il paroît qu'on peut s'en ſervir ſans inconvénient.

M. *Bottée* propoſe une maniere de former le bataillon triangulaire, qui differe peu de la précédente de M. le Maréchal de *Puyſegur*, en ce que les angles s'y trouvent à peu près remplis.

Il s'agit pour cet effet de partager le front du bataillon en trois diviſions inégales. La premiere diviſion à droite, doit avoir le tiers du front du bataillon. Celle du centre doit excéder ou ſurpaſſer la premiere d'autant de files que le bataillon a de hauteur, c'eſt-à-dire, de quatre files, lorſqu'il eſt à quatre de hauteur; & la troiſieme à gauche, doit différer ou être plus petite que la premiere, d'autant de files que la ſeconde la ſurpaſſe. Ainſi, ſi le bataillon eſt de 120 hommes de front, rangés ſur quatre rangs, la premiere diviſion aura 40 hommes de front; celle du centre 44; & celle de la gauche 36.

On fait faire demi-tour à droite aux deux diviſions des aîles; & enſuite un quart de converſion. Elles marchent après cela chacune devant elles juſqu'à la quatrieme files de la droite & de la gauche de la diviſion du centre. Là elles ſe mettent chacune en marche pour ſe joindre vers le milieu de la diviſion du centre; ce qu'elles font par une partie de quart de converſion. Comme la diviſion de la gauche eſt plus petite de quatre files que celles de la droite, elle rencontre cette derniere diviſion à la quatrieme file de ſa gauche. Alors le bataillon forme exactement un triangle en dedans; mais les diviſions font entr'elles des angles de 30 degrés, qu'on peut remplir aiſément, en élargiſſant un peu les files des premiers rangs, vers ces angles.

M. *Bottée* dit cependant que, par cette formation, les angles du bataillon ſont remplis; ce qui n'eſt pas exact: mais il paroît qu'il a ſeulement voulu dire qu'ils étoient fort petits. Car il convient que cette formation eſt moins réguliere que celle dans laquelle on remplit les angles. Au reſte, l'exécution de cette manœuvre eſt plus prompte que celle des précédentes.

Pour que les côtés extérieurs de ce bataillon triangulaire ſoient égaux, il faut que les quatre files de la gauche de la diviſion du centre, faſſent face du même côté que celles de la gauche.

ARTICLE V.

151. *Formation du Bataillon octogone.*

Les angles du bataillon octogone ſont plus avantageuſement diſpoſés pour la défenſe du bataillon que dans le quarré, parce qu'ils ſont beaucoup plus ouverts; mais ſa formation eſt un peu plus compoſée.

Comme ce bataillon n'eſt pas de grand uſage, nous nous bornerons à donner une maniere de le former qui eſt très-ſimple, mais qui ſuppoſe qu'on ſçache l'extraction de la racine quarrée.

Soit le bataillon donné, de 480 hommes rangés à quatre de hauteur.

Il faut d'abord prendre le quart de ce nombre, qui eſt 120; en extraire la racine quarrée, qu'on trouvera de 11. Multiplier enſuite ce dernier nombre par ſix, & l'on aura 66 pour le front qu'il faut donner au bataillon propoſé. Diviſant 480 par 66, le quotient 7 ſera la hauteur du bataillon.

Le bataillon étant ainſi diſpoſé, (*fig. 79, pl. XV.*) on le partagera en ſix parties égales, E, F, G, H, I & K.

On fera marcher en avant la troiſieme partie H, (*fig. 79 & 80.*) de la droite, juſqu'à ce que ſon dernier rang déborde le front des autres diviſions d'un pas de deux pieds ou environ.

La quatrieme diviſion G, ira enſuite occuper la place de H.

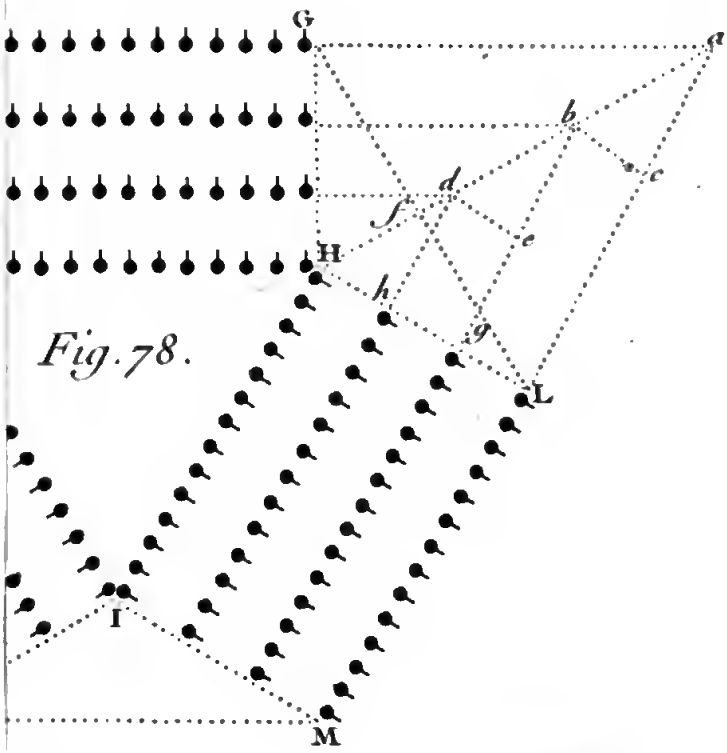

Fig. 78.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

Lorſqu'elle y ſera placée, elle fera demi-tour à droite, & elle marchera devant elle juſqu'à ce que ſon dernier rang déborde DC, d'environ deux pieds.

Alors la cinquieme diviſion F, ira occuper la place de la quatrieme ; les trois diviſions qu'on vient de faire marcher, formeront, avec la diviſion I, l'eſpece de croix X.

Il ne s'agit plus que de remplir les angles de cette figure pour avoir le bataillon octogone entiérement formé, & c'eſt ce qu'on fera avec les deux diviſions des aîles E & K.

Pour le faire voir, il faut conſidérer que la file *ab* de ſept hommes, occupe dix-huit pieds, ainſi que la file *cb*, ce qui donne environ vingt-ſix pieds pour le côté *ca*; *bd* eſt égal à *da*; par conſéquent *db* ſera d'environ treize pieds. Comme on ſuppoſe que l'épaiſſeur des rangs, en y comprenant leur intervalle, eſt de trois pieds, on ne pourra mettre que quatre rangs de ſoldats dans le triangle *cba*; mais ces ſoldats devant demeurer dans la même place, on peut réduire l'épaiſſeur de chaque rang à deux pieds & demi. Alors on pourra en mettre cinq dans *cba*.

Le premier rang, qui eſt de vingt-ſix pieds, contiendra treize ſoldats; le ſecond rang en contiendra trois de moins, c'eſt-à-dire, dix; le troiſieme, ſept; le quatrieme, quatre; & le dernier un; ce qui fait en tout trente-cinq ſoldats. Or le peloton ou la partie E, en contient 77: donc il ſera ſuffiſant pour remplir l'angle *cba*, & l'angle *f*. L'autre peloton K ſervira de même à remplir les deux autres angles *g* & *h*.

Si l'on a quelques ſoldats de trop, on les fera paſſer dans le centre X, pour remplacer ceux qui pourront être tués par l'ennemi.

REMARQUES.

I.

Si le bataillon étoit donné de huit cens hommes, on diviſeroit de même ce nombre par quatre ; l'on auroit deux cens, dont la racine quarrée, quatorze, multipliée par ſix, donneroit quatre-vingt-quatre hommes pour le front du bataillon. Diviſant huit cens par ce nombre, on auroit neuf pour la hauteur du bataillon, qu'on formeroit enſuite en octogone, comme on vient de l'expliquer.

II.

Si l'on vouloit que les parties ou les pelotons E, F, G, &c. euſſent une hauteur déterminée qui fût, par exemple, de huit ſoldats; il faudroit ajouter à ce nombre huit, ſa moitié quatre; ce qui donneroit douze; multiplier enſuite douze par ſix, & ſon produit ſoixante-douze, par huit; le nombre cinq cens ſoixante-ſeize qui en réſulteroit, ſeroit le nombre néceſſaire pour former le bataillon octogone à huit de hauteur.

III.

Nous allons expliquer, dans cette remarque, la maniere dont nous ſommes parvenus à la réſolution précédente. Ceux qui n'auront aucune connoiſſance des premiers principes de l'Algebre, paſſeront cette remarque; elle ſervira à faire connoître aux autres l'utilité de cette ſcience dans la matiere dont il s'agit.

Un bataillon ordinaire étant propoſé pour le changer en octogone, j'obſerve d'abord qu'il doit être partagé en ſix parties égales, dont le front occupe ſur le terrein un eſpace égal à ſa hauteur.

Comme les hommes occupent deux pieds de front dans le rang, & trois pieds dans la file, il ſuit delà que ſi ces parties avoient autant de front que de hauteur, elles feroient ſur le terrein un quarré long, ou un rectangle plus long que large.

De cette premiere obſervation, on tire cette conſéquence, qu'il faut que les hommes de la hauteur des parties E, F, G, &c. (*fig. 79 & 80, pl. XV.*) ne ſoient que les deux tiers des hommes du front des mêmes parties.

Nommant x le front d'une de ces parties, $\frac{2}{3}x$ en ſera la hauteur.

Le bataillon étant compoſé de ſix patties, ſon front eſt égal à $6x$; mais le front multiplié par la hauteur, donne le nombre d'hommes dont il eſt compoſé. Donc $6x \times \frac{2}{3}x$, eſt égal au nombre d'hommes du bataillon. Suppoſons que ce nombre ſoit repréſenté par ab, l'on aura $6x \times \frac{2}{3}x = ab$; ce qui donne $4xx = ab$; & $xx = \frac{ab}{4}$; & enfin $x = \sqrt{\frac{ab}{4}}$.

Si $ab = 576$, l'on aura $x = \sqrt{\frac{176}{4}} = \frac{14}{2} = 12$, comme on le voit dans la ſeconde remarque ci-deſſus.

Fig. 79.

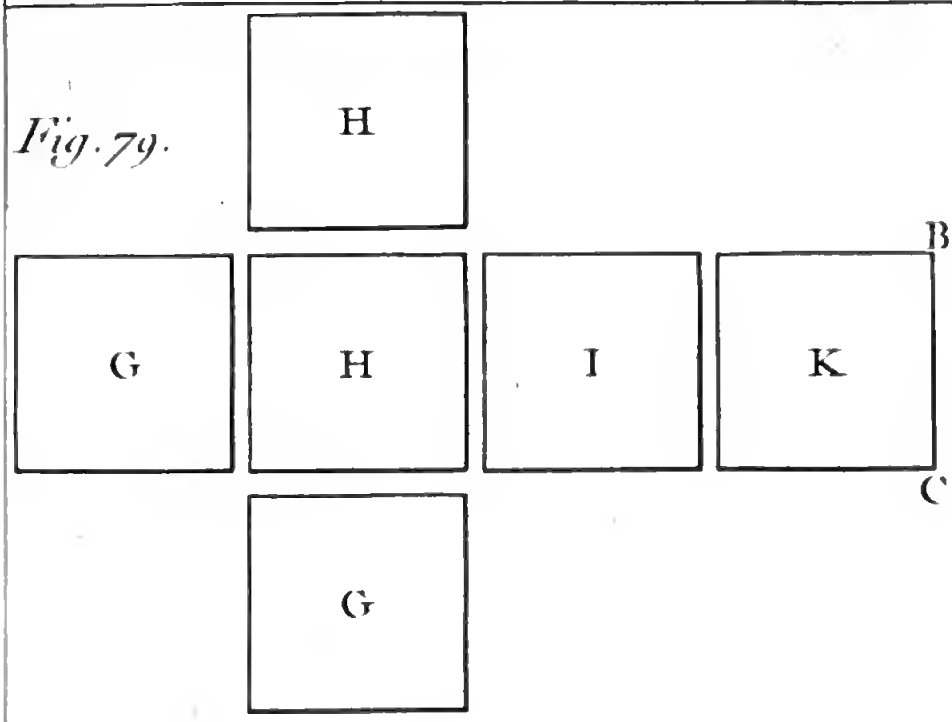

Fig. 80.

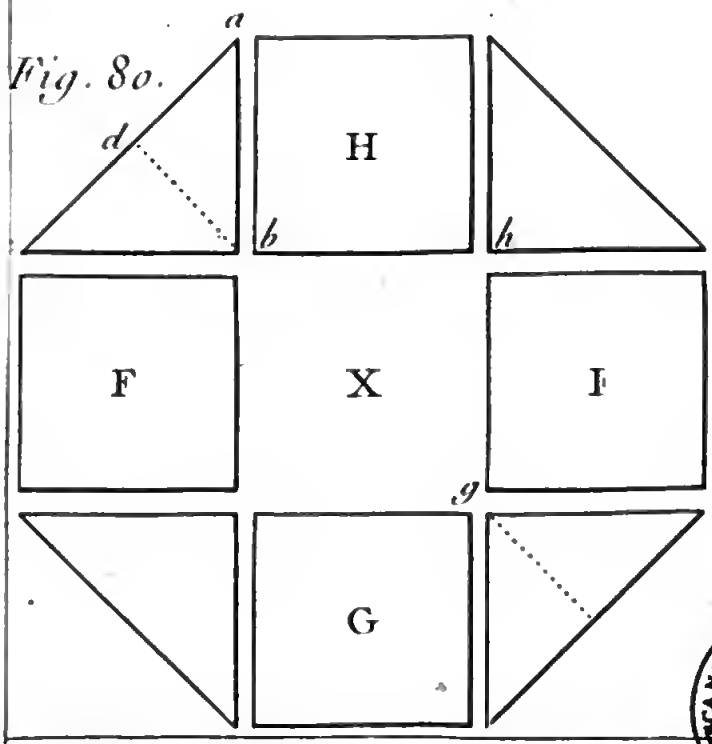

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

Il eſt évident qu'on peut, par ce même problême, diſpoſer un bataillon de maniere que le front ſoit à ſa hauteur dans tel rapport que l'on voudra, comme, par exemple, de 15 à 4: car appellant x la quinzieme partie du front, $15x$ ſera le front, & $4x$ en ſera la hauteur.

Or $15x \times 4x$, égal le nombre d'hommes du bataillon. Suppoſant qu'il ſoit de 600 hommes, l'on a $15x \times 4x = 600$; d'où l'on a $60x^2 = 600$, & $x^2 = \frac{600}{60} = 10$; ce qui donne $x = \sqrt{10} = 3\frac{4}{11}$.

Multipliant ce nombre par 15, l'on aura 47 pour le nombre d'hommes de chaque rang. Comme la hauteur eſt $4x$, elle ſera de 12 hommes; mais 47 eſt à peu près à 12, comme 15 eſt à 4. Donc, &c.

ARTICLE VI.

152. *Formation du Bataillon rond.*

Le bataillon rond a été fort en uſage parmi les Romains. C'eſt l'ordre qu'ils appelloient *in orbem*. On en trouve pluſieurs exemples dans les Commentaires de Céſar. Il a, comme les précédens bataillons, le défaut de ne pouvoir marcher: mais ſa figure eſt plus avantageuſe que celle des autres pour réſiſter de pied ferme à la cavalerie, parce que n'ayant point d'angles, toutes ſes parties ſont capables de la même réſiſtance.

Dans ce bataillon, les différens rangs forment des circonférences concentriques, qui vont en diminuant de la circonférence extérieure vers le centre. Il s'agit, pour ſa formation, de régler la quantité d'hommes dont les rangs doivent diminuer.

Soit un bataillon de 480 hommes à quatre de hauteur, c'eſt-à dire, dont les rangs ſont de 120 hommes chacun. Nous ſuppoſerons qu'ils ſont ſerrés à la pointe de l'épée, ou qu'ils occupent chacun trois pieds pour leur épaiſſeur & leur intervalle.

Pour trouver la quantité dont ces rangs doivent diminuer, je conſidere que chaque homme occupant deux pieds dans le rang, les 120 hommes en occuperont 240. Cherchant le diametre de ce cercle par la regle ordinaire de 7 à 22, c'eſt-à-dire,

par l'approximation d'*Archimede*, on trouvera 76 pieds pour le diametre de ce cercle.

Le diametre de la circonférence qui ſuit immédiatement la premiere en dedans, eſt de ſix pieds plus petit que le premier, à cauſe de l'épaiſſeur des rangs de trois pieds ; ainſi il ſera de de 70 pieds ; cherchant la circonférence du cercle dont le diametre eſt de ce nombre, par cette regle de trois, 7. 22 :: 70. eſt au quatrieme terme. On trouve, en multipliant 22 par 70, & diviſant le produit par 7, 220 pieds, dont la moitié 110, eſt le nombre d'hommes de la ſeconde circonférence, ou du ſecond rang, qui ſe trouve ainſi plus petite de dix hommes que celle du premier. Les autres rangs diminuant chacun de la même quantité, il s'enſuit que ſi le premier rang, ou le rang extérieur à 120 hommes, le ſecond en aura 110, le troiſieme 100, le quatrieme 90, le cinquieme 80, & ainſi de ſuite.

Si l'on ſuppoſe que l'épaiſſeur des rangs ne ſoit que de deux pieds & demi, on trouvera de la même maniere, qu'ils diminuent alors de huit hommes ; & de ſix, ſi les rangs pouvoient être réduits à l'épaiſſeur de deux pieds.

Il ſuit delà que lorſqu'on connoît un des rangs du bataillon rond ou circulaire, on peut aiſément trouver tous les autres.

Il s'agit donc à préſent, *la hauteur & le nombre d'hommes du bataillon étant donnés, de trouver le dernier ou le plus petit rang.*

Pour cet effet, *on diviſera le nombre d'hommes du bataillon par celui des rangs, & l'on retranchera du quotient autant de fois la moitié de la différence moins un, qu'il y a de rangs, le reſte ſera le plus petit rang demandé.* (1)

Si l'on ſuppoſe que le bataillon ſoit de 480 hommes, & qu'on veuille le mettre ſur ſix rangs. On diviſera d'abord 480

(1) Voici la maniere dont on a trouvé cette ſolution. Les rangs formant entr'eux une progreſſion arithmétique, ſi l'on ſuppoſe qu'il y ait ſix rangs, que le premier ſoit x, & la différence des termes z ; le dernier rang ou le dernier terme de cette progreſſion ſera $x + 5z$, & la ſomme des termes $2x + 5z \times 3 = 6x + 15z$. Si l'on ſuppoſe que le nombre d'hommes du bataillon ſoit repréſenté par ab, l'on aura $6x + 15z = ab$. D'où l'on tire $x = \frac{ab}{6} - \frac{15z}{6}$, ou, en réduiſant la derniere fraction à ſes moindres termes, $x = \frac{ab}{6} - \frac{5z}{2}$, expreſſion qui fait voir que le plus petit terme déſigné par x, eſt égal à la ſixieme partie du nombre d'hommes du bataillon, marqué par ab, moins cinq fois la moitié de la différence exprimée par z.

par

par 6, & l'on aura au quotient 80. On retranchera de ce nombre cinq fois cinq, c'eſt-à-dire, 25, ou cinq fois la moitié de la différence qui doit être entre les rangs, & l'on aura 55 pour le plus petit rang. Comme il y a ſix rangs, le cinquieme ſera de 65 hommes, le quatrieme de 75, le troiſieme de 85, le ſecond de 95, & le premier ou le plus grand, de 105 hommes.

Comme cet arrangement exige du tems pour ſon exécution, voici un moyen plus ſimple pour former ce bataillon.

Il faut d'abord lui donner pour hauteur le nombre de rangs que doit avoir le bataillon rond.

Ainſi ſi le bataillon eſt de 480 hommes à quatre de hauteur, & qu'on veuille qu'il en ait ſix, étant changé en bataillon rond, on lui donnera cette hauteur, comme on l'a enſeigné dans la premiere remarque du n°. 131, & dans la troiſieme du n°. 151.

Les rangs ſeront alors chacun de 80 hommes.

On ôtera du dernier cinq fois la moitié de la différence qui doit être entre les rangs, c'eſt-à-dire, cinq fois cinq, ſuppoſant que les rangs ayant trois pieds d'épaiſſeur, ou que leur différence ſoit de dix hommes, & on les ajoutera au premier.

On ôtera quinze hommes, ou trois fois cinq du pénultieme rang, & on les ajoutera au ſecond.

On ôtera de même cinq hommes du troiſieme, & on les ajoutera au premier.

Alors on aura pour le premier rang.	105
Pour le deuxieme.	95
Pour le troiſieme.	85
Pour le quatrieme.	75
Pour le cinquieme.	65
Et pour le ſixieme.	55
Total	480

Si les rangs du bataillon étoient ſerrés à deux pieds & demi, la différence entre les rangs ſeroit de huit hommes.

On ajouteroit alors, après avoir mis le bataillon à ſix de hauteur, cinq fois la moitié de huit, c'eſt-à-dire, cinq fois quatre ſoldats à ce premier rang, qu'on ôteroit du dernier.

Trois fois quatre au ſecond rang, qu'on ôteroit de l'avant-dernier.

Puis une fois quatre au troiſieme rang, qu'on ôteroit du quatrieme, & l'on auroit alors les hommes du bataillon partagés ainſi dans les différens rangs.

Premier rang.	100
Second rang.	92
Troiſieme rang.	84
Quatrieme rang.	76
Cinquieme rang.	68
Sixieme rang.	60
Total	480

Si le bataillon doit être ſur un nombre de rangs impairs, comme, par exemple, ſur ſept rangs.

Lorſqu'on l'aura mis ſur ce nombre de rangs, ſuppoſant qu'il ſoit en bataille ſur un autre, on prendra ſur le dernier ſix fois la moitié de la différence qui doit être entre les rangs, & on l'ajoutera au premier. On prendra ſur l'avant-dernier, quatre fois la moitié de la même différence, & on l'ajoutera au deuxieme. On prendra enſuite ſur l'anté-pénultieme une fois la moitié de la différence des rangs, & on l'ajoutera au troiſieme : à l'égard de celui du milieu, il reſtera de ſa même valeur.

Ainſi le bataillon étant encore de 480 hommes, on le mettra d'abord ſur ſept rangs, & chaque rang ſera de 68 hommes.

Les rangs étant ſuppoſés de trois pieds d'épaiſſeur avec leur intervalle, leur différence ſera de dix hommes.

On prendra ſur le dernier rang ſix fois cinq, qui font 30, que l'on ajoutera au premier, & il ſera de 68 hommes, plus 30, c'eſt-à-dire, de 98 hommes.

On ôtera de l'avant-dernier, quatre fois cinq, qui font 20 hommes, & on les ajoutera au ſecond, qui ſera de 88 hommes.

Le troiſieme ſe trouvera de même de 78 hommes.

Le quatrieme de	68
Le cinquieme de	58
Le ſixieme de	48
Et le ſeptieme de	38

La regle générale, pour former les rangs du bataillon rond de la maniere qu'on vient de l'expliquer, conſiſte donc, lorſ-

que le bataillon eſt mis ſur le nombre des rangs qu'on veut lui donner,

1°. A ôter du dernier rang autant de fois la moitié de la différence qui doit être entre les rangs, qu'il y a de rangs moins 1, & à l'ajouter au premier :

2°. A ôter de l'avant-dernier autant de fois la moitié de la différence qu'il y a de rangs moins trois, & à l'ajouter au ſecond :

3°. A ôter autant de fois la moitié de la même différence de l'anté-pénultieme rang, qu'il y a de rangs moins cinq, & à l'ajouter au troiſieme, & ainſi de ſuite, en diminuant toujours ce qu'on retranche des derniers rangs, pour ajouter aux premiers de deux fois la moitié de la différence qui doit être entre les rangs.

Ceux qui voudront voir d'où l'on a tiré cette regle générale, pourront conſulter la note (1), qui ne ſuppoſe que la connoiſſance des premieres propriétés de la progreſſion arithmétique.

Lorſque les rangs du bataillon ſont diſpoſés, comme ils doivent l'être, pour ſe former en rond, il faut, pour lui donner cette figure, faire faire d'abord demi-tour à droite à tous les hommes du bataillon.

Après ce mouvement, il faut faire partir un homme f, (*fig. 81, pl. XVI.*) du milieu du plus petit rang ab, qui eſt alors le rang extérieur, & le faire marcher devant lui de maniere qu'il s'éloigne de ce rang, du tiers de ſon étendue. Si, par exem-

(1) Soit la progreſſion arithmétique ſuivante d'un nombre de termes quelconques, par exemple, de 7. Suppoſant x le premier terme, & b la différence des termes, l'on aura $\div\ x, x+b, x+2b, x+3b, x+4b, x+5b, x+6b$.

La ſomme du premier terme x, & du dernier $x+6b$, qui eſt $2x+6b$, eſt égale à la ſomme des autres termes également éloignés des extrêmes. Prenant la moitié de cette ſomme, qui eſt $x+3b$, on aura la valeur de chaque terme ou de chaque rang du bataillon, lorſqu'ils ſont tous égaux. Dans cet état, le premier terme eſt augmenté de trois fois la différence qui eſt entre les termes de la progreſſion, & le dernier eſt diminué de la même quantité. Il faut donc, pour rendre ces termes tels qu'ils doivent être dans l'ordre de la progreſſion, ôter cette quantité du premier, & l'ajouter au dernier. Or, trois fois la différence des termes eſt ſix fois la moitié de la même différence, ou autant de fois cette moitié qu'il y a de termes moins 1.

Le ſecond terme dans l'ordre de la progreſſion, eſt $x+b$, & l'avant-dernier $x+5b$. Donc dans l'égalité des termes $x+3b$, eſt plus grand que le ſecond, de deux fois la différence b, ou de quatre fois la moitié de b; & l'avant-dernier eſt plus petit qu'il ne doit être de la même quantité. Il en ſera de même des autres termes qui donneront de la même maniere ce que la regle preſcrit.

ple, le plus petit rang eſt de 55 hommes, qui occupent 110 pieds, on prendra le tiers de 110, qui eſt à peu près 37 pieds, ou ſi l'on veut 36. Cet homme parcourra un eſpace de 36 pieds, ou, ce qui eſt la même choſe, il fera 18 pas communs de deux pieds chacun, & il s'arrêtera à la fin du dix-huitieme. Les deux parties du bataillon à droite & à gauche, feront après cela chacune un quart de converſion qui réunira la droite & la gauche du bataillon dans le lieu occupé par l'homme ou le ſergent *f*, qui aura marché en avant; & ſi l'on a eu attention de faire courber inſenſiblement les deux parties du bataillon dans l'exécution du quart de converſion, il ſe trouvera formé en rond après ce mouvement.

Lorſque le bataillon a pris la figure ronde, on ordonne à tous les rangs de faire demi-tour à droite pour faire face en dehors du bataillon.

REMARQUES.

I.

On pourroit former ce bataillon plus exactement, en faiſant partir du milieu *c* de la ligne *df*, que décrit le ſoldat ou le ſergent qui marche en avant, deux autres ſergens à droite & à gauche, qui s'en éloignent à droite & à gauche de neuf pas. Alors les deux quarts du rang *ab*, qui occupe le centre de ce rang, s'arrêteroient en *g* & en *h*, & les deux autres ſe joindroient en *f*.

II.

Le bataillon rond peut être formé en avant ou en arriere. On vient de le former de cette derniere maniere. Pour le faire en avant, le premier rang doit être le plus petit, & le dernier le plus grand. C'eſt pourquoi, il faut alors diminuer les rangs de l'avant ou de la tête, & augmenter ceux de la queue, comme on vient de le faire précédemment; mais dans un ordre renverſé.

M. le Maréchal de *Puyſegur* change le bataillon ordinaire ou bataillon rond, ſans rendre ſes rangs inégaux, ou les mettre en progreſſion arithmétique.

Suppoſant le bataillon ordinaire ſur quatre rangs, & que

chaque homme occupe deux pieds dans le rang, il fait ſerrer les hommes du dernier de maniere qu'ils n'occupent plus chacun que dix-huit pouces, ou un pied & demi. Les autres rangs diminuent un peu moins leur étendue, & le premier reſte dans ſon premier état.

Alors tous les rangs ayant fait demi-tour à droite, le bataillon ſe forme en rond, comme on vient de l'expliquer.

Suppoſant le bataillon de 480 hommes rangés ſur quatre rangs, chaque rang ſera de 120 hommes; ceux du dernier rang, n'occupant chacun qu'un pied & demi, l'étendue de ce rang ſera de 180 pieds. Si on le diſpoſe circulairement, le diametre du cercle qu'il formera, ſera d'environ 57 pieds, ou de vingt-huit pas communs de deux pieds.

Suppoſant que l'épaiſſeur des rangs, y compris leur intervalle, ſoit de trois pieds, le diametre du ſecond cercle ſera de 6 pieds plus grand que celui du premier; c'eſt-à-dire de 63 pieds.

La circonférence du ſecond cercle aura à peu près 198 pieds, qui étant diviſés par 120, donnent au quotient un pied & environ huit pouces; c'eſt l'eſpace que chaque ſoldat occupe dans le ſecond cercle.

Le diametre du troiſieme ſera 69 pieds, & ſa circonférence de 216 pieds, qui étant diviſée par 120, donne un pied neuf pouces pour chaque ſoldat dans le troiſieme cercle.

Le quatrieme aura 75 pieds de diametre, & ſa circonférence 235, qui diviſée par 120, donne environ deux pieds au quotient.

On voit par ce détail que la méthode que M. le Maréchal de *Puyſegur* propoſe pour former le bataillon rond, peut avoir lieu lorſque le bataillon n'eſt que ſur quatre rangs. S'il en avoit un plus grand nombre, les ſoldats du dernier, en prenant le cercle intérieur pour le premier, ſeroient trop éloignés les uns des autres. En effet, ſi l'on ſuppoſe le bataillon ſur ſix rangs, le diametre du dernier auroit 87 pieds, & ſa circonférence 273; ce qui donneroit deux pieds & un peu plus de trois pouces pour l'eſpace de chaque ſoldat.

S'il y avoit huit rangs, les ſoldats du dernier auroient chacun pour eſpace deux pieds neuf pouces; étendue qui eſt trop conſidérable pour que le premier rang, ou le rang extérieur ſoit dans cet état capable d'une bonne défenſe.

C'eſt pourquoi, la méthode de M. le Maréchal de *Puyſegur*, pour former le bataillon rond, ne peut s'appliquer qu'aux bataillons ſur quatre rangs.

Lorſqu'ils en auront un plus grand nombre, il faudra ſe ſervir de celle qu'on a enſeignée précédemment, qui eſt d'ailleurs, dans tous les cas, préférable à celle de M. le Maréchal de *Puyſegur*, parce que le rang extérieur qui doit particuliérement ſoutenir l'effort de l'ennemi, a la même force que les autres rangs, au lieu que dans la formation du bataillon rond de cet illuſtre Maréchal, c'eſt le premier qui eſt le plus foible, ayant ſes files moins ſerrées que celles des autres rangs.

Le bataillon rond étant formé, il eſt aiſé de le remettre rectangulaire, ou en quarré long, & cela par des mouvemens contraires à ceux de ſa formation.

Il faut pour cet effet faire exécuter un quart de converſion aux deux parties X & Y de la droite & de la gauche du bataillon, de maniere que ces deux parties s'étendent inſenſiblement en ligne droite dans le mouvement, & que le rang extérieur reprenne ſa premiere poſition A B.

Si le bataillon a été formé, comme M. le Maréchal de *Puyſegur* le preſcrit, les rangs intérieurs s'étendront un peu; ſçavoir la partie de la droite, vers la droite, & la partie de la gauche, vers ce même côté, juſqu'à ce que leur étendue ſoit égale à celle du premier rang.

Si les rangs ont été d'abord rendus inégaux, les hommes dont on a augmenté les premiers rangs, iront reprendre, après que le bataillon aura été reformé, leur place dans les derniers rangs, & il ſera alors dans ſa premiere diſpoſition.

M. le Maréchal de *Puyſegur* eſtimoit beaucoup le bataillon rond. On peut voir dans ſon Livre de l'Art de la Guerre, l'examen qu'il fait de la force de ce bataillon, tant contre une attaque de cavalerie que contre une attaque d'infanterie.

Il obſerve que ce bataillon doit avoir ſes rangs ſerrés les uns ſur les autres, autant qu'il eſt poſſible. Que les hommes de chaque rang doivent mettre le genouil droit en terre, & que les rangs, en ſe relevant ſucceſſivement, peuvent faire un feu continuel.

On ne traitera point ici des autres eſpeces de bataillons dont les Livres militaires ſont remplis. La formation en eſt

Planche XVI Page 174.

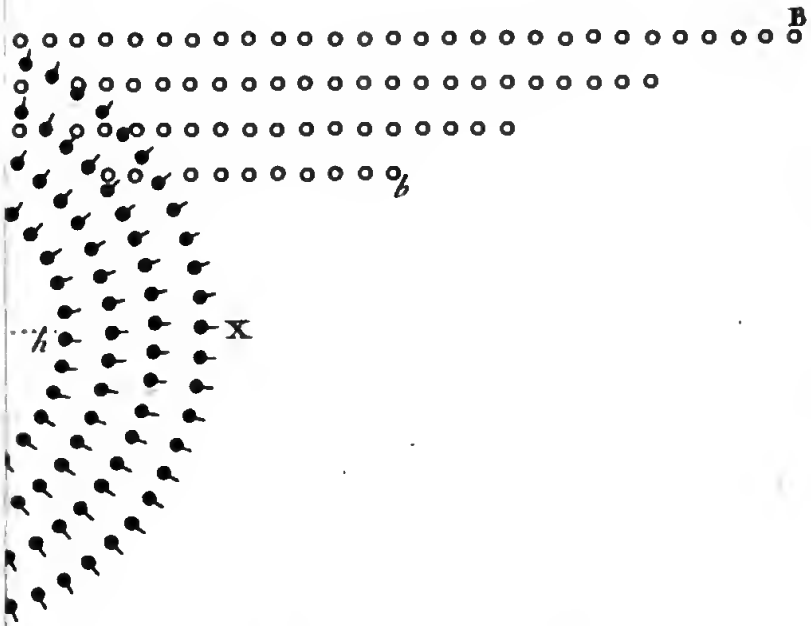

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

16.

plus curieuſe qu'utile. Nous renvoyons ceux qui voudront s'en occuper, au Livre de M. *Bottée*, qui ne laiſſe guere à deſirer, ſur les différentes choſes dont il parle dans ſon Livre concernant les évolutions de l'infanterie, qu'un peu plus de briéveté & de clarté.

CHAPITRE XII.

De la colonne d'attaque, de celle de M. de Folard, & de la colonne de retraite.

ARTICLE PREMIER.

De la colonne d'attaque.

153. On a appellé *colonne* un corps d'infanterie rangé ſur peu de front, & beaucoup de profondeur. L'objet de cette diſpoſition eſt, comme on l'a déja obſervé, de percer pluſieurs bataillons ennemis, de forcer un paſſage, &c.

La colonne dont il s'agit ici eſt formée dans cette vue. Elle eſt établie, ainſi que celle de *retraite*, dont on parlera après celle de M. de *Folard*, par l'Ordonnance du 6 mai 1755.

La formation de la colonne d'attaque ſuppoſe le bataillon diviſé en ſix pelotons de deux compagnies chacun, comme on a vu que l'Ordonnance dont on vient de parler, le preſcrivoit. La compagnie de Grenadiers eſt à l'ordinaire à la droite du bataillon, s'il eſt formé par ce même côté. A l'égard du piquet, il eſt à gauche quand le bataillon eſt formé par la droite, & à droite quand il eſt formé par la gauche.

La colonne d'attaque eſt compoſée de deux bataillons rangés ſur ſix de hauteur.

Formation de cette colonne.

Soient les deux bataillons A B & C D, (*fig. 82, pl. XVII.*) rangés en bataille ſur la même ligne, éloignés ſeulement l'un

de l'autre de l'intervalle que les piquets, qu'on a ſupprimés dans cette figure, devroient occuper.

Ces deux bataillons ſont diviſés en pelotons, dans l'ordre établi par l'Ordonnance du 6 mai 1755. Le premier peloton du bataillon AB, formé par la droite, eſt à ſa droite; le ſecond à la gauche, &c. Les Grenadiers ſont à la droite du premier peloton.

Le ſecond bataillon CD, formé par la gauche, a ſon premier peloton à gauche; le ſecond à droite; & la compagnie G de Grenadiers, à la gauche du premier peloton.

Le piquet du premier bataillon devroit être à la gauche de ce bataillon, & celui du ſecond à la droite du ſien: ils ne s'y trouvent point, parce que, lorſqu'on veut former la colonne, on les fait rentrer dans le bataillon.

Pour cet effet, le Major ayant fait le calcul de la force des deux bataillons, *en y comprenant les piquets, fait avenir les Commandans des pelotons de les égaliſer, en les mettant à un même nombre de files, lequel il fixera*, & chaque Commandant de peloton doit en faire informer les Officiers de ſerre-file.

« Auſſi-tôt après cet avertiſſement, les Capitaines des pi-
» quets leur feront faire demi-tour à droite, marcher huit pas
» en arriere de deux pieds chacun, & faire enſuite à droite
» & à gauche, pour aller ſe diſpoſer derriere leur bataillon,
» chaque ſoldat à portée de ſa compagnie.

» Les Commandans des pelotons, dont le nombre des files
» excédera celui que le Major aura fixé, feront paſſer cet ex-
» cédent derriere le ſixieme rang; & dans les pelotons, qui
» auront moins de file qu'il n'aura été ordonné, les Officiers
» de ſerre-file feront entrer le nombre de ſoldats néceſſaire
» pour les completer, prenant de préférence ceux de leur pe-
» loton qui étoient de-piquet, & après eux ceux des compa-
» gnies les plus voiſines, qui ne ſeront point employés. »

Pendant cette opération, qui paroît demander bien du tems pour pouvoir s'exécuter facilement lorſqu'on eſt en préſence & à portée de l'ennemi, le Major fait ouvrir les bataillons à droite & à gauche, autant qu'il eſt néceſſaire pour y introduire les files qui doivent ſervir à égaliſer les pelotons.

A l'égard des ſoldats ſurnuméraires qui ne ſont point admis dans les pelotons, dès que le Major fait les commandemens néceſſaires

néceſſaires pour former la colonne, ils ſont à droite & à gauche pour aller ſe former ſur trois rangs, au centre de l'intervalle des bataillons, c'eſt-à-dire, vers V. « Ils doivent être » commandés par un Lieutenant, s'ils ne ſont pas plus de trente » hommes, & par un Capitaine avec un Lieutenant, s'ils ſont en » plus grand nombre : ces Officiers ſeront de ceux qui étoient » auparavant de piquet, les autres retournant à leurs compa- » gnies. »

Après cette préparation, le Major commandera.

1. *Prenez garde à vous pour former la colonne d'attaque.*
2. *Je parle aux premiers pelotons.*
3. *Marche.*

A ce dernier commandement, les premiers pelotons de chacun des deux bataillons A B & C D, marcheront en avant, en F & en H, par huit pas redoublés, qui ſont ſeize pieds ou environ cinq pas de trois pieds.

Le premier F, fera enſuite à gauche, & le ſecond H, à droite, & ils marcheront après cela pour ſe réunir en X & Y, vis-à-vis le centre de leur intervalle ; où s'étant joints, ils feront face en tête, & ils marcheront en avant vers T, T, pour former la tête de la colonne.

Les troiſiemes pelotons de chaque bataillon feront, de même que les deux précédens, huit pas redoublés en avant, auſſi-tôt que ces pelotons auront paſſé devant eux, & ils marcheront ; ſçavoir celui du bataillon de la droite, par ſon flanc gauche, & celui de la gauche, par le flanc droit, pour ſuivre les deux premiers pelotons, & ſe réunir derriere eux, après avoir fait face en tête, étant arrivés en X & Y.

Cette manœuvre ſe fera de même ſucceſſivement par les cinquiemes pelotons de chaque bataillon ; puis par les ſixiemes, les quatriemes & les deuxiemes. Comme ces derniers doivent fermer la colonne, ils ne marchent point d'abord en avant ; mais auſſi-tôt que les quatriemes pelotons les ont dépaſſés, le premier A, avance en Z, par le flanc gauche ; le ſecond D par le flanc droit, & lorſqu'ils ſe ſont ainſi réunis, ils font face en tête, & ils marchent à la ſuite des quatriemes pelotons.

REMARQUES.

I.

Il eſt évident qu'au lieu de faire paſſer ainſi ſucceſſivement les pelotons devant le front du bataillon, on peut les faire paſſer à la queue, c'eſt-à-dire, derriere le ſixieme rang. Pour cet effet, il ſuffit de commander aux deux bataillons de faire demi-tour à droite avant de leur ordonner de marcher.

II.

« Les Officiers & Sergens des premiers pelotons qui ſont » en arriere-file, iront joindre au premier commandement » ceux qui ſont à la tête de leur premier rang; ceux des deu- » xiemes pelotons paſſeront en ſerre-file : dans les autres pe- » lotons, ils ne quitteront leur place ordinaire que lorſque » leur peloton ayant longé le front du bataillon, la file de la » gauche ou de la droite arrivera derriere le peloton qui le » précede; alors ils s'arrêteront pour ſe trouver tous en de- » hors de la colonne lorſqu'elle ſera formée, obſervant de » s'y partager également, afin d'occuper les flancs de tous les » pelotons. A l'égard des Commandans des bataillons, ils ſe » placeront à la tête de la colonne. « *Ordonnnance du 6 mai 1755.*

III.

Le peloton compoſé des ſoldats ſurnuméraires, ſe placera en S, derriere la colonne, à quatre pas de deux pieds en arriere de ſon dernier rang. Ce peloton ſera ſur trois rangs.

IV.

La compagnie G de Grenadiers du bataillon A B de la droite, ayant fait à gauche au commandement de *Marche*, occupera ſucceſſivement le vuide que le départ des pelotons laiſſera à ſa gauche, & elle arrivera ainſi ſur le flanc droit de la queue de la colonne, au dernier rang de laquelle elle appuyera la file gauche de ſon premier rang, à deux pas de deux pieds, en dehors de l'alignement du flanc droit de la colonne, comme on

le voit en *g*. A l'égard des Grenadiers du bataillon de la gauche CD, ils viendront ſe placer de même en *g*, ſur le flanc gauche à la queue de la colonne. Ces deux compagnies ont dans la *figure*, plus de front que les pelotons des bataillons, parce qu'elles ſont à trois de hauteur, & qu'elles ſont plus fortes que les autres compagnies du bataillon.

V.

Les Tambours, à l'exception de deux qui ſe tiendront aux deux côtés de la colonne, ſe placeront à droite & à gauche du peloton ſurnuméraire S.

V I.

La colonne ainſi formée, aura deux pelotons de front, & ſix de profondeur, c'eſt-à-dire, environ vingt-quatre ſoldats de front, & trente-ſix de profondeur.

V I I.

La colonne ſe diviſe en trois ſections; la premiere, compoſée des premiers & troiſiemes pelotons; la ſeconde, des cinquiemes & ſixiemes; & la derniere, des quatriemes & deuxiemes. Ces ſections, ſoit en marchant, ou lorſque la colonne eſt arrêtée, doivent toujours conſerver quatre pas de deux pieds de diſtance entr'elles.

On peut voir dans l'Ordonnance du 6 mai 1755, que nous avons preſque copiée juſques ici, quels ſont les ſignaux preſcrits pour la faire marcher de différens ſens, & la maniere de la rompre pour la remettre en bataille.

ARTICLE II.

De la colonne de M. le Chevalier de Folard.

154. Ceux qui connoiſſent le *Traité de la Colonne*, de M. le Chevalier de *Folard*, s'appercevront aiſément que la précédente a beaucoup de rapport à celle que propoſe cet habile Officier. Elle n'en differe guere.

1°. Qu'en ce que M. de *Folard* compoſe la ſienne, depuis un bataillon juſqu'à ſix, & que celle dont il s'agit n'en doit avoir que deux.

Et 2°. en ce que cet Auteur veut qu'on introduiſe des armes de longueur dans les corps qui compoſent ſa colonne, comme des eſpeces de piques ou de pertuiſanes de onze pieds de long. Ces armes doivent être diſperſées de maniere qu'au premier rang de chaque ſection, & aux deux premieres files des flancs (ou comme l'Auteur les appelle) des *faces* de la colonne, il y ait un piquier entre deux fuſiliers, afin de fraiſer ainſi d'armes de longueur les côtés extérieurs de la colonne, pour en rendre l'approche plus reſpectable à la cavalerie.

Il eſt certain qu'un corps d'infanterie, comme la colonne, armé & diſpoſé de même, ne pourra être entamé que très-difficilement par la cavalerie; qu'il pourra percer, & culbuter les autres corps qui lui ſeront oppoſés, rangés à la méthode ordinaire ſur un grand front & peu de profondeur. C'eſt principalement dans ces ſortes de cas, c'eſt-à-dire, lorſqu'on peut approcher de l'ennemi, & le charger, que l'on peut tirer de grands avantages de la colonne: car s'il s'agit d'action de feu, elle y eſt moins propre que le bataillon ordinaire, à cauſe de l'épaiſſeur de ſes files, & du peu d'étendue de ſon front.

Auſſi M. de *Folard*, dit-il, « que le propre de ſa colonne » eſt dans l'action; qu'il ne s'agit pas de tirailler, mais d'en » venir d'abord aux coups d'armes blanches, & de joindre » l'ennemi, parce qu'alors le feu n'a plus lieu, & qu'il n'y en » a aucun à eſſuyer. » *Traité de la Colonne, p. 18.*

Pour former la colonne, ſuivant M. le Chevalier de *Folard*, « il ne s'agit que de doubler, tripler, quadrupler, & quintri- » pler les files; c'eſt-à-dire, les hauſſer & les baiſſer, ſelon la » force & la foibleſſe des corps. »

La méthode qui lui paroît la plus ſimple pour cet effet, conſiſte « à diviſer le bataillon en autant de ſections, & ſur » autant de files ou de rangs de front qu'on en veut mener à » la charge. »

M. de *Folard* ſuppoſe le bataillon de 550 fuſiliers, les Grenadiers compris. Ce nombre lui paroît le plus parfait pour former le bataillon. Il ſuppoſe auſſi qu'il eſt à cinq de hauteur; ce qui eſt la moindre que le bataillon puiſſe avoir pour le choc.

ue.

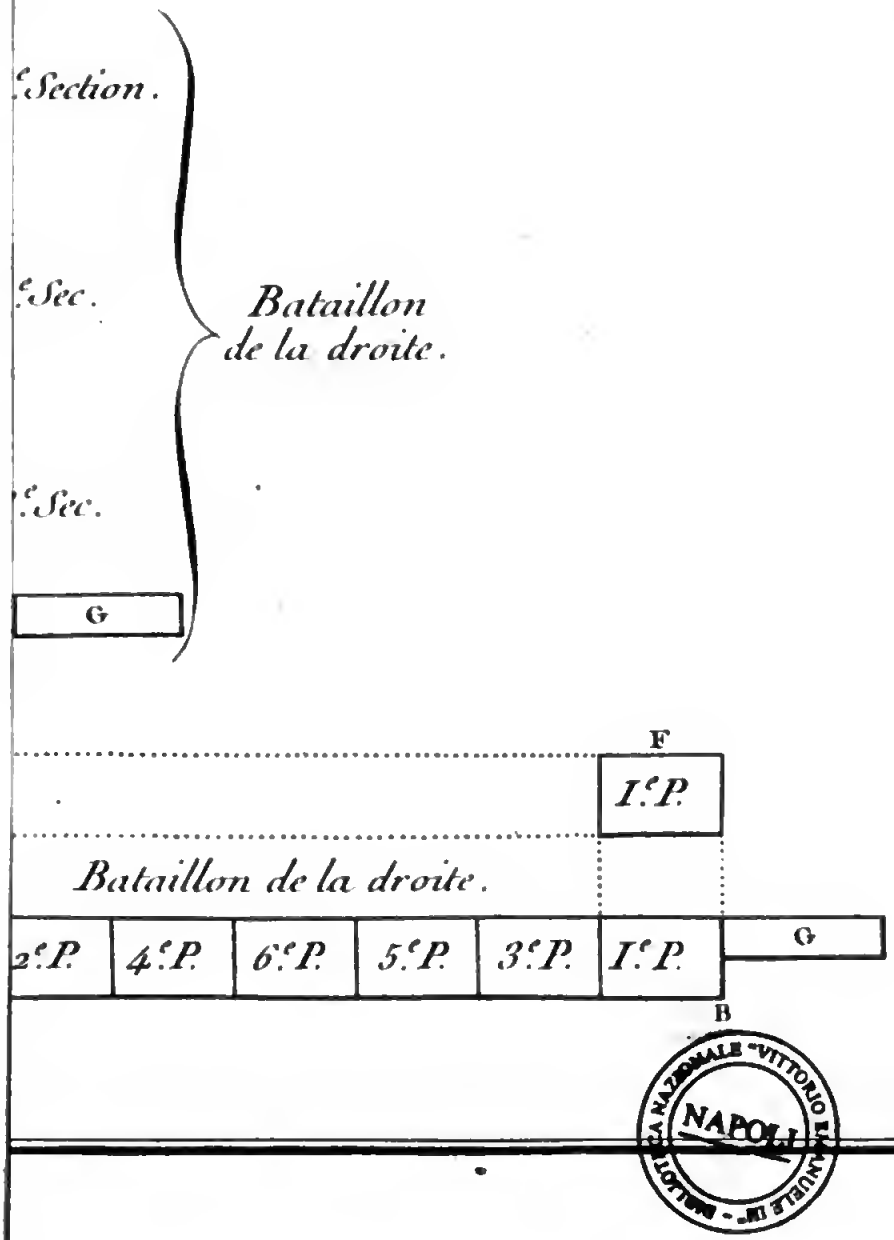

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

Cela posé, l'armée étant en bataille sur deux *lignes* & une *réserve*, « la cavalerie sur les aîles, & l'infanterie au centre; la » distribution, l'ordonnance des troupes, & le choix des » corps qui doivent former les colonnes sur le front, étant » faits, on séparera les Grenadiers de chacun de ces corps, on » commencera par ce commandement. »

A vous, bataillons, attention.

A droite par manches, (1) *triplez vos files.*

« A ce commandement, premiérement la manche du centre » du bataillon rentre dans celle de la droite, le premier rang » derriere le premier, le second derriere le second, & ainsi » des autres.

» En même tems la manche de la gauche entre dans les » deux premieres manches jointes ensemble; le premier rang » derriere le premier de la manche du centre, le deuxieme » derriere le second, & ainsi du reste, de sorte que chaque ba- » taillon se trouve à quinze de hauteur, étant rare qu'il y ait » des surnuméraires.

M. de *Folard* suppose que le bataillon ainsi mis en colonne, aura trente files de front. Il est évident qu'il en auroit 33, s'il étoit complet, au lieu de trente; mais ce sçavant Officier prend ici un nombre rond, qui approche très-sensiblement de la force du bataillon.

Au commandement précédent: « les deux ou les trois » compagnies de Grenadiers, supposé que la colonne soit de » plus de deux bataillons, se porteront à la queue de la der- » niere section, chacune à cinq ou six de hauteur. « *Voyez* cette colonne, *figure 83, pl. XVIII.* Elle est divisée en trois sections, avec les Grenadiers à la queue.

Si les Grenadiers ne font pas corps avec la colonne, c'est qu'il faut toujours, dit M. de *Folard*, séparer un corps d'élite & de réputation; que d'ailleurs, comme les bataillons ordinaires ne peuvent résister au choc de la colonne, quand même leur épaisseur seroit triple de celle qu'on leur donne communément, lorsqu'elle les a rompus, on peut faire partir les Grenadiers après les fuyards, les jetter dans les intervalles des

(1) M. de *Folard* appelle *manche*, le tiers du front du bataillon: ainsi le bataillon a trois *manches*; sçavoir, celle de la droite, celle du centre, & celle de la gauche.

bataillons ou des eſcadrons, ou pour tout autre uſage que les Commandans des colonnes jugeront à propos.

« Si l'on veut former deux colonnes d'une ſeule, ou la coupe en deux de tête à queue, on fait ce commandement.

A droite & à gauche formez deux colonnes.

Marche.

Halte.

« Ce commandement ſe fait lorſqu'après avoir percé une ligne, on veut profiter de cet avantage pour tomber à droite & à gauche ſur les flancs des bataillons qui ſont à côté, & qui ſoutiennent encore contre ceux qui leur ſont oppoſés. (1) Ce mouvement ne doit ſe faire que lorſque la premiere ligne tient ferme encore aux endroits où il n'y a pas de colonnes. « *Traité de la Colonne*, page 70. *Voyez ce Traité, & le Livre intitulé, Sentimens d'un homme de guerre ſur le nouveau ſyſtême du Chevalier de Folard par rapport à la colonne, &c.*

Voyez auſſi la Préface du ſixieme volume du *Commentaire ſur Polybe*, & ce que M. le Maréchal de *Saxe* dit de la colonne dans le cinquieme Chapitre du premier Livre de ſes *Réveries* ou Mémoires ſur la Guerre.

(1) M. le Maréchal de *Saxe*, qui dans ſes Mémoires ſur la Guerre, n'adopte point la colonne de M. de *Folard*, obſerve que lorſque cette colonne a percée, elle ne peut faire à droite & à gauche pour tomber ſur les flancs de l'ennemi, ſans ſe mettre à files ouvertes; ce qui eſt vrai, attendu que l'épaiſſeur des rangs eſt à peu près double de celle des files. Mais outre que les troupes que la colonne a percés doivent être un peu étonnées de ce mouvement, ſi elles ſont aſſez fermes, pour n'en être point entiérement rompues, elles ne peuvent s'oppoſer à la colonne qui a fait à droite & à gauche, que par ces mêmes mouvemens, qui ouvrent auſſi leurs files. C'eſt pourquoi la colonne dans ce cas n'a point de foibleſſe dans ſon ordre, eu égard à celui des troupes qu'elle combat. Elle peut au contraire avoir encore un avantage conſidérable contre ces troupes, en ce que ſes files devenues rang, ſont beaucoup plus étendues que celles de l'ennemi, qui ont bien moins de hauteur. Ce qui peut lui donner la facilité de ſe replier pour tomber ſur la queue de ces troupes, & achever par-là de les rompre, en les attaquant par le flanc & par la queue.

le Folard

radiers à la queue.

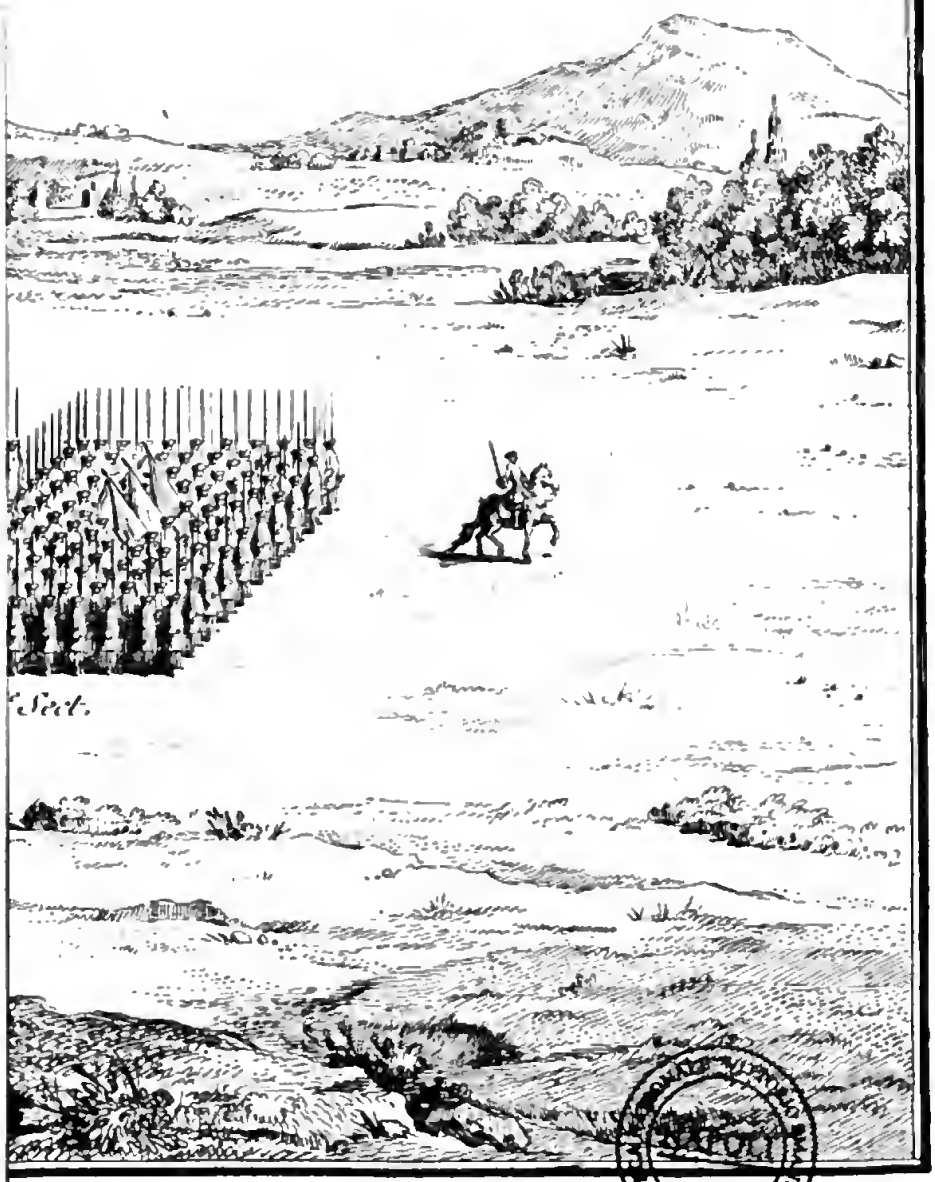

Sect.

BIBLIOTECA NAPOLI

ARTICLE III.

De la Colonne de Retraite.

155. La colonne de retraite ne differe guere de celle d'attaque. Elle eſt compoſée de même de deux bataillons, diviſés chacun en ſix pelotons, rangés à la file les uns des autres, à peu près dans le même ordre que dans cette premiere colonne.

Ainſi le front de la colonne de retraite, eſt de deux pelotons, comme celui de la colonne d'attaque, & ſa profondeur de ſix.

Dans cette colonne les deux piquets de chaque bataillons ne ſont pas confondus dans les bataillons, comme dans la précédente. Leur poſte eſt à la tête & à la queue de la colonne, avec les Grenadiers de chaque bataillon, qui ſont placés immédiatement devant le piquet qui appartient à leur bataillon.

Pour donner une idée de la formation de cette colonne, on ſuppoſera (*fig. 84, pl. XIX.*) deux bataillons A & B, diviſés dans leurs pelotons, comme dans la colonne précédente, rangés en bataille ſur la même ligne, les Grenadiers à la droite du bataillon de la droite, & le piquet à la gauche; les Grenadiers du bataillon de la gauche, à gauche, & le piquet à droite.

On fera d'abord marcher en avant les Grenadiers & le piquet du bataillon de la droite, ſçavoir les Grenadiers de ſix pas de deux pieds, & le piquet de trois des mêmes pas. La compagnie des Grenadiers s'étant ainſi avancée en *a*, fait à gauche, & elle marche enſuite par ſon flanc gauche, pour aller *ſe placer par un à droite en* b, *ſur le piquet de ſon bataillon.*

A l'égard du piquet du bataillon de la gauche, on lui fait faire demi-tour à droite, ainſi qu'aux pelotons des deux bataillons, à l'exception néanmoins des deuxiemes pelotons qui terminent à gauche le bataillon de la droite, & à droite celui de la gauche. Les Grenadiers de ce dernier bataillon font auſſi le même mouvement.

Le piquet du bataillon de la gauche, après le demi-tour à droite, fait un certain nombre de pas redoublés devant lui, pour s'éloigner de ſa premiere poſition d'un eſpace à peu près égal au front de ſon bataillon, afin qu'il y ait un intervalle ſuffiſant pour former la colonne entre cette premiere poſition, & celle à laquelle il ſera parvenu. Il va enſuite *ſe placer en* c, *par deux quarts de converſion à gauche, vis-à-vis le piquet du bataillon de la droite.*

Pendant ce tems-là, les cinq pelotons de chaque bataillon, qui ont fait demi-tour à droite, font enſemble un quart de converſion, qui les met en face les unes des autres, en *df*, & *gh*; c'eſt-à-dire, que ceux du bataillon de la droite le font à droite, & ceux du bataillon de la gauche, à gauche.

La compagnie des Grenadiers, qui y eſt jointe, le fait également, en ſuivant les pelotons de ſon bataillon avec leſquels elle eſt en bataille en *l*.

Lorſque ce mouvement eſt achevé, les deuxiemes pelotons, qui n'ont point bougé, font l'un à gauche, & l'autre à droite, & ils marchent après l'un & l'autre pour ſe rejoindre en *m*, derriere le piquet & la compagnie de Grenadiers du bataillon de la droite, *& tout de ſuite ils font à droite & à gauche, pour ſe retrouver face en tête.*

Les autres pelotons des deux bataillons que le quart de converſion a mis en face les uns des autres, s'approchent enſuite de maniere que le dernier rang de ceux du bataillon de la droite, ſe trouve aligné ſur la file droite du ſecond peloton de ce bataillon, qui fait face en tête, & que le dernier rang de ceux du bataillon de la gauche le ſoit également ſur la file gauche du ſecond peloton de ce même bataillon.

Lorſque tout ceci eſt exécuté, les Grenadiers du bataillon de la gauche *l*, ſe détachent de ce bataillon, & ils s'avancent en *n*, *par un pas oblique de gauche à droite, juſqu'à ce que la premiere file de la gauche ſoit alignée, & joignant le rang extérieur du piquet du même bataillon*, ils font alors un quart de converſion qui leur fait couvrir le piquet de leur bataillon.

REMARQUES.

I.

Il eſt évident, par la formation que l'on vient d'expliquer, que

que les cinq pelotons de chaque bataillon, qui compoſent les flancs ou les *faces* de la colonne, laiſſent entr'eux un intervalle égal à l'excès du front des deux pelotons de la tête, c'eſt-à-dire, des deuxiemes pelotons de chaque bataillon ſur le double de leur hauteur.

C'eſt pourquoi ſi ces pelotons ont enſemble 24 hommes de front, qui occupent environ 48 pieds d'étendue, les bataillons à ſix de hauteur, en auront quinze de profondeur, les rangs étant ſerrés à la pointe de l'épée. Ainſi il y aura, dans cette ſuppoſition, un intervalle de dix-huit pieds entre les deux flancs de la colonne.

II.

Il ſuit auſſi de la formation précédente de la colonne de retraite, que le front des deuxiemes pelotons de chaque bataillon, ne doit jamais être plus petit que le double de la hauteur de chaque bataillon. C'eſt apparemment par cette raiſon que l'Ordonnance du 6 mai 1755, porte *que ſi les deuxiemes pelotons des deux bataillons formoient enſemble moins de ſeize files*, l'on y joindroit autant de files priſes dans les quatriemes pelotons qu'il ſeroit néceſſaire pour les porter juſqu'à ce nombre. (1)

III.

Lorſque la colonne eſt entiérement formée, on fait faire demi-tour à droite à tous les hommes dont elle eſt compoſée, à l'exception de la compagnie de Grenadiers, du piquet du bataillon de la droite, & des deuxiemes pelotons de chaque bataillon, qui forment la tête, ou plutôt la queue de la colonne (puiſque cette colonne a pour objet de ſe retirer de devant l'ennemi), leſquels doivent continuer de faire face en tête. On obſerve ſeulement de faire faire face en dehors aux deux files de la droite & de la gauche de ces pelotons, & cela par un à droite & un à gauche, afin que toute la longueur des

(1) Ce nombre, ſuivant M. de Folard, eſt le plus petit front que la colonne puiſſe avoir. « La colonne, dit cet Auteur, peut » ſe maintenir dans ſa force, depuis trente » files ou trente-quatre même, juſqu'à » ſeize. » Il croit défectueux tout nombre plus grand ou plus petit. *Traité de la Colonne, p. 9.*

flancs de la colonne ne forme qu'un ſeul & même rang en dehors.

Les Grenadiers & le piquet du bataillon de la gauche, leſquels ſont devant le côté de la colonne oppoſée à celui que forment les deuxiemes pelotons de deux bataillons, font auſſi face en dehors de cette colonne. Les Tambours ſont renfermés dans la colonne, derriere les bataillons auxquels ils appartiennent.

I V.

Il eſt évident que la colonne de retraite peut marcher de tous les ſens, comme celle d'attaque. *Voyez* dans l'Ordonnance du 6 mai 1755, les différens commandemens pour la former, la maniere de la rompre, de la mettre en bataille, &c.

CHAPITRE XIII.

156. *Des évolutions de la Cavalerie.*

ARTICLE PREMIER.

Le nombre des Auteurs qui ont écrit ſur les évolutions de la cavalerie, n'eſt pas fort conſidérable ; il n'y a guere que M. le Maréchal de *Puyſegur* qui ſoit entré dans ce détail raiſonné ſur ce ſujet. Nous ne prétendons point donner ici un Traité complet ſur cette matiere, mais expliquer ſeulement les principales manœuvres qui ſervent de principes à toutes celles que la cavalerie peut exécuter.

Ces manœuvres peuvent ſe réduire aux ſuivantes; ſçavoir,

1°. *A ſerrer & à ouvrir les files & les rangs.*

2°. *Au demi-tour à droite* ou *à gauche*, qu'on appelle auſſi *volte-face.*

3°. *A la converſion*, que la plûpart des Auteurs modernes appellent *caracole.*

4°. Aux à droite & aux à gauche par diviſions du front de l'eſcadron.

Retraite.

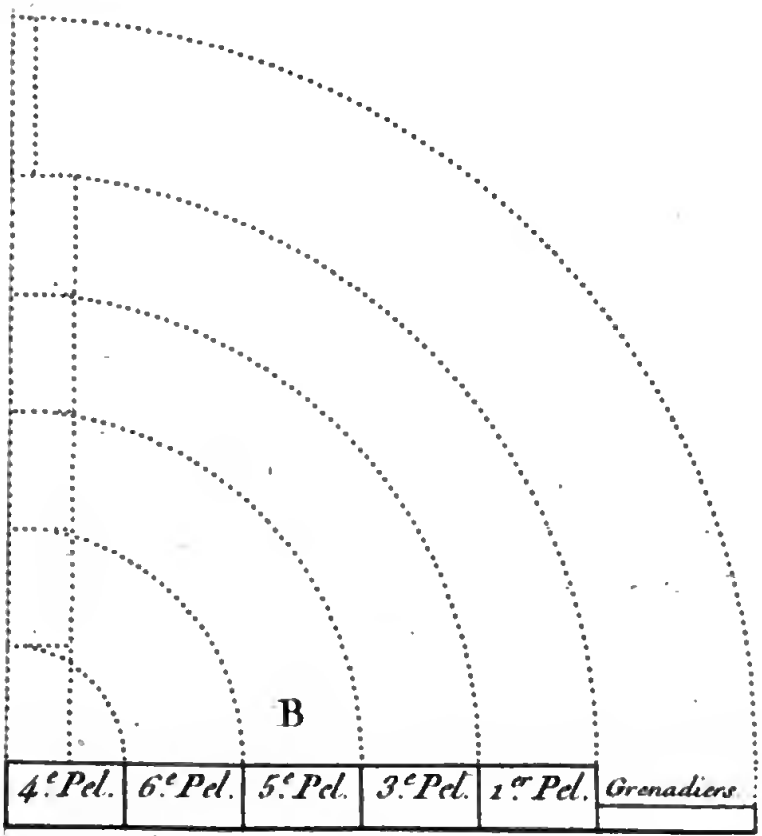

Bataillon de la gauche

B.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

5°. A faire marcher l'eſcadron par différentes diviſions, & le remettre enſuite en bataille.

Et 6°. à doubler & à dédoubler les rangs de l'eſcadron.

PROBLEME I.

157. *Un eſcadron étant en bataille, ſerrer ou ouvrir les files.*

Si l'eſcadron étant en bataille, les hommes ou les cavaliers occupent un plus grand eſpace en largeur que celui de trois pieds, il eſt clair, après ce qu'on a dit ſur ce ſujet n°. 27, que les files peuvent être ſerrées.

Pour le faire, il faut obſerver que les chevaux ne pouvant pas tourner ſur eux mêmes, ſéparément les uns des autres dans le rang, comme le font les ſoldats dans le bataillon, à moins que les files ne ſoient plus ouvertes que l'étendue de la longueur du cheval, ce qu'on ne ſuppoſe point ici, la méthode pratiquée pour cet effet dans l'infanterie, ne peut avoir lieu dans la cavalerie. Quand même les files ſeroient plus eſpacées que de la longueur d'un cheval, on ne pourroit les ſerrer que de cette étendue, en faiſant tourner les chevaux du même côté, & en les faiſant enſuite ſerrer les uns ſur les autres; ce qui laiſſeroit les files encore ouvertes d'environ ſept pieds; il faut donc avoir recours à une autre méthode. Elle conſiſte, comme les chevaux ont la faculté d'aller de côté, à les faire ſerrer les uns ſur les autres, en marchant ainſi du côté ſur lequel on veut ſerrer l'eſcadron. C'eſt ce qui s'exécute très-promptement & très facilement, lorſque les chevaux ſont un peu dreſſés à cette manœuvre.

Il eſt évident qu'on ouvrira les files de la même maniere. A l'égard des rangs, s'ils ſont plus eſpacés qu'il ne convient dans le choc, ou dans quelqu'autre circonſtance, on fait avancer les derniers ſur le premier; & s'il s'agit de les ouvrir, le premier avance, & ceux qui le ſuivent, prennent enſuite telle diſpoſition qu'on juge à propos.

PROBLEME II.

158. *Un eſcadron étant en bataille, lui faire faire face du côté oppoſé, ou, ce qui eſt la même choſe, lui faire faire le demi-tour à droite.*

Soit ſuppoſé un eſcadron de 120 hommes rangés ſur trois rangs.

On aura 40 hommes dans chaque rang, leſquels étant ſerrés à côté les uns des autres, occuperont trois pieds de largeur, & de longueur, celle du cheval que nous avons ſuppoſé de ſept pieds.

Il eſt évident que dans cet état les cavaliers de l'eſcadron ne peuvent faire à droite ou à gauche, parce que les chevaux, pour tourner vers l'un des deux flancs de l'eſcadron, auroient beſoin d'un eſpace de ſept pieds dans le rang, & qu'ils n'y en occupent qu'un de trois pieds.

On pourroit propoſer d'ouvrir les files de maniere qu'elles ſoient diſtantes les unes des autres de la longueur d'un cheval: mais cette opération eſt impraticable, à cauſe du tems qu'elle demanderoit. Car ayant éloigné les files les unes des autres de la diſtance néceſſaire pour que chaque cavalier pût faire le demi-tour dans le rang, il faudroit les reſſerrer après ſon exécution. A cet inconvénient, déja très-grand, nous en ajouterons un autre qui démontre encore plus parfaitement l'impoſſibilité de ce mouvement. C'eſt que les eſcadrons dans l'ordre de bataille, étant éloignés au plus les uns des autres d'un intervalle égal à leur front, ſi les rangs ſont de 40 hommes, comme on le ſuppoſe ici, & que chacun occupe trois pieds dans le rang, le front de l'eſcadron ſera de 120 pieds, ou de 20 toiſes. Ainſi les intervalles des eſcadrons ne ſeront au plus que de ce même nombre de toiſes. Or ſi au lieu de trois pieds que les cavaliers occupent dans le rang, on leur en donnoit ſept, l'eſcadron auroit alors 280 pieds de front, ou environ 47 toiſes, eſpace plus grand de ſept toiſes que celui qu'il occupe avec un intervalle égal à ſon front. Par conſéquent l'expédient d'ouvrir les files pour faire le demi-tour à droite, ne peut abſolument avoir lieu.

Voici la maniere d'exécuter ce mouvement: ſuivant M. le

Maréchal de *Puyſegur*, les François l'apprirent des Allemands vers l'année 1670. Avant ce tems-là, l'eſcadron ne pouvoit faire tête à la queue que par une demi-converſion, ou en décrivant un demi-cercle, dont le rayon étoit l'étendue du front de l'eſcadron. Ce qui ſuppoſoit ou exigeoit à droite ou à gauche de la troupe, des intervalles de même étendue que ſon front.

Cette évolution fut d'abord appellée *Vir-ſur-route*, par corruption du mot Allemand *Wieder-Zuruck*, qui étoit employé à la commander. Elle fut depuis nommée *volte-face*, & enfin *demi-tour à droite*, qui eſt le nom qu'on lui donne encore aujourd'hui.

Pour exécuter cette manœuvre, il ne faut pas que l'eſcadron ſoit ſerré, mais que ſes rangs ſoient diſtans l'un de l'autre d'un peu plus que de la longueur d'un cheval, c'eſt-à-dire, d'un peu plus de ſept pieds. Il faut auſſi que les cavaliers au lieu d'occuper trois pieds dans le rang, en occupe au moins trois & demi, pour eux & leur intervalle. Si l'eſcadron étoit plus ſerré, il faudroit le faire ouvrir avant que de lui faire exécuter le mouvement dont il s'agit ici.

Cela ſuppoſé, ſoit ABCD, (*fig. 85, pl. XX.* (1)) une partie de l'eſcadron (que nous prendrons pour l'eſcadron entier) rangé ſur trois rangs, avec les intervalles néceſſaires pour exécuter le demi-tour à droite. On fera d'abord ce commandement.

1°. *Prenez garde à vous.*

Et enſuite celui-ci.

2°. *Avancez par un cavalier d'intervalle.*

3°. *Marche.*

Alors chaque rang ſe mettra en état d'en former deux.

Pour cet effet, au troiſieme commandement, la moitié des cavaliers de chaque rang marchera en avant de ſon rang, au moins de la longueur d'un cheval, & l'autre moitié reſtera à ſa place ; mais ce mouvement s'exécutera de façon que le premier cavalier de la droite de chaque rang ayant ainſi avan-

(1) Dans cette planche, & dans la ſuivante XXI, on a repréſenté les chevaux par la projection perpendiculaire de leur ombre ſur le terrein. De cette maniere on voit plus diſtinctement l'exécution de leurs mouvemens, que ſi les chevaux & les cavaliers étoient vus en élévation ou en perſpective, comme on le fait ordinairement.

cé, le ſecond demeurera à ſa place; que le troiſieme avancera, & le quatrieme ne bougera point, & cela alternativement, de maniere que tous les cavaliers du rang, en nombre impair, ſortent ou marchent en avant, & que tous les autres demeurent en place.

L'eſcadron ayant fait ce mouvement, ſe trouve ſur ſix rangs; (*fig. 86.*) (1) & chaque cavalier a alors aſſez d'eſpace pour tourner. Car comme on a ſuppoſé que chacun occupoit trois pieds & demi de terrein dans le rang avant le mouvement, la moitié des cavaliers étant ſortie des rangs, il reſte environ ſept pieds à chaque cavalier pour tourner, c'eſt-à-dire, à peu près la longueur du cheval; d'ailleurs, comme le cheval a le col flexible, il a dans ce mouvement la tête un peu avancée du côté où on le fait tourner; ce qui diminue quelque choſe de ſa longueur. De plus, dans cette manœuvre les chevaux ne peuvent ſe nuire qu'autant qu'ils ſe trouveroient dans le même inſtant tous également à la moitié de leur tour. Or ce mouvement ne ſçauroit être exécuté aſſez uniformément & aſſez également, pour qu'il n'y ait pas quelques ſecondes de différences dans l'exécution du demi-tour de chaque cavalier. Ce qui les empêche de ſe trouver ainſi en ligne droite à la file les uns des autres, & les met encore plus à portée de faire chacun leur tour avec plus de facilité, à peu près comme on le voit figure 87, pl. XX.

L'eſcadron ayant donc doublé ſes rangs, comme on vient de l'expliquer, on commande le *demi-tour à droite.* Chaque cavalier le fait ſur ſon terrein, & par ce mouvement la troupe fait face à la queue de l'eſcadron (*fig. 88.*): comme elle eſt ſur ſix rangs, on commande aux rangs qui ont doublé, ou à ceux qui ſe ſont formés en avant, de rentrer dans leurs rangs; ce qui ſe fait par ce commandement: *rentrez*, & alors la troupe ſe trouve reformée vers la queue. (*fig. 89.*)

Les Officiers qui après ce mouvement ſe trouvent derriere l'eſcadron, tournent promptement autour de l'un des flancs pour ſe remettre à la tête.

Les différens commandemens dont on vient de parler pour l'exécution du demi-tour à droite, peuvent ſe réduire aux

(1) La place des chevaux qui ont marché en avant, n'eſt point ombrée dans les rangs AB, EF, & CD, de la figure 86.

ſuivans, lorſque les cavaliers ſont bien exercés.

Il ſuffit de leur dire alors:

Prenez garde à vous pour faire le demi-tour à droite.

Demi-tour à droite.

Marche.

A ce troiſieme commandement, toute la troupe s'ébranle, & elle exécute tout de ſuite les différens mouvemens que l'on vient d'expliquer.

REMARQUES.

I.

Il eſt aiſé de concevoir que pendant l'exécution du mouvement que l'on vient de décrire, l'eſcadron doit paroître un peu brouillé, & dans un eſpece de déſordre, comme dans la figure 87; mais l'expérience fait voir que ce déſordre apparent eſt bien-tôt réparé, & qu'il ne faut aux cavaliers que de l'habitude pour faire cette manœuvre aſſez promptement & aſſez réguliérement. Cependant il ne ſeroit nullement prudent de la faire, ſi l'ennemi étoit à portée de tomber ſur la troupe, pendant la durée de ſon exécution. Mais cette attention n'eſt point particuliere au demi-tour à droite, elle regarde également toutes les autres manœuvres, excepté celle de ſerrer les rangs en avant.

II.

Il eſt aiſé d'obſerver que par le mouvement précédent, le premier rang devient le dernier, & le dernier le premier; ce qui eſt un inconvénient aſſez conſidérable; mais on ne peut l'éviter que par le quart de converſion, qui a celui de changer le terrein de la troupe, & qui ſuppoſe d'ailleurs des intervalles aux deux côtés de la troupe égaux à ſon front.

Le demi-tour à droite, tel qu'on vient de l'expliquer, ne peut ſervir à faire marcher la troupe par l'un de ſes flancs, ce qui eſt ſouvent utile: mais cette manœuvre s'exécute aiſément par le mouvement ſuivant, qui ſert également à faire tourner l'eſcadron de la tête à la queue, comme on va le faire voir. Il conſiſte à diviſer le front de l'eſcadron en diviſions qui ayent au moins la longueur du cheval, & à faire tourner ces diviſions,

comme on fait tourner les ſoldats ſur eux-mêmes dans l'infanterie, pour faire à droite ou à gauche.

PROBLEME III.

159. *Faire à droite ou à gauche par diviſions du front de l'eſcadron, pour faire le demi-tour à droite, & marcher par la droite ou par la gauche de l'eſcadron.*

On a déja remarqué que le ſeul obſtacle qui empêche le cavalier de tourner dans le rang de l'eſcadron, comme le fait le ſoldat dans le bataillon, c'eſt la longueur du cheval qui ſurpaſſe plus de deux fois ſa largeur.

Pour remédier à cet inconvénient, il faut prendre dans le rang un nombre de cavaliers ſuffiſant pour que leur front ſurpaſſe la longueur du cheval, & les regarder comme un ſeul corps inflexible : alors on pourra les faire tourner tous enſemble dans le rang, comme on le fait dans les à droite & à gauche, ou dans le quart de converſion de l'infanterie ; & l'on pourra, comme le dit M. le Maréchal de *Puyſegur*, faire faire à la cavalerie les mêmes mouvemens que l'on fait exécuter à l'infanterie.

Nous avons dit que chaque cavalier occupoit à peu près trois pieds de largeur dans le rang, & que la longueur du cheval pouvoit s'évaluer environ à ſept pieds ou ſept pieds & demi ; deux cavaliers joints enſemble n'occuperont donc que ſix pieds de front, par conſéquent ils ne pourront pas tourner dans le rang, attendu que leur front eſt moindre que la longueur du cheval : mais trois cavaliers qui occupent un eſpace de neuf pieds, peuvent tourner facilement, & à plus forte raiſon 4, 5, & 6, 7, &c. cavaliers.

Si l'on fait tourner des diviſions de trois cavaliers, les rangs qu'elles formeront, après avoir fait le quart du tour, ne ſeront qu'à la diſtance d'environ un pied & demi les uns des autres. Dans cet état les chevaux ne pourroient marcher en avant ſans donner des atteintes. Cette grande proximité ne permettroit pas non plus que les diviſions fiſſent enſemble le quart du tour qu'elles doivent faire : elles s'embarraſſeroient trop les unes & les autres ; il faudroit pour éviter cet inconvénient, qu'elles le fiſſent ſucceſſivement. Mais ſi l'on fait

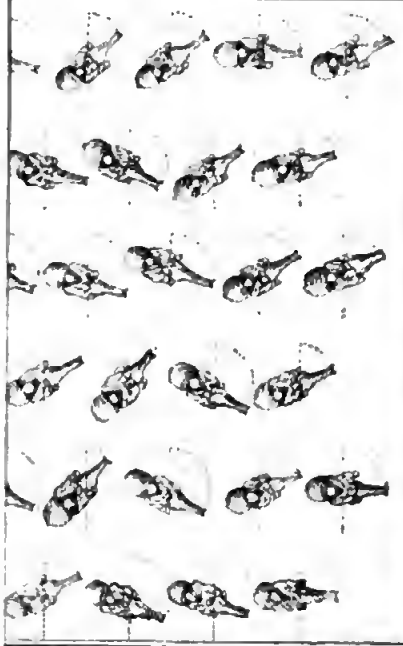

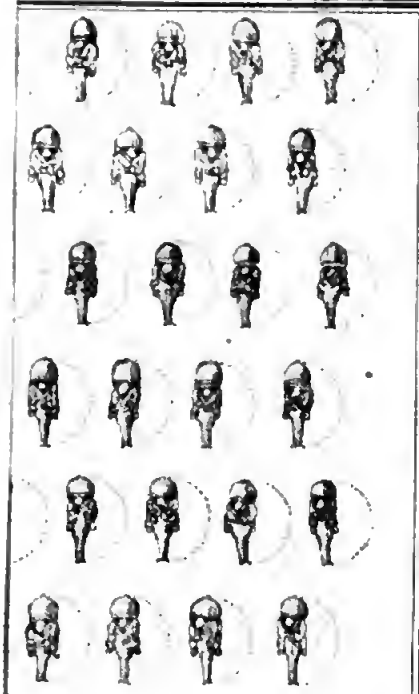

Fig. 89.

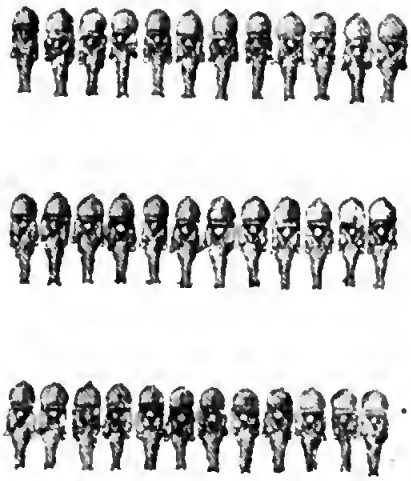

Echelle de 6 Toises pour les 5 Fig. de cette Planche.

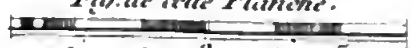

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

fait tourner enſemble quatre cavaliers, ils occuperont un eſpace de douze pieds; & comme le cheval n'en a qu'environ ſept & demi, les rangs que ces diviſions formeront, après avoir fait la moitié du demi-tour, ſeront éloignés les uns des autres de quatre pieds & demi : alors ils peuvent tourner enſemble, & marcher en avant.

Si on fait tourner l'eſcadron par cinq cavaliers, les rangs ſe trouveront à peu près à la diſtance de ſept pieds & demi; par ſix, à dix pieds; & par ſept, environ à douze. Cette derniere diſtance eſt celle que M. le Maréchal de *Puyſegur* prétend qu'il doit y avoir entre les rangs. C'eſt pourquoi, le mouvement dont il s'agit, par ſept cavaliers, lui paroît plus parfait que par tout autre nombre.

Cependant, comme le mouvement par quatre cavaliers s'exécute aiſément; que ce nombre eſt moins difficile à compter que toute autre diviſion, l'uſage le plus ordinaire des troupes étant de marcher ou de défiler par quatre, chacune de ces diviſions peut ſe former, pour ainſi dire, elle-même; ce ſera, par cette raiſon, le mouvement qu'on expliquera ici : mais ce qu'on en dira pourra s'appliquer à toute autre diviſion d'un plus grand nombre de cavaliers.

Soit (*fig. 90, pl. XXI.*) une partie quelconque de l'eſcadron rangé ſur deux rangs AB & CD, diviſés par quatre cavaliers. On a joint par des points, qui forment une eſpece d'acolade, les quatre cavaliers qui doivent manœuvrer enſemble.

Pour faire faire à droite à cette troupe, le cavalier qui eſt à droite de chaque diviſion, *ſoutient*, ainſi qu'on s'exprime ordinairement, c'eſt-à-dire, qu'il ſert de pivot; & les autres cavaliers de la même diviſion font autour de lui un quart de converſion.

L'expérience fait voir qu'il n'y a rien de plus aiſé à exécuter que ce mouvement. Le cavalier qui *ſoutient*, ou ſert de pivot, n'a autre choſe à faire qu'à ployer, pour ainſi dire, ſon cheval pour lui faire ſuivre le mouvement de ceux qui tournent autour de lui; ce qui eſt facile lorſque les chevaux ſont accoutumés dans l'eſcadron où ils prennent l'habitude de marcher à côté les uns des autres, & à la même hauteur.

La figure 91, fait voir ce mouvement exécuté, & le nouvel ordre qui en réſulte. La troupe eſt alors ſur autant de rangs

qu'il y a de diviſions dans le rang, leſquels ſont face à la droite de l'eſcadron.

Un ſecond à droite fait faire face au côté oppoſé à la tête de l'eſcadron. *Voyez* la figure 92.

Les deux à droite précédens, qu'on vient de ſuppoſer que la troupe exécute en deux tems, peuvent être faits par un ſeul mouvement, ſans interruption, comme dans l'infanterie. Alors ſi les Officiers veulent paſſer à la tête de l'eſcadron, ils tournent autour de l'un des flancs: mais ſi l'on fait le demi-tour en deux tems, il ſe trouve après le premier à droite, des ouvertures dans la profondeur de l'eſcadron, comme on le voit, figure 91, par où les Officiers peuvent paſſer aiſément. Le ſecond à droite, reforme l'eſcadron à la queue, de la même maniere qu'il l'étoit à la tête. (*fig.* 92.)

REMARQUES.

I.

Il faut obſerver que le demi-tour à droite, de la maniere qu'on vient de le ſuppoſer exécuté, change un peu le terrein de l'eſcadron. Car par ce mouvement, on laiſſe à la gauche de l'eſcadron, un eſpace preſque égal au front de chaque diviſion, capable, dans cet exemple, de contenir trois chevaux. On a marqué cet eſpace, figure 92, par la repréſentation ponctuée des chevaux qui l'occupoient d'abord. Mais on gagne vers la droite de l'eſcadron un eſpace de pareil étendue.

II.

Il ſe fait auſſi quelques changemens dans le dedans ou l'intérieur de l'eſcadron, mais ſeulement dans l'arrangement des hommes de chaque rang, qui n'eſt plus le même que dans la premiere formation de l'eſcadron. Les chiffres par leſquels on a marqué les hommes dans la premiere poſition, font voir en quoi conſiſte cette eſpece de dérangement. *Voyez* la figure 92.

III.

Si l'on veut faire ce même mouvement à gauche, c'eſt le cavalier de la gauche de chaque diviſion qui ſert de pivot. Il

tourne ſur le pied de devant du montoir, qui eſt le gauche, & les autres cavaliers de la même diviſion tournent autour de lui & avec lui, comme dans le quart de converſion. Il eſt évident qu'on peut faire le demi-tour à gauche d'un ſeul mouvement continu, comme à droite.

IV.

Par le mouvement qu'on vient d'expliquer, une ligne de cavalerie, c'eſt-à-dire, une ſuite d'eſcadrons placés en ligne droite à côté les uns des autres, peut tourner pour marcher ſur ſa droite ou ſur ſa gauche, dans le tems néceſſaire, à quatre ou ſix cavaliers, pour décrire un quart de converſion. C'eſt pourquoi, comme l'exécution de ce mouvement demande très-peu de tems, c'eſt celui dont il faut ſe ſervir, dit M. le Maréchal de *Puyſegur*, comme du plus sûr & du plus prompt, lorſqu'étant prêt de l'ennemi, on eſt obligé de s'ouvrir ſur la droite ou ſur la gauche.

V.

Au lieu de faire des diviſions qui obligent de compter, comme de cinq ou de ſix, &c. cavaliers, on peut diviſer le front de chaque compagnie en deux parties, & faire faire le mouvement précédent ſur la droite ou ſur la gauche par demi-compagnie.

Par exemple, ayant un eſcadron de quatre compagnies de trente-ſix hommes chacune : ces compagnies formées ſur trois rangs, auront douze hommes de front ; & l'eſcadron en aura quarant-huit.

Pour faire tourner cet eſcadron à droite, ou pour le faire marcher ſur ſa droite, on commandera *à droite par ſix ou par demi-compagnie.*

Ce mouvement étant exécuté, la troupe ou l'eſcadron marchera ſur ſa droite par un front de trois demi-compagnies ou de dix-huit hommes : ſi l'on veut que ces trois demi-compagnies ſe joignent ſans intervalle, il faut avoir attention que les rangs ne ſoient éloignés les uns des autres avant le mouvement, que de la diſtance néceſſaire pour mettre ſix cavaliers à côté les uns des autres, c'eſt-à-dire, d'environ 18 pieds.

ARTICLE II.

160. *De la converſion.*

Les converſions ſe font dans la cavalerie de la même maniere que dans l'infanterie. Il n'y a de différence que dans les termes du commandement.

Ce qu'on appelle *quart de converſion* dans l'infanterie, ſe nomme aſſez ordinairement *caracole*, dans la cavalerie : quelques Auteurs donnent néanmoins le nom de *caracole* à la demi-converſion, ou au demi-tour que fait l'eſcadron, conſidéré comme un corps infléxible, pour faire face à ſa queue.

Alors le quart de converſion eſt appellé *demi-caracole ;* mais ce dernier terme eſt peu uſité dans la cavalerie. On dit plus communément, *faire marcher ſa gauche ou ſa droite*, ſuivant que le quart de converſion doit ſe faire à droite ou à gauche.

Lorſqu'on veut le faire exécuter à droite, on fait arrêter la troupe, ſi elle eſt en marche, par ce commandement : *Halte*, & l'on dit enſuite, *doucement la droite, marche la gauche.* Delà vient que ce mouvement eſt appellé, *faire marcher ſa gauche.*

Si la demi-caracole doit ſe faire à gauche, on fait alors ce commandement. *Doucement la gauche, marche la droite*, & l'on exprime ce mouvement par *faire marcher ſa droite.* Comme ces expreſſions ſont équivoques, en ce qu'elles peuvent s'appliquer au mouvement de l'eſcadron par la droite ou par la gauche, & qu'elles ne ſont point preſcrites par les Ordonnances, on croit qu'il eſt plus à propos d'exprimer la demi-caracole, par le terme de *quart de converſion*, comme le fait l'Ordonnance du 22 Juin 1755, ſur l'exercice de la cavalerie.

Le terme de caracole n'a pas toujours exprimé le demi-tour à droite ou à gauche de l'eſcadron. On le donnoit autrefois à un mouvement de chaque file, qui ſe faiſoit ſucceſſivement par le flanc de l'eſcadron. On l'employoit pour inſulter un eſcadron ennemi mal monté, ou qui ne pouvoit quitter ſon terrein.

Fig. 92.

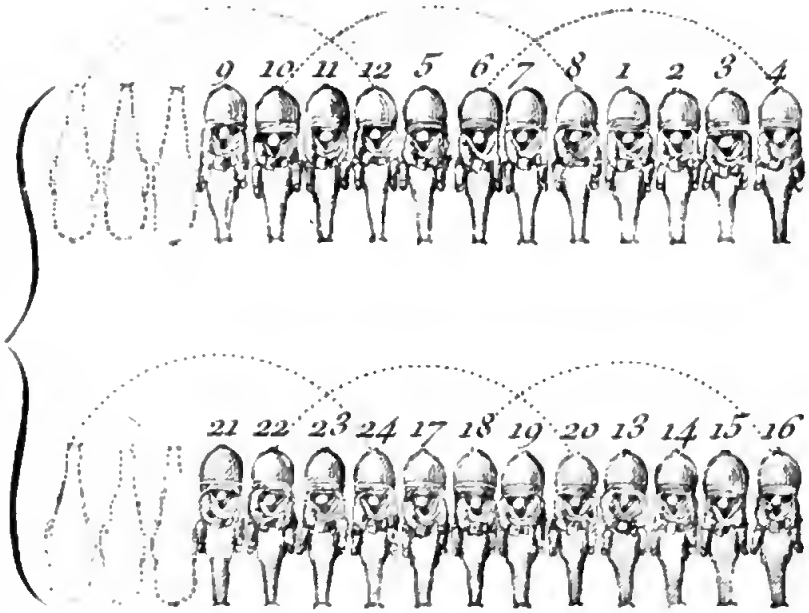

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

Dans ce mouvement, chacune des files ſe détachoit ſucceſſivement de l'eſcadron, & elle alloit paſſer devant l'ennemi en ſerpentant, & en faiſant des paſſades à droite & à gauche, pour être moins expoſée au feu de ceux qu'elle inſultoit, ou les empêcher d'ajuſter. Elle revenoit enſuite par l'autre flanc de l'eſcadron, & paſſant derriere, elle reprenoit ſa premiere poſition.

Lorſqu'on vouloit exécuter ce mouvement, l'Officier qui commandoit l'eſcadron, faiſoit ce commandement :

A moi, l'aîle droite par caracole à gauche, en faiſant front en queue.

On diſoit *en faiſant front en queue*, parce que la file, pour ſe remettre, tournoit inſenſiblement le front vers la queue pour l'aller regagner, & paſſer derriere.

La caracole ſe faiſoit auſſi par quart de rang, & alors chaque quart de rang alloit paſſer ſucceſſivement devant l'eſcadron ennemi, en faiſant des décharges de mouſquetons, ou de piſtolet, & il alloit enſuite ſe reformer ou reprendre ſa premiere place par le derriere ou la queue de l'eſcadron.

ARTICLE III.

161. *De la converſion ſur le centre.*

Nous avons déja obſervé que le demi-tour à droite ou à gauche, avoit le défaut de faire devenir le premier rang de l'eſcadron le dernier, & celui-ci le premier; que la demi-converſion ſauvoit cet inconvénient, mais qu'elle exigeoit de grands intervalles à droite & à gauche de l'eſcadron, & d'ailleurs qu'elle changeoit le terrein. (1)

Pour remédier à ces deux inconvéniens, il faut faire tourner l'eſcadron ſur ſon centre; de la même maniere qu'on fait tourner le bataillon dans l'infanterie.

Pour cet effet, l'eſcadron étant diviſé en deux parties; ſi l'on veut que la demi-converſion ſe faſſe de gauche à droite, la partie de la gauche ne bougera point, & l'on fera faire le

(1) *Voyez* le N°. 114.

demi-tour à droite à l'autre partie, par diviſions de quatre, cinq, ou ſix hommes de front. Alors les deux moitiés de l'eſcadron ſe trouveront diſtantes l'une de l'autre, à peu près de l'intervalle d'une des diviſions de celle qui a fait le demi-tour à droite On fait enſuite ce commandement.

A droite ſur le centre, faites un quart de converſion.

Le cavalier qui eſt à droite du premier rang de la partie de la gauche, qui n'a pas bougé, ſert de pivot au mouvement de cette partie, qui fait le quart de converſion à l'ordinaire. L'autre tourne en même tems du même ſens, & ſur le même pivot; mais en conſervant toujours le même intervalle qui l'en ſépare.

Lorſque la premiere partie a fait ſon quart de converſion, la ſeconde a fait le ſien également, mais elle fait face au côté oppoſé à celui de la premiere, & elle en eſt éloignée de l'intervalle du front d'une des diviſions ſur leſquelles elle a d'abord fait le demi-tour à droite.

Pour que la ſeconde partie faſſe face du même côté que la premiere moitié de l'eſcadron, on lui fait faire encore demi-tour à droite par les mêmes diviſions de ſon front. Lorſqu'il eſt exécuté, l'intervalle qui la ſéparoit de la premiere partie ſe trouve rempli, & toute la troupe fait face du même côté, c'eſt-à-dire, dans cet exemple, du côté droit.

Il eſt évident que ce mouvement s'exécutera de la même maniere à gauche comme à droite. Pour rendre l'exécution de cette évolution plus aiſée à concevoir, nous ajoutons ici la figure 93, pl. XXII, tirée de *l'Art de la Guerre* de M. le Maréchal de *Puyſegur*.

Elle repréſente un eſcadron de cinquante-ſix hommes de front, compoſé de quatre compagnies de quarante-deux cavaliers chacune.

Les deux compagnies de la droite ont fait à droite par demi-compagnies, c'eſt-à-dire, par diviſions de ſept cavaliers; ce qui les a éloigné des deux autres de l'intervalle A B F H, égal à peu près au front de ſept cavaliers.

Les lignes ponctuées K M & L N, repréſentent le terrein que l'eſcadron occupera après avoir fait le quart de converſion ſur le centre ou le pivot A.

La moitié de l'eſcadron à gauche viendra ſe placer, par ſon mouvement, autour de A, en A I L K.

Les cavaliers O & P, décriront pour cet effet les quarts de cercle OK & PL.

La moitié de l'eſcadron à droite, tournant en même tems ſur le pivot A, le cavalier B ſe trouvera en C, après le quart de cercle décrit; le cavalier D en E, & celui qui eſt en H, ſera en G. A l'égard des cavaliers R & S, ils ſeront en M & N, & ils auront décrits les arcs RM & SN.

Ainſi, après le quart de converſion achevé, la moitié de l'eſcadron à droite, occupera l'eſpace CGNM; elle ſera ſéparée de la gauche par les lignes AI & CG, & elle ſera face à la gauche de la premiere poſition de l'eſcadron.

Pour lui faire faire face à droite, comme le fait la moitié qui eſt à la gauche, on lui fera faire le demi-tour à droite par les mêmes diviſions avec leſquelles elle l'a d'abord exécutée, c'eſt-à-dire, par demi-compagnie, ou par des diviſions de ſept cavalier de front. Alors la premiere diviſion, dont le pivot eſt en C, occupera l'eſpace ou l'intervalle AC, & l'eſcadron ſe trouvera ainſi formé ſur le flanc droit, ſans intervalle au centre.

Si l'on veut que l'eſcadron faſſe tête à la queue, il eſt clair qu'au lieu du quart de converſion, il faut lui faire décrire le demi-tour entier tout de ſuite; après quoi les deux compagnies, qui ont fait d'abord à droite par diviſions de demi-compagnies, n'ont qu'à le faire encore une fois pour faire face du même côté que les deux autres, & pour ſe rejoindre avec elles ſans intervalle.

Par ce mouvement on fait tourner l'eſcadron ſans qu'il change de terrein, & l'on conſerve toujours le premier rang à la tête.

Comme le rayon du cercle n'eſt alors que la moitié du front de l'eſcadron, les quarts de cercle que décrivent les cavaliers ne ſont que la moitié de ceux qu'ils décriroient, ſi l'on prenoit pour rayon le front entier. C'eſt pourquoi le quart de converſion, & la demi-converſion ſur le centre, s'exécutent dans un tems une fois plus court que quand le pivot eſt à l'un des angles de l'eſcadron.

ARTICLE IV.

162. *Maniere de faire marcher & défiler l'eſcadron par différentes diviſions, & de le reformer.*

Les différentes diviſions en uſage dans l'infanterie pour mouvoir ou faire marcher le bataillon, comme les *manches*, *demi-manches*, *pelotons*, ou *ſections*, *&c.* ne ſont point connues dans la cavalerie. On ſe ſert de diviſions plus naturelles, & ce ſont celles des quatre compagnies dont l'eſcadron eſt ordinairement compoſé.

Comme il eſt difficile de trouver des terreins ou des chemins aſſez larges pour que l'eſcadron puiſſe marcher en bataille, c'eſt-à-dire, les quatre compagnies rangées à côté les unes des autres, ſur la même ligne droite, on eſt obligé de le rompre en différentes parties, qui ſont, lorſqu'on le peut, les quatre compagnies dont il eſt formé. On ne défile ſur un front plus petit que celui d'une compagnie, que lorſque les lieux où l'eſcadron doit paſſer, ne permettent pas de faire autrement.

La premiere regle pour faire mouvoir ou marcher une troupe de cavalerie, eſt, dit l'Ordonnance du 22 Juin 1755, *de s'éloigner le moins qu'il eſt poſſible de l'ordre de bataille, & de préférer les manœuvres par leſquelles on peut ſe reformer le plus promptement & avec moins de chemin.*

Suppoſons un eſcadron de cent vingt hommes, ou de quatre compagnies de trente cavaliers chacune, rangés ſur trois rangs; il aura quarante hommes de front, & chaque compagnie en aura dix.

Comme le cavalier occupe trois pieds dans le rang, le front de cet eſcadron ſera de vingt toiſes. En le rompant par compagnies, & les mettant à la ſuite les unes des autres, elles formeront enſemble douze rangs de dix hommes chacun.

Les rangs auſſi ſerrés qu'il eſt poſſible pour marcher, ne peuvent guere occuper moins de douze pieds, ou de deux toiſes, en joignant enſemble la longueur du cheval, & l'intervalle qui ſépare les rangs les uns des autres. C'eſt pourquoi les

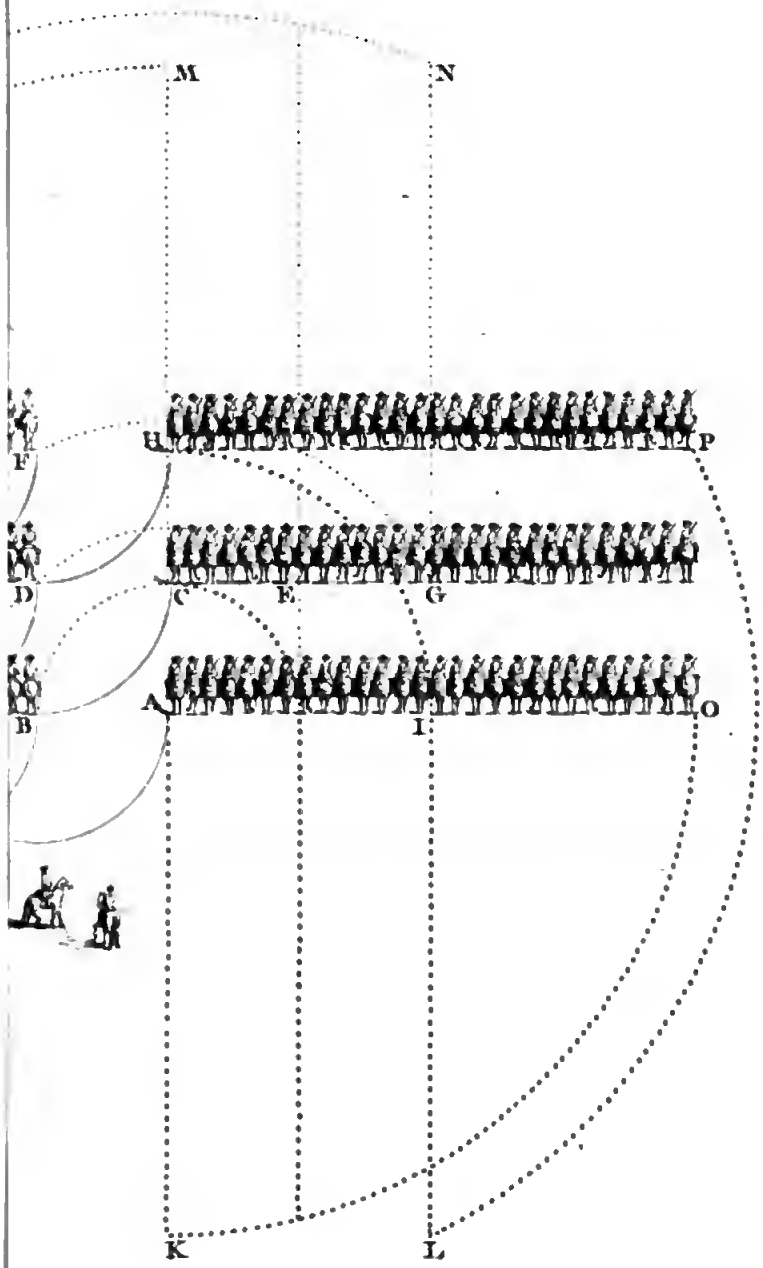

Echelle de 20 Toises.

1 2 3 4 5 10 15 20

les douze rangs occuperont environ vingt-quatre toiſes d'étendue. (1)

Les quatre compagnies à la ſuite les unes des autres, auront trois intervalles, leſquels, en comprenant le rang des Officiers à la tête de chaque compagnie, peuvent s'évaluer chacun environ à l'épaiſſeur de deux rangs, ou à quatre toiſes. Par conſéquent les trois enſemble font douze toiſes. Ces toiſes ajoutées aux vingt-quatre précédentes, donnent à peu près trente-ſix toiſes pour la longueur de l'eſcadron en marchant par compagnie.

Comme il en occupe vingt en bataille, lorſqu'il reprendra cette premiere diſpoſition, il lui reſtera ſeize toiſes pour l'intervalle qui le ſéparera de l'eſcadron voiſin.

Si l'on veut réduire cet intervalle à la moitié du front de l'eſcadron, c'eſt-à-dire, à dix toiſes, comme le preſcrivent le projet d'inſtruction pour la cavalerie, inſéré dans le Code Militaire, par M. *Briquet*, & l'Ordonnance du 22 Juin 1755, on y parviendra aiſément en ſerrant un tant ſoit peu les rangs & les intervalles des compagnies, ou bien de la maniere ſuivante.

On conſidérera les Officiers qui ſont à la tête de chaque compagnie, comme formant un rang, ainſi l'on aura quatre rangs d'Officiers, qui joints aux douze des cavaliers, font enſemble ſeize rangs. On partagera trente toiſes, ou 180 pieds, c'eſt-à-dire, l'eſpace qu'occupe le front du bataillon avec l'intervalle de dix toiſes, en ſeize parties égales: l'on aura onze pieds pour l'épaiſſeur de chaque rang; ce qui eſt un eſpace ſuffiſant pour que les chevaux marchent aiſément les uns derriere les autres, ſans ſe donner d'atteintes.

Si l'eſcadron eſt plus fort qu'on ne le ſuppoſe ici, il eſt évident qu'on trouvera de la même maniere quelle doit être l'épaiſſeur de chaque rang, pour que la troupe n'occupe en marchant par compagnie, qu'une fois & demie la longueur de l'étendue de ſon front.

Quoique la marche de l'eſcadron par compagnie ſoit plus avantageuſe pour réunir la troupe, ou la mettre en bataille plus facilement que lorſqu'elle marche ſur de plus petites di-

(1) On peut diminuer environ quatre pieds, ou une toiſe de cette étendue, parce que le dernier rang n'a d'épaiſſeur que la longueur du cheval.

viſions, néanmoins, comme on eſt obligé de ſe régler là-deſſus, ſuivant les différens paſſages qu'on rencontre, il arrive qu'on fait quelquefois défiler l'eſcadron par un cavalier, par deux, par quatre, &c.

Pour défiler par un, le premier cavalier du premier rang de la compagnie de la droite ou de la gauche, c'eſt-à-dire, du côté par où l'on veut commencer le mouvement, marche en avant. Le ſecond vient prendre ſa place, & le ſuit; les autres en font de même ſucceſſivement.

Lorſque le premier rang a ainſi défilé, le ſecond en fait de même, & enſuite le troiſieme.

La ſeconde compagnie, ou celle qui ſuit immédiatement celle qui a d'abord défilée, ſe met de même à la ſuite de la premiere. Elle eſt ſuivie de la troiſieme, & celle-ci de la quatrieme.

Si la troupe marche par deux; les deux premiers cavaliers de la droite ou de la gauche du premier rang, de la compagnie de la droite ou de la gauche, marchent d'abord en avant; le troiſieme, & le quatrieme viennent enſuite par un à droite ou un à gauche par deux, (1) prendre la place des deux premiers, & ils ſe mettent à leur ſuite. Les autres cavaliers du même rang en font de même deux à deux, ainſi que ceux du ſecond rang, puis ceux du troiſieme. Les autres compagnies de l'eſcadron défilent enſuite ſucceſſivement de la même maniere que la premiere.

Si la troupe marche par quatre, les quatre premiers cavaliers de la premiere compagnie de la droite ou de la gauche, ſuivant le côté par où l'on veut commencer le mouvement, avancent d'abord droit devant eux. Les autres du même rang, font un à droite ou un à gauche par quatre, & ils ſe mettent ſucceſſivement à la ſuite des quatre premiers. Les cavaliers du ſecond & du troiſieme rang de la même compagnie, en font de même, puis ceux de la ſeconde, & enſuite ceux de la troiſieme & de la quatrieme.

Il faut obſerver que ſi les compagnies qui compoſent l'eſ-

(1) Comme il n'eſt pas poſſible que deux cavaliers dont le front eſt de ſix pieds, tournent dans le rang, il faut, auparavant de faire ce mouvement, qu'ils gagnent deux ou trois pieds de terrein du côté où ils doivent tourner, afin d'avoir l'eſpace néceſſaire pour le faire.

cadron, ſont de trente hommes, comme on l'a ſuppoſé dans cet article, on ne pourroit faire défiler les rangs par quatre, parce qu'ils ne ſe diviſeroient pas exactement par ce nombre, mais qu'il faudroit la faire défiler par cinq, c'eſt-à-dire, par demi-front de compagnie; ce qui ſe fait de la même maniere que par quatre.

Pour reformer l'eſcadron, ſuppoſant qu'il marche par compagnie, la premiere, comme le porte l'Ordonnance du 22 Juin 1755, ſe portera légérement huit pas en avant, pendant que celle qui ſuit fera à gauche, & tout de ſuite à droite, pour ſe former à la gauche de la premiere: les deux autres continueront à marcher devant elles, juſqu'à ce que chacune étant arrivée où celle qui la précede a fait à gauche, elle n'ait plus que l'eſpace néceſſaire pour exécuter ce mouvement; elle fera enſuite à droite par compagnie, lorſque ſon premier rang ſera arrivé à la hauteur de la gauche de la compagnie qui la précede.

Lorſque l'eſcadron a défilé par deux, ou par quatre, on reforme ſucceſſivement chaque compagnie, & enſuite l'eſcadron par la réunion de ces compagnies en bataille.

Pour reformer une compagnie qui défile, par exemple, par un.

On la fera d'abord marcher par deux, enſuite par quatre, ſi le nombre d'hommes de chaque rang le permet, c'eſt-à-dire, ſi les rangs contiennent pluſieurs fois quatre exactement. Dans ce cas, on formera la compagnie en avant, en faiſant d'abord arrêter la premiere diviſion pendant que les autres du même rang ſe placeront ſucceſſivement à côté les unes des autres: lorſque le premier rang ſera formé, le ſecond ſe formera de même, & enſuite le troiſieme.

Si les quatre compagnies font enſemble ce mouvement, elles ſe trouveront formées dans le même tems, & elles pourront après cela former l'eſcadron, comme on l'a vu ci-devant.

Si la compagnie eſt de trente hommes rangés ſur trois rangs, comme chaque rang ſera de dix hommes, il ne pourra ſe diviſer par quatre; c'eſt pourquoi, pour reformer la compagnie qui défile par un, on la fera d'abord marcher par deux, & l'on reformera les rangs par deux, comme on vient de l'expliquer par quatre. Tout l'inconvénient de ce mouvement, c'eſt qu'il

eſt plus long que lorſqu'on peut d'abord reformer la compagnie par quatre.

ARTICLE V.

163. *Doubler les rangs de l'eſcadron ou d'une troupe quelconque de cavalerie, & les dédoubler.*

Nous avons déja obſervé dans les évolutions de l'infanterie, que l'expreſſion de *doubler les rangs* ne ſignifioit pas d'en doubler le nombre, mais ſeulement celui des hommes de chaque rang.

La maniere de doubler les rangs dans la cavalerie, n'eſt pas la même que dans l'infanterie, parce que les cavaliers ſont toujours trop ſerrés dans le rang pour pouvoir introduire un nouveau cavalier entre deux.

Mais cette évolution ſe fait très-aiſément & très-ſimplement par le moyen des à droite & des à gauche par diviſions de rangs.

On peut doubler les rangs dans la cavalerie par la droite, par la gauche, & par l'un & l'autre côté en même tems.

On ne donnera ici que cette derniere méthode, l'exécution des deux autres n'aura pas plus de difficulté.

Soit ſuppoſé une troupe de cavalerie de cent vingt Maîtres, rangée ſur deux rangs, qu'on veut réduire à un ſeul, & cela par la droite & par la gauche en même tems.

On diviſera le ſecond rang en deux également. La moitié de la droite fera à gauche par diviſions de cinq cavaliers, & celle de la gauche à droite par les mêmes diviſions.

Ces deux demi-rangs marcheront enſuite devant eux; ſçavoir celui de la droite, juſqu'à ce que ſa derniere diviſion déborde le premier rang d'environ trois pieds, ou de l'épaiſſeur d'un cheval, & celui de la gauche juſqu'à ce que ſa derniere diviſion déborde également la gauche du premier rang de la même quantité.

Alors les diviſions du demi-rang de la droite feront à droite, & celle de la gauche, à gauche, & elles marcheront devant

elles juſqu'à ce qu'elles ſoient dans l'alignement du premier rang.

Il eſt clair que ſi l'on avoit quatre rangs de cavalerie, on les réduiroit à deux de cette même maniere.

REMARQUES.

I.

Pour exécuter ce mouvement, il eſt néceſſaire que les rangs ſoient éloignés les uns des autres du front, au moins des diviſions de chaque demi-rang; c'eſt-à-dire, dans l'exemple précédent, où les diviſions ſont de cinq cavaliers, qu'il faut que les rangs aient au moins quinze pieds d'intervalle.

II.

Au lieu de faire les diviſions des demi-rangs de cinq cavaliers, on les auroit pu prendre de trois; mais alors ces diviſions, en marchant vers la droite & la gauche, auroient été un peu trop ſerrées les unes ſur les autres pour marcher aiſément. On n'auroit pu faire ces diviſions de quatre hommes, parce que le demi-rang étant de quinze cavaliers, ne peut ſe diviſer exactement par quatre.

III.

On peut par cette méthode augmenter le front d'un eſcadron dont les rangs ſont en nombre impair, ou, ce qui eſt la même choſe, diminuer le nombre de ces rangs.

Si l'on a, par exemple, une troupe de cavalerie ſur trois rangs, & qu'on veuille la réduire à deux,

On partagera le troiſieme rang en quatre parties égales; on fera marcher les deux de la droite à la droite des deux premiers rangs, & celles de la gauche à la gauche des mêmes rangs, & l'on aura ainſi l'eſcadron en bataille ſur deux rangs.

Pour dédoubler les rangs.

Si l'on a une troupe de cavalerie ſur un rang, & qu'on veuille en former deux,

On la diviſera en deux parties égales : on fera marcher l'une de ces parties trois ou quatre pas de trois pieds en avant.

Si l'on ſuppoſe que ce ſoit la moitié du premier rang à droite qui ait marché avant, celle de la gauche fera à droite par diviſion de trois, quatre ou cinq hommes, ſuivant que le demi-rang ſe diviſera exactement par l'un de ces nombres. Le demi-rang de la gauche marchera enſuite derriere celui de la droite, juſqu'à ce que ſa premiere diviſion ſe trouve derriere les quatre ou cinq cavaliers de la droite, ſuivant que cette diviſion ſera de quatre ou cinq hommes.

Lorſque le demi-rang de la gauche aura ainſi marché, on lui fera faire à droite par les mêmes diviſions par leſquelles on l'a d'abord fait tourner à gauche, & il ſe trouvera placé derriere le premier, & faiſant face du même côté.

Par cette méthode, ſi la troupe eſt ſur quatre rangs, on la réduira également à deux.

On peut obſerver, par ce qu'on vient de dire ſur le doublement & le dédoublement des rangs, que c'eſt avec raiſon que M. le Maréchal de *Puyſegur* dit, dans ſon Livre de l'*Art de la Guerre*, que par le moyen du quart de tour à droite ou à gauche par diviſions de rangs, la cavalerie peut exécuter les mêmes mouvemens que l'infanterie.

Il eſt des cas à la guerre où il eſt néceſſaire de rompre avec précipitation un eſcadron en deux parties égales, comme lorſqu'un eſcadron en a un en tête, & qu'un autre le vient prendre par le flanc ; voici la maniere de le faire, tirée du projet d'inſtruction pour les évolutions de la cavalerie, inſéré dans le Code Militaire de M. *Briquet* :

L'eſcadron étant toujours ſuppoſé de quatre compagnies, on fait les commandemens ſuivans.

1. *Par deux compagnies à droite* (*ou à gauche*) *rompez l'eſcadron.*

2. *Marche.*

Au ſecond commandement les deux compagnies de la droite ou de la gauche font un quart de converſion.

« Pour reformer d'abord l'eſcadron, on fait marcher les » deux moitiés de l'eſcadron l'une à l'autre, & quand elles » ſont à portée, on commande, »

Par deux compagnies à droite & gauche formez l'eſcadron.

Quand il eſt formé, on lui ordonne de marcher par ce commandement:

Marche.

On trouve dans le même projet la diſpoſition que peut prendre une *garde ordinaire*, ou une petite troupe de quarante-huit cavaliers, pour ſe défendre en plaine contre des Huſſards en nombre ſupérieur.

La méthode des Huſſards étant d'attaquer de tous côtés, il faut leur réſiſter également de toutes parts.

Pour cet effet, la troupe étant en bataille ſur deux rangs, comme ces petites troupes le ſont ordinairement, on fait faire demi-tour à droite aux vingt-quatre cavaliers du ſecond rang; ce qui peut ſe faire aiſément par ſix diviſions de quatre cavaliers. On fait marcher ce rang douze pas de trois devant lui: on lui ordonne après cela de s'arrêter, & l'on fait enſuite ce commandement:

Par ſix cavaliers de droite & de gauche des deux rangs, bordez la haie en flanc.

Ce mouvement s'exécute en faiſant faire bride en main aux ſix cavaliers de la droite & de la gauche de chaque rang, juſqu'à ce que les flancs ſoient fermés: alors la troupe eſt diſpoſée en quarré, dont chaque côté a douze cavaliers de front.

On n'entrera point ici dans un plus grand détail ſur les évolutions ou les manœuvres de la cavalerie. On croit avoir donné les plus eſſentielles & les plus fondamentales. On renvoie pour toutes les autres aux Ordonnances Militaires concernant la cavalerie, & particuliérement à celle du 22 Juin 1755.

Nous finirons cet article, en obſervant que ce que M. le Maréchal de *Saxe* exige particuliérement de la cavalerie, c'eſt « que ſes mouvemens ſoient ſimples & ſolides. On ne doit » jamais lui rien apprendre qui viſe à la légéreté; le principal » point eſt de lui montrer à combattre enſemble, & à ne ja- » mais ſe débander.... Il n'y a d'autres mouvemens à lui ap- » prendre que le caracole, les à droite, les à gauche par de- » mi-quarts de rangs, & à rangs ouverts. *Voilà tout*, dit ce » ce célebre Général: de cette maniere vous marcherez ſur » votre gauche ou ſur votre droite pour gagner un terrein, » lorſque vous ne pourrez le faire par eſcadron; & vous vous

» mettrez de la tête à la queue, &c.... On doit obſerver, com-
» me un principe fondamental, de ne jamais arrêter ſur le
» mouvement du caracole pour ſe redreſſer ; cela eſt d'une
» conſéquence infinie dans les affaires.

» Lorſque la cavalerie charge l'ennemi, on ne ſçauroit aſſez
» lui imprimer de reſter ſerrée enſemble, & de ne jamais
» pourſuivre à la débandade.... On doit partir au petit trot,
» de la diſtance de cent pas ; l'augmenter à meſure qu'on ap-
» proche, & enſuite le galop. On ne doit ſerrer la botte qu'à
» vingt ou trente pas : cela doit ſe faire par un Officier qui
» commande, en criant *à moi*. Il faut y ſtiler la cavalerie, &
» la bien exercer pour lui rendre cette manœuvre familiere,
» laquelle doit être prompte comme un éclair. Il faut ſurtout
» apprendre aux cavaliers à galopper un train bien alongé.
» Tout eſcadron qui ne peut charger deux mille pas à toutes
» jambes, ſans ſe rompre, n'eſt jamais propre à la queue, &c. »
Réveries ou Mémoires ſur la Guerre, par M. le Maréchal de *Saxe*.

Fin du Livre II.

ELEMENS

ELEMENS
DE
TACTIQUE.

LIVRE TROISIEME.

De l'armée, des ordres de bataille, & de la marche des troupes dans les colonnes.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Armée.

ARTICLE PREMIER.

Du nombre de troupes ou de la force des armées.

164. L'ARMÉE eſt un nombre conſidérable d'infanterie, & de cavalerie, deſtiné à agir en campagne contre les forces de l'ennemi. Elle eſt toujours accompagné d'un train d'artillerie, & d'une partie du corps de Royal-Artillerie, qui comprend aujourd'hui celui des Ingénieurs.

Le nombre des troupes, néceſſaire pour former une armée,

n'eſt pas déterminé. Delà vient qu'il y a de grandes & de petites armées.

Une armée n'eſt forte ou conſidérable, que par rapport à celle que l'ennemi peut lui oppoſer.

Ainſi dans un pays où l'ennemi ne pourroit raſſembler qu'un corps de quatre ou cinq mille hommes, une armée de huit ou dix mille hommes, ſeroit une forte armée. Dans un autre pays, dont le Souverain pourroit en raſſembler 40 ou 50 mille, une de 25 ou de 30000 hommes, ſeroit une armée médiocre à lui oppoſer.

Il n'eſt pas néceſſaire d'avoir des armées auſſi fortes que celles de l'ennemi, pour le battre & s'oppoſer à ſes deſſeins.

La valeur des troupes, leur bonne diſcipline, & ſurtout l'habileté du Général ſuppléent aiſément au nombre. C'eſt pourquoi les grands Généraux ont fait de grandes choſes avec des armées médiocres : ce qui prouve que la ſupériorité du nombre dans une armée n'eſt pas ſuffiſante pour s'aſſurer de la victoire.

« En réfléchiſſant ſur les défaites de *Xerxès*, de *Darius*, » & de *Mithridate*, & d'autres Rois qui avoient armés des » peuples entiers, on voit évidemment, dit *Végece*, que ces » prodigieuſes armées ont moins ſuccombé ſous la valeur de » leurs ennemis, que ſous leur propre multitude.... Les An- » ciens, inſtruits par l'expérience, ſe ſoucioient moins de » mettre ſur pied de grandes armées, que de les avoir bonnes » & bien dreſſées.... Quoique les Romains euſſent affaire preſ- » que tous les ans à de nouveaux ennemis, & dans différens » pays, ils avoient cependant toujours des troupes à oppoſer » partout, par la méthode judicieuſe d'avoir des armées » moins nombreuſes que bonnes, & rompues aux pratiques » de guerre. » *Végece, traduction de M. de Sigrais.*

» Une armée formée & diſciplinée de longue main, dit » M. le Duc de *Rohan*, dans ſon *parfait Capitaine*, quoique » petite, eſt plus capable de ſe défendre, & même d'attaquer, » que ces armées qui ne s'aſſurent que ſur leur grand nombre; » & les grandes conquêtes, ajoute-t'il, ſe ſont preſque tou- » jours faites par les armées médiocres, comme les grands » Empires ſe ſont toujours perdus avec leurs peuples innom- » brables. »

Cet illuſtre Auteur prétend que quand une armée paſſe quarante ou cinquante mille hommes, le ſurplus ne ſert qu'à la faire mourir de faim, parce qu'il eſt facile, en ſe retranchant, d'éviter le combat, & que quand on en voudroit donner, *il n'y a plaine ſi vaſte où l'on ne puiſſe trouver de quoi couvrir un des flancs de l'armée, ſoit d'une riviere ou d'un bois, d'une montagne ou d'un foſſé, & de l'autre avec des charriots.*

M. de *Turenne* penſoit à cet égard, comme M. le Duc de *Rohan.* Il diſoit, *qu'une armée qui paſſoit cinquante mille hommes, devenoit incommode au Général qui la commandoit, & aux ſoldats qui la compoſoient.*

M. de *Montécuculi* ne demande dans ſes Mémoires ſur la guerre, qu'une armée de cinquante mille hommes pour combattre les plus nombreuſes armées des Turcs.

M. le Maréchal de *Saxe*, qui a eu de très-nombreuſes armées ſous ſes ordres, eſt du même ſentiment ſur les médiocres armées, que les Généraux précédens. Il dit, dans ſes *Réveries*, ou Mémoires ſur la Guerre, qu'une armée de quarante-ſix mille hommes doit toujours en arrêter une de cent mille, & qu'un Général habile, qui ſçaura prendre des camps avantageux, le fera toujours.

Il obſerve ſur ce ſujet, « que M. de *Turenne* a toujours eu » la ſupériorité avec des armées infiniment inférieures, (1) » parce qu'il ſçavoit prendre ſes poſitions, de maniere à n'être

(1) Entre les différens exemples qu'on en pourroit donner, il ſuffit de parler de la campagne de 1674. Dans cette campagne les ennemis avoient formé le deſſein de nous chaſſer entiérement de l'Alſace. Ils avoient, ſelon M. de *Feuquiere*, une armée de plus de ſoixante mille hommes, & M. de *Turenne* n'en avoit pas vingt mille effectifs. M. de *Louvois* étoit d'avis de ne faire qu'un bucher de cette Province, pour empêcher les ennemis de s'y établir; mais M. de *Turenne*, *que le grand nombre n'effraya jamais*, fut effrayé d'une telle réſolution. Il communiqua au Roi un projet de campagne d'hiver, par lequel il eſpéroit de chaſſer entiérement les ennemis de l'Alſace. C'eſt ce qu'il effectua enſuite, en enlevant tous les quartiers des ennemis les uns après les autres. Il avoit prévu que les Impériaux, *à cauſe de leur grand nombre, ne pourroient pas marcher enſemble, ni ſe tenir unis en corps d'armée par la difficulté des ſubſiſtances.* Sur cette conſidération, il s'arrangea pour les battre en détail, ſans qu'ils puſſent ſe ſecourir les uns & les autres.

On peut ajouter à cet exemple, celui de M. le Maréchal de *Créqui*, en 1677. Ce Général, avec une armée inférieure, empêcha pendant quatre mois M. le Duc de *Lorraine*, de rien entreprendre, & cela en campant toujours à ſa vue, ſans que ce Prince pût trouver l'occaſion de le combattre, parce que, dit M. de *Feuquiere*, M. de *Créqui*, qui vouloit éviter un engagement général, compaſſa ſi ſagement juſqu'à ſes moindres mouvemens, qu'il ne donna jamais au Duc de *Lorraine* aucun tems qui

» pas attaqué, & en ſe tenant toujours prêt de l'ennemi. Il » ajoute, qu'il eſt perſuadé que ce que les grandes armées ont » d'avantage par le nombre, elles le perdent en embarras, en » diverſité de manœuvres, qui ne ſont pas faites par la même » ame, en défauts de ſubſiſtances, & en d'autres inconvé- » niens qui en ſont inſéparables. »

En effet, ſuivant M. de *Folard*, il y a peu de grandes armées qui réuſſiſſent. Lorſqu'on ſe défend bien, on voit bientôt le déſordre & la confuſion s'y introduire. Leur propre grandeur, dit cet Auteur, entraîne leur ruine.

Des autorités précédentes, qu'on pourroit encore fortifier du ſentiment de pluſieurs autres habiles Militaires, on pourroit établir qu'une armée de cinquante mille hommes de bonnes troupes, bien exercées & bien diſciplinées, commandée par un habile général, eſt ſuffiſante pour en impoſer aux armées les plus nombreuſes, & pour exécuter les plus grandes choſes. C'eſt avec des armées, à peu près de cette force, que les Romains ont fait leurs plus grandes conquêtes.

Le Cardinal de *Richelieu* penſoit qu'il ſuffiſoit à la France d'avoir quarante mille hommes d'infanterie ſur pied, quatre mille chevaux, & ſoixante mille hommes de Milice. Avec ces troupes, on ne pourroit guere former que des armées de trente à quarante mille hommes. Ces armées étoient ſuffiſantes pour ſon ſiecle; mais l'uſage s'eſt établi très-rapidement de les faire beaucoup plus fortes.

L'Auteur du Traité de la paix de *Nimegue*, ouvrage imprimé en 1754, prétend que c'eſt dans la guerre terminée par cette paix en 1678, qu'on trouve la premiere époque des grandes armées. Louis XIV y porta le nombre de ſes troupes juſqu'à 180000 hommes.

pût lui procurer la poſſibilité de l'attaquer avec l'apparence d'un ſuccès heureux.

La campagne s'écoula preſque toute entiere dans ces mouvemens qui produiſirent aux ennemis une grande perte d'hommes, un grand dépériſſement de leurs chevaux & de leurs équipages.

Le mauvais état de cette armée ayant obligé M. le Duc de *Lorraine* de la ſéparer avant celle du Roi, comme M. de *Créqui* l'avoit prévu, notre Général, dit le ſçavant Officier qu'on vient de citer, qui fort ſecrétement s'étoit préparé au ſiege de *Fribourg*, eut le tems de prendre cette place avant que M. le Duc de *Lorraine* pût ſeulement raſſembler une partie de ſa cavalerie pour marcher au ſecours de cette ville. *Mem. de M. le Marquis de Feuquiere.*

On peut encore joindre aux exemples précédens, celui de M. le Maréchal de *Saxe*, qui, au camp de *Courtrai*, en 1744, tint tête, avec une armée d'environ 30 ou 35 mille hommes, à une beaucoup plus conſidérable qui lui étoit oppoſée.

M. le Préſident de *Monteſquieu* prétend, dans ſon Livre *ſur les cauſes de la grandeur & de la décadence des Romains*, qu'on a expérimenté en Europe, qu'un Prince qui n'a qu'un million de ſujets, ne peut entretenir plus de dix mille hommes de troupes ſans ſe ruiner.

Il n'en étoit pas de même, dit ce ſçavant & ingénieux Auteur, dans les Républiques, parce que la proportion des ſoldats au reſte du peuple, qui eſt aujourd'hui comme un eſt à cent, pouvoit y être aiſément comme un à huit.

Les grandes armées, outre la dépenſe de leur entretien, qu'on ne peut ſoutenir long-tems, (1) ont pluſieurs autres inconvéniens.

La nourriture des troupes y devient difficile par la grande conſommation.

Les lieux les plus abondans en fourrages, ne peuvent ſuffire que pour peu de tems.

On eſt ſouvent obligé de quitter des poſtes avantageux, pour ne pas expoſer les chevaux à périr de diſette & de beſoin.

Les marches ſont beaucoup plus embarraſſantes que quand l'armée eſt médiocre. Il eſt moins aiſé de lui trouver des champs de bataille convenables, pour faire combattre toutes les troupes; lorſqu'on en trouve, elle occupe une ſi grande étendue de terrein, que le Général ne peut la voir partout, ni donner des ſignaux pour l'exécution de ſes ordres, qui ſoient vus ou entendus de toutes les troupes. (2)

(1) Lorſqu'on a réſolu de porter la guerre dans quelqu'endroit, il faut, pour diminuer la dépenſe de l'armée, la faire entrer dans le pays ennemi le plutôt qu'il eſt poſſible : autrement on ſe ruine & on ſe conſume ſoi-même, dit *Onoſander*, au lieu de faire du mal à l'ennemi. On doit s'appliquer, ſuivant *Montécuculi*, à faire autant de conquêtes qu'il eſt néceſſaire pour entretenir l'armée entiere ou en partie aux dépens du pays où l'on fait la guerre. Un Général intelligent, dit M. de *Folard* ſur ce ſujet, ſçait fournir aux dépenſes de la guerre par la guerre même. Lorſqu'il eſt aſſez déſintéreſſé, & aſſez citoyen pour avoir cet objet en vue, & pour y donner toute ſon attention, on ne peut lui refuſer les plus juſtes & les plus grands éloges.

(2) « On pourroit démontrer par un » grand nombre d'exemples, tirées de la » guerre de 1701, dit M. le Chevalier de » *Folard*, que ce n'eſt pas le grand nom- » bre qui a remporté la victoire. A-t'on » remarqué que le combat ait couru d'une » aîle à l'autre, & ſurtout le front d'une » ligne ? Combien de corps de cavalerie & » d'infanterie ſont reſtés les bras croiſés à » *Hochſtet*, à *Ramillies*, à *Oudenarde*, & » preſque partout, comme à *Malplaquet*. » La cavalerie, dont on eſt ſi fort entêté, » & dont on reviendra quand nous revien- » drons à notre bon ſens, a-t'elle été d'un

Toutes ces choſes & pluſieurs autres, qui ſont détaillées dans *l'Art de la Guerre*, par M. le Maréchal de *Puyſegur*, rendent le commandement des grandes armées beaucoup plus difficile que celui des petites. Auſſi *tel*, dit cet Auteur, *ſe comportera bien avec une armée de vingt à trente mille hommes, qui ſe trouvera bien embarraſſé avec une grande armée, comme je l'ai vu, arriver à pluſieurs.*

Les grands Généraux ont craint le fardeau des grandes armées, parce qu'ils auroient voulu les diriger avec le même art que les petites, & la difficulté eſt bien plus grande. Celui qui ſçait faire avec une armée médiocre les mêmes choſes qu'un autre avec une grande, doit naturellement chercher à s'épargner une augmentation de peines & de ſoins, qui ne peuvent que lui fatiguer l'eſprit, le diſtraire de ſon objet, & le rendre moins propre à ſe diſtinguer dans ſon emploi.

Cependant quelque difficile que ſoit le commandement des grandes armées, on ne peut s'empêcher de convenir qu'elles ne ſoient plus propres que les petites à former de grandes entrepriſes, & à terminer la guerre promptement, ſi l'on a l'art de les employer & de les mettre en action.

Lorſqu'on peut avoir la ſupériorité du nombre ſur l'ennemi, c'eſt un avantage qu'on ne doit jamais négliger. (1)

» plus grand ſervice en Flandre & en Alle-
» magne? La France a-t'elle jamais mis
» ſur pied de plus grandes armées que cel-
» les qui ont paru ſous le regne de Louis
» le Grand, & particuliérement dans la
» derniere guerre, qui a fermé ſon regne?
» Les Alliés contre la France ont-ils fait
» de moindres efforts? Ils en ont même
» fait de plus grands. Les victoires & les
» défaites ont-elles dépendu du grand
» nombre? &c. «

Ce même Auteur prétend que les petites armées offrent une inſtruction plus utile pour les Militaires que les grandes. » Il y
» a partout à apprendre, dit-il, dans les
» petites guerres, & c'eſt dans celle-ci
» uniquement que la ſcience & l'intelli-
» gence paroiſſent le plus particuliére-
» ment. On apprend infiniment dans la
» guerre du Péloponeſe, qui faiſoit toute
» l'étude de Charles-Quint, & qu'il liſoit
» ſans ceſſe, &c. » *Comment. ſur Polybe, T. II, p. 253 & 255.*

(1) Obſervons, d'après M. le Maréchal de *Puyſegur*, que la ſupériorité d'une petite armée ſur une autre, eſt plus avantageuſe que lorſque les armées ſont fort nombreuſe. Il ſuppoſe deux armées, l'une de quinze mille hommes, & l'autre de vingt. Cette derniere a un quart de plus que la premiere; ſuppoſons que ces armées ayant combattues aient perdu chacune environ cinq mille hommes. La plus forte, qui avant le combat n'étoit ſupérieur que d'un quart à l'autre, ſe trouve alors ſupérieure d'un tiers. Ainſi, bien loin d'avoir diminué ſa force par le combat, elle ſe trouve avoir augmenté ſa ſupériorité; ce qui fait voir que les pertes dans les petites armées, ſont beaucoup plus ſenſibles que dans les grandes. Ajoutons à ces inconvéniens des petites armées, qu'il eſt bien difficile de leur trouver des poſtes aſſez bons pour contenir les grandes. On peut voir dans le Tome ſecond de *l'Art de la Guerre*, de M. le Maréchal de *Puyſegur*,

Si deux armées opposées, sont formées de troupes également braves & disciplinées, & commandées par des Généraux d'un égal mérite, il est évident que si l'une est plus nombreuse que l'autre d'une quantité de troupes considérable, la premiere aura un avantage marqué & décidé sur la seconde. Car tout étant égal de part & d'autre, excepté la force, celle qui en a plus doit inconteſtablement l'emporter sur celle qui en a moins. Il ne se peut faire, dit *Montécuculi* sur ce sujet, supposant que toutes les parties d'une armée supérieure, agissent & ne demeurent pas inutiles, *qu'en multipliant les agens, on ne multiplie les efforts, & par conséquent les effets.* Si une épée, dit ce même Auteur, a quelque force d'elle-même, plusieurs épées jointes ensemble en auront davantage, & comme de deux poids inégaux le plus fort emporte le plus foible, de même le grand nombre de troupes doit surmonter le petit.

Mais l'expérience, peut-on dire, ne fait pas toujours voir que les armées supérieures fassent des choses proportionnées à leur nombre ? C'est que la science peut suppléer au nombre jusqu'à un certain point, & c'est par cette raison que M. de *Turenne*, avec de petites armées, a toujours eu la supériorité sur l'ennemi.

« Dans les batailles rangées, dit M. de *Folard*, la valeur soutenue de la supériorité du nombre, est de peu de conséquence contre un chef d'armée foible, mais habile & éclairé, qui oppose une disposition plus sçavante & plus rusée à son ennemi.... L'habileté du Général est toujours plus avantageuse que la supériorité du nombre.... Un Général mal habile, peu entreprenant, quelque supérieur qu'il soit, craint toujours, & n'est jamais assez fort. » *Comment. sur Polybe, T. I, p. 111, & T. V, p. 347.*

Il suit de ces observations, que la supériorité du nombre est d'autant plus nécessaire, que le Général de l'armée opposée a plus de talens & de capacité. Cette supériorité doit le rendre plus circonspect dans ses démarches; elle doit, au moins, lui faire regarder l'armée ennemie, comme une puissance égale, qui mérite toute son attention. C'est-là le moindre

les soins du Général *Mercy*, pour se mettre à l'abri des entrepriſes de l'armée de France, commandée par M. Prince de *Condé*, & par M. de *Turenne*.

avantage qui puiſſe réſulter de la ſupériorité des forces. C'eſt pourquoi nous conclurons de tout ceci, qu'il eſt toujours très-utile d'avoir une armée plus forte que celle de l'ennemi, ſoit pour exécuter de grandes choſes contre lui, ou pour empêcher ſes progrès.

ARTICLE II.

165. *Du nombre de cavalerie qu'il doit y avoir dans les armées; relativement à la quantité d'hommes dont elles ſont compoſées.*

On ne s'arrêtera point à diſcuter ſi une armée doit être compoſée de cavalerie & d'infanterie, ou de l'une ou de l'autre de ces troupes uniquement. L'utilité de leur concours eſt trop généralement connu pour la mettre en problême.

Une armée compoſée ſeulement de cavalerie ou d'infanterie, ſe trouveroit privée de l'avantage d'agir partout également, & des ſecours que ces deux corps ſe prêtent réciproquement.

Si dans un pays de montagnes, l'infanterie eſt plus néceſſaire que la cavalerie, cette derniere a auſſi quelqu'avantage en plaine ſur la premiere. Car, quoiqu'il ſoit poſſible de gagner des batailles en terrein uni avec de l'infanterie, comme on l'a vu du tems des Romains, & du tems que les piques étoient en uſage, la victoire ne ſçauroit être complette à cauſe de la facilité qu'a la cavalerie de s'éloigner de l'infanterie. C'eſt ce que *Xénophon* obſerve, dans la fameuſe retraite des dix mille : comme l'armée des Grecs n'avoit point de cavalerie, *elle ne pouvoit*, dit cet Auteur, *rien gagner dans la victoire, & elle perdoit tout dans une défaite.*

Il n'eſt guere poſſible de fixer par des raiſons ſolides, le nombre d'infanterie & de cavalerie propre à chaque armée. La nature du pays où l'on fait la guerre, le plus ou le moins d'abondance de fourrages qu'on y peut trouver, & les entrepriſes qu'on ſe propoſe d'exécuter, ſont les conſidérations générales qui peuvent ſervir à déterminer l'eſpece de troupes qu'on peut employer le plus utilement.

En général l'infanterie doit être plus nombreuſe dans les armées

armées que la cavalerie, ſurtout dans les terreins ordinaires, où l'on trouve des plaines, des bois, des montagnes, des ravins, des villages, & autres lieux fourrés. Elle doit l'être encore plus inconteſtablement, ſi l'on veut faire des ſieges, former des retranchemens, ou attaquer l'ennemi dans les ſiens.

Dans toutes ces opérations la cavalerie ne ſert proprement qu'à ſoutenir l'infanterie, qu'à la protéger en cas d'accident, & à pourſuivre l'ennemi lorſque l'infanterie eſt parvenue à le rompre. Mais les ſuccès, dans cette eſpece de guerre, dépendent uniquement de l'infanterie.

Auſſi les Grecs & les Romains, qu'on regarde avec raiſon comme nos maîtres dans l'art militaire, ont-ils toujours eu beaucoup moins de cavalerie dans leurs armées que d'infanterie.

Les Légions, lors de leur établiſſement par *Romulus*, étoient de trois mille hommes de pied, & de trois cens cavaliers. On augmenta dans la ſuite le nombre d'hommes de la Légion, ſuivant l'importance des guerres que la République avoit à ſoutenir; mais cette augmentation ſe fit particuliérement de l'infanterie. La Légion ayant été portée à quatre mille ou quatre mille deux cens hommes, n'eut, ſuivant *Polybe*, que deux cens hommes de cavalerie. Du tems de cet Auteur, elle en avoit trois cens, comme dans ſa premiere inſtitution, & l'infanterie ſe montoit quelquefois juſqu'à cinq mille hommes.

On voit par là que les Romains mettoient leur principale confiance dans leur infanterie. Comme elle peut combattre dans toutes ſortes de terreins, ſon uſage eſt plus univerſel & plus étendu que celui de la cavalerie, qui n'a pas le même avantage. C'eſt pourquoi, l'infanterie peut être regardée *comme la baſe & le ſoutien de l'armée; c'eſt avec elle que les Romains & les Suiſſes ont fait des choſes ſi admirables.* (1)

Ajoutons à cette conſidération, que la cavalerie coûte beaucoup plus que l'infanterie, tant par la paie du cavalier, qui eſt plus forte que celle du fantaſſin, que par la dépenſe du cheval, ſon équipage & ſa nourriture. M. de *Santa-Crux* prétend qu'avec ce qu'il en coûte pour l'entretien de mille hommes de

(1) *Mem. de Montécuculi.*

cavalerie, on a de quoi en entretenir 2500 d'infanterie. Comme la dépenſe d'une armée eſt toujours très conſidérable, la prudence demande qu'on ne la multiplie point ſans néceſſité abſolue. C'eſt pourquoi la cavalerie doit être réduite à la quantité néceſſaire pour les beſoins de l'armée.

Les Romains qui, comme on vient de le voir, avoient peu de cavalerie, étoient dans le cas d'en entretenir un plus grand nombre que nous, parce que les ſieges étoient alors moins fréquens qu'aujourd'hui. Quand ils furent dans leur décadence, ils n'eurent preſque plus que de la cavalerie; ce qui fournit à M. le Préſident de *Monteſquieu*, cette réfléxion: « Que plus » une nation ſe rend ſçavante dans l'art militaire, plus elle » agit par ſon infanterie; & que moins elle le connoît, plus » elle multiplie ſa cavalerie. C'eſt que, ajoute cet illuſtre Au» teur, ſans la diſcipline, l'infanterie peſante ou légere, n'eſt » rien, au lieu que la cavalerie va toujours dans ſon déſor» dre même. L'action de celle-ci conſiſte plus dans ſon impé» tuoſité, & un certain choc; celle de l'autre dans ſa réſiſ» tance, & une certaine immobilité: c'eſt plutôt une réaction » qu'une action. Enfin la force de la cavalerie eſt momenta» née: l'infanterie agit plus long-tems, mais il faut de la diſ» cipline pour qu'elle puiſſe agir long-tems. » *Grandeur des Romains, &c. Chap. XVIII.*

Les obſervations précédentes ne fixant rien ſur le nombre de cavalerie qu'il doit y avoir dans les armées, c'eſt par l'expérience & le ſentiment des Militaires éclairés, qu'on peut à peu près le déterminer.

Pluſieurs Auteurs prétendent que la cavalerie doit être le tiers du nombre d'hommes dont les armées ſont compoſées. Il paroît que c'étoit-là le ſentiment de M. le Maréchal de *Puyſegur*. (1)

(1) M. de *Turenne* a ſouvent eu une cavalerie plus nombreuſe. M. de *Puyſegur* nous en donne la raiſon. Dans les deux premieres guerres où ce Général a commandé, les armées n'avoient pas de ſolde réglée. Elles ſubſiſtoient de ce qu'elles pouvoient prendre. « Les villes qui n'étoient pas aſſez fortes » pour ſe défendre, ouvroient leurs portes » au plus fort, qui les rançonnoit en ar» gent & en vivres, pain & autres muni» tions qu'elles étoient contraintes de voi» turer à ſon camp, tant qu'il reſtoit à » leur porte; mais quand il s'éloignoit, ſi » les bleds ſur terre étoient mûrs, il les » coupoit ou les prenoit dans les granges, » les envoyoit moudre dans les moulins » aux environs du camp, enſuite le cuiſoit » dans les fours des villages les plus pro» ches. Pour cette façon de vivre, *la ca» valerie trouvoit plus de facilité que l'in-*

M. de *Folard*, dans le plan de ſon ordre de bataille, inſéré dans le Livre de *ſes nouvelles découvertes ſur la guerre*, & qu'on rapporte pl. XXV, ne met guere en cavalerie que le quart de ſon armée.

M. le Marquis de *Santa-Crux* eſtime que ſi le pays où l'on a deſſein de faire la guerre, eſt un pays de plaines, il faut que la cavalerie, en y comprenant les dragons, ſoit la quatrieme ou la cinquieme partie de l'armée. Si l'armée doit agir dans un pays de montagnes, entrecoupé de bois & de ravins, il fixe la cavalerie à ſa ſixieme partie.

M. le Maréchal de *Saxe* demande dans une armée, plus de cavalerie que les Auteurs précédens. Mais il la diſtingue en deux eſpeces, ſçavoir en groſſe cavalerie, & en dragons. De la premiere qui, dit-il, eſt la véritable, il en faut peu, parce qu'elle eſt fort coûteuſe. Il eſtime que quarante eſcadrons de cette cavalerie ſont ſuffiſans pour une armée de quarante à cinquante mille hommes, mais qu'à l'égard des dragons, il en faut au moins le double.

Ces quarante eſcadrons à cent cinquante hommes chacun, font ſix mille hommes. Si on leur ajoute le double de dragons, on aura dix-huit mille hommes pour la cavalerie de l'armée dont il s'agit; cette cavalerie en ſera à peu près les deux cinquiemes, nombre qui excede ou ſurpaſſe le tiers des troupes de l'armée.

Parmi les différens ſentimens qu'on vient de rapporter, celui de M. le Marquis de *Santa-Crux* nous paroît mériter le plus d'attention, parce que cet Auteur, en diminuant le nombre de cavalerie dans les armées, ſe rapproche davantage de l'uſage des Grecs & des Romains.

On pourroit donc établir, conformément à ce que preſcrit l'illuſtre Auteur Eſpagnol, que la cavalerie d'une armée, qui doit agir dans les terreins ordinaires, entrecoupés de plaines,

» *ſanterie, en ce que chaque cavalier portoit avec lui ſur ſon cheval des vivres pour quelque tems;* proviſion que ne peut faire le ſoldat qui, étant à pied, a encore ſes armes & ſes hardes à porter.... De plus, dans toutes les batailles ou les combats que l'on perdoit, l'infanterie étoit toujours abandonnée à l'ennemi, & à la merci des payſans au lieu que la cavalerie, à peu de cavaliers près, trouvoit toujours à ſe retirer.... *Auſſi eſt-ce pour ces raiſons que vous y voyez ſouvent les armées plus nombreuſes en cavalerie qu'en infanterie*, au lieu que dans les autres guerres communément on trouve deux tiers d'infanterie contre *un tiers de cavalerie.* » *Art de la Guerre*, Tome II, p. 150.

de bois & de montagnes, doit être à peu près le quart ou la cinquieme partie de l'armée; c'eſt-à-dire que, ſi l'armée eſt de cinquante mille hommes, la cavalerie, en y comprenant les dragons, ſera de dix ou de treize mille hommes. Mais indépendamment de cette cavalerie, qu'on peut appeller *réguliere*, il eſt fort utile d'en avoir de plus légere pour aller à la découverte, & harceler l'ennemi dans ſon camp & dans ſes fourrages, faire des priſonniers, &c.

La groſſe cavalerie ne doit guere ſervir que dans les combats; les eſcortes & les détachemens doivent regarder les dragons & les troupes légeres. C'étoit-là le ſentiment de M. le Maréchal de *Saxe*.

ARTICLE III.

166. *De l'Artillerie néceſſaire à une armée en campagne.*

Le nombre de l'artillerie néceſſaire à une armée, doit ſe régler ſur les entrepriſes dont elle eſt chargée, & ſur les différens uſages qu'elle en peut faire en campagne; car il ne s'agit point ici de celle dont on a beſoin pour former des ſieges.

Les anciens Ingénieurs eſtimoient qu'il falloit compter une piece de canon pour mille hommes, & il paroît qu'on ne s'eſt pas fort éloigné de cette proportion dans les différentes guerres que la France a ſoutenue pendant le regne de Louis XIV.

Une nombreuſe artillerie eſt néceſſaire pour former de grandes entrepriſes, pour attaquer l'ennemi avec avantage, & pour ſe défendre plus facilement.

Mais outre qu'elle eſt d'une grande dépenſe, elle eſt fort embarraſſante dans les marches, ſurtout dans les pays de montagnes où l'on ne peut pas la conduire facilement. Le grand nombre de chevaux & d'équipages qu'elle exige d'ailleurs pour ſon ſervice, devient auſſi fort à charge par la grande quantité de fourrage qu'il conſume.

Lorſque la guerre ſe fait dans un pays rempli de places, d'où l'on peut tirer aiſément l'artillerie & les munitions dont on a beſoin, on ſe diſpenſe d'avoir avec ſoi la même quantité que l'on en auroit ſans cette commodité.

Ainſi une armée qui fait la guerre en Flandre, peut avoir un équipage d'artillerie moins nombreux que ſi elle la faiſoit en Allemagne, ou dans quelqu'autre pays éloigné de ſes frontieres. Mais dans tous les cas, il faut qu'elle en ait toujours aſſez à ſa ſuite pour établir des batteries qui puiſſent battre toute l'étendue du front par où l'ennemi peut l'attaquer.

On n'a pas beſoin de beaucoup de gros canons à la ſuite de l'armée, lorſqu'on ne ſe propoſe point de faire des ſieges. Il faut ſeulement quelques pieces de ſeize & de douze pour offenſer l'ennemi de plus loin, & pour détruire plus facilement les villages & les poſtes dans leſquels il peut ſe retrancher. Le ſurplus doit être de pieces de huit & de quatre.

Une armée de cinquante mille hommes, à une piece de canon par mille hommes, aura cinquante pieces. Mais il eſt à propos d'augmenter ce nombre d'environ une vingtaine de pieces, ſurtout ſi l'on a des retranchemens à défendre ou à attaquer.

Il ſeroit fort utile d'avoir auſſi dans l'équipage d'artillerie d'une armée, quelques mortiers pour tirer des bombes à ricochet parmi les troupes ennemies.

Nous n'entrerons point dans le détail des différentes choſes néceſſaires au ſervice de l'artillerie, ni des munitions qui doivent toujours être à ſa ſuite. Nous renvoyons pour cet objet *aux Mémoires d'Artillerie de M. de Saint-Remy*, & à ce que M. de Quincy en dit dans *ſes Inſtructions ſur l'Art Militaire.*

REMARQUE.

Le Roi ayant ordonné qu'il ſoit délivré à tous les bataillons de ſon infanterie, qui ſerviront en campagne, une piece de canon à la Suédoiſe, (1) ce nouvel arrangement (du 20

(1) Les pieces à la Suédoiſe ſont de quatre livres de balles; elles peſent à peu près 600 ou 625 livres. Elles ont environ quatre pieds & demi de longueur, depuis le derriere de la platte bande de la culaſſe juſqu'à l'extrêmité de la volée. Trois chevaux ſuffiſent pour les voiturer avec les munitions néceſſaires pour tirer 55 coups. Il faut cinq hommes pour ſervir les pieces à la Suédoiſe; mais pour en exécuter toutes les différentes manœuvres, l'Ordonnance du 20 Janvier 1757, porte qu'il y ſera employé dans chaque bataillon un ſergent & ſeize ſoldats.

Dans le procès-verbal des épreuves du canon à la Suédoiſe, rapporté dans le premier volume de la troiſieme édition des Mémoires d'Artillerie de M. de Saint-Remy, on trouve qu'on a tiré aiſément, avec ces pieces, dix coups par minute.

Janvier 1757) peut donner lieu de diminuer le nombre des petites pieces de l'artillerie de campagne, pour augmenter celles de huit & de douze. Car s'il y a vingt-quatre bataillons au front de l'armée, ils auront vingt-quatre pieces de canon en état de tirer ſur l'ennemi, lorſqu'il s'approchera pour combattre. Les pieces plus fortes de l'artillerie, ſerviront à tirer plus loin, & à offenſer l'ennemi dans une plus grande étendue de terrein.

ARTICLE IV.

167. *Des vivres de l'Armée.*

On ne peut pas préſumer de trouver dans les lieux où les armées doivent agir, toutes les proviſions néceſſaires pour leur ſubſiſtance.

C'eſt pourquoi, lorſqu'on a réſolu de mettre une armée en campagne, on fait de bonne heure dans les villes les plus à portée des lieux que l'armée doit occuper, des magaſins remplis de proviſions conſidérables de grains & de fourrages, pour la nourriture des hommes & des chevaux.

Ces proviſions ſont appellées *munitions de bouche*, pour les diſtinguer de celles qui concernent le ſervice de l'artillerie, qu'on nomme *munitions de guerre*, & dont il eſt auſſi très-important de ne point manquer.

Les munitions de bouche & de guerre, ſont un objet très-intéreſſant & très-eſſentiel pour l'armée. En effet, ſans proviſions pour la ſubſiſtance des troupes, on ne ſçauroit tenir la campagne, (1) & ſans poudre, boulets, &c. Les armes d'aujourd'hui en uſage, ne ſont, à l'exception de la bayonnette au bout du fuſil, d'aucune utilité.

On ne ſe propoſe point d'entrer dans aucun détail circonſtancié ſur cette importante matiere. On renvoye, ceux qui voudront s'en former des idées plus complettes, aux différens

(1) Celui qui a le ſecret de vivre ſans manger, dit *Montécuculi*, peut aller à la guerre ſans proviſions. La famine eſt plus cruelle que le fer, & la diſette a ruiné plus d'armées que les batailles. On peut trouver du remede pour tous les autres accidens: mais il n'y en a point pour le manque de vivres. *Mem. ſur la Guerre, Liv. I, ch. II.*

ouvrages qu'il y a ſur cet objet, quoiqu'ils laiſſent encore bien des choſes à deſirer pour en avoir des notions exactes.

Nous obſerverons ſeulement que le Roi fait fournir en campagne, à chaque ſoldat & cavalier de l'armée, une ration de pain par jour. Cette ration eſt du poids d'une livre & demie. (1) On fait des pains qui contiennent deux rations, & qui par conſéquent peſent trois livres. Ces pains ſont appellés, *pains de munitions*; (2) on en donne ordinairement pour quatre jours.

Le pain de munition doit être compoſé de deux tiers de froment, & d'un tiers de ſeigle. On emploie ces grains ſans en ôter le gros ſon. Ce pain doit être cuit & raſſis, entre bis & blanc. On le voiture à l'armée dans des charriots couverts, appellés *Caiſſons*.

Le Roi fait diſtribuer à chaque Officier de l'armée un certain nombre de rations par jour, relativement à leur grade militaire. Il fait auſſi fournir une demi-livre de viande (3) par jour aux ſoldats & aux cavaliers.

(1) M. le Marquis de *Feuquiere* obſerve, dans ſes Mémoires, que la ration d'une livre & demie de pain par jour, n'eſt pas ſuffiſante en entrant en campagne, parce que le ſoldat ne peut encore tirer aucun ſecours des productions de la terre dans cette ſaiſon. Il penſe qu'il ſeroit à propos, par cette conſidération, de la fixer à deux livres pendant les premiers mois. Il prétend que par-là les Hôpitaux ſeroient moins remplis de malades, & que le ſoldat ſeroit plus en état de ſupporter les fatigues de la guerre. « J'ai vu, dit cet habile Officier » général, M. de *Louvois*, dans le deſſein » de faire fournir aux troupes deux onces » de poudre de ris par jours pendant les » deux premiers mois de campagne, & » lorſque l'infanterie auroit de grandes » marches à faire à travers du pays enne- » mi. » Il ajoute que cet uſage auroit été fort utile : on ne peut guere en douter.

(2) Suivant M. le Maréchal de *Saxe*, il faudroit, au lieu de pain, accoutumer les ſoldats à ſe contenter de biſcuits en campagne. Ils en porteroient pour un plus grand nombre de jours, & avec moins de poids. Il ne faudroit point non plus une auſſi grande quantité de voitures pour le tranſport du biſcuit, qu'il en faut pour celui du pain. *Voyez* l'article III du premier chapitre de *ſes Rêveries ou Mémoires ſur la Guerre*. Comme il eſt ſouvent difficile d'avoir toujours du pain dans les différentes circonſtances où ſe trouve l'armée, *Montécuculi* propoſe auſſi d'avoir du biſcuit pour les troupes, parce qu'il ſe conſerve ſans ſe gâter. Il conſeille auſſi de leur donner du ris ; ce qui épargne, dit-il, les moulins & les fours, & nourrit plus que le pain.

(3) » Comme les os ſont compris dans » cette fourniture, & que ſouvent, dit » M. de *Feuquiere*, on fait la diſtribution » dans le moment que les bêtes ſont tuées, » & que par conſéquent la viande eſt plus » peſante que lorſqu'elle eſt raſſiſe, cette » fraude tombe à la perte du ſoldat, & au » gain du boucher. Dans les dernieres » campagnes, continue ce judicieux Au- » teur, il s'eſt introduit un uſage qui va » encore à la fraude de la ration du ſoldat. » *C'eſt de prendre les bœufs vivans aux* » *poids par eſtimation.* Si le ſervice ſe fai- » ſoit réguliérement, cela, dit-il, ne de- » vroit pas ſe ſouffrir : mais les abus ſont » terriblement multipliés. » *Mem. de M. le Marquis de Feuquiere.* T. I, pag. 206.

L'armée a pour cet effet à ſa ſuite des troupeaux de bœufs & de moutons.

ARTICLE V.

168. *Des Hôpitaux.*

Les hommes qui compoſent les armées étant non ſeulement expoſés aux maladies qui arrivent aux autres hommes, mais encore à celles que la fatigue, les intempéries de l'air, & le fer de l'ennemi peuvent occaſionner, il eſt important qu'ils trouvent à la ſuite de l'armée des lieux où l'on puiſſe les ſoigner, & travailler au rétabliſſement de leur ſanté.

Pour cet effet, on établit des Hôpitaux dans les lieux ou les villes les plus à portée de l'armée. Il y a dans ces Hôpitaux des Médecins & des Chirurgiens pour traiter les malades & les bleſſés. Il y a un Chirurgien-Major de l'armée, chargé en chef du traitement des bleſſés: il a ſous lui des Aides en aſſez grand nombre pour le ſeconder. Il y a auſſi des Apothicaires pour l'adminiſtration & la compoſition des remedes & médicamens.

Lorſque l'armée doit s'éloigner des frontieres du Royaume, elle a ordinairement un Médecin Major, & pluſieurs autres Médecins; mais les Chirurgiens étant ceux à qui la guerre peut procurer le plus d'emploi, ſont auſſi les plus nombreux.

Outre les différens Hôpitaux établis pour l'uſage de l'armée dans ſes environs, & qu'on nomme tous enſemble *l'Hôpital de l'armée*, il y en a encore un particulier qui la ſuit partout, avec le nombre de charrettes néceſſaires pour porter les onguens, les charpies, les remedes, &c. on le nomme l'*Hôpital ambulant.* Il ſert aux malades & aux bleſſés, dont le traitement eſt le plus preſſé, en attendant qu'on puiſſe les envoyer achever leur guériſon dans les autres Hôpitaux. On les voiture ordinairement dans les Caiſſons qui ont porté le pain à l'armée. Il eſt néceſſaire, obſerve M. le Marquis de *Feuquiere*, de mettre à leur conduite d'autres gens que les conducteurs ordinaires des Caiſſons, pour veiller à ce que les malades ne ſoient

ſoient traités trop durement, & même abandonnés, lorſque les chemins ſont mauvais.

C'eſt le Roi qui fait la dépenſe des Hôpitaux de l'armée. Il traite pour cet effet de la fourniture des remedes, de la nourriture des malades & des bleſſés, avec des particuliers, moyennant un certain prix par jour. *Mais comme*, ſuivant M. de *Feuquiere, l'avidité du gain fait toujours paſſer les Entrepreneurs des Hôpitaux pardeſſus toutes les conſidérations de l'humanité*, il eſt du ſoin de l'Intendant de l'armée de veiller à ce que les malades ſoient bien traités. *Mem. de M. de Feuquiere.* T. I, p. 212.

Cet Auteur prétend qu'il eſt difficile de trouver des gens qui ayent les qualités & la probité néceſſaires pour faire faire exactement aux Entrepreneurs le ſervice des Hôpitaux, parce qu'il eſt aiſé à ces Entrepreneurs *de mettre ces gens-là dans leurs intérêts, d'autant plus que tout concourt à tromper le Prince dans les Hôpitaux, attendu que le gain étant journalier, devient prodigieux à la longue.* « Tout ce que peut faire un Miniſtre ca-» pable & appliqué pour empêcher les friponneries des Hôpi-» taux, continue le même Auteur, c'eſt de veiller bien exac-» tement à l'obſervation des Ordonnances. Le Roi ſera ſervi, » dit-il, à moins de frais, & il s'y perdra moins d'hommes (1). » *Même volume que ci-deſſus, p. 216.*

A la ſuite de l'Hôpital de l'armée, il y a ordinairement un certain nombre de Recollets chargés d'adminiſtrer les ſecours ſpirituels aux malades & aux bleſſés. Ces Religieux ſont montés & nourris aux dépens du Roi. On leur donne des charrettes pour porter leurs chapelles & leur bagage.

(1) En recherchant avec ſoin, dit un Militaire, la cauſe des mortalités qui ont régné pendant quelques campagnes dans les armées, il eſt certain qu'on trouvera que le déſordre qu'il y a eu dans les Hôpitaux a plus tué de ſoldats que l'infection de l'air ou les maladies. Il propoſe, pour remédier à un inconvénient, d'envoyer des Officiers Généraux y faire de fréquentes viſites, pour prévenir les abus qui s'y commettent. On ne doit pas s'imaginer, continue le même Auteur, que c'eſt déroger à la dignité d'un Officier général que de s'abaiſſer à des choſes qui paroiſſent ſi fort au deſſous de ſon emploi. Quoiqu'on en puiſſe penſer, dit-il très-judicieuſement, il eſt certain qu'il n'y a aucun deshonneur à tenir la main à tout ce qui concerne le bien du ſervice, dont la négligence cauſe le plus grand déſordre dans les armées. *Traité de la guerre, imprimé à la ſuite de l'attaque des Places de M. le Maréchal de Vauban.*

ARTICLE VI.

Des Officiers de l'armée.

169. OUTRE les différens Officiers qui commandent les troupes, & dont nous avons parlé au commencement de cet ouvrage, n°. 38, il y en a d'autres dans les armées, qui, ſans avoir de commandement ſur les ſoldats, ſervent à décharger le Général de beaucoup de ſoins particuliers concernant le ſervice & la police de l'armée, qui ne pourroient que le diſtraire de l'attention qu'il doit donner aux mouvemens de l'ennemi, & à la conduite de l'armée.

Ces Officiers ſont *le Maréchal Général des Logis de l'armée*, *le Major général*, *le Maréchal général des Logis de la Cavalerie*, *le Major général des Dragons*, celui de l'Artillerie & du Génie, &c. *l'Intendant de l'armée*, le *Général des vivres*, qu'on appelle auſſi le *Munitionnaire général*. Ce ſont ces différens Officiers, qui, avec leurs Aides, compoſent ce qu'on appelle *l'Etat Major de l'armée*.

Le Maréchal général des Logis de l'armée eſt un des Officiers dont l'emploi demande le plus de talens & de capacité. Ses fonctions conſiſtent à diriger les marches de l'armée avec le Général; à choiſir les lieux où elle doit camper; à en diſtribuer le terrein aux Majors des Brigades (1) de l'armée. C'eſt cet Officier qui inſtruit les Officiers Généraux de ce qu'ils ont à faire dans les marches, & lorſqu'ils ſont de jour.

Il faut que le Maréchal général des Logis de l'armée, connoiſſe parfaitement le pays où l'on fait la guerre, afin de régler ſur cette connoiſſance les mouvemens de l'armée. Quoiqu'il n'ait point d'autorité ſur les troupes, la relation continuelle qu'il a avec le Général pour tout ce que l'armée doit exécuter, lui donne beaucoup de conſidération, ſurtout, dit M. de *Feuquiere*, lorſqu'il eſt entendu dans ſes fonctions.

(1) On appelle *Brigades* à l'armée un certain nombre de bataillons & d'eſcadrons, comme de ſix ou huit réunis enſemble pour agir conjointement les uns avec les autres. On en parlera plus en détail dans le chapitre des diviſions de l'armée.

Comme tous les mouvemens de l'armée le concernent, il faut qu'il ſoit inſtruit des deſſeins ſecrets du Général pour prendre de bonne heure les moyens & les précautions néceſſaires pour leur exécution.

Le Roi lui entretient deux Fourriers, dont les fonctions ſont de marquer dans les villes & les villages que l'armée occupe, les logemens des Officiers qui ont droit d'être logés. Cet Officier eſt encore chargé de la diſtribution des quartiers de fourrage pour l'armée.

Le Maréchal général des Logis de l'armée, eſt en titre d'office; mais le titulaire de cette charge n'en fait pas toujours les fonctions. Le Roi nomme ſouvent pour l'exercer, un Officier qui a le grade de Brigadier, de Maréchal de Camp, ou de Lieutenant Général.

Le Major général de l'armée eſt chargé de tout le détail qui concerne l'infanterie. Il prend l'ordre du Maréchal de Camp de jour, & il le diſtribue aux Majors de Brigades. Il doit viſiter les différentes gardes & les différens poſtes de l'infanterie, & ordonner les détachemens qu'elle doit faire. Les jours de bataille, il la voit mettre en ordre: ſon poſte eſt auprès du Général pour en recevoir les ordres qui regardent le ſervice de l'infanterie.

Le Major Général a ſous lui deux Aide-Majors Généraux, & pluſieurs autres Aides, pour lui faciliter l'exercice des fonctions de ſon emploi.

Lorſque le Régiment des Gardes Françoiſes eſt à l'armée, c'eſt le Major de ce corps qui de droit eſt Major général, autrement c'eſt le Major du plus ancien Régiment d'infanterie de l'armée, à moins que le Roi n'en nomme un particulier.

Le Maréchal général des Logis de la cavalerie, & le Major général des dragons, ont à peu près dans ces corps les mêmes fonctions que le Major général dans l'infanterie. Il faut obſerver ſeulement, que comme la cavalerie & les dragons ont chacun un Commandant particulier, les deux Officiers précédens, indépendamment du compte qu'ils rendent au Général, doivent également en inſtruire le Commandant du corps, auquel ils ſont attachés, au lieu que le Major général ne rend compte qu'au Général de l'armée.

Le détail du ſervice des dragons ſe fait uniquement par le

Major général, ſans que le Maréchal des Logis de la cavalerie puiſſe y entrer en aucune maniere, ſi ce n'eſt ſeulement pour marquer le nombre d'eſcadrons que l'on demande, & l'heure & le lieu où ils doivent ſe trouver.

Il y a deux autres Maréchaux des Logis de la cavalerie auſſi crées en titre d'office. Ils ſont ſubordonnés au Maréchal général. Le Roi nomme auſſi ſouvent pluſieurs de ces Officiers par commiſſion.

Le Major de l'Artillerie & du Génie, eſt chargé du détail de ce corps. Il en rend compte au Général de l'armée, & au Commandant particulier de ſon corps.

Les Majors de Brigades ſont des Officiers qui ont dans leur Brigade les mêmes fonctions que les Majors de Régimens dans leurs Régimens. Ils vont à l'ordre chez le Major général, à l'heure qu'il leur a indiquée pour y écrire l'ordre, ainſi que les détails qui concernent leur Brigade. Ils en font faire lecture à leur Brigadier; ils lui donnent le mot, & ils reçoivent ſes ordres, s'il en a à donner. Ils ne peuvent être commandés pour aucun détachement. Ils ne marchent qu'avec leur Régiment; lorſque le Brigadier eſt de ſervice, un Major particulier de la Brigade marche avec lui.

L'Intendant de l'armée n'eſt point un Officier militaire; c'eſt ordinairement un Maître des Requêtes, aſſez ſouvent Intendant de la Province la plus voiſine du théâtre de la guerre.

Cet Officier a le ſecret de la Cour, comme le Général. Il entre dans tout le détail des vivres, des fourrages, des Hôpitaux, & de ce qui concerne le Tréſor de l'armée. Le Général ordonne les dépenſes qu'il convient de faire, & l'Intendant fait expédier les ordres ſur leſquels le Tréſorier fait les paiemens.

L'Intendant a ſous ſes ordres les Commiſſaires des Guerres qui ſont à la ſuite de l'armée, les Commiſſaires Ordonnateurs, dont le ſoin eſt de veiller à la bonne adminiſtration des Hôpitaux, &c.

Cet Officier eſt d'une grande utilité dans les armées, lorſqu'il a les talens néceſſaires pour bien remplir ſon emploi, & qu'il y donne tous ſes ſoins. Son intelligence & ſa capacité peuvent contribuer beaucoup au bien de l'armée, dont il regle les ſubſiſtances avec le Général des vivres.

Du Capitaine des Guides.

170. Il y a encore à la ſuite des armées un Officier nommé le *Capitaine des Guides*, dont le nom indique aſſez l'emploi. Ses fonctions conſiſtent à ſe procurer, par les gens du pays, une connoiſſance parfaite de tous les chemins, par où l'armée doit paſſer, & qui ſont dans les environs. Il forme une eſpece de compagnie de guides pour le ſervice de toute l'armée.

L'emploi de cet Officier, pour être bien rempli, demande beaucoup de ſagacité & de pénétration pour démêler la vérité que les gens du pays peuvent avoir deſſein de cacher, & pour ſuppléer à leur défaut de lumieres. Il eſt abſolument néceſſaire pour cet effet qu'il ſçache la langue qu'on parle dans le pays où l'on fait la guerre. Il doit choiſir parmi les habitans des lieux qu'occupent l'armée, ceux qu'il juge les plus propres & les plus en état de bien indiquer les chemins, & bien ſe garder ſurtout de prendre pour guide les premiers venus qu'on peut lui préſenter. Cette attention eſt très-importante pour le bien de l'armée, parce que des guides ignorans ou attachés ſecrétement au parti de l'ennemi, peuvent la mettre dans des ſituations très-fâcheuſes.

« Les guides, dit *Montécuculi*, ſont dans une armée, com-
» me les yeux dans le corps. On doit bien les garder, ſe les
» attacher par la récompenſe, par l'eſpérance, & par la crainte
» du châtiment. » Il obſerve qu'on leur fait quelquefois donner des ôtages pour gages de leur fidélité.

On les diſtribue dans les marches à la tête des colonnes des troupes & des équipages.

171. Il y a dans les armées un *Wague-meſtre*, ou Conducteur général des équipages. C'eſt lui qui en dirige l'arrangement ou les diſpoſitions. Il ſe fait accompagner de guides du pays, dans la marche des équipages de l'armée.

172. Chaque armée a auſſi un *Prevôt*, pour la punition de ceux qui contreviennent aux bancs publiés dans l'armée, & des différens crimes qui peuvent s'y commettre parmi les particuliers qui la compoſent.

Le Prevôt eſt chargé de l'ordre & de la diſcipline parmi les Marchands & les Vivandiers de l'armée. Il a, comme les autres Prevôts, ſa compagnie d'Archers, ſes Lieutenans,

Exempts & Exécuteurs. Il fait arrêter tous ceux qu'il trouve en contravention aux Ordonnances du Roi, ou en infraction des bancs du Général, à qui il rend compte, afin de recevoir ſes ordres pour le châtiment. La connoiſſance de tous crimes commis par les ſoldats, auxquels les Marchands & autres particuliers non militaires, ſont intéreſſés, lui appartient de droit. Les ſoldats qui ont enfreint les bancs, ſont punis par les ordres du Général, ſans forme, ni procès. Le Prevôt ſe promene avec ſes archers autour du camp, pour la ſûreté de ceux qui apportent des denrées, & pour arrêter les déſerteurs & les maraudeurs. Il met le taux aux denrées. Il a différens droits qui lui ſont payés par les Vivandiers, les Marchands, &c.

173. L'expoſé qu'on vient de faire, quoiqu'en abrégé, des Officiers de l'armée, peut faire connoître quels ſont les ſecours que le Général doit en tirer pour l'exécution de ſes ordres, & pour ce qui concerne l'ordre & la police de ſon camp, ſes ſubſiſtances, &c. Il ne lui reſte guere que le ſoin des grandes opérations dont il eſt chargé contre l'ennemi. Cet objet eſt encore aſſez vaſte pour occuper entiérement l'homme le plus appliqué, & le plus pourvu des talens du commandement.

Il doit étudier continuellement les démarches & les actions de l'ennemi. Le trop de confiance à cet égard, cauſe un grand nombre d'accidens; mais auſſi quand on pouſſe trop loin ſes inquiétudes, *on ruine*, dit M. le Maréchal de *Puyſegur*, *ſon armée par des fatigues outrées.*

C'eſt un reproche que bien des gens font encore à la mémoire de M. le Maréchal de *Boufflers*, qu'ils accuſent d'avoir été trop inquiet. Mais obſervons, avec M. le Chevalier de *Folard*, qu'on appelle ſouvent *inquiétudes*, les ſoins & les attentions du Général les plus utiles & les plus importans. « Les » Officiers pareſſeux & inappliqués, dit cet Auteur, s'imagi- » nent même que le Général a peur, lorſqu'ils s'apperçoivent » qu'il eſt ſur les ſûretés néceſſaires qui les fatiguent, & qui in- » terrompent le plaiſir de ne rien faire, ſans ſonger qu'on ne peut » être trop en garde & trop en défiance. Les gens entendus, » continue le même Auteur, diſtinguent aſſez les précautions » d'un habile homme d'avec celles d'un ignorant. » *Comment. ſur Polybe, T. III, p. 214.*

Le Général doit s'appliquer auſſi à connoître le mérite des Officiers Généraux qui ſont ſous ſes ordres, leur zele & leur application au ſervice, pour ne les charger d'aucun commandement au deſſus de leur intelligence. (1) Il eſt l'ame de toute la machine de l'armée (ſi l'on peut ſe ſervir de cette expreſſion): c'eſt lui par conſéquent qui doit l'animer, la régler, & lui donner le mouvement néceſſaire pour que toutes les parties qui la compoſent concourent au même but, c'eſt-à-dire, au ſervice du Prince & de la patrie.

Comme le Général ne peut être trop inſtruit des deſſeins & du caractere de celui de l'armée ennemie, il ne doit rien négliger pour s'attacher des eſpions ſûrs & éclairés, qui puiſſent lui donner des inſtructions ſur tout ce qui le concerne.

L'argent ne doit point être ménagé pour un emploi auſſi

(1) « Il ne ſuffit pas, dit M. le Maréchal » de Puyſegur, d'avoir une partie des Officiers Généraux inférieurs, qui ſoient » capables & appliqués, il faut qu'ils le » ſoient tous. Car ſi celui, ajoute-t'il, qui » a le commandement ſupérieur d'une diviſion, ne l'eſt pas, quand celui qui lui » eſt ſubordonné le ſeroit, il ne pourroit » peut-être pas remédier aux fautes que » l'autre auroit pu faire. A l'égard des » fourrages & autres ſubſiſtances pour les » grandes armées, c'eſt une étude & une » connoiſſance qu'on ne peut tenir que de » ceux qui en ont été chargés, & qui s'en » ſont acquittés par regles & principes, » ce qui eſt rare à trouver. Il en eſt de » même, continue cet illuſtre Auteur, des » marches d'armées, des camps, champs » de bataille, & de bien d'autres parties de » la guerre, dont on n'a ni théorie ni pratique. Combien trouveroit-on de Lieutenans Généraux & de Maréchaux de » Camp, qui n'ont jamais été commandés pour marquer aucun camp, ni pour » reconnoître des champs de batailles, » &c. » *Art de la Guerre*, T. II, p. 154.

Non-ſeulement les Officiers Généraux doivent être inſtruits de tout ce qui concerne le commandement des troupes, & des différentes opérations de la guerre, mais même les Officiers inférieurs. M. de *Feuquiere* obſerve que ce fut à l'habileté de ces derniers que la France dut l'honneur du combat d'*Altenheim*, donné en 1675, quelques jours aprés la mort de M. de *Turenne*. Dans ce combat la déſunion des deux Officiers Généraux (M. de *Lorge* & M. de *Vaubrun*) avoit empêché de prendre aucune précaution pour faire retirer l'armée. Lorſqu'elle fut attaquée, les Officiers particuliers placerent eux-mêmes les troupes pour recevoir l'ennemi. Ils formerent une ligne qui arrêta ſes progrès. Cette ligne ſe trouvant attaquée pardevant & parderriere, ils firent faire demi-tour à droite aux deux derniers rangs de l'infanterie, qui étoit alors à ſix de hauteur, & ils ſoutinrent de cette maniere les charges de l'ennemi qui ne put les entamer. « Y a-t'il, » dit M. de *Feuquiere*, un plus bel éloge » à faire de la valeur des troupes, & de la » conduite hardie des Officiers particuliers, que de conſidérer que la vue d'un » péril auſſi grand que celui où ſe trouvoit » une ſeule ligne d'une armée, dont l'arriere-garde avoit été battue, ne produiſit d'autre effet que d'animer les Officiers & les ſoldats à s'en tirer avec gloire, & ſuppléer par leur conduite à l'incapacité des chefs? Aucune troupe n'a » ſongé qu'a combattre & à s'oppoſer aux » grands efforts d'un ennemi ſupérieur & » audacieux, par le bonheur du commencement de l'action, & n'a jamais fait la » moindre attention qu'elle n'étoit pas » ſoutenue par une ſeconde ligne. » *Mem. de M. de Feuquiere.* T. III, p. 240.

important & ſi dangereux que celui d'eſpion. Comme on ne peut y attacher ni honneur, ni diſtinction, quoiqu'il ſoit un des plus périlleux qu'un particulier puiſſe exercer, l'avidité du gain eſt le ſeul objet de ceux qui veulent bien s'en charger. C'eſt pourquoi il faut leur prodiguer abondamment l'argent pour être bien ſervi (1).

Il y a un art particulier à ſçavoir ſe procurer des eſpions en état de découvrir les ſecrets des ennemis. Le Général ne peut s'y employer lui-même, mais il peut ſe ſervir de gens de confiance, qui lui en facilitent les moyens : les inclinations, le caractere des Généraux ennemis, de ceux qu'ils emploient dans leurs plus ſecrettes actions, étant bien connus, on s'applique à gagner la confiance de ces derniers : à force d'argent, on peut y parvenir, comme M. le Maréchal de *Luxembourg* l'avoit fait d'un des Commis du Secretariat du Prince d'Orange.

Ce ne ſont pas les eſpions qui ne ſçavent que roder dans le camp ennemi, ſans avoir d'accès qu'auprès des ſoldats, qui peuvent donner beaucoup de lumieres ſur les deſſeins de l'ennemi. Mais comme ces eſpions coûtent peu, & qu'ils peuvent au moins vous avertir des mouvemens que l'ennemi fait dans ſon camp, il faut les encourager & les récompenſer relativement au zele & à l'activité qu'ils témoignent. Des différens avis qui viennent de pluſieurs eſpions, la ſagacité du Général doit lui faire découvrir les choſes que ces eſpions n'ont dû ni prévoir, ni connoître.

Indépendamment des eſpions, on peut encore s'inſtruire des démarches de l'ennemi par les partis qu'on doit faire roder continuellement autour de ſon camp, & par les priſonniers qu'ils peuvent faire. Ces priſonniers donnent ſouvent des éclairciſſemens utiles, ſurtout lorſqu'on ſçait les interroger avec aſſez de fineſſe d'eſprit, pour en arracher, pour ainſi dire, malgré eux, les connoiſſances qu'ils ont ſouvent deſſein de ne

(1) Un Général, dit un Auteur militaire, ne doit jamais regretter la dépenſe néceſſaire pour l'entretien des eſpions. Quand il n'a pas de quoi y ſatisfaire, il faut ſacrifier celle de ſa cuiſine & de ſa maiſon, plutôt que de manquer à cet article. C'eſt-là qu'il faut répandre l'argent à pleines mains. Il eſt rare, en ſuivant cette maxime, qu'on ſoit ſurpris, au lieu que ſouvent on trouve l'occaſion de ſurprendre l'ennemi. *Traité de la Guerre*, imprimé à la ſuite de l'attaque des places de M. le Maréchal de Vauban.

point

point reveler. Comme la plûpart des événemens militaires ne ſont heureux ou malheureux, ſuivant *Polybe*, qu'à proportion de l'habileté ou de l'ignorance des chefs, un Général prudent & intelligent, ne néglige rien de tout ce qui peut faciliter le ſuccès de ſes entrepriſes; il y réuſſit d'autant plus aiſément, qu'il eſt mieux inſtruit des deſſeins, des projets, & des démarches de l'ennemi.

ARTICLE VII.

Du dénombrement de l'armée.

174. La force d'une armée ſe compte ordinairement par le nombre de bataillons & d'eſcadrons qu'elle contient; le nombre d'hommes de ces corps n'étant pas toujours le même, on ne ſçait pas exactement celui des hommes, dont elle eſt compoſée par l'évaluation précédente. M. le Maréchal de *Puyſegur*, pour remédier à cette eſpece d'inconvénient, prétend qu'on devroit déterminer la force d'une armée d'une maniere plus exacte, c'eſt-à-dire, en l'exprimant par le nombre de milliers d'hommes de pied & de cheval, qu'elle contient, de la même maniere qu'on le pratique dans les Traités que l'on fait avec les Princes qui s'engagent à fournir des troupes à d'autres Puiſſances.

CHAPITRE II.

Des ordres de bataille.

ARTICLE PREMIER.

De la diſpoſition ou de l'arrangement de l'armée.

175. On a vu dans la formation des bataillons, la néceſſité de donner aux hommes qui les compoſent une diſpoſition ou

un arrangement qui les mette en état de ſe ſoutenir réciproquement, & d'agir enſemble contre l'ennemi.

Ce que l'on a établi à ce ſujet, à l'égard des hommes du bataillon, peut s'appliquer aux bataillons & aux eſcadrons qui compoſent l'armée, c'eſt-à-dire, qu'ils doivent être arrangés de maniere qu'ils puiſſent ſe mouvoir avec ordre, marcher & combattre enſemble, ſelon la volonté du Général. Comme l'action la plus conſidérable que puiſſent faire des troupes en campagne eſt celle de livrer bataille, on a donné le nom *d'ordre de bataille*, à l'arrangement ſuivant lequel on diſpoſe les différentes troupes qui compoſent les armées pour combattre.

Ainſi les hommes des différens corps de troupes de l'armée, étant placés à côté les uns des autres, pour ſe couvrir réciproquement à droite & à gauche, & les uns derriere les autres, pour que les derniers rangs puiſſent ſoutenir les premiers, les bataillons & les eſcadrons de l'armée doivent obſerver le même arrangement entr'eux, par les mêmes raiſons; c'eſt-à-dire, qu'ils doivent être placés à côté les uns des autres ſur pluſieurs lignes droites.

On ne donne point à ces lignes le nom de rangs de bataillons, d'eſcadrons ou de troupes, mais celui de *lignes de troupes*, ou de *bataillons & d'eſcadrons*, ou de *troupes en bataille*.

On ne donne point non plus à ces troupes, lorſqu'il y en a pluſieurs les unes derriere les autres, le nom de file de troupes, mais celui de *troupes en colonne*.

Il ſuit de ces différentes expreſſions, que des eſcadrons & des bataillons en *ligne*, ſont à côté les uns des autres, & que ces mêmes troupes en *colonne*, ſont les unes derriere les autres.

L'arrangement des troupes dans l'ordre de bataille, doit varier, ſuivant la nature du terrein occupé par l'armée, ſuivant le nombre & l'eſpace des troupes, & ſuivant les vues ou les deſſeins du Général: mais il y en a un primitif & ordinaire, ſur lequel on forme d'abord l'armée, ſuppoſant qu'elle ſoit en un terrein uni & régulier. On le change enſuite, ſelon les circonſtances des terreins dans leſquels elle peut ſe trouver. On donnera dans la ſuite une idée des principaux ordres de bataille, mais on expliquera auparavant ce qui concerne le premier, qu'on peut appeller *l'ordre régulier*: voici en quoi il conſiſte.

On diſpoſe l'armée ſur deux lignes droite, compoſées chacune à peu près du même nombre de bataillons & d'eſcadrons, rangés en ligne droite, à côté les uns des autres, avec des intervalles entr'eux environ du front de chaque troupe, c'eſt-à-dire, que chaque intervalle qui ſépare les bataillons les uns des autres, eſt à peu près le même que le front du bataillon, & que celui qui ſépare de même les eſcadrons, eſt égal au front de l'eſcadron, ou qu'il en differe peu.

Ces deux lignes contiennent ordinairement toutes les troupes de l'armée, à l'exception d'un petit nombre de bataillons & d'eſcadrons, qu'on réſerve pour porter du ſecours, s'il en eſt beſoin dans le combat, aux deux premieres lignes, & qu'on place ordinairement derriere la ſeconde. Ce corps de troupes eſt appellé *réſerve*.

Lorſque le front de l'armée eſt fort étendu, il y a quelques fois pluſieurs réſerves. On en a vu juſqu'à trois dans les grandes armées. Elles ſont alors une eſpece de troiſieme ligne, partagée en autant de parties qu'il y a de réſerves; elles ſont ſéparée par des intervalles aſſez grands pour occuper la même étendue de front que les deux premieres lignes.

Suivant *Végece*, l'invention des réſerves eſt dûe aux Lacédémoniens. Les Carthaginois les imiterent, & enſuite les Romains. (1)

L'arrangement des troupes de chaque ligne conſiſte à mettre l'infanterie au milieu, & à partager la cavalerie également à la droite & à la gauche de l'infanterie.

Ainſi, ſi l'on a 48 bataillons & 80 eſcadrons à mettre en bataille ſur deux lignes, chacune ſera compoſée de 24 bataillons, & de 40 eſcadrons. Les 20 bataillons occuperont le milieu de la ligne, & les eſcadrons ſeront placés, ſçavoir 20 à la droite de l'infanterie, & 20 à la gauche.

De cette maniere, une armée eſt diviſée en trois parties dans l'ordre de bataille. L'infanterie en occupe le *centre*, ou le milieu, c'eſt ce qu'on appelloit autrefois le corps de bataille.

(1) Les réſerves ſont abſolument utiles pour remédier au déſordre qui peut arriver dans les troupes de la premiere & de la ſeconde ligne. Un Général intelligent ne doit jamais combattre ſans avoir des corps prêts à fortifier les parties de ſon armée qui peuvent en avoir beſoin. Elles ſe portent avec vivacité dans tous les lieux où l'ennemi combat avec avantage, & elles ſervent à en arrêter le progrès.

La cavalerie eſt placée aux deux parties de la droite & de la gauche, qu'on appelle les *aîles de l'armée.*

On obſerve de placer les troupes de la ſeconde ligne vis-à-vis les intervalles de celles de la premiere, afin qu'en cas de beſoin, la ſeconde ligne puiſſe ſecourir la premiere ſans empêchement.

Les corps de la ſeconde ligne étant vis-à-vis les vuides de la premiere, peuvent s'avancer par ces vuides lorſque cette ligne a été battue, pour arrêter le progrès de l'armée ennemie; & les troupes de la premiere ligne ayant derriere elles les vuides ou les intervalles qui ſéparent celles de la ſeconde, peuvent ſe retirer par ces vuides, ſans porter le déſordre ou la confuſion parmi les troupes dont la ſeconde ligne eſt compoſée.

La ſeconde ligne eſt ordinairement placée avant le combat à trois cens pas, ou à cent cinquante toiſes de la premiere, afin que le premier feu de l'ennemi ne parvienne pas juſqu'à l'endroit qu'elle occupe. Cette diſtance eſt auſſi néceſſaire pour faire marcher pluſieurs bataillons & eſcadrons de front entre les lignes, pour ſe tranſporter ainſi de la droite à la gauche, ou de la gauche à la droite, ſuivant les ordres du Général. Lorſque le combat eſt une fois engagé, la ſeconde ligne s'approche beaucoup plus de la premiere, afin d'être plus à portée de la ſoutenir en cas de beſoin.

La figure 94, pl. XXIII, fait voir la diſpoſition de l'armée propoſée telle qu'on vient de l'expliquer.

A H eſt la premiere ligne, & I Q la ſeconde.

C F eſt le centre de la premiere ligne, occupé par l'infanterie de cette ligne. A B & G H, en ſont les aîles, occupées par la cavalerie.

L O eſt l'infanterie de la ſeconde ligne, & I K & P Q, la cavalerie qui forme les aîles de cette ligne, comme dans la premiere.

On a repréſenté ſur cette figure les bataillons par des rectangles ombrés de ſimples lignes perpendiculaires à la baſe de ces rectangles. On a marqué deſſus les deux drapeaux de chaque bataillons.

Les eſcadrons ſont auſſi exprimés par des rectangles moins étendus que ceux des bataillons, parce qu'ils ont moins de front. On les a ombrés de lignes qui ſe coupent perpendiculai-

rement, & l'on a marqué ſur chacun de ces rectangles les deux étendards de chaque eſcadron.

L'infanterie dans l'ordre de bataille que l'on vient de repréſenter, forme proprement le *corps de bataille de l'armée*, qui eſt protégé ou couvert par les deux aîles de cavalerie.

Si l'on ſuppoſe que chaque ligne d'infanterie ſoit ſéparée ou diviſée par le centre en deux parties égales, E F ſera la droite de la premiere ligne, & C D la gauche; N O ſera de même la droite de la ſeconde ligne, & L M la gauche. La cavalerie de chaque aîle peut ſe diviſer également en deux parties égales, de droite & de gauche. Alors la gauche de l'aîle droite eſt à la droite de l'infanterie, ou des troupes du centre, & la droite de l'aîle gauche eſt à la gauche des mêmes troupes.

Les réſerves ſont marquées par R & R; les rectangles qui expriment les corps dont elles ſont compoſées, ſont ombrés par des lignes obliques à leur baſe.

ARTICLE II.

Des diviſions de l'armée, appellées Brigades.

176. S'il n'y avoit de diviſion dans l'armée que celles des bataillons & des eſcadrons, c'eſt-à-dire, ſi elle étoit ſeulement partagée en pluſieurs parties par ces différentes troupes, ou bien en partie du centre, & en aîles, on pourroit dire que la premiere de ces diviſions donneroit de trop petites parties, & la ſeconde de trop grandes. Mais comme on a vu, dans la formation des troupes en particulier, qu'il ne convient pas de les compoſer, ni d'un trop petit nombre d'hommes, ni d'un trop grand, il s'enſuit que les diviſions de l'armée doivent être compoſées d'un nombre de bataillons ou d'eſcadrons aſſez conſidérable pour produire de grands effets dans le combat, mais trop petit pour donner de l'embarras dans le mouvement de l'armée.

Ce qu'on appelle *diviſion* dans l'armée, n'étant autre choſe que l'union ou la liaiſon de pluſieurs corps de troupes deſtinés à agir enſemble, l'union de pluſieurs bataillons ou eſcadrons, peut donc être conſidérée comme une diviſion de l'armée.

Chaque Régiment peut auſſi être conſidéré comme une diviſion ; mais comme les Régimens ſont différens en France les uns des autres, la diviſion de l'ordre de bataille par Régimens ne conviendroit pas. C'eſt pour cela qu'on en joint pluſieurs enſemble, qu'on met ſous les ordres d'un même chef appellé *Brigadier*, & cette union de Régimens, ou plutôt des bataillons ou des eſcadrons qu'ils compoſent, ſe nomme *Brigade d'armée*, ou ſimplement *Brigade*.

Il ſuit delà qu'on doit définir la Brigade, *un certain nombre de bataillons ou d'eſcadrons, deſtinés à combattre & à faire le ſervice militaire enſemble, ſous les ordres d'un chef appellé* BRIGADIER.

Les troupes d'une même Brigade ſont ſur la même ligne dans l'ordre de bataille, & placées immédiatement à côté les unes des autres. Elles ne ſont point de différentes eſpeces, mais ſeulement d'infanterie, ou de cavalerie.

Toute l'armée eſt diviſée par Brigades, mais le nombre des bataillons ou des eſcadrons de chaque Brigade, n'eſt pas fixe (1). On regarde cependant le nombre de ſix bataillons, ou celui de huit eſcadrons, comme le plus convenable pour former les Brigades : mais il y en a de plus fortes & de plus foibles.

Il y a encore quelques autres regles uſitées dans la formation de l'ordre de bataille par rapport au rang que les Régimens ont entr'eux ; mais on renvoye pour ce détail aux Ordonnances militaires, qui fixent le rang de chaque Régiment : l'on ſe reſtraint ici à ce qu'il y a de plus eſſentiel & de plus général dans l'ordre de bataille.

Les Brigades ſuivent entr'elles le rang du premier Régiment qu'elles contiennent. Les autres Régimens ſont regardés, comme joints avec le premier, & ne faiſant en quelque façon que le même corps. Conformément au rang de ce Régiment, on donne aux Brigades les *poſtes d'honneur* qui lui conviennent.

On appelle poſte d'honneur à la guerre, celui qui eſt jugé le plus périlleux, & comme les flancs des lignes ſont les endroits les plus expoſés & les plus dangereux, à moins qu'ils ne

(1) Dans les dernieres campagnes de Flandres, elles ont été de quatre bataillons.

N BATAII

me.

Aile droite.

ne.

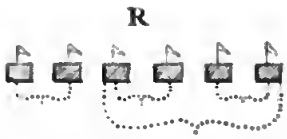

Voleur.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

F. Ruillaud Lieut.e Scalp.

23.

ſoient couverts ou protégés par le terrein, ou quelque corps particulier de troupes, on place, par cette raiſon, les premieres Brigades aux flancs.

Il y a dans l'infanterie quatre poſtes d'honneur.

Le premier eſt la droite de la premiere ligne; le ſecond eſt la gauche de cette même ligne; le troiſieme, la droite de la ſeconde ligne; & le quatrieme, la gauche de cette ligne. Cependant, par un ancien uſage, le Régiment des Gardes, qui eſt le premier Régiment de France, ſe place toujours au centre de la premiere ligne. A l'égard de la cavalerie, comme elle eſt diviſée en deux corps, ſçavoir de la droite & de la gauche, elle a huit poſtes d'honneur, dont les quatre premiers ſont les mêmes que ceux de l'infanterie; le cinquieme, eſt la gauche de la premiere ligne de l'aîle droite; le ſixieme, eſt la droite de la premiere ligne de l'aîle gauche; le ſeptieme, la gauche de la ſeconde ligne de l'aîle droite; & le huitieme, la droite de la ſeconde ligne de l'aîle gauche.

Dans les différentes Brigades de l'armée, les Régimens ſuivent la même regle entr'eux, c'eſt-à-dire, que le premier ou le plus ancien ſe met à la droite de la Brigade; le ſecond, à la gauche; le troiſieme & quatrieme, s'il y en a un quatrieme, ſe mettent au centre.

Dans les Brigades qui ferment la gauche des lignes, la gauche eſt alors le poſte d'honneur; ainſi le premier Régiment occupe cette place, & le ſecond, la droite, &c.

REMARQUES.

I.

177. On diviſoit autrefois les armées en trois grandes parties, compoſées de cavalerie & d'infanterie.

La premiere ſe nommoit *l'avant-garde*; la ſeconde, le *corps de bataille*; & la troiſieme, *l'arriere-garde*. Cette diviſion n'eſt plus en uſage; les armées ſont cenſées ne former qu'un ſeul corps ſur pluſieurs lignes; mais dans les marches qu'on leur fait exécuter, on donne encore le nom d'avant-garde aux troupes qui marchent à la tête; celles de la queue, ont le nom d'arriere-garde.

Lorſqu'on marche en avant, ou du côté de l'ennemi, le poſte d'honneur eſt à l'avant-garde. Dans les retraites, il eſt à l'arriere-garde, comme étant le plus expoſé alors aux attaques de l'ennemi.

II.

Lorſqu'un corps d'armée doit ſe tranſporter d'un lieu dans un autre, qui en eſt fort éloigné, & que la marche doit durer pluſieurs jours, comme lorſqu'il s'agit de paſſer d'un pays dans un autre, on fait alors marcher l'armée en deux ou trois grandes parties, qui, pour la commodité des vivres & des fourrages, tiennent des chemins différens. Dans ce cas, chacune de ces parties eſt appellée, *diviſion de l'armée.* La premiere, eſt celle qui marche la premiere; la ſeconde, celle qui la ſuit immédiatement, &c. quelquefois la cavalerie forme une ou deux diviſions. Il en eſt de même de l'infanterie.

ARTICLE III.

Des Officiers Généraux de l'Armée.

178. Le nombre des Officiers Généraux dans une armée, c'eſt-à-dire, des Lieutenans Généraux, & des Maréchaux de Camp, n'eſt pas fixé. Ils ont des poſtes déterminés, excepté le Général en chef, qui devant donner des ordres partout, a le droit de ſe placer où il croit ſa préſence néceſſaire.

L'Ordonnance de Louis XIV, du premier février 1703, conſidérant l'armée comme partagée en trois gros corps, ſçavoir de l'infanterie au centre, & les aîles de cavalerie à droite & à gauche, porte, que *trois Lieutenans Généraux auront le commandement de ces trois corps*, c'eſt-à-dire, qu'il y en aura un pour l'infanterie, & les deux autres pour les deux aîles de cavalerie.

Le Général ou le Commandant de l'armée, choiſit à ſa volonté ces trois Lieutenans Généraux parmi le nombre de ceux qui ſont ſous ſes ordres. Le plus ancien doit avoir le commandement des deux lignes d'infanterie. A l'égard des deux lignes

gnes de cavalerie de l'aîle droite, c'eſt le plus ancien des deux autres qui en a le commandement; le dernier a celui des deux aîles de la gauche. Les autres Officiers Généraux qui ſe trouvent à chacun de ce corps, ſont ſubordonnés aux Lieutenans Généraux qui en ont le commandement.

Les Lieutenans Généraux qui commandent les aîles de cavalerie, & celui qui commande l'infanterie n'ont point de poſtes fixes à la tête des troupes qui ſont ſous leurs ordres. Ils ſe placent dans l'étendue de leur commandement, vis-à-vis celles qu'ils jugent à propos. Mais lorſqu'il y a des troupes détachées des lignes, ce ſont les Lieutenans Généraux qui ſont poſtés à la tête des troupes détachées, dans la ligne, qui doivent en avoir le commandement.

Lorſqu'il y a pluſieurs Maréchaux de France dans une armée, les Lieutenans Généraux nommés pour commander les aîles de cavalerie & le corps de l'infanterie, conſervent leur commandement ſur les Lieutenans Généraux qui leur ſont ſubordonnés, quand même ces Maréchaux de France ſe trouveroient dans l'étendue du commandement de ces trois premiers Lieutenans Généraux.

S'il ſe trouve dans l'armée un plus grand nombre de Lieutenans Généraux que ne le porte l'Ordonnance du premier février 1703, on les partage à peu près également à la tête des deux lignes; on en prend auſſi pour commander les réſerves.

Les Maréchaux de Camp, qui ſont ſubordonnés aux Lieutenans Généraux, ont auſſi des poſtes déterminés. Leur commandement a plus ou moins d'étendue, ſuivant qu'ils ſe trouvent à l'armée en plus grand ou en plus petit nombre.

Ordre de bataille de l'armée campée à Coudun, près Compiegne, en 1698.

179. Pour donner encore plus d'intelligence de l'ordre de bataille, on rapporte ici celui de l'armée campée à Compiegne en 1698, (*figure 93, planche XXIV.*) lequel a été exécuté en préſence de Louis XIV, qui vouloit donner aux Princes ſes petits-fils une idée de ce qui ſe paſſoit à la guerre. Cet ordre eſt conforme à toutes les regles obſervées à la fin du

regne de ce grand Roi, c'eſt-à-dire, à celles qui ont été rapportées ci-devant.

On y trouve l'armée placée ſur deux lignes; l'infanterie au centre, la cavalerie ſur les aîles, & un corps de troupes ſéparé, formant une réſerve.

Il faut cependant remarquer que la repréſentation de cet ordre de bataille, quoique exacte par rapport à l'ordre des troupes, à leur arrangement, & à celui des Officiers Généraux, n'eſt pas juſte pour le front ou l'étendue de chaque troupe, & qu'ainſi elle ne donne point l'armée dans ſes véritables proportions. Si elles avoient été ſuivies dans la planche XXIV, (*fig.* 95.) il y auroit plus de terrein en étendue de droit à gauche, qu'il n'en paroît ſur cette planche, & l'on verroit entre les bataillons & les eſcadrons un eſpace vuide égal au front de chacune de ces troupes.

On voit auſſi dans la figure de cet ordre de bataille des piques dans l'infanterie, ce qui n'eſt plus d'uſage à préſent, mais qui l'étoit encore en 1698, les piques n'ayant été abſolument ſupprimées qu'au commencement de 1704.

On y voit auſſi une Brigade de dragons à la droite, & une autre à la gauche de la premiere ligne, leſquelles ſemblent occuper les poſtes d'honneur de cette ligne; mais ces Brigades ne ſont pas cenſées en dépendre, ni avoir de poſtes fixes dans l'ordre de bataille. Auſſi voit-on qu'il n'y a point de troupes en ſeconde ligne derriere elles.

Comme les dragons ſont deſtinés à combattre à pied & à cheval, & qu'ils ſont utiles à tout, il eſt aſſez ordinaire d'en placer à la droite & à la gauche de l'armée, pour être prêts à marcher partout où le Général le juge à propos.

Le Régiment des Gardes eſt au centre de l'armée, qui eſt, comme on l'a dit, ſa place ordinaire. Picardie qui, après les Gardes, eſt le premier Régiment de France, & tous les autres ſont dans l'ordre qui leur convient, eu égard à leur ancienneté, à l'exception pourtant du Régiment d'Anjou cavalerie, qui eſt contre ſon rang, à la droite de la ſeconde ligne de l'aîle gauche: mais il ne faut pas regarder les regles des poſtes des Régimens comme invariables, principalement par rapport aux Régimens qui ne ſont pas des premiers.

Monſeigneur le Duc de Bourgogne, qui étoit Généra-

liſſime de cette armée, & M. le Maréchal de *Boufflers*, ſont marqués hors de rang. Trois Lieutenans Généraux, qui, ſuivant les Ordonnances publiées en 1703, doivent commander chacun une partie de l'armée, ſont placés à leur poſte, ſçavoir M. de *Roſen*, pour l'aîle droite de la cavalerie; M. de *Crenan*, pour l'infanterie; & M. de *Buſca*, pour l'aîle gauche de cavalerie.

Trois autres Lieutenans Généraux ſubordonnés aux trois premiers, ſont à la tête de la ſeconde ligne. M. de *Crequi*, à l'aîle droite de la cavalerie; M. d'*Artagnan*, à l'infanterie; & M. de *Gaſſion*, à l'aîle gauche de cavalerie.

Il y a trois Maréchaux de Camp ſous M. de *Crenan*, à la premiere ligne d'infanterie, qui partagent entr'eux le commandement; ſçavoir M. le Duc de *Villeroi*, pour les Brigades de Picardie & du Roi; M. d'*Avejan*, pour celle des Gardes; & M. de *Surville*, pour celles de Navarre & de Dauphin.

Il y a deux Maréchaux de Camp ſous chacun des autres Lieutenans Généraux.

Dans cette même planche de l'ordre de bataille de Compiegne, il y a des points qui joignent enſemble par deſſous les repréſentations des bataillons & des eſcadrons. La ligne formée de ces points la plus proche des troupes, marque les eſcadrons ou les bataillons du même Régiment, ainſi qu'on le voit à la droite de l'infanterie où eſt Picardie, qui étoit alors compoſé de trois bataillons; l'autre ligne de points plus éloignée que la premiere, & qui en renferme pluſieurs, marque les troupes qui ſont de la même Brigade; par exemple, *Coeſquin*, qui n'avoit alors qu'un bataillon, étoit de la Brigade de Picardie.

Dans l'uſage ordinaire des ordres de bataille, on ne met pas la repréſentation des bataillons & des eſcadrons, on écrit ſeulement le nom du Régiment du même ſens qu'on le voit ſur la planche; c'eſt-à-dire, perpendiculairement au front qu'occuperoit le Régiment, & l'on y ajoute après un chiffre qui contient le nombre d'eſcadrons ou de bataillons dont le Régiment eſt compoſé. Pour faire diſtinguer les Régimens qui ſont de la même Brigade, on les joint enſemble par une eſpece de crochet ou d'accollade ponctuée, & l'on met un autre chiffre pour marquer la totalité des eſcadrons ou des ba-

taillons de la Brigade : le nom du Brigadier eſt écrit au deſſus parallélement au front de la Brigade.

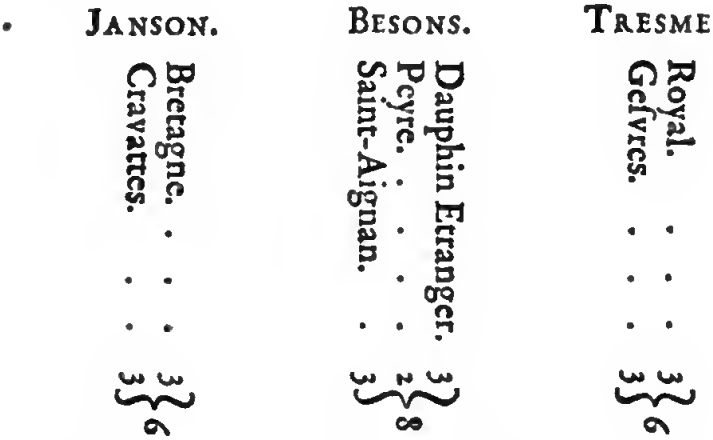

Après ce détail ſur l'ordre de bataille régulier, il paroît ſuffiſant, pour achever d'en donner une idée parfaite, d'ajouter ici celui de l'armée du Roi au commencement de la campagne de 1747. On verra qu'il ne differe guere de celui de *Compiegne*, que par le grand nombre d'Officiers Généraux qui s'y trouvent employés, & que l'uſage a peut-être un peu trop multiplié dans les armées, depuis l'Ordonnance du premier février 1703.

Réfléxions ſur l'ordre de bataille précédent.

180. L'ordre de bataille que l'on vient d'expliquer, eſt très-ancien. Il a été obſervé par les Grecs & les Romains, & il eſt d'un uſage preſque univerſel ; cependant pluſieurs Militaires habiles lui trouvent pluſieurs défauts : voici les principaux.

I.

Pour peu que l'armée ſoit conſidérable, ſon front ſe trouve d'une ſi grande étendue, qu'il eſt preſque impoſſible que toutes les parties puiſſent s'aider mutuellement, & ſe ſecourir les unes & les autres.

En effet, ſi l'on a une armée de 48 bataillons & de 80 eſcadrons, rangés en bataille ſur deux lignes, avec un intervalle entre chaque troupe, égal au front de ces troupes, cha-

DÉE PAR GNE.

Aisle Droitte

Duc de Bourgo

Bonfflers

Lieutenant-General

Lieutenant-Genera

Davejan. M.r le Dal

M.r de Marzin Marechaux de Camp

Brig Saillans B. Puy des

B. Nogent

Dragons

Lieutenant-General

Albergotty Marechaux de Camp

B. Lée. B. Cadrieux. tion

B. Tiesenhausen

Lée

Vermandois

Anjou

Toulouze

Roüergue

Conseil

La Charetre

Bourgogne

Taillement

Fuelembergy

Royal Piedmont

du Roy

la Cour

Marechal de Camp

B. Cheladet B. S.

Lauraillet

Dumaine

Haut-fort

Commandant l'Artil

Maisonnelle

24.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III - NAPOLI

ÉE DU ROY.

Elémens de Tactique. page 244.

1er. Ma E.

que ligne ſera compoſée de 24 bataillons, & de 40 eſcadrons.

Si chaque bataillon eſt de 650 hommes rangés ſur quatre de hauteur, le ſoldat occupant deux pieds dans le rang, le front du bataillon ſera de 324 pieds, ou de 54 toiſes.

Si l'eſcadron eſt de 150 hommes, rangés à trois de hauteur, chaque cavalier occupant trois pieds dans le rang, le front de l'eſcadron ſera de 150 pieds, ou de 25 toiſes.

Ainſi les 24 bataillons occuperont enſemble de front un eſpace de 24 fois 54 toiſes, c'eſt-à-dire, de 1296 toiſes, ci 1296t.

Ils auront entr'eux 23 intervalles de 54 toiſes chacun, qui font 1242

Les 40 eſcadrons occuperont, 1000

& comme ils ſont partagés en deux parties aux aîles, ils auront 19 intervalles de chaque côté, c'eſt-à-dire, 38, qui font 950

Ajoutons à cela les deux intervalles qui ſéparent à droite & à gauche la cavalerie de l'infanterie, qui ont ordinairement environ 50 toiſes chacun, ce qui fait pour les deux 100

Si l'on additionne enſemble tous ces différens nombres, leur ſomme 4588t.

donnera le front de l'armée propoſée : or comme la lieue commune de France de 25 au degré, eſt de 2282 toiſes, le front de cette armée ſe trouve ainſi de deux lieues communes, front exhorbitant pour une armée qui n'eſt guere que de 43 à 44 mille hommes, ou, ſi l'on veut, de 50 mille, en ſuppoſant environ ſix mille hommes pour les réſerves.

Dans un front d'une auſſi grande étendue, il eſt aiſé de concevoir que ſi l'ennemi a quelqu'avantage ſur l'une des aîles, l'autre ne peut que très-difficilement y porter du ſecours.

En ſecond lieu, il eſt bien difficile de trouver un terrein aſſez uni pour faire marcher une armée ſur un auſſi grand front, ſans qu'elle dérange ſon ordre de bataille, parce que, comme le dit *Végece*, & après lui, M. le Maréchal de *Puyſegur*, « des troupes ſur un grand front, ont bien de la peine à » marcher ſans s'ouvrir en pluſieurs endroits; & ſi l'ennemi » s'en apperçoit, il perce les ouvertures. De plus, s'il eſt ſu-

» périeur en nombre, il vous déborde & vous prend par les » flancs, en quoi il vous met en très-grand danger, ſi vous » n'avez des réſerves, de ſorte que nul ne doit combattre de » cette maniere, s'il n'eſt ſupérieur en nombre & en qualité » de troupes, pour embraſſer & tourner les flancs de l'en- » nemi. »

Un troiſieme inconvénient dans l'arrangement de deux lignes de troupes avec des intervalles entre les différens corps dont elles ſont compoſées, c'eſt qu'il arrive rarement que celles de la ſeconde ligne s'avancent en bon ordre pour ſoutenir la premiere, ou réparer le déſordre ou la défaite de cette premiere ligne. Toute la fortune du combat, dit M. le Chevalier de *Folard*, dépend de la valeur de la premiere ligne. Si elle eſt battue, la ſeconde ne tient pas un moment. Il convient cependant que ce malheur n'arrive pas toujours, mais enfin il arrive ſouvent. « Il y a peu d'exemples dans nos hiſtoires, dit cet Au- » teur, où nos lignes aient combattues à diverſes repriſes, (1) » & que la ſeconde ait réparé la déroute de la premiere. Le plus » remarquable eſt celui de la bataille de *Lens*, que le Prince » de *Condé* gagna ſur l'Archiduc *Léopold*, Gouverneur géné- » ral des Pays-Bas. »

Dès le premier choc dans cette bataille, la premiere ligne fut renverſée & miſe en déroute. Le Prince de *Condé* courut à la ſeconde, « qu'un accident ſi peu attendu avoit étonnée: » celui ci laiſſe les fuyards s'écouler à travers ſes intervalles, » & tombe bruſquement ſur la premiere des ennemis déja vic- » torieuſe, mais dans cette eſpece de déſordre aſſez ordinaire » à tout corps qui a combattu; la charge fut ſi vigoureuſe, » que l'ennemi en fut renverſé & mené battant juſqu'à la » ſeconde ligne, qui voyant le déſordre & la défaite ſi promp- » te de ſa premiere, bien loin d'en réparer le malheur, prend

(1) Il y a peu d'exemples véritablement que la ſeconde ligne ait rétablie le déſordre de la premiere, lorſque celle-ci a été totalement battue; mais il n'eſt pas rare d'en trouver où des parties de la premiere ligne ayant été miſes en déſordre, ou en fuite, ce déſordre a été réparé par la ſeconde ligne. A la bataille d'*Einkheim*, donnée par M. de *Turenne* en 1674, « l'aile » gauche de la premiere ligne de cavale- » rie de l'armée du Roi, fut renverſée par » la droite de celle de l'ennemi; mais elle » fut ſoutenue par le mouvement en avant » que fit la ſeconde ligne, qui contint » celle de l'ennemi, & l'obligea à aban- » donner le terrein de notre premiere li- » gne, qui eut le tems de ſe rétablir. » *Mem. de M. de Feuquiere.* On pourroit citer pluſieurs autres exemples de même eſpece.

» l'épouvante, lâche le pied, & s'enfuit ſans rendre aucun » combat. » *Nouv. découvertes ſur la Guerre*, ſeconde édition, pag. 52.

De ce que la ſeconde ligne ſert rarement à rétablir le déſordre de la premiere, il s'enſuit que c'eſt de cette premiere que dépend ordinairement le ſuccès du combat. C'eſt pourquoi M. le Maréchal de *Puyſegur* propoſe, dans ſon Livre de *l'Art de la Guerre*, de combattre à ligne pleine, c'eſt-à-dire, de ranger les troupes en bataille ſur une ſeule ligne, ſans intervalle entre les bataillons & les eſcadrons.

L'objet de cet ordre eſt de réunir toutes les forces de l'armée dans la premiere ligne, & les rendre capable d'un plus grand effort. Il eſt aiſé de démontrer que cet ordre a plus de force que celui ſur deux lignes: mais s'il eſt une foi rompu, il n'y a plus de reſſource pour le rétablir.

Quel que ſoit l'avantage de la ligne pleine ſur celle qui eſt tant pleine que vuide, on a cependant vu des troupes en bataille dant cet ordre, en battre d'autres, dans un pays ouvert, qui étoient en ligne pleine. M. le Maréchal de *Puyſegur*, convient de ce fait, & il en rapporte des exemples; mais il obſerve qu'outre la bonté de l'ordre de bataille, pluſieurs autres choſes contribuent à la victoire, comme 1°. de ſçavoir profiter de la ſituation des lieux:

2°. D'avoir plus de force dans la diſpoſition des troupes qui forment l'ordre de bataille:

3°. De ſçavoir en faire combattre un plus grand nombre à la fois:

4°. D'avoir des troupes plus courageuſes que celles de l'ennemi;

Et 5°. plus d'art pour combattre.

Tout cela nous paroît évident: car quelque excellente que ſoit la diſpoſition d'une armée en bataille, il faut que les hommes qui la compoſent profitent de l'avantage de cette diſpoſition, qu'ils combattent avec zele, & ſans s'étonner de la préſence de l'ennemi; autrement la bonté de leur arrangement devient inutile.

Il en eſt de l'ordre de bataille d'une armée, comme de la fortification d'une place. Quelque bien fortifiée qu'elle puiſſe être, ſi les hommes qui la défendent ignorent l'art de ſe ſervir

des avantages qu'elle leur donne ſur l'ennemi, & qu'ils n'en profitent point, elle fera moins de réſiſtance qu'une ville beaucoup plus mal fortifiée, mais défendue par un Général intelligent, & par des troupes courageuſes, qui ſçauront défendre leur terrein pied à pied; c'eſt de quoi l'on pourroit donner pluſieurs exemples. Ainſi l'ordre de bataille ne ſuffit pas ſeul, comme le dit M. le Maréchal de *Puyſegur*, pour battre l'ennemi: il faut que la ſcience du Général, ſon coup d'œil, & la bravoure des troupes, s'y trouvent également joints.

Il ſuit delà que les exemples qu'on peut alléguer des victoires remportées ſur l'ennemi dans un certain ordre de bataille, ne peuvent décider de la bonté de ces ordres qu'en ſuppoſant que les troupes qui ont combattu de part & d'autre, étoient également braves, également exercées dans les manœuvres militaires, & commandées par des Généraux d'une égale réputation. C'eſt ce qu'il faut bien obſerver lorſque l'on veut juger par le ſuccès de la bonne diſpoſition de l'armée qui a remporté la victoire: car il arrivera ſouvent que l'ordre le plus foible & le plus mal diſpoſé, paſſera pour le meilleur, parce que la bravoure des troupes, ou l'intelligence des Officiers particuliers, aura ſuppléé aux fautes du Général dans l'arrangement de ſon armée.

Nous avons dit qu'il étoit aiſé de démontrer les avantages de la ligne pleine ſur celle qui eſt tant pleine que vuide.

Pour le faire, il ſuffit de conſidérer que la ligne pleine contenant toujours plus de troupes que celle qui lui eſt oppoſée avec des intervalles entre les bataillons & les eſcadrons, l'avantage, en ſuppoſant les troupes de part & d'autre également braves, doit être pour le plus grand nombre de combattans, & par conſéquent pour la ligne pleine, ſurtout ſi les troupes qui compoſent cette ligne après s'être approchées de celles qui leur ſont oppoſées, entrent dans les vuides ou les intervalles de la ligne, tant pleine que vuide, pour tomber ſur les flancs des bataillons & des eſcadrons ennemis. Quoique cette manœuvre ſoit extrêmement ſimple & facile, il y a néanmoins, dit M. le Maréchal de *Puyſegur*, bien des troupes qui ne s'en aviſent pas, *parce que les choſes les plus claires & les plus naturelles, doivent leur avoir été montrées, & qu'elles doivent les avoir pratiquées dans les exercices.* C'eſt pourquoi cet illuſtre Auteur prétend

prétend que dans les exercices on doit former les différens ordres de bataille à ligne pleine & à ligne tant pleine que vuide, les faire marcher l'une contre l'autre, & montrer aux troupes de la ligne pleine, qu'en chargeant l'autre, elles doivent entrer dans ſes intervalles, & tomber ſur les flancs des bataillons & des eſcadrons; que pour cet effet, il faut, ſi les intervalles ſont grands, que chaque troupe, c'eſt-à-dire, chaque bataillon & chaque eſcadron, ſe partage en deux parties, la moitié faiſant à droite, & l'autre à gauche, pour tomber enſuite chacune par un quart de converſion, non ſeulement ſur les flancs, mais encore embraſſer en même tems la queue des bataillons & eſcadrons ennemis, dont le front eſt attaqué. Ce qui doit bientôt les mettre en déſordre, & les rompre entiérement.

Lorſque des troupes auront été ainſi exercées, & qu'elles auront une pleine connoiſſance des avantages de leur ordre de bataille, elles marcheront aſſurées, dit M. le Maréchal de *Puyſégur*, & celles qui leur ſeront oppoſées, ne pourront leur réſiſter. Ainſi, c'eſt à la ligne pleine que cet illuſtre Maréchal donne la préférence ſur l'ordinaire où les troupes ſont rangées avec des intervalles entr'elles : il prétend « que quand il » eſt arrivé que la ligne tant pleine que vuide, & même ayant » des diſtances beaucoup moins grandes, a battu la ligne pleine, ce n'a été ni la force de l'ordre, ni la ſupériorité du » nombre qui ont manqué à celle-ci, mais bien l'art & le » courage. »

S'il eſt difficile de ne pas convenir que la ligne pleine offre un ordre beaucoup plus fort que celle qui eſt tant pleine que vuide, il n'eſt pas moins vrai qu'une ſeconde ligne derriere la ligne pleine, eſt néceſſaire pour augmenter la force de cet ordre : mais cette ſeconde ligne, au lieu d'être pleine, peut non ſeulement être tant pleine que vuide, mais encore avoir des intervalles plus grands que les intervalles ordinaires : il ſuffit, en cas, que quelque partie de la ligne pleine ſe trouve enfoncée, qu'il y ait dans toute ſon étendue des eſpeces de réſerves pour remplacer les troupes qui auroient plié, & arrêter l'ennemi qui les auroit pouſſé. (1)

(1) On a déja obſervé qu'un Général prudent & intelligent, ne doit jamais faire com-

Ceci paroît avoir été le ſentiment de M. le Maréchal de *Puyſegur* lui-même. Car au ſujet d'une objection qu'il ſe fait ſur la difficulté de faire marcher une ligne pleine, lorſque le terrein ſe rétrecit, il dit *que pour lors aux endroits de la ligne où les bataillons & eſcadrons ſont trop ſerrés, l'Officier Général qui commande cette diviſion, ou le Brigadier ſa Brigade, doit ordonner à tel & tel bataillon, ou tels eſcadrons de ſe mettre en interligne*, (ce qui veut dire ici derriere la ligne pleine). Pour cet effet, ces bataillons & eſcadrons s'arrêtent, & laiſſent avancer le reſte de la ligne dont les parties trop preſſées s'élargiſſent en marchant, & rempliſſent la place que ces troupes viennent de quitter. Celles-ci forment enſuite une ligne derriere la ligne pleine, vis-à-vis les troupes qui occupent leur place; & lorſque le terrein s'élargit, elles reprennent leur premiere poſition, les autres ſuivent pour cet effet. Par ce moyen le manque de terrein, loin de nuire, rend l'ordre plus fort, parce qu'il produit une réſerve pour renforcer la ligne dans le beſoin. *Art de la Guerre.* T. I, p. 314.

Si l'ordre de bataille en ligne pleine, avec des réſerves pour ſoutenir cette ligne, peut être regardé comme ſupérieur à l'ordre ordinaire ou en ligne tant pleine que vuide, c'eſt ſeulement dans l'attaque d'une ligne tant pleine que vuide, par une ligne pleine: mais ſi deux lignes tant pleines que vuides, s'oppoſoient également à la ligne pleine, & que les troupes de la ſeconde ligne fuſſent fermes & préparées à voir leur premiere ligne repouſſée ſans s'en étonner, mais à profiter du déſordre dans lequel la ligne pleine ne peut manquer de ſe trouver après l'attaque de leur premiere ligne, pour tomber ſur elle avant qu'elle ait eu le tems de ſe remettre, il paroît que l'événement du combat ſeroit alors fort douteux: auſſi M. le Maréchal de *Puyſegur*, ne paroît-il guere compter, en ce cas, que ſur l'étonnement des troupes de la ſeconde ligne, ou ſur leur peu d'activité à s'avancer ſur la ligne pleine pour le combattre. Il eſt évident que ſi elles laiſſent reformer cette ligne, & qu'elles attendent tranquillement qu'elles ſoient at-

battre des troupes ſans les faire ſoutenir par d'autres troupes, parce qu'autrement le moindre déſordre dans la premiere ligne, ſuffit pour la faire battre entiérement: le remede eſt, au moins, alors bien plus difficile à trouver, que quand il y a des troupes à portée d'arrêter l'ennemi victorieux.

taquées pour ſe défendre, elles ne pourront en ſoutenir l'effort; mais en tombant deſſus dans l'inſtant qu'elle ſe trouve dérangée, elles peuvent l'empêcher de ſe remettre, & parvenir à la défaire, ſurtout ſi elles ſont ſoutenues par les troupes de la premiere ligne que l'on aura pu rallier.

REMARQUE.

Si l'ordre de bataille de l'infanterie ſur trois rangs pour tirer, & ſur ſix pour joindre l'ennemi, établi par l'Ordonnance du 6 Mai 1755, n'éprouve point de changement à la guerre, il paroît que cette infanterie étant rangée en bataille ſur trois rangs, les bataillons ne doivent avoir aucun intervalle entr'eux; parce que ſi le Général juge à propos de la faire mettre ſur ſix, il ſe formera alors par la diminution du front de ces troupes des intervalles égaux au front qu'il leur reſtera. Dans cet état, il eſt difficile de combattre autrement que ſur une ligne tant pleine que vuide, pour pouvoir ſe remettre ſur trois rangs; mais comme le front du bataillon ſur ſix de hauteur, n'eſt que les deux tiers de celui qu'il a ſur quatre: cette ligne ne ſera que les deux tiers de l'eſpace qu'elle occuperoit, ſi l'infanterie rangée dans le même ordre, étoit à quatre de hauteur.

ARTICLE IV.

Du mélange des bataillons & des eſcadrons dans l'ordre de bataille.

181. QUEL que ſoit l'ordre de bataille que l'on adopte, c'eſt-à-dire, la ligne tant pleine que vuide, ou la ligne pleine propoſée par M. le Maréchal de *Puyſegur*, l'arrangement des troupes dans la ligne eſt toujours le même dans l'uſage ordinaire. Ainſi l'infanterie ſe place également au centre, & la cavalerie aux aîles.

Cette diſtribution ou ce partage des troupes qui compoſent l'armée, regardé comme fondamental chez les Grecs, les Romains, & dans la Milice moderne, n'eſt pas néanmoins

univerſellement approuvé par tous les Militaires éclairés.

Montécuculi obſerve à ce ſujet, qu'en ſéparant, comme on le fait, la cavalerie de l'infanterie, *il eſt impoſſible que les eſcadrons qui ſont aux extrémités, reçoivent aucun ſecours de l'infanterie qui en eſt trop éloignée; ce qui fait que ces deux corps perdent ce ſecours réciproque, qui leur eſt ſi néceſſaire. Car lorſqu'une fois ces eſcadrons ſont rompus & mis en fuite, où peuvent-ils ſe retirer & ſe rallier, quand on les a ſéparés de l'infanterie, qui en eſt ſi éloignée? & où l'infanterie peut-elle ſe mettre à couvert quand une fois la cavalerie eſt en déſordre?* Mem. de Montécuculi, Liv. I, chap. II.

M. le Chevalier de *Folard* eſt du même ſentiment que cet habile Général. Il obſerve très-judicieuſement qu'il ne s'agit pas dans une bataille de faire combattre ſeulement de l'infanterie contre de l'infanterie, & de la cavalerie contre des troupes de même eſpece; mais de diſpoſer ou de mêlanger ces deux troupes de maniere qu'elles contribuent également à la victoire, ſans être abandonnées à elles-mêmes & à leur propre force.

Ce mêlange devient d'autant plus néceſſaire & plus important, qu'il y a quelque différence dans le nombre & la valeur des troupes. « Quand la cavalerie des ennemis eſt en plus » grand nombre, ou meilleure que la vôtre, ſoutenez la vô» tre, dit M. le Marquis de *Santa-Crux*, par quelques-uns de » vos meilleurs Régimens d'infanterie, deſtinés à cette uni» que fin. » Cet Auteur militaire, nous apprend que le Maréchal de *Staremberg*, a ainſi mêlé quelquefois en Eſpagne ſes bataillons & ſes eſcadrons, *à cauſe que la cavalerie Eſpagnole étoit plus nombreuſe & meilleure que la ſienne.*

M. le Maréchal de *Puyſegur*, dans l'article IV, du chapitre XIV, T. I. de l'Art de la Guerre, pag. 326, où il examine, *ſi dans les ordres de bataille en plaine, on doit toujours mettre l'infanterie dans le centre des lignes, & toute la cavalerie enſemble ſur les aîles, ſans y mêler de l'infanterie*, paroît penſer ſur ce ſujet, comme le faiſoit M. de *Staremberg*. *Celui*, dit cet illuſtre Auteur, *qui connoît ſa cavalerie meilleure que celle de ſon ennemi, n'a pas beſoin de mêler de l'infanterie dans ſes aîles, & d'affoiblir par-là le corps de ſon infanterie qui eſt au centre: mais celui qui connoît celle de ſon ennemi pour être plus aguerrie, & d'une vi-*

gueur au deſſus de la ſienne, doit la fortifier par de l'infanterie.

« Si vous vous trouvez inférieur en cavalerie, dit ſur ce » même ſujet l'Auteur *des Sentimens d'un homme de guerre ſur la* » *Colonne de M. le Chevalier de Folard*, & que vous vouliez » vous montrer partout, & combattre ſans déſavantage, » quand l'ennemi ſeroit une fois plus fort que vous en cavale- » rie, qu'il la mettroit ſur deux bonnes lignes avec des réſer- » ves, pourvu que vous ſoyez en état de lui en oppoſer une » ſeule ſans être débordé, & que vous ayez une médiocre ré- » ſerve, vous ſerez en état de lui réſiſter. »

Pour cet effet, ne laiſſez pas inutilement toute votre infanterie au centre; mêlez-là avec la cavalerie, afin qu'elles puiſſent agir également de concert: alors où ſera votre déſavantage? « ce ne ſera certainement pas dans l'infériorité en nom- » bre de combattans; vous pouvez en avoir ſur vos aîles plus » que lui. Il faut donc que ce ſoit dans le nombre de che- » vaux, dont il a le double. Mais qu'eſt-ce que cela peut vous » faire? Ayez ſoin, avant qu'ils puiſſent joindre les vôtres, » que vos fuſils en tuent ou en bleſſent ſeulement quatre ou » cinq par eſcadron; ce n'eſt pas en demander trop, mais » c'eſt aſſez pour cauſer dans ces eſcadrons un tel trouble & » un tel dérangement, que ceux qui leur ſont oppoſés, au- » ront lieu de tout eſpérer. Car on n'ignore pas qu'un eſca- » dron plus ou moins en déſordre, ne ſçauroit tenir contre » un eſcadron en bon ordre, qui charge bruſquement l'épée » à la main.

» La premiere ligne de l'ennemi étant ainſi renverſée, que » la vôtre enflée de ce premier avantage, ne s'abandonne pas. » Qu'elle aille bride en main, ſans trop s'éloigner de ſon in- » fanterie qui, animée par ce premier ſuccès, en la ſuivant » de près, ne lui manquera pas au beſoin.... Peut-être que, » pour renforcer vos aîles, vous ſerez obligé d'affoiblir beau- » coup votre centre, mais que cela ne vous embarraſſe point. » Tout dépend ici des aîles: pourvu que vous ayez aſſez d'in- » fanterie de reſte pour égaliſer votre premiere ligne à celle » de l'ennemi, & pour la ſoutenir par deux ou trois petites » réſerves placées en ſeconde ligne, c'eſt aſſez: auſſi-bien » les *ſecondes lignes ne ſuccedent guere aux premieres.* Cepen- » dant, pour plus grande ſûreté, n'engagez votre centre que

» le plus tard que vous pourrez, attendez au moins le ſuccès » de vos aîles. Elles ne vous laiſſeront pas languir long-tems; » mais profitez promptement des avantages qu'elles auront » remportés. Laiſſez aller les fuyards : contentez-vous d'em- » pêcher leur rétabliſſement ; tournez auſſi-tôt ſur le flanc, & » ſur le dos de l'infanterie ennemie. *Servez-vous* des deux ar- » mes que vous trouvez-là ſous la main ; chargez en même » tems cette infanterie de front par votre centre, & achevez » ainſi la victoire que la regle & la raiſon vous promettent. »

Telle eſt la maniere dont le Critique du ſyſtême de M. le Chevalier de *Folard*, prétend qu'on peut avec une cavalerie inférieure, ſe montrer devant une ſupérieure, & parvenir même à la battre.

Mais lorſqu'on eſt égal à tous égards à l'ennemi en cavalerie & en infanterie, doit-on changer l'ordre ordinaire ? c'eſt-à-dire, faire ſoutenir ces troupes les unes par les autres, ou les abandonner chacune à elle-même dans l'ordre de bataille, ou, ce qui eſt la même choſe, mettre toute l'infanterie au centre & la cavalerie ſur les aîles ?

On eſt alors en état de faire tête à l'ennemi partout ; mais il a le même avantage. Pour le faire jouer de malheur, dit l'Auteur précédent, s'il vous préſente ſa cavalerie toute ſeule aux aîles, & ſon infanterie au centre, faites autrement : diſpoſez ces deux troupes, comme on vient de le dire, mais de maniere que votre front ſoit égal au ſien. « Il vous reſtera » de ſurplus préciſément autant de cavalerie que l'ennemi en » aura ſur la ſeconde ligne, dont une partie ſervira, ſi vous » voulez, à renforcer votre premiere, & l'autre à donner » bruſquement ſur le flanc de l'ennemi dans l'inſtant que vos » aîles entreront en action ; la cavalerie ennemie étant atta- » quée de la tête au front, par deux lignes compoſées de » deux différentes armes, (1) ſoutenues par des réſerves, &

(1) Ceci a beſoin d'un peu d'explication. L'Auteur, dans le cas d'une cavalerie moins nombreuſe que celle de l'ennemi, a propoſé ci-devant de former une ſeule ligne avec des réſerves. Lorſque tout eſt égal de part & d'autre, il dit qu'il faut ſuivre le même arrangement ; mais ici il fait mention de deux lignes qui attaquent la cavalerie ennemie de front, & qui ſont ſoutenues par des réſerves. Il faut donc dans ce cas, qu'il conſerve les deux lignes de cavalerie & d'infanterie, & qu'il fortifie ſeulement ſa cavalerie par de l'infanterie ; ce qui diminue la force du centre : mais peu leur importe, parce que, ſelon lui, *tout dépend des aîles*, & il eſt difficile de ne pas en convenir.

» aux flancs par un bon nombre d'eſcadrons, partout avec » des forces ſupérieures, comment pourra-t'elle ſe ſoutenir ? » *Sentimens d'un homme de guerre ſur la Colonne de M. le Chevalier de Folard*, p. 36. & ſuiv.

M. le Maréchal de *Puyſegur*, dans l'article que nous venons de citer, entre dans plus de détails ſur le nombre ou la force des corps d'infanterie qu'on doit entrelaſſer avec la cavalerie.

Il obſerve, comme M. de *Folard* & pluſieurs autres Auteurs l'ont déja remarqué, qu'il y a long-tems qu'on a reconnu que l'infanterie peut ſervir très-utilement à augmenter la force de la cavalerie. En effet, l'*Amiral de Coligny*, *Henri IV*, *Guſtave Adolphe*, Roi de Suede, M. de *Turenne*, &c. s'en ſont ſervi dans pluſieurs occaſions. Mais ces Généraux ſe contentoient d'inſérer entre les eſcadrons des pelotons de 25, 30 ou 40 hommes.

L'objet de ces pelotons, dit le Pere *Daniel*, qui en parle dans ſon Hiſtoire de France, à l'occaſion des guerres de la Ligue, « étoit d'attendre de pied ferme les eſcadrons ennemis, » & de ne tirer ſur eux que de vingt pas, pour ne pas le faire » inutilement. Les ſoldats qu'on choiſiſſoit pour cette fonc- » tion, étoient tous gens de cœur & d'élite, réſolus à périr » & à ſe voir paſſer ſur le corps la cavalerie ennemie, en cas » de déroute. Ces petits bataillons (ou pelotons) étoient de » cinq de front, & autant de files. Les premiers étoient ven- » tre à terre, les ſeconds ſur un genouil, les troiſiemes pen- » chés, & ceux de derriere debout, pour faire tous les dé- » charges en même tems. (1)

(1) L'uſage de fortifier la cavalerie par de l'infanterie entrelaſſée avec elle, eſt fort ancien. *Végece* en fait mention comme d'une pratique établie anciennement. « Si » l'on n'a pas une auſſi bonne cavalerie » que celle de l'ennemi, il faut, dit cet Auteur, *à l'exemple des Anciens*, l'entremêler de fantaſſins très-leſtes. C'a été la reſſource de tous les anciens Généraux, qui » ſuppléoient ainſi au défaut de leur cavalerie, en formant de jeunes gens bien diſpos, à courir légérement, & à marcher » dans l'eſcadron, chacun entre deux chevaux, avec des boucliers légers, & des » armes de jet. » *Nouv. traduct. de Végece.* Cet entrelaſſement ſeroit impraticable aujourd'hui avec nos files ſerrées, mais il prouve au moins que les Anciens avoient très-bien compris qu'on pouvoit augmenter la force de la cavalerie en l'uniſſant avec l'infanterie.

Ces fantaſſins, après avoir fait uſage de leurs armes de jet, s'inſinuoient apparemment entre les files de la cavalerie ennemie au moment de l'attaque, & tombant enſuite ſur les flancs des cavaliers, ils en facilitoient la défaite. Il falloit des gens extrêmement courageux, pour ſe charger de cet emploi, & fort diſpos pour le bien remplir. Auſſi *Végece* dit-il, qu'ils étoient dreſſés à cette eſpece de ſervice.

Quelque utilité que ceux qui ſe ſont ſervis de ces pelotons en aient tiré, M. de *Folard* & M. le Maréchal de *Puyſegur*, trouvent qu'ils étoient trop peu nombreux pour en impoſer beaucoup à une cavalerie vigoureuſe & bien menée. Ces petites troupes ne pouvoient faire qu'une ſeule décharge, qui même devoit ſe faire avec une eſpece d'inquiétude, par la crainte d'être abandonné de leur cavalerie. D'ailleurs, ſi la cavalerie n'eſt pas bonne, un ſi foible ſecours ne paroît pas ſuffiſant pour la raſſurer & lui inſpirer la confiance & le courage. C'eſt pour cet effet que ces deux Auteurs penſent qu'il faut des corps plus nombreux pour être en état de ſe défendre eux-mêmes, ſi leur cavalerie les abandonne, & pour ſe faire reſpecter de l'ennemi par leur feu.

M. de *Folard* entrelaſſe dans toute l'étendue des deux lignes ſur leſquelles il met ſon armée en bataille, la cavalerie & l'infanterie, par Brigades alternativement. *La cavalerie par demi-Brigades, ou par Brigades entieres entre celles de l'infanterie.*

Pour donner une idée exacte de l'ordre de bataille de cet Auteur, on le rapporte ici tel qu'il ſe trouve dans le Livre intitulé : *Nouvelles découvertes ſur la guerre.*

Soit l'armée en bataille ſur deux lignes E, E, N, N. (*fig. 96, pl. XXV.*) l'infanterie à huit de hauteur.

Les deux Brigades des aîles ſont couvertes des colonnes F, de trois ou quatre bataillons, à douze ou ſeize de hauteur, & fraiſés de piques.

Les eſcadrons ſont entrelaſſés des pelotons G, de 25 fuſiliers d'élite ou de grenadiers.

Ces pelotons ſont d'abord à la queue de chaque eſcadron, mais dans l'inſtant qu'on s'aborde, ils doivent paſſer dans les intervalles, & ſe couler entre les eſcadrons ennemis, pour les prendre en flanc. Ils ne doivent faire leur décharge qu'à bout portant, & attaquer enſuite la bayonnette au bout du fuſil.

Le centre de la premiere ligne eſt fortifié des colonnes K, K, de deux bataillons chacune.

La ſeconde ligne eſt dans le même ordre que la premiere. Elle n'en differe qu'en ce que chaque Brigade de cavalerie de la premiere, ſe trouve ſoutenue à la ſeconde ligne par une autre d'infanterie L, & que celles d'infanterie de la premiere, ſont ſoutenues par des Brigades de cavalerie M.

Les

Les aîles de la ſeconde ligne ſont appuyées aux colonnes N, dans le même ordre que celle du centre.

La réſerve P, P, P, eſt compoſée des dragons partagés en trois corps. Ceux qui ſont à pied, ſont diſpoſés par pelotons entre les eſcadrons de la premiere ligne.

Les huſſards Q, ſont diſtribués dans l'intervalle des deux lignes aux aîles & au centre.

Il eſt aiſé d'obſerver dans cet ordre de bataille, que la cavalerie & l'infanterie ſe ſoutiennent partout également ; que les forces de cette armée ſont, pour ainſi dire, réunies enſemble, & qu'elles ſe prêtent un mutuel ſecours : les colonnes des aîles paroiſſent les aſſurer ſuffiſamment. Cet ordre eſt ſans doute très-bien entendu pour combattre, de pied ferme, & pour joindre l'ennemi ; mais ſeroit-il également avantageux, ſi l'ennemi cherchoit à éviter l'abordage, & à faire uſage de ſon feu ? C'eſt ce qui ne paroît pas également évident.

L'ordre que propoſe M. le Maréchal de *Puyſegur*, pour entrelaſſer de l'infanterie dans les aîles de la cavalerie, ne paroît pas auſſi avantageux que celui de M. le Chevalier de *Folard :* mais auſſi ne le propoſe-t'il que dans le cas où l'on a une cavalerie inférieure à celle de l'ennemi.

C'eſt l'étendue du terrein, dit cet Auteur, *qui doit régler le plus ou le moins d'infanterie qu'il faut mettre dans les aîles.* Il n'en met que le nombre de bataillons néceſſaire pour que leur feu protege tout le front de chaque aîle de cavalerie.

Si l'étendue de chaque aîle eſt, par exemple, de trente eſcadrons, qui, ſuivant M. de *Puyſegur*, occupent 690 toiſes, il met un bataillon à peu près de huit en huit eſcadrons ; ce qui en donne quatre à chaque aîle : mais au lieu de les inſérer dans la ligne des eſcadrons, il les place d'abord, comme des réſerves derriere les aîles de la ſeconde ligne, & lorſque l'ennemi apptoche pour attaquer, ou que l'on veut marcher à lui, ces bataillons traverſent la ſeconde ligne pour aller ſe placer en interligne derriere les eſcadrons de la premiere qu'ils doivent protéger. Enſuite ils marchent en avant de la ligne, à la diſtance de 25 ou 30 toiſes, & lorſqu'ils ont ordre de tirer, ils ſe forment en rond : mais la partie du rond oppoſée à la ligne, *ſe partage par la moitié de ſon front, & fait un quart & demi de converſion pour faire tête à l'ennemi.* S'il

approchoit trop près de la cavalerie que cette infanterie protége, ces bataillons reformeroient alors le rond exactement, pour tirer de tous côtés sur lui.

M. de *Puysegur* regarde ces bataillons avancés comme des bastions de l'enceinte d'une place, dont la cavalerie forme les courtines.

Il est certain que leur feu doit incommoder l'ennemi lorsqu'il en est une fois à portée; mais si en s'avançant il trouve le moyen de rompre & de battre les courtines, ces bataillons se trouvent trop éloignés les uns des autres pour se joindre, & faire un corps respectable que l'ennemi ne puisse entamer. C'est pour éviter cet inconvénient que M. de *Folard* veut que l'on entrelasse des Brigades d'infanterie dans celles de cavalerie, afin que chaque corps soit toujours en état d'opposer assez de résistance pour se soutenir lui-même pendant quelque tems, & se joindre avec les autres corps de même espece qui se trouvent à portée.

Quelle que sois l'utilité qui résulte du mêlange de la cavalerie & de l'infanterie dans l'ordre de bataille, M. de *Santa-Crux* y trouvoit néanmoins des inconvéniens qui paroissent mériter beaucoup d'attention.

Il est difficile de faire marcher de même front une ligne composée de cavalerie & d'infanterie: la maniere de se battre de ces deux sortes de troupes, est différente, & le terrein qui convient à l'une, ne convient pas toujours également à l'autre, si ce n'est dans une plaine parfaitement rase ou unie; ce qu'on ne rencontre pas ordinairement. On peut remédier à ce dernier inconvénient, en assignant aux escadrons le terrein le plus plat, & aux bataillons celui qui est le plus inégal, comme M. de *Santa-Crux* le propose: mais si l'on est obligé de marcher en avant ou en arriere, la disposition du terrein peut changer, & alors il peut se trouver peu propre aux mouvemens de chaque troupe.

Il y a aussi beaucoup de difficulté pour faire mouvoir les troupes ainsi mêlangées dans le moment de l'action. *Car comme l'infanterie doit charger d'un pas grave, & la cavalerie au contraire d'un pas plus vîte, il s'ensuit, ou que l'un des deux corps ne combattra pas de la maniere la plus avantageuse, ou que la ligne demeurant pleine de vuides, perdra la force que donnent l'ordre & l'union des troupes.*

*A*r Folard

t entrelassées

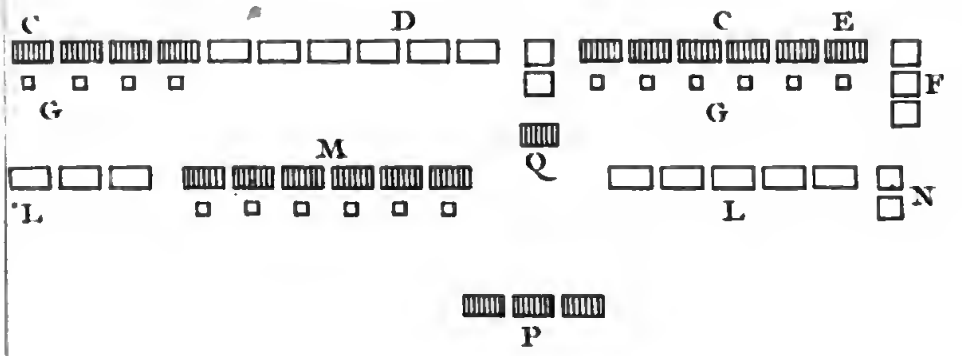

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

Nonobſtant ces réfléxions, M. de *Santa-Crux*, qui nous les fournit, croit que le mêlange des bataillons & des eſcadrons, eſt indiſpenſable, lorſqu'on eſt dans la réſolution d'attendre l'ennemi de pied ferme; & que pour remédier au danger de laiſſer pluſieurs vuides dans la ligne en chargeant, il n'y a qu'à mettre entre les lignes près de la cavalerie, autant de troupes qu'il eſt néceſſaire pour occuper ou remplir les vuides que les eſcadrons peuvent laiſſer dans la premiere ligne; mais de cette attention il en réſulte un autre inconvénient, c'eſt qu'on ſe prive de l'uſage de ces troupes dans les autres lieux où l'on peut en avoir beſoin, ou que le front de l'armée devient très-peu étendu. De tout ceci, *je conclus*, dit l'Auteur que nous venons de citer, *que le mêlange des bataillons & des eſcadrons, doit être votre dernier remede, & que ſi vous mettez de l'infanterie entre chaque eſcadron, que ce ſoit ſeulement 24 ou 40 fantaſſins rangés ſur quatre de hauteur, qui après avoir mis dans leurs fuſils dix ou quinze poſtes du poids à peu près de deux balles, feront tout à la fois leur décharge, lorſque les ennemis ne ſeront plus qu'à la diſtance de trente pieds.* De cette maniere les ennemis ſouffriront beaucoup de cette décharge, & avant qu'ils ſoient remis de leur trouble, votre cavalerie les attaquera avec vigueur, & il n'y aura aucun vuide dans votre gros corps d'infanterie. Comme ces petits pelotons ſe trouvent abandonnés à eux-mêmes, ſi-tôt que la cavalerie s'eſt avancée pour charger, M. de *Santa-Crux*, qui inſere entre les lignes de ſon ordre de bataille des troupes deſtinées à étendre ſon front ſur les aîles pour tomber ſur les flancs de l'ennemi, fait retirer les pelotons vers ces troupes, derriere leſquelles ils peuvent ſe réunir, pour agir enſuite ſelon le beſoin qu'on peut en avoir.

Il eſt évident que ces pelotons ſont les mêmes que ceux dont nous avons déja parlé, dont l'Amiral *Coligny*, *Henri IV*, le fameux *Guſtave Adolphe*, M. de *Turenne*, &c. ſe ſont ſervis, & que leur retraite, après leur décharge, eſt toujours fort difficile, à moins que la cavalerie qu'ils protégent ne défaſſe celle qui lui eſt oppoſée. Mais quel que ſoit l'événement du combat, c'eſt un très-petit nombre de troupes que l'on hazarde, qui peut contribuer beaucoup à la victoire. (1)

(1) A la bataille de Saint-Gothard, où l'armée Impériale, ſecondée des troupes auxi-

S'il falloit ſe décider ſur tous ces différens entrelaſſemens, nous avouons que celui de M. de *Folard*, nous paroît le plus avantageux. L'infanterie & la cavalerie s'y ſoutiennent également, & chaque diviſion des troupes de même eſpece eſt aſſez nombreuſe pour faire un effort conſidérable, & ne pas céder aiſément le terrein à l'ennemi.

M. le Maréchal de *Saxe*, qui, dans ſes *Rêveries*, ou ſes Mémoires ſur la Guerre, reconnoît la néceſſité de faire ſoutenir la cavalerie par l'infanterie, & l'infanterie par la cavalerie, au lieu des différens entrelaſſemens dont on a parlé ci-devant, met de petites troupes de cavalerie à trente pas derriere ſon infanterie, & des bataillons quarrés, fraiſés de piques, derriere la premiere ligne de ſa cavalerie.

Il eſt certain que ces bataillons doivent donner de la confiance à la cavalerie de la ſeconde ligne, qui eſt derriere, & que cette cavalerie doit également leur en donner.

D'ailleurs ces bataillons étant fraiſés de piques, ſont en état de ſe faire reſpecter de la cavalerie ennemie, de donner le tems à la ſeconde ligne de venir à leur ſecours, & à la premiere de ſe rallier pour venir occuper la place de la ſeconde.

Ces bataillons ainſi placés dans l'intervalle des lignes de cavalerie, ont encore l'avantage de couvrir les flancs de l'infanterie, & de pouvoir les défendre dans le beſoin. Ils reviennent à peu près aux troupes que M. de *Santa-Crux* propoſe d'inſérer entre les lignes : mais ils ſont capables d'une plus grande défenſe contre la cavalerie, par les piques qui les protégent, & qui empêchent cette cavalerie de les entamer.

liaires de France, défit les Turcs, *Montécuculi*, Général de cette armée, avoit fait inſérer des pelotons de cette eſpece à côté de chaque eſcadron. Ils étoient compoſés de 24 ou 30 hommes chacun. Ils avoient ordre, en cas qu'après leur décharge ils fuſſent inveſtis vigoureuſement, de ſe retirer à la faveur des bataillons les plus proches.

CHAPITRE III.

Des différens ordres de bataille en plaine.

182. TOUT ce que l'on a dit dans l'article précédent ſur le mêlange & l'arrangement des troupes dans les lignes, peut s'appliquer également à tous les ordres de bataille que l'on peut former. On ne ſe propoſe point ici d'entrer dans le détail de tous ces différens ordres, parce que le nombre, la nature des troupes, & la ſituation des lieux, doivent les faire varier à l'infini : il s'agit d'expliquer ſeulement les principaux. *Végece* les met au nombre de ſept : on peut les réduire à cinq.

Le premier eſt celui du quarré long, dont nous avons déja parlé.

Le ſecond eſt *l'ordre oblique*, ou *de biais*, dans lequel on engage le combat par l'une ou par l'autre des aîles, pendant que l'autre ſe refuſe à l'ennemi.

Dans le troiſieme, on engage le combat par les deux aîles, en tenant le centre éloigné de l'ennemi.

Le quatrieme differe peu du ſecond, ou de l'ordre oblique. On choque, pour ainſi dire, perpendiculairement l'armée ennemie avec une aîle fortifiée des meilleures troupes, & l'on tâche de la percer, & de la mettre en déſordre.

A l'égard du cinquieme ordre, il conſiſte à appuyer une de ſes aîles à une riviere, à un marais, ou à quelqu'autre lieu que l'ennemi ne peut forcer, & à mettre ſa cavalerie & ſes meilleures troupes à l'aîle qui n'eſt point favoriſée de la ſituation du lieu.

Obſervations ſur les trois derniers de ces ordres.

1°. *Sur le ſecond.*

183. Le ſecond ordre peut ſervir à faire remporter la victoire à un petit nombre de bonnes troupes, qui en combattent de plus nombreuſes.

Pour cet effet, les deux armées étant en préſence, & marchant pour ſe charger, on tient ſa gauche (ſi l'on veut faire combattre ſa droite) hors de la portée des coups de l'ennemi, & l'on tombe ſur la gauche de l'armée oppoſée avec tout ce que l'on a de plus braves troupes, dont on a eu ſoin de fortifier ſa droite.

On tâche de faire plier la gauche de l'ennemi, de la pouſſer, & même de l'attaquer parderriere.

Lorſqu'on peut y mettre du déſordre, & la faire reculer, on parvient aiſément, avec le reſte des troupes qui ſoutiennent l'aîle qui a engagé le combat, à remporter la victoire, & cela ſans que le reſte de l'armée ait été expoſé.

Si l'ennemi ſe ſert le premier de cette diſpoſition, on fait paſſer promptement à la gauche la cavalerie & l'infanterie qui eſt en réſerve derriere l'armée, & l'on ſe met ainſi en état de lui réſiſter.

Cet ordre de bataille eſt regardé par tous les Auteurs Militaires, comme un des meilleurs moyens de s'aſſurer de la victoire. *C'eſt*, dit M. le Chevalier de *Folard*, *tout ce qu'il y a de plus à craindre & de plus ruſé dans la Tactique.*

On peut voir dans *l'Art de la Guerre* de M. le Maréchal de *Puyſegur*, le cas qu'il faiſoit de cet ordre. Comme la charge des troupes doit ſe faire de front, & non pas obliquement, cet illuſtre Auteur obſerve que la partie avancée de la ligne oblique deſtinée à charger l'ennemi, doit prendre une poſition paralelle au front qu'elle veut attaquer dans le moment qu'elle ſe trouve à portée de tomber ſur lui. Les autres parties de la ligne doivent alors ſe mettre en colonne pour ſoutenir celle qui a commencée l'attaque, & avoir attention de ſe tenir toujours hors de la portée du fuſil de la ligne ennemie.

Ce même Auteur donne dans ſon Livre une diſpoſition pour l'attaque du poſte de M. de *Mercy* à *Nordlingen*. *Montécuculi* propoſe auſſi le même ordre dans ſes principes ſur l'Art Militaire. « Si l'on veut, dit cet habile Général, avec ſon aîle » droite, battre la gauche de l'ennemi, ou au contraire, on » mettra ſur cette aîle le plus grand nombre, & les meilleures » de ſes troupes, & on marchera à grands pas de ce côté-là, » les troupes de la premiere & de la ſeconde ligne avançant » également, au lieu que l'autre aîle marchera lentement, ou

» ne branlera point du tout ; parce que tandis que l'ennemi » ſera en ſuſpend, ou avant qu'il s'apperçoive du ſtratagême, » ou qu'il ait ſongé à y remédier, il verra ſon côté foible at- » taqué par le fort de l'ennemi, tandis que ſa partie la plus » forte demeure oiſive, & eſt au déſeſpoir de ne rien faire. » S'il ſe rencontre de ce côté-là quelque village, *Montécuculi* conſeille d'y mettre le feu, pour empêcher l'ennemi d'attaquer cette aîle, & lui ôter la connoiſſance de ce qui ſe paſſe.

M. le Marquis de *Santa-Crux*, qui admet dans le cinquieme volume de ſes Réfléxions Militaires, cette même diſpoſition de combattre, lorſque l'on a des troupes qui ne ſont pas également bonnes, obſerve trois choſes qu'il eſt bon de rapporter ici en peu de mots.

La premiere, c'eſt qu'il faut commencer de loin à incliner inſenſiblement la marche ſur l'aîle où l'on a mis ſes meilleures troupes.

La ſeconde, qu'il faut toujours mettre les troupes ſur leſquelles on compte le plus, vis-à-vis les foibles de l'ennemi.

Et la troiſieme, « qu'il faut choiſir le terrein le plus avan- » tageux pour l'aîle qui doit atttaquer, & couvrir l'autre, ſi la » choſe eſt poſſible, par un ravin, un canal, un bois, ou une » montagne, afin que ces obſtacles détournent les ennemis de » vouloir vous attaquer par ce côté-là. Lorſque ces avantages » ne ſe rencontrent pas, on peut couvrir cette aîle par des » chevaux de friſe, des tranchées ou retranchemens de char- » rettes, beaucoup d'artillerie, &c. »

Sur le troiſieme Ordre.

184. Pour réuſſir dans cette diſpoſition ſans craindre pour l'infanterie qui ſe trouve, pour ainſi dire, abandonnée de la cavalerie, voici ce qu'il faut faire, ſelon M. le Maréchal de *Puyſegur*, qui entre à ce ſujet dans un détail un peu plus circonſtancié que *Végece*.

« Quand les armées ſont à cinq ou ſix cens pas au plus l'une » de l'autre, il faut que celle qui eſt ſupérieure en cavalerie, » faſſe doubler le pas à ſes aîles, pour aller attaquer celles de » l'ennemi, & qu'en marchant, ſon aîle droite ſe jette un peu » ſur ſa droite, & celle de la gauche ſur la gauche, pour dé-

» border par les flancs celles qu'elles vont attaquer, en ſe » tenant un peu obliques, pour ne pas trop approcher les eſ- » cadrons qui joignent l'infanterie, afin de les obliger par-là » de ſe déplacer s'ils veulent vous venir attaquer. Alors s'ils le » font, il s'enſuivra qu'ils ne ſeront plus protégés de l'infan- » terie. Dans ce cas, il eſt conſtant que tout l'avantage eſt » pour l'armée dont les aîles iront attaquer; & comme ces » charges de cavalerie ſont bien-tôt décidées, avant que les » lignes de l'infanterie en ſoient venues aux mains, le combat » aux aîles ſera fini. » *Art de la Guerre, T. I, p. 343.*

M. de *Puyſegur* ajoute qu'il y a pluſieurs exemples de batailles dans leſquelles les aîles de cavalerie ſe ſont ainſi chargées avant l'infanterie (1): mais il croit que cela eſt arrivé plutôt par hazard qu'avec deſſein, & il en donne une raiſon qui paroît fort naturelle. C'eſt que la cavalerie allant plus vîte que l'infanterie, ſi ceux qui la conduiſent ne la contiennent pas dans ſa marche, elle eſt plutôt aux mains que l'infanterie.

Comme il eſt aſſez ordinaire, lorſque la cavalerie a ainſi battu celle de l'ennemi, qu'elle s'emporte toute à la pourſuivre, & qu'elle compte le combat fini pour elle, « M. de *Puy-* » *ſegur* obſerve que ceux qui ſont habiles, & qui ont des trou- » pes dreſſées, n'en laiſſent aller qu'une partie pour empêcher » l'ennemi de ſe rallier, & qu'avec le ſurplus ils vont aider » leur infanterie à battre celle de l'ennemi, en la prenant » par les flancs & par derriere. »

Sur le quatrieme Ordre.

185. Cet ordre, qui differe peu du ſecond, paſſe, ſuivant

(1) Dans les guerres qui ont précédé la paix d'Utrecht en 1713, il s'eſt donné des batailles, où les deux aîles ſe ſont choquées avant que l'infanterie pût faire de même. A une, les aîles d'une armée, ayant renverſé les aîles qui leur faiſoient tête, les pourſuivirent ſi long-tems, que l'infanterie des deux armées, après être reſtée quelque tems en préſence ſans ſe charger, à la fin celle dont les aîles avoient été battues, eut le tems de ſe retirer avant que les aîles victorieuſes fuſſent revenues ſur le champ de bataille, & ſans que l'infanterie, dont les aîles étoient victorieuſes, s'y oppoſât. A une autre bataille (affaire d'*Almenara* en 1710), les aîles s'étant emportées de même, l'infanterie, dont les aîles avoient été en déroute, battit celle dont les aîles étoient victorieuſes, & la ſuivit une demi-lieue, n'oſant rompre ſon ordre pour la mettre en déroute, crainte que la cavalerie ennemie, revenant de la pourſuite, ne l'attaquât; mais cette cavalerie ne vint rejoindre ſon infanterie battue qu'à la fin de la nuit. *Art de la Guerre*, T. II, p. 88.

Végece

Végece & M. le Maréchal de *Puyſegur*, pour le meilleur de tous. C'eſt la reſſource de ceux qui, inférieurs en nombre & en qualité de troupes, ſont obligés de combattre.

Pour le former, l'armée étant en bataille, & s'approchant de l'ennemi, il faut joindre votre aîle droite à celle de la gauche de l'armée oppoſée, & combattre cette derniere aîle avec vos meilleures troupes, dont vous devez avoir garni votre droite. Pendant ce combat, on doit tenir le reſte de la ligne à peu près perpendiculaire au front de l'armée ennemie. Si par ce moyen on peut la prendre par le flanc & parderriere, il eſt difficile qu'elle puiſſe éviter d'être battue : car votre poſition preſque perpendiculaire au front de cette armée, l'empêche de pouvoir être ſecourue par ſon aîle droite & par le centre.

Cet ordre eſt aſſez ſouvent celui qu'il convient de prendre, ſelon *Végece* & M. le Maréchal de *Puyſegur*, quand il s'agit de combattre dans une marche.

M. le Chevalier de *Folard* prétend que ce fut ſur cet ordre qu'*Epaminondas* combattit à *Leuctres* & à *Mantinée*. Mais au lieu qu'à *Leuctres* il étoit tombé ſur l'une des aîles de l'armée ennemie, à *Mantinée* il dirigea ſon attaque ſur le centre, *aſſuré*, dit Xénophon, *qu'avec ſes meilleures troupes il enfonceroit l'ennemi, & qu'après avoir fait jour à la bataille* (c'eſt-à-dire au centre), *il donneroit l'épouvante au reſte.*

On peut voir dans le Traité de la Colonne de M. le Chevalier de *Folard*, la deſcription & les plans qu'il donne de ces deux batailles.

Sur le cinquieme Ordre.

186. Cet ordre ne conſiſte guere qu'à ſçavoir ſe conformer au terrein pour diſpoſer ſon armée le plus avantageuſement qu'il eſt poſſible, pour ſoutenir le combat avec des troupes moins nombreuſes & moins bonnes que celles de l'ennemi.

Ainſi ſi l'on peut couvrir la gauche par une riviere, un marais, ou quelqu'autre obſtacle qui empêche l'ennemi de l'attaquer, on peut alors poſter à ſa droite ſes plus grandes forces pour combattre avec avantage en cet endroit. En général, lorſqu'on eſt plus foible que l'ennemi, il s'agit de chercher des ſituations propres à balancer par leur nature la ſupériorité de ſes forces.

Il ſe trouve rarement des terreins aſſez ſpacieux & aſſez unis pour permettre à deux armées nombreuſes de combattre dans toute l'étendue de leur front. Il eſt aiſé à un Général intelligent de juger des endroits de ſa ligne les plus expoſés à l'ennemi. C'eſt-là qu'il doit mettre l'élite de ſes troupes, & placer les plus foibles dans les endroits qui ſe trouvent fortifiés par la nature.

Il ſeroit très-difficile, pour ne pas dire impoſſible, de fixer tous les différens ordres de bataille, ou les différentes poſitions que l'on peut donner à une armée pour combattre, parce que, comme on l'a déja dit, ils dépendent du nombre & de la nature des troupes que l'on a à oppoſer à l'ennemi, & du terrein que l'on peut occuper.

Les regles les plus générales qu'on doit obſerver dans tous les différens ordres de bataille, peuvent ſe réduire aux ſuivantes.

1°. Il faut toujours que les aîles de l'armée ſoient à l'abri des entrepriſes de l'ennemi.

Une aîle détruite, expoſe le reſte de l'armée à l'être également. Car il eſt difficile de ſe ſoutenir contre des troupes qui attaquent par le flanc & par le front.

Pour éviter cet inconvénient, la méthode ordinaire eſt d'appuyer les aîles à quelque fortification naturelle, qui les mettent en ſûreté, c'eſt-à-dire, hors d'état d'être tournées & enveloppées. Comme, par exemple, de les couvrir d'un marais impraticable, d'une riviere que l'on ne peut paſſer à gué, d'un bois garni d'infanterie, d'un village mis en état de défenſe, &c.

Il eſt clair que les aîles de l'armée étant ainſi couvertes, l'ennemi ne peut les déborder pour les attaquer par les flancs; mais comme cette eſpece de fortification eſt permanente, & que l'armée peut être obligée d'avancer ou de reculer, il arrive qu'en changeant de terrein, elle abandonne la protection de ſes aîles. C'eſt pour éviter cet inconvénient que M. le Chevalier de *Folard* propoſe, comme on l'a vu dans ſon ordre de bataille, de couvrir les aîles de l'armée par des colonnes d'infanterie. Ces colonnes pouvant ſuivre tous les mouvemens de l'armée, elles forment une eſpece de fortification ambulante, dont les aîles ſont toujours protégées.

Cette méthode paroît beaucoup plus avantageuſe que celle qu'on ſuit ordinairement, qui ne devroit avoir lieu, que lorſqu'on ſe diſpoſe à recevoir une bataille dans un lieu avantageux, qu'on ne pourroit abandonner ſans s'affoiblir. C'eſt ce que *Montécuculi* avoit obſervé avant M. le Chevalier de *Folard*. « La ſituation naturelle, dit ce grand Capitaine, peut à la » vérité aſſurer les flancs ; mais cette ſituation n'étant pas » mobile, & n'étant pas poſſible de la traîner après ſoi, elle » n'eſt avantageuſe qu'à celui qui veut attendre le choc de » l'ennemi, & non à celui qui marche à ſa rencontre, ou qui » va le chercher dans ſon poſte. » C'eſt pourquoi il faut mettre, ſelon cet Auteur, des troupes aux flancs ou aux aîles, qui forment des eſpeces de baſtions mouvans, d'où part une tempête continuelle de décharges contre ceux qui veulent en approcher.

2°. Il faut faire enſorte que chaque troupe, dans l'ordre de bataille, ſoit placée dans un terrein où elle puiſſe agir relativement à ſa maniere de combattre. Ainſi l'infanterie doit occuper les lieux fourrés ou embarraſſés, & la cavalerie les lieux libres & ouverts.

3°. S'il y a des villages à portée de la ligne, que l'ennemi ne puiſſe pas éviter, il faut les fortifier & les garnir de troupes pour rompre ſes premiers efforts. Mais il faut que ces villages ſoient ſoutenus de la ligne, & qu'en cas de beſoin les troupes qui les défendent puiſſent ſe retirer & ſe rejoindre ſûrement au gros de l'armée.

S'ils s'en trouvent trop éloignés, & que l'ennemi puiſſe en tirer quelqu'avantage pour vous incommoder, il faut y mettre le feu de bonne heure pour l'empêcher d'en profiter. Mais il faut obſerver que, ſi les maiſons ſont de terre ou de maçonnerie, le feu ne fait que brûler les toits & les portes, & que les murailles reſtent. C'eſt pourquoi l'on ne doit avoir recours à ce moyen, que quand on a le loiſir de raſer ou de couper à fleur de terre tout ce qui peut ſervir de couvert à l'ennemi ; autrement on ne retire aucun fruit, dit M. le Chevalier de *Clairac*, de ces cruelles exécutions.

4°. Pour fortifier le front de ſon armée, on peut conſtruire pluſieurs redoutes garnies de troupes & de canons. Elles ſervent à empêcher l'ennemi de s'approcher facilement de la li-

gne qu'il veut attaquer, & à le prendre par le flanc, s'il veut percer entre les redoutes ſans s'attacher à les emporter.

M. le Marquis de *Santa-Crux* propoſe l'uſage de ces redoutes dans ſes Réfléxions Militaires : M. le Maréchal de *Saxe*, paroît avoir penſé ſur ce ſujet comme l'illuſtre Auteur Eſpagnol.

5°. Il eſt très-eſſentiel que toutes les parties de l'armée aient des communications libres & commodes entr'elles, pour ſe ſoutenir réciproquement.

6°. On doit toujours avoir des corps particuliers, ou des eſpeces de réſerves pour ſoutenir & remplacer les troupes qui ſe trouvent obligées de céder aux efforts de l'ennemi. Il faut obſerver de faire ſoutenir l'infanterie par la cavalerie, & la cavalerie par l'infanterie.

7°. Enfin le Général doit profiter de toutes les circonſtances du terrein, pour y placer ſes troupes le plus avantageuſement qu'il eſt poſſible, de maniere que ſon armée ne préſente aucune partie foible à l'ennemi, & que toutes les parties dont elle eſt compoſée, concourent également à ſa défenſe.

La connoiſſance du terrein que l'on occupe, & de celui de l'ennemi, doit faire juger des endroits les plus expoſés à ſon attaque. Un Général intelligent prévoit tout ce que l'ennemi peut faire, & il ſe met en état d'en empêcher l'exécution.

Comme on ne s'eſt pas propoſé, dans cet ouvrage, d'entrer dans le détail des actions des troupes, mais d'expliquer ſeulement leur ordre ou leur arrangement, & leurs différens mouvemens, on renvoye, pour ce qui concerne les batailles, aux Auteurs qui en ont traité, particuliérement à *Végece*, & aux Réfléxions Militaires de M. le Marquis de *Santa-Crux*, dont on pourroit former un bon corps de doctrine ſur cette matiere, en y joignant ce que M. de *Feuquiere*, M. le Chevalier de *Folard*, M. le Maréchal de *Puyſegur*, & M. le Maréchal de *Saxe*, ont écrits ſur ce même ſujet.

CHAPITRE IV.

Du Coin.

187. Les différens ordres de bataille dont on a parlé juſques ici, peuvent être appellés Généraux, parce qu'ils ſont les plus ordinaires, & qu'ils conviennent aux armées entieres. Les Anciens en avoient de particuliers, comme celui du *croiſſant*, de la *tenaille*, de l'*ovale*, du *coin*, &c. dont ils ſe ſervoient dans pluſieurs occaſions. Le peu d'uſage aujourd'hui de ces différens ordres nous fait penſer qu'il ſeroit inutile d'en parler dans cet ouvrage. Nous dirons ſeulement un mot du *coin*, parce que M. le Marquis de *Santa-Crux* croit qu'on pourroit encore l'employer utilement dans les armées.

Le *coin*, ſelon *Elien* & *Végece*, étoit un corps de ſoldats rangés en triangle, dont le ſommet étoit oppoſé directement à l'ennemi.

Son uſage étoit de percer la ligne des ennemis, de l'enfoncer, & de commencer à y mettre le déſordre.

Le coin n'étoit point formé des troupes qui combattoient en ligne, mais ſeulement des réſerves.

M. le Chevalier de *Folard* prétend, dans ſon Traité de la Colonne, que le coin n'étoit pas triangulaire, mais un corps de troupes rangées ſur peu de front & beaucoup de hauteur. Ce ſentiment, qui contredit formellement *Elien* & *Végece*, n'eſt pas ſans difficulté. Pluſieurs Sçavans l'ont attaqué, & les autorités qu'ils alleguent le rendent au moins très-problématique.

Quoi qu'il en ſoit, M. de *Santa-Crux*, (1) qui ſuppoſe le coin triangulaire, propoſe de l'employer lorſqu'on eſt attaqué par des ennemis dont le front eſt plus grand que celui qu'on peut leur oppoſer.

(1) « La figure du coin, dit cet Auteur, » dont l'angle regarde le front des ennemis, eſt très-propre pour rompre leur » ligne, & pour remplir inſenſiblement le » vuide formé ; & comme ce coin eſt » garni de bayonnettes, & qu'il eſt couvert par derriere de l'armée amie, on » peut dire qu'il n'a aucune de ſes parties » qui ſoit foible. »

« Lorſque le coin a fait une ouverture dans la ligne enne-
» mie, les troupes qui compoſent le côté droit de ce coin,
» doivent pourſuivre en flanc l'ennemi par le même côté, &
» celles qui formeront le côté gauche, chargeront en flanc
» par ce même côté, afin que vos lignes entieres, qui atta-
» queront immédiatement après, trouvent les ennemis dans
» un plus grand déſordre. » *Réflex. Mil. de M. le Marquis de Santa-Crux*, T. V, p. 113.

Il eſt certain que des corps de troupes lâchés ainſi en avant pour tomber ſur l'ennemi au commencement de l'action, peuvent déranger ſon ordre de bataille, l'expoſer à être battu plus facilement par les troupes qui ſuivent; mais la figure triangulaire, quoique plus propre que toute autre à s'inſinuer entre les files, n'eſt pas la ſeule qui puiſſe produire l'effet que M. de *Santa-Crux* ſe propoſe. Elle a, à la vérité, la propriété d'écarter ou de diviſer les corps ſolides, pour peu qu'elle puiſſe les pénétrer; ce que ne pourroit pas faire une autre figure dont la pointe ſeroit émouſſée, ou coupée en ligne droite. Mais les hommes qui compoſent une troupe, quelque ſerrés qu'ils ſoient, n'oppoſent pas enſemble la même réſiſtance que toutes les parties d'un corps ſolide. On peut les enfoncer, les percer, ou les rompre avec un corps rectangulaire, qui les choque de front, dont l'effort eſt relatif à la hauteur des files. Ce corps a même une diſpoſition plus commode que la figure triangulaire, pour ſe former & ſe partager en deux également après le choc, & pour tomber avec plus de force ſur les flancs de la troupe qu'il a percée. C'eſt pourquoi la forme triangulaire n'a peut-être aucun avantage dans cette occaſion, ſur celle du quarré ou du quarré long, que l'on donne ordinairement aux pelotons. Il pouvoit en être autrement chez les Romains, parce que leurs armes exigeoient plus d'eſpace entre les files, que les nôtres; mais en réſulteroit-il le même avantage aujourd'hui? c'eſt ce qui n'eſt pas démontré.

Si le coin eſt vuide ou formé de deux côtés qui forment un angle ſaillant vers l'ennemi, comme *Elien* & *Végece* paroiſſent le ſuppoſer, on peut, après qu'il a percé, le partager en deux parties égales, pour tomber ſur les flancs de la troupe ennemie: mais dans cet état, le choc de ſa pointe eſt bien moins conſidérable que s'il étoit plein; les files n'ayant alors que la

même longueur que s'il étoit rectangulaire, elles ne peuvent agir qu'à peu près de la même maniere que ſi elles formoient des rangs paralleles à l'ennemi.

Si au contraire le coin eſt plein, le choc de ſa pointe eſt plus redoutable que dans le premier cas ; les files du milieu ont toute la hauteur du coin ; celles qui ſont à côté de part & d'autre, ſont d'autant plus longues, qu'elles en ſont plus proches. Mais on ne peut, lorſqu'il a percé, le partager facilement en deux parties capables de quelque effort conſidérable ſur les flancs de la troupe ennemie. C'eſt un inconvénient que n'ont point les pelotons en forme de petites colonnes, qui, par cette raiſon nous paroiſſent, ſi nous oſons dire notre ſentiment ſur ce ſujet, mériter la préférence ſur la diſpoſition ou la figure du coin.

CHAPITRE V.

Des ordres de bataille des troupes de cinq ou ſix, &c. bataillons ou eſcadrons.

188. OUTRE les différens ordres de bataille précédens, les Auteurs Militaires en ajoutent pluſieurs autres pour les troupes compoſées d'un petit nombre de bataillons ou d'eſcadrons, comme de cinq, ſix, &c.

On donne le nom de *cinquain*, à l'ordre de bataille de cinq bataillons ou de cinq eſcadrons. Les corps de cette eſpece, c'eſt-à-dire, auſſi peu nombreux, ſont ordinairement détachés en avant, pour aſſurer le paſſage ou la marche des armées : dans les retraites on les met à l'arriere-garde, ou à la queue de l'armée, pour la défendre contre les ennemis qui voudroient l'incommoder ou la mettre en déſordre.

Lorſque le cinquain arrive ſur le lieu où il doit faire ferme, on les met d'abord en ligne, c'eſt-à-dire, qu'on place les bataillons ou les eſcadrons dont il eſt compoſé, à côté les uns des autres, & faiſant face du même côté, comme on le voit en AB, fig. 97, pl. XXVI.

Pour le mettre en état de combattre, on fait marcher en

avant le ſecond bataillon de la droite, & celui de la gauche, pour former une eſpece de premiere ligne CD; ceux de la droite & de la gauche B & A, marchent enſuite devant eux: mais ils s'avancent un peu moins loin que les précédens. Celui du milieu marche de même devant lui, & il ſe place un peu en arriere du ſecond & du quatrieme.

Par cet arrangement, le ſecond bataillon ou eſcadron, & le quatrieme, font la premiere ligne de l'ordre de bataille du cinquain; le premier & le cinquieme, font la ſeconde ligne; le troiſieme ſert d'arriere-garde ou de réſerve.

Le *ſixain* eſt compoſé de ſix bataillons ou de ſix eſcadrons: on le met en bataille à peu près de la même maniere que le cinquain.

Les deux bataillons ou eſcadrons 2 & 5, les plus près des aîles, forment la premiere ligne; celui de la droite, & celui de la gauche 6, ſe placent un peu en arriere des premiers, qu'ils débordent de toute leur étendue, à droite & à gauche; les deux du centre 3 & 4, forment la ſeconde ligne, comme on le voit dans la figure 98.

Si l'on a ſept bataillons ou ſept eſcadrons à mettre en bataille, on en fait une eſpece de croix ouverte.

Deux de ces bataillons forment la premiere ligne, trois la ſeconde, & deux la troiſieme.

Il faut convenir cependant que cet ordre, de même que les deux précédens, a très-peu de force, à cauſe de l'éloignement ou de la diſtance des bataillons. S'il s'agiſſoit de combattre, il faudroit les rapprocher ſur une même ligne, à l'exception d'un ou deux, qui formeroient derriere une eſpece de ſeconde ligne, ou bien on les employeroit pour couvrir les aîles des premiers.

En général, quel que ſoit le nombre de bataillons ou d'eſcadrons qu'on ait à mettre en bataille, il faut, quand on eſt à portée d'être attaqué, réunir ſes forces, pour qu'elles ſoient capables d'une plus grande réſiſtance; couvrir exactement les aîles pour n'être point pris en flanc, & avoir quelques troupes de réſerve pour porter du ſecours à celles qui en ont beſoin.

Si dans une retraite, ou lorſqu'une armée a été miſe en déſordre, on peut réunir enſemble différens corps de troupes, il faut en former un ſeul, & lui donner l'arrangement ou la diſpoſition

Cinquain.

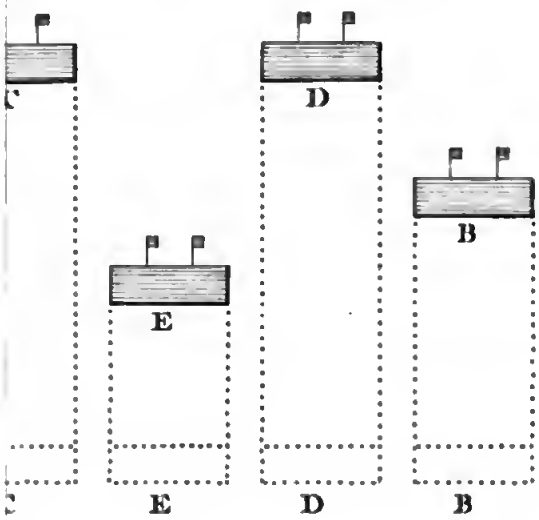

Sixain.

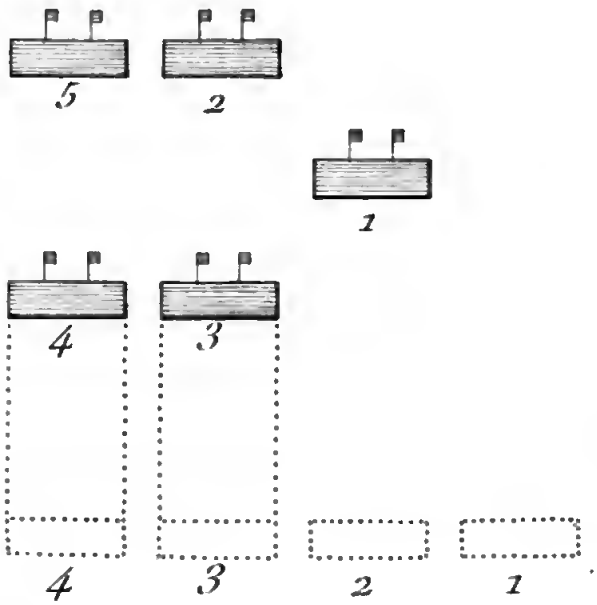

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

diſpoſition la plus commode pour combattre, & pour marcher.

Les bataillons quarrés ont été ſouvent employés avec ſuccès dans ces ſortes d'occaſions ; mais un Commandant intelligent, ſans s'arrêter aux regles générales preſcrites à ce ſujet, doit ſe ſervir de toutes les reſſources que l'expérience peut lui ſuggérer pour mettre ſes troupes en ſûreté.

Il doit les faire marcher ſerrées & en bon ordre ; placer à l'arriere-garde les Officiers & les troupes ſur leſquels il compte le plus. Pourvu qu'il éloigne l'ennemi, & qu'il puiſſe continuer ſa marche, ſes diſpoſitions ſeront toujours bonnes. La nature du terrein, la maniere de combattre des troupes dont on eſt pourſuivi, le plus ou moins de chemin que l'on a à faire, tout cela peut faire trouver des expédiens que les regles générales & particulieres n'enſeigneront jamais que très-imparfaitement.

CHAPITRE VI.

De la marche des armées, & de la formation des colonnes ſur leſquelles on les fait marcher.

ARTICLE PREMIER.

De la marche des armées.

189. On a vu (n°. 132.) que pour faire marcher un bataillon ou un eſcadron, on eſt ſouvent obligé de le rompre, ſoit pour faciliter ſa marche, ſoit à cauſe des lieux étroits par où il doit paſſer. Il eſt aiſé de comprendre que cette manœuvre eſt encore plus indiſpenſable dans le mouvement des armées.

Les différens objets d'une armée dans ſa marche, peuvent ſe réduire à dix, ſuivant M. le Marquis de *Feuquiere*.

1°. On peut marcher à l'ennemi pour le combattre.

2°. Marcher pour s'en éloigner, & éviter le combat.

3°. Pour changer de poſition, & ſe donner plus de commodité, ſoit pour les vivres, ou pour les fourrages.

4°. Pour ôter ces mêmes commodités à l'ennemi.

5°. Pour attirer l'ennemi, & le faire changer de terrein, afin de pouvoir le combattre avec plus d'avantage.

6°. Pour l'empêcher de pénétrer dans un pays dont on veut lui fermer l'entrée.

7°. Pour paſſer des défilés ou une riviere.

8°. Pour empêcher l'ennemi de paſſer dans ces mêmes endroits.

9°. Pour inveſtir une place.

10°. Pour empêcher qu'il ne puiſſe le faire.

Chacune de ces marches a ſes regles & ſes obſervations particulieres; mais nous ne nous propoſons de parler ici que de ce qui appartient généralement aux différentes marches de l'armée.

Une armée ne peut ſe tranſporter en bataille d'un lieu à un autre un peu éloigné du premier, parce qu'il eſt fort difficile de faire mouvoir ſon front également en ligne droite. On ne la fait marcher ainſi, que lorſqu'elle a peu de chemin à faire pour joindre l'ennemi.

Dans les autres circonſtances, quand même le terrein où elle doit marcher ſeroit abſolument libre, ce qui eſt fort rare, on la partage ou on la rompt en pluſieurs grandes parties, qu'on fait marcher par différens chemins, pour les faire arriver au même lieu dans le même tems.

Chacune de ces parties forme une *colonne*, c'eſt-à-dire, une ſuite de bataillons ou d'eſcadrons, qui marchent dans le même chemin à la file les uns des autres.

Toutes les troupes qui compoſent l'armée ne paſſent pas par le même chemin, parce que leur marche exigeroit trop de tems.

Le nombre des colonnes, ſur leſquelles on fait marcher l'armée, n'eſt point déterminé. Il dépend de la nature du pays, & des chemins qu'on doit tenir, pour arriver au lieu propoſé.

On voit par-là qu'un ordre de marche exige une grande connoiſſance du pays que l'armée doit traverſer, tant pour la diſtribution ou l'arrangement des colonnes, que pour apprécier

le tems que chacune d'elles doit employer à faire le chemin qui lui eſt déſigné. On doit prévoir les obſtacles qui peuvent ſe rencontrer dans la marche des colonnes, & prendre les précautions néceſſaires pour qu'elles ne ſoient point inquiétées.

Ces différentes attentions demandent beaucoup de ſçavoir & d'habileté dans les Généraux, pour diriger les marches, & pour éviter le déſordre & la confuſion.

Ce n'eſt pas dans des Elémens qu'il convient d'entrer dans tout le détail dont cette matiere eſt ſuſceptible. On renvoye, pour cette importante partie de l'Art Militaire, au Livre de M. le Maréchal de *Puyſegur*; aux Mémoires de M. le Marquis de *Feuquiere*, T. II; aux *Obſervations ſur l'Art de faire la Guerre*, par *Vaultier*; au *Journal des marches & campemens des armées du Roi*, depuis 1690 juſqu'en 1694, par le même Auteur, &c. On ſe renfermera particuliérement ici dans l'explication des manœuvres néceſſaires pour la formation & la marche des colonnes; manœuvres qui doivent être connues des principaux Officiers d'infanterie & de cavalerie, qui les font exécuter.

Avant d'entrer dans le détail de ces différentes manœuvres, nous mettrons ſous les yeux du lecteur, la diſpoſition générale d'une armée qui change de terrein. On ſuppoſe qu'elle marche en plaine, c'eſt-à-dire, en terrein uni & régulier.

Nous obſerverons d'abord que l'armée doit marcher, autant qu'il eſt poſſible, dans l'ordre ſur lequel elle doit combattre, non ſeulement pour pouvoir ſe remettre aiſément dans ſon ordre primitif: mais encore pour faire tête à l'ennemi dans l'ordre de bataille fixé par le Général, en cas qu'elle ſoit attaquée dans ſa marche.

Ainſi la cavalerie occupant les aîles de l'armée, doit marcher de chaque côté à la droite & à la gauche de l'infanterie, à moins que la diſpoſition du terrein n'exige un autre arrangement.

Comme le nombre des colonnes ſur leſquelles on fait mouvoir l'armée, n'eſt pas déterminé, nous les ſuppoſerons ici au nombre de huit. C'eſt, ſuivant M. le Maréchal de *Puyſegur*, la diviſion la plus naturelle des troupes de l'armée, lorſque l'on n'eſt point gêné dans la marche par aucune circonſ-

tance particuliere de la ſituation du terrein, & de la poſition de l'ennemi.

En effet, l'armée étant ordinairement en bataille ſur deux lignes, compoſées chacune de la cavalerie également diſtribuée aux aîles, & de l'infanterie au centre; ſi l'on diviſe l'infanterie de chaque ligne en deux parties égales, l'armée ſe trouvera ſur huit diviſions, qui donneront autant de colonnes pour la marche.

La figure 99, (*pl. XXVII.*) repréſente l'armée en marche en avant, ſur les huit colonnes précédentes, & ſur deux autres colonnes d'artillerie & d'équipages.

Les deux premieres colonnes à droite, ſont compoſées de la cavalerie des deux aîles de l'armée de ce côté; la troiſieme & la quatrieme le ſont de l'infanterie de la droite des deux mêmes lignes; la troiſieme & la ſixieme de l'infanterie de la gauche; & enfin les deux dernieres à gauche, de la cavalerie de la gauche.

Dans cet exemple, la tête des colonnes eſt formée de la droite de chaque diviſion de l'armée.

La premiere poſition A B C D, eſt celle de l'armée en bataille avant ſa marche; *a b* eſt l'artillerie placée à la tête de la premiere ligne. Le terrein qu'on veut faire occuper à l'armée, eſt déſigné par l'eſpace X Y.

Les lignes ponctuées marquent les chemins que les colonnes doivent tenir.

On a attention dans la diſtribution des colonnes pour la marche des troupes, de leur faire faire le moins de chemin qu'il eſt poſſible pour arriver ſur le nouveau terrein que l'armée doit occuper. Comme l'infanterie marche plus lentement que la cavalerie, on lui donne de préférence les chemins les plus courts. On fait arriver les troupes de la droite, lorſqu'elles ſont à la tête des colonnes, ſur la gauche du lieu qu'elles doivent occuper; & celles de la gauche, ſi ce ſont elles qui ſoient à la tête des mêmes colonnes, par la droite du même terrein, afin que les troupes puiſſent ſe remettre en bataille plus aiſément, ſans paſſer les unes devant les autres, comme on le verra plus particuliérement dans les problêmes & les obſervations ſur cette matiere.

Lorſque le terrein eſt abſolument libre, comme on le ſup-

poſe dans cette marche, l'artillerie & les équipages ſont une ou pluſieurs colonnes qui marchent entre celles de l'armée, qui les couvrent ainſi à droite & à gauche, à peu près comme dans la figure 99. On fait marcher l'artillerie le plus près de l'infanterie qu'il eſt poſſible.

Lorſque le terrein ne permet pas de marcher ſur un auſſi grand nombre de colonnes, on inſere l'artillerie par Brigades, (1) dans celles de l'infanterie, vers la tête; & à l'égard des équipages, on les fait marcher à la ſuite des colonnes, lorſque l'armée marche en avant; & à la tête, lorſqu'elle marche en arriere. Ils ſont toujours eſcortés par des corps de troupes capables de les mettre à couvert des entrepriſes de l'ennemi.

Il eſt d'uſage de donner à chaque colonne, une avant-garde que l'on forme des troupes de la colonne. Cette avant-garde marche un peu en avant de la colonne pour en aſſurer la marche, & pour remédier à tout ce qui pourroit le retarder. Chaque colonne eſt auſſi ſuivie d'un corps de troupes qui en forme l'arriere-garde, & qui aſſure la queue de la colonne contre les partis de l'ennemi qui pourroient avoir deſſein de l'attaquer. Ces avant-gardes & arriere-gardes ſont marquées dans la figure par la lettre R.

Lorſqu'on marche dans un pays fourré, on a ſoin auſſi de faire marcher des troupes légeres ſur les aîles des colonnes, qui fouillent les bois & les villages, pour examiner s'il n'y a point d'ennemis cachés. Enfin l'on ne néglige rien, ou l'on ne doit rien négliger, non ſeulement pour la ſûreté des colonnes, mais encore pour celle des équipages que l'on ne peut perdre ſans un très-grand inconvénient pour l'armée.

Il eſt important de faire attention que les colonnes ne ſe coupent point dans la marche, c'eſt-à-dire, que chacune ait ſon chemin particulier. Comme elles doivent arriver au nou-

(1) Pour entendre ce que c'eſt qu'une Brigade d'artillerie, il faut ſçavoir que tout l'équipage d'artillerie d'une armée, ſe diviſe en pluſieurs parties à peu près égales, d'environ huit ou dix pieces de canon chacune. Ces parties ſont appellées *Brigades d'artillerie*. Chaque Brigade eſt ſuivie de toutes les munitions néceſſaires pour ſon ſervice, des Officiers qui doivent la commander, d'un détachement du Corps de l'Artillerie pour ſa garde, & d'un nombre ſuffiſant de travailleurs, pour raccommoder les chemins par où elle doit paſſer. *Voyez* ſur ce ſujet les *Mémoires d'Artillerie* de Saint-Remy; le ſecond volume de *l'Art de la Guerre* de M. de Quincy, ou le premier volume des *Elémens de la guerre des Sieges*.

veau camp à peu près dans le même tems, il faut ſçavoir quel eſt celui que chaque colonne doit employer à parcourir le chemin qui lui eſt déſigné.

M. le Maréchal de *Puyſegur*, dit dans ſon Livre de *l'Art de la Guerre*, qu'il a éprouvé qu'une troupe d'infanterie marchant en ordre, dans un chemin uni, ne peut pas faire plus de deux mille toiſes de chemin dans une heure, ſurtout ſi cette infanterie eſt un peu chargée.

A l'égard de la cavalerie, elle fait aiſément dans le même tems une lieue de 2400 toiſes.

On peut tirer delà des regles générales pour évaluer, à peu près, le tems de la marche de chaque colonne. Car, ſuivant les obſervations précédentes, une troupe d'infanterie doit faire 33 toiſes dans une minute, & une de cavalerie en doit parcourir 40 dans le même tems.

Par conſéquent, ſi l'on ſçait la longueur du chemin que chaque colonne doit faire, on pourra juger aſſez exactement du tems qu'elle y employera.

Suppoſons qu'une colonne d'infanterie ait 5450 toiſes de chemin à faire, diviſant ce nombre par 33, on aura 165 pour le nombre des minutes de la durée de la marche; ce qui fait à peu près deux heures trois quarts.

Pendant ce même tems, une colonne de cavalerie parcourra 6600 toiſes. Si elle n'a que le même chemin à faire, elle n'y employera que 136 minutes, c'eſt-à-dire environ deux heures & un quart.

Il eſt aiſé de faire l'application de ce calcul à toutes les différentes marches des armées; mais pour qu'il ſoit exact, il faut que les chemins aient été bien reconnus, & qu'il n'arrive point d'accident qui retarde la marche des troupes.

Lorſqu'il eſt queſtion de mettre l'armée en marche, on fait ordinairement aſſembler les équipages auprès de l'artillerie, en avant de la premiere ligne, comme en Q, & en P. Là, on les diſtribue à la queue des colonnes, ou à la ſuite de l'artillerie, ſuivant le plus ou le moins de difficulté du terrein.

A l'heure marquée pour le départ, on bat la générale, en commençant par le Régiment de l'aîle qui doit faire l'avant-garde, ou toujours par la droite, dit M. le Marquis de *Santa-Crux*. Alors les ſoldats mettent les *tentes à bas*, c'eſt-à-dire,

qu'ils les détendent. Les vieilles gardes des Officiers Généraux ſe retirent & rentrent dans leurs Régimens ; les nouvelles marchent avec le campement, à moins qu'il ne ſoit ordonné de différer de les commander juſqu'à l'arrivée au nouveau camp.

On bat enſuite *l'aſſemblée*. Les Officiers ſe rendent alors à leurs poſtes ; & l'on charge les bagages.

On bat après cela *aux Drapeaux*, & auſſi-tôt cette batterie, les ſoldats prennent leurs armes, & ils ſe mettent en état de marcher au premier ordre.

Lorſqu'on peut former des colonnes particulieres des bagages avec l'artillerie, comme dans la figure 99, les colonnes de troupes ont moins de longueur, & l'armée, l'artillerie, & les équipages, arrivent plus promptement, & à peu près dans le même tems.

Les équipages marchent dans l'ordre ſuivant.

1. L'argent dont le Tréſorier eſt chargé & ſon équipage.
2. L'équipage de l'Intendant de l'armée.
3. Celui du Général.
4. Les équipages des Princes du Sang, ſuivant l'ordre qu'ils ont entr'eux.
5. L'équipage des Lieutenans Généraux, & celui des Maréchaux de Camp.
6. Celui du Colonel Général de la cavalerie, & à ſa ſuite ceux du Meſtre de Camp Général, & du Commiſſaire Général.
7. Les équipages du Colonel Général & du Meſtre de Camp Général des dragons.
8. Celui du Général, ou Commandant de l'Artillerie.
9. Celui du Maréchal Général des Logis de l'armée.
10. Celui du Major Général.
11. Celui du Maréchal des Logis de la cavalerie.
12. Celui du Major Général des dragons.
13. Celui du Général des vivres.
14. Celui du Prevôt de l'armée.
15. Celui des Commiſſaires des Guerres, logés au quartier du Roi, ou au quartier général.
16. L'équipage des vivres.
17. L'artillerie, lorſqu'elle ne peut aller ſur une colonne à part.

18. L'équipage de l'aîle de cavalerie qui a l'avant-garde.

19. L'équipage de l'infanterie & de la cavalerie, ſuivant l'ordre & le rang que chaque troupe tient dans la marche.

20. L'équipage des volontaires qui ſuivent l'armée.

21. Les équipages de tous les vivandiers du quartier du Roi, & des Marchands ſuivant l'armée.

Lorſqu'on marche à l'ennemi pour le combattre, on ſe débarraſſe ordinairement des gros bagages, c'eſt-à-dire, des différentes voitures de l'armée. On fait ſuivre ſeulement les chevaux & les autres bêtes de ſomme. On laiſſe ce bagage ſous la protection d'une ville, d'un village, ou d'un bourg du voiſinage de l'armée, avec un corps de troupes deſtiné à le garder.

Les ſoldats infirmes qui ne ſont pas en état de ſuivre la marche des colonnes, & les cavaliers dont les chevaux ſont bleſſés ou *éclopés*, demeurent avec les équipages.

Les bagages de l'armée cauſent beaucoup de difficulté dans les marches. *Montécuculi* obſerve qu'il n'y a point de mot qui déſigne ſi proprement la nature du bagage, que le mot latin *impedimenta*, qui exprime également embarras, empêchement, &c. Mais toutes les invectives qu'on fait, dit ce grand Capitaine, contre les bagages, ne ſervent de rien. En effet, ils ſont très-néceſſaires, & tout ce qu'on peut en blâmer avec juſtice, c'eſt le trop grand nombre. Il y a des Réglemens très-ſages pour le modérer; c'eſt au Général d'y tenir la main, pour ne ſouffrir à cet égard que le moins d'inconvéniens qu'il eſt poſſible.

190. Une des obſervations les plus importantes à faire ſur la marche des armées, c'eſt d'éviter *de prêter le flanc à l'ennemi*, en marchant; c'eſt-à-dire, que la file des colonnes ne ſe trouve point oppoſée par la droite ou par la gauche, au front de l'armée ennemie: parce que dans cette poſition, elle peut tomber aiſément en ordre de bataille ſur les colonnes de l'armée qui marche, & l'attaquer avec beaucoup d'avantage. La prudence demande qu'on ne s'expoſe point ainſi, à moins que l'ennemi ne ſoit trop éloigné pour avoir le tems de venir interrompre la marche de l'armée.

191. Lorſqu'on marche à l'ennemi dans le deſſein de combattre, il eſt eſſentiel d'obſerver que les colonnes marchent à la même hauteur; il faut auſſi qu'elles ſoient à peu près éloignées

les

les unes des autres de l'eſpace néceſſaire, pour mettre en bataille les troupes dont elles ſont compoſées.

Pour le démontrer, ſoit ſuppoſé une armée de 48 bataillons & 80 eſcadrons, comme celle dont il s'agit dans la planche XXVII, qui marche ſur 8 colonnes; ſçavoir ſur 4 de cavalerie, & autant d'infanterie, les colonnes de cavalerie étant chacune de 20 eſcadrons, & celles d'infanterie de 12 bataillons.

Cette armée rangée en bataille ſur deux lignes tant pleines que vuides, occupera 4588 toiſes, comme on l'a vu n°. 180. Or ſi les colonnes n'occupent enſemble, avec les intervalles qui les ſéparent, que trois ou quatre cens toiſes de front, il arrivera, lorſque le Général voudra les mettre en bataille, que, ſi elles arrivent, par exemple, ſur la droite ou la gauche du terrein ſur lequel elles doivent être rangées, les troupes de l'aîle oppoſée auront, après leur arrivée, un chemin d'environ quatre cens toiſes à faire pour ſe trouver ſur le lieu où elles doivent être placées; ce qui ne peut que les fatiguer inutilement, & faire perdre ſouvent un tems précieux pour ſurprendre l'ennemi, avant qu'il ait pu faire les diſpoſitions néceſſaires pour recevoir le combat.

Si l'on réduit les intervalles des bataillons à dix toiſes, & ceux des eſcadrons à ſix, comme le propoſe M. le Maréchal de *Puyſegur*, le front de l'armée en bataille, ſe réduira à 2754 toiſes. Dans cet état les troupes de l'aîle oppoſée au terrein où les colonnes arrivent, auront encore environ 2200 toiſes à parcourir pour gagner leur poſte, c'eſt-à-dire, à peu près une lieue commune de France; elles en auroient beaucoup davantage, ſi l'armée étoit plus forte qu'on ne le ſuppoſe ici; ce qui demande bien du tems.

Rien n'eſt donc plus évident que, lorſqu'on marche pour combattre, la méthode de faire marcher les colonnes fort près les unes des autres a beaucoup d'inconvéniens. Le bon ſens ſuffit ſeul pour le démontrer. Cependant M. le Maréchal de *Puyſegur* nous apprend, qu'en marchant pour aller ſecourir *Douay*, en 1710, il ſe trouva un Officier ſupérieur qui voulut abſolument, malgré toutes toutes les raiſons qu'on put lui alléguer, que les colonnes ne fuſſent point ſéparées dans la marche. *Voyez* le *Tome II* de cet Auteur, *p. 72.*

Si les différens chemins que doivent tenir les colonnes en

marchant pour combattre, ſe trouvoient ſéparés par des rivieres, de maniere que toute communication entr'elles fût interrompue, alors quel que ſoit l'inconvénient de ne les point ſéparer, il y en auroit un plus grand à diviſer ainſi l'armée en différentes parties qui ne pourroient, en cas d'attaque dans la marche, ſe donner aucun ſecours les unes aux autres. Mais dans toute autre circonſtance, c'eſt-à-dire, lorſque le terrein eſt libre, il faut les diſtribuer de maniere qu'en arrivant ſur le terrein où elles doivent être miſes en bataille, elles n'ayent à faire pour cet effet que le moins de chemin qu'il eſt poſſible.

Si l'on eſt obligé par la nature du pays de les faire marcher proche les unes des autres, il faut faire enſorte d'arriver vers le centre du terrein que l'on veut occuper, afin que les troupes aient moins de chemin à faire pour ſe mettre en bataille.

Si les colonnes dans la marche d'une armée pour combattre, doivent être éloignées les unes des autres à peu près de l'étendue du front de leur ordre de bataille, lorſqu'elles n'ont rien à craindre de l'ennemi en marchant, ce n'eſt pas la même choſe quand il peut tomber ſur le flanc de la marche. Il eſt évident alors que bien loin de les ſéparer, il faut les approcher autant qu'il eſt poſſible, pour ſoutenir la plus expoſée à l'ennemi.

Lorſque l'armée eſt arrivée ſur le terrein où elle doit être miſe en bataille, ce n'eſt pas une choſe aiſée que de le faire exactement & promptement.

Dans les Camps de paix, on déſigne ou on marque le front que les troupes doivent occuper, par un alignement de jalons ou de halebardes, ſur lequel chaque troupe met ſon premier rang. Mais à la guerre, il faut que cette opération ſe faſſe au coup d'œil ſeulement, ou à vue de pays. Voici ce que M. le Maréchal de *Puyſegur* preſcrit ſur ce ſujet.

Lorſque le Général ſe croit aſſez proche de l'ennemi pour mettre ſon armée en bataille, il doit commencer par reconnoître le pays le plus exactement qu'il lui eſt poſſible. Et après avoir donné ordre de faire arrêter les colonnes du centre, il fait étendre les troupes à droite & à gauche, ſur des points d'alignement, comme ſur un arbre, un village, une hauteur, un moulin, &c. (1)

(1) M. le Chevalier de *Folard*, dit ſur ce ſujet, « que le Général d'armée doit or-

« Quand toutes les colonnes ſont arrivées à la même hau-
» teur, pour lors par un ſignal tous les bataillons & les eſca-
» drons qui en ont la tête, font à droite & à gauche un quart
» de converſion, & s'étendent le long de la ligne déſignée,
» autant bien que cela peut ſe faire au coup d'œil; & quand
» la tête de ces colonnes, marchant à la rencontre l'une de
» l'autre, ſont aſſez près pour qu'il ne reſte entr'elles que le
» terrein néceſſaire pour ſe mettre en bataille, elles arrêtent.

» Quand la ligne eſt remplie entiérement, par un autre
» ſignal toutes enſemble font un quart de converſion ou ca-
» racole à droite & à gauche, & la premiere ligne ſe trouve
» formée faiſant tête à l'ennemi. Durant ce tems, la ſeconde
» ſe forme derriere, de même que la premiere a fait. » *Art de la Guerre*, T. II, p. 73.

M. le Maréchal de *Puyſegur* obſerve qu'il n'a jamais vu ordonner par un ſignal les quarts de converſion néceſſaires pour mettre l'armée en bataille; mais rien n'eſt pourtant plus utile pour que toutes les troupes les exécutent dans le même tems.

REMARQUES.

I.

L'illuſtre Auteur que nous venons de citer, prétend que lorſqu'une ligne de troupes marche, il faut que la droite & la gauche reglent leur mouvement ſur celui du centre, qui doit faire une eſpece de convexité pour être plus facilement remarqué.

En effet, ſi l'on veut ſe régler ſur la droite ou ſur la gauche, la partie oppoſée ſe trouve trop éloignée pour appercevoir le mouvement de celle qui doit la diriger. En ſe reglant ſur le centre, on diminue la moitié de l'éloignement d'une aîle à l'autre. Par cette raiſon, le mouvement doit être alors plus régulier.

» donner qu'on marche également ſur un
» front parallele. Les Drapeaux & les
» Etendards, dit cet Auteur, ſont comme
» les pinnules qui doivent regler un mou-
» vement général & ſi délicat.... Le devoir
» d'un habile Général, eſt de mettre ſou-
» vent ſon armée en bataille, la faire mar-
» cher dans cet ordre, l'exercer à toutes
» les grandes évolutions. Il n'y a pas de
» meilleure école que celle-là pour les Gé-
» néraux, autant que pour les Officiers &
» les ſoldats. » *Comment. ſur Polybe*, T. IV, p. 399.

Cette obſervation peut s'appliquer également au mouvement des bataillons & des eſcadrons qui marchent en ordre de bataille.

II.

Une ſeconde obſervation très-importante ſur les manœuvres des troupes qui ſe mettent en bataille, c'eſt qu'il faudroit les y exercer très-fréquemment, afin de les accoutumer à les exécuter ſans confuſion, & avec vîteſſe.

Après cette légere expoſition des principes les plus généraux ſur la marche des armées, nous allons donner dans l'article ſuivant, les problêmes les plus néceſſaires pour celle des troupes en colonnes.

ARTICLE II.

192. *De la formation des colonnes, & des différentes manœuvres qu'elles doivent exécuter dans leur marche.*

Les manœuvres pour former les colonnes, ſe font communément par eſcadron ou demi-eſcadron, rarement peut-on les exécuter par bataillons, parce que ces dernieres troupes ont le front beaucoup plus étendu que les autres; mais on les met en colonne par grandes diviſions, comme du tiers ou de la ſixieme partie du bataillon. Alors ces grandes diviſions ſont regardées comme autant de bataillons. Il n'y a point de différences entre les manœuvres qu'elles font chacune, & celles que le bataillon feroit étant réuni en un ſeul corps. Il en eſt de même par rapport aux manœuvres du demi-eſcadron à l'égard de l'eſcadron entier.

Les manœuvres des troupes en formant les colonnes, ſont à peu près les mêmes que celles qu'exécutent les bataillons & les eſcadrons pour défiler, & elles ſont fondées ſur les mêmes principes. Comme on défile par la droite, par la gauche, ou par le centre, de même une ligne de troupes qu'on veut faire marcher en colonne, commence à le faire par la droite, par la gauche, ou par le centre.

Lorſque l'armée commence à marcher par la droite, c'eſt

la troupe qui la termine à droite qui marche la premiere, enſuite celle qui en eſt la plus proche, & ainſi de ſuite juſqu'à la derniere troupe de la gauche.

Si c'eſt par la gauche que la ligne ſe forme en colonne, c'eſt la troupe qui termine la gauche qui marche la premiere, puis celle qui la ſuit immédiatement; & ainſi des autres juſqu'à la droite.

Si c'eſt par le centre qu'on veut former la colonne, on pourroit, en imitant ce qui s'obſerve pour faire défiler une troupe par le centre, faire marcher d'abord la troupe du centre, enſuite celle qui eſt à droite, puis celle qui eſt à gauche, & ainſi des autres; mais il n'eſt pas d'uſage d'en uſer ainſi.

On regarde une ligne qu'on veut mettre en colonne par le centre, comme ſéparée en deux parties égales, dont chacune doit marcher par la droite ou par la gauche. La raiſon de cette pratique eſt vraiſemblablement pour conſerver enſemble les eſcadrons & les bataillons des mêmes Régimens qui pourroient être ſéparés les uns des autres, ſi l'on en uſoit autrement.

La regle la plus générale dans la marche des colonnes, c'eſt que toutes les troupes qui les compoſent faſſent les mêmes manœuvres que celle qui eſt à la tête, & dans les mêmes lieux.

Si, par exemple, la premiere troupe a fait, dans la marche, un quart de converſion pour tourner à gauche, toutes les autres troupes de la même colonne doivent le faire également, & au même endroit où la premiere l'a exécuté.

Si la premiere troupe ſe rompt pour défiler, chaque troupe de la colonne s'avancera ſucceſſivement juſqu'au même endroit, & elle s'y rompra de la même maniere.

L'obſervation de cette regle eſt très-utile pour le maintien du bon ordre de la colonne, qui exige une parfaite uniformité dans tous les mouvemens des troupes qui la compoſent. La premiere a néanmoins quelquefois moins de mouvemens à faire pour ſe mettre en marche que les autres; mais après ſon départ, tout ce qu'elle fait dans le cours de ſa marche, doit être imité par toutes les troupes de la colonne.

REMARQUES.

I.

193. Comme ce que l'on appelle *colonne* dans le mouvement des armées, n'a au plus que le front d'un bataillon ou d'un eſcadron, ſi deux bataillons ou deux eſcadrons marchoient à côté les uns des autres, ils ſeroient cenſés former deux colonnes.

II.

Obſervons encore qu'on dit qu'on marche en *colonnes renverſées*, lorſque la droite fait la gauche de la marche, ou la gauche la droite, ou lorſque les troupes qui, dans l'ordre ordinaire, doivent former la tête des colonnes, en forment la queue. « Cette marche ſe fait ſuivant la diſpoſition où l'on eſt, » ou le deſſein qu'on a de ſe porter bruſquement dans un » camp pour faire tête, en y arrivant, aux colonnes de la droite » de l'armée ennemie, qui peut en arrivant engager une ac- » tion. Les troupes occupent d'abord le poſte le plus avanta- » geux, & elles donnent le tems aux autres colonnes d'arriver » & de s'y mettre en bataille. » *Art de la Guerre*, par *Vaultier*.

On ſuppoſe dans les problêmes ſuivans, que les troupes que l'on veut faire marcher en colonnes, ſont d'abord rangées en ligne de troupes, ou en ordre de bataille.

PROBLEME I.

194. *Mettre des troupes en colonne pour les faire marcher par leur droite ſur le terrein qui eſt à leur flanc droit.*

Soit (*fig. 100, pl. XXVIII.*) un nombre quelconque de bataillons ou d'eſcadrons rangés en ligne, qu'on veut faire marcher ſur le terrein oppoſé au flanc droit.

On fera faire un quart de converſion à droite, en même tems, à toutes les troupes de cette ligne : après ſon exécution, elles ſe trouveront en état de marcher devant elles, ſur le terrein propoſé.

REMARQUES.

I.

195. Les rectangles de la figure 100, & des ſuivantes, ſur la marche des troupes en colonne, repréſentent chacun un eſcadron; ils peuvent repréſenter également des bataillons, des demi-bataillons, des demi-eſcadrons, &c. c'eſt-à-dire, chaque corps de diviſion ſur laquelle on fait marcher le bataillon ou l'eſcadron.

II.

196. Les rectangles ombrés repréſentent les troupes après l'exécution du mouvement qu'on leur a ordonné pour ſe mettre en marche; les autres expriment la place que ces troupes occupoient dans l'ordre de bataille.

III.

197. Les eſpeces d'Etendards ou de Drapeaux marqués F, F, qu'on a mis ſur chacun de ces rectangles, déſignent le côté où les troupes ſont face.

PROBLEME II.

198. *Mettre des troupes en colonne, & les faire marcher par leur gauche, ſur le terrein oppoſé au flanc gauche.*

Ce problême eſt le même que le précédent, excepté qu'au lieu de faire faire aux troupes, qu'on veut faire marcher, un quart de converſion à droite, on le fait faire à gauche. C'eſt ce qui eſt exécuté fig. 101, pl. XXVIII.

PROBLEME III.

199. *Mettre des troupes en colonne, & les faire marcher par leur gauche ſur le terrein de la droite.*

Soit la ligne de troupes T T, (*figure 102, pl. XXVIII.*) qu'on veut faire marcher à droite, en commençant par la gauche.

La troupe F, qui termine cette ligne à gauche, fera d'abord quelques pas en avant; enſuite un quart de converſion à droite, & elle marchera en avant, en paſſant devant le reſte de la ligne. Lorſqu'elle aura paſſé la troupe E, cette troupe fera le même nombre de pas en avant que F, puis un quart de converſion à droite, qui la mettra à la ſuite de F. Les autres troupes feront ſucceſſivement les mêmes manœuvres, & la troupe marchera ainſi à droite par la gauche. *Voyez* la figure 102.

REMARQUE.

200. Si au lieu de faire paſſer les bataillons ou les eſcadrons de la gauche de la ligne T, T, devant cette ligne, on veut les faire paſſer derriere; ſuppoſant que les intervalles qui ſéparent ces troupes ſoient égaux aux front des mêmes troupes, on fera faire à la troupe F, (*fig. 103.*) une demi-converſion à droite. Enſuite on la fera marcher quelques pas en avant pour qu'elle ſe trouve un peu en arriere des autres troupes de la ligne T, T: alors elle fera un quart de converſion à gauche, & elle marchera en avant; lorſqu'elle aura paſſé la troupe E, cette troupe fera les mêmes mouvemens pour ſe mettre à la ſuite de F; les autres de la même ligne ſe mettront de la même maniere à la ſuite les unes des autres.

Si l'on ſuppoſe qu'il n'y ait point aſſez d'intervalle entre les troupes de la ligne T, T, pour qu'on puiſſe exécuter la demi-converſion à droite, on la fera faire à gauche; après qu'elle ſera exécutée, chaque troupe marchera devant elle, comme dans le cas précédent, & elle fera enſuite un quart de converſion à droite.

PROBLEME IV.

201. *Mettre en colonne des troupes, & les faire marcher par leur droite ſur le terrein de la gauche de la ligne ſur laquelle elles ſont en bataille.*

Ce problême eſt le même que le précédent: il ne s'agit que de faire pour la droite les mêmes mouvemens que pour la gauche, mais dans un ſens oppoſé; c'eſt-à-dire, que la demi-converſion qu'on a faite à droite, doit ſe faire à gauche, & que

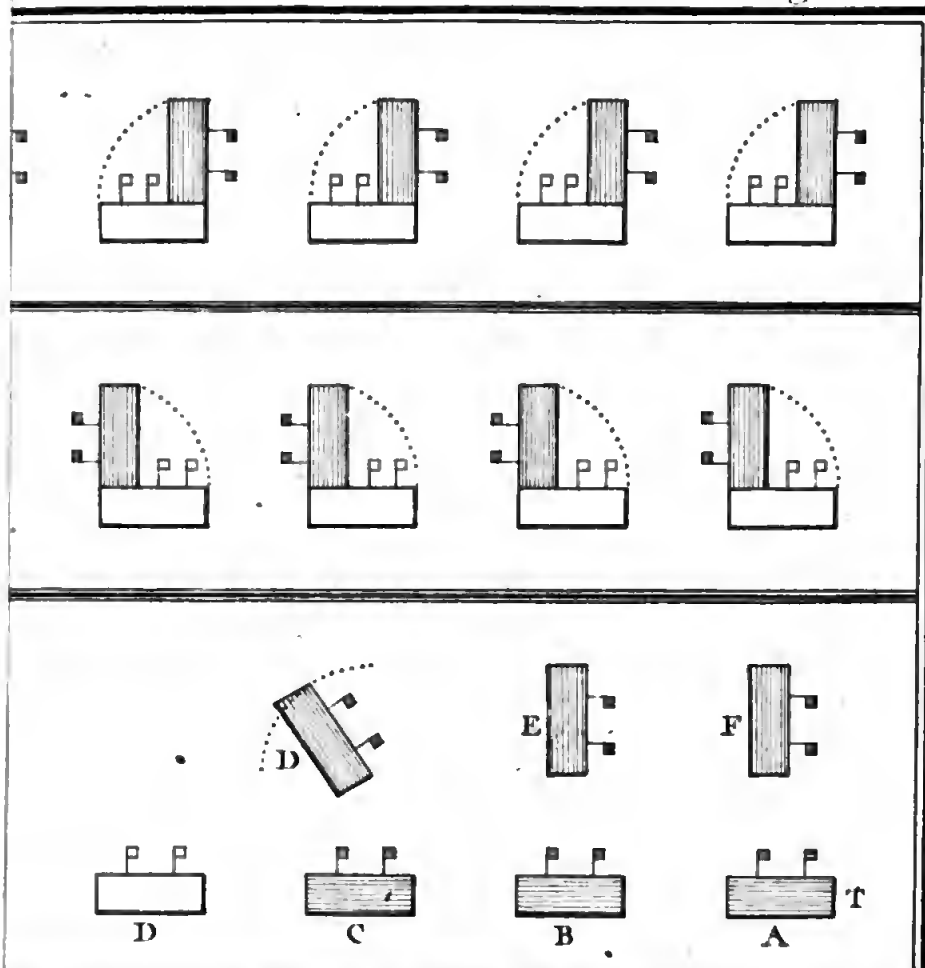

Fig. 103.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

que le quart de converſion, au lieu d'être fait à droite, doit s'exécuter à gauche, &c.

PROBLEME V.

202. *Mettre en colonne des troupes, & les faire marcher par la droite, en avant de leur ligne, ſuppoſant que le terrein puiſſe le permettre.*

Soit RS (*figure 104, pl. XXIX.*) la ligne de troupes que l'on veut faire marcher en avant ſur le terrein X, par la droite S.

La premiere troupe A de cette ligne à droite, marchera d'abord par le plus court chemin pour gagner le terrein X. La ſeconde B ſe mettra immédiatement après en marche pour aller ſe placer derriere la premiere. Les autres feront le même mouvement, & elles ſe mettront ſucceſſivement à la ſuite des deux premiers A & B, dans le même ordre où elles ſont placées dans la ligne RS, à côté les unes des autres.

PROBLEME VI.

203. *Faire marcher des troupes en avant, & par la gauche.*

Ce problême eſt le même que le précédent; il s'exécutera de même en faiſant commencer la formation de la colonne par la gauche, au lieu de le faire par la droite.

PROBLEME VII.

204. *Mettre en colonne des troupes, & les faire marcher par l'aîle droite ſur le terrein en avant de cette aîle, ſuppoſant que le terrein vis-à-vis le centre de la ligne, ne ſoit pas libre, ou qu'on veuille que les troupes ſe ſuivent réguliérement.*

Soit PR (*fig. 105, pl. XXX.*) la ligne de troupes qu'on veut faire marcher par la droite R en avant.

La premiere troupe A de la droite marchera d'abord en avant; les autres feront un quart de converſion à droite, & elles s'avanceront ſucceſſivement vers la place de la premiere. Lorſqu'elles ſeront arrivées dans le prolongement du flanc

gauche de la troupe A, elles feront chacune un quart de converſion à gauche, qui les mettra à la ſuite de cette troupe.

Remarques.

I.

On peut faire marcher la même troupe par l'aîle gauche devant le terrein de la droite, comme dans le troiſieme problême n°. 199.

II.

On peut également faire marcher des troupes par la droite pour aller gagner un chemin ou un terrein vis-à-vis la gauche de la ligne, en obſervant ce qui eſt preſcrit dans le quatrieme problême n°. 201.

CHAPITRE VII.

205. *Des différentes manieres de remettre en bataille des troupes qui ſont en colonne.*

Après avoir donné les manieres les plus générales & les plus uſitées de mettre des troupes en colonnes pour les faire marcher, il faut expliquer de même les méthodes qu'on obſerve communément pour les remettre en bataille.

PROBLEME I.

206. *Remettre une colonne en bataille en faiſant face au terrein de la droite de la colonne.*

Soit XX, (*fig. 106, pl. XXX.*) une colonne quelconque de troupes, qu'on veut remettre en bataille en faiſant face au terrein Y de la droite de cette colonne.

On fera faire un quart de converſion à droite à toutes les troupes de la colonne; après ſon exécution, elle ſera en bataille, comme il eſt demandé.

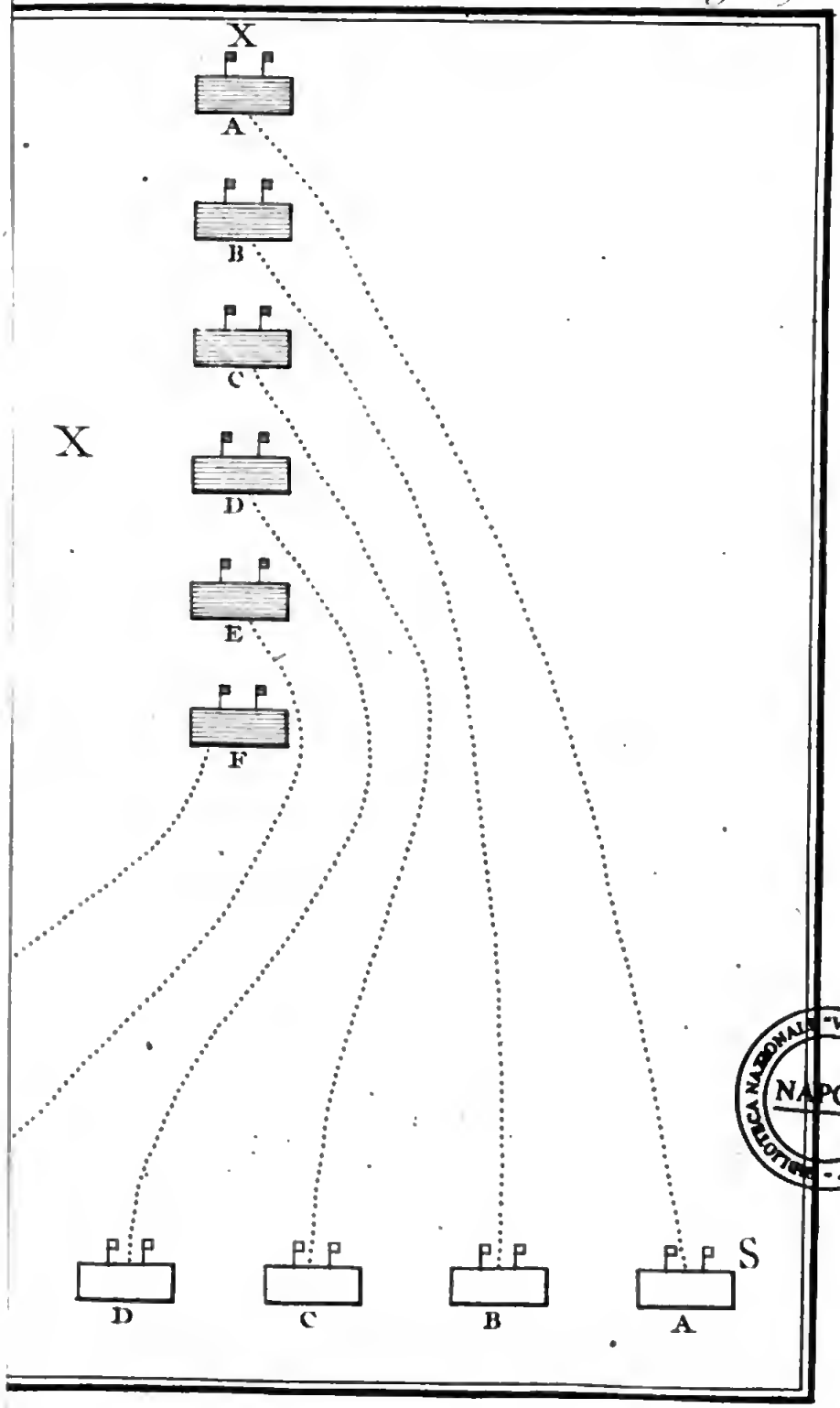

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

REMARQUE.

Pour l'exécution de ce mouvement, il faut que les troupes de la colonne ſoient éloignées les unes des autres, dans la marche, de l'intervalle de leur front, & de celui qu'on veut mettre dans l'ordre de bataille entre les troupes. On parlera bientôt des différentes attentions néceſſaires à cet effet pour reformer les troupes aiſément.

PROBLEME II.

207. *Remettre en bataille des troupes en colonne en faiſant face du côté gauche de la colonne.*

Ce problême eſt le même que le précédent. Il ne s'agit, pour l'exécuter, que de faire le quart de converſion à gauche au lieu de le faire à droite.

PROBLEME III.

208. *Remettre une colonne en bataille ſur le terrein en avant, & ſur la droite de l'endroit où elle ſe trouve, de maniere que la tête de la colonne forme la gauche de la ligne, & que la queue en faſſe la droite.*

Soit la colonne A, B, C, D, &c. (*fig. 107, pl. XXX.*) qu'on veut remettre en bataille dans l'ordre propoſé.

La troupe A, de la tête de la colonne prendra ſon poſte devant elle. Lorſqu'elle ſera arrêtée, la troupe B,, qui la ſuit immédiatement, fera un quart de converſion à droite, & elle marchera derriere la troupe A; après qu'elle l'aura dépaſſée de l'intervalle qu'on veut mettre entre les troupes en bataille, elle fera un quart de converſion à gauche, & elle marchera devant elle pour ſe mettre dans l'alignement du front de la premiere A. Les autres troupes, qui ſuivent la ſeconde, feront chacune les mêmes mouvemens, pour ſe mettre ſucceſſivement à la droite de celles qui les précédent.

REMARQUES.

I.

Chaque troupe de la colonne doit s'avancer juſqu'au lieu où la ſeconde a fait le quart de converſion à droite, pour exécuter le ſien.

II.

On fait paſſer ici les troupes qui ne ſont pas encore en bataille, derriere celles qui le ſont, parce que de cette maniere les troupes déja en bataille, ont leur front libre pour s'oppoſer à l'ennemi en cas de beſoin; ce qui n'arriveroit pas ſi l'on faiſoit paſſer devant elles le reſte des troupes de la colonne qui reſtent à mettre en bataille.

PROBLEME IV.

209. *Remettre une colonne en bataille ſur le terrein en avant, & à la droite, de maniere que les troupes de la tête de la colonne, ſoient à la droite de la ligne, & celles de la queue à la gauche.*

Soit XX (*fig. 108, pl. XXXI.*) la colonne que l'on veut mettre en bataille dans l'ordre propoſé.

La premiere troupe A de la colonne fera un quart de converſion à droite, & elle s'avancera le long du terrein XY, d'un eſpace à peu près égal à celui que la colonne doit occuper étant en bataille.

Les autres troupes la ſuivront, après avoir fait chacune le même quart de converſion au même endroit, obſervant de garder entr'elles des intervalles égaux au front des troupes, & de leur intervalle dans l'ordre de bataille. Lorſque toute la colonne ſera ainſi dans la direction Y, Y, chaque troupe fera un quart de converſion à gauche. Après l'exécution de ce mouvement, elles ſeront en bataille dans l'ordre demandé.

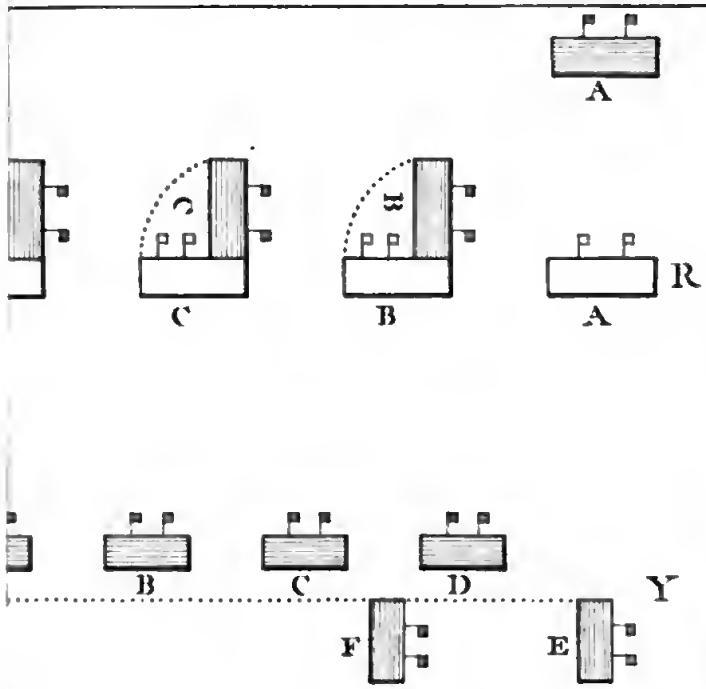

Fig. 107.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

REMARQUES.

I.

On remettra de la même maniere une colonne en bataille en avant ſur la gauche de l'endroit où elle ſe trouve, pour que la tête de la colonne forme la gauche de la ligne, & ſa queue la droite.

II.

On la remettra de même en bataille en formant la droite de la ligne, de la tête de la colonne, & la gauche de ſa queue.

PROBLEME V.

210. *Remettre en bataille des troupes en colonne, ſur le terrein en arriere.*

Soit (*fig. 109, pl. XXXI.*) la colonne AB, qu'on veut remettre en bataille ſur le terrein de la queue ou en arriere.

Toutes les troupes de la colonne feront chacune une demi-converſion, dans le lieu même où elles ſe trouvent. Après ce mouvement, le terrein où elles doivent ſe former en bataille, ſera en avant; on les y mettra par celles des méthodes précédentes qu'on voudra.

REMARQUES.

I.

Pour l'exécution de ce mouvement, il faut que les troupes ſoient chacune éloignées, dans les marches, de l'étendue de leur front au moins.

II.

Si le terrein où l'on doit ſe mettre en bataille étoit vers le centre de la colonne, comme Y, Y, fig. 100, chaque troupe de la moitié de la colonne, à la tête, feroit une demi-converſion, comme on vient de le preſcrire pour toute la colonne: elle iroit alors ſe former ſur ſon flanc gauche, par la droite ou

la gauche : la moitié du côté de la queue, ſeroit ſimplement un quart de converſion pour aller ſe former à côté de la premiere ; mouvement qui n'a pas beſoin de plus longue explication après les problêmes précédens.

PROBLEME VI.

211. *Remettre une colonne de troupes en bataille, lorſqu'à cauſe de la difficulté des paſſages ou autrement, elles ne ſont point en ligne droite.*

Il faut déterminer d'abord quel eſt le côté où l'on veut que les troupes faſſent face, la colonne étant remiſe en ordre de bataille, & à quel endroit on veut les former.

Suppoſons la colonne A, B, C, D, &c. (*fig. 110, planche XXXII.*) dont les différentes troupes A, B, C, D, & F, ne ſe ſuivent pas en ligne droite, qu'on veut mettre en bataille, en faiſant face au flanc droit de la marche. Suppoſons auſſi que la troupe C ſe trouve placée ſur le terrein où l'on veut reformer la ligne ; de ſorte qu'en faiſant faire un quart de converſion à droite à cette troupe, les autres aient à ſe venir placer dans l'alignement ou le prolongement de ſon front.

Pour exécuter le mouvement propoſé, la troupe C fera d'abord un quart de converſion à droite. Les autres A, B, D, E, &c. en feront chacun un du même côté, & elles s'avanceront enſuite pour venir ſe mettre en ordre de bataille ſur le même front que la troupe C.

REMARQUES.

I.

On a ſuppoſé que les différentes troupes A, B, &c. qui forment la colonne propoſée, ſont à peu près également diſtantes les unes des autres de leur front, & de l'intervalle qui doit être entr'elles dans l'ordre de bataille.

II.

Si au lieu de vouloir reformer la colonne en bataille ſur la

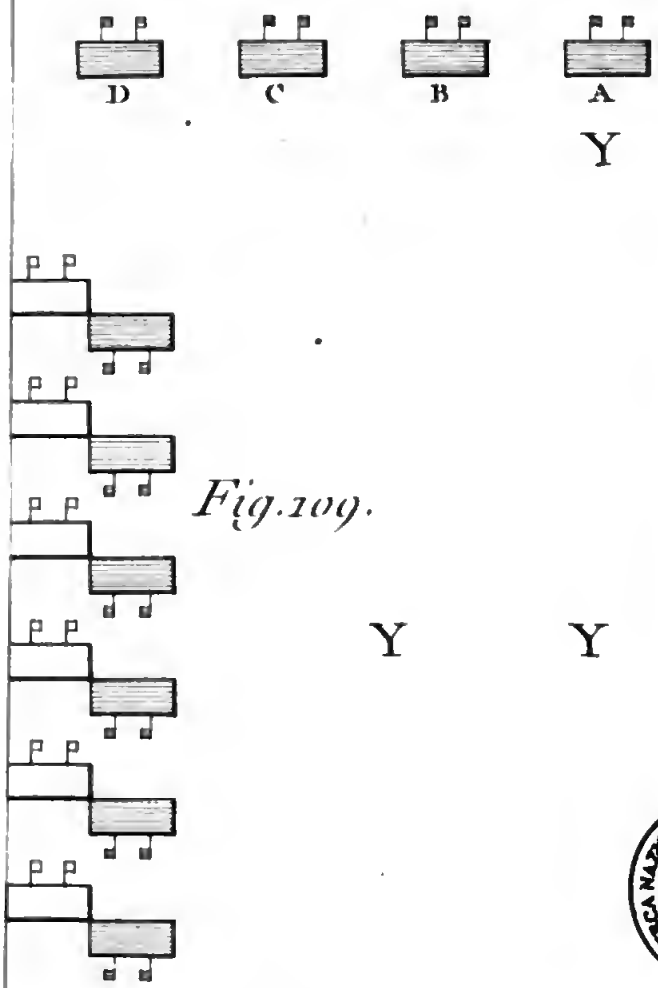

Fig. 109.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

troupe C, la plus avancée à la droite de la marche, on vouloit que ce fût ſur F, (*figure 111.*) la plus éloignée du terrein X, on feroit faire un quart de converſion à gauche à cette troupe, & on la feroit reſter dans la même place. Les autres troupes feroient après chacune un quart de converſion à gauche ; elles marcheroient enſuite devant elles juſqu'à ce que leur premier rang fût dans le prolongement ou l'alignement du dernier de la troupe F. Alors elles feroient chacune une demi-converſion à droite, qui les mettroit dans l'arrangement demandé.

III.

Si l'on vouloit remettre les troupes de la colonne en bataille ſur une troupe qui ne fût ni la plus, ni la moins avancée vers le terrein X, celles qui ſeroient plus avancées, ſe mettroient dans l'alignement de cette troupe, en obſervant ce qu'on vient de dire dans la précédente remarque ; à l'égard de celles qui le ſeroient moins, elles ſuivroient ce qu'on a preſcrit dans le problême 6, n°. 211.

CHAPITRE VIII,

Contenant pluſieurs obſervations ſur la marche des troupes dans les colonnes pour qu'elles puiſſent ſe remettre facilement en ligne ou en ordre de bataille.

212. On a donné dans les deux Chapitres précédens l'eſſentiel des mouvemens néceſſaires pour faire marcher les troupes en colonne de différentes manieres, & pour les remettre en ordre de bataille, ſuivant les circonſtances les plus ordinaires & les plus générales.

On ſe propoſe dans celui-ci d'entrer dans le détail des attentions néceſſaires pour faire exécuter réguliérement ces différentes manœuvres.

Observation I.

213. La premiere choſe qu'il faut conſidérer, c'eſt la dif-

tance que les troupes doivent garder entr'elles dans les colonnes.

Si l'objet de la marche eſt de remettre les troupes en bataille en avant, faiſant face du côté où elle eſt dirigée, il paroît que la principale attention qu'on doit avoir, eſt celle de les faire marcher entieres, ou ſur les plus grandes diviſions du bataillon ou de l'eſcadron qu'il eſt poſſible, & auſſi proches les unes des autres qu'on le peut, eu égard à la commodité de la marche : car il eſt évident qu'alors les troupes de la colonne ſont plus proches du poſte où on doit les placer dans l'ordre de bataille, que ſi la colonne avoit plus de longueur, ou d'étendue de la tête ou de la queue.

Si l'on ſe propoſe de mettre les troupes en bataille, faiſant face au flanc de la marche, il faut néceſſairement dans ce cas des intervalles entr'elles dans la colonne. Voici la maniere de fixer ou de déterminer ces intervalles.

Les troupes marcheront dans la colonne par bataillons, par eſcadrons entiers, par diviſions, ou en défilant, c'eſt-à-dire, en marchant ſur un très-petit front.

Lorſque les troupes marchent par bataillons & eſcadrons entiers, il eſt aiſé d'obſerver, que ſi elles ſont fort proches les unes des autres, on ne pourra pas les remettre en bataille, comme on ſe le propoſe ; parce que pour exécuter le quart de converſion néceſſaire pour faire face au flanc de la marche, il leur faut un eſpace égal à leur front. Il faudroit donc, dans ce cas, retirer un nombre de ces troupes à gauche de la colonne, ſi le quart de converſion ſe faiſoit vers la droite, pour les mettre en bataille en ſeconde ligne. Il faudroit peut être en rapprocher pluſieurs les unes des autres dans la premiere, & en éloigner d'autres ; ce qui occaſionneroit des mouvemens longs & incommodes, & changeroit d'ailleurs l'ordre des troupes en bataille.

Si les troupes marchoient au contraire trop éloignées les unes des autres dans la colonne, elles laiſſeroient, lorſqu'elles ſeroient miſes en bataille ſur un des côtés de la marche, de trop grands intervalles.

Si l'on éloignoit les troupes dans la marche de l'étendue de leur front, elles pourroient alors, par un quart de converſion, ſe mettre en bataille ſur un des flancs : mais elles

ſe

ſe joindroient toutes ſans intervalle dans l'ordre de bataille; ce qui fait voir que ſi l'on veut des intervalles entre les troupes, lorſqu'elles ſeront miſes en bataille, il faut que dans la marche elles ſoient éloignées les unes des autres de l'intervalle de leur front, & de celui qu'on veut mettre entr'elles dans l'ordre de bataille.

Ainſi l'on ſuppoſe que l'on marche par eſcadron, & que l'eſcadron ait 25 toiſes de front; que les intervalles entre les eſcadrons dans l'ordre de bataille ſoient de 15 toiſes, les eſcadrons dans la marche doivent alors être éloignés les uns des autres de 40 toiſes, ou de 80 pas de 3 pieds.

Si l'on marche par bataillons, & que le front de ces troupes ſoit de 56 toiſes, que les intervalles qui doivent être entr'eux dans l'ordre de bataille, ſoient de 20 toiſes, alors les troupes dans la marche devront être éloignées les unes des autres de 70 toiſes, ou 140 pas de 3 pieds.

Cet intervalle ou cet eſpace entre les troupes dans la marche, doit ſe compter du premier rang de la troupe qui précede juſqu'à celui de celle qui ſuit immédiatement; parce que la profondeur des troupes n'entre point dans le front de la ligne qu'elles occupent lorſqu'elles ſont rangées en ordre de bataille.

Pour rendre ceci plus ſenſible, ſoit MN (*fig. 112, planche XXXII.*) une colonne dans laquelle les troupes ſont éloignées les unes des autres de maniere que le front de la premiere troupe ABDE, eſt diſtant de celui de la ſeconde FGHI, de la grandeur AB ou FG, & de l'intervalle qui doit les ſéparer dans l'ordre de bataille.

La premiere ayant fait un quart de converſion, par exemple, à droite, pour faire face au terrein du flanc droit de la marche, occupera l'eſpace BC dans l'ordre de bataille; la ſeconde, après avoir fait le même mouvement, ſera en LG. Alors ces deux troupes ſeront éloignées l'une de l'autre de LB.

Et comme BG eſt égal à BL plus LG, il s'enſuit que ſi BG eſt égal au front de FGHI, & de plus à l'intervalle qui doit être entre les troupes en bataille, BL ſera égal à cet intervalle.

Si les troupes marchent en colonne par diviſions, dont le

front ſoit plus grand que la profondeur, la diſtance du premier rang de la premiere diviſion, à celui de la ſeconde, ne doit être que de l'étendue du front de ces diviſions; parce que dans l'ordre de bataille, les diviſions d'une même troupe ne ſont point ſéparées par des intervalles: mais la premiere diviſion d'une troupe qui en ſuit immédiatement une autre, doit être éloignée du premier rang de la derniere diviſion de la troupe qui le précede, outre l'intervalle de ſon front, de la diſtance qui doit être de ces troupes dans l'ordre de bataille.

Comme ces diſtances ne peuvent guere ſe déterminer à la guerre que par ce qui s'appelle le *coup d'œil*, il eſt important de s'accoutumer à en juger exactement. C'eſt à quoi l'on parvient ſans peine avec un peu d'application & de réflexions.

Lorſque les troupes marchent dans les colonnes ſur des diviſions qui ont moins de front que de hauteur, ou lorſqu'elles défilent, comme elles occupent de cette maniere une plus grande étendue de la tête à la queue, que lorſqu'elles ſont en bataille, on ne peut dans ce cas les y remettre que ſucceſſivement, & par le flanc.

On a donné, dans les problêmes précédens, la maniere de faire marcher ou de mettre l'armée en colonne de pluſieurs façons: voici les raiſons qui peuvent en déterminer le choix, ſuivant les circonſtances qu'on veut obſerver pour ſe remettre en ordre de bataille.

C'eſt un principe certain que l'armée doit marcher de la maniere la plus commode & la plus prompte, pour ſe remettre aiſément en bataille, ſur le nouveau terrein qu'elle doit occuper. Pour cet effet, il faut que les colonnes arrivent ſur le flanc de ce terrein; d'où elles peuvent aller ſe placer dans les poſtes qui leur ſont aſſignés ou deſtinés. Mais pour leur éviter de faire un chemin inutile, on doit ſçavoir, avant la marche, ſi chaque colonne arrivera ſur la droite ou ſur la gauche du lieu où elle doit être placée.

Si la colonne arrive ſur la droite de ce lieu, elle doit être formée de maniere que ce ſoit la troupe la derniere à gauche, dans l'ordre de bataille, qui y arrive la premiere; enſuite celle qui eſt immédiatement à ſa droite, & ainſi des autres; enſorte que la premiere à droite, dans l'ordre de bataille, ſoit celle qui forme la queue de la colonne, & qui arrive la derniere.

Fig. III.

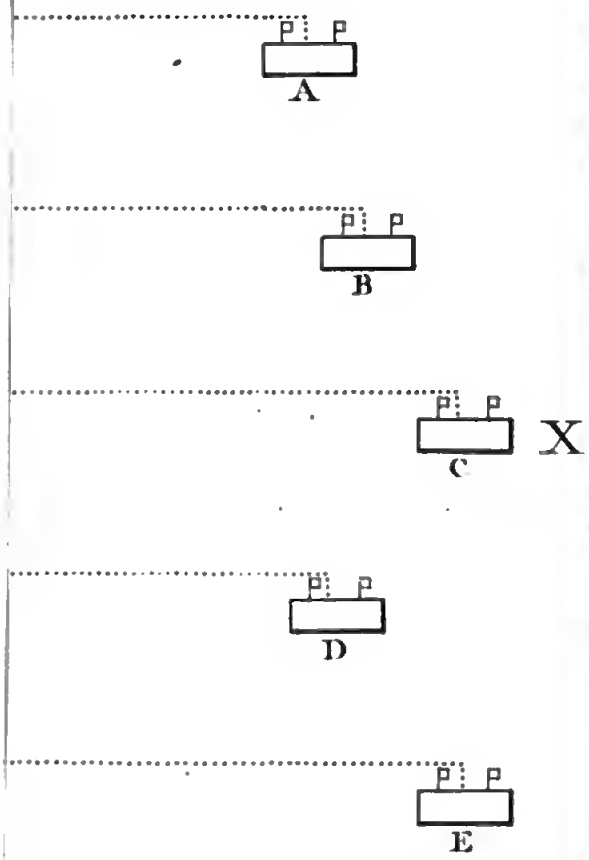

Fig. II2.

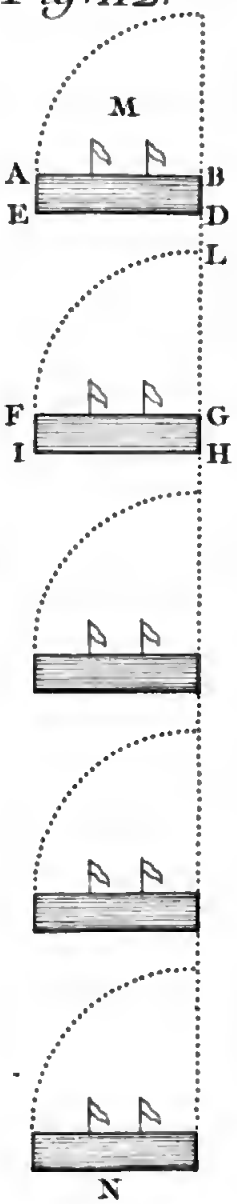

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III - NAPOLI

Si au contraire la colonne arrive ſur la gauche du terrein où elle doit être miſe en bataille, la premiere troupe à droite, eſt celle qu'il faut faire arriver la premiere, & ſucceſſivement celles qui la ſuivent à gauche, juſqu'à celle qui doit fermer la gauche, laquelle dans ce cas arrive la derniere ſur le nouveau terrein que l'armée doit occuper.

Les colonnes, en arrivant ſur le terrein où elles doivent être miſes en bataille, s'étendent le long de ce terrein: lorſque les troupes dont elles ſont compoſées, ſont parvenues ſur le lieu qui leur eſt deſtiné, on leur fait faire face au flanc de la marche, pour les mettre en bataille du côté demandé; ce qui eſt aiſé, quand leur profondeur, en marchant, eſt égale à l'étendue du front qu'elles doivent avoir en bataille, joint à l'intervalle qu'on veut mettre entre les différentes troupes; on l'a fait voir ci-devant.

OBSERVATION II.

214. S'il eſt néceſſaire de régler les diſtances que les bataillons, les eſcadrons & leurs diviſions, doivent obſerver en marchant, il l'eſt également de fixer la diſtance des rangs de ces différentes troupes.

Si les rangs marchoient trop près les uns des autres dans la colonne, ils s'embarraſſeroient réciproquement, & ils y cauſeroient bien-tôt le déſordre & la confuſion; ſi on les tient à une plus grande diſtance les uns des autres qu'il n'eſt néceſſaire pour la commodité de la marche, il arrivera, ſi les bataillons ou les eſcadrons marchent ſur de petites diviſions, que la colonne occupera inutilement une fort grande étendue en longueur, dont le moindre inconvénient eſt d'augmenter la durée du tems de la marche.

Si les troupes marchent ſur de grandes diviſions, il eſt difficile, lorſque les rangs ſont plus éloignés qu'ils ne doivent l'être, de faire obſerver l'ordre néceſſaire pour les faire marcher réguliérement. Il en réſulte même encore un alongement dans la colonne, particuliérement lorſqu'elle eſt compoſée de cavalerie.

Soit ſuppoſée MN (*fig. 113, pl. XXXIII.*) une colonne compoſée d'un nombre quelconque d'eſcadrons ou de diviſions d'eſcadrons.

Le Commandant de la ſeconde diviſion B, ne peut voir que le dernier rang de la premiere A, qui le précede; comme il lui eſt difficile de juger des diſtances que les rangs de cette diviſion gardent entr'eux, il ne peut régler la marche de ſa diviſion, que ſur celle du dernier rang de A.

Les Commandans des autres troupes ou des autres diviſions, étant obligés d'en uſer de même à l'égard des diviſions qui les précedent, il en réſulte que, ſi les intervalles des rangs augmentent dans la marche, la colonne s'alongera de plus en plus. Alors ſi chaque troupe occupe en longueur un eſpace plus grand que celui qu'elle doit avoir de front en bataille avec ſon intervalle, il arrivera après qu'elles auront fait chacune un quart de converſion, pour ſe mettre en bataille du côté X, qu'elles ſeront ſéparées par de plus grands intervalles que ceux qui auront été réglés, comme la figure 113 le fait voir.

Pour éviter cet inconvénient, il faut ſçavoir ſi les troupes marchent à rangs ſerrés ou ouverts, & régler enſuite les diſtances des troupes ou de leurs diviſions, ſelon l'eſpace que les rangs gardent entr'eux. Comme il n'eſt guere poſſible de faire marcher les troupes par rangs ſerrés dans les colonnes, on peut compter, comme le preſcrit l'Ordonnance du 6 mai 1755, ſix pas ordinaires, ou de deux pieds, pour la diſtance des rangs de l'infanterie qui marche en colonne; & la même diſtance pour les rangs de la cavalerie.

L'obſervation d'un ordre régulier & uniforme dans les marches, eſt abſolument néceſſaire, non ſeulement pour que les troupes n'occupent de profondeur que l'étendue néceſſaire pour ſe remettre aiſément en bataille, mais encore pour accoutumer les ſoldats & les cavaliers, à ne jamais marcher confuſément ou en déſordre. D'ailleurs, la colonne étant ainſi partagée en pluſieurs parties diſtinctes les unes des autres, on eſt plus à portée de découvrir tout ce qui s'y paſſe, & de remédier aux inconvéniens qui peuvent arriver. On compte plus aiſément les hommes dont elle eſt compoſée, & l'on s'apperçoit mieux de ceux qui peuvent y manquer.

S'il ſe trouve quelque défilé, comme un pont, ou un paſſage étroit, où il ne puiſſe paſſer, par exemple, que ſix hommes de front, lorſque la colonne marche ſur douze, la marche n'en ſera pas retardée, ſi les ſoldats ſont en bon ordre, & bien inſtruits de ce qu'ils doivent faire.

Les ſix hommes qui ſe trouvent vis-à-vis le pont, paſſent tous de ſuite; les ſix autres, qui ſe trouvent à droite ou à gauche, ſe jettent précipitamment derriere les premiers, & ils paſſent dans l'intervalle qui les ſépare du rang ſuivant. Lorſque le défilé eſt paſſé, ils ſe remettent à côté les uns des autres, par un mouvement vif & prompt, comme ils l'étoient avant la rencontre du défilé. On voit qu'en agiſſant de cette maniere, le défilé ne cauſe aucun retardement dans la marche.

REMARQUES.

I.

215. On dit ordinairement, lorſqu'il s'agit de faire paſſer des troupes dans un défilé, *qu'il faut remplir le chemin.* La manœuvre précédente paroît avoir donné lieu à cette expreſſion: mais on la prend ſouvent dans un ſens trop étendu.

Lorſque les diviſions d'une troupe ont un grand front, la regle de donner douze pieds d'intervalle ou de diſtance entre les rangs, doit être ſuivie: mais quand on défile ſur un front de peu d'étendue, il paroît que la diſtance entre les rangs, doit être plus petite, & qu'on peut alors la réduire à ſix pieds dans l'infanterie & à l'égard de la cavalerie, à l'éloignement néceſſaire pour que les chevaux ne ſoient point à portée de ſe donner d'atteintes. Car comme il n'eſt pas queſtion alors de rompre les rangs en deux également pour paſſer les ponts ou les défilés qui ſe rencontrent dans la marche, un plus grand éloignement des rangs ne peut qu'alonger les colonnes & le tems de la marche ſans néceſſité.

II.

216. Les Officiers qui marchent dans les diviſions, doivent y former un rang à la même diſtance de celui qui les précede, & de celui qui les ſuit, que celle qui eſt obſervée entre les rangs de la cavalerie & de l'infanterie.

III.

217. On ne permet pas aux domeſtiques des Officiers, de marcher entre les diviſions des troupes qui compoſent les co-

lonnes ; leur place eſt à la queue des bataillons ou des eſcadrons. On ne doit en ſouffrir que le moins qu'il eſt poſſible, pour ne pas embarraſſer la marche des troupes. On les fait marcher réguliérement, afin qu'ils occupent un plus petit eſpace de l'intervalle qui ſépare les bataillons ou les eſcadrons.

Observation III.

218. Cette obſervation a pour objet, 1°. d'examiner ce qui peut cauſer du retardement dans la marche, ſoit dans le premier moment du départ, ſoit après que l'on a fait halte, & que l'on recommence à marcher ; 2°. de donner les moyens les plus propres pour y remédier.

Si les troupes que l'on veut faire marcher ne ſont point encore en colonne, il faudra les y mettre par l'un des problêmes précédens. Nous ajouterons ſeulement ici quelques remarques particulieres ſur le moment de leur départ.

Remarque I.

219. Si l'on ſuppoſe que les troupes ſont en bataille, & qu'on veut les faire marcher par troupes entieres, c'eſt-à-dire, par bataillons & par eſcadrons, vers un des flancs de la ligne ; & que la troupe qui eſt au flanc vers lequel on marche, doit avoir la tête de la colonne.

Il faut que toutes les troupes dont la colonne doit être formée, s'ébranlent en même tems pour exécuter enſemble le quart de converſion néceſſaire pour ſe mettre en marche du côté demandé. Or comme on doit les remettre en bataille dans le même ordre, ſi elles partoient dans des tems différens, elles ſe trouveroient inégalement éloignées les unes des autres, lorſqu'on les remettroit en bataille à la fin de la marche, & par conſéquent dans un ordre différent de celui qu'elles avoient auparavant ; ce qui fait voir que, pour éviter cet inconvénient, il faut néceſſairement que les troupes ſe mettent en mouvement ou en marche dans le même tems.

Le moyen le plus ſûr pour y parvenir, c'eſt de leur donner un ſignal qui puiſſe être entendu de toutes les troupes : mais comme il arrive ſouvent que l'on ne peut en donner ; que chaque troupe a ſeulement ordre de ſuivre le mouvement de celle

de la droite, il y a toujours dans l'exécution de ce mouvement, quelque petite différence de tems, qui ne peut être rendue inſenſible, que par la grande attention des Commandans des troupes, à faire chacun partir la leur dès le moment que celle de la droite s'ébranle.

Remarque II.

220. Si dans les mêmes circonſtances dont on vient de parler, on doit faire marcher les troupes ſur de grandes diviſions, c'eſt-à-dire, qui aient plus de front que de profondeur, il faut alors que toutes les troupes & leurs diviſions s'ébranlent, & faſſent le quart de converſion en même tems, parce que de cette maniere, ces diviſions ſe trouvent en marche avec les intervalles qu'elles doivent garder pour ſe remettre en bataille dans le même ordre qu'avant la marche.

Remarque III.

221. Si ce n'eſt pas la troupe de l'aîle vers laquelle on marche qui a la tête de la colonne, comme dans les problêmes 3, 4, 5, 6, &c. du Chapitre VI, n°. 189. il eſt inutile que toutes les troupes partent à la fois, parce que celles qui marchent les premieres, doivent paſſer devant ou derriere les autres : mais alors il faut que le Commandant de chaque troupe ſoit ſûr du tems qu'il lui faut pour faire ſon mouvement, afin qu'il arrive derriere la troupe, qui le précede, à la diſtance juſte qu'il doit en être dans la marche. Il eſt à propos, de peur d'y manquer, de marcher un peu plutôt que plus tard. On en eſt quitte alors pour faire halte un moment, s'il en eſt beſoin.

On peut ſe conduire de la même maniere lorſqu'on veut former la colonne en avant de la ligne, comme dans les problêmes ſix & ſept du Chapitre qu'on vient de citer.

Remarque IV.

222. Si les troupes doivent défiler, il faut avoir toutes les attentions dont on a parlé, n°. 132, qui comprennent à peu près ce qui regarde chaque troupe en particulier. Mais ſi plu-

ſieurs troupes A B C, &c. (*fig. 114, pl. XXXIII.*) ſont en bataille, & qu'elles doivent défiler vers l'un des flancs, par exemple, vers la droite, ſi le Commandant de la troupe B, attendoit à faire partir les premiers rangs de cette troupe pour défiler, que la troupe A eût achevé de quitter le terrein qu'elle occupoit, la troupe B laiſſeroit entr'elle & A, dans la colonne, le même intervalle que dans l'ordre de bataille : mais cet intervalle ne doit pas être le même dans la colonne, puiſque les troupes s'alongent en défilant; ce qui fait que le terrein qu'elles occupent alors de la tête à la queue, eſt plus grand que celui de leur front en bataille. Par conſéquent elles ne peuvent plus être reformées ſur le flanc de la marche par un ſeul mouvement.

Il ſuit delà, que ces troupes ne doivent point laiſſer d'intervalle entr'elles dans la colonne, pour ne pas l'alonger inutilement.

Il faut donc que le Commandant de B, commence à faire défiler cette troupe aſſez promptement pour que les premiers rangs arrivent ſur le terrein de A, en même tems que les derniers de celle-ci le quittent.

Pour réuſſir dans cette manœuvre, il faut bien remarquer l'intervalle qui étoit entre les deux troupes, & faire attention au nombre d'hommes ſur leſquels la troupe A, défile.

Car il eſt évident que le tems qu'elle emploie, dépend de l'étendue du front des hommes ſur lequel elle le fait.

Si, par exemple, elle défile ſur huit hommes de front, elle aura quitté ſon terrein en une fois moins de tems que ſi elle défiloit ſur quatre.

L'uſage de faire marcher des troupes, apprend à juger aſſez exactement du tems qu'elles ont beſoin pour défiler, relativement à l'étendue du front ſur lequel elles le font; on a vu ci-devant que, ſuivant les obſervations de M. le Maréchal de *Puyſegur*, les ſoldats dans les marches peuvent faire aiſément 33 toiſes par minute, & les cavaliers 40.

Si les troupes A, B, C, &c. ont dans l'ordre de bataille, ou lorſqu'elles ſont rangées en ligne, des intervalles égaux à leur front, & qu'elles ne doivent occuper dans la marche, que le double de cet eſpace, il eſt évident que ſi l'on doit les remettre en bataille dans le même ordre, il faut qu'elles commencent

mencent à défiler toutes dans le même tems; parce qu'alors elles n'occupent que l'eſpace ordinaire à cet effet.

REMARQUE V.

223. Si les troupes que l'on veut faire marcher ſont déja en colonne, ſoit par troupes entieres, ou par grandes diviſions, ou en défilant, il faudroit, pour ne pas augmenter leurs intervalles, qu'elles partiſſent toutes à la fois, ce qui eſt poſſible, lorſque les rangs ſont diſtans les uns des autres de douze pieds: mais il faudroit pour cela que toutes les troupes fuſſent averties par un ſignal; lorſqu'il n'y en a point, ce qui arrive ordinairement, le mouvement de la tête de la colonne ne ſe communique que ſucceſſivement à toutes les troupes, ou à tous les rangs; ce qui cauſe toujours du retardement dans le départ des différentes troupes qui doivent compoſer la colonne; & par conſéquent une augmentation d'étendue dans cette colonne.

REMARQUE VI.

224. Il y a encore une occaſion où le départ ſucceſſif des troupes eſt très-préjudiciable: on croit devoir en dire un mot ici, quoiqu'il ne regarde point la marche des troupes dans les colonnes: voici en quoi il conſiſte.

Si l'on a des troupes en bataille, qu'on veuille faire marcher en avant, en conſervant leur même ordre, l'uſage ordinaire eſt que chaque troupe ſuit le mouvement de celle qui eſt à ſa droite ou à ſa gauche, ſi le mouvement doit commencer par la gauche.

On ſuppoſe ici que ce ſoit la droite qui commence à marcher; c'eſt-à-dire, que le Général chargé de faire marcher la ligne, ſe contente d'ordonner à la troupe A (*fig. 115, planche XXXIII.*) de la droite de marcher.

La troupe B, voyant marcher celle de A, ſe met en mouvement; mais ce n'eſt qu'après que A s'eſt ébranlée, & qu'elle a commencée de marcher. Ainſi elle ſe trouve un peu en arriere de la premiere A. La troupe C, faiſant la même choſe à l'égard de B, & D, à l'égard de C, &c. il arrive que la ligne A, B, C, D, E, &c. au lieu de marcher de front, forme une ligne oblique. Si l'objet du mouvement de l'armée eſt de

charger l'ennemi par tout le front de la ligne, il eſt clair que cette diſpoſition eſt très-déſavantageuſe.

On peut la rectifier, à la vérité, en faiſant aller un peu plus vîte les troupes les plus en arriere ; mais alors elles arrivent ſur l'ennemi avec des mouvemens inégaux ; ce qui ne peut qu'occaſionner des différences dans leur attaque. C'eſt pour éviter cet inconvénient que M. le Maréchal de *Puyſégur* propoſe d'exercer les troupes à marcher en ordre de bataille ſur la même ligne. *Voyez* ce qu'on a dit ſur ce ſujet dans la premiere remarque du n°. 191.

OBSERVATION IV.

Sur la marche des troupes.

225. Cette derniere obſervation n'a pour objet que la régularité de la marche, qui exige que toutes les troupes de chaque colonne, ſuivent les mêmes regles, & marchent d'un pas égal.

Lorſque les troupes marchent ſur des rangs de huit, dix ou douze, ou un plus grand nombre d'hommes, ſi la colonne eſt obligée de tourner à droite ou à gauche, il faut, comme on l'a déja remarqué pour les troupes qui défilent, que tous les rangs faſſent les uns après les autres un quart de converſion au même endroit.

Or dans le quart de converſion, plus les ſoldats ſont éloignés du pivot, & plus ils ont de chemin à faire : ce chemin étant plus long que celui que le ſecond rang doit faire pour parvenir à la place du premier, ſi les ſoldats du premier ne font pas ce mouvement avec vîteſſe, ceux du ſecond ſeront obligés d'attendre qu'il ſoit fini pour exécuter leur quart de converſion.

Ce petit retardement étant le même à tous les rangs de la colonne, produira à la fin un tems conſidérable.

Pour remédier à cet inconvénient, il eſt néceſſaire que les ſoldats ſoient bien exercés à exécuter avec vîteſſe les quarts de converſion qu'ils ſont obligés de faire dans les marches, ou qu'il y ait un Officier à chaque endroit où l'on doit tourner pour en preſſer l'exécution.

Fig. 114.

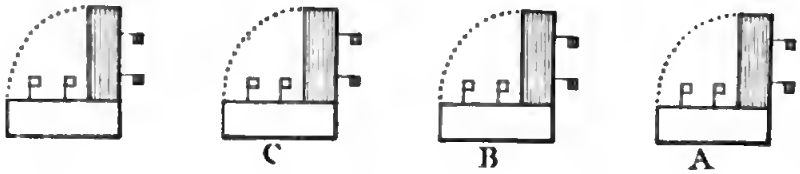

X

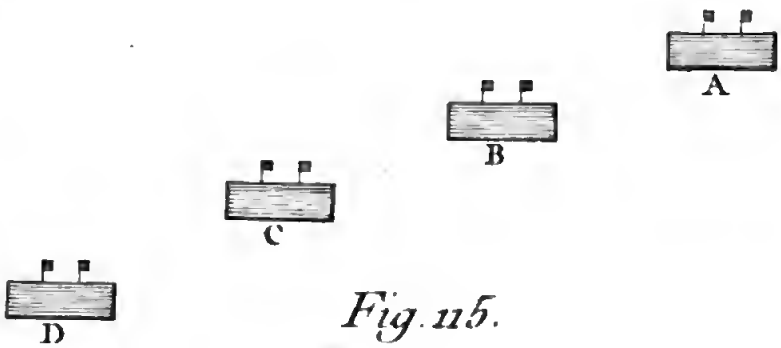

Fig. 115.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

Nous ajouterons ici une obſervation de M. le Maréchal de *Saxe*, ſur l'importance d'éviter tout retardement dans la marche de la cavalerie, comme nous l'avons déja remarqué n°. 132, dans celui de l'infanterie.

« Il faut avoir une attention extrême, dit cet illuſtre Géné-
» ral, lorſqu'on marche par deux, que les cavaliers ou dra-
» gons ne doublent pas la file pour quelque mauvais pas qu'ils
» trouvent : car s'il y en a un qui le fait, il le font tous, &
» cela eſt cauſe que votre cavalerie, au lieu d'arriver dans ſix
» heures au rendez-vous, n'y arrivera que dans douze.

» Un ſeul mauvais pas qui ſe trouvera dans toute une mar-
» che, vous fera ce retard, ſi les Officiers n'y font pas une
» attention particuliere. S'il s'en trouve pluſieurs, toute vo-
» tre colonne de cavalerie ſe mettra en déſordre ; dans des en-
» droits vous en trouverez qui ſeront arrêtés, & d'autres
» qui galopperont pour regagner ceux qui les ont dévancés.

» Rien n'abîme tant la cavalerie que ce manque d'atten-
» tion. Il faut y être extrêmement ſévere. Il vaut mieux, s'il
» ſe rencontre quelque trouée dans la marche, arrêter tout
» court, & la faire raccommoder, que de paſſer outre, ou de
» faire un chemin ailleurs.

» Quand on paſſe dans l'eau, il faut auſſi avoir attention
» de ne point laiſſer boire les chevaux. Un homme qui fera
» boire ſon cheval, arrêtera toute une armée. Dans cette oc-
» caſion, il faut que tous les Officiers y concourent ; les répri-
» mandes ni les exhortations ne ſont pas de ſaiſon. Il faut
» que le châtiment marche dans l'inſtant. Rien n'eſt de ſi
» grande conſéquence pour la cavalerie : car la complaiſance
» que l'homme a pour ſon cheval, fait que chacun s'arrête
» peu ou beaucoup, & il faut toujours qu'ils galoppent pour
» regagner leur rang.

» Que l'on ne croye pas, continue cet habile Général, que
» cela ne faſſe pas une grande différence. Vous arriverez à
» nuit cloſe dans un camp où vous auriez pu & dû arriver à
» midi. Si, dis-je, vous n'y faites attention, & que cela ſoit
» répété ſouvent, vous abîmerez toute votre cavalerie en peu
» de jours.

Rêveries ou *Mémoires ſur la Guerre, par M. le Maréchal de Saxe.*

Observation V.

Sur la marche des armées.

226. On a vu (n°. 189.) que l'infanterie peut faire dans les marches environ deux mille toiſes par heure, & la cavalerie deux mille quatre cens. Si rien ne gênoit ni n'arrêtoit une armée, elle pourroit par conſéquent parcourir un aſſez grand eſpace de chemin dans un jour. Mais comme l'artillerie & les équipages doivent arriver en même tems que les troupes ; que l'armée a beſoin d'arriver d'aſſez bonne heure ſur le lieu où elle doit camper, pour que la cavalerie ait le tems d'aller au fourrage & à l'eau, les ſoldats à la paille, & qu'ils aient le tems de préparer leur cuiſine ; qu'il faut auſſi qu'on puiſſe placer les gardes néceſſaires pour la ſûreté du camp, &c. il ſuit delà que l'armée ne doit guere employer que le tiers ou la moitié du jour dans ſa marche, afin qu'il lui reſte aſſez de tems pour ſatisfaire à ſes différens beſoins.

C'eſt par cette raiſon que les marches ordinaires des armées ne ſont que d'environ trois ou quatre lieues, ou cinq au plus. Elles ſont plus petites, lorſque les lieux que le Général veut occuper, ſe trouvent à une moindre diſtance de ſon camp.

Quelle que ſoit l'étendue du chemin que doit faire l'armée, on la fait ordinairement partir le matin, lorſqu'elle marche en avant, & que rien ne s'oppoſe à ſon mouvement. Si au contraire elle ſe retire de devant l'ennemi, on choiſit les tems les plus favorables pour le faire ſans en être incommodé. Ces ſortes de marches, qui ſe font communément à l'entrée de la nuit, peuvent auſſi ſe faire de jour, lorſque l'on prend les précautions convenables pour en dérober la connoiſſance à l'ennemi.

Une marche de trois ou quatre lieues, eſt appellée *marche ordinaire*. Si l'on fait faire ſix ou ſept lieues à l'armée, c'eſt-à-dire, à peu près le double de la marche ordinaire, on lui donne le nom de *marche forcée*.

Les marches forcées ne doivent jamais ſe faire que dans des cas preſſans, comme pour ſurprendre l'ennemi dans une poſition déſavantageuſe, ou pour gagner des poſtes où l'on puiſſe l'arrêter ou l'incommoder, ou enfin pour s'en éloigner, ou pour en être toujours à portée, lorſqu'il a eu l'art de faire une

marche ſecrete dont on ne s'eſt point apperçu ; c'eſt-à-dire, lorſqu'il a ſçu *ſouffler*, ou, comme on le dit ordinairement, *dérober une marche*.

Les marches forcées ont l'inconvénient de fatiguer beaucoup l'armée, & de ruiner les hommes & les chevaux. C'eſt pourquoi, on fait enſorte de les éviter autant qu'il eſt poſſible. Celles qui ſont occaſionnées par les marches que l'ennemi a dérobées, ſont les plus déſagréables, parce qu'elles viennent toujours du défaut d'attention du Général ſur les démarches & les mouvemens de l'ennemi qui lui eſt oppoſé. Comme cette faute a ſouvent de grandes ſuites, rien n'eſt plus humiliant ni plus chagrinant que de ſe laiſſer ainſi ſurprendre. M. de *Folard* prétend qu'un Général en eſt plus mortifié que de la perte d'une bataille, parce que *rien ne préte plus à la gloſe des malins & des railleurs*.

Cependant bien des Généraux s'y laiſſent ſurprendre : on peut voir dans le Commentaire ſur *Polybe*, du Chevalier *Folard*, pluſieurs exemples de marches ſoufflées ou dérobées à pluſieurs Généraux de grande réputation. L'Auteur des Réflexions ſur la campagne de Flandre de 1747, (ouvrage imprimé à Paris, chez *Deſſaint* & *Saillant*,) obſerve, T. II, p. 159, que M. le Maréchal de Saxe *ſe laiſſoit ſouvent dérober des marches, & qu'il croyoit les regagner par des marches forcées ;* ce qui n'eſt pas ſans inconvénient, puiſqu'il en réſulte, au moins, une fatigue extraordinaire pour l'armée.

Comme il y a des circonſtances dans leſquelles les marches forcées ſont néceſſaires, par exemple, lorſqu'il s'agit de ſe porter avec vivacité dans un lieu éloigné qui ſe trouve à portée d'être attaquée, il ſeroit très-utile de pouvoir déterminer à peu près le chemin que peut alors faire une armée en uſant de toute la diligence poſſible ; mais c'eſt ce qu'on ne peut faire avec quelque exactitude, à cauſe de la nature des chemins & des défilés par où il faut paſſer, qui rendent les marches plus ou moins lentes, ſuivant que ces obſtacles ſont plus ou moins répétés, & qu'ils en offrent de plus grands à ſurmonter. On ne peut donc alléguer que des exemples ſur ce ſujet. Le plus célebre qu'on puiſſe citer, eſt la fameuſe marche de *Vignamont* au pont d'*Epierres*, dans le mois d'Août 1694.

Dans cette marche, l'armée du Roi fit *plus de quarante-deux lieues en ſix jours, ayant cinq rivieres à paſſer, outre les défilés des bois, des villages, & des villes, qui retardoient ſouvent la marche des colonnes. Voyez* le détail de cette marche dans le *Journal des marches des armées du Roi, depuis 1690 juſqu'à 1694 incluſivement*, par M. *Vaultier.*

La marche des troupes que M. le Duc de *Noailles*, aujourd'hui Maréchal de France, envoya du camp du *Boulon*, où il étoit campé en *Rouſſillon*, au ſecours de *Cette*, en 1710, fut auſſi très-prompte & très-vive. L'infanterie fit environ 35 lieues communes de France en 48 heures; la cavalerie fit le même chemin en 30 heures; l'artillerie en employa 43. On avoit diſpoſé, dit M. de *Quincy*, des relais de diſtance en diſtance, qui la firent arriver *comme en poſte.*

Pour réuſſir dans ces ſortes de marches, qui ne peuvent avoir lieu que dans les cas extraordinaires, il faut beaucoup de bonne volonté dans les troupes, & avoir l'attention de leur faire trouver ſur la route, les vivres & les rafraîchiſſemens néceſſaires pour les aider à en pouvoir ſupporter la fatigue. Elles marchent avec leurs armes ſeulement; leurs bagages & leurs uſtenciles ſont portés dans des charriots.

Quand une armée ſe retire de devant l'ennemi, ſa marche demande encore plus d'attention que lorſqu'elle va en avant. Il faut connoître exactement les chemins & les défilés par où l'on peut la faire marcher, & prendre de bonne heure toutes les précautions poſſibles pour que rien ne puiſſe arrêter ou ſuſpendre la marche des colonnes ſur leſquelles on fait marcher l'armée.

Si le pays a été parfaitement reconnu, on peut juger du ſuccès de la retraite, parce qu'on eſt en état d'apprécier, ſuivant le nombre des troupes de l'armée, quel eſt le tems dont on a beſoin pour les mettre hors de danger d'être attaquées.

Pour faire ces ſortes de marches plus ſûrement, on fait enſorte d'en dérober la connoiſſance à l'ennemi. On met la premiere ligne en bataille pendant que la ſeconde ſe met en marche, & lorſqu'elle a occupée des lieux ſûrs où elle peut ſoutenir les efforts de l'ennemi, en cas d'attaque, la premiere ligne va enſuite ſe placer derriere; après quoi elle ſe remet en bataille pendant que la ſeconde va occuper le terrein qui lui eſt déſigné en arriere.

On peut encore ôter à l'ennemi la connoiſſance du mouvement que l'on fait en arriere, en maſquant la marche par un gros corps de cavalerie ou d'infanterie, ſuivant les lieux que l'on occupe, qui ſe met en bataille devant la premiere ligne. Pendant que l'ennemi eſt attentif à ce que ce corps veut exécuter, la ſeconde ligne, puis la premiere gagnent ſucceſſivement les lieux où elles doivent ſe mettre en bataille derriere le camp, pour recevoir l'ennemi, s'il veut ſe mettre en devoir de les pourſuivre, lorſqu'il a reconnu que l'armée s'éloignoit de lui.

On doit obſerver dans ces ſortes de marches, d'avoir au flanc de la droite, & à celui de la gauche de l'armée, des troupes qui couvrent la marche, & qui empêchent qu'elle ne ſoit troublée & inquiétée par les détachemens de l'ennemi.

« Si le terrein étoit trop déſavantageux pour faire une ſemblable marche pendant le jour, il faudroit décamper à l'entrée de la nuit ſur autant de colonnes que le terrein pourroit le permettre. On laiſſeroit des feux au camp à l'ordinaire avec des détachemens de tous côtés, dont les ſentinelles ou vedettes ſeroient alertes pour empêcher l'ennemi de s'en approcher, & lui ôter la connoiſſance de cette marche. Il faut la rendre plus facile par des ouvertures que l'on fait pour chaque colonne, & que des Officiers Majors les reconnoiſſent, afin de ne pas prendre le change, & que les colonnes ne s'embarraſſent point. » *Art de faire la guerre par Vaultier.*

On a déja obſervé que dans les marches en arriere, on fait partir d'abord les bagages, les équipages & l'artillerie. On met à leur tête un corps de cavalerie ou de dragons, avec de l'infanterie qui aſſurent leur marche. L'armée ſe met à leur ſuite dans le meilleur ordre qu'il eſt poſſible.

Lorſque ces marches ſe font avec toutes les précautions qu'elles exigent, elles s'exécutent avec ſûreté. « C'eſt une opinion vulgaire, dit M. le Maréchal de *Puyſegur*, de croire que toute armée qui ſe retire étant campée très-proche d'une autre, ſoit toujours en riſque d'être attaquée dans ſa retraite avec déſavantage pour elle. Il y a fort peu d'occaſions où l'on ſe trouve en un pareil danger, quand on a étu-

» dié cette matiere, & qu'on s'y eſt formé en l'exerçant ſur le » terrein. *Art de la Guerre*, T. II, p. 337.

C'eſt par des marches faites à portée de l'ennemi, que M. de *Turenne* ſçut conſerver l'*Alſace* en 1674.

« Ce Général, dit M. de *Feuquiere*, étoit infiniment infé- » rieur à M. l'Electeur de *Brandebourg*, qui vouloit le forcer » à abandonner l'*Alſace*, ou à combattre avec déſavantage. » M. le Maréchal de *Turenne*, ne vouloit ni l'un ni l'autre de » ces deux partis.

« Sa grande capacité lui ſuggéra le moyen de chicaner l'*Al-* » *ſace*, par des démonſtrations hardies, qui ne le commet- » toient pourtant pas; parce qu'il ſe plaça toujours de ma- » niere qu'ayant *ſa retraite aſſurée pour reprendre un nouveau* » *poſte, ſans craindre d'être attaqué dans ſa marche*, il ſe tenoit » avec tant de hardieſſe à portée apparente de combattre ce » jour-là, que M. de *Brandebourg* remettoit au lendemain à » entrer en action lorſqu'il ſe trouvoit à portée de notre ar- » mée. (1)

» C'étoit ce tems-là que M. de *Turenne* vouloit lui faire per- » dre, & dont il ſe ſervoit pour ſe retirer dès qu'il étoit nuit, » pour aller prendre un poſte plus avantageux.

» Ainſi il n'abandonna jamais à M. de *Brandebourg*, qu'un » pays conſommé, & par cette maniere de lui diſputer le plat » pays de l'*Alſace*, il gagna le tems qui lui étoit néceſſaire » pour mettre M. de *Brandebourg* dans l'impoſſibilité d'entre- » prendre ſur les places du Roi. Ce Prince ne l'auroit pas » manqué, ſi M. le Maréchal de *Turenne* ne l'avoit pas amuſé, » comme il le ſçut faire, & ne lui avoit pas fait perdre le tems » d'un reſte de campagne, dont il auroit pu profiter.

» Cet exemple, dit toujours M. de *Feuquiere*, prouve qu'un » Général habile, ſçait profiter des heures & des momens que » lui donne ſon ennemi inférieur en capacité, & qu'à la lon- » gue ces heures & ces momens raſſemblés, lui donnent un tems, » dont il tire un grand profit pour le ſervice de ſon maître. » *Mem. de M. de Feuquiere*, T. II, p. 332 & 333.

(1) On peut voir ſur ce ſujet, dans les *Mémoires des deux dernieres campagnes de M. de Turenne*, la retraite de ce fameux Général de *Marlen* à *Dettveiller*.

ADDITION.

ADDITION

Sur l'intervalle des bataillons & des eſcadrons dans l'ordre de bataille.

Page 251, *ligne* 6, REMARQUE. *liſez* REMARQUE I. Immédiatement après cette remarque, *ajoutez* ce qui ſuit.

REMARQUE II.

SI l'on n'adopte point l'ordre de bataille en ligne pleine, ou, ce qui eſt la même choſe, qu'on veuille conſerver des intervalles entre les différentes troupes de l'armée, on ne peut guere ſe diſpenſer, pour fortifier l'ordre de bataille, de réduire ces intervalles à un eſpace plus petit que celui du front des troupes.

L'objet de l'arrangement des troupes en bataille, eſt non ſeulement de les diſpoſer de façon qu'elles ſe couvrent les flancs réciproquement, mais encore qu'elles puiſſent s'aider, ſe protéger & ſe ſoutenir les unes & les autres. Or dans l'ordre de bataille en ligne tant pleine que vuide, chaque troupe ſe trouve, pour ainſi dire, abandonnée à elle-même, parce que celles qui ſont à côté de part & d'autre, en ſont éloignées de toute l'étendue de leur front. D'ailleurs, outre que ces grands intervalles donnent trop d'eſpace au front de l'armée, ils ont encore l'inconvénient de donner à l'ennemi la facilité d'entrer dans la ligne, & de tomber enſuite ſur le flanc des troupes qui, ſe trouvant attaquées de front & de flanc, ne peuvent faire qu'une très-médiocre réſiſtance.

Ces défauts n'ont point échappé à tous les Généraux. Les uns, pour les éviter, ont fixé, ſuivant M. le Maréchal de *Puyſegur*, l'intervalle des bataillons & celui des eſcadrons, à la moitié du front de ces troupes, & les autres au quart; mais l'uſage le plus univerſellement obſervé, a été celui de les faire égaux au front des troupes, c'eſt-à-dire, de combattre ſur une ligne tant pleine que vuide, comme nous l'avons obſervé ci-devant.

Quoique l'objet qu'on ſe propoſe, en laiſſant des intervalles entre les troupes dans l'ordre de bataille, ſoit particuliérement d'avoir des ouvertures derriere la premiere ligne, par où les troupes de cette ligne puiſſent ſe retirer, après avoir été pouſſées ou rompues, ſans déranger l'ordre de la ſeconde ligne, cette conſidération ne paroît pas exiger que ces ouvertures ſoient égales au front des troupes de l'armée. Lorſqu'une troupe eſt obligée de céder ſon terrein à l'ennemi, il eſt difficile qu'elle le faſſe en conſervant le même arrangement & le même front qu'avant le combat ; elle peut par conſéquent s'écouler par des intervalles moins étendus que ſon front primitif : c'eſt pourquoi des intervalles plus petits que le front des troupes, peuvent à cet égard répondre au même objet que les grands, qui diminuent trop la force de l'ordre de bataille.

M. le Maréchal de *Puyſegur* réduit les intervalles des bataillons *à dix toiſes*, & ceux des eſcadrons *à ſix* : mais comme il prétend que l'ordre de bataille en ligne pleine eſt ſupérieur à tout autre ordre avec des intervalles entre les troupes, il ne propoſe les intervalles précédens que dans les cas où l'on n'a point aſſez de troupes pour remplir le terrein que l'armée doit occuper. « Si vous avez, dit-il, aſſez de troupes pour ne laiſ» ſer aucun intervalle entre les bataillons & les eſcadrons, » enſorte qu'ils puiſſent ſe toucher quand il faudra charger, » ne manquez pas de l'obſerver. » *Art de la Guerre*, T. II, page 36.

De tout ce que nous venons d'expoſer ſur les intervalles des troupes dans l'ordre de bataille, on peut tirer cette conſéquence ou cette regle.

Que ſi l'on ne juge pas à propos de combattre en ligne pleine, il faut au moins rendre les intervalles qu'on met alors entre les troupes, auſſi petits qu'il eſt poſſible. Pour cet effet, on peut fixer l'intervalle des bataillons à dix toiſes, & celui des eſcadrons à ſix, comme le preſcrit M. le Maréchal de *Puyſegur*. Une armée rangée en bataille de cette maniere, peut être conſidérée comme réduite au plus petit front qu'on peut lui donner, en conſervant des intervalles entre chacune des différentes troupes dont les lignes ſont compoſées.

REMARQUE III.

Lorſque le terrein où l'on combat eſt aſſez étroit pour qu'on puiſſe former deux lignes pleines, M. le Maréchal de *Puyſegur* conſeille de le faire. Mais s'il arrive que la premiere ligne ſoit battue, il prétend qu'on peut donner aux troupes la facilité de ſe retirer, en faiſant de la ſeconde ligne, deux lignes tant pleines que vuides, de cette maniere.

« Chaque Brigade d'infanterie eſt de ſix bataillons, & cha-
» cune de cavalerie de huit eſcadrons : ceux qui commandent
» n'ont qu'à ordonner de faire marcher en avant à cinquante
» toiſes (ſuppoſé), quatre eſcadrons & trois bataillons de
» chaque Brigade, le ſecond, le quatrieme & le ſixieme ba-
» taillon ; le ſecond, le quatrieme, le ſixieme & le huitieme
» eſcadron, en commençant à compter de la droite, excepté
» ceux des Brigades qui ferment la gauche des lignes, où l'on
» prendra le ſecond venant de la gauche. Pour lors, ſi des
» troupes de la premiere ont plié, elles ont un paſſage pour ſe
» rallier derriere la ſeconde ligne, tandis que nos bataillons
» & eſcadrons qui ſe ſont avancés, arrêtent la pourſuite des
» ennemis, & même les renverſent s'ils ne ſont pas en aſſez
» grand nombre, & en bon ordre. » *Art de la Guerre*, T. II, page 37.

Quelque ſimple que ſoit ce mouvement, il ne paroît pas aiſé à exécuter dans la circonſtance dont il s'agit, à moins que les troupes ne ſoient fermes & très-exercées à cette manœuvre. Car ſuppoſant la premiere ligne enfoncée ; la ſeconde placée d'abord à 150 toiſes de la premiere, s'en ſera approchée davantage pendant le combat pour la ſoutenir : or dans le moment que les troupes de la premiere ligne ſe trouvent, pour ainſi dire, renverſées ſur celle de la ſeconde, peut-on faire tranquillement & avec ordre, le mouvement que propoſe M. le Maréchal de *Puyſegur*, pour mettre la ſeconde ligne ſur deux lignes tant pleines que vuides ?

Ne vaudroit-il pas mieux, dans le cas où l'on a trop de troupes pour former une ſeule ligne pleine, placer d'abord derriere cette ligne une ſeconde & même une troiſieme ligne, avec des intervalles entre les différentes troupes ? Alors ces

deux dernieres lignes ſeront toutes préparées à tomber ſucceſſivement ſur l'ennemi, s'il en eſt beſoin, & les troupes de la premiere pourront s'échapper ou ſe retirer par les intervalles de ces lignes. Ce parti paroît d'autant plus convenable, que ſi la premiere ligne bat l'ennemi, ces dernieres n'ont rien à faire; ſi au contraire elle eſt battue, elles doivent ſe mettre auſſi-tôt en lignes tant pleines que vuides. Mais dès que c'eſt cette diſpoſition que les troupes qui ſoutiennent la premiere ligne doivent prendre, lorſque cette ligne a été rompue, il ne paroît pas qu'il y ait aucune bonne raiſon d'attendre pour la leur donner, la défaite de la premiere ligne. On peut le faire d'abord plus facilement & plus réguliérement. Ce ſentiment ne nous ſemble ſuſceptible d'aucune difficulté; c'eſt aux maîtres de l'art à en juger.

Fin du Livre III.

ELEMENS
DE
TACTIQUE.

LIVRE QUATRIEME.

De la Caſtramétation.

CHAPITRE PREMIER.

De tout ce qui concerne le camp d'une armée.

ARTICLE PREMIER.

Principes pour la formation & la diſpoſition du camp.

On a vu, dans le premier Livre de cet ouvrage, la maniere de former les troupes pour combattre : on a donné dans le ſecond le détail des évolutions de l'infanterie & de la cavalerie ; dans le troiſieme, on a conſidéré tout ce qui appartient à l'armée. On y a traité de ce qu'il y a de plus général dans les ordres de bataille, & dans la marche des armées. Il s'agit dans ce dernier Livre, de la *Caſtramétation*, ou de la formation

du camp, c'eſt-à-dire, de l'établiſſement des armées en campagne.

227. *La Caſtramétation* eſt proprement l'art de meſurer, & de marquer les *camps*, c'eſt-à-dire, le terrein que les armées occupent en campagne, lorſqu'elles doivent ſéjourner ou demeurer dans quelque lieu.

On donne ſouvent à la Caſtramétation une ſignification plus étendue, en y renfermant ce qui concerne le choix des camps les plus propres à remplir les vues ou les deſſeins du Général, & ce qui peut les rendre plus ou moins avantageux. Cette derniere partie de la Caſtramétation, eſt une des parties de la ſcience du Général, dont nous ne nous propoſons point de parler dans cet ouvrage. (1) Nous nous bornerons au tracé du camp en terrein uni & régulier, nous en uſerons ici, comme on le fait dans la fortification.

On enſeigne d'abord la fortification réguliere, & on l'applique enſuite aux villes irrégulieres. Nous donnerons de même la Caſtramétation réguliere; mais il ſera facile d'en appliquer les principes à tous les terreins irréguliers dans leſquels les armées peuvent camper.

228. Tout ce que nous obſerverons ici ſur ce ſujet, c'eſt que les camps doivent être toujours, autant qu'il eſt poſſible, placés ou pris dans des lieux ſains & commodes, tant pour l'arrivée des vivres que pour la facilité des fourrages, & qu'on ne doit jamais y manquer d'eau.

Il faut auſſi qu'ils n'ayent pas beſoin de beaucoup de troupes ſous les armes pour leur ſûreté, & que la communication avec les places qui renferment les magaſins & les munitions de l'armée, ne puiſſent être coupées par l'ennemi. Enfin les ſoldats doivent y trouver aiſément la paille dont ils ont beſoin pour ſe coucher, & le bois néceſſaire pour faire leur cuiſine, ſe chauffer dans les tems froids, & ſe ſécher après les pluies.

229. Les armées étant auſſi nombreuſes qu'elles le ſont à préſent, on ne peut préſumer de trouver dans les lieux qu'elles peuvent occuper, de quoi mettre les hommes qui les compoſent à l'abri des injures de l'air; les faire repoſer & préparer les alimens dont ils ont beſoin pour leur nourriture.

(1) On peut conſulter très-utilement ſur ce ſujet, le Chapitre 56 du ſecond volume des Mémoires de M. le Marquis de *Feuquiere*.

On peut, il eſt vrai, trouver des villages dans leſquels les troupes pourroient ſe retirer, mais il faudroit qu'ils fuſſent en grand nombre, & très-proches les uns des autres.

En ſuppoſant même ces villages placés, comme on le voudroit, il y auroit beaucoup d'inconvéniens à s'y loger. L'armée y ſeroit diſperſée ſans ordre, & dans cet état l'ennemi auroit beaucoup de facilité à l'attaquer & à la vaincre.

Il faut que les armées gardent toujours la diſpoſition dans laquelle elles doivent combattre; que l'artillerie & tout ce qui la concerne, ſoit à portée de s'en ſervir. Or c'eſt ce qu'il eſt impoſſible d'obſerver en ſe logeant dans les villages, lorſque les armées ſont nombreuſes.

Il faut donc les établir en pleine campagne, dans les lieux où le Général juge à propos de les faire demeurer. Cet établiſſement ſe faiſant ainſi au milieu des champs, en a pris le nom de *camp*, qu'on lui donne généralement.

230. Ce qui caractériſe le camp, ſelon nos uſages, ce ſont les *tentes*, qui ſervent de maiſons aux Officiers & aux ſoldats.

231. Les tentes ſont des eſpeces de maiſons de toiles ou de coutil, préparées & accommodées pour être ſoutenues en l'air avec des cordes, des piquets & de petites pieces de bois, ou gros bâtons. (1)

Il eſt aiſé de comprendre que ces tentes doivent être placées d'une maniere déterminée, qui convienne à la commodité de ceux qui habitent le camp, & aux précautions néceſſaires pour le défendre. Ces précautions, & tout ce qui concerne la ſûreté du camp, ſont le principal objet ou la baſe de ſa diſpoſition.

(1) Quoique l'uſage des tentes ſoit fort ancien, que les Grecs & les Romains s'en ſoient toujours ſervis, il étoit cependant preſqu'entiérement aboli en Europe, & ce n'eſt guere que depuis Louis XIV que les cavaliers & les ſoldats François ont des tentes. Avant le regne de ce Prince, les armées étant moins nombreuſes qu'elles ne le ſont devenues depuis, elles ſe ſervoient des villages pour y trouver quelque abri : elles ſe trouvoient ſouvent par-là ſéparées en pluſieurs parties ou quartiers éloignés les uns des autres, ce qui étoit ſujet à bien des inconvéniens. Dans les ſieges ou dans les camps à demeure, les cavaliers & les ſoldats ſe faiſoient des barraques de paille qu'on rangeoit avec ordre. Les Princes d'*Orange*, qui ont beaucoup contribué au rétabliſſement de la diſcipline militaire en Europe, n'en uſoient pas autrement : leurs ſoldats & leurs cavaliers ſe barraquoient ; mais les Officiers & les Princes mêmes ſe ſervoient de tentes, ainſi qu'on le peut voir dans la caſtramétation de *Stevin*, & dans les autres Auteurs qui ont écrit ſur cette matiere depuis l'établiſſement de la République de Hollande.

232. Les conſéquences tirées de cet objet ont été différentes, ſuivant les tems.

Les Anciens reſſerroient les campemens de leurs troupes, & ils formoient un retranchement tout autour, qui étoit preſque toujours quarré chez les Romains. (1)

Les Turcs, & quelques autres Nations de l'Aſie, qui font la guerre le plus ſouvent dans des pays de plaines entiérement découvertes, entourent leur camp d'une enceinte formée de charriots & autres bagages.

La pratique préſente des Nations de l'Europe eſt toute différente. On fait conſiſter la ſûreté du camp dans la facilité qu'on procure aux cavaliers & aux ſoldats de ſe raſſembler devant leurs tentes, pour s'y mettre en état de ſe défendre contre l'ennemi, & le combattre.

C'eſt pourquoi l'ordre de bataille fixé par le Général, devant être regardé, comme la meilleure diſpoſition dans laquelle l'armée puiſſe combattre, il s'enſuit que les troupes doivent camper de maniere à ſe raſſembler dans cet ordre, lorſqu'il en eſt beſoin, & que le tems le permet.

233. Ainſi *c'eſt l'ordre de bataille qui doit décider abſolument celui du campement*, comme il le fait de celui de la marche; *la bonne regle*, dit M. le Marquis de Santa-Crux, *exigeant de camper ſelon l'ordre dans lequel on marche, & de marcher ſelon l'ordre dans lequel on doit combattre.* Réflex. Milit. T. III, p. 193.

234. Les troupes étant deſtinées à combattre par diviſions de bataillons & d'eſcadrons, elles doivent camper dans le même ordre, & être arrangées dans le camp par bataillons & par eſcadrons.

D'où il ſuit;

235. *Que l'étendue de droite à gauche des camps particuliers des bataillons & des eſcadrons, doit être égal au front que ces troupes occupent en bataille, & qu'il doit y avoir entre ces camps des intervalles auſſi égaux à ceux qu'on met alors entre les mêmes troupes.*

Par cette diſpoſition, l'étendue du front de tout le camp de droite à gauche, eſt égal au front de l'ordre de bataille, &

(1) Ceux qui voudront s'inſtruire des camps des armées Romaines, pourront conſulter *Polybe*, liv. 6, ch. 5, p. 20 du ſixieme volume de la traduction de *Dom Vincent Thuillier*, commentée par le Chevalier *Folard*.

l'armée

l'armée étant en bataille à la tête de ce front, chaque bataillon & chaque eſcadron peut faire tendre ſon camp derriere lui; ce qui étant fait, toutes les troupes peuvent entrer enſemble dans leur camp, s'y placer, preſqu'en un moment, & en ſortir de même, s'il en eſt beſoin pour combattre. (1)

Si le camp a un front plus grand que celui de l'armée en bataille, les troupes, en ſe formant à la tête, laiſſeront de trop grands intervalles entr'elles, ſi elles veulent le couvrir; ſi au contraire le front du camp eſt plus petit, les troupes n'auront pas l'eſpace néceſſaire pour ſe former en avant avec les diſtances preſcrites par le Général.

Pour éviter ces deux inconvéniens, il faut que le front du camp ſe trouve ſenſiblement égal à celui de l'armée rangée en bataille; & pour cela, *que le camp particulier de chaque troupe, joint à l'intervalle qui le ſépare du camp voiſin, ait un front égal à celui de la même troupe, & de ſon intervalle en bataille.* C'eſt ce que preſcrit M. le Maréchal de *Puyſegur* dans ſon Livre de l'*Art de la Guerre*, où il dit que *la premiere regle à obſerver pour aſſeoir un camp, eſt de lui donner au moins la même étendue que les troupes occupoient en bataille, parce qu'il faut qu'elles puiſſent être miſes promptement, & en tout tems en ordre pour combattre.* (2)

(1) Obſervons ici que quoique cette regle ſoit générale, & celle que nous ſuivrons dans cet ouvrage, il y a pourtant des cas particuliers, où l'on ne pourroit s'y conformer ſans inconvénient, & cela dans des terreins irréguliers, qu'il faut occuper pour combattre, où l'armée ne pourroit camper réguliérement. Mais il s'agit dans cet ouvrage de la *Caſtramétation reguliere.* Lorſqu'on en poſſede parfaitement tous les principes, il eſt aiſé de les appliquer ſuivant les circonſtances des différens terreins dans leſquels on peut faire camper les armées.

(2) L'Auteur *du Traité des Légions*, ouvrage attribué à M. le Maréchal de *Saxe*, penſe également ſur ce même ſujet. « Pour » ce qui eſt du front du camp, dit cet Au» teur, ſon étendue eſt déterminée par » l'eſpace qu'occupe la Légion en bataille. » Je crois que c'eſt-là le ſeul principe ſur » lequel doit être marqué le camp parti» culier d'une troupe, lorſque le terrein » le permet; parce qu'il eſt a préſumer » qu'elle peut y être attaquée, & avoir à » ſe former & combattre a la tête de ſon » camp, & qu'il ſeroit dangereux pour » elle d'y être trop ſerrée & trop étendue. » Je ne ſçais trop, ajoute ce même Au» teur, ſur quoi eſt fondée l'étendue de cent » dix pas que l'on donne ordinairement » pour camper un bataillon, en y compre» nant ſon intervalle, &c. » Il ſeroit difficile d'en donner aucune bonne raiſon. On ne peut guere aliéguer que l'uſage; mais cet uſage, qui n'eſt établi ſur aucun principe, doit être rectifié.

REMARQUE.

Sur les intervalles qu'on doit laiſſer entre les camps des differentes troupes de l'armée.

236. Il n'y a rien de déterminé ni dans l'uſage, ni dans les Auteurs militaires, ſur la largeur des eſpaces qui doivent ſéparer les camps des différens corps de l'armée.

M. de *Bombelles*, dit dans le Livre ſur *le Service journalier de l'infanterie*, que cette détermination ne peut ſe faire avec préciſion, parce que l'étendue du front du camp de chaque bataillon, dépend de l'eſpace dans lequel le Général veut faire camper ſon armée. Il ſuppoſe cependant qu'en terrein ordinaire on peut donner 120 pas au front d'un bataillon, y compris celui de ſon intervalle; & comme le camp de ce bataillon doit, ſuivant *cet Auteur*, occuper quatre-vingt-dix pas, il s'enſuit qu'il juge que trente pas ſont un eſpace ſuffiſant pour l'intervalle des bataillons dans le camp.

D'autres Auteurs ne donnent point d'intervalle entre tous les camps des bataillons de l'armée: ils preſcrivent ſeulement de ſéparer ceux de chaque Régimenr par un eſpace de trente pas; mais ils n'appuient ce principe d'aucune raiſon, enſorte qu'il paroît que leur intention à cet égard, eſt uniquement de diviſer le camp par Régimens.

Quoique cette diviſion ſoit celle qui paroiſſe la plus conforme à l'uſage préſent, on ne peut néanmoins la regarder, ni comme générale, ni comme ayant toujours été obſervée.

M. *Rozard*, Lieutenant-Colonel, & Ingénieur dans les troupes de Baviere, qui a donné en 1731, un très-bon Traité de Fortification, prétend, dans cet ouvrage, qu'il a toujours vu donner dans les camps quarante ou cinquante pas de cheval (1) par eſcadron, *& pareille diſtance pour l'eſpace ou l'intervalle des camps particuliers* de chacune de ces troupes, qu'il a vu donner de même cent pas de cheval pour le front du camp de chaque bataillon, *& autant pour ſon intervalle*. Cette pratique, qui eſt conforme aux principes ci-devant établis, peut être regardée comme une regle invariable, ſi le Gé-

(1) On eſtime que le pas ordinaire du cheval eſt d'environ trois pieds.

néral veut combattre avec des intervalles égaux aux fronts des différentes troupes de ſon armée : mais quel que ſoit le parti qu'il prenne à cet égard, le camp particulier de chaque troupes, joint à ſon intervalle, doit toujours répondre ſenſiblement au front & à l'intervalle des troupes en bataille, au moins ſi l'on veut obſerver quelques regles dans la détermination du camp. (1)

Il ſuit des principes qui ont été expoſés ſur l'étendue ou le front du camp, qu'il doit toujours y avoir devant les camps des bataillons & des eſcadrons, un terrein libre où l'armée puiſſe ſe mettre en bataille.

C'eſt pourquoi, ſi l'on eſt obligé de camper dans des lieux embarraſſés, la premiere choſe à laquelle on doit veiller, c'eſt de faire accommoder le terrein de maniere que les troupes qui l'occupent puiſſent communiquer aiſément entr'elles, & ſe mouvoir ſans aucun obſtacle.

237. L'ordre de bataille étant ordinairement dirigé du côté de l'ennemi, par une ligne droite, le camp eſt déterminé du même côté, par une même ligne, lorſque le terrein le permet. On place ſur cette ligne, ou plutôt quelques pas en avant, les Drapeaux & les Etendards des troupes. On lui donne par cette raiſon le nom *de front de bandiere*, vieux mot François qui ſignifie *banniere*, & en général tout ſigne ou enſeigne militaire. C'eſt la principale ligne, ou, pour s'exprimer en terme de fortification, *la ligne magiſtrale du camp*, à laquelle toutes les autres ſe rapportent.

Les termes de *tête*, ou de *front*, *flanc*, *centre*, &c. ſont employés par rapport au camp dans le même ſens que dans l'ordre de bataille.

La figure 116, ou la pl. XXXIV, repréſente le camp d'une partie de l'armée campée ſur deux lignes, avec des intervalles entre les camps de chaque troupe égaux au front de ces troupes. Chaque ligne eſt en bataille à la tête de ſon camp.

Les rectangles ombrés par des lignes perpendiculaires à leur baſe, repréſentent les bataillons : ceux qui ſont ombrés par des lignes qui ſe coupent perpendiculairement, ſont les eſca-

(1) Il faut obſerver ici que l'Ordonnance du 17 Février 1753, porte qu'il y aura un intervalle de vingt pas entre le camp de chaque bataillon, lequel ſera réduit à quinze, lorſqu'il s'agira de reſſerrer le camp. Les intervalles ſervent de paſſage aux équipages des troupes pour aller gagner la queue du camp.

drons. L'emplacement des camps de chaque bataillon, & de chaque eſcadron eſt marqué derriere ces troupes par des rectangles ombrés de lignes obliques.

OBSERVATION.

I.

Sur la diſpoſition des camps de la ſeconde ligne.

238. On peut obſerver dans la planche XXXIV, que les camps de chaque ligne ſont placés dans le même ordre que les troupes des deux lignes obſervent en bataille; c'eſt-à-dire, que le terrein occupé par chaque eſcadron de la ſeconde ligne, eſt pris vis-à-vis les intervalles de la premiere.

On ſçait bien que cet arrangement ne ſe pratique pas dans l'uſage ordinaire; mais il n'eſt pas moins évident que ſi l'on veut que la ſeconde ligne étant formée à la tête de ſon camp, puiſſe s'avancer en ordre de bataille derriere la premiere ligne formée de même à la tête du ſien, cette diſpoſition eſt abſolument néceſſaire. Il y a d'ailleurs ſi peu de difficulté à diſpoſer ainſi les camps des deux lignes, qu'il paroît qu'on devroit y donner quelque attention, ſurtout dans les camps à demeure, & où l'on eſt à portée de l'ennemi.

On donnera dans les Chapitres ſuivans, le détail particulier du camp d'un bataillon & d'un eſcadron; mais on croit devoir expliquer auparavant tout ce qui concerne le camp en général.

239. Après les principes qui peuvent ſervir à déterminer le front de bandiere du camp, il s'agit de dire un mot de ſa profondeur.

Elle eſt déterminée par celle des camps des bataillons & des eſcadrons, qu'on peut évaluer à quatre-vingt toiſes. Il faut obſerver que la ſeconde ligne doit avoir un terrein devant elle aſſez grand pour ſe mettre en bataille, ſans que les dernieres tentes de la premiere anticipent ſur ce terrein.

L'éloignement de la tête du camp, ou du front de bandiere de la premiere ligne à celui de la ſeconde, eſt aſſez ordinairement de trois ou quatre cens pas, c'eſt-à-dire, de cent cinquante ou deux cens toiſes: on donne même à cet inter-

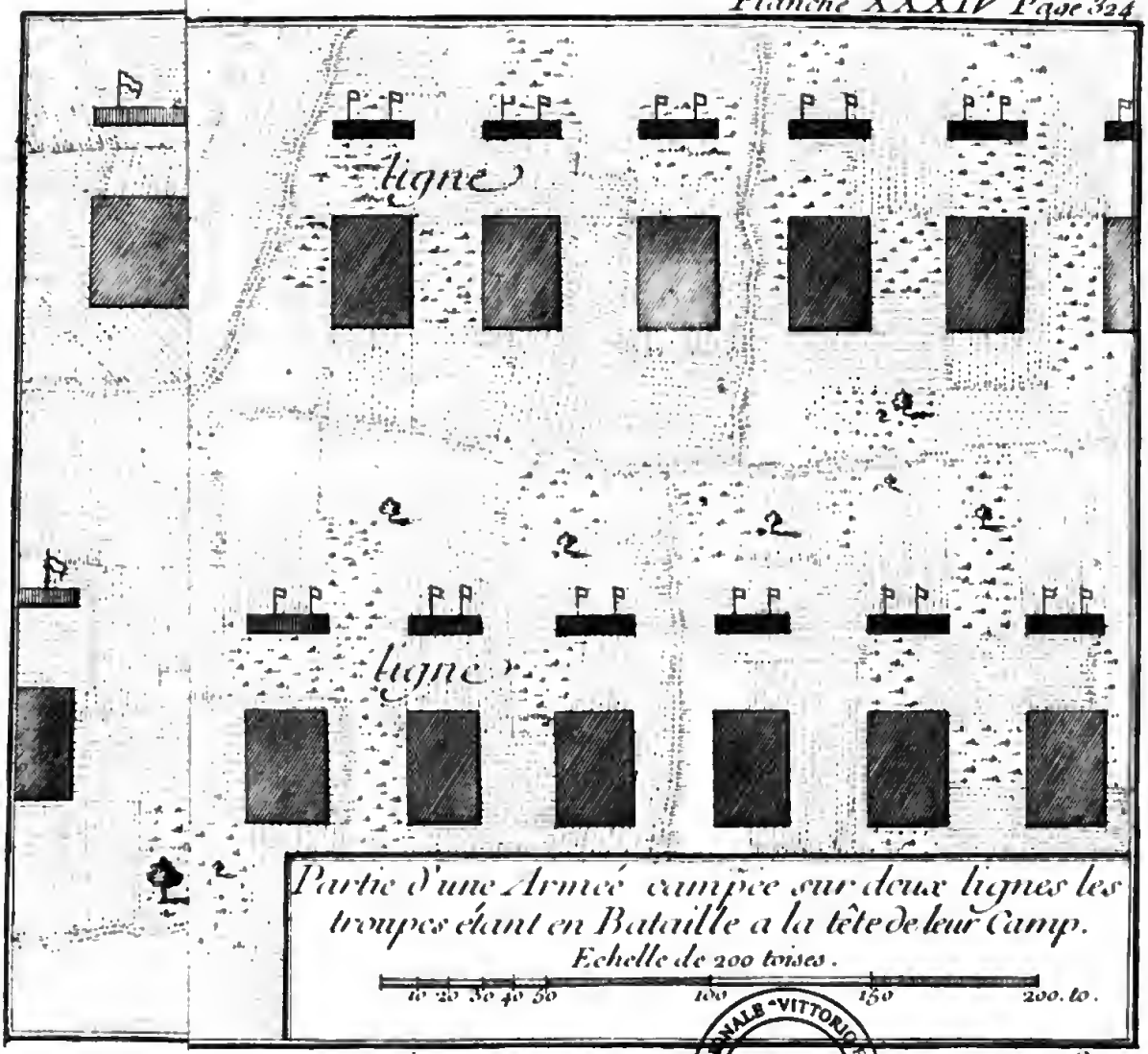

Partie d'une Armée campée sur deux lignes les troupes étant en Bataille a la tête de leur Camp.

Echelle de 200 toises.

0 20 30 40 50 100 150 200. to.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

valle juſqu'à cinq cens pas ou deux cens cinquante toiſes, ſi le terrein eſt aſſez ſpacieux pour cela : mais cette diſtance ne peut être moindre que deux cens pas ; autrement la queue des camps de la premiere ligne s'étendroit juſqu'à la tête du camp de la ſeconde.

240. Il eſt très-utile, en cas d'attaque, que non ſeulement le camp de la premiere ligne ait aſſez de terrein libre en avant pour que cette ligne puiſſe s'y porter aiſément, s'il en eſt beſoin, ainſi qu'on l'a déja dit, mais encore pour que la ſeconde ligne, paſſant par les intervalles du camp de la premiere, puiſſe venir ſe former derriere cette premiere, à une diſtance convenable pour la ſoutenir. C'eſt pourquoi, toutes les fois qu'on peut procurer cet avantage au camp, on ne doit jamais la négliger, ſurtout lorſqu'on eſt à portée de l'ennemi.

241. Il arrive quelquefois qu'on fait un retranchement devant tout le front du camp, alors il ne doit y avoir aucun obſtacle qui empêche les troupes de communiquer librement du camp aux retranchemens.

Dans les pays tels que la Hongrie & les Provinces voiſines du Danube, où les Allemands font la guerre aux Turcs, tous les Officiers généraux ſe ſervent de tentes : mais en Flandre, en Allemagne, en Italie, &c. où l'on a coutume de faire la guerre, & où il ſe trouve beaucoup de villages & de maiſons, on s'en ſert pour le logement des Officiers généraux, c'eſt-à-dire, pour celui des Lieutenans Généraux, & des Maréchaux de Camp. Les Fourriers de l'armée marquent à chacun de ces Officiers une maiſon dans les villages qui ſe trouvent renfermés dans le camp. Les Brigadiers mêmes peuvent, ſuivant les Ordonnances militaires, ſe loger dans une maiſon, s'il s'en trouve à la queue de leur Brigade, mais les Colonels & les autres Officiers inférieurs doivent néceſſairement camper à la queue de leurs troupes, ſelon les Ordonnances.

On a ſoin que les Officiers Généraux ſoient campés ou logés à portée des troupes ou des parties de l'armée qu'ils commandent. Ainſi ceux qui commandent à la droite ou à la gauche de l'armée, occupent les villages qui ſe trouvent vers ces parties, & les autres ceux qui ſont vers le centre. Lorſque ces villages ne ſont pas ſuffiſamment couverts ou gardés par les troupes du camp, on fait camper pour la ſûreté de

ceux qui y ſont logés, des corps de troupes qui mettent ces lieux à l'abri de toute inſulte. (1)

II.

Du quartier du Roi, ou quartier général.

242. On appelle *quartier du Roi*, ou *quartier général*, le bourg ou le village du camp où le Roi, & en ſon abſence, le Général de l'armée a fixé ſon logement. C'eſt dans ce lieu, que ſont logés ordinairement le Maréchal Général des Logis de l'armée, le Major Général, le Maréchal Général des Logis de la cavalerie, le Général, & le Maréchal des Logis de la cavalerie, le Major Général des dragons, le Commandant de l'Artillerie & du Génie, l'Intendant, le Tréſorier de l'armée, le Prevôt, &c.

Les Marchands qui ſuivent l'armée s'établiſſent auſſi dans ce quartier, de même que les vivandiers, auxquels le Prevôt ou ſes Aides, fixent le terrein qu'ils doivent occuper.

Le lieu choiſi pour le quartier du Roi, ou le quartier général, donne le nom au camp. Ce lieu doit être pris, autant qu'il eſt poſſible, à la queue du camp vers le centre, & de maniere qu'en cas d'attaque l'ennemi ne puiſſe, ni le canonner, ni s'y poſter pour l'inſulter. Ce ſont ces deux objets qui décident de la bonté de ce quartier, & non point la ſeule commodité des logemens qui peuvent s'y trouver.

On choiſit auſſi un lieu commode pour y établir l'Hôpital ambulant de l'armée. On prend pour cela les maiſons ſituées dans le voiſinage de quelque ruiſſeau ou riviere, & l'on obſerve que ces maiſons ne ſoient pas trop proches du campe-

(1) Il eſt évident que toutes ces gardes ſont une nouvelle fatigue pour l'armée. D'ailleurs les Officiers Généraux n'y ſont jamais auſſi en ſûreté que dans le camp; ils ſe trouvent ſouvent éloignés des corps qu'ils doivent commander, & dans pluſieurs occaſions, ils peuvent trouver de la difficulté a s'y rendre promptement. C'eſt par ces raiſons que pluſieurs Militaires éclairés penſent qu'il ſeroit du bien du ſervice de faire camper les Officiers Généraux à la queue des troupes donr ils ont le commandement. « Sans qu'il leur ſoit libre, » dit M. le Marquis de *Santa-Crux*, de » choiſir à une plus grande diſtance un » logement qui pourroit être plus commode & plus de leur goût. Autrement, » ſi les ennemis venoient fondre a l'improviſte ſur une partie de l'armée, le » combat ſeroit fini avant que les Généraux fuſſent arrivés pour y commander. » C'eſt ce que nous avons vu arriver, ajoute cet Auteur, il y a peu d'années dans » le camp de la *Garde*. » *Réflex. Milit.* T. VIII, p. 266.

ment des troupes, afin, comme le dit M. le Marquis de *Santa-Crux*, que l'infection des malades ne ſe communique pas à ceux qui ſont en ſanté. Cet Hôpital, comme on l'a déja dit, ſuit l'armée dans tous ſes différens campemens.

III.

Du quartier des vivres.

243. Le pain que le Roi fait fournir aux cavaliers & aux ſoldats, étant un objet très important pour la ſubſtance des armées, on ſe ſert, autant qu'il eſt poſſible, des villes voiſines pour y établir les boulangers de la ſuite de l'armée.

On le voiture au camp, comme on l'a vu ci-devant, dans des caiſſons, leſquels ſont eſcortés par des troupes, afin qu'ils arrivent en ſureté au camp. L'endroit où on les fait arriver, ſe nomme le *quartier des vivres.*

On met, autant qu'on le peut, le quartier des vivres vers le centre ou le milieu de l'armée, entre la premiere & la ſeconde ligne, s'il eſt poſſible, afin que les troupes n'aient à peu près que le même chemin à faire pour aller chercher leur pain.

Lorſque les villes ſe trouvent trop éloignées du camp pour y tranſporter le pain aiſément, & que l'armée doit y ſéjourner quelque tems, alors le pain ſe fait dans le camp.

On prend pour cet effet les maiſons les plus convenables qui ſe trouvent à portée, & l'on y fait la quantité de fours dont on a beſoin. On a pour cela des eſpeces de fours portatifs, c'eſt-à-dire, des pieces qui ſervent à la conſtruction de ces fours. On tient à couvert le pain, & tout ce qui pourroit ſe gâter à la pluie. Au défaut de maiſons, on conſtruit des eſpeces de barraques qui en tiennent lieu.

IV.

Du parc de l'artillerie.

244. On appelle le *parc de l'artillerie*, le lieu du camp qui eſt occupé par l'artillerie, & par tout ce qui la concerne. Ce lieu n'a pas de poſition fixe dans l'armée; on le prend aſſez

ſouvent à la tête de la premiere ligne, ou à la queue de la ſeconde. (1) *Voyez* ſur ce ſujet les *Mémoires d'Artillerie de Saint-Remy*, ou notre Traité *des Armes & Machines en uſage à la guerre*, &c. c'eſt-à-dire, le premier volume des *Elémens de la guerre des Sieges.*

CHAPITRE II.

Du camp du bataillon.

245. On a donné dans le Chapitre précédent les principales obſervations générales ſur la diſpoſition du camp. On va préſentement entrer dans le détail de la maniere de le tracer, & de déterminer la meſure des différentes parties qui le compoſent; c'eſt-à-dire, qu'on va traiter du campement des troupes en particulier, ou de ce qui s'appelle proprement *la Caſtramétation.*

246. On appelle le *campement*, l'aſſemblage des différentes perſonnes commandées pour aller marquer, aligner ou tracer le camp. On joint au campement les troupes qui doivent former la garde du camp: elles ſervent ordinairement d'eſcorte au campement; mais lorſqu'on craint quelqu'entrepriſe de l'ennemi, on lui donne une eſcorte particuliere.

Le Maréchal de Camp de jour, doit avoir reçu la veille du campement l'ordre du Général, pour le camp qu'il veut occuper le lendemain. Si ce camp eſt déterminé par le Général,

(1) Lorſqu'on a commencé de placer l'artillerie en avant du centre de la premiere ligne, les armées n'avoient pas autant d'artillerie que l'uſage en a introduit depuis. Ainſi le parc d'artillerie occupoit alors moins d'eſpace qu'aujourd'hui. Il paroît évident que ce grand eſpace couvrant une partie très-conſidérable du centre de la premiere ligne, il arriveroit, ſi l'armée étoit attaquée dans ſon camp, que toute la premiere ligne ne pourroit que très-difficilement s'avancer vers l'ennemi, parce que ſon centre ſeroit arrêté par le camp & les équipages de l'artillerie; ce qui ne manqueroit pas de cauſer pluſieurs inconvéniens. Il ſemble qu'il y en auroit moins à le placer entre la premiere & la ſeconde ligne, parce que ſi l'armée ſe diſpoſoit à combattre, la ſeconde ligne pourroit prendre le tems de s'avancer pour être à portée de ſoutenir la premiere, à la tête du camp de cette ligne: alors les deux lignes auroient tout le terrein de la face ou du front du camp entiérement libre pour combattre l'ennemi avec toutes leurs forces. *Montécuculi* étoit de ce ſentiment. *Il faut*, dit cet Auteur, *mettre le train d'artillerie au milieu du camp, & poſter quelques pieces de campagne ſur les avenues par où l'ennemi peut approcher.*

comme

comme il arrive assez ordinairement, la principale fonction du Maréchal de Camp est d'y conduire le campement, & de placer les gardes du camp dans les endroits qu'il juge les plus avantageux, pour la sûreté de l'armée.

Cet Officier donne l'ordre pour l'assemblée de tous ceux qui doivent l'accompagner; ce sont ordinairement le Maréchal Général des Logis de l'armée, & les Fourriers; le Major Général, le Maréchal Général des Logis de la cavalerie, les Majors de Brigade de ce Corps, les Majors de Brigade de l'infanterie; le Major Général des dragons, & les autres Majors des Brigades dont ce corps est composé; le Major de l'Artillerie & du Génie; le Munitionnaire ou le Général des vivres; le Brigadier, Colonel, Lieutenant-Colonel, & Major de piquet; les Fourriers des différens corps de l'armée, ce qui s'appelle leur *campement*, &c.

Toute cette troupe étant arrivée sur le terrein que l'armée doit occuper, le Maréchal de Camp établit le front de bandiere du camp, en plantant un grand jallon sur le terrein pour servir de premier point de direction de ce front, & en prenant pour le second quelque autre point remarquable, comme un clocher, un arbre, une maison, &c. (1)

On suppose qu'avant que de fixer ce second point, l'Officier chargé du tracé du camp, aura marché le long de la ligne qu'il se propose de prendre pour front de bandiere, (2) afin de reconnoître si le terrein est libre, s'il ne s'y trouve point d'endroits trop humides ou marécageux; si l'armée sera à portée d'avoir aisément de l'eau & du fourrage dans le camp, au moins pour la premiere nuit; si le terrein en avant sera suffisant pour mettre l'armée en bataille, & s'il n'y a point de ra-

(1) On doit appuyer ou couvrir les ailes, c'est-à-dire, la droite & la gauche du camp, par des villages, des bois, des ruisseaux ou des rivieres; on ne doit rien négliger pour fortifier ces parties, & les mettre à couvert des entreprises de l'ennemi. Au défaut de fortifications naturelles, on y place des corps de troupes qui en tiennent lieu.

(2) On sçait bien qu'il n'est pas toujours facile de faire ce qu'on prescrit ici, parce que l'ennemi peut avoir des partis dans le terrein qu'on veut occuper, qui pourroient enlever ceux qui iroient reconnoître ce terrein; mais il est cependant très-important d'en avoir une connoissance parfaite avant d'y établir l'armée. On peut acquérir cette connoissance en le parcourant, accompagné de quelques troupes, ou bien par des éclaircissemens des gens du pays, & par les guides qui suivent toujours l'armée. *Voyez* dans l'Art de la Guerre de M. le Maréchal de *Puysegur*, T. II, pag. 249. la maniere dont on doit s'y prendre pour interroger les guides, & en tirer les éclaircissemens nécessaires pour avoir une connoissance exacte du pays.

vins ou ruiſſeaux qui en coupent la communication ; comme auſſi ſi celui du derriere du camp ſera ſuffiſant pour camper la ſeconde ligne, &c. Il peut arriver qu'un léger changement dans le ſecond point de direction du front de bandiere, fera gagner bien des commodités aux troupes, & leur épargnera bien des travaux.

Il eſt important de connoître auſſi quelle ſera l'étendue ou la longueur du front de bandiere, pour fixer le nombre de bataillons & d'eſcadrons qu'il pourra tenir, & le nombre des lignes ſur leſquelles l'armée ſera obligée de camper. Avec un peu d'attention & de calcul, on éviteroit preſque toujours ces retours, qu'on appelle *potences*, qui rompent, pour ainſi dire, le front de bataille, en lui faiſant faire un angle plus ou moins ouvert, ce qui fait toujours, au moins, un mauvais effet.

Il en doit être du tracé d'un camp dans un terrein déterminé, comme de celui d'un édifice qu'on ſe propoſe de conſtruire dans un lieu auſſi donné. L'Architecte fait ſon plan relativement à la grandeur de l'eſpace dont il peut diſpoſer, & lorſqu'il s'agit de le tracer, il n'y a point de rectifications à faire ſur les meſures du plan, ſi le terrein a été levé exactement. De même ſi le terrein du camp eſt bien reconnu, il ſera aiſé de le diſtribuer tout d'un coup aux troupes dans l'ordre où elles doivent être campées. Un calcul extrêmement ſimple, eſt tout ce qu'il faut pour éviter des fautes conſidérables en cette occaſion.

247. Pour en donner une idée, ſoit, comme on l'a déja ſuppoſé, une armée de 48 bataillons, & de 80 eſcadrons, laquelle étant rangée ſur deux lignes tant pleines que vuides, occupera une étendue de 4592 toiſes, & ſoit ſuppoſé auſſi qu'il faut faire camper cette armée dans un terrein qui n'a que 1500 toiſes de front. Il eſt évident que dans un terrein auſſi étroit elle occupera plus de deux lignes.

Pour trouver quel en ſera le nombre, je fais cette regle de trois.

Si un front de 4592 toiſes ne contient que 24 bataillons, combien un front de 1500 toiſes en contiendra-t'il?

Faiſant la regle, on trouvera environ huit bataillons pour le front de 1500 toiſes.

Il ne s'agit plus après cela que de chercher en 48, c'eſt-à-dire, dans tout le nombre des bataillons de l'armée, combien huit y eſt contenu de fois, on trouvera ſix; ce qui fait voir que dans le terrein propoſé l'armée ſera rangée ſur ſix lignes de huit bataillons chacune.

A l'égard de la cavalerie, on diviſera les 80 eſcadrons, dont on la ſuppoſe compoſée, en ſix parties égales; c'eſt-à-dire, en autant de parties qu'on a trouvé de lignes pour l'armée; le quotient 13 ſera le nombre des eſcadrons de chaque ligne. (1)

Si le terrein obligeoit de faire les lignes inégales, on détermineroit par le même calcul précédent, le nombre des eſcadrons & des bataillons que chaque ligne pourroit contenir, relativement à ſon étendue, & l'on auroit ainſi avec la même facilité le nombre des lignes de l'armée.

Comme ce calcul ſuppoſe que l'on connoiſſe l'étendue ou le front du terrein ſur lequel l'armée doit camper, il faut remarquer que ſi ce terrein eſt libre, rien n'eſt plus aiſé que d'avoir cette connoiſſance d'une maniere ſuffiſamment exacte pour la pratique.

Il faut marcher à cheval le long de cette ligne; (2) avoir une montre à ſecondes, ou ſimplement à minutes, avec laquelle on obſervera le nombre de ſecondes ou de minutes que le cheval ſera à parcourir la ligne propoſée, d'un mouvement égal; faire meſurer enſuite un eſpace de 70 ou 80 toiſes, & remar-

(1) Pour le prouver, conſidérez que

Les huit bataillons à 54 toiſes de front, occuperont	432 to.
Les ſept intervalles qui les ſéparent,	378
Les 13 eſcadrons à 25 toiſes chacun,	325
Les 12 intervalles qui ſont entr'eux,	300
Les deux intervalles qui ſéparent la cavalerie de l'infanterie,	50
Total du front,	1485 to.

On rendra aiſément, ſi l'on veut, ce nombre égal à 1500 toiſes, en augmentant de ſept toiſes & demie, chacun des intervalles qui ſont entre la cavalerie & l'infanterie.

(2) Il eſt évident qu'on ſuppoſe ici qu'on peut aller en ſûreté le long du front du camp qu'on ſe propoſe d'occuper; mais on a déja remarqué qu'on s'expoſeroit ſouvent d'être enlevé en voulant reconnoître toute la longueur de cette ligne. Dans ces ſortes de cas il faut juger à peu près de ſon étendue par le coup d'œil, & par le témoignage des gens du pays, qui ſçavent aſſez ſenſiblement les diſtances des principaux endroits qu'ils ſont dans l'uſage de fréquenter: de bonnes Cartes pourroient encore donner quelques connoiſſances à ce ſujet; mais il y en a ſi peu d'exactes, qu'il ne faut négliger aucun des autres moyens qu'on peut imaginer pour rectifier les diſtances qui s'y trouvent déterminées.

quer le nombre de ſecondes ou de minutes que le même cheval employera à le parcourir d'un pareil mouvement ; ce qui étant obſervé, on trouvera par la regle de trois, les toiſes du front parcouru : cette regle ſe poſera ainſi. *Comme les ſecondes* ou *les minutes que le cheval a employées à parcourir*, par exemple, *80 toiſes, eſt au nombre de celles qu'il lui a fallu pour aller le long de la ligne propoſée ; de même les 80 toiſes des premieres ſont aux toiſes du front qu'on veut connoître.*

248. Le nombre des bataillons & des eſcadrons qui doivent camper ſur la même ligne, ou, ce qui eſt la même choſe, le front de bandiere étant réglé, il faut, pour avoir le détail du tracé du camp, avoir celui du bataillon & de l'eſcadron ; car comme l'armée n'eſt compoſée que de ces deux eſpeces de troupes, le tracé général du camp ne peut conſiſter que dans la répétition de celui de chacune de ces troupes.

Le camp du bataillon étant terminé du côté de l'ennemi, par une ligne droite qui fait partie de la ligne du front du camp, lorſque la poſition de cette ligne, ou du front de bandiere, a été déterminée, le Major Général diſtribue aux Majors de Brigade le terrein pour le camp de leurs Brigades ; ceux-ci le partagent à chaque bataillon. Les Officiers & les Sergens du bataillon, marquent enſuite le camp ou l'alignement des tentes en arriere du front de bandiere, & perpendiculairement à ce front.

On a déja obſervé que c'eſt ſur le front de bandiere, ou un peu en avant, que les troupes poſent leurs Drapeaux lorſqu'elles ſont entrées dans le camp : (1) elles mettent auſſi leurs armes en faiſceaux, un peu en avant de cette même ligne. (2)

On appelle *faiſceau d'armes*, un nombre de fuſils dreſſés la croſſe en bas & le bout en haut, rangés en rond autour d'un piquet principal, ſur lequel ſont des traverſes pour arrêter le bout du fuſil. Il y a ordinairement un faiſceau pour les armes de chaque compagnie.

(1) Suivant l'Ordonnance du 17 Février 1753, les deux Drapeaux de chaque bataillon doivent être plantés vis-à-vis le centre du camp du bataillon, à deux toiſes l'un de l'autre, & à dix toiſes en avant du front de bandiere.

(2) Les faiſceaux, ſuivant l'Ordonnance qu'on vient de citer, doivent être à cinq toiſes en avant du front de bandiere, dans l'alignement de la premiere tente de chaque compagnie.

Pour garantir les fuſils de la pluie, on les couvre d'une eſpece de manteau de toile de coutil fait en cône ; on le nomme *manteau d'armes.* (1)

Au-delà des faiſceaux eſt le terrein libre, où le bataillon doit s'aſſembler pour ſe former ; les ſoldats, en ſortant de leurs tentes pour s'y tranſporter, prennent leurs fuſils aux faiſceaux, & ils ſe trouvent ainſi en état de combattre.

249. Avant que de donner l'arrangement des tentes qui forment le camp, il faut ſçavoir quelle eſt la figure de ces tentes, & quel eſt l'eſpace qu'elles occupent ſur le terrein.

Les tentes des ſoldats, au moins celles d'un même Régiment, ſont toutes égales, elles couvrent ordinairement neuf pieds de terrein en longueur, & ſix en largeur.

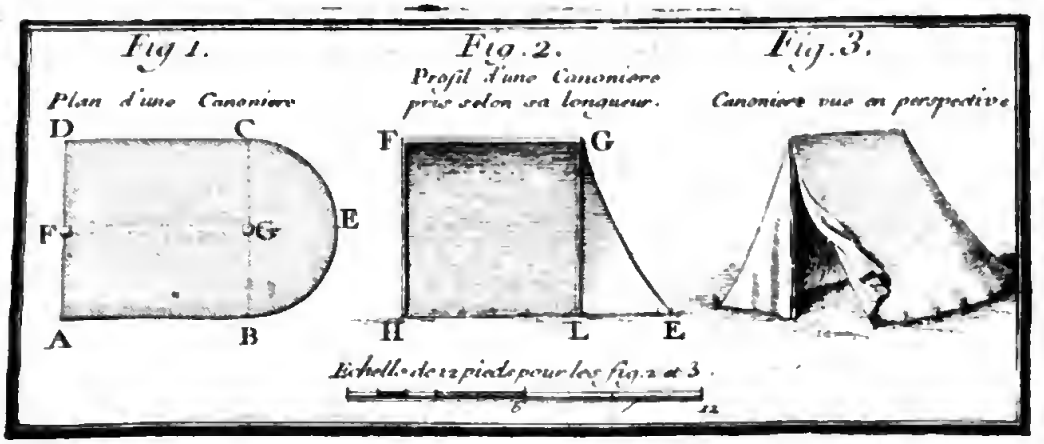

Leur plan eſt proprement compoſé d'un quarré ABCD, figure premiere, dont chaque côté eſt de ſix pieds, ſur l'un deſquels eſt conſtruite une eſpece de demi-cercle CEB, de trois pieds de rayon ; ce demi-cercle ſe nomme le *cul-de-lampe* de la tente. L'ouverture de la tente eſt le côté AD, oppoſé au cul-de-lampe.

(1) Selon l'Ordonnance du 17 Février 1753, le manteau d'armes doit former une eſpece de cône tronqué, terminé par un autre petit cône ; ce qui forme une eſpece de manſarde. Il doit avoir ſix pieds de haut ; un pied neuf pouces de circonférence, dans la partie ſupérieure du cône tronqué ; & dix-neuf pieds par le bas, en y comprenant deux pieds pour croiſer à l'endroit de l'ouverture.

La tente eſt ſoutenue en l'air par deux bâtons HF, LG, figure 2, qu'on nomme *fourches ;* ils ſont poſés perpendiculairement au terrein ; ils ont environ ſix pieds de hauteur. Ces fourches ſoutiennent un troiſieme bâton FG, poſé horizontalement ou parallélement au terrein. On lui donne le nom de *traverſe.*

Cette eſpece de tente propre au ſoldat, ſe nomme *canonniere.* (1)

Les canonnieres n'ont point de largeur par en haut, de ſorte qu'on ne peut y être debout que ſous la traverſe ; elles ont en bas des eſpeces d'anneaux ou boucles de corde, dans leſquels on paſſe des piquets qu'on enfonce en terre, qui tiennent la toile de la tente bien tendue, pour que la pluie coule plus aiſément deſſus.

La canonniere, telle qu'on vient de la décrire, peut contenir ſept ou huit ſoldats. (2) Les Sergens qui occupent celles de la queue du camp, ſont comptés pour deux ſoldats. Il n'y a ainſi que ſix ou ſept hommes dans les canonieres des Sergens.

La canonniere, ſuivant les dimenſions précédentes, a environ cinquante pieds de ſuperficie, leſquels étant diviſés par huit, donnent à peu près ſix pieds quarrés pour chaque ſoldat, & douze pour chaque Sergent.

Les tentes des Officiers ſont beaucoup plus grandes que celles des ſoldats. Elles ſont larges par le haut, & l'on peut y être debout commodément ; les petites pieces de bois qui leur ſervent de fourches, ſont appellées des *mâts*, & la traverſe *faitiere.* Elles ſont tendues avec des cordes attachées à des piquets comme les canonnieres.

250. On place les tentes des ſoldats de maniere que les premieres de chaque rang ou de chaque file ſoient à la tête du

(1) Suivant l'Ordonnance citée dans la note précédente, les tentes doivent avoir cinq pieds huit pouces de hauteur, ſix pieds ſix pouces de largeur pardevant ; les côtés ſix pieds neuf pouces ; le cul-de-lampe a, ſelon ces dimenſions, trois pieds trois pouces de rayon, par conſéquent toute la longueur de la tête eſt de dix pieds.

(2) Les ſoldats ſont couchés dans les tentes ſur de la paille qu'on leur fait délivrer. Ils ont pour couvertures leurs habits. La plûpart ont de grands ſacs dans leſquels *ils* ſe mettent pour ſe coucher. Comme dans l'arriere-ſaiſon le ſéjour de la tente eſt froid, & qu'on a de la peine à s'y échauffer, il ſeroit peut-être à propos qu'à l'exemple de quelques Nations de l'Europe, on donnât deux couvertures par tente ou par chambrée. On pourroit par-là faire ſupporter aux ſoldats avec moins d'inconvéniens, les rigueurs de la ſaiſon.

camp ; comme elles ſont égales les unes aux autres, elles ſont enſemble des eſpeces de rues égales & ſemblables.

251. Les tentes des Officiers ſont placées à la queue du camp ; on ne peut leur faire former un tour régulier, comme à celles des ſoldats, à cauſe de la différence de leur grandeur.

252. Le principal objet que l'on a dans la diſtribution ou l'arrangement du camp étant de donner la facilité aux Officiers & aux ſoldats de ſe rendre aiſément & promptement à la tête du camp, on range les tentes ſur des lignes perpendiculaires au front du camp, & on laiſſe entr'elles des intervalles vuides qu'on nomme *les rues du camp*.

253. L'uſage ordinaire eſt de former autant de perpendiculaires au front de bandiere ou de rangs de tentes qu'il y a de compagnies dans le bataillon : ces compagnies ſont campées dans le même ordre qu'elles ſont placées dans le bataillon en bataille, c'eſt-à-dire, par exemple, que celle qui en occupe alors la droite, campe ſur la perpendiculaire de la droite du camp, & ainſi des autres.

Pour rendre les rues du camp plus larges & plus commodes, on adoſſe enſemble deux rangs de tentes, qui ſe touchent, ou qui forment une eſpece de petite rue entre les culs-de-lampes de deux files de tentes voiſines. Leurs ouvertures, qui ſont oppoſées l'une à l'autre, donnent dans des rues différentes, à l'exception de la premiere tente de chaque compagnie, qui a ſon ouverture en face de la tête du camp, & de celle de la derniere qui l'a vers la queue, c'eſt-à-dire, que les ouvertures de ces deux tentes ſe trouvent oppoſées ou paralleles, ſans répondre à aucune rue. On peut voir cette diſpoſition planche XXXV.

Comme les bataillons François ſont compoſés d'un nombre impair de compagnies, la derniere n'eſt point adoſſée à une autre compagnie ; elle fait face en dehors, vis-à-vis le flanc du bataillon voiſin. (1)

La file de tentes de la compagnie des Grenadiers, fait auſſi face en dehors du camp du bataillon ; c'eſt-à-dire, que les ou-

(1) Cette obſervation ne paroit avoir d'autre objet que celui de renfermer le camp du bataillon entre deux rangs de tentes qui faſſent face aux flancs des bataillons voiſins.

vertures des tentes placées ſur la perpendiculaire qu'elle occupe, ſont tournées, à l'exception de celle de la premiere & de la derniere, vers le flanc du camp du bataillon voiſin, ou vers la droite ou la gauche de l'armée : cette file eſt adoſſée à la premiere compagnie du bataillon ; elle eſt à la droite du camp, à moins que le bataillon ne ſoit campé à la gauche d'une ligne. La compagnie qui eſt à l'autre flanc du bataillon, & qui n'eſt point adoſſée, a les ouvertures de ſes tentes tournées en dehors du camp, comme on vient de le dire, à l'exception de la premiere & de la derniere, dont les ouvertures font face à la tête & à la queue du camp.

254. Pendant la guerre de 1733 & de 1741, où les bataillons étoient compoſés de dix-ſept compagnies, comme ils le ſont encore, depuis l'augmentation du premier Août 1755, le camp du bataillon étoit compoſé de huit rues, faiſant huit doubles rangs de tentes, & d'un rang ſimple.

Du tems du Roi Louis XIV, auquel les bataillons étoient de treize compagnies, leur camp avoit ſix rues, formées par ſix doubles rangs de tentes adoſſées, & un rang de ſimple : c'eſt ce camp qui eſt repréſenté planche XXXV. Ce qu'on dira pour ſon tracé, s'appliquera également au camp d'un bataillon compoſé d'un plus grand nombre de rues ou de doubles rangs de tentes adoſſées.

Dans le cas d'un bataillon compoſé de treize compagnies, ou de dix-ſept, l'uſage a été de donner le même terrein pour camper le bataillon, & ce terrein pris ſur la ligne du front du camp, a paru fixé environ à 90 ou 100 pas, c'eſt-à-dire, à 45 ou 50 toiſes : (1) c'eſt pourquoi l'augmentation du batail-

(1) En fixant le front du camp d'un bataillon à 90 pas ou 45 toiſes, on n'a pas égard à l'étendue que cette troupe occupe en bataille ; car ſi l'armée miſe en bataille à la tête du camp, doit en occuper tout le front de bandiere, comme on l'a établi ci-devant, il eſt clair que le camp de chaque bataillon doit avoir le même front que le bataillon, & que les camps de ces troupes doivent être diſtans les uns des autres du même front, en ſuppoſant que le Général veuille avoir dans ſon ordre de bataille les intervalles des troupes égaux à leur front. Dans ce cas, il faudroit, en ſuppoſant les bataillons de 12 compagnies, à 40 hommes, & d'une de Grenadiers à 45, rangés à quatre de hauteur, fixer le front de leur camp environ à 44 toiſes, ou 88 pas, & les eſpacer d'un même nombre de pas. Alors il eſt évident que l'armée étant miſe en bataille à la tête du camp, le couvrira exactement, c'eſt-à-dire, qu'elle aura la même étendue que le front de bandiere. Il ne paroît pas qu'on ſe conduiſe encore par ces principes dans l'uſage ordinaire ; cependant ils ſont de néceſſité abſolue, ſi l'on veut obſerver quelque regle dans la détermination du camp.

lon

lon n'augmente point le front de ſon camp, mais ſeulement ſa profondeur.

255. Tous ces préliminaires étant bien entendus, voici enfin la maniere dont l'Officier chargé de diſtribuer ou partager le terrein du camp d'un bataillon de treize compagnies, peut s'y prendre pour marquer ſes différentes rues, & la poſition des tentes du bataillon.

Il doit conſidérer, qu'ayant treize rangs de tentes à placer dans l'étenduë du terrein déterminé, qu'on ſuppoſe de 90 pas, ou de 270 pieds, elles couvriront chacune neuf pieds du front de ce terrein; c'eſt-à-dire, qu'elles en occuperont 117: retranchant ce nombre de 270, il reſtera 153 pieds pour les ſix rues; ce qui donnera environ 25 pieds pour chaque rue.

Ce calcul étant ainſi fait, il faut ſur la ligne AX du front du camp (*fig. 117, pl. XXXV.*) du point A, où doit commencer celui du camp du bataillon, élever une perpendiculaire AB, ſur laquelle ſeront placées les fourches du devant des tentes de la compagnie des Grenadiers.

Comme cette compagnie eſt adoſſée à une autre, il faut 18

En ſuppoſant, comme on le fait dans cet ouvrage, que le front du camp du bataillon eſt de 90 pas, ou de 45 toiſes, on verra que la conſtruction du camp avec ce front, ſera la même que s'il avoit plus ou moins d'étendue: c'eſt pourquoi on pourra ſubſtituer le front de 88 pas a celui de 90, ou tout autre front, & faire enſuite la diſtribution de ce front de la même maniere qu'on enſeigne à faire ici celle d'une étendue de 45 toiſes.

Les Réglemens pour le ſervice de l'infanterie Pruſſienne nouvellement traduits de l'Allemand, font voir que les principes que nous donnons ici pour le tracé du camp, & que nous avons déja donnés dans notre Traité ſur la *Caſtramétation*, imprimé en 1748, ſe trouvent obſervés en Pruſſe.

Le fonds des bataillons Pruſſiens, ſans les Capitaines, les Lieutenans & les ſurnuméraires, eſt d'environ 760 hommes. Comme ils ſont à trois de hauteur, il y a à peu près 250 hommes à chaque rang. Ces hommes, à un pied 8 pouces dans le rang, occupent de front 416 pieds, ou 69 toiſes 2 pieds. Ce front eſt de 69 toiſes ſur les planches de l'ouvrage dont on vient de parler. Le front du camp de ce bataillon eſt de la même quantité de toiſes. Chaque bataillon eſt formé de ſix compagnies qui campent chacune ſur deux files de tentes. Ces tentes ont huit pieds de longueur, depuis leur entrée juſqu'au fond du cul-de-lampe. Comme il y a douze files de tentes, elles occupent 96 pieds du front du camp. Il y a cinq petites rues entr'elles, à deux pieds chacune, qui font dix pieds; ſix grandes rues qui en ont chacune 51: partant les ſix en ont 306: ajoutant ces différens nombres enſemble, l'on a 412 pieds, qui valent, à 2 pieds près, 69 toiſes.

Les bataillons ſont ſéparés par un intervalle de 51 pieds; c'eſt-a dire, par une grande rue ordinaire, & cet intervalle eſt celui de ces bataillons en bataille. Tout cela eſt conforme aux regles que nous avons établies. Ces regles ſont ſi ſimples & ſi évidentes, qu'il eſt difficile de ſe diſpenſer d'y avoir égard, pour peu qu'on veuille faire attention à la relation qu'il doit y avoir entre le front du camp & celui de l'armée en bataille.

pieds pour les deux rangs de tentes, ſuppoſant qu'on ne veuille point d'intervalle entre leurs culs-de-lampes ; c'eſt pourquoi on prendra A C de 18 pieds, & l'on élevera C D perpendiculaire auſſi au front A X. Les fourches du devant des tentes de la premiere compagnie, ſeront ſur cette ſeconde perpendiculaire.

Il faut après cela marquer la rue qui eſt devant l'ouverture des tentes de la premiere compagnie. Comme elle doit avoir 25 pieds de largeur, on prendra C E, ſur le front A X, de 25 pieds, & l'on élevera la perpendiculaire E F, ſur laquelle ſeront les fourches du devant des tentes de la ſeconde compagnie.

On prendra enſuite E G de dix-huit pieds pour l'eſpace des deux rangs de tentes de la ſeconde & de la troiſieme compagnie, & l'on élevera la perpendiculaire G H, ſur laquelle ſeront les fourches du devant des tentes de cette compagnie.

Après quoi on prendra G I de 25 pieds pour la ſeconde rue, & l'on continuera le reſte du tracé du camp, comme on vient de l'enſeigner, ce qui ne paroît ſuſceptible d'aucune difficulté.

256. En opérant de cette ſorte, on peut faire la diſtribution du camp ſur toutes ſortes de terreins ; car il eſt évident qu'il ne s'agira jamais que d'augmenter ou de diminuer la largeur des rues, & que tout ce qu'il y a de fixe dans cette diſtribution du terrein du front du camp, c'eſt *l'emplacement que les tentes en occupent*, c'eſt-à-dire, autant de fois neuf pieds qu'il y a de rangs de tentes dans le bataillon.

On pourra avec la même facilité changer les proportions du camp à la volonté du Général. Si l'on veut, par exemple, un intervalle entre le cul-de-lampe des tentes, ou de *petites rues*, (1) auſquelles on donne ordinairement trois pieds de largeur, on prendra 21 pieds ſur le front du camp pour la diſtance des deux perpendiculaires A B, C D, ſur leſquelles ſont les fourches du devant des tentes qui donnent dans des rues différentes : alors il reſtera un vuide de trois pieds entre les culs-de-lampe de ces tentes, &c.

Si ſur le front déterminé de 90 pas, ou de 270 pieds, il

(1) Ces petites rues ſont utiles pour donner la facilité de tendre les tentes, & faire une rigole entre les culs-de-lampe pour l'écoulement des eaux.

falloit former dix-ſept rangs de tentes, on auroit pour l'eſpace que ces rangs occuperoient ſur le front de bandiere, dix-ſept fois neuf pieds, ou 153 pieds: retranchant ces pieds de 270 du front du camp du bataillon, il en reſtera 117 pour la largeur des huit rues du bataillon: diviſant ce nombre par huit, on trouvera environ quatorze pieds & demi pour la largeur de chaque rue.

Si l'on ſuppoſe le front du bataillon de 108 pas ou de 324 pieds, on ôtera d'abord de ce nombre celui de l'eſpace des 17 rangs de tentes, c'eſt-à-dire, 153 pieds; il reſtera 171 pieds, dont la huitieme partie 21, ſera la largeur de chaque rue du camp d'un bataillon de 17 compagnies, rangées ſur 17 rangs de tentes, dont le front eſt de 54 toiſes ou de 108 pas.

257. Préſentement, pour déterminer la profondeur du camp, il faut obſerver que la regle commune eſt de prendre ſur les perpendiculaires qui en forment les rues, neuf pieds pour la diſtance de l'ouverture d'une tente à l'autre, ou de la fourche du devant de cette tente à la fourche de la ſuivante.

De cette maniere il y a un intervalle de trois pieds entre les tentes voiſines; car les tentes ne couvrant que ſix pieds de largeur, elles ont chacune trois pieds de part & d'autre de la fourche du milieu de leur ouverture; ainſi ces fourches étant eſpacées de neuf pieds, l'intervalle qui ſépare les tentes eſt de trois pieds.

On laiſſe trois pieds de plus entre la premiere & la ſeconde tente de chacune des extrêmités de chaque file, c'eſt-à-dire, de la tête & de la queue, parce que ces tentes ayant leur ouverture tournée de maniere que leur longueur eſt priſe ſur les lignes de la profondeur du camp, elles occupent neuf pieds de ces lignes. Ainſi pour avoir un intervalle de trois pieds entre les tentes voiſines, il faut par conſéquent prendre une longueur de douze pieds pour l'emplacement de ces deux tentes.

Les perpendiculaires AB, CD, &c. ſe marquent ordinairement avec des *fiches*, qui ſont des eſpeces de grands bâtons, piquets ou hallebardes, & la place de la fourche du devant de chaque tente, eſt aſſez communément marquée par une petite branche.

Il ſuit de ce qu'on vient de dire, que la longueur des rues du camp dépend du nombre des tentes de chaque rang; qu'ainſi

ſi l'on a ſix tentes dans chaque rang, comme dans la planche XXXV, la premiere & la derniere occuperont 24 pieds, compris leur intervalle, les quatre autres qui ont 24 pieds, plus trois intervalles de trois pieds, qui font enſemble 33 pieds, étant jointes aux précédentes, donneront, dans cet exemple, pour la profondeur ou la longueur des rues, 57 pieds, ou neuf toiſes trois pieds.

Lorſqu'une compagnie ſe trouve fort foible, & qu'elle n'a pas beſoin du même nombre de tentes que les autres pour loger les ſoldats dont elle eſt compoſée, on marque la profondeur du camp, comme ſi la compagnie étoit complette, & on laiſſe dans le milieu du rang des tentes, le vuide que le *non complet*, peut y occaſionner; de cette façon le camp a toujours la même régularité.

258. Après les tentes des ſoldats, on laiſſe ordinairement un eſpace vuide, au milieu duquel on fait ce qu'on nomme les *cuiſines:* ce ſont des eſpeces de fourneaux pratiqués dans la terre, où l'on fait du feu, & où les ſoldats font cuire les choſes néceſſaires à leur ſubſiſtance.

Derriere les cuiſines, ſuivent, dans le même alignement de la profondeur du camp, les tentes des Tambours & des Vivandiers; puis celles des Officiers ſubalternes; enſuite celles des Capitaines, qui doivent être auſſi, autant qu'il ſe peut, ſur la même ligne que celles des ſoldats: à la queue du camp, ſont les tentes du Colonel & du Lieutenant-Colonel.

REMARQUE.

259. On a déja obſervé que la diſpoſition des tentes des Officiers ne formoit pas un arrangement régulier. Cependant les Ordonnances le preſcrivent: mais il difficile de s'y conformer ailleurs que dans les camps de paix.

On a eſſayé de repréſenter à peu près, dans la figure 112, planche XXXV, l'emplacement de ces tentes, afin de donner une idée plus exacte de tout le camp, c'eſt-à-dire, de l'ordre des tentes des ſoldats, & de la poſition de celles des Officiers. On ſent bien que cette poſition peut varier de différentes manieres, mais en général il faut toujours faire enſorte que les tentes des Officiers ne ſoient pas placées vis-à-vis les rues du

camp du bataillon, & qu'elles ſoient dans le prolongement de celle des ſoldats.

260. Voici les diſtances preſcrites par l'Ordonnance du 17 Février 1753, pour l'emplacement de ces différentes tentes, ſuivant la profondeur du camp.

A dix pas des dernieres tentes des ſoldats, ſont les cuiſines.

A dix pas des cuiſines, les tentes des Tambours & des Vivandiers.

A quinze pas de celles-ci, les tentes des Officiers ſubalternes.

A vingt pas de là, les tentes du Major & des Capitaines.

Enſuite à vingt-cinq pas de ces tentes, celles du Colonel & du Lieutenant-Colonel.

Ce qui donne pour la profondeur de l'emplacement de toutes ces tentes 80 pas, qui ſont 40 toiſes, & pour celles de tout le camp environ 50 toiſes, ſuppoſant qu'on n'ait que ſix tentes dans chaque compagnie, comme dans la planche XXXV.

Lorſqu'un Régiment eſt campé, on place la Chapelle vis-à-vis le centre du Régiment, auprès de la garde du camp, qui ſe poſe ſuivant l'Ordonnance du 7 Février 1753, à 130 pas en avant de la ligne des faiſceaux, ou à 65 toiſes de cette ligne.

Ceux qui voudront entrer dans tout le détail de la police du camp, pourront avoir recours à l'Ordonnance du 17 Février 1753, & au Livre *de M. de Bombelles, ſur le ſervice journalier de l'infanterie.* On va donner en peu de mots la maniere dont cet Officier Général enſeigne le tracé du camp d'un bataillon.

261. Cette maniere conſiſte à avoir un cordeau long de 270 pieds, qu'on poſe ſur la ligne du front du camp. A ce cordeau, ſont marquées, avec des morceaux d'étoffes de différentes couleurs, toutes les diſtances où il faut élever des perpendiculaires ſur le front du bataillon. On marque avec des piquets toutes ces diſtances ſur le terrein. On détermine enſuite les perpendiculaires de la droite & de la gauche avec une petite équerre, ou bien avec un Livre ou une *carte à jouer*, ou avec quelque autre choſe qui ſoit à angles droits. (1)

(1) Si l'on veut élever les perpendiculaires dont il s'agit ici avec quelque exactitude ;

On enleve après le cordeau du front; on va le porter ſur la ligne qui doit terminer la queue du camp des tentes des ſoldats, où on remarque de nouveau avec des piquets ou jallons toutes les diviſions du cordeau : de cette maniere on a deux points de chaque perpendiculaire ; ce qui les détermine abſolument, &c.

Cette maniere eſt ſans doute aſſez commode ; mais pour qu'elle ait lieu, il faut que le camp ſuive toujours les mêmes proportions (1). Si l'on veut y changer quelque choſe, le cordeau n'eſt plus d'uſage : auſſi ne s'en ſert-on point dans la cavalerie, quoique le projet de réglement, inſeré dans le code militaire de M. *Briquet*, le preſcrive.

CHAPITRE III.

Du camp de l'eſcadron.

262. APRÈS avoir donné la formation du camp d'un bataillon, il faut donner le même détail pour celui de l'eſcadron.

On meſure d'abord, comme dans le bataillon, ſur la ligne du front de bandiere, l'étendue du terrein fixé pour l'emplacement du front du camp de l'eſcadron ; après quoi les Officiers particuliers de l'eſcadron, chargés du détail du camp, en font diſtribuer le terrein, ſuivant les proportions qu'il doit avoir.

il faut abſolument ſe ſervir d'une équerre, ou d'un demi-cercle, ou bien élever ſimplement avec un cordeau une perpendiculaire ſur le terrein. Les moyens qu'on indique ici ſont inſuffiſans, & l'on ne peut s'en promettre aucune préciſion dans l'exécution ou la pratique.

(1) Un autre inconvénient du cordeau, c'eſt qu'il n'eſt pas aiſé de l'étendre toujours également ; qu'il s'alonge & ſe raccourcit ſuivant les différentes impreſſions de l'air ou du tems. Il eſt vrai qu'il ne peut pas réſulter delà des erreurs fort conſidérables, mais enfin, il peut en réſulter. Et comme quelqu'attention qu'on ait à les éviter, on en commet toujours dans la pratique, il paroît que l'expédient qu'on doit adopter, eſt celui qui en produit le moins. On dira peut-être que le cordeau donne plus de facilité aux ſergens de marquer le camp, & que les meſures qu'on leur preſcriroit pourroient les embarraſſer ; mais il faudroit avoir bien peu d'intelligence pour ne pouvoir pas comprendre qu'on doit donner tant de pas ou de pieds aux tentes, aux rues & aux intervalles ſur le front du camp : car voilà en quoi conſiſte toute la difficulté. Les ſergens ſont chargés tous les jours de détails plus difficiles, & aſſurément celui qu'on propoſe n'eſt pas au deſſus de leur portée.

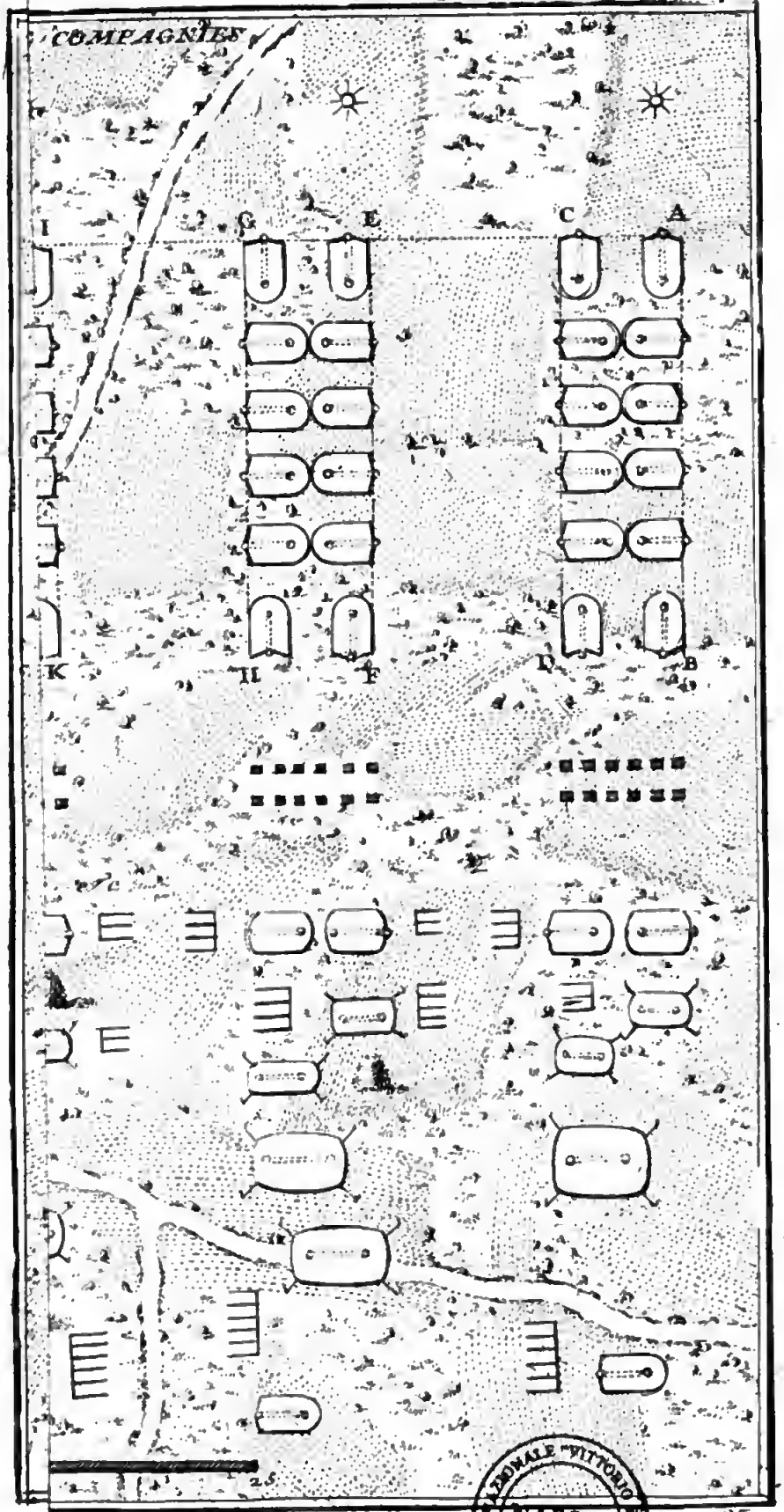

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

Les tentes des cavaliers ſe mettent, de même que celles des ſoldats, ſur des lignes perpendiculaires au front du camp: l'uſage eſt de former autant de rangs de tentes ou de perpendiculaires qu'il y a de compagnies dans l'eſcadron.

Ainſi l'eſcadron étant ordinairement de quatre compagnies, ſon camp eſt compoſé d'autant de rangs de tentes ou de perpendiculaires; deux de ces rangs ſont adoſſés au milieu du terrein du camp, les deux autres rangs le terminent à droite & à gauche, en formant chacun une rue entre le double rang qui occupe le milieu.

Les deux rangs de tentes de la droite & de la gauche ont leurs ouvertures vers le dedans du camp, c'eſt-à-dire dans les rues qu'ils forment, & les tentes du double rang les ont vers celles de la droite & de la gauche, ainſi qu'on le voit Planche XXXVI.

On place les chevaux ſur des lignes perpendiculaires au front du camp, qui ſont ainſi paralleles à celles des tentes. Ils ont la tête tournée du côté de l'ouverture des tentes, & la croupe vers la rue, de la même maniere que des chevaux ſont placés dans une écurie qui contient deux rangées de chevaux; car alors ils ont tous la tête vers la muraille du rang qu'ils occupent, & la croupe vers le milieu de l'écurie.

Les chevaux ſont attachés par le licol à des piquets de trois pouces ou environ de diametre, bien enfoncés dans la terre à coups de maillets. Ces piquets ont environ trois pieds hors de terre, & ils ſont alignés les uns ſur les autres, de maniere qu'ils forment une ligne droite parallele à l'ouverture des tentes, devant leſquelles ils ſont plantés. Pour empêcher les chevaux de tourner autour, on joint enſemble les piquets avec une corde bien tendue, qui entoure leur partie ſupérieure, & qui les tient dans une ſituation fixe & ſolide: cette corde empêche que les chevaux ne s'approchent plus près des tentes que de la diſtance qu'il y a entre l'ouverture de ces tentes & les piquets.

Pour donner une idée exacte de cette poſition, on joint ici le profil de ces piquets.

A, A eſt le terrein où ils ſont enfoncés.
B, B, B eſt la tête des piquets.
Et C, C eſt la corde qui les joint enſemble (1).

L'eſpace qui eſt entre les piquets & les tentes, eſt ordinairement de 3 pas ou de 9 pieds, afin que les cavaliers puiſſent y paſſer librement. Une partie de cet eſpace ſert auſſi comme de mangeoire aux chevaux: ils paſſent la tête & le col pardeſſus la corde qui tient les piquets, pour tirer le fourrage qu'on met devant eux.

263. Le fourrage ſe met en tas entre les tentes des cavaliers, comme on le voit en *f*, *f*, &c. planche XXXVI.

264. Les tentes de la cavalerie ſont faites de la même ma-

(1) Les chevaux attachés de cette ſorte hors des tentes, ſont expoſés au froid & à la pluie, ce qui les fait dépérir très-ſenſiblement. Les Princes d'*Orange* s'y prenoient d'une autre maniere. Ils couvroient les chevaux de leur cavalerie d'une eſpece de toit formé d'une toile bien tendue, qui les garantiſſoit des injures de l'air. Il ne paroît pas qu'ils ayent été imité en cela des autres Puiſſances de l'Europe. Les Hollandois même n'en continuerent pas l'uſage; mais comme la conſervation des chevaux en campagne eſt un objet très-important, & auquel on ne peut donner trop d'attention, M. le Maréchal de *Saxe*, propoſe dans ſes *Réveries* ou *Mémoires ſur la Guerre*, de former chaque file de tentes de la cavalerie d'une ſeule tente, qui couvre également les hommes & les chevaux. « Avec » cette précaution, dit cet illuſtre Général, les chevaux s'entretiendront avec la » moitié moins de nourriture, & par conſéquent ne ſeront pas ſi fatigués a aller » chercher le fourrage: par la même raiſon l'armée ſubſiſtera plus long-tems » dans un pays, & elle tiendra la campagne bien plus long-tems que l'ennemi » qui n'aura pas ces moyens; ce qui me » paroît, ajoute-t'il, d'une aſſez grande » conſéquence pour qu'on y faſſe une ſérieuſe attention. En effet, il eſt certain » que la plus grande partie du fourrage ſe » perd en fumier, parce que lorſqu'il » pleut, le cheval en trépignant fait de la » boue ſous lui. Le cavalier, pour le ſoulager, lui fait une nouvelle litiere, mais » dans un moment elle eſt réduite en » boue. Le cheval ne peut pas ſe coucher » dans l'eau, il reſte les quatre pieds, & » la tête enſemble; il ſe morfond, la colique le prend, & le voila auſſi-tôt mort » que malade. »

Le cheval étant à l'abri de la pluie, a moins beſoin de litiere. Par là on épargne le fourrage, on ménage ſa cavalerie, & l'on ſubſiſte plus long-tems dans le même pays.

On trouve dans *Homere* des preuves de l'attention des Anciens pour la conſervation des chevaux. Les chevaux, dit cet Auteur, parlant de ceux de la cavalerie d'Achille, *étoient dans les tentes de leurs maîtres*, près de leurs chars, *bien couverts*, &c. Iliade d'Homere, traduction de Madame Dacier, Liv. II, p. 158.

niere

niere que celles de l'infanterie ; mais elles ſont beaucoup plus grandes, afin que les cavaliers y puiſſent tenir leur équipage à l'abri des injures du tems ; comme leur ſelle, leurs bottes, & leurs armes. Ils y gardent auſſi leur mouſqueton, parce qu'étant à cheval en ſortant du camp, ils ne le prendroient pas aux faiſceaux auſſi commodément que les ſoldats y prennent leurs fuſils. (1)

265. L'étendue du front ou du terrein du camp d'un eſcadron, n'eſt pas moins de 45 pas, ou 135 pieds, & il ne paſſe guere 60 pas ou 180 pieds.

Selon le projet d'inſtruction pour le ſervice de la cavalerie inſéré dans le Code Militaire de M. *Briquet*, & ſelon l'Inſtruction ſur le ſervice de la cavalerie du 22 Juin 1755, il faut, pour qu'un eſcadron ſoit bien campé, qu'il ait 56 pas, ou 28 toiſes de front ; ce qui revient à peu près à l'eſpace qu'il occupe en bataille : car comme les quatre compagnies dont il eſt compoſé ſont actuellement (Avril 1757.) de 40 hommes chacune, il a 160 cavaliers. L'eſcadron étant en bataille ſur trois rangs, chaque rang eſt de 53 hommes, qui, à trois pieds dans le rang, donnent pour l'étendue du front de l'eſcadron 26 toiſes trois pieds, ou 53 pas. Nous le ſuppoſerons ici de 55 pas, ou de 165 pieds. (2)

266. Avant de déterminer la diſtribution de ce terrein, il faut connoître l'étendue ou l'eſpace que les tentes des cavaliers en occupent.

Il y a eu de ces tentes dans les dernieres guerres qui avoient plus de ſeize pieds d'étendue en longueur, ſur environ dix en largeur. (3) On les ſuppoſera dans cet ouvrage de quinze pieds de longueur, & de neuf de largeur.

(1) Il eſt certain que les mouſquetons étant dans les tentes des cavaliers, ils les prennent plus aiſément que s'ils étoient en faiſceaux à la tête du camp : mais il eſt clair que lorſque le feu prend dans ces tentes, il réſulte beaucoup d'accidens des armes qui y ſont chargées.

(2) Si le front de l'eſcadron rangé en bataille étoit de 25 toiſes, comme on peut le ſuppoſer ſans erreur ſenſible, celui du camp de cette troupe devroit être de la même quantité ou de 50 pas : on le fixe ici à 55, pour ſe conformer à l'uſage qui nous a paru le plus ordinaire ; mais ce nombre eſt abſolument indifférent pour apprendre à marquer les camps de cette eſpece : quel qu'il puiſſe être, le tracé du camp ſe fera toujours avec la même facilité.

(3) Toutes les tentes des cavaliers ne ſont pas ſi ſpacieuſes qu'on le ſuppoſe ici : mais on peut diminuer les dimenſions autant qu'on le voudra ; le calcul ſera toujours le même. Lorſque les tentes ſeront plus petites, il en réſultera ſeulement de plus grandes rues. On leur donne la lon-

Comme il y a quatre rangs de tentes dans l'eſcadron, & qu'elles occupent chacune quinze pieds de longueur, ſuivant leur plus grande dimenſion, qui eſt parallele au front du camp, elles occupent donc ſoixante pieds de ce front; ſi l'on veut laiſſer un intervalle ou une ruelle entre les culs-de-lampes des tentes du milieu de l'eſcadron, qui ſoit, par exemple, de trois pieds, on aura ſoixante-trois pieds pour l'emplacement des tentes & de la petite rue du milieu.

267. Maintenant il faut conſidérer que la ligne des piquets où ſont attachés les chevaux, étant à neuf pieds de la perpendiculaire ſur laquelle ſont les ouvertures des tentes, les quatre files de chevaux de l'eſcadron contiendront quatre fois neuf pieds, c'eſt-à-dire, 36; ajoutant ce nombre au précédent 63, l'on aura 99 pieds pour l'emplacement des tentes, & pour l'eſpace qui eſt entre ces tentes & les chevaux. Retranchant ce nombre du front du camp 165, il reſte 66 pieds pour les deux largeurs des rues de l'eſcadron, qui, par ce calcul, ſe trouvent avoir 33 pieds chacune; ce qui n'eſt guere que l'eſpace néceſſaire pour contenir deux rangs de chevaux, paſſer librement dans le milieu de la rue, & pour la place du fumier qu'on pouſſe derriere les chevaux, lorſqu'on eſt long-tems dans le même camp. (1)

268. Les dimenſions de toutes les parties du front du camp étant ainſi déterminées, il faut, pour tracer le camp du premier point A de la droite du front de bandiere AX (*fig. 118*,

gueur de quinze pieds dans l'Inſtruction ſur le ſervice de la cavalerie, du 22 Juin 1755. Chacune de ces tentes doit contenir ſix hommes. Il y en a une particuliere pour le Maréchal des Logis.

(1) L'Inſtruction pour le ſervice de la cavalerie du 22 Juin 1755, donne 18 pas ou 9 toiſes à la largeur des grandes rues.

Dans les camps de *Maurice*, Prince d'Orange, ces rues avoient 40 pieds, a compter de part & d'autre des piquets où les chevaux étoient attachés. L'intervalle des piquets aux barraques, ou aux *huttes* des cavaliers, étoit de cinq pieds. Ainſi la largeur totale des grandes rues du camp de la cavalerie, étoit de 50 pieds: celle que l'on vient de fixer eſt de 51.

Stévin, qui rapporte les meſures précédentes, dans ſa *Caſtramétation*, ſe ſert du pied de *Delf*; (on doit au moins le ſuppoſer, parce qu'il ſe ſert de ce pied dans ſa fortification, & qu'il ne dit point quel eſt celui qu'il employe dans ſa Caſtramétation.) Ce pied, ſuivant pluſieurs Auteurs, differe ſi peu du pied François, que 1000 pieds de *Delf*, répondent à peu près à 1000 pieds François. La longueur qu'il donne, dans ſon Traité de fortification, pour le quart de celle du pied de *Delf*, eſt un peu plus petite que le quart du pied de Roi. Quoiqu'on ne puiſſe guere compter ſur l'exactitude des meſures ainſi exprimées, il en réſulte toujours que le pied de *Delf*, dans les calculs de l'eſpece dont il s'agit ici, peut être regardé comme ſenſiblement égal au pied François.

pl. XXXVI.) meſurer AB de 15 pieds, vers la gauche pour l'emplacement de la premiere tente de la rangée de la droite; élever de B, ſur AX, la perpendiculaire BC, ſur laquelle ſeront poſées les fourches du devant des tentes des cavaliers de la premiere compagnie.

On prendra enſuite le point D à neuf pieds de B, & l'on élevera la perpendiculaire DE, ſur laquelle ſeront plantés les piquets pour l'attache des chevaux de la premiere file de tentes.

On prendra après cela DF de 33 pieds, pour la largeur de la premiere rue de l'eſcadron, & l'on élevera ſur le front AX, la perpendiculaire FG, ſur laquelle ſeront les piquets des chevaux de la ſeconde compagnie, ou de la ſeconde file de tentes.

A neuf pieds de cette perpendiculaire, c'eſt-à-dire, au point H, on élevera HI auſſi perpendiculaire à AX; les fourches du devant des tentes de la ſeconde compagnie ſeront ſur cette ligne.

On prendra le point K ſur AX, à 33 pieds de H, & l'on élevera de ce point la perpendiculaire KL, ſur laquelle ſeront les fourches du devant des tentes de la troiſieme compagnie: comme les tentes occupent quinze pieds de longueur, il y aura un intervalle ou une ruelle (1) de trois pieds entre les culs-de-lampes des tentes adoſſées au milieu de l'eſcadron.

A neuf pieds de cette ligne, on élevera MN, auſſi perpendiculaire à AX, pour la ligne des piquets des chevaux de la troiſieme compagnie.

On prendra le point O, à la diſtance de 33 pieds du point M, & l'on élevera la perpendiculaire OP, pour la ligne des piquets des chevaux de la quatrieme compagnie.

Enfin à neuf pieds de O, c'eſt-à-dire, au point R, on élevera la perpendiculaire RS, ſur laquelle ſeront les fourches du devant des tentes de la quatrieme compagnie.

269. Il eſt évident que tout ce qu'il y a de fixé invariablement dans le tracé du camp de l'eſcadron, *c'eſt l'emplacement & la longueur des tentes, la diſtance de ces mêmes tentes aux pi-*

(1) Au milieu de cette ruelle on pratique ordinairement, comme dans les camps de l'infanterie, une petite rigolle pour faire écouler les eaux du camp, & le tenir ſéchement.

quets des chevaux, & la petite rue de trois pieds, qui eſt entre les deux rangées des tentes du milieu de l'eſcadron.

270. Les Etendards de l'eſcadron ſe placeront ſur le front de bandiere AX, aux points D & Q, où commencent les lignes des piquets des chevaux de la premiere & de la derniere compagnie.

271. Pour régler maintenant la profondeur du camp de l'eſcadron, il faut conſidérer qu'on donne juſqu'à trente pieds à la diſtance de la fourche du devant d'une tente de cavalier à la voiſine (1), comme on ſuppoſe neuf pieds pour la largeur de chaque tente : il y en a quatre & demi de part & d'autre de la fourche ; & il reſte ainſi vingt ou vingt-un pieds entre chaque tente ; ce qui ſert à mettre le fourrage, ainſi qu'on l'a déja dit (2).

Si l'on ſuppoſe que chaque compagnie ait beſoin d'une rangée de ſept tentes, comme on le voit dans la Pl. XXXVI, il y aura ſix intervalles qui feront 180 pieds ou 30 toiſes, ſuppoſant que la fourche ou le mât de la premiere tente ſoit à trois pas ou 9 pieds du front de bandiere ; ce qui fait une toiſe & demie : la profondeur du camp de l'eſcadron ſera de 31 toiſes 9 pieds, non compris l'emplacement que les officiers occupent à la queue de l'eſcadron.

REMARQUE.

Sur la profondeur du camp de l'eſcadron.

272. La profondeur du camp de l'eſcadron, ou la longueur de ſes rues, ne peut ſe régler avec préciſion que par l'eſpace néceſſaire pour les chevaux d'une compagnie de cavalerie, attachés à côté les uns des autres. Ainſi, ſi l'on ſuppoſe que chaque cheval occupe trois pieds de largeur (3), ce qui paroît

(1) L'Inſtruction ſur le ſervice de la cavalerie en campagne du 22 Juin 1755, ne preſcrit que ſept pas, ou vingt-un pieds entre les fourches des tentes de chaque compagnie.

(2) L'Inſtruction qu'on vient de citer dans la note précédente, porte que les cavaliers de la derniere tente ou de la derniere chambrée, pour éviter les accidens du feu, à cauſe de la proximité des cuiſines, mettront leur fourrage entre leur tente & celle qui la précede.

(3) *Stévin* marque, dans ſa Caſtramétation, que *Maurice*, Prince d'Orange, faiſoit compter dans la longueur des files du camp de la cavalerie, quatre pieds par cheval.

être le moindre eſpace qu'on puiſſe lui donner dans l'écurie, & ſi l'on ſuppoſe auſſi que la compagnie eſt de 40 cavaliers, on aura quarante chevaux qui occuperont vingt toiſes de longueur : mais les chevaux de chaque tente ou chambrée doivent être ſéparés; d'ailleurs il faut conſerver des intervalles libres, afin que les cavaliers, en ſortant de leurs tentes, puiſſent paſſer tout de ſuite dans la rue du camp, tant pour leur ſervice, que pour panſer leurs chevaux. Ces intervalles ne peuvent guere ſe régler que par la largeur des tentes, qui eſt de 9 pieds; c'eſt pourquoi, s'il y a ſept tentes dans une rue ou dans une compagnie, on aura ſix intervalles de neuf pieds, c'eſt-à-dire, cinquante-quatre pieds ou neuf toiſes: ajoutant à ces neuf toiſes les vingt qu'occupent les chevaux, & la diſtance d'environ une toiſe qui ſe trouve entre le front de bandiere & la premiere tente, on aura environ trente toiſes pour la profondeur du camp d'un eſcadron, c'eſt-à-dire, à peu près la même que celle qu'on vient de fixer (1).

273. Les proportions de la profondeur du camp étant réglées, on piquera, ſur les perpendiculaires, au front de bandieres, c'eſt-à-dire, ſur celles où les fourches du devant des tentes doivent être placées, une fiche ou une petite branche à la diſtance de neuf pieds de ce front.

A trente pieds de cette premiere fiche, ſur la même ligne, on piquera une autre fiche, & ainſi de ſuite : on obſerve que les deux fourches de chaque tente forment une perpendiculaire ſur la profondeur du camp, afin que les tentes ſe trouvent placées parallélement, ſelon leur longueur, au front du camp.

Le premier piquet de la corde où les chevaux ſont attachés, doit, ſuivant le projet inſéré dans le Code Militaire pour le ſervice de la cavalerie, être planté ou enfoncé devant le mât ou la fourche de la premiere tente (2); c'eſt ce qu'on a obſer-

(1) L'Inſtruction du 22 Juin 1755, donne à la profondeur des files des tentes des cavaliers, (ces files étant de ſix tentes) trente-ſix pas ou dix-huit toiſes. Lors de cette inſtruction, les compagnies de cavalerie étoient réduites à trente hommes, préſentement qu'elles ſont de quarante, cette longueur ne ſeroit pas ſuffiſante. Elle doit être, au moins, de quarante-huit pas, ou de vingt-quatre toiſes. On dit au moins, par ce qu'avec cette profondeur, on ne peut donner aux intervalles entre les chevaux de chaque tente ou de chaque chambrée, qu'a peu près trois pieds; ce qui eſt une étendue fort petite pour paſſer commodément dans les grandes rues du camp.

(2) L'Inſtruction pour le ſervice de la cavalerie du 22 Juin 1755, porte ſeule-

vé dans la Planche XXXVI. Cette regle ne paroît pas cependant être ſuivie exactement : il eſt aſſez ordinaire de placer les chevaux de maniere qu'ils débordent à peu près également de part & d'autre de chacune des tentes auxquelles ils appartiennent.

Après les tentes des cavaliers, on laiſſe un eſpace vuide pour les cuiſines. Il y a quelques troupes, comme la Maiſon du Roi & la Gendarmerie, qui les mettent dans le milieu des intervalles des tentes (1). Lorſqu'il y a des forges à la ſuite de l'eſcadron, on les place dans l'alignement du terrein occupé par les cuiſines.

Après les cuiſines, ſont les tentes des vivandiers, enſuite celles des officiers, qui doivent être dreſſées ou tendues dans le prolongement de celles des cavaliers : toutes ces tentes ne ſont pas tendues avec la même régularité que celles des cavaliers. La planche XXXVI pourra donner une idée aſſez exacte de leur diſpoſition.

Le projet d'inſtruction pour le ſervice de la cavalerie, du 22 juin 1755, preſcrit 15 pas pour la diſtance du mât de la derniere tente des cavaliers aux cuiſines, qui occupent ordinairement deux pas de largeur. Les forges doivent être placées ſur le même alignement : on donne dix pas à l'intervalle qui les ſépare des tentes des vivandiers ; vingt pas de celui de ces tentes à celles des Lieutenans ; pareille diſtance pour celui des tentes de ces Officiers aux tentes des Capitaines.

A l'égard des tentes des Officiers ſupérieurs, elles doivent être à trente pas en arriere de celles des Capitaines.

Toutes ces diſtances étant ajoutées enſemble, donnent 97 pas, ou environ 49 ou 50 toiſes pour la profondeur de cette partie du camp.

Comme il faut que les chevaux puiſſent ſortir librement des différens côtés du camp, ſoit pour aller boire, ou pour aller au fourrage, ou enfin pour d'autres raiſons, la queue des rues doit toujours être libre, de même que le paſſage, pour ſortir du camp par cette extrêmité.

ment que ce piquet ſera mis vis-à-vis cette premiere tente, qui eſt celle du Maréchal des Logis de la compagnie.

(1) Elles ſont dans ces endroits placées plus commodément pour leur uſage, qu'à la queue du camp, mais il faut alors éloigner davantage les tentes les unes des autres ; ce qui augmente la profondeur du camp.

Les rues ſervent encore de communication pour les différentes troupes qui vont de la tête à la queue, & de cette partie à la tête ; & cela, lorſqu'il arrive que le Général, pour reſſerrer le camp, ne laiſſe point d'intervalles entre le camp de deux eſcadrons voiſins.

274. On obſervera à ce ſujet que l'Inſtruction pour le ſervice de la Cavalerie, du 22 juin 1755, porte qu'il doit y avoir ſix pas d'intervalle entre les camps des Régimens de ce corps, 30 pas d'une brigade à la voiſine, & 50 pour l'eſpace qu'on laiſſe ordinairement entre la cavalerie & l'infanterie : mais ces diſtances conformes à l'uſage, ne ſont appuyées d'aucun principe ; elles ſemblent n'avoir été établies que pour marquer les diviſions des troupes dans le camp, & faciliter le paſſage des équipages qui vont à la queue.

On a vu, N°. 235 & 236, les différentes raiſons qui démontrent que les intervalles des camps des eſcadrons doivent être égaux à ceux que ces troupes obſervent en bataille : c'eſt pourquoi ſi l'on veut, dans ce cas, leur en donner de même étendue que leur front, on en uſera de même dans le camp. C'eſt cette regle à laquelle on s'arrêtera dans cet Ouvrage : elle n'eſt d'ailleurs qu'une ſuite & une application des différentes obſervations qu'on a faites ſur le terrein néceſſaire pour mettre une armée en bataille. On ajoutera ſeulement, au ſujet des intervalles des différens camps de l'armée, qu'outre la facilité qu'ils donnent pour les communications de la ſeconde ligne avec la premiere, ils ſervent encore à éviter les accidens du feu, ou du moins à remédier aiſément aux déſordres qu'il peut cauſer dans le camp. Auſſi M. le Marquis de *Santa-Crux* preſcrit-il, dans ſes Réflexions militaires, *de laiſſer à ce ſujet des eſpaces ſuffiſans d'une compagnie à l'autre, & d'un régiment à l'autre régiment, eu égard à la grandeur du terrein, &c.*

275. Lorſqu'on demeure quelque tems dans un même camp, comme pendant la durée d'un ſiége, les cavaliers font des eſpeces d'écuries, ſçavoir l'été, avec des branches & des feuillages, & pendant l'automne, avec de la paille & du bois.

On fait auſſi quelquefois, pour la commodité des hommes, dans un camp à demeure, c'eſt-à-dire, qu'on doit occuper quelques jours, des *feuillées*, qui ſont des eſpeces de petits

bâtimens de feuillages ou de branches d'arbres : dans l'automne, on fait des barraques avec de la paille. Lorſque le Général permet qu'on uſe de cette commodité, on voit, dans l'infanterie, de ces ſortes de petits ouvrages conſtruits avec beaucoup de propreté & de régularité.

On fait auſſi, à la tête du camp de chaque régiment, une feuillée, pour ſervir de Chapelle (1), dans laquelle l'Aumônier dit la Meſſe tous les jours, & où il doit faire la priere tous les ſoirs, pour les ſoldats qui ont la dévotion d'y aſſiſter.

Comme le fourrage qu'on emploie en automne eſt ſec, c'eſt-à-dire qu'au lieu d'aller le prendre dans la campagne, on va le chercher dans les granges & autres magaſins des fermiers & des payſans, & qu'on amaſſe alors quelquefois aſſez conſidérablement, on donne un peu plus d'étendue aux barraques de la cavalerie, afin quelles ſoient moins expoſées aux accidens du feu.

CHAPITRE IV.

Du camp de la Maiſon du Roi.

276. Les principes qu'on a établis pour fixer le front & la profondeur du camp d'un eſcadron, peuvent s'appliquer également aux eſcadrons de la Maiſon du Roi.

Tout ce qu'il y a de particulier, c'eſt que, comme ces eſcadrons campent ſur un plus grand nombre de files de tentes que les autres, ils ont beſoin d'un front plus étendu.

La Maiſon du Roi eſt compoſée de douze eſcadrons, ſçavoir, huit des Gardes du Corps, & quatre des Gendarmes, Chevaux-Légers & Mouſquetaires.

Les premiers ſont ordinairement appellés *eſcadrons bleus*, parce que l'habillement des Gardes du Corps eſt bleu, & les

(1) On a déja vu que, ſuivant l'Ordonnance du 17 Janvier 1753, cette Chapelle doit être, dans l'infanterie, auprès de la garde du camp, c'eſt à dire, environ à 65 toiſes en avant du front de bandiere. L'Inſtruction ſur le ſervice de la cavalerie en campagne, du 22 Juin 1755, ne parle point de la poſition de la Chapelle. On la place vers le centre du Régiment, à peu de diſtance du front de bandiere.

autres

Fig. 18. Plan du Camp d'un Escadron

Teste du Camp.

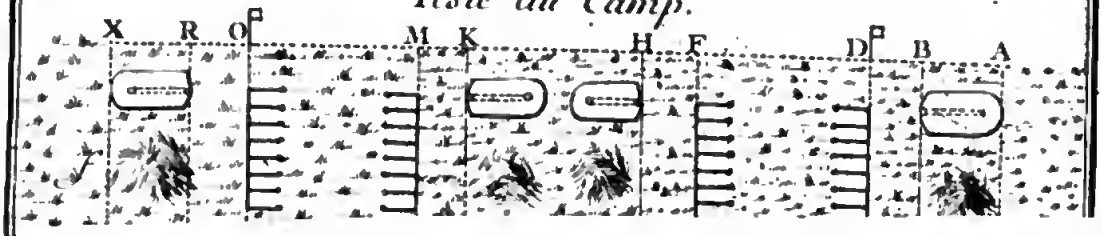

dans la planche XXXVII.

gade du camp ; c'eſt-à-dire, environ à 65 toiſes en avant du front de bandiere.

On la place vers le centre du Régiment, à peu de diſtance du front de bandiere.

autres

autres *eſcadrons rouges*, à cauſe de leurs habits qui ſont de cette couleur.

On a joint à ces douze eſcadrons, celui des Grenadiers à cheval; il campe à la droite des Gardes du Corps, & ſur la même ligne, mais ſon front, ſuivant les Ordonnances, eſt en potence ou en ligne oblique, au front de bandiere des troupes de la Maiſon du Roi.

Si l'on ſuppoſe que chacun de ces 13 eſcadrons ait 25 toiſes de front en bataille, ce qui eſt à peu près l'eſpace qu'ils occupent effectivement, leur front total, ſans intervalle, ſera de 325 toiſes.

Si l'on veut mettre entre les eſcadrons des intervalles égaux au front de chaque troupe, l'on aura 12 intervalles de 25 toiſes, qui font enſemble 300 toiſes, leſquelles étant ajoutées aux 325 précédentes, donneront 625 toiſes pour le front de la Maiſon du Roi en bataille ſur une ligne tant pleine que vuide. C'eſt la plus grande étendue que puiſſe avoir ce front, & c'eſt à peu près celui du camp des treize eſcadrons dont il s'agit, comme on va le voir par le détail ſuivant.

1°. La compagnie des Grenadiers à cheval campe ſur trois files ou trois rangées de tentes, qui forment deux grandes rues. Ces files ne ſont point adoſſées. Comme cette compagnie eſt diviſée en trois Brigades, chaque Brigade occupe une file de tentes. On donne une tente pour quatre Grenadiers.

Suppoſant la longueur de chaque tente de quinze pieds, les trois files occuperont quarante-cinq pieds de front. Donnant huit toiſes de largeur à chacune des deux grandes rues, on aura vingt-trois toiſes trois pieds pour le front du camp des Grenadiers à cheval. On peut le ſuppoſer de vingt-cinq toiſes.

2°. On laiſſe un intervalle de cinquante pas ou de vingt-cinq toiſes entre le camp des Grenadiers à cheval & celui de la premiere compagnie des Gardes du Corps.

Pour régler le front du camp de chacun des huit eſcadrons des Gardes du Corps, il faut obſerver qu'ils ſont chacun diviſés en trois Brigades; & qu'une Brigade occupe deux files de tentes. Ainſi chaque eſcadron campe ſur ſix files de tentes, qui forment trois grandes rues, & deux petites. Les quatre files du milieu ſont adoſſées deux à deux, comme on le voit dans la planche XXXVII.

Si l'on ſuppoſe que chaque tente ait quinze pieds de longueur, les ſix files occuperont 90 pieds ou 15 toiſes, ſur le front de bandiere du camp.

On donne huit toiſes de largeur aux grandes rues; par conſéquent les trois enſemble occupent un eſpace de vingt-quatre toiſes. Il y a deux petites rues de trois pieds chacune, & une autre de pareille largeur qui ſépare le camp de chaque eſcadron de la droite de celui qui le ſuit immédiatement à gauche: ces trois rues ont ainſi enſemble neuf pieds. Additionnant enſemble ces différens nombres, l'on a quarante toiſes trois pieds pour le front du camp de chaque eſcadron des Gardes du Corps. C'eſt l'étendue qu'on lui donne ordinairement.

3°. Après le camp des Gardes du Corps, ſuit immédiatement celui du premier eſcadron, ou de la premiere compagnie des Mouſquetaires.

Cet eſcadron eſt diviſé en quatre Brigades, dont chacune occupe deux files de tentes dans le camp; par conſéquent l'eſcadron entier campe ſur huit files de tentes.

Suppoſant toujours quinze pieds de longueur aux tentes, les huit files occuperont cent vingt pieds ou vingt toiſes, ſur le front du camp. Elles forment entr'elles quatre grandes rues, qui, à huit toiſes chacune, font trente-deux toiſes: il y a quatre petites rues de trois pieds, qui font enſemble deux toiſes. L'addition de tous ces nombres donne cinquante-quatre toiſes pour le front du camp de l'eſcadron. On lui en donne ordinairement cinquante-cinq.

4°. Après le camp de la premiere compagnie de Mouſquetaires, ſuit celui de la ſeconde, qui a la même étendue & la même diſpoſition.

5°. Le camp de l'eſcadron ou de la compagnie des Chevaux-Légers, ſuit immédiatement celui des Mouſquetaires. Il forme de même huit files de tentes, & il occupe la même étendue de cinquante-cinq toiſes ſur le front de bandiere du camp.

6°. Après le camp des Chevaux-Légers, eſt celui des Gendarmes, qui ferme la gauche du camp de la Maiſon du Roi: il eſt égal & ſemblable aux précédens des Mouſquetaires & des Chevaux-Légers, & il occupe le même front.

7°. La profondeur du camp des troupes de la Maiſon du

Roi, ou la longueur de chaque file de tentes, eſt ordinairement de cent pas ou de cinquante toiſes.

A la ſuite des files des tentes des Maîtres de la Maiſon du Roi, & dans le même alignement, ſont celles des Trompettes, des Vivandiers, des Bouchers, & celles des Officiers.

Les cuiſines ſont, comme nous l'avons déja obſervé, entre les intervalles ou les eſpaces qui ſéparent les tentes d'une même file.

Chaque compagnie rouge de la Maiſon du Roi, a ordinairement au centre de ſon camp, une tente qui ſert, de jour, de Chapelle, & la nuit d'une eſpece de corps de garde, où l'on met les Etendards. A l'égard des eſcadrons bleus, cette tente eſt à la tête, à peu près ſur le front de bandiere, vers le centre du camp de la compagnie.

Lorſque la Gendarmerie ſe trouve à l'armée avec la Maiſon du Roi, elle campe immédiatement à ſa gauche, à la diſtance ſeulement de vingt-cinq toiſes du camp des Gendarmes.

Chacun des huit eſcadrons dont ce corps eſt compoſé, campe ſur quatre files de tentes. On donne ordinairement 500 pas, ou 250 toiſes au front de ces huit eſcadrons; c'eſt environ 32 toiſes pour chacun.

La figure 119, pl. XXXVII, dans laquelle on a repréſenté le camp de la Maiſon du Roi, achevera de donner tous les éclairciſſemens néceſſaires pour le former.

Les longs rectangles ombrés, expriment les files des tentes. On n'a point marqué la place des chevaux, à cauſe de la petiteſſe de l'échelle: mais on ſçait, par ce qui précede, qu'ils ſont à trois pas ou à neuf pieds des tentes dans les grandes rues, & qu'ils ont la tête tournée du côté des ouvertures des tentes.

Obſervation ſur le camp précédent.

277. Nous avons dit que le front du camp de la Maiſon du Roi, diſtribué, comme on vient de le voir, répondoit à peu près à celui qu'elle occupe en bataille, avec des intervalles égaux au front des troupes. Pour le prouver, il faut additionner les différentes parties du front de bandiere.

Front du camp des Grenadiers à cheval,	25 toiſ.
Intervalle qui ſuit,	25
Pour les 8 eſcadrons des Gardes du Corps, à 40 toiſes trois pieds chacun,	324
Pour les 4 eſcadrons des Mouſquetaires, Chevaux-Légers, & Gendarmes, à 55 toiſes chacun,	220
Total du front du camp,	594 toiſ.

Le front total du camp de la Maiſon du Roi, ſe trouve donc ainſi de 594 toiſes. Or les treize eſcadrons qui l'occupent, en ont, en bataille avec des intervalles égaux à leur front, 625, nombre qui ne differe du précédent que de 31 toiſes; ce qui fait voir, comme nous l'avons avancé, que ces deux fronts ſont à peu près égaux.

On a repréſenté, dans la planche XXXVII, ces eſcadrons en bataille à la tête du camp. Comme le front du camp des eſcadrons bleus, eſt plus petit que celui des rouges, l'intervalle qui eſt entr'eux eſt moins grand que celui de ces derniers eſcadrons.

CHAPITRE V.

Tracé général du camp.

278. Le détail dans lequel on eſt entré ſur le tracé du camp particulier de l'eſcadron, & ſur celui du bataillon, doit donner une idée nette du tracé général du camp; car l'armée n'étant compoſée que de bataillons & d'eſcadrons, celui qui ſçait les proportions qu'on doit obſerver dans le tracé du camp de chacune de ces troupes, & quels ſont les intervalles qui doivent les ſéparer, celui-là, dis-je, ſçait tout ce qu'il faut ſçavoir pour tracer le camp de toute l'armée.

Ainſi, ſuppoſant le front de bandiere déterminé, de même que le nombre de bataillons & d'eſcadrons qu'il doit contenir, le Maréchal Général des Logis de l'armée fera la diſtribution du terrein de ce front aux Officiers Majors de l'infanterie & de la cavalerie, qui en feront la répartition aux Majors des Régimens, ſuivant l'étendue qui aura été fixé pour le front

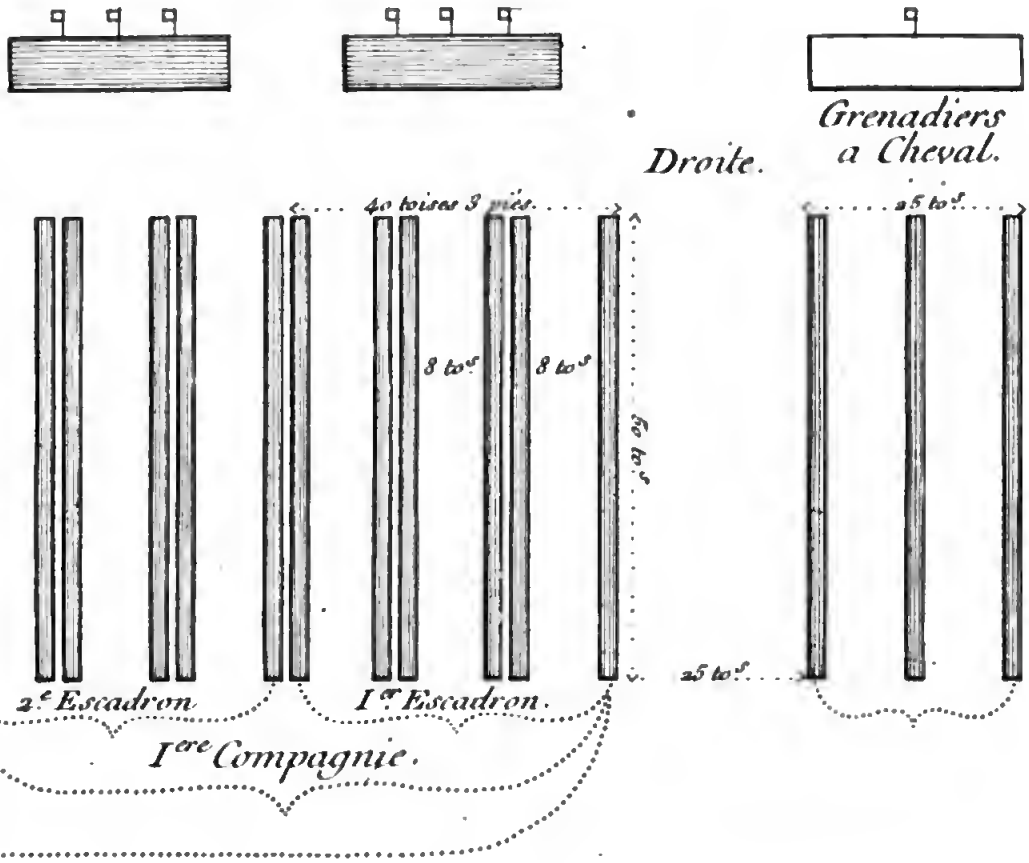

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

de chaque bataillon & de chaque eſcadron, par exemple, de 55 pas ou 165 pieds pour chaque eſcadron, comme on l'a déteminé ci-devant, & de 270 pieds pour l'infanterie, ou, ce qui eſt la même choſe, de 90 pas, & cela en commençant par la droite ou par la gauche du camp, ſur les points de vue qui déterminent la poſition du front de bandiere.

Suppoſant donc que le Maréchal Général des Logis commence la diſtribution de ſon terrein par la droite, il fera meſurer 55 pas pour le camp du premier eſcadron, (1) 55 autres pas pour l'intervalle qui ſéparera le premier du ſecond, (2) & ainſi de ſuite, ſuivant le nombre des eſcadrons de la droite. Le front de ces eſcadrons ou de l'aîle droite de la premiere ligne étant ainſi fixé, on laiſſe un intervalle d'environ cent pas ou cinquante toiſes entre cette aîle & le premier bataillon de la droite de l'infanterie; puis on fait meſurer 90 pas pour le front du camp de ce premier bataillon; enſuite un eſpace égal pour ſon intervalle, ce qui ſe continue juſqu'à ce que le front de tous les bataillons de la premiere ligne ſoit déterminé.

On laiſſe enſuite un intervalle de cinquante toiſes pour l'eſpace qui ſépare l'aîle gauche de la cavalerie de l'infanterie, & l'on diſtribue le terrein pour les eſcadrons de cette aîle de la même maniere que pour le premier.

Remarque.

Pour éviter toute difficulté ſur la fixation du terrein de chaque Brigade ou de chaque troupe, l'Ordonnance du 17 Février 1753, porte que « la largeur du terrein que chacune doit

(1) Au lieu de diſtribuer le terrein du front du camp par eſcadron & par bataillon, comme on le ſuppoſe ici, il eſt clair qu'on peut le faire également par Brigades. Car ſçachant le nombre d'eſcadrons & de bataillons de chaque Brigade, le Maréchal Général des Logis de la cavalerie, déſignera le terrein qui convient aux Brigades de cavalerie, relativement au nombre d'eſcadrons qu'elles contiennent : le Major Général en uſera de même pour celles d'infanterie; après quoi les Majors de Brigade le partageront aux Officiers des eſcadrons & des bataillons, qui doivent tracer ou marquer le camp de chacune de ces troupes.

(2) Il eſt clair que le camp ſe tracera de la même maniere qu'on l'enſeigne ici, quand il n'y auroit aucun intervalle entre les camps des eſcadrons, ou quand on donneroit ſeulement dix pas d'intervalle entre les camps des Régimens de cavalerie, trente entre les Brigades, &c. & de même en donnant ſimplement trente pas d'intervalle entre les camps des différens Régimens d'infanterie, ſans laiſſer d'eſpace entre les bataillons qui appartiennent au même Régiment, ou enfin quand on donneroit vingt pas d'intervalle entre les camps des bataillons, comme le preſcrit l'Ordonnance du 17 Février 1753.

» occuper, ſera comptée à l'égard de celles qui ſeront cam-
» pées en premiere ligne, depuis l'alignement de l'encoignure
» de la premiere tente de la droite, juſqu'à celui de la pre-
» miere tente de la Brigade ſuivante, & en profondeur, de-
» puis la hauteur de la garde du camp, juſqu'à 80 toiſes en
» arriere du front de bandiere.

» Quant aux Brigades de la ſeconde ligne, leur terrein
» doit s'étendre ſur la même largeur, depuis leur front de
» bandiere juſqu'à 200 toiſes en arriere. »

Cette regle s'obſerve dans la cavalerie comme dans l'infanterie.

Du camp de la ſeconde ligne.

Le tracé du camp de la ſeconde ligne, n'eſt qu'une répétition de celui de la premiere; il en eſt de même de celui de la la troiſieme, s'il y en a une; & enfin du corps de réſerve, &c. avec cette attention néanmoins de faire enſorte que les intervalles de la ſeconde ligne répondent ou faſſent face à chacun des camps de la premiere.

Pour cet effet, il faut prolonger la perpendiculaire qui termine la droite ou la gauche du camp de la premiere ligne, de maniere que cette perpendiculaire ſoit égale à la diſtance qui doit être entre les fronts des camps de la premiere & de la ſeconde ligne.

A l'extrêmité de cette perpendiculaire, on lui en menera une autre, qui ſera parallele au front de bandiere de la premiere ligne, & qui donnera celui de la ſeconde.

On meſurera après cela, ſur cette parallele, du point où elle touche la perpendiculaire au front de bandiere, un eſpace égal au front du camp de la troupe de la droite ou de la gauche de la premiere ligne (ſuivant qu'on aura prolongé le côté de la droite ou de la gauche de ſon front); enſuite un autre eſpace égal, pour le front de la troupe qui doit former la droite ou la gauche de la ſeconde ligne; marquant le camp de cette troupe ſur ce front, il ſe trouvera placé vis-à-vis le premier intervalle de la premiere ligne. Si l'on continue de laiſſer, après ce premier camp, un intervalle égal au front de la ſeconde troupe de la premiere ligne, & qu'on marque immédiatement après le camp de la ſeconde troupe de la ſeconde

ligne, il ſe trouvera vis-à-vis le ſecond intervalle de la premiere. Il en ſera de même des autres camps des troupes de la ſeconde ligne, en continuant de les marquer dans le même ordre.

279. Si quelques raiſons particulieres obligent le Général de diſpoſer ſon ordre de bataille d'une maniere différente qu'on ne le ſuppoſe ici; c'eſt-à-dire, ſi la cavalerie ne forme pas les aîles des lignes, ou ſi elle eſt diviſée ou partagée en un plus grand nombre de corps, on fera le tracé du camp avec la même facilité, obſervant ſeulement, pour ne pas trop étendre le front de l'armée, de diminuer les intervalles qui ſéparent les bataillons des eſcadrons.

Si l'on a une armée de 48 bataillons & de 80 eſcadrons, telle qu'elle eſt repréſentée planche XXIII, laquelle doive être campée ſur deux lignes, ſelon les proportions qu'on vient de donner, & qu'on veuille ſçavoir l'étendue du front de bandiere.

On obſervera qu'ayant 24 bataillons, & 40 eſcadrons à la premiere ligne, les 20 eſcadrons de la droite occuperont, à 55 pas chacun, 1100 pas, ou 550 toiſes, ci	550 toiſ.
Ces 20 eſcadrons auront 19 intervalles, à 55 pas auſſi chacun, qui donneront 1045 pas, ou 522 toiſes 3 pieds, ci	522 toiſ. 3 p.
Ceux de la gauche occuperont de même enſemble, avec les intervalles,	1072 toiſ. 3 p.
A l'égard des 24 bataillons à 90 pas chacun, on aura pour leur étendue 2160 pas, ou 1080 toiſes, ci	1080
Ils auront 23 intervalles à 90 pas, qui feront 2070 pas, ou 1035 toiſes, ci	1035
Plus, pour les deux intervalles de 50 toiſes, qui ſéparent la cavalerie de l'infanterie, 100 toiſes, ci	100
Total du front du camp,	4360 toiſ.

On a trouvé, n°. 180, que l'étendue du terrein néceſſaire pour mettre une pareille armée en bataille ſur deux lignes, étoit de 4588 toiſes, ce qui donne 228 toiſes de plus que le front du camp qu'on vient de déterminer.

Cette différence eſt cauſée par les fronts des camps de chaque bataillon, qui n'ont été pris que de 90 pas, ou de 45 toiſes, au lieu de 54 toiſes qu'on a ſuppoſé au bataillon en bataille dans l'article du n. précédent; ce qui fait neuf toiſes de différence pour le front du camp de chaque bataillon : comme il y en a autant pour l'intervalle, on a dix-huit toiſes de moins dans le camp pour l'étendue du front de chaque bataillon, & de ſon intervalle, que dans l'ordre de bataille.

Si l'on veut déterminer exactement la différence qui doit réſulter de ces fronts inégaux, il faut multiplier d'abord les 24 bataillons par 9, le produit 216 toiſes, ſera l'eſpace qu'ils occupent de plus en bataille que dans le camp. Ces 24 bataillons ont 23 intervalles, qui ayant auſſi neuf toiſes de moins chacun dans le camp que dans l'ordre de bataille, produiſent 207 toiſes, leſquelles jointes aux précédentes 216, donnent 423 toiſes pour l'excès du front des 24 bataillons en bataille ſur le front de bandiere de leur camp. Ce nombre eſt plus grand que la différence de 228 toiſes qu'on vient de trouver. Mais on en verra la raiſon en conſidérant qu'on a donné un plus grand front aux eſcadrons dans le camp que dans l'ordre de bataille; car dans cet ordre ils ont 25 toiſes de front, & dans le camp on leur a donné 55 pas de front, qui ſont 27 toiſes 3 pieds; ainſi chaque eſcadron occupe donc 2 toiſes 3 pieds de plus dans le camp qu'en bataille. Il y a 40 eſcadrons à chaque ligne, qui étant multipliés par 2 toiſes 3 pieds, donnent 100 toiſes. Ces 40 eſcadrons ont 38 intervalles, qui ayant auſſi chacun 2 toiſes 3 pieds de plus dans le camp que dans l'ordre de bataille, font enſemble 95 toiſes; ainſi voilà 195 toiſes qu'il faut déduire des 423 toiſes que l'infanterie occupe de moins dans le camp qu'en bataille. Il reſte 228, c'eſt-à-dire, la différence qu'on vient de trouver du front de bandiere du camp à celui de l'armée en bataille. On ne fait point mention des intervalles qui ſéparent l'infanterie de la cavalerie, parce qu'ils ſont ſenſiblement les mêmes dans le camp qu'en bataille.

280. Si le Général jugeoit à propos de diminuer les intervalles qui ſéparent les bataillons & les eſcadrons, on diminueroit dans la même proportion les diſtances des camps, des eſcadrons, & des bataillons, & l'on auroit, en agiſſant comme on

on vient de le faire, l'étendue du front du camp relatif à celui de l'armée rangée en bataille.

281. Il eſt aiſé de fixer avec les principes qui ont été expliqués juſques ici, la plus grande & la plus petite étendue du front qu'un Général peut donner au camp de ſon armée, lorſque le nombre des lignes ſur leſquelles il veut la faire camper, eſt déterminé.

Car ce front ne doit point être plus grand que celui de l'armée rangée en bataille, n°. 235; mais il peut varier par la diminution ou l'augmentation des intervalles; (1) c'eſt pourquoi ces intervalles peuvent cauſer tout le changement du front du camp: or il n'eſt guere poſſible de penſer qu'on doive donner de plus grands intervalles aux troupes, que celui du front qu'elles occupent; car alors l'armée ſeroit trop étendue, & toutes ſes parties trop éloignées les unes des autres, pour pouvoir ſe ſoutenir réciproquement; ainſi le front du camp de 4360 toiſes de l'armée de 48 bataillons, & 80 eſcadrons, qu'on vient de déterminer, paroît être le plus grand que le camp de cette armée puiſſe avoir.

Si l'on réduit l'intervalle des bataillons à 10 toiſes, & celui des eſcadrons à ſix, ce qui, ſelon feu M. le Maréchal de *Puyſegur*, donne des diſtances plus que ſuffiſantes, alors la même armée ci-deſſus rangée en bataille ſur deux lignes, n'occupera plus que 2804 toiſes.

Pour le prouver, conſidérez que les 24 bataillons de chaque ligne, à 54 toiſes de front chacun, occuperont toujours 1296 toiſes, ci — 1296 toiſ.

Ils auront 23 intervalles à 10 toiſes chacun, qui font 230 toiſes, ci — 230

Les 40 eſcadrons à 25 toiſes de front chacun, donneront 1000 toiſes, ci — 1000

Comme ils ſont partagés en deux parties, ils auront ſeulement 38 intervalles qui, à 6 toiſes

(1) On ſuppoſe ici, comme on l'a déja fait, que le front de chaque bataillon, & de chaque eſcadron eſt fixé; ſçavoir le premier à 90 pas, & le ſecond à 55. Si l'on veut diminuer les rues, ou les augmenter de largeur, ces fronts ne ſeront plus de la même quantité: mais quelques ſuppoſitions que l'on faſſe à cet égard, ceux qui auront bien compris tous les principes qu'on a expoſés dans cet ouvrage, ne ſeront point embarraſſés de marquer le camp de maniere à lui faire occuper l'étendue que le Général voudra déterminer.

chacun, font 228 toiſes, ci 228

Pour les deux intervalles qui ſéparent la cavalerie de l'infanterie, 50 (1)

Additionnant tous ces nombres, on a 2804 toiſes, ci 2804 toiſ.

On peut regarder ce front comme le plus petit que l'armée dont il s'agit, puiſſe occuper rangée en bataille ſur deux lignes.

282. Pour déterminer à préſent la grandeur des intervalles des camps des bataillons & des eſcadrons, afin que le front du camp de l'armée dont il s'agit, ſoit ſenſiblement égal à celui qu'elle occupe en bataille, il faut obſerver que le front du bataillon étant en bataille de 54 toiſes, il aura, avec l'intervalle de 10 toiſes, 64 toiſes.

Or ſi l'on veut que le front du camp de chaque bataillon ſoit toujours de 90 pas, ou de 45 toiſes, retranchant ce nombre de 64, il reſtera 19 toiſes pour l'intervalle qui doit ſéparer les bataillons dans le camp.

On trouvera de la même maniere l'intervalle des eſcadrons dans le camp.

L'eſcadron en bataille occupe à peu près 25 toiſes. Si l'on ajoute ſix toiſes à ce nombre, on aura 31 toiſes pour le front de l'eſcadron avec ſon intervalle.

Comme on a ſuppoſé que le front du camp de l'eſcadron étoit de 55 pas, ou de 27 toiſes 3 pieds, étant cette quantité de 31 toiſes, il reſtera 3 toiſes 3 pieds pour l'intervalle demandé.

Il eſt évident que de cette maniere le front du camp ſera égal à celui de l'armée en bataille.

Si on veut le voir en détail, il n'y a qu'à conſidérer le calcul ſuivant.

Les 24 bataillons de la premiere ligne, à 90 pas, ou 45 toiſes, occuperont 1080 toiſ.

Leurs 23 intervalles, à 19 toiſes chacun, donneront 437

(1) Cette quantité ne peut être diminuée : l'Ordonnance du 17 Février 1753, porte qu'on laiſſera au moins un eſpace de 50 pas ou de 25 toiſes entre les camps de l'infanterie & de la cavalerie.

Les 40 eſcadrons de la même ligne, à 55 pas, ou 27 toiſes 3 pieds,	1100
Comme ils ſont partagés en deux parties, chacune a 19 intervalles, & par conſéquent les deux en ont 38, qui à 3 toiſes 3 pieds, font	133
Pour les intervalles qui ſéparent la cavalerie de l'infanterie,	50
Total du front du camp,	2800 toiſ.

Ce front, qui ne differe du précédent que de 4 toiſes, (1) peut être regardé comme lui étant abſolument égal.

REMARQUES.

I.

283. On croit devoir encore faire remarquer ici qu'au lieu de fixer le front du camp du bataillon à 90 pas, ou à tout autre nombre, il eſt bien plus à propos de prendre celui que le bataillon occupe en bataille, qu'on peut ſuppoſer à peu près de 54 toiſes, lorſque le bataillon eſt de 650 hommes ou environ, rangés à quatre de hauteur. De cette maniere il n'eſt plus queſtion d'examiner la grandeur des intervalles qui doivent être entre les bataillons dans le camp; ils ſont alors de la même quantité que ceux que le Général veut obſerver dans ſon ordre de bataille.

II.

284. Si l'uſage s'établit de former l'infanterie ſur ſix rangs à la guerre, comme les derniers Réglemens le font préſumer,

(1) Pour ſçavoir quelle eſt la cauſe de cette petite différence, il faut faire attention,

1°. Que les intervalles des bataillons dans le camp, étant plus grands de neuf toiſes, que dans l'ordre de bataille, ces bataillons occupent 9 toiſes de front de plus en bataille que dans le camp.

Et 2°. que les intervalles des eſcadrons étant plus petits de deux toiſes trois pieds dans le camp que dans l'ordre de bataille, ces eſcadrons occupent à chaque aîle, dans le camp, cette même quantité de plus qu'en bataille. Par conſéquent les deux aîles de cavalerie ont le front de leurs camps plus étendu de cinq toiſes que l'eſpace qu'ils occupent étant en bataille. Cette quantité étant retranchée des neuf toiſes que l'infanterie occupe de plus en bataille, il reſte quatre toiſes pour l'excédent du front de l'armée en bataille ſur celui de ſon camp, & c'eſt cette petite différence qu'on a trouvée, & qu'on voit qu'on a dû trouver.

le front du bataillon aura alors une moindre étendue que lorſqu'il eſt à quatre de hauteur.

Suppoſons le bataillon, comme il eſt aujourd'hui, (Avril 1757.) de 16 compagnies de 40 fuſiliers, & d'une compagnie de Grenadiers de 45 hommes, le total de ce bataillon eſt de 685 hommes, non compris les Officiers. Ce bataillon étant à ſix de hauteur, aura 114 hommes à chaque rang, qui à deux pieds dans le rang, occuperont une étendue de 38 toiſes.

Pour examiner ſi le front de ce bataillon en bataille, ſeroit ſuffiſant pour celui de ſon camp, obſervons d'abord que ces 38 toiſes valent 228 pieds.

Comme il a 17 compagnies, il doit camper ſur 17 files de tentes; chaque file ayant neuf pieds d'épaiſſeur, ou de largeur, les 17 files occuperont 153 pieds. Elles auront huit petites rues de trois pieds chacune, ce qui fait 24 pieds, qui joints aux précédens, donnent 177 pieds; retranchant ce nombre du front 228 pieds, il reſte 51 pieds pour l'eſpace des huit grandes rues du camp, ce qui donne un peu plus de ſix pieds pour chacune de ces rues. Des rues de cette largeur ſeroient trop étroites pour la commodité du ſervice. Le fameux *Maurice*, Prince d'Orange, donnoit huit pieds aux grandes rues du camp de ſon infanterie; & comme ce Prince s'appliquoit à faire occuper à ſon camp le moins d'eſpace qu'il pouvoit, on peut conclure delà qu'il faut que les grandes rues du camp de l'infanterie, ayent au moins huit pieds. Mais on peut les faire plus larges en s'y prenant de cette maniere.

Si l'on ſuppoſe que les intervalles des bataillons en bataille ſoient ſeulement de 10 toiſes ou de 60 pieds, on aura, en les joignant aux 51 pieds précédens, 111 pieds pour l'eſpace que doivent occuper les huit grandes rues. Alors chaque rue ſe trouvera de treize pieds, & même à peu près de quatorze, ce qui eſt une largeur plus que ſuffiſante pour les rues dont il s'agit. Il eſt vrai que par cette diſpoſition, les bataillons n'auroient point d'intervalles entr'eux dans le camp, mais en réduiſant ces rues à dix pieds, comme il eſt poſſible de le faire, on auroit alors des intervalles entre les camps des bataillons, d'environ quarante pieds ou treize pas, ce qui eſt à peu près l'étendue fixée par l'Inſtruction du 17 Février 1753, qui porte que lorſqu'il s'agira de reſſerrer le camp, on ne donnera que quinze pas à ces intervalles.

On voit par l'expoſé qu'on vient de faire, qu'en mettant l'infanterie en bataille à ſix de hauteur, & qu'en ne donnant que dix toiſes d'intervalle aux bataillons, il eſt aiſé de diſpoſer le camp de maniere que l'étendue de ſon front ſoit ſenſiblement égal à celui de l'armée en bataille.

Si l'on veut régler le front du camp ſur le bataillon à trois de hauteur, ce bataillon aura alors 228 hommes de front, qui, à deux pieds, occuperont 456 pieds. Suppoſons que les hommes n'occupent chacun qu'un pied huit pouces dans le rang, ce front ſera réduit à 380 pieds, qui valent à peu près 63 toiſes.

Les tentes & les petites rues occuperont toujours 177 pieds. Otant ce nombre de 380, il reſte 203 pieds pour les grandes rues; ce nombre étant diviſé par huit, l'on aura vingt-cinq pieds pour la largeur de chaque grande rue. Si les bataillons dans l'ordre de bataille n'ont point d'intervalle, on ne leur en donnera point dans le camp. S'ils en ont un de la largeur d'une grande rue, c'eſt-à-dire, de vingt-cinq pieds, on laiſſera entre les camps des bataillons un intervalle de pareille étendue.

Tel eſt l'avantage des regles établies ſur des principes. Les variations qui peuvent arriver ne cauſent plus d'embarras; car il eſt clair, après tout ce que nous avons dit ſur le tracé & la diſpoſition du camp, qu'il ſera toujours très-facile d'y changer tout ce qu'on voudra, en obſervant les grandeurs déterminées de celles qui ne le ſont point.

Juſques ici nous n'avons point parlé du camp des dragons, il reſte à en dire un mot pour achever d'expliquer tout ce qui concerne le camp de l'armée.

285. Le poſte des dragons eſt ordinairement ſur les aîles du camp, hors du front de bandiere. Le terrein qu'ils doivent occuper étant déterminé, leur camp ſe tracera de la même maniere que celui de la cavalerie; il faut ſeulement obſerver que leurs eſcadrons ne ſont compoſés que de trois compagnies qui forment trois rangées de tentes dans le camp, ou une rue & demi. Il en ſera de même de celui des huſſards, & autres troupes légeres qu'on place dans les lieux néceſſaires pour fermer le camp à l'ennemi, & couvrir les différens villages occupés par les Officiers Généraux, de même que le quartier général.

286. On a ſoin, pour la propreté du camp, d'obliger tous les bataillons & les eſcadrons de pratiquer à 100 ou 150 pas environ en avant de la premiere ligne, & à 60 ou 80 en arriere des dernieres tentes des Officiers de la ſeconde, des *latrines*, (1) où les ſoldats & les cavaliers ſont obligés d'aller, pour ne pas empuantir le camp. Lorſque l'armée fait quelque ſéjour dans un camp, on fait renouveller les latrines, & couvrir les anciennes avec de la terre pour éviter la mauvaiſe odeur.

Le projet pour le ſervice de la cavalerie, dont on a déja parlé pluſieurs fois, preſcrit de faire mettre un appui avec une feuillée aux latrines, de même que M. de *Bombelle* dans ſes Mémoires ſur le *Service journalier de l'infanterie.*

CHAPITRE VI.

Du tracé du camp lorſque le front de bandiere fait un coude ou un angle.

287. Il arrive quelquefois que le front de bandiere du camp n'eſt point en ligne droite, ſoit que le terrein ne permette pas qu'il s'étende ainſi, ou que le Général veuille faire paſſer le camp par trois poſitions déterminées qui ne ſe trouvent pas dans la même direction. On ſe propoſe d'expliquer ici les attentions particulieres que cette diſpoſition exige dans le tracé du camp, pour qu'elle ne cauſe aucune irrégularité dans l'arrangement des troupes.

Soit ACB, planche XXXVIII, la partie du front de bandiere de la premiere ligne d'un camp, dans laquelle partie ſe trouve le ſommet C, de l'angle que fait ce front. Soient EG, & GF, paralleles à AC & CB, formant le front de la ſeconde ligne, c'eſt-à-dire, la partie oppoſée à ACB de la premiere, & qui font l'angle EGF, égal à ACB.

(1) L'Ordonnance du 17 Février 1753, fixe les latrines à dix toiſes en avant de la garde du camp, tant de la premiere que de la ſeconde ligne. On doit mettre un appui à la place où elles ſont marquées, les renouveller tous les huit jours, & combler les anciennes. Les latrines de la cavalerie ſont ſur la même ligne que celles de l'infanterie.

On abaiſſera du ſommet G, ſur AC & CB, les perpendiculaires GH & GI; & l'on aura CH & CI, l'excès du front de bandiere de la premiere ligne ſur la ſeconde, lequel excès ſera d'autant plus grand que l'angle ACB ſera petit; ce qui, pour le dire en paſſant, fait voir que lorſque le front de bandiere du camp doit faire un angle, il faut prendre cet angle le plus grand ou le plus ouvert qu'il eſt poſſible.

Les deux parties CA & CB, du front de la premiere ligne, faiſant un angle, les perpendiculaires ſur le côté AC, ne ſeront pas paralleles à celles du côté CB: c'eſt pourquoi, ſi l'angle ACB eſt ſaillant, comme on le ſuppoſe dans cet exemple, elles s'approcheront mutuellement, étant prolongées vers la ſeconde ligne, de maniere que ſi l'intervalle HI, qui ſépare les deux camps X & Y, les plus proches de C, n'eſt que de la grandeur ordinaire, il pourra arriver que la queue de ces deux camps ſe confondra, ou du moins que leur diſtance ſera beaucoup plus petite, vers cette partie que vers la tête du camp.

Il eſt évident par la figure 120, pl. XXXVIII, que lorſque le front de bandiere de la premiere ligne fait un coude, on ne peut placer les camps de la ſeconde ligne derriere les camps X & Y de la premiere, qui ſont les plus proches du coude ou de l'angle C; car ces camps devroient être terminés du côté de l'intervalle qui les ſépare, par le prolongement des perpendiculaires HN & IO; mais on voit qu'elles ſe rencontrent dans un point G; que la premiere s'étend au-delà de ce point en L, ſur le derriere du camp Y, & la ſeconde en K, ſur la queue de X; ce qui fait voir l'impoſſibilité de prolonger les camps X & Y de la premiere ligne, pour en former de correſpondans ſur le terrein de la ſeconde.

Il ſuit de cette obſervation, que dans des ſituations pareilles, on ne peut faire camper autant de troupes ſur la ſeconde ligne que ſur la premiere, à moins que cette derniere ligne ne la déborde, ou que les intervalles qui ſéparent les camps ne ſoient plus petits que dans la premiere ligne.

Voici une conſtruction qui peut ſervir pour diſpoſer les camps dont le front de bandiere n'eſt point en ligne droite, de maniere que les troupes puiſſent y camper avec la même régularité que ſi le front de bandiere ne faiſoit point d'angle.

Soit le front de bandiere du camp de la premiere ligne dé-

terminé, de même que la diſtance des deux lignes, par exemple, de 150 toiſes. Soient auſſi AC & CB, figure 120, les parties de la premiere ligne, où ſe trouve l'angle C; EG & GF les parties oppoſées de la ſeconde qui leur ſont paralleles, & qui font l'angle EGF égal à ACB.

On fera tomber du point G, ſur AC & GB, les perpendiculaires GH & GI; l'on marquera enſuite les camps de la premiere ligne, en allant de I vers B, & de H vers A, ſuivant le nombre des bataillons & des eſcadrons que les deux parties du front de bandiere pourront contenir.

Pour la diſtribution des camps de la ſeconde ligne, on commencera par meſurer GS & GR de la grandeur du front des camps oppoſés X & Y de la premiere; on marquera après cela le front du camp T, en allant de R, vers E; & le camp V, de S, vers F; les autres ſe marqueront de ſuite, de part & d'autre du point G.

Par cette conſtruction, les camps des deux lignes ſe trouveront diſpoſés de la même maniere que ſi le front de bandiere étoit en ligne droite.

Si l'angle ACB du front de bandiere eſt rentrant, la ſeconde ligne ſera plus étendue alors que la premiere. Pour donner, dans ce cas, un arrangement régulier aux différens camps de ces deux lignes, on pourra ſe ſervir de la méthode qu'on vient d'expliquer.

Soit ſuppoſé, par exemple, que dans la même figure 120, EGF, eſt le front de bandiere de la premiere ligne, & ACB celui de la ſeconde. On prendra de part & d'autre du ſommet G de l'angle de ce front, les diſtances GR, & GS, égales aux fronts des camps qui occuperont cette partie du camp dans la premiere & dans la ſeconde ligne. On marquera enſuite les camps de la premiere ligne, en allant de R vers E, & de S vers F. On abaiſſera de G ſur ACB, les perpendiculaires GH & GI, qui détermineront les points H & I, de la ſeconde ligne; l'on marquera les camps de cette ſeconde ligne, en allant de H vers A, & de I vers B; ce qui donnera les camps particuliers de chaque ligne, diſpoſés de la même maniere que ſi le front de bandiere ne faiſoit point d'angle.

Cette conſtruction peut ſe varier de différentes manieres, ſuivant qu'on voudra placer les camps particuliers de chaque ligne,

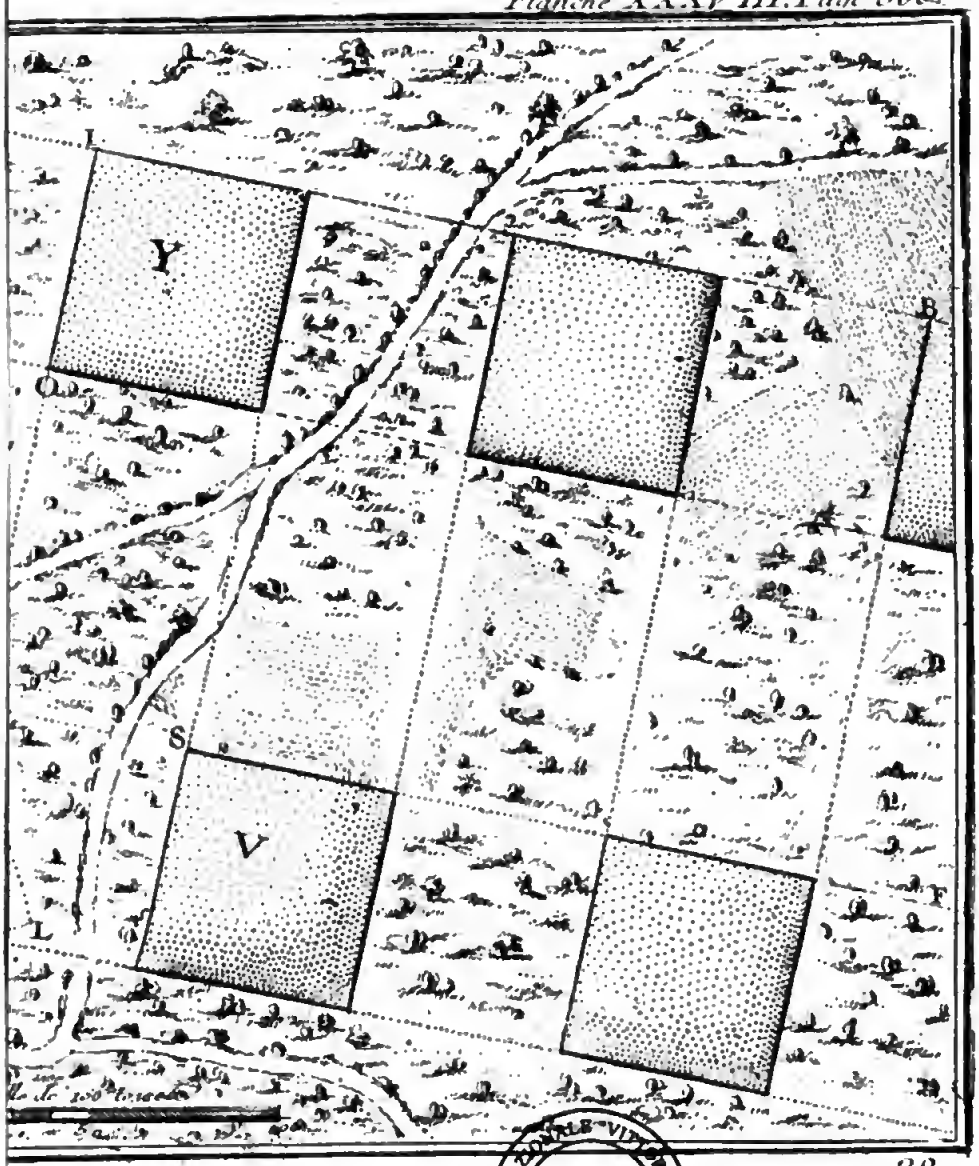

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

38.

ligne, ou les uns derriere les autres, ou ceux de la ſeconde ligne, vis-à-vis les intervalles de la premiere, & ſuivant auſſi la nature de l'angle formé par le front de bandiere. Ce qu'on vient de dire à ce ſujet, paroît ſuffiſant pour donner une idée de toutes ces ſortes de conſtructions. Elles ne ſeront ſuſceptibles d'aucune difficulté à ceux qui ſeront tant ſoit peu verſés dans la plus ſimple Géométrie.

Si on les trouve trop compoſées par cette raiſon, on répondra qu'il eſt bien difficile d'apporter de la préciſion & de l'exactitude dans la plûpart des opérations de la guerre ſans le ſecours de cette ſcience. C'eſt principalement pour en faire voir la néceſſité & l'utilité, qu'on a entrepris cet ouvrage. On préſume qu'on y trouvera des notions plus claires de toutes les différentes choſes qu'on y explique, que dans les Traités où l'on ſe contente de la routine, ſans vouloir remonter aux principes. C'eſt en raiſonnant ſur ce que l'on fait, que l'eſprit s'accoutume à diſcerner & à juger des avantages & des inconvéniens des différentes pratiques établies à la guerre. Ce n'eſt que par là qu'on peut les rectifier & les perfectionner.

On vient de dire dans la conſtruction précédente, que lorſque le front de bandiere du camp fait un coude, il faut commencer le tracé du camp par l'angle de ce front; mais il eſt clair que la longueur de chacun des côtés de ce coude étant connue, on peut déterminer aiſément le nombre des bataillons & des eſcadrons qu'ils peuvent contenir, & commencer, après en avoir fait le calcul, le tracé du camp par la droite ou par la gauche.

Ce qui fait penſer qu'il ſeroit plus convenable de partir d'abord du ſommet de l'angle ou du coude du front de bandiere, c'eſt que comme on ne peut guere compter ſur la meſure exacte du terrein qui ſe diſtribue à chaque bataillon, & à chaque eſcadron, il pourroit arriver, en commençant le tracé par la droite ou par la gauche, que les camps des deux lignes qui ſeroient les plus proches du coude, ne ſe trouveroient pas diſpoſés comme on le ſouhaite; c'eſt un inconvénient qui ne peut avoir lieu, en commençant la diſtribution du terrein des camps particuliers de chaque ligne par l'angle ou le coude de ces lignes.

Au reſte, ſi le Général ne veut point d'intervalle entre les camps particuliers de ſon armée, il ne s'agira plus de placer

les camps de la ſeconde ligne derriere les intervalles de la premiere, puiſqu'elle n'en aura point; alors on pourra commencer le tracé du camp par la droite ou par la gauche à l'ordinaire; lorſqu'on ſera parvenu à l'angle ou au coude du front de bandiere, on s'arrangera pour donner ſeulement un intervalle aux camps des deux troupes les plus proches de cet angle, de maniere que la queue de chacun de ces deux camps n'anticipe point ſur celle de l'autre. Cette attention eſt néceſſaire lorſque l'angle de front de bandiere eſt ſaillant; car lorſqu'il eſt rentrant, en plaçant les deux camps dont il s'agit à côté les uns des autres, ils s'écarteront ſelon la direction de leur profondeur.

CHAPITRE VII.

Du camp des troupes qui ſont un ſiege, ou qui ſont campées dans des lignes de circonvallation.

288. Le camp d'une armée qui fait un ſiege, ne contient rien de particulier des autres camps. On obſerve ſeulement que le front de bandiere du camp ſoit à 100 ou 120 toiſes de la ligne de circonvallation, pour pouvoir mettre deux ou trois lignes de troupes en bataille, & faire les manœuvres néceſſaires pour la défenſe de la circonvallation. (1)

(1) Si l'on a deux lignes de troupes derriere une ligne de circonvallation, & que le front en ſoit éloigné de 120 toiſes, elles ne ſeront pas ſuffiſantes pour garnir dans le même ordre la ligne de circonvallation.

Soit ſuppoſé le centre de la place à 1500 toiſes du front de bandiere du camp, & la circonvallation à peu près circulaire. Ce front aura environ 9428 toiſes, & la circonvallation 10182, ſans avoir égard à l'augmentation produite par les redans. La différence de ces deux nombres eſt 754 toiſes; ce qui fait voir que les troupes de chaque ligne du camp ne pourront garnir la circonvallation ſans ouvrir leurs files, & par conſéquent ſans ſe préſenter à l'ennemi avec plus de foibleſſe que dans leur ordre de bataille ordinaire. Le moyen de remédier à cet inconvénient, eſt d'avoir différens corps particuliers placés comme des eſpeces de réſerves entre les lignes, pour remplir les vuides que les bataillons doivent laiſſer dans la circonvallation, en conſervant l'ordre de bataille ordinaire. Il eſt évident que ce vuide ſera d'autant plus grand que le front de bandiere des troupes qui ſont derriere la ligne de circonvallation en ſera plus éloigné.

Si la ligne de circonvallation étoit éloignée du front du camp de plus de 120 toiſes, ſon étendue ſeroit encore plus grande; par conſéquent elle ſeroit encore plus difficile à défendre & à garder. C'eſt pour éviter cet inconvénient, autant qu'on le peut,

La queue de ces ſortes de camps eſt toujours tournée vers la place qu'on aſſiége ; il eſt à propos de faire enſorte qu'on n'y ſoit point incommodé du canon de l'aſſiégé ; mais il ne dépend point de ceux qui diſpoſent le camp d'éviter cet inconvénient, mais de ceux qui tracent la circonvallation, parce que l'éloignement de la place à cette partie du camp, dépend de la diſtance à laquelle ſe trouve placée la circonvallation.

Pluſieurs Auteurs prétendent que l'étendue de la circonvallation doit ſe régler ſur les troupes qu'on peut employer pour la défendre : mais comme ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner cette propoſition, on ſe contentera d'obſerver que la regle la plus générale qu'on puiſſe donner pour fixer l'eſpace que les camps particuliers des bataillons doivent occuper dans les lignes, avec leur intervalle, eſt de partager ou de diviſer l'étendue de la circonférence de la circonvallation par le nombre des bataillons qu'on veut y placer.

Cette regle ſuppoſe que toutes les parties de la circonvallation ſoient également acceſſibles ; mais il n'y a guere de ſituation de terrein où l'on ne trouve des parties d'un accès plus aiſé que les autres : en ce cas, il eſt de la prudence des Généraux de faire doubler les camps des troupes, c'eſt-à-dire, d'en mettre en premiere & en ſeconde ligne dans les lieux les plus expoſés ; & cela au moyen des troupes dont on peut dégarnir les endroits qui ſe trouvent fortifiés naturellement par le terrein.

Lorſqu'une armée campe ſur deux lignes dans la circonvallation, l'intervalle de la premiere à la ſeconde, doit être le plus petit qu'il eſt poſſible, comme de 40 ou 50 toiſes, afin que la queue du camp de la derniere ne ſoit point trop expoſée au canon de la place.

On ne fait guere camper la cavalerie dans les lignes, lorſqu'il y a une armée d'obſervation, (1) à cauſe de la difficulté

que les camps ſont auſſi proches de la circonvallation. Sans cette circonſtance, on éloigneroit davantage la circonvallation de la place, pour avoir plus d'eſpace pour faire manœuvrer les troupes en bataille derriere cette ligne.

(1) Lorſqu'il n'y a point d'armée d'obſervation, la cavalerie campe en ſeconde ligne dans la circonvallation, à la queue de l'infanterie. Lorſque la circonvallation eſt trop étendue pour que l'armée y ſoit campée ſur deux lignes, « on mêle ordinaire-» ment, dit M. de *Feuquiere*, la cavalerie » avec l'infanterie ; quelquefois auſſi, ſui-» vant le pays de l'inveſtiture, on met un » corps d'infanterie, ou de cavalerie ſeul.

de l'y faire ſubſiſter. Elle ſe tient ordinairement à l'armée d'obſervation : mais on y conſerve les Dragons, qu'on fait camper à la queue des camps de l'infanterie, pour être plus à portée de ſoutenir les troupes attaquées par les grandes ſorties de l'aſſiégé ; comme auſſi pour former différentes gardes à la vue des lignes, & obſerver ce qui ſe paſſe dans les environs.

289. Ce qu'on vient de dire ſur le camp des troupes qui font un ſiege, peut s'appliquer à celles qui ſont dans les camps appellés *camps retranchés*. On ſçait que ces camps ſont faits pour y tenir des troupes en ſûreté ſous la protection du canon de quelques places, & empêcher l'ennemi de faire le ſiege de ces places. Les troupes ſont placées dans ces camps de la même maniere que dans les lignes de circonvallation. On donne de plus grands ou de plus petits intervalles aux camps des bataillons & des eſcadrons, ſuivant la grandeur du camp retranché, & le nombre de lignes ſur leſquelles le Général veut les faire camper.

CHAPITRE VIII,

Des différentes gardes qu'on employe pour la ſûreté du camp.

I.

290. Les hommes qui compoſent les armées, ayant beſoin de repos pour être en état de ſoutenir les fatigues du ſervice militaire, & pour préparer leur nourriture, il faut qu'ils puiſſent jouir de quelque tranquillité dans le camp.

Pour cet effet, il y a toujours dans le camp un nombre de gens commandés pour veiller à ſa ſûreté. Ils ſont armés, & en état de repouſſer les inſultes de l'ennemi au premier commandement. Ils ſont auſſi chargés de maintenir le bon ordre & la police dans le camp Ces gens compoſent ce qu'on appelle, pendant la durée de leur fonction, les *gardes du camp*.

Dans l'uſage préſent, les armées étant fort étendues, comme on l'a vu précédemment, l'ennemi peut entreprendre d'en attaquer telle partie qu'il juge à propos ; & comme il n'eſt

pas aiſé de ſçavoir de quel côté il dirigera ſon attaque, il faut que le camp ſoit partout également défendu.

Il y a pour cela une garde particuliere, non ſeulement à tous les Régimens, mais auſſi à tous les bataillons, & même à tous les eſcadrons de l'armée.

Comme les troupes ont des ſignes ou enſeignes militaires, c'eſt-à-dire, des Drapeaux pour les bataillons, & des Etendards pour les eſcadrons, qui doivent être conſervés ſoigneuſement, il eſt d'uſage d'avoir toujours ſous les armes des ſoldats & des cavaliers auxquels la garde en eſt confiée.

Le nombre de ceux qui compoſent chaque garde dépend de ce qu'on a à craindre de l'ennemi. La ſcience & la capacité des Généraux doit leur faire connoître ce qu'il peut faire; c'eſt à eux de prendre de juſtes meſures pour être en état de s'oppoſer à toutes ſes entrepriſes, & pour avoir toujours aſſez de monde ſous les armes pour le repouſſer.

Si l'ennemi eſt fort proche avec des troupes, il faut, pour ainſi dire, que toute l'armée ſoit de garde; qu'elle ſoit prête à être rangée en bataille, & en état de s'oppoſer à l'ennemi dans un moindre tems qu'il n'en a beſoin pour s'approcher en ordre de bataille, & pouvoir commencer ſon attaque.

Si l'ennemi eſt éloigné, il lui faut alors un tems conſidérable pour arriver avec toute ſon armée; c'eſt pourquoi le Général n'a pas beſoin, dans ce cas, d'avoir tout ſon monde prêt à combattre. Il ſuffit d'en avoir aſſez pour réſiſter aux attaques bruſques & imprévues qui peuvent être faites par les partis de l'armée ennemie: comme le Général doit être inſtruit de la poſition de cette armée, il peut, ſur cette connoiſſance, régler le monde néceſſaire pour s'oppoſer aux entrepriſes de ces différens partis.

Si l'on ſuppoſe que l'ennemi, au lieu de s'avancer avec toutes ſes forces, veut eſſayer une attaque avec un corps conſidérable de ſon armée, il faut alors plus de tems pour la marche réguliere de ce grand corps, que s'il étoit plus petit: c'eſt pourquoi le Général, qui a toujours des partis en campagne vers le côté de l'armée ennemie, étant averti de la marche de ce corps par ces partis, peut avoir le tems de mettre en bataille un corps aſſez nombreux de ſon armée pour repouſſer celui de l'ennemi.

Si l'ennemi n'envoye ſur l'armée qu'il veut attaquer qu'un petit corps de troupes, par exemple de cavalerie, comme un tel corps peut marcher avec beaucoup de célérité, il doit prévenir, pour ainſi dire, la nouvelle de ſon arrivée : c'eſt pourquoi, s'il n'y avoit point de troupes prêtes à le recevoir, il pourroit cauſer bien du déſordre dans l'armée, & avoir le tems de ſe retirer avant qu'on ſoit en état de le pourſuivre. Comme cette ſorte d'inſulte peut arriver ſouvent, c'eſt principalement pour s'y oppoſer qu'on a la précaution d'avoir toujours dans le camp un certain nombre d'hommes prêts à combattre. Voici pour cet effet les différentes diſpoſitions qui ſont jugées néceſſaires en tout tems.

L'on a des troupes de gardes de tous les corps de l'armée : mais pour ne pas augmenter ſans néceſſité la fatigue des hommes, on diſtingue deux ſortes de gardes. La premiere, qui eſt véritablement la garde du camp dans l'infanterie, eſt compoſée de gens armés réunis enſemble, & qui ſont placés dans tous les endroits qu'on juge néceſſaires pour la police & la ſûreté de l'enceinte des tentes du camp. A l'égard de la ſeconde garde, elle conſiſte en un certain nombre d'hommes préparés à prendre les armes lorſqu'il en eſt beſoin. Cette garde eſt ce que l'on nomme le *piquet*, & ceux qui la compoſent ſont dits *être de piquet*. Ils doivent, pendant la durée de leur ſervice, qui eſt ordinairement de vingt-quatre heures, être toujours dans le camp de leur bataillon ou de leur eſcadron, & prêts à prendre les armes au premier commandement. Dans la cavalerie les chevaux de ceux qui ſont de piquet ſont ſellés, la bride toute prête à paſſer dans la tête du cheval, & les armes du cavalier toutes préparées pour ſon ſervice.

Par le moyen de ces deux gardes, on entretient la ſûreté dans l'intérieur du camp, c'eſt-à-dire, dans le lieu où les tentes ſont dreſſées : mais comme l'eau, le bois, & la plûpart des autres choſes néceſſaires à la vie, ne ſe trouvent pas ordinairement dans cet intérieur, il eſt utile qu'il y ait un eſpace autour du camp où l'on puiſſe aller en ſûreté, ſoit dans les bois qui ſe trouvent à portée du camp, ſoit aux abreuvoirs ou fontaines des environs, & de même qu'on puiſſe communiquer librement avec les différens quartiers des Officiers Généraux ; c'eſt pour cela qu'on a coutume de former autour

du camp une eſpece d'enceinte de troupes dans laquelle on peut aller en ſûreté. Les troupes employées à former cette enceinte ſont appellées *grands gardes*, ou *gardes ordinaires*. Ainſi voilà trois ſortes de gardes dans le camp; ſçavoir 1°. les gardes du camp, 2°. le piquet, & 3°. les gardes ordinaires. On va entrer dans quelque détail ſur chacune de ces gardes.

II.

Des gardes du camp.

291. Il y a dans l'infanterie une garde par bataillon, mais elle n'eſt pas ordinairement nombreuſe. Elle conſiſte dans une quinzaine d'hommes ou environ; elle ſe poſte à peu près à ſoixante pas environ en avant du centre de chaque bataillon de la premiere ligne, & à même diſtance en arriere du centre des bataillons de la ſeconde. (1)

Ces gardes ont une *ſentinelle* devant elles. On ſçait que la ſentinelle eſt un homme à pied & armé, qui eſt en fonction militaire, & qui eſt chargé de différens ordres qu'on nomme alors *conſigne*. Les ordres de la ſentinelle de la garde du camp, peuvent être d'empêcher de toucher à quelque choſe qui ſe trouve dans ſon voiſinage, de ne point permettre de paſſer, ou bien de regarder du côté de l'ennemi, & d'avertir de tout ce qu'elle voit de nouveau.

La ſentinelle doit reſter dans ſon poſte, quoi qu'il puiſſe arriver, à moins qu'elle n'en ſoit relevée. Pendant la durée du ſervice de cette ſentinelle, ou, ce qui eſt la même choſe, pendant ſa *faction*, ſa perſonne eſt en quelque façon regardée comme ſacrée; elle peut arrêter & empêcher de paſſer quelque Officier que ce ſoit, ſans pouvoir être maltraitée ou punie, qu'après avoir été relevée; c'eſt-à-dire, qu'il ait été mis un autre ſoldat à ſa place. (2)

(1) L'Inſtruction du 17 Février 1753, porte, que cette garde ſera à 130 pas en avant de la ligne des faiſceaux. Cette garde doit être compoſée d'un Sergent & d'un Tambour par bataillon, & d'un ſoldat par compagnie. Le Tambour de cette garde doit battre la *diane* au point du jour. Elle doit ſe monter tous les matins, lorſqu'on bat l'aſſemblée, excepté les jours de marche. Les ſoldats de cette garde n'ont point de tente; ils ne peuvent l'abandonner, non plus que le Sergent, ni pour aller manger, ni ſous quelque autre prétexte que ce ſoit.

(2) Il ne ſera pas inutile, pour faire voir la vérité de ce que l'on avance ici, de rapporter ce qui ſe trouve dans les Mé-

Outre cette garde du camp, il y a encore trois ſentinelles à chaque bataillon, pour garder les Drapeaux & les faiſceaux d'armes qui ſont à la tête du camp. Ces ſentinelles ſont priſes du piquet. Il y en a une au centre, & une à la droite & à la gauche du bataillon.

Dans la cavalerie il y a une garde à pied, compoſée de trois cavaliers (1) par compagnie, commandés par un Brigadier. Elle fournit une ſentinelle à chaque Etendard pendant le jour. La nuit on raſſemble les Etendards auprès de la garde; mais on laiſſe ordinairement des ſentinelles à la tête des rues pour veiller à ce que les chevaux ne ſe détachent point, & prendre garde que le feu ne prenne au camp.

On releve cette garde tous les matins.

Les Officiers Généraux, ainſi que les Brigadiers, ont chacun une garde à pied, fixée par les Ordonnances du Roi, ainſi qu'on l'a déja obſervé. Il eſt permis aux Colonels d'avoir une ſentinelle tirée du piquet. Outre ces gardes particulieres, il y en a encore une de cavalerie au quartier général, & une autre d'infanterie pour la ſûreté des priſonniers qui ſont entre les mains du Prevôt de l'armée.

moires de M. de *Puyſegur* à ce ſujet.

Ce célebre Officier rapporte que M. de *Marillac* ſortant à cheval de chez le Roi Louis XIII, qui faiſoit le ſiege de Montpellier; ſon cheval, en reculant, marcha ſur le pied de la ſentinelle qui étoit à la porte, laquelle le frappa de ſa *fourchette* ſur la croupe. Cette fourchette étoit une eſpece de bâton en forme de petite fourche ſur laquelle on poſoit le mouſquet pour tirer. Le cheval donna une ſecouſſe à M. de *Marillac*, qui « ſe tourna & battit la ſen- » tinelle. Ce ſoldat étoit de la compagnie » de M. de *Goas*, qui l'ayant ſçu, alla au » logis de M. de *Marillac*, en réſolution » de lui faire mettre l'épée à la main. Le » Roi le ſçut, & envoya chercher M. de » *Goas* & M. de *Marillac*, *auquel il fit* » *une grande réprimande, lui diſant que la* » *ſentinelle le devoit avoir tué*, & que de » ſix jours il ne feroit aucune fonction de » ſa charge de Maréchal de Camp, & » qu'il ne commanderoit point l'attaque » que feroient les Gardes. Le ſoldat qui » avoit été arrêté priſonnier, fut mis au » conſeil de guerre, *& condamné à être* » *dégradé des armes à la tête du Régiment*, » *& à l'eſtrapade pour n'avoir pas tué M.* » *de Marillac.* Sa Majeſté lui fit grace du » tout, néanmoins M. de *Goas* ne s'en » voulut plus ſervir dans ſa compagnie. » Je remarque ceci, dit toujours M. de » *Puyſegur*, pour faire connoître com- » bien de reſpect on doit avoir pour les » ſentinelles, & qu'il n'eſt pas même per- » mis aux Capitaines des compagnies de » battre la ſentinelle, & qu'il la faut re- » lever auparavant que de lui faire aucun » châtiment. »

(1) Ces cavaliers ſont bottés pendant le jour, & en ſouliers pendant la nuit.

III.

Du Piquet.

292. Il doit y avoir dans l'infanterie cinquante hommes de piquet par bataillon. (1) Leur poſte eſt ſur l'alignement de la tête du camp à la droite ou la gauche du bataillon ; c'eſt-là qu'ils doivent être toujours prêts à paroître, & où on les retient lorſqu'on les juge néceſſaires pour la ſûreté du camp.

On doit tirer du piquet les ſoldats commandés pour quelque ſervice que ce ſoit, hors celui des travaux. A meſure qu'on en tire des détachemens, on a ſoin de les faire remplacer, afin que leur nombre ſoit toujours complet, & prêt à marcher au premier ordre. Les ſoldats de chaque piquet fourniſſent une ſentinelle devant leurs armes, trois ſentinelles au front du camp du bataillon, y compris celui pour les Drapeaux, & les autres ſentinelles qu'on place derriere & ſur les flancs du camp.

Le piquet de la cavalerie eſt compoſé de trente-ſix Maîtres par Régiment, y compris deux Brigadiers, un Trompette, & un Maréchal ; ils doivent toujours, comme on l'a déja dit, être préparés pour monter à cheval au premier commandement, & ſe mettre en bataille à la tête du camp.

Pour ce ſervice, & pour tous ceux qui ſe font du camp, la coutume eſt de donner pour cinquante hommes autant d'Officiers qu'il y en a pour une compagnie : ainſi pour cinquante hommes d'infanterie, il y a un Capitaine, un Lieutenant, & deux Sergens ; pour cinquante Maîtres, il y a un Capitaine, un Lieutenant, un Cornette, & un Maréchal des Logis. (2) Tous les ſoldats & cavaliers de ces gardes, ſe forment en corps de cinquante hommes chacun, qu'on place ſur deux rangs dans la cavalerie.

Pour tout ce qui concerne le reſte du détail du ſervice qui

(1) Suivant l'Ordonnance du 17 Février 1753, le piquet de chaque bataillon doit être de quarante-huit fuſiliers & un Tambour, commandés par un Capitaine, un Lieutenant en ſecond, ou un Sous-Lieutenant (s'il y en a), & de deux Sergens.

(2) Suivant l'Inſtruction pour le ſervice de la cavalerie, du 22 Juin 1755, le piquet de chaque Régiment de cavalerie doit être commandé par un Capitaine, un Lieutenant, & un Maréchal des Logis.

concerne le piquet, on renvoye à l'Ordonnance du 17 Février 1753.

IV.

Des Grands-gardes ou Gardes ordinaires qui forment l'enceinte du camp.

293. Ces gardes ſont d'infanterie & de cavalerie. On va traiter de chacune en particulier.

V.

Des Gardes d'infanterie.

294. Pour la ſûreté des gardes d'infanterie, qu'on nomme auſſi poſte d'infanterie, il faut toujours quelque fortification, ſoit naturelle ou artificielle.

On regarde comme fortification naturelle, une Egliſe, un cimetiere, un jardin fermé de tous côtés, un endroit entouré de haies fortes & difficiles à percer, &c. on regarde comme fortifications artificielles celles dans leſquelles il eſt beſoin de quelques préparations pour les former, comme un abattis d'arbres, dont on ſe fait une eſpece d'enceinte, un foſſé dont la terre ſert de parapet, &c.

Tous les hommes qui compoſent ces gardes, doivent être abſolument dans leur poſte, & n'en ſortir qu'avec la permiſſion du Commandant. Les fuſils doivent être placés de maniere que tous les ſoldats puiſſent les prendre enſemble & commodément. Pour cet effet, on les place dans le lieu que chaque homme doit occuper en cas d'attaque.

Ces gardes ont des ſentinelles devant elles, ou ſur le retranchement, ou de tous les côtés par où les ennemis peuvent pénétrer : elles avertiſſent auſſi-tôt qu'elles apperçoivent quelque choſe dans la campagne. Alors tout le monde prend les armes pour être en état de combattre en moins de tems qu'il n'en faut à l'ennemi, depuis ſa découverte par les ſentinelles, pour arriver au poſte occupé par la garde. Les gardes doivent faire ferme, & tenir dans l'endroit où elles ſont placées juſqu'à ce qu'elles ſoient ſecourues du camp. C'eſt pour favoriſer cette défenſe qu'on les place dans des villages & autres lieux four-

rés, où il eſt aiſé, avec quelque connoiſſance de la fortification, de ſe mettre en état de ſoutenir les attaques des troupes qui veulent les enlever.

V I.

Des Gardes de cavalerie.

295. Comme les gardes de cavalerie peuvent ſe mouvoir avec plus de vîteſſe que celles de l'infanterie, elles ſont ordinairement placées dans les plaines ou dans d'autres endroits découverts ; elles ont des *védettes* placées en avant, qui découvrent au loin tous les objets de la campagne. On appelle *védette* dans le ſervice à cheval, ce que l'on nomme ſentinelle dans le ſervice à pied.

Comme les védettes ſont placées d'autant plus avantageuſement qu'elles découvrent plus de terrein devant elles, on les avance quelquefois à une aſſez grande diſtance de la troupe, & on les place ſur les lieux les plus avantageux pour cette découverte, comme ſur les hauteurs les plus à portée de la grand-garde.

Pour la ſûreté des védettes, & pour que la garde ſoit informée promptement de ce qu'elles peuvent découvrir, on place à une petite diſtance de ces védettes, c'eſt-à-dire, entr'elles & la garde, un corps d'environ huit cavaliers, qu'on nomme *petit corps de garde*. Il eſt commandé par un Cornette, ou un autre Officier alternativement. Ce corps doit être toujours à cheval, & très-attentif aux védettes : il doit par conſéquent être à portée de les voir, & il doit auſſi être vu de la grand-garde : mais il n'eſt pas néceſſaire qu'il découvre lui-même le terrein, comme les védettes ; il eſt ſeulement deſtiné à les ſoutenir, & à veiller à ce qu'elles faſſent leur devoir : auſſi arrive-t'il quelquefois que les védettes ſont ſur le ſommet d'une hauteur, & que le petit corps de garde eſt derriere, à une diſtance médiocre, & caché par la hauteur, pendant que la grand-garde eſt encore dans un lieu plus bas, d'où elle découvre ſeulement le petit corps de garde.

On éloigne auſſi les védettes les unes des autres, pour qu'elles ſoient à portée de découvrir un plus grand eſpace de terrein, ſans qu'il ſoit beſoin de trop avancer les troupes de la garde,

& de les expoſer par là à être enlevées. Lorſqu'elles ſont dans des endroits dangereux, il faut les doubler, c'eſt-à-dire, en mettre deux enſemble ou dans le même lieu.

S'il paroît des ennemis, ou quelque corps de troupes que ce puiſſe être, les védettes en avertiſſent; & ſuivant que le Commandant de la troupe le juge à propos, ou ſuivant les ordres qu'il a, il fait reſter les védettes à leur poſte, & il ordonne au corps de garde d'avancer pour les ſoutenir; lui-même marche avec ſa troupe pour joindre ce corps, & s'oppoſer enſemble aux ennemis; ou bien le Commandant fait replier les védettes ſur le corps de garde; celui-ci ſur ſa troupe, & cette troupe ſur quelque autre poſte, ou enfin ſur le camp, s'il le juge néceſſaire.

Les Commandans de ces gardes doivent prendre les mêmes précautions par rapport à leur troupe, que les Généraux d'armée par rapport à leur armée; ce ſont les mêmes principes appliqués à un grand objet ou à un petit: c'eſt pourquoi ils doivent avoir pour premiere regle de diſpoſer les védettes de maniere qu'après qu'elles ont averti de ce qu'elles ont découvert, ils aient le tems de former leur troupe, & de ſe mettre en état de combattre avant l'arrivée de l'ennemi.

Le Commandant d'une garde ordinaire, ou en général de toute troupe détachée à la guerre, peut faire mettre pied à terre à un rang de ſa troupe pour repoſer les hommes, & faire manger les chevaux, ſuivant le tems qu'il juge néceſſaire à une troupe ennemie pour qu'elle approche de lui depuis le moment de ſa découverte par les védettes: mais il faut toujours que chaque cheval ſoit prêt à être bridé dans un inſtant, & que le cavalier ſoit prêt à monter deſſus au premier ordre.

Il y a des circonſtances où les Commandans peuvent faire mettre pied à terre aux deux rangs que forment leur troupe: mais ce n'eſt qu'après s'être bien aſſuré que l'ennemi ſera découvert dans un aſſez grand éloignement pour qu'il ſoit plus de tems à parcourir l'eſpace découvert par les védettes, qu'il n'en faut pour faire monter toute la troupe à cheval; c'eſt pourquoi la maniere de faire la guerre de l'ennemi qu'on combat, doit faire prendre à cet égard les meſures néceſſaires aux Commandans pour n'être point ſurpris: ainſi ſi l'on a affaire à un en-

nemi qui manœuvre avec une grande vîteſſe, comme les Turcs & les Tartares, &c. il faut, pour n'en être pas ſurpris, prendre plus de précautions que contre les Allemands & les Hollandois, quoique les troupes de ces deux Nations ſoient infiniment ſupérieures à celles des Turcs.

Il ſuit des obſervations qu'on vient de voir, que moins une troupe ou ſes védettes, découvre de terrein, plus elle doit redoubler ſon attention pour être en état d'être formée le plus promptement qu'il eſt poſſible; qu'au contraire lorſqu'elle découvre un eſpace de terrein aſſez grand pour avoir le tems de ſe former avant que l'ennemi puiſſe le parcourir, le Commandant peut profiter de cette poſition pour donner plus de repos aux hommes & aux chevaux.

Si les ſentinelles de l'infanterie ſont placées ordinairement dans des lieux moins favorables que les védettes de la cavalerie, pour découvrir beaucoup de terrein, il faut auſſi moins de tems à des gens de pied pour prendre un fuſil, & ſe mettre en état de défenſe, qu'il n'en faut à des cavaliers qui ont pied à terre pour brider leurs chevaux, monter deſſus, & ſe former en ordre de bataille.

VII.

De la maniere dont on diſpoſe les troupes pour former l'enceinte du camp.

296. Les troupes néceſſaires, tant d'infanterie que de cavalerie, pour la ſûreté & la garde du camp, étant commandées,

1°. On place l'infanterie dans les villages, bois, & autres endroits fourrés par où l'ennemi pourroit venir ſans être apperçu.

2°. On place la cavalerie dans des lieux ouverts, d'où elle puiſſe voir le plus grand eſpace de terrein qu'il eſt poſſible. On obſerve de ne la point mettre dans le voiſinage des bois, des ravines, &c. par où l'ennemi pourroit s'approcher ſans être apperçu, & faire feu ſur la troupe de cavalerie ſans qu'elle puiſſe aller à lui.

3°. On s'attache bien moins à donner une forme réguliere à l'enceinte du camp dans la poſition des gardes, qu'à profiter

de tous les avantages du terrein, pour que les gardes & le camp ſoient en ſûreté.

4°. On place les gardes de cavalerie de maniere que leurs védettes, ſans être trop éloignées de leur troupe & de leur petit corps de garde, ſe voyent les unes & les autres, enſorte qu'il ne puiſſe venir perſonne du dehors de la campagne dans le camp, & réciproquement du camp dans la campagne, ſans que les védettes ne les apperçoivent, & qu'elles ne les faſſent arrêter s'ils viennent du côté de l'ennemi, ou qu'elles puiſſent les empêcher de ſortir s'ils viennent du camp.

5°. Il faut que les gardes de cavalerie, & celles de l'infanterie puiſſent ſe ſecourir, &, s'il eſt poſſible, s'avertir réciproquement. Afin qu'il y ait une véritable enceinte de troupes autour du camp, il faut faire enſorte que les védettes de la cavalerie puiſſent appercevoir les ſentinelles des poſtes d'infanterie qui ſont dans leur voiſinage, & même qu'elles puiſſent communiquer avec elles.

6°. Comme ces gardes ſont plutôt deſtinées pour la défenſive que pour l'offenſive, elles font avertir le camp lorſque l'ennemi paroît en nombre conſidérable : alors celles de cavalerie s'approchent des poſtes de l'infanrerie, ou bien du camp, ou les piquets de l'infanterie prennent les armes, ſi on le leur ordonne : ceux de la cavalerie montent à cheval, & les Officiers Généraux, ou le Général même, qui peut être averti de l'arrivée de l'ennemi, décide s'il faut attaquer ou ſe tenir ſur la défenſive.

7°. Les poſtes d'infanterie doivent reſter dans le lieu où ils ſont retranchés, à moins qu'ils n'ayent ordre de les abandonner, parce qu'il n'eſt pas à préſumer que l'ennemi puiſſe les emporter d'emblée, & que s'il les fait attaquer, le voiſinage de l'armée les met en état d'en être ſecouru promptement : c'eſt par cette raiſon que l'infanterie a coutume d'occuper pendant la nuit les mêmes poſtes que pendant le jour.

8°. A l'égard des poſtes de cavalerie, comme ils ne peuvent rien découvrir pendant la nuit, ils ſe rapprochent alors près du camp, ou auprès de quelque poſte d'infanterie, ſuivant que les Officiers Généraux de jour en décident.

9°. Toutes les gardes de cavalerie & d'infanterie, ſont relevées au bout de vingt-quatre heures, c'eſt-à-dire, que tous

les jours il ſe fait un nouveau détachement de l'armée pour renouveller les anciennes gardes, & renvoyer au camp ceux qui y ont paſſé vingt-quatre heures. L'Officier de chaque garde qu'on releve, donne l'ordre qu'il a reçu à celui par lequel il eſt relevé.

10°. Il y a communément moins de précautions à prendre pour la garde du terrein qui eſt en arriere du camp, que pour celui qui eſt en avant; mais néanmoins on ſe conduit de la même maniere pour la diſpoſition des gardes qui en font la ſûreté.

Au reſte, c'eſt au Général, comme on l'a déja obſervé, à ne rien négliger pour être averti de tout ce que font les ennemis. Outre les eſpions, pour leſquels on a déja vu qu'on ne doit rien épargner, les gens du pays, ſi on ſçait les gagner par des libéralités, peuvent donner des avis très-utiles ſur les démarches de l'ennemi. On en eſt encore inſtruit par les partis qu'on fait roder continuellement autour de ſon camp.

Avec toutes les précautions que l'art de la guerre enſeigne pour n'être point ſurpris, il eſt rare qu'un Général habile donne cet avantage à l'ennemi; car les ſurpriſes ne viennent guere que du trop de confiance des Commandans, ou de l'inobſervation des regles que le bon ſens & les loix de la guerre preſcrivent à ce ſujet.

Si l'on veut jetter les yeux ſur la figure 121, ou la planche XXXIX, laquelle repréſente la Carte du camp de *Compiegne*, ou de *Coudun*, en 1698, on y verra une partie de tout ce qu'on vient d'expliquer. Comme ce camp n'étoit qu'un camp de paix & d'amuſement, on ne s'eſt pas attaché à mettre des gardes d'infanterie dans les environs de ſon enceinte, comme il l'auroit fallu, s'il eût été à portée d'être attaqué. On s'eſt contenté ſeulement d'en mettre de cavalerie, parce qu'elles paroiſſent davantage dans la plaine que celles d'infanterie.

L'enceinte formée par les gardes de ce camp, eſt marquée par une ligne ponctuée de gros points qui le ferme ou l'entoure de tous côtés. Si ce camp eût été un camp de guerre, il auroit été néceſſaire d'occuper avec de l'infanterie le bois qui eſt au deſſus de *Mouchy*, de même que celui de *Franciere*, & de pouſſer toute cette eſpece de ſeconde enceinte, ſuivant ce qu'on a marqué par la ligne ponctuée qui eſt au deſſus de la

premiere dont on vient de parler, & cela autant qu'on en peut juger par la Carte.

Il faut regarder 1°. que dans cette Carte on appelle *petite garde;* ce qu'on nomme ordinairement corps de garde. 2°. Que les camps doivent avoir plus de profondeur qu'il n'en ont ſur cette Carte. 3°. Que la réſerve de ce camp eſt à la droite de l'armée, ce qui n'eſt pas ſon poſte naturel : mais que ce qui a pu déterminer à la placer ainſi, eſt ſans doute la diſpoſition du pays, qu'on ne vouloit pas gâter ſans néceſſité dans un camp de paix.

Nous finirons cet ouvrage par les Réfléxions de M. le Chevalier de *Folard* ſur la multitude des gardes dont on vient de parler : les Anciens les épargnoient à leurs troupes par les retranchemens dont ils entouroient toujours leurs camps, pour ſe mettre à l'abri de toute ſurpriſe.

« Les Anciens, dit cet Auteur célebre, (1) étoient » moins expoſés à être ſurpris dans leurs camps que ne le » ſont les Modernes. Les premiers ſuivirent toujours conſ- » tamment l'excellente maniere de ſe retrancher dans leurs » camps, lors même qu'ils n'avoient rien à craindre de l'en- » nemi, euſſent-ils dû n'y reſter qu'une nuit, moins par » crainte que par des raiſons très-ſages. Nous ſuivons un au- » tre méthode bien moins par raiſon que par coutume ; car » ce que nous faiſons pour nous garantir des inſultes de l'en- » nemi, eſt mille fois plus ruineux & plus fatiguant à une » armée que ſi nous imitions les Anciens. Cette multitude de » gardes de cavalerie & d'infanterie, dont nous formons com- » me une chaîne au loin, & ſurtout le front d'une armée ; » ces poſtes avancés, outre les partis qu'on envoye à la guer- » re pour ajouter à ces précautions, ne ſervent dans le fond » que pour nous avertir quand l'ennemi n'eſt qu'à deux pas » de nous. Lorſqu'on peut éluder les détachemens que l'on » envoye aux nouvelles, le reſte ne ſert de rien pour retarder » d'un moment le ſuccès de ces entrepriſes. Ces grandes gar- « des qui ſe replient ſur l'armée, lorſque l'ennemi qu'on » croyoit bien loin, paroît tout d'un coup, y portent bien » plus l'épouvante & la confuſion qu'ils ne la raſſurent. Une

(1) Commentaire de Polybe, premier volume, page 146.

» armée

» armée n'étant point retranchée, & ne ſe trouvant pas pré-
» parée à une attaque, ne la ſoupçonnant pas même, ſi l'en-
» nemi ſurvient tout à coup, elle n'a rien de plus que lui à
» l'égard du terrein, & il a une infinité d'autres avantages;
» s'il eſt plus fort, il nous déborde; s'il eſt plus foible, nous
» ne pouvons nous imaginer qu'il le ſoit; car, qu'eſt-ce
» que l'opinion ne fait pas à la guerre?....

» Ces grandes gardes de cavalerie qu'on avance pendant
» le jour ſur tout le front d'une armée, & qui ſe retirent la
» nuit aux petites gardes du camp, étoient inconnues aux
» Anciens, dont la cavalerie étoit en petit nombre; & quand
» ils en auroient eu tout autant que nous en avons, ils n'euſ-
» ſent pas moins mépriſé ces ſortes de précautions inutiles.
» On n'entreprend jamais ſur une armée dans le plein jour,
» lorſqu'il s'agit d'une ſurpriſe, à moins qu'on ait affaire à un
» Général imbécile, ignorant, & ſans précautions, on choi-
» ſit toujours la nuit.... Ces grandes gardes ſont donc inuti-
» les, ſi elles ne ſervent que pour le jour. Les Anciens n'a-
» voient d'autres précautions contre les ſurpriſes, que de ſe
» retrancher, d'envoyer à la guerre pour avoir des nouvelles,
» & la cavalerie en très-petit nombre battoit ſans ceſſe l'eſ-
» trade. Trois cens chevaux partagés par petites troupes, ne
» font pas moins d'effet que cette enchaînure de gardes qui
» occupe un dixieme de la cavalerie de l'armée, qui ne fati-
» gue pas moins dans ces gardes que ſi elle couroit la campa-
» gne, & ces précautions ne tiennent pas moins un Général
» en inquiétude, & ne diviſent pas moins ſon attention. Il
» craint toujours qu'on ne les écorne, & qu'on ne les enleve
» en quelque endroit, comme cela arrive aſſez ſouvent. Rien
» ne lui fait plus de peine, il n'eſt jamais bien tranquille, &
» ſon inquiétude redouble la nuit; ce qui fait qu'il n'a jamais
» l'eſprit libre: il faut cependant l'avoir pour imaginer de
» bons coups.

» Une armée bien retranchée dans un camp, eſſuie beau-
» coup moins de fatigues: à peine en faut-il un vingtieme
» pour les gardes, & l'on conſerve ſa cavalerie. Le Général
» fait ſes fourrages ſans crainte; s'il en a peu de ſon côté, &
» l'ennemi beaucoup du ſien, celui-ci n'ira que peu ſouvent,
» & l'autre ſe verra obligé d'y courir ſans ceſſe; ſi le dernier

» connoît bien ſes avantages, il ne manquera pas de marcher à » l'autre, & de l'attaquer pendant qu'il eſt dénué d'une par- » tie de ſa cavalerie.

» Lorſqu'on eſt retranché, on ſe tient tranquille dans ſon » camp; malgré cette diſtraction de forces, on n'eſt jamais » ſurpris, & ſi l'ennemi veut tenter quelque entrepriſe, on » eſt en état de ſe défendre, & celui-ci ne peut attaquer qu'à » force ouverte, &c. »

Ces réfléxions de M. de *Folard*, pourroient être regardées comme une eſpece de démonſtration de la ſupériorité des camps des Anciens ſur ceux des Modernes; mais comme elles n'ont rien changé à l'uſage qui s'obſervoit à cet égard avant le Livre de ce ſçavant Militaire, on doit préſumer qu'on y a trouvé des inconvéniens qu'il n'a pas prévus, & qui détruiſent les avantages qu'il ſe promet des retranchemens pour rendre le camp plus ſûr, & le mettre plus à l'abri des ſurpriſes. Cependant M. le Marquis de *Santa-Cruz*, eſt du même avis que M. le Chevalier de *Folard* à cet égard, & il prétend même *qu'une armée, quoique ſupérieure à celle des ennemis, ſe doit fortifier dans un camp qu'elle doit occuper quelque tems.* (1)

« Vous me direz peut-être, dit cet illuſtre Auteur, que for- » tifier un camp eſt une fatigue pour les troupes, & une dé- » penſe pour le Souverain, à cauſe des outils des pionniers » qui ſe rompent ou qui s'uſent, & un préjudice pour le » pays, à cauſe des faſcines & des piquets qu'on coupe; que » par conſéquent c'eſt donner lieu, ſans néceſſité, à tous » ces inconvéniens de ſe fortifier quand on ſe trouve avec un » ſi grand nombre de troupes; que ſans les fourrageurs & les » détachemens ordinaires, on eſt encore ſupérieur aux enne- » mis ? »

A quoi il répond : « qu'une fatigue modérée eſt un grand » bien pour les troupes, & que l'avantage que le Prince en » tire, prévaut à la dépenſe des outils des pionniers. A l'égard » du dommage qu'on cauſe au pays, il ne ſera pas bien conſi- » dérable, ſi pour les faſcines & les piquets on ne permet pas » de couper les arbres fruitiers.

» Quoique vous ayez un quart de troupes plus que les en-

(1) Réfléxions Militaires, Tom. III, page 196.

» nemis, dit toujours le même Auteur, quelle assurance
» avez-vous que quelque occurence ne vous obligera pas de
» détacher la moitié de votre armée pour aller sur une autre
» frontiere où une autre armée de votre Souverain aura été dé-
» faite, & qu'un nouvel Allié des ennemis ne commencera
» pas la guerre ?.... Il y a une certaine situation des choses
» qui peut mettre les ennemis dans la nécessité de rechercher
» d'en venir à un combat : quelque supériorité de troupes que
» vous puissiez avoir, *pour l'heureux succès des batailles, le*
» *plus grand nombre ne sert pas tant que l'avantage du terrein.*
» Une armée inférieure en nombre en surprend très-souvent
» une plus nombreuse qui est en rase campagne ; au contraire
» une armée fortifiée combat lorsqu'il lui plaît, & non pas
» quand les ennemis le veulent : ainsi avoir plus de troupes
» qu'eux, n'est pas un motif suffisant pour s'empêcher de for-
» tifier un camp où l'on doit se maintenir long-tems. »

Aux autorités précédentes on peut encore ajouter celle de *Végece* sur le même sujet. On voit, par cet Auteur, que les Romains, qui s'étoient distingués par leur habileté à former & à fortifier leurs camps, en avoient ensuite négligé & même perdu l'habitude. *Végece*, pour les engager à la reprendre, observe que personne ne doit désespérer qu'on puisse faire ce qui a déja été fait.

« Il y a bien des années, dira-t'on, qu'on ne creuse plus
» de fossés, dit cet Auteur ; qu'on n'éleve plus de retranche-
» mens ; qu'on ne plante plus de palissades autour des camps
» mêmes où les armées doivent demeurer. Je répondrai que
» si on avoit pris ces précautions, les ennemis n'auroient point
» osé nous y insulter de nuit & de jour, comme il est arrivé.
» Les Perses profitant des anciens exemples qu'ils ont pris
» chez les Romains, enferment leurs camps de fossés ; &
» comme dans leur pays le terrein est presque tout sablonneux
» & sans consistance, ils mettent ce sable qu'ils tirent du
» fossé, dans des sacs à terre, qu'ils portent toujours avec eux
» pour cet usage, & en forment un retranchement, en les
» accumulant les uns sur les autres. Tous les Barbares se font
» une espece de camp retranché de leurs charriots qu'ils lient
» ensemble, & passent tranquillement les nuits dans cette
» enceinte, à couvert des surprises de l'ennemi. Craignons-

» nous donc de ne pas apprendre ce que les autres ont appris » de nous ? C'eſt dans les Livres qu'il faut étudier ce qui ſe » pratiquoit autrefois, &c. » *Végece, traduct. de M. de Sigrais.*

On ne peut guere douter qu'il n'y ait pluſieurs avantages à fortifier les camps qu'occupent les troupes. Outre la diminution des gardes qu'on eſt obligé de multiplier pour les mettre à couvert des ſurpriſes, c'eſt que ces camps offriroient encore, dans des circonſtances malheureuſes, une retraite ſûre à l'armée, & qu'ils ſerviroient auſſi à empêcher la maraude & la déſertion. Mais n'y a-t'il point auſſi différens inconvéniens qui balancent ces avantages ?

Pour qu'on en puiſſe juger, nous ſuppoſerons une armée de quarante-huit bataillons & de quatre-vingts eſcadrons, telle qu'elle eſt repréſentée pl. XXIII, campée dans un camp retranché.

La planche XL repréſente cette armée dans ſon camp.

Les quarante-huit bataillons dont elle eſt compoſée, forment l'enceinte du camp, à l'exception des angles, à chacun deſquels on a mis deux eſcadrons qui peuvent être de Dragons; dans cet endroit ils ſont à portée de ſortir pour aller à la découverte, & de rentrer aiſément dans le camp.

Derriere l'Infanterie eſt la Cavalerie, qui en eſt ſéparée par une grande rue d'environ trente toiſes, eſpace plus que ſuffiſant pour mettre chaque eſcadron en bataille à la tête de ſon camp, & le faire même marcher en ordre de bataille.

Dans cette planche les camps des eſcadrons ſont ombrés, & ceux des bataillons ſont en blanc.

Au centre du camp eſt le logement du Général de l'armée, auquel aboutiſſent les quatre grandes rues du camp, à l'extrêmité deſquelles ſont les quatre principales portes du camp.

A côté du logement du Général ſont huit eſcadrons, qui en forment une eſpece de garde particuliere.

Devant ce logement eſt une grande place vuide A, où peuvent s'aſſembler tous ceux qui ont affaire au Général.

Derriere eſt le marché, où l'on peut établir tous les marchands du quartier général, & les autres de l'armée.

En B & en C, peuvent être les boucheries.

Le quartier des Officiers Généraux de l'armée, & celui de l'Etat-Major, occupent deux grands eſpaces, comme on le

voit dans la figure ; derriere ces eſpaces ſont le parc de l'Artillerie & le quartier des vivres.

L'Infanterie & la Cavalerie ſont face en dehors du camp. Entre l'Infanterie & la ligne qui forme l'enceinte du camp, eſt un eſpace de cinquante toiſes de largeur.

Cette enceinte eſt formée d'un parapet de ſix ou huit pieds d'épaiſſeur, & d'un foſſé en dehors d'environ huit ou dix pieds.

Il eſt poſſible, ſans doute, de donner une meilleure diſpoſition à ce camp ; mais celle-ci ſuffit pour l'objet qu'on ſe propoſe, de mettre en état de juger des avantages & des inconvéniens de ces ſortes de camps.

Comme les boucheries peuvent occaſionner beaucoup de puanteur dans le camp, on peut remédier à cet inconvénient, en faiſant faire de profondes foſſes, dans leſquelles on jette tout ce qui pourroit incommoder & infecter le camp. Il en eſt de même pour les latrines. Le deſſus de ces foſſes peut être couvert, comme le dit *Stévin*, avec des eſpeces de chaſſis de bois, ſur leſquels on étend des branches d'arbres avec leurs feuilles, de la paille & de la terre : on laiſſe ſeulement une petite ouverture quarré de ſeize ou dix-huit pouces de côté, qu'on peut ouvrir ou fermer à volonté. De cette maniere, *il n'en ſort nulle puanteur, comme il ſe trouve par expérience ; à quoi ſe peut ajouter une raiſon, ſçavoir, que les corps puants d'hommes enterrés ès cimétieres, voir ès Egliſes fermées, ne rendent nulle puanteur. Notez encore que combien que ces puits ſe faſſent ès rues ou chemins, ils ſont ſans péril, tant pour les hommes, que pour les bêtes, qui de nuit ne peuvent tomber dedans, vu qu'ils ſont étoupés. On s'en ſert auſſi commodément près des cuiſines des grands Seigneurs, qui, ſans cela, ſeroient communément infectées de puanteur.* Traité de la Caſtramétation, par *Stévin*.

Il eſt à propos qu'il y ait dans le camp un eſpace pour l'hôpital ambulant de l'armée. Nous n'en avons déſigné aucun en particulier dans la planche XL ; mais il eſt aiſé d'en trouver dans le quartier des vivres, ou dans celui de l'Artillerie, qui occupent chacun dans cette planche un eſpace d'environ deux cens toiſes de front, & cent de profondeur.

Il ſeroit aiſé de fortifier ce camp plus exactement qu'on ne l'a fait dans la planche XL ; toutes les portes doivent au moins

être couvertes par des eſpeces de petites demi-lunes : mais il n'eſt queſtion ici que de la diſpoſition des troupes, dans l'eſpace qu'il renferme, ſans conſidérer quelle doit être ſa fortification.

Pour régler à peu près la grandeur de ſon étendue, il faut examiner quel ſeroit l'eſpace que l'armée occuperoit, campée en ligne à l'ordinaire.

L'armée propoſée, rangée en bataille avec des intervalles de dix toiſes entre les bataillons, & de ſix entre les eſcadrons, occuperoit, comme on l'a vu, N°. 282, 2800 toiſes de front : elle auroit environ 260 toiſes de profondeur. Ces deux dimenſions multipliées l'une par l'autre, donnent 728000 toiſes quarrées de ſuperficie.

Le camp retranché de cette armée a environ 1200 toiſes de front, & 700 de profondeur ; ce qui donne 840000 toiſes pour la ſurface, qui ſe trouve ainſi plus grande que la précédente de 12000 toiſes. Mais il faut conſidérer que dans le terrein occupé par l'armée campée en ligne, on n'a point compris celui de l'Artillerie, ni celui du logement des Officiers Généraux & de l'Etat-Major. C'eſt pourquoi l'excédent, qu'on vient de trouver du camp retranché ſur le camp ordinaire, peut être regardé comme néceſſaire pour remplir cette omiſſion. Ainſi le camp retranché de la planche XL, paroît avoir toute l'étendue néceſſaire pour le campement de l'armée propoſée.

On ne s'arrêtera point ici à détailler tous les inconvéniens de ces ſortes de camps. Celui qui paroît le plus ſenſible, c'eſt que l'armée ne peut en ſortir qu'en défilant : il eſt d'ailleurs difficile de trouver des terreins qui leur ſoient propres, & où l'on ait apporté toutes les eaux néceſſaires pour l'uſage d'une armée, dans laquelle il y auroit beaucoup de Cavalerie.

Ces obſervations, & pluſieurs autres qu'on peut faire ſur ce même ſujet, ont fait négliger ſans doute la fortification des camps, lorſque les armées ſont devenues très-nombreuſes. Une armée foible ou médiocre a beſoin de ce ſecours, pour ſe garantir des ſurpriſes de l'ennemi & lui réſiſter plus aiſément : mais on a cru que les grandes armées pouvoient s'en paſſer ; qu'étant retranchées, elles ſe trouveroient trop à l'étroit & trop gênées dans leurs mouvemens & leurs manœuvres. De

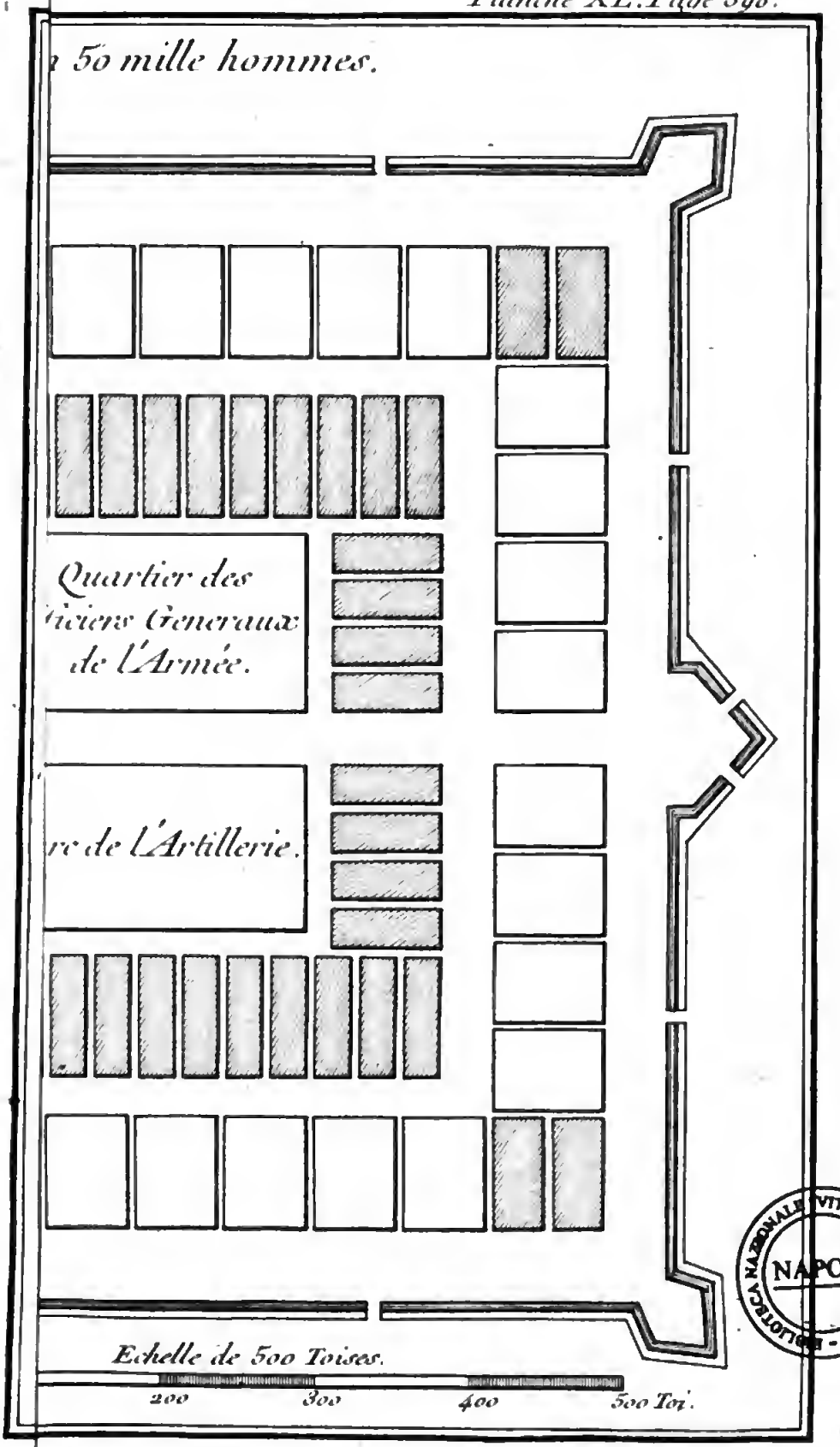

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III - NAPOLI

ſçavoir ſi l'on a eu raiſon de penſer ainſi, c'eſt ce qu'il ne nous appartient pas de décider. C'eſt aux Maîtres de l'Art à en juger. Il paroît, par ce qu'on en a rapporté précédemment, que les inconvéniens qui peuvent réſulter des camps retranchés, ne leur ont pas paru devoir balancer les avantages de ces camps.

Fin du quatrieme & dernier Livre.

ADDITION

*De plusieurs articles insérés dans le sixieme & le septieme volume de l'*ENCYCLOPEDIE *; sçavoir, 1°. sur l'exercice des troupes. 2°. Le feu de l'infanterie & de la cavalerie. 3°. L'opération du fourrage, 4°. sur la guerre en général.*

ARTICLE PREMIER.

Contenant plusieurs observations sur l'exercice des troupes.

On appelle exercice, dans l'art de la guerre, tout ce qu'on fait pratiquer aux soldats, pour les rendre plus propres au service militaire.

Ainsi l'exercice consiste non-seulement dans le maniement des armes & les évolutions, mais encore dans toutes les autres choses qui peuvent endurcir le soldat, le rendre plus fort & plus en état de supporter les fatigues de la guerre.

Dans l'usage ordinaire, on restraint le terme d'exercice au maniement des armes; mais chez les Romains, on le prenoit dans toute son étendue. Les exercices regardoient les fardeaux, qu'il falloit accoutumer les soldats à porter; les différens ouvrages qu'ils étoient obligés de faire dans les camps & dans les sieges, & l'usage & le maniement de leurs armes.

Les fardeaux que les soldats Romains étoient obligés de porter, étoient fort pesans; car outre les vivres qu'on leur donnoit,

noit, ſuivant Cicéron, pour plus de quinze jours, ils portoient différens uſtenſiles, comme une ſcie, une corbeille, une bêche, une hache, une marmite pour faire cuire leurs alimens, trois ou quatre pieux pour former les retranchemens du camp, &c. Ils portoient auſſi leurs armes qu'ils n'abandonnoient jamais, & dont ils n'étoient pas plus embarraſſés que de leurs mains, dit l'Auteur que nous venons de citer. Ces différens fardeaux étoient ſi conſidérables, que l'hiſtorien Joſephe dit, dans le ſecond livre de la Guerre des Juifs contre les Romains, qu'il y avoit peu de différence entre les chevaux chargés & les ſoldats Romains.

Les travaux des ſieges étoient fort pénibles, & ils regardoient uniquement les ſoldats.

« Durant la paix on leur faiſoit faire des chemins, conſtruire » des édifices, & bâtir même des villes entieres, ſi l'on en » croit Dion Caſſius, qui l'aſſure de la ville de Lyon. Il en eſt » ainſi de la ville de Doesbourg dans les Pays-Bas, & dans la » Grande-Bretagne, de cette grande muraille dont il y a en- » encore des reſtes, & d'un grand nombre de chemins ma- » gnifiques ». Nieuport, *Cout des Rom.*

L'exercice des armes ſe faiſoit tous les jours, en temps de paix & de guerre, par tous les ſoldats, excepté les vétérans. On les accoutumoit à faire vingt milles de chemin d'un pas ordinaire en cinq heures d'été, & d'un pas plus grand, vingt-quatre milles dans le même temps. On les exerçoit auſſi à courir, afin que dans l'occaſion ils pûſſent tomber ſur l'ennemi avec plus d'impétuoſité, aller à la découverte, &c. à ſauter, afin de pouvoir franchir les foſſés qui pouvoient ſe rencontrer dans les marches & les paſſages difficiles : on leur apprenoit enfin à nager. « On n'a pas toujours des ponts pour paſſer des » rivieres : ſouvent une armée eſt forcée de les traverſer à la » nage, ſoit en pourſuivant l'ennemi, ſoit en ſe retirant : ſou- » vent la fonte des neiges, ou des orages ſubits, font enfler » les torrens, & faute de ſçavoir nager, on voit multiplier les » dangers. Auſſi les anciens Romains, formés à la guerre par » la guerre même, & par des périls continuels, avoient-ils » choiſi pour leur champ de Mars un lieu voiſin du Tibre : » la jeuneſſe portoit dans ce fleuve la ſueur & la pouſſiere de

» ſes exercices, & ſe délaſſoit, en nageant, de la fatigue de » la courſe ». Végece, *Trad.* de M. de Sigrais.

Pour apprendre à frapper l'ennemi, on les exerçoit à donner pluſieurs coups à un pieu. « Chaque ſoldat plantoit ſon » pieu de façon qu'il tînt fortement, & qu'il eût ſix pieds hors » de terre : c'eſt contre cet ennemi qu'il s'exerçoit, tantôt » lui portant ſon coup au viſage ou à la tête, tantôt l'atta- » quant par les flancs, & quelquefois ſe mettant en poſture » de lui couper les jarrets, avançant, reculant & tâtant le » pieu avec toute la vigueur & l'adreſſe que les combats de- » mandent. Les maîtres d'armes avoient ſurtout attention » que les ſoldats portaſſent leurs coups ſans ſe découvrir ». Végece, *même Trad. que ci-deſſus.*

On peut voir dans cet auteur le détail de tous les autres exercices des ſoldats Romains : ils étoient d'un uſage général; les Capitaines & les Généraux mêmes ne s'en diſpenſoient pas dans les occaſions importantes. Plutarque rapporte, dans la vie de Marius, que ce Général déſirant d'être nommé pour faire la guerre à Mithridate, « combattant contre la débilité » de ſa vieilleſſe, ne failloit point à ſe trouver tous les jours » au champ de Mars, & à s'y exercer avec les jeunes hom- » mes, montrant ſon corps encore diſpos & léger pour ma- » nier toutes ſortes d'armes, & piquer chevaux ». *Trad. d'*Amyot.

Ce même Auteur rapporte auſſi que *Pompée*, dans la guerre civile contre *Céſar*, exerçoit lui-même ſes troupes, « & qu'il » travailloit autant ſa perſonne, que s'il eût été à la fleur de » ſon âge; ce qui étoit de grande efficace pour aſſurer & en- » courager les autres, de voir le grand *Pompée*, âgé de cin- » quante-huit ans, combattre à pied tout armé, puis à cheval » dégaigner ſon épée ſans difficulté, pendant que ſon cheval » couroit à bride-abattue, & puis la rengaigner tout auſſi fa- » cilement; lancer le javelot, non-ſeulement avec dextérité » de donner à point nommé, mais auſſi avec force de l'en- » voyer ſi loin, que peu de jeunes gens le pouvoient paſſer ». *Vie de Pompée*, *traduct.* d'Amyot.

Il eſt aiſé de ſentir les avantages qui réſultoient de l'uſage continuel de ces exercices. Les corps étoient en état de ſou-

tenir les fatigues extraordinaires de la guerre, & il arrivoit, comme le dit Joſephe, que chez les Romains la guerre étoit une méditation, & la paix un exercice.

L'Auteur de l'hiſtoire de la Milice Françoiſe dit, avec beaucoup de vraiſemblance, qu'il y a lieu de conjecturer que dès l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe dans les Gaules, il y avoit exercice pour les ſoldats. « Il eſt certain, dit-il, qu'on » faiſoit des revues dans ce qu'on appelloit le *champ de Mars*, » & qui fut depuis appellé le *champ de Mai*. On y examinoit » avec ſoin les armes des ſoldats, pour voir ſi elles étoient » en état; & cette attention marque qu'on ne négligeoit pas » les autres choſes qui pouvoient contribuer aux ſuccès de la » guerre.

» On commence à voir ſous la troiſieme race, dès le temps » de *Philippe I*, ce que j'ai appellé, dit toujours le *P. Daniel*, » l'exercice général (c'eſt celui qui conſiſte à accoutumer les » ſoldats au travail & à la fatigue). Ce fut vers ce temps-là » que commencerent les tournois, où les Seigneurs & les » Gentilhommes s'exerçoient à bien manier un cheval, à ſe » tenir fermes ſur leurs étriers, à bien dreſſer un coup de » lance, à ſe ſervir du bouclier, à porter & à parer les coups » d'épées, à s'accoutumer à ſupporter le faix du harnois, & » aux autres choſes utiles & néceſſaires pour bien combattre » dans les armées : mais pour ce qui eſt de l'exercice parti- » culier, qui conſiſte dans les divers mouvemens qu'on fait » faire aux troupes dans un combat, je n'ai rien trouvé d'écrit » ſur ce ſujet juſqu'au temps de Louis XI. » *Hiſtoire de la Milice Françoiſe, tom. I, page 376.*

« Nous remarquons aujourd'hui, dit l'illuſtre & profond » Auteur des *Conſidérations ſur les cauſes de la grandeur des Ro-* » *mains*, que nos armées périſſent beaucoup par le travail im- » modéré des ſoldats; & cependant c'étoit par un travail im- » menſe que les Romains ſe conſervoient. La raiſon en eſt » je crois, dit cet Auteur, que leurs fatigues étoient conti- » nuelles; au lieu que nos ſoldats paſſent ſans ceſſe d'un tra- » vail extrême à une extrême oiſiveté, ce qui eſt la choſe du » monde la plus propre à les faire périr (1). Nous n'avons plus

(1) Un exercice continuel, dit M. le Maréchal de *Saxe*, fait les bons ſoldats. Le

» une juſte idée des exercices du corps. Un homme qui s'y » applique trop nous paroît mépriſable, par la raiſon que la » plûpart de ces exercices n'ont plus d'autre objet que les agré- » mens; au lieu que chez les anciens, tous, juſqu'à la danſe, » faiſoit partie de l'art Militaire ». *Conſidération ſur la grandeur des Romains*, &c.

L'invention de la poudre à canon a été la cauſe de la ceſſation totale, pour ainſi dire, de tous les exercices propres à endurcir le corps & à le fortifier pour ſupporter les grands travaux. Avant cette époque, la force particuliere du corps caractériſoit les héros; on ne négligeoit rien pour ſe mettre en état de ſe ſervir d'armes fort peſantes. « On voit encore au- » jourd'hui dans l'Abbaye de *Roncevaux* les maſſues de *Roland* » & d'*Olivier*, deux de ces preux ſi fameux dans nos Roman- » ciers du temps de *Charlemagne*. Cette eſpece de maſſue eſt » un bâton gros comme le bras d'un homme ordinaire; il eſt » long de deux pieds & demi; il a un gros anneau à un bout, » pour y attacher un chaînon ou un cordon fort, afin que » cette arme n'échappât pas de la main; & à l'autre bout du » bâtons ſont trois chaînons, auxquels eſt attachée une boule » de fer du poids de huit livres, avec quoi on pouvoit certai- » nement aſſommer un homme armé, quelque bonnes que » fuſſent ſes armes, quand le bras qui portoit le coup étoit » puiſſant. Il n'y a point d'hommes de ce tems aſſez forts pour » manier une telle arme: c'eſt qu'alors on exerçoit dès la plus » tendre jeuneſſe les enfans à porter à la main des poids fort » peſans; ce qui leur fortifioit le bras; & par l'habitude ils y » acquéroient une force extraordinaire: ce qu'on ne fait plus » depuis pluſieurs ſiecles. » *Hiſt. de la Milice Franç.* par le P. Daniel.

C'eſt par des exercices de cette eſpece qu'ils acquéroient cette force de bras qui produiſoit ces coups extraordinaires, qu'on a beaucoup de peine à croire aujourd'hui. Tel eſt celui de *Godefroy de Bouillon*, qui au ſiege d'*Antioche* coupa un cavalier en deux d'un ſeul coup de ſabre; la même choſe eſt ra-

paſſage de la fatigue au repos les énerve. Il offre des comparaiſons qu'il eſt difficile de rapprocher ſans que la pareſſe, cette paſſion ſi commune & ſi puiſſante chez les hommes, ne s'accroiſſe, n'apprenne à murmurer, & n'amolliſſe l'ame, après avoir amolli le corps. *Réveries* ou *Mémoires ſur la Guerre*.

contée de l'Empereur *Conrad* au ſiege de *Damas*. M. du *Cange*, dit que ces faits, tout incroyables qu'ils paroiſſent, ne lui ſemblerent plus tout-à-fait hors de vraiſemblance, depuis qu'il eut vu à *Saint-Faron* de *Meaux* une épée antique, qu'on dit avoir été celle d'*Ogier* le Danois, tant cette épée eſt peſante, & tant par conſéquent elle ſuppoſoit de force dans celui qui la manioit. Le Pere *Mabillon*, qui l'a fait peſer, dit qu'elle peſe cinq livres & un quarteron. *Même ouvrage que ci-deſſus.*

Les armes que l'uſage de la poudre a introduites dans les armées, n'exigeant aucun effort conſidérable, on s'eſt inſenſiblement deshabitué de tous les exercices qui pouvoient augmenter la force du corps, & l'endurcir aux travaux. On ne craint point de dire qu'on porte un peu trop loin aujourd'hui la négligence à cet égard : delà vient que notre jeune nobleſſe, quoique pleine de valeur & d'envie de ſe ſignaler à la guerre, ſoutiendroit difficilement une longue ſuite de travaux rudes & pénibles, le corps n'y étant point aſſez accoutumé. On ſçait combien nos cuiraſſes, ſi légeres en comparaiſon de l'armure des anciens gendarmes, paroiſſent incommodes par leur poids : quel qu'en ſoit l'utilité & la néceſſité, on s'en débarraſſeroit ſouvent dans l'action même, ſi les réglemens n'obligeoient point à les porter. Le défaut d'exercices fatiguans eſt la cauſe de cette eſpece de molleſſe. « Auſſi, dit le » P. *Daniel*, excepté la médiocre fatigue de l'Académie où » paſſent les jeunes gens de condition, & qui conſiſte à s'ac» coutumer à manier un cheval, à en ſouffrir les ſecouſſes, à » faire des armes, & à quelques autres exercices, les ſoldats, » ſoit cavaliers, ſoit fantaſſins, ſont pour la plûpart des fai» néans que l'averſion pour le travail & l'appas de la licence » engagent au ſervice, dont pluſieurs y périſſent, ſoit par la » foibleſſe de leur tempérament, ſoit parce qu'ils ſont déja » uſés de débauche. Ils ne portent pour la plûpart que leurs » armes, beaucoup plus légeres que celles des Anciens, qui » outre les offenſives en avoient de défenſives, c'eſt à-dire, » des caſques, des cuiraſſes, des boucliers. Dans les campe» mens & dans les ſieges où ils n'ont guere que le travail » des tranchées, ils demeurent oiſifs la plûpart du tems. Les » plus gros travaux ſe font par des payſans qu'on fait venir

» des villages circonvoiſins. Je ne parle point ici des Officiers » dont la plûpart ſe piquent autant de luxe, de délicateſſe, de » bonne chere, que de valeur & d'application aux fonctions » de leurs charges. Quelle différence tout cela doit-il mettre » entre nos troupes & celles des anciens Romains. » *Hiſtoire de la Milice Franç. Tom. II, pag. 601.*

L'exercice des troupes de l'Europe aujourd'hui, conſiſte uniquement dans le maniement des armes & dans les évolutions. « Le principal objet du maniement des armes doit être de » bien montrer au ſoldat comment il doit charger promptement ſon fuſil, ſoit avec la cartouche, ou en ſe ſervant de » ſon fourniment pour mettre la poudre dans le canon, ſoit » que la bayonnette ſoit au bout ou non; comment il doit » conduire ſon feu dans les occaſions où il peut ſe trouver; » de l'accoutumer à ne jamais tirer ſans ordre, & ſans regarder où il tire, afin de ne pas faire des décharges mal-à-propos, ainſi que cela arrive tous les jours aux troupes qui ne » ſont pas inſtruites de cette maniere; de le faire tirer au » blanc contre une muraille, afin qu'il voye le progrès qu'il » fait.... Et comme on eſt obligé de charger le fuſil, ſoit debout, ou un genou en terre, il faut que ces deux manieres » de le faire entrent dans ce qui regarde le maniement des » armes. » *Art de la Guerre, Tom. I, pag. 137 & 138.*

Ajoutons à ces différentes obſervations, qu'il ſeroit peut-être très-utile de faire connoître au ſoldat toutes les différentes pieces du fuſil, afin qu'il puiſſe le démonter, le nettoyer, & s'appercevoir plus facilement des réparations dont cette arme peut avoir beſoin pour être en état de ſervice.

Il ſeroit encore à propos d'apprendre aux ſoldats à bien mettre la pierre au fuſil, pour qu'elle frappe à peu près vers le milieu de la batterie : car on ſçait que lorſque les pierres ſont trop longues, elles caſſent au premier coup, & que quand elles ſont trop courtes, elles ne font point de feu.

Pluſieurs Militaires très-intelligens prétendent auſſi qu'il faudroit accoutumer les ſoldats à ne pas s'effrayer des chevaux qui s'avanceroient ſur eux avec impétuoſité. L'expérience fait voir qu'un homme réſolu, ſuffit ſeul pour détourner un cheval emporté ou échappé de ſon chemin : c'eſt pourquoi des ſoldats bien exercés à voir cette manœuvre, ſeroient plus dif-

poſés à faire ferme contre une troupe de cavalerie qui voudroit les mettre en déſordre.

C'eſt le ſentiment particulier de M. le Marquis de *Santa-Crux*. Cet illuſtre & ſçavant Officier Général, dit ſur ce ſujet, « que les Officiers d'infanterie doivent, en préſence de » leurs ſoldats, faire monter ſur un cheval fort & robuſte, » tel homme qu'on voudra choiſir, qui viendra fondre en- » ſuite ſur un fantaſſin, qui l'attendra de pied ferme, ſeule- » ment un bâton à la main; & ils verront qu'en ne faiſant » que voltiger le bâton aux yeux du cheval, ou en le tou- » chant à la tête, ce cheval fera un écart ſans vouloir avan- » cer, à moins qu'il ne ſoit dreſſé à ce manege. Delà les » Officiers, continue M. le Marquis de *Santa-Crux*, pren- » dront occaſion de repréſenter aux ſoldats, que ſi un che- » val s'effarouche d'un homme qui tient ferme, n'ayant » qu'un bâton à la main, à plus forte raiſon ils trouveront » que les efforts de la cavalerie ſont inutiles contre des ba- » taillons ſerrés, dont les bayonnettes, les balles & l'éclat des » armes, la fumée & le bruit de la poudre ſont plus capables » d'épouvanter les chevaux. » *Réflex. Milit. Tom. III, p. 85.*

A l'exercice concernant le maniement des armes, on a ajouté l'*exercice du feu*, comme le nomme l'inſtruction du 14 Mai 1754 : exercice très-eſſentiel, qui conſiſte à accoutumer les troupes à tirer enſemble, ou ſéparément, par ſection, pelotons, &c. ſuivant qu'on le juge à propos. *Voyez* FEU.

Le fonds & la forme de notre exercice ordinaire eſt fort ancien. Il paroît être imité de celui des Grecs, rapporté par *Elien* dans ſon Traité de Tactique. Le P. *Daniel* croit que nous l'avons rétabli & perfectionné ſur le modele des Hollandois; & cela ſur ce que M. de *Montgommeri de Corboſon*, qui vivoit ſous *Charles IX* & *Henri III*, parlant dans ſon Traité de la Milice Françoiſe, de l'exercice particulier des ſoldats, décrit par *Elien*, le compare avec celui qui ſe faiſoit alors en Hollande ſous le Comte *Maurice*, & non point avec celui qui ſe faiſoit en France.

On trouve dans le livre intitulé *le Maréchal de bataille*, par *Loſtelneau*, imprimé en 1647, l'exercice & les évolutions en uſage dans les troupes du temps de *Louis XIII* (1).

(1) Quoique le Livre de cet Auteur ait été copié par la plûpart de ceux qui ont depuis

Louis XIV donna un réglement ſur ce ſujet en 1703. Comme les troupes avoient encore alors des mouſquets & des piques, on fut obligé de le réformer peu de temps après, à cauſe de la ſuppreſſion de ces deux armes; ce qui arriva vers l'année 1704. Ce réglement accommodé à l'uſage des troupes armées de fuſils, qu'on trouve dans le Code Militaire de M. *Briquet*, & dans beaucoup d'autres livres, a été aſſez conſtamment & uniformément obſervé par toute l'infanterie, juſqu'à l'Ordonnance du 7 Mai 1750, qui a introduit beaucoup de changemens dans l'ancien exercice. *Voyez* ſur cette Ordonnance, l'inſtruction concernant ſon exécution donnée en 1753; celle du 14 Mai 1754, qui raſſemble tout ce qui avoit été précédemment ordonné ſur cette matiere; & l'Ordonnance du 6 Mai 1755. *Voyez* auſſi, page 131 de l'Art de la Guerre, par M. le Maréchal de *Puyſegur*, Tom. I, à quoi l'on peut réduire le maniement des armes, pour ne rien faire d'inutile.

Les Majors des places doivent, ſuivant les réglemens militaire, faire faire l'exercice général aux troupes de la garniſon une fois le mois; & les Majors des Régimens d'infanterie, deux fois la ſemaine aux ſoldats des compagnies qui ne ſont pas de garde. *Ordonnance de Louis XIV, du 12 Octobre 1661.*

A cet exercice, néceſſaire pour apprendre aux ſoldats le maniement des armes dont ils ſe ſervent, M. le Marquis de *Santa-Crux* voudroit qu'on ajoutât les exercices généraux qui peuvent les rendre plus propres aux différens travaux qu'ils ont à faire dans les armées. « Il faut, dit cet Auteur, accoutumer les ſoldats à remuer la terre, à faire les faſcines, & » à les poſer; à planter des piquets, à ſçavoir ſe ſervir des gabions, pour ſe retrancher, en formant le foſſé, le parapet, » & la banquette dans l'endroit que les Ingénieurs auront » tracé, ou le parapet & la banquette ſeulement, prenant la » terre en dedans de la même maniere que cela ſe pratique » dans les tranchées pour les attaques des places; car lorſ» qu'il eſt beſoin de faire de ſemblables travaux, ſurtout à la » vue de l'ennemi, les troupes qui ne s'y ſont pas exercées,

écrit ſur ce même ſujet, il n'étoit néanmoins lui-même qu'un plagiaire. M. le Chevalier de *Folard*, dit dans ſon Livre intitulé, *nouvelles découvertes ſur la Guerre*, qu'il avoit vu à la Bibliotheque du Roi, le même ouvrage en Allemand, que *Loſtelneau* avoit copié.

ſe

» ſe trouvent embarraſſées, & les font imparfaitement ou » trop lentement. » *Réfléxions Milit. tom. 1, de la traduct. de M. de* Vergy.

Ce même Auteur veut auſſi qu'on accoutume les ſoldats à conſerver dans les marches, le pain qu'on leur diſtribue pour un certain tems, parce qu'on voit dans divers corps un ſi grand déſordre à ce ſujet, « que dès le premier jour les ſol- » dats vendent leur pain ou le jettent pour n'avoir pas la peine » de le porter; & après ils ſont obligés de voler pour vivre, » ou bien ils ſont malades faute de nourriture, ou la faim les » fait déſerter. » *Même volume que ci-devant, p. 398.*

Cet Auteur veut encore qu'on inſtruiſe les fantaſſins à monter en croupe de la cavalerie, parce que cela eſt ſouvent néceſſaire pour les paſſages des rivieres, les marches précipitées, &c. « Il obſerve auſſi que les Anciens apprenoient aux » ſoldats à manier les armes des deux mains, & qu'il ne ſe- » roit pas inutile que le ſoldat ſçût tirer de la main gauche » dans les défenſes des murailles & des retranchemens qui » ont un angle fort obtus vers la droite, ou lorſqu'étant à » cheval, il eſt néceſſaire de tirer vers le côté droit; qu'il y au- » roit également de l'avantage à exercer les cavaliers à ſe ſer- » vir de la main gauche pour le ſabre, ſurtout lorſque dans » les eſcarmouches l'ennemi lui gagne ce côté-là, parce qu'a- » lors ils ne peuvent pas ſe ſervir du ſabre avec la main droite, » à moins qu'il ne ſoit ſi long, qu'il puiſſe bleſſer de la pointe.

» Les *Germains*, du tems qu'ils n'étoient pas moins guer- » riers qu'ils le ſont aujourd'hui, dit toujours M. de *Santa-* » *Crux*, accoutumoient leurs troupes à ſouffrir la faim, » la ſoif, la chaleur & le froid. Platon ajoute à ce con- » ſeil celui de les accoutumer à la dureté du lit; à l'égard » de ce dernier, *les entrepreneurs ont grand ſoin qu'il ſoit ob-* » *ſervé :* quant aux autres, quoique les accidens de la guerre » y expoſent aſſez de tems en tems, il eſt certain que ſi dans » une longue paix on n'eſt pas expoſé néceſſairement à eſſuyer » quelque fatigue, il faudroit s'accoutumer à celle que le mê- » tier force ſouvent d'endurer, &c. »

Quant à la cavalerie, M. de *Santa-Crux* veut que les cavaliers exercent leurs chevaux à franchir des foſſés, à grimper ſur des montagnes, & à galopper dans les bois, afin que ces

différens obſtacles ne les arrêtent point dans l'occaſion ; que les chevaux ſoient habitués à tourner promptement de l'une & de l'autre main ; qu'on les empêche de ruer, de peur qu'ils ne mettent les eſcadrons en déſordre ; qu'on évite avec ſoin qu'ils ne prennent le mords aux dents, & qu'ils ne jettent les cavaliers par terre, ou qu'ils ne les emportent malgré eux au milieu des ennemis. A ces avis généraux, tirés de *Xénophon* dans ſon *Traité du Général de la cavalerie*, M. de *Santa-Crux* ajoute, qu'il faut accoutumer les chevaux à ne pas s'épouvanter de la fumée, du bruit de la poudre, de celui des tambours & des trompettes dont on ſe ſert dans les armées : il propoſe auſſi de mettre aux chevaux des brides qui les obligent à tenir la tête un peu élevée, afin que les cavaliers ſoient plus couverts ; d'avoir des étriers un peu courts, parce qu'en s'appuyant deſſus on a plus de force, & qu'on peut alonger plus facilement le corps & le bras pour frapper, &c. *Voyez le XXVIIIe & le XXIXe chapitre des Réflex. Milit. de M. de* Santa-Crux, *Tom. I.*

Les exercices de la cavalerie dont on vient de parler, ſont des exercices généraux qui peuvent lui être très-utiles : mais à l'égard de celui qui concerne le maniement des armes, ſoit à pied, ſoit à cheval, qu'on appelle ordinairement l'*exercice de la cavalerie*, nous renvoyons à l'Ordonnance du 22 Juin 1755. Nous obſerverons ſeulement ici ſur ce ſujet, qu'un point très-eſſentiel dans cet exercice, eſt de bien accoutumer la cavalerie à marcher enſemble, de maniere que les différens rangs de l'eſcadron ſe meuvent comme s'ils formoient un corps ſolide, ſans déranger leur ordre dans aucun cas. Cette méthode, dit la *Noue* dans *ſes Diſc. Milit.* « donne un grand fon-» dement à la victoire. » C'eſt par-là que du tems de cet Auteur, la cavalerie Allemande avoit la réputation d'être la meilleure de l'Europe. Les rangs de cette cavalerie ne paroiſſoient pas ſeulement ſerrés en marchant & en combattant, « *ains* » *collés les uns avec les autres ; ce qui procede*, dit ce ſçavant » Officier, *d'une ordinaire accoutumance qu'ils ont de ſe tenir* » *toujours en corps, ayant appris, tant par connoiſſance naturelle* » *que par épreuve, que le fort emporte toujours le foible. Et ce* » *qui rend bon témoignage*, ajoute-t'il, *qu'ils ne faillent guere en* » *ceci, eſt que quand ils ſont rompus, ils ſe retirent & fuyent*

» *ſans ſe ſéparer, étant tous joints enſemble* ». *Diſcours Militaires* du Seigneur de la Noue, *pag. 310.*

Terminons cet article par quelques réfléxions de M. le Chevalier de *Folard*, ſur l'exercice des troupes pendant la paix.

« Dans la paix, la pareſſe, la négligence & le relâche-
» ment des loix militaires, ſont d'une très-grande conſéquen-
» ce pour un état; car la guerre ſurvenant, on en reconnoît
» auſſi-tôt le mal, & le mal eſt ſans remede. Ce ne ſont plus
» les mêmes ſoldats ni les mêmes Officiers. Les peines & les
» travaux leur deviennent inſupportables; ils ne voyent rien
» qui ne leur paroiſſe nouveau, & ne connoiſſent rien des
» pratiques des camps & des armées. Si la paix n'a pas été
» aſſez longue pour faire oublier aux vieux ſoldats qu'ils vi-
» voient autrefois ſelon les loix d'une diſcipline réglée &
» exacte, on peut leur en rappeller la pratique par des moyens
» doux & faciles; mais ſi la paix a parcouru un eſpace de
» pluſieurs années, ces vieux ſoldats, qui ſont l'ame &
» l'eſprit des corps où ils ont vieilli, ſeront morts ou ren-
» voyés comme inutiles, obligés de mendier leur pain, à
» moins qu'ils n'entrent aux Invalides: mais cette reſſource
» ne ſe trouve pas dans tous les Royaumes, & en France mê-
» me elle n'eſt pas trop certaine; ſouvent une infirmité fein-
» te, aidée de la faveur, y uſurpe une place qui n'a été deſti-
» née qu'aux infirmités réelles: les autres, qui ne ſont venus
» que vers la fin d'une guerre, auront oublié dans la paix, ce
» qu'ils auront acquis d'expérience dans les exercices mili-
» taires, & entreront en campagne très-corrompus & très-
» ignorans. Les vieux Officiers ſeront retirés ou placés; s'il
» en reſte quelques-uns dans les corps, ils paſſeront (ſi la cor-
» ruption ne les a pas gagnés) pour des radoteurs & des cen-
» ſeurs incommodes parmi cette foule de jeunes débauchés
» & de fainéans ſans application & ſans expérience. Ceux
» qui aimeront leur métier ſans l'avoir pratiqué, pour être ve-
» nus après la guerre, ſeront en ſi petit nombre, qu'ils ſe ver-
» ront ſans pouvoir, ſans autorité, inconnus à la Cour; & ce
» ſera une eſpece de prodige s'ils peuvent échapper aux rail-
» leries & à l'envie des autres, dont la conduite eſt diffé-
» rente de la leur. Je ne donne pas ceci: dit M. de *Folard*,
» comme une choſe qui peut arriver, mais comme un fait

» d'expérience journaliere.... Mais faut-il beaucoup de tems » pour corrompre la diſcipline militaire, & les mœurs des » ſoldats & des Officiers ? Bien des gens, ſans aucune expé- » rience du métier, ſe l'imaginent : ils ſe trompent ; un quar- » tier d'hyver ſuffit.... Les délices de Capoue ſont célebres » dans l'hiſtoire : ce ne fut pourtant qu'une affaire de cinq » mois d'hyver ; & ces cinq mois firent plus de tort aux Car- » thaginois, que la bataille de Cannes n'en avoit fait aux Ro- » mains ».

Pour éviter ces inconvéniens, M. de *Folard* propoſe « de » former pluſieurs camps en été, où les Officiers Généraux » exerceroient eux-mêmes leurs troupes dans les grandes ma- » nœuvres de la guerre, c'eſt-à-dire, dans la Taćtique. On » formeroit par cette méthode des ſoldats expérimentés, » d'excellens Officiers, & des Généraux capables de comman- » mander les armées ». *Comment. ſur Polybe, vol. II, p. 286 & ſuiv.* C'eſt ce qu'on obſerve en France depuis quelques années, & dans quelques autres états de l'Europe : moyen excellent pour entretenir les troupes dans l'habitude des travaux militaires, & pour faire acquérir aux Officiers ſupérieurs l'uſage du ſervice & du commandement.

ARTICLE II.

Du feu de l'infanterie & de la cavalerie.

Le feu, *dans l'Art militaire*, exprime les coups qu'on tire avec les armes à feu, comme les canons, les mortiers, les fuſils, les mouſquetons, &c.

Ainſi *faire feu ſur une troupe*, c'eſt tirer ſur elle avec des armes à feu.

Le terme de feu s'employe plus ordinairement pour exprimer les coups qu'on tire avec le fuſil, qu'avec les autres armes à feu.

Le feu de l'infanterie ne conſiſte que dans les décharges ſucceſſives du fuſil ; & celui de la cavalerie, dans celles du mouſqueton & du piſtolet, dont les cavaliers ſont armés.

Digitized by Google

Le feu d'une place eſt formé des décharges que l'on fait de la place, avec les armes à feu dont on la défend ; mais on entend néanmoins ordinairement par ce feu, celui du canon de la place : c'eſt pourquoi on dit qu'*on a fait taire le feu d'une place*, lorſqu'on en a démonté les batteries.

On diſtingue pluſieurs ſortes de feux dans l'infanterie, ſuivant l'ordre dans lequel on fait tirer les ſoldats.

L'Ordonnance du 6 Mai 1755, ſur l'exercice de l'infanterie, en établit cinq ; ſçavoir le *feu par ſection*, *par peloton*, *par deux pelotons*, *par demi-rang*, & *par bataillon*.

Il faut obſerver que, ſuivant cette Ordonnance, la ſection eſt formée d'une compagnie, & le peloton de deux ; ainſi les deux pelotons ſont quatre compagnies, c'eſt-à-dire, le tiers du bataillon, lorſqu'il eſt de douze, non compris celle des grenadiers.

On voit par-là que le feu de ſection conſiſte à tirer par compagnie ; celui de peloton, par deux ; celui de deux pelotons, par quatre ; & celui de trois pelotons, par ſix compagnies. A l'égard du feu par bataillon, c'eſt celui qui eſt exécuté par toutes les compagnies du bataillon qui tirent enſemble dans le même rang.

A ces différens feux, il faut encore ajouter le *feu par rangs*, qui s'exécute ſucceſſivement par chacun des rangs du bataillon ; & le *feu roulant* ou *de rempart*, qui ſe fait ordinairement dans les ſalves & les réjouiſſances.

Pour exécuter ce dernier feu, ſi les troupes ſont ſur pluſieurs rangs, l'aîle droite du premier commence à tirer au ſignal qui lui en eſt donné ; le feu va juſqu'à l'autre aîle, enſuite il commence par la gauche du ſecond rang, & il vient à la droite ; puis de la droite du troiſieme il va à la gauche de ce même rang, & ainſi de ſuite des autres rangs ſans interruption.

Ces différens feux peuvent être appellés *réguliers*, parce qu'ils s'exécutent avec regle. Il y en a un autre qu'on nomme *feu de billebaude* ou *ſans ordre*, que les ſoldats exécutent en tirant enſemble ou ſéparément, à leur volonté.

Le feu de peloton, établi en France par l'Ordonnance du 6 Mai 1755, eſt en uſage depuis long-tems parmi les Hollandois : il y a quelqu'apparence que l'invention leur en eſt dûe, & que ce ſont eux qui en ont fourni le modele aux au-

tres nations de l'Europe qui l'ont adoptée. Quoi qu'il en ſoit, obſervons qu'on a cependant tiré autrefois en France par différentes diviſions ou différentes petites parties du bataillon, qu'on appelloit *pelotons ;* mais ſeulement dans des cas particuliers de retraite, d'attaques de poſtes, de chauſſées, &c.

L'ancien feu le plus ordinaire & le plus commun, étoit le feu par rangs ; c'eſt en effet celui qui paroît le plus ſimple, & d'une exécution plus aiſée : il a l'inconvénient que les tirs n'en peuvent être que perpendiculaires au front du bataillon. On prétend encore qu'il s'exécute rarement avec ordre, *quelques précautions qu'on puiſſe prendre ;* mais c'eſt que rien ne ſe fait avec ordre à la guerre, qu'autant que les troupes y ont été long-tems exercées : car il eſt évident qu'on peut parvenir aſſez promptement à faire tirer ſans confuſion les troupes par rangs, ſurtout à trois ou quatre de hauteur, puiſqu'on l'a fait autrefois ſans inconvénient ſur un plus grand nombre de rangs

Le bataillon étant rangé ſur cinq ou ſur ſix rangs, chacun tiroit ſucceſſivement ; ou bien on en faiſoit tirer deux ou trois à la fois, ou cinq en même tems.

Mais on a remarqué depuis, que lorſqu'il y a ſeulement quatre rangs, le feu du dernier devient très-dangereux pour le premier ; c'eſt par cette raiſon que l'ordre ſur trois rangs a été propoſé, comme le plus convenable pour le feu.

Un autre inconvénient du feu par rangs, c'eſt qu'on ne peut que très-difficilement le rendre continuel.

En effet, ſi l'on ſuppoſe une troupe rangée ſur quatre rangs, & que le dernier rang tire le premier, les autres étant genou en terre, le troiſieme peut, en ſe levant, tirer enſuite, puis le ſecond, & le premier qui, auſſi-tôt après ſa décharge, doit remettre genou à terre, ainſi que le ſecond & le troiſieme, pour laiſſer tirer le dernier, qui a eu le tems de recharger pendant la durée du feu des trois autres rangs. Mais ces derniers ne peuvent guere recharger leurs fuſils le genou à terre, parce que cette manœuvre, à laquelle M. le Maréchal de *Puyſegur* dit qu'on devroit exercer les troupes, ne leur eſt pas enſeignée (1). Il faut par conſéquent, pour recharger, qu'ils ſe tiennent debout, & qu'ils interrompent la continuité de l'action du feu.

(1) Il ſeroit fort difficile de le faire, à cauſe de la longueur du fuſil, & de la preſſion des files.

En tirant par ſection ou par peloton, on peut ſe procurer des tirs perpendiculaires ou obliques, ſuivant le beſoin : on a d'ailleurs un feu continuel, parce que le premier peut avoir rechargé lorſque le dernier a tiré. D'ailleurs ce feu s'exécutant ſur un front beaucoup plus petit que celui du bataillon, paroît devoir être plus aiſément réglé : il en parcourt rapidement toutes les parties, comme le feu, par rangs ; mais chaque partie eſt ſucceſſivement expoſée au feu de l'ennemi pendant le tems qu'elle recharge ſes armes.

Il eſt vrai que le front du bataillon n'y eſt jamais expoſé tout entier, comme en tirant par rangs ; mais il faut convenir qu'en revanche le feu par peloton peut être ſujet, à moins qu'on n'y ſoit extrêmement exercé, à plus de confuſion que celui des rangs.

Pour donner une idée plus parfaite du feu par peloton, nous mettrons ſous les yeux un bataillon diviſé dans ſes ſix pelotons, rangés ſuivant l'Ordonnance du 6 Mai 1755.

Gauche.			Tête du Bataillon.				Droite.
8e feu.	4e feu.	6e feu.	2d feu.	1er feu.	5e feu.	3e feu.	7e feu.
A Piquet.	2e C. 8e C.	4e C. 10e C.	6e C. 12e C.	11e C. 5e C.	9e C. 3e C.	7e C. 1ere C.	Grenad. B
	2e pelot.	4e pelot.	6e pelot.	5e pelot.	3e pelot.	1er pelot.	

Soit AB le bataillon ainſi diviſé : chaque peloton eſt déſigné par un chiffre qui en indique le rang, & par la lettre P, renfermés l'un & l'autre dans des accolades qui joignent les extrêmités des deux compagnies dont ils ſont formés.

Ces pelotons ſont diviſés dans les deux compagnies qui les compoſent, & qui les partagent en deux ſections.

Les chiffres renfermés dans chaque peloton, expriment les différentes compagnies du bataillon qu'il contient.

On ſuppoſe que le bataillon eſt à trois de hauteur, & que les rangs ſont ſerrés à la pointe de l'épée.

Cela poſé, obſervons d'abord que le feu de ſection & celui de peloton, doivent commencer par le centre.

Pour exécuter ce dernier feu, le Commandant du bataillon ordonne d'abord au cinquieme peloton de faire feu : alors les ſoldats du premier rang mettent genou en terre, ceux des deux derniers s'arrangent pour pouvoir tirer en même tems que le premier, & au commandement feu, ils tirent tous enſemble (1).

Lorſque ce peloton a fait feu, le ſixieme s'arrange pour en faire de même immédiatement après; puis le troiſieme & le quatrieme, *deux tems* (2) après que le cinquieme & le ſixieme ont fait feu. Le premier & le deuxieme font également feu deux tems après que le troiſieme & le quatrieme ont tiré. A l'égard des grenadiers & du piquet, ils exécutent leur feu deux tems après celui du premier & du ſecond peloton.

On voit par-là que le feu par peloton ayant commencé par le centre, ſe porte enſuite ſucceſſivement du centre aux aîles; mais de maniere que les pelotons à côté les uns des autres, excepté les deux du centre, ne tirent pas de ſuite, mais ſucceſſivement un peloton de la droite & un de la gauche.

Il eſt bien difficile qu'une manœuvre auſſi compoſée & auſſi variée, & qui demande autant d'attention, puiſſe s'exécuter ſans déſordre ou confuſion un jour d'action : auſſi prétend-on avoir remarqué, comme on le verra bien-tôt, que ce feu, dont l'exécution eſt ſi brillante dans les exercices, eſt peu dangereux un jour de combat (3).

(1) Il y auroit peut-être plus d'avantage à faire tirer les différens rangs du peloton immédiatement les uns après les autres, parce que l'effet des coups du premier rang ne ſe confondroit pas avec celui des coups du ſecond, ni l'effet de celui-ci avec celui du troiſieme. Il peut arriver en faiſant tirer tous les rangs à la fois, qu'un même ſoldat ennemi reçoive deux coups également mortels; au lieu que s'il étoit tombé du premier, le ſoldat qui le ſuit auroit reçu le ſecond.

(2) L'intervalle ou la durée d'un tems dans l'exercice, eſt à peu près celui d'une ſeconde, pendant laquelle on peut prononcer, *un, deux. Voyez l'Ordonnance du 6 Mai 1755.*

(3) M. le Maréchal de *Saxe* prétend « qu'il eſt impoſſible que le ſoldat ajuſte » ſon coup, s'il eſt diſtrait par l'attention » qu'il eſt obligé de faire au commandement. Comment veut-on, dit cet illuſtre Général, que tous les ſoldats, à qui » l'on commande de coucher en joue, » mirent leur coup juſqu'à ce qu'on leur » diſe de faire feu? Un rien les dérange, » & il ne vaut plus rien dès que l'on en a » perdu l'inſtant. Que l'on ne croye pas » que cela faſſe une grande différence, » elle ſera de pluſieurs toiſes; car rien » n'eſt ſi fin & ſi aiſé à déranger que l'effet » de l'arme à feu; outre cela, les ſoldats » ſe pouſſent, & on les fait tenir dans une » attitude gênante. »

Voici la méthode qu'il preſcrit pour tirer, lorſqu'il eſt néceſſaire de le faire.

« Je mets, dit-il, de deux en deux files » un Officier ou bas-Officier, qui fera

Le

Le feu par ſection s'exécute de la même maniere que celui par peloton, il commence également par le centre. La onzieme compagnie tire la premiere, puis la douzieme, enſuite la troiſieme, la quatrieme, &c. *Voyez l'Ordonnance du 6 Mai 1755.*

Le feu par rangs eſt d'une exécution plus ſimple, eu égard aux commandemens, que les deux précédens. Le premier rang, comme on l'a déja dit ci-devant, met d'abord genou à terre, ainſi que le ſecond & le troiſieme, s'il y a quatre rangs; le quatrieme ſe tient debout, & tire; le troiſieme ſe leve enſuite, & tire auſſi; le ſecond fait immédiatement après la même manœuvre, & enſuite le premier.

Pendant que ces deux derniers rangs tirent, le quatrieme & le troiſieme ont le tems de recharger leurs armes, & ils peuvent recommencer à tirer immédiatement après le premier; mais le premier & le ſecond ſont obligés de recharger debout, & de ſuſpendre, pendant le tems qu'ils y employent, le feu du bataillon.

Dans l'ancienne maniere de tirer par rangs, on évitoit cet inconvénient.

Le premier rang tiroit d'abord, & il alloit enſuite, en paſſant dans les files du bataillon, en gagner la queue; le deuxieme en faiſoit de même, après avoir tiré; puis le troiſieme & le quatrieme, &c. De cette façon, les rangs qui avoient tiré les premiers, avoient le tems de recharger leurs armes avant de ſe retrouver en face de l'ennemi. Nos files ſerrées ne permettent point cette manœuvre; cependant lorſque l'on fait tirer les troupes dans des circonſtances où elles ne peuvent pas s'aborder, on pourroit peut-être encore ſe ſervir de cette méthode

» avancer le chef de file un pas, lui montrera où il doit tirer, & le laiſſera faire » à ſa volonté; c'eſt-à-dire, qu'il tirera » lorſqu'il aura trouvé l'objet au bout de » ſon fuſil. Enſuite le ſoldat qui eſt derriere, lui donne le ſien, & les autres de » la même file font la même choſe, en » paſſant les fuſils de mains en mains. Le » ſoldat ou chef de file tire donc quatre » coups de ſuite. Il y auroit bien du malheur s'il n'atteignoit pas dans l'endroit » au ſecond ou troiſieme coup. Cet homme n'eſt point gêné par le commandement; perſonne ne le pouſſe, il peut tirer quatre coups à l'aiſe. »

Cette file ayant tiré, l'Officier la fait reculer, & fait avancer la ſeconde, à qui il fait faire la même choſe; puis il retourne à la premiere, qui a eu plus de tems qu'il ne lui en faut pour recharger: cela peut ſe répéter auſſi pluſieurs heures de ſuite.

M. le Maréchal de *Saxe* prétend que ce feu eſt le plus meurtrier de tous, & qu'aucun autre ne peut lui réſiſter. *Réveries* ou *Mémoires ſur la Guerre.*

ſans inconvénient, ſurtout en faiſant faire à droite aux rangs qui ſont derriere celui qui eſt en face à l'ennemi; & cela afin d'avoir plus d'eſpace entre les files pour le paſſage des ſoldats qui vont ſe reformer à la queue du bataillon.

On faiſoit auſſi quelquefois paſſer à droite & à gauche par les aîles du bataillon, les rangs qui avoient tiré, pour les faire regagner la queue; mais cette pratique étoit défectueuſe, en ce que les ſoldats du ſecond rang ne pouvoient tirer que lorſque le premier avoit quitté le front du bataillon; ce qui interrompoit la continuité du feu de la troupe, & le ralentiſſoit.

Il y avoit encore pluſieurs autres manieres de tirer, qu'on peut voir dans *le Maréchal de bataille* de Loſtelneau, dans *la pratique de la guerre* du Chevalier de la Valiere, &c; mais qui ſeroient toutes de peu d'uſage aujourd'hui, parce qu'elles exigent différens mouvemens devant l'ennemi, dont l'exécution ſeroit très-dangereuſe. En effet, ceux qui ont le plus d'expérience dans cette matiere, prétendent que tout mouvement que l'on fait à portée de l'ennemi, qui change l'ordre & l'union des différentes parties du bataillon, l'expoſe preſque toujours à ſe rompre lui-même, & à faire volte-face.

On a toujours cherché le moyen de faire faire aux troupes un feu réglé, de maniere que des ſoldats bien exercés puſſent l'exécuter ſans confuſion. Cette régularité peut produire de grands avantages. Car par elle on ne ſe défait que de telle partie de ſon feu que l'on veut, & quand on le veut; au lieu qu'en laiſſant tirer les ſoldats à leur volonté, on peut ſe trouver dégarni de feu dans le tems qu'il eſt le plus néceſſaire.

Il y a cependant quelques circonſtances particulieres, où le feu ſans ordre peut l'emporter ſur le régulier, comme lorſque des troupes ſont derriere des lignes ou des retranchemens. M. de *Turenne* l'ordonna dans un cas pareil au ſiege d'*Etampes* en 1652.

Les troupes qui défendoient cette ville contre l'armée du Roi, ayant réſolu de reprendre un ouvrage dont elle s'étoit emparée le matin, & d'inſulter en même tems les lignes, elles ſortirent en force de la place pour cet effet. Les lignes des aſſiégeans étoient preſque entiérement dégarnies de ſoldats, parce que les troupes qui les gardoient, avoient été ſe repoſer dans un des fauxbourgs de la ville aſſez éloigné du camp, à

cauſe de l'action du matin, qui avoit été fort vive, laquelle avoit fait préſumer par cette raiſon, que les aſſiégés n'entreprendroient rien de conſidérable pendant la journée.

On ſe trouvoit tout prêt d'être attaqué lorſqu'il « arriva » dans le même moment 200 mouſquetaires du Régiment » aux Gardes. C'étoit tout ce qu'on avoit pu ramaſſer au » camp. M. de *Turenne* leur recommanda, *ſans s'amuſer à tirer* » *tous enſemble, de bien ajuſter leurs coups;* ce qu'ils firent ſi à » propos, que jamais un ſi petit nombre de ſoldats n'a fait » tant d'exécution. » *Mémoires* du Duc d'Yorck, *p. 17, II. vol. de l'Hiſt. de M. de Turenne*, par M. de *Ramſay*.

Dans des cas de cette eſpece les ſoldats s'animent les uns & les autres à charger promptement, & à tirer à coup ſûr. L'attention n'eſt point diſtraite ou partagée par l'obſervation des commandemens pour tirer. Chacun le fait de ſon mieux, & ne le fait guere alors inutilement. Auſſi M. *Boutée*, dit-il que les Allemands craignent plus notre feu confus que notre feu ordonné. La raiſon qu'il en donne, c'eſt que le défaut d'exercice rend ce dernier défectueux, au lieu que dans l'autre, *un nombre de bons ſoldats tirent avec deſſein & avec attention.*

Il tire delà cette conſéquence, que ſi nos ſoldats étoient bien diſciplinés à cet égard, ils apporteroient en tirant avec ordre, la même attention que lorſqu'ils le font ſans ordre. Alors le feu régulier ſeroit ſans difficulté, dans toute occaſion, préférable au feu confus ou irrégulier; ce qui paroît évident.

Mais pour cet effet, il faut que le feu régulier ſoit ſi ſimple, que les ſoldats puiſſent, pour ainſi dire, l'exécuter d'eux-mêmes, & avec très-peu de formalités; c'eſt ce qui n'eſt pas facile à trouver. Ce point ſi important de l'art militaire exige encore bien des tentatives & des expériences des Officiers les plus conſommés dans la pratique de la guerre.

Quel que ſoit le feu qu'on adopte, comme il eſt une des principales défenſes de l'infanterie, elle ne ſçauroit trop y être exercée, non ſeulement pour tirer avec vîteſſe, mais encore en ajuſtant, ſans quoi l'effet n'en eſt pas fort important. *L'expérience des batailles de la guerre de 1733 & de 1741*, dit M. de *Roſtaing*, dans ſon Mémoire manuſcrit ſur *l'eſſai de la Légion, ne nous a pas convaincu, que le feu des Autrichiens &*

des Hollandois fût excessivement formidable (1); *& j'ai oui dire*, ajoute cet habile Officier (que nous venons de perdre) *à un de nos Généraux de la plus grande distinction, dont je supprime le nom par respect, qu'après la bataille de* Czaslau, *gagnée par le Roi de* Prusse *en 1742, la ligne d'infanterie des* Prussiens *étoit marquée par un tas prodigieux de cartouches, lequel auroit fait présumer la destruction totale de l'infanterie Autrichienne, de laquelle cependant il y eut à peine deux mille hommes de tués ou blessés.*

C'est un fait constant, dit M. le Maréchal de *Puysegur*, que le plus grand feu fait taire celui qui l'est moins; que si, par exemple, « huit mille hommes font feu contre six mille, » qui tirent aussi vîte les uns que les autres, & qu'ils soient à » bonne portée, & également à découvert, les huit mille en » peu de tems détruiront les six mille. Mais si les huit mille » font plus long-tems à charger leurs armes, qu'ils ne soient » pas exercés à tirer bien juste, comme on voit des bataillons » faire des décharges de toutes leurs armes contre d'autres, » sans pourtant voir tomber personne, je jugerai pour lors que » les six mille hommes pourroient l'emporter sur les huit » mille. » *Art de la Guerre.*

Un problême assez intéressant qu'on pourroit proposer sur cette matiere, seroit de déterminer lequel est le plus avantageux de combattre de loin à coups de fusil, ou de près à l'arme blanche, c'est-à-dire, la bayonnette au bout du fusil.

Sans vouloir entrer dans tout le détail dont cette question est susceptible, nous observerons seulement que les Anciens avoient leurs armes de jet, qui répondoient à peu près à l'effet de nos fusils; mais qu'ils ne s'en servoient que pour offenser l'ennemi d'aussi loin qu'ils le pouvoient, en avançant pour le combattre de près. Lorsqu'on étoit parvenu à se joindre, ce qu'on faisoit toujours, on combattoit uniquement avec les armes blanches, c'est-à-dire, avec l'épée & les autres armes en usage alors. Cette méthode est en effet celle qui paroît la plus naturelle. Car, comme le dit *Montécuculi*, « la fin des armes » offensives est d'attaquer l'ennemi, & de le battre incessam- » ment depuis qu'on le découvre jusqu'à ce qu'on l'ait entié-

(1) Ces troupes exécutent leur feu par peloton.

» rement défait : à meſure qu'on s'en approche, la tempête » des coups doit redoubler ; d'abord de loin avec le canon ; » enſuite de plus près avec le mouſquet, & ſucceſſivement » avec les carabines, les piſtolets, les lances, les piques, les » épées, *& par le choc même des troupes.* »

C'étoit l'ancienne pratique des troupes de France, & ſuivant M. de *Folard*, « celle qui convient le mieux au caractere de la nation, *dont tout l'avantage conſiſte dans ſa premiere ardeur.* Vouloir la retenir, dit cet Auteur, *par une prudence mal entendue, c'eſt une vraie poltronnerie ; c'eſt tromper les ſoldats & leur couper les bras & les jambes.* Ceux qui » la font combattre de loin *dans les actions de raſe campagne, ne la connoiſſent pas, & s'ils ſont battus, ils méritent de l'être. Il faut*, continue ce même Auteur, *laiſſer aux Hollandois, comme plus flegmatiques, leurs pelotons, & prendre toute maniere de combattre qui nous porte à l'action, & à joindre l'ennemi.* » Traité de la Colonne.

Quoique l'expérience & le ſentiment des plus habiles Militaires concourent à démontrer le principe de M. de *Folard* à cet égard, il ne s'enſuit pas delà qu'on doive négliger le feu. « Tant que la ſituation des lieux où vous combattez, dit M. le » Maréchal de *Puyſégur*, peut vous permettre d'en venir aux » mains, *il faut le faire, & préférer cette façon de combattre à toute autre.* Mais comme l'ennemi vous contrarie, ajoute-» t'il, avec beaucoup de raiſon, s'il ſe croit ſupérieur par les » armes à feu, il cherchera les moyens d'éviter les combats » en plaine ; & ſi vous voulez l'attaquer, vous ſerez ſouvent » contraint de le faire dans des poſtes, où les armes à feu ſe-» ront néceſſaires avant d'en pouvoir venir aux coups de main. » (1) C'eſt pourquoi il eſt très-important d'exercer le ſoldat » à ſçavoir faire uſage de toutes les ſortes d'armes dont il doit » ſe ſervir. *Il faut tâcher de ſe rendre ſupérieur en tout aux en-*

(1) L'Auteur des *Sentimens d'un homme de guerre ſur la colonne de M. de Folard*, tient à peu près le même langage que M. de *Puyſegur*. « Il eſt très-certain, dit cet » Auteur, premiérement que dans un » terrein libre il dépend toujours de celui » à qui l'envie en prend, de combattre de » loin & de près, tout comme il le trouve » à propos ; ſecondement que celui qui ne » voudroit que combattre de loin, n'en » eſt jamais le maître : ſon ennemi lui » donne l'ordre ; s'il refuſe d'y obéir, il » faut céder ; s'il obéit ſans être préparé, » il eſt maltraité : en un mot, d'une ma-» niere ou d'autre, il eſt puni, ſoit pour » cauſe de déſobéiſſance, ſoit pour cauſe » d'imprudence ; & il le mérite. »

» *nemis que l'on peut avoir à combattre, & ne rien négliger pour* » *cela ; s'informant chez les nations étrangeres comment ils inſ-* » *truiſent leurs troupes, pour prendre d'elles ce qui aura été recon-* » *nu meilleur que ce que nous pratiquons.* »

Rien de plus ſenſé & de plus judicieux que ces préceptes de l'illuſtre Maréchal que nous venons de nommer. C'eſt ainſi que les Romains adopterent avec beaucoup de ſageſſe, tout ce qu'ils trouverent de bon dans la maniere de combattre & de s'armer de leurs ennemis ; & cette pratique, qui fait tant d'honneur à leur diſcernement, ne contribua pas peu à leur faire ſurmonter des nations plus nombreuſes & auſſi braves, & à les rendre les maîtres de la terre.

Quoiqu'il paroiſſe décidé par les autorités précédentes, que lorſqu'une troupe d'infanterie Françoiſe combat une autre troupe, & qu'elle peut la joindre, elle doit l'aborder ſans héſiter (1) ; on croit néanmoins qu'il y a des circonſtances particulieres où il ne ſeroit pas prudent de le faire.

Suppoſons, par exemple, qu'un Général commande des troupes peu aguerries & peu exercées, ou qui n'ayent point encore vu l'ennemi. S'il veut les faire approcher pour combattre à l'arme blanche, il eſt à craindre que la préſence de l'ennemi ne les trouble, & qu'elle ne les mette en déſordre : au lieu qu'en les mettant en état d'exécuter leur feu, ſans pouvoir être abordées, le danger, quoique plus grand qu'en ſe joignant la bayonnette au bout du fuſil, leur paroîtra plus éloigné, & par cette conſidération elles en ſeront moins effrayées, & moins diſpoſées à fuir. D'ailleurs il eſt alors plus aiſé de les contenir, que ſi l'ennemi paroiſſoit prêt à tomber ſur elles.

De cette maniere un Général, peut accoutumer inſenſiblement de nouvelles troupes à enviſager l'ennemi avec moins de crainte : lorſqu'elles y ſeront une fois parvenues, il ſera fort aiſé de leur faire comprendre qu'en marchant réſolument à l'ennemi pour le charger la bayonnette au bout du fuſil, le danger durera bien moins de tems qu'en reſtant expoſé à ſon feu, & en *tiraillant* les uns contre les autres. Car lorſqu'on marche avec fermeté pour tomber ſur une troupe, il arrive ra-

(1) C'étoit-là auſſi le ſentiment de M. le Maréchal de *Saxe*.

rement qu'elle attende pour ſe retirer, qu'elle ſoit chargée la bayonnette au bout du fuſil. On prétend au moins qu'il y a peu d'exemples du contraire. Il y a même des Officiers qui ont beaucoup de pratique de la guerre, & qui doutent qu'il y en ait aucun ; M. le Maréchal de *Puyſegur* aſſuroit cependant l'avoir vu une fois. On peut conclure delà que le choc de pied ferme de deux troupes d'infanterie dans un combat eſt un événement ſi peu commun à la guerre, qu'on peut preſque aſſurer qu'il n'arrive jamais. C'eſt auſſi ce que dit ſur ce ſujet l'Auteur des *Sentimens d'un homme de guerre ſur la colonne de M. de Folard* : « Lorſqu'un bataillon voit qu'un autre s'avan-» ce pour l'attaquer, le ſoldat étonné de l'intrépidité avec » laquelle ſon ennemi lui vient au devant, le tiraille, ajuſte » mal ſon coup, & tire, pour la plûpart, en l'air. Le feu au-» quel il avoit mis ſa principale confiance n'arrête pas ſon en-» nemi, & qui pis eſt, il n'eſt plus tems de recharger. La » bayonnette qui lui reſte ne ſçauroit le raſſurer ; le trouble » augmente, il fait volte-face, & quitte ainſi la partie. *S'il* » *en arrive autrement, c'eſt choſe rare, & peut-être même hors* » *d'exemple.* »

Lorſqu'un bataillon marche pour en attaquer un autre, doit-il eſſuyer le feu du bataillon ennemi, & le joindre, ou, pour mieux dire, chercher à le joindre ſans tirer ? Cette queſtion n'eſt pas un problême à réſoudre dans la Milice Françoiſe.

L'uſage conſtant des troupes de France eſt d'eſſuyer le feu de l'ennemi, & de tomber enſuite deſſus ſans tirer. Les événemens heureux qui ſuivent preſque toujours cette pratique, comme on vient de le voir précédemment, ſemblent en démontrer la bonté. Cependant les autres peuples de l'Europe ne l'ont point encore adoptée : c'eſt apparemment que leurs troupes ne vont point à l'abordage avec la même impétuoſité & la même ardeur que le François ; car ſi tout étoit égal de part & d'autre, il eſt certain qu'il y auroit un déſavantage conſidérable à eſſuyer les décharges de l'ennemi en s'approchant pour le combattre, ſans faire uſage de ſon feu.

En effet, ſuppoſons deux troupes d'infanterie, ou deux bataillons, compoſés chacun de ſoldats également braves & diſciplinés, & que l'un arrive fiérement ſur l'autre ſans tirer,

tandis que celui-ci lui fait ſucceſſivement eſſuyer, dès qu'il eſt à portée, le feu de ſes différens rangs, & cela avec fermeté, ſans ſe troubler & en ajuſtant bien ; peut-on douter que le bataillon aſſaillant qui a ſouffert pluſieurs décharges, ne ſoit dans un plus grand déſordre & un plus grand état de foibleſſe que l'autre ? Comme on ſuppoſe que les ſoldats de ce dernier bataillon ne s'étonnent point, qu'ils ſçavent les pertes que leur feu a dû faire ſouffrir à l'ennemi, & la ſupériorité qu'il a dû par conſéquent leur donner, il paroît évident que dans ces circonſtances le bataillon qui a tiré, doit l'emporter ſur celui qui a été plus ménagé de ſon feu : s'il en arrive autrement, c'eſt que les ſoldats ne ſont point aſſez exercés, qu'on ne leur fait pas ſentir, comme on le devroit, le dommage que des décharges faites avec attention & juſteſſe doivent cauſer à l'ennemi. Dans cet état il n'eſt pas étonnant que la frayeur s'empare de leur eſprit, & qu'elle les porte à faire volte-face, comme on vient de le dire ci-devant. C'eſt pourquoi les ſuccès de la méthode d'aborder l'ennemi ſans tirer, ne prouvent point que cette méthode ſoit la meilleure ; mais ſeulement que les troupes contre leſquelles elle a réuſſi avoient peu de fermeté, qu'elles mettoient uniquement leur confiance dans leur feu, en un mot, qu'elles n'étoient point ſuffiſamment exercées.

Il ſuit delà que ſi l'on attaquoit des troupes également fermes & aguerries, il ſeroit très-important de ſe ſervir de ſon feu en allant à l'abordage. C'étoit le ſentiment de M. le Marquis de *Santa-Crux*.

Si dès que vous êtes à portée de tirer ſur les ennemis, vous ne le faites pas, dit ce ſçavant Auteur, « vous vous privez de » l'avantage d'en tuer pluſieurs, & d'en intimider pluſieurs » autres par le ſifflement des balles, & par le ſpectacle de leurs » camarades morts ou bleſſés : vous ne profitez pas de l'effet, » continue-t'il, que cette frayeur & ce ſpectacle auroient fait » ſur les ennemis, & principalement ſur leurs hommes de re- » crue & leurs nouveaux ſoldats, qui ſont plus troublés par le » danger, & ayant leurs mains & leurs armes auſſi tremblan- » tes que leur pouls eſt agité, tireront auſſi-tôt vers le ciel » que vers la terre ; au lieu que n'étant point encore effrayés » par aucune perte, ils coucheront en joue avec moins de » trouble,

» trouble, & vous aborderont enſuite avec l'arme blanche, » lorſque par leur feu votre armée ſera déjà beaucoup dimi- » nuée & intimidée. »

M. de *Santa-Crux* confirme ce raiſonnement par un exemple qu'il rapporte de l'attaque des lignes de *Turin*, au dernier ſiége de cette ville en 1706.

Lorſque les Impériaux voulurent forcer ces lignes, ils furent d'abord repouſſés par les décharges qu'on leur fit eſſuyer : « mais lorſque peu après *Victor Amédée*, depuis Roi de *Sardaigne*, » le Prince *Eugene de Savoie*, & le Prince d'*Anhalt*, eurent, » par leurs paroles & par leurs exemples, rallié ces mêmes » troupes, on donna ordre aux troupes Françoiſes (qui dé- » fendoient les lignes) de réſerver leur feu, & de ne tirer » qu'à brûle-pourpoint. Dans cette ſeconde attaque, les Al- » lemands n'ayant eu que ce ſeul feu à eſſuyer, aborderent » avec toutes leurs forces, & ſans avoir le tems de réfléchir » ſur le danger, ils franchirent en un inſtant le retranche- » ment. »

Cet exemple, quoique d'une eſpece un peu différente de celle de deux troupes d'infanterie qui ſe chargent en plaine ou en terrein uni, prouve au moins l'impreſſion que fait ſur les troupes le feu qui précede le moment où elles peuvent ſe joindre ou s'aborder ; car à l'égard de celles qui ſont derriere des lignes ou des retranchemens, perſonne n'ignore qu'elles doivent faire le plus grand feu qu'il eſt poſſible, lorſque l'ennemi eſt une fois parvenu à la portée du fuſil ; c'eſt même pour l'y expoſer plus long-tems qu'on fait des avant-foſſés, des puits, &c.

En ſuppoſant les troupes d'infanterie à quatre de hauteur, comme elles l'étoient dans la guerre de 1701, & dans les deux dernieres guerres, M. de *Santa-Crux* propoſe de les faire tirer par rang, mais en faiſant une eſpece de feu roulant par demi-rang de compagnie. Le premier demi-rang de la premiere compagnie à droite ou à gauche, doit d'abord commencer à faire feu ; les premiers demi-rangs de chaque compagnie en font ſucceſſivement de même, en ſuivant tout le front de la ligne ; le ſecond rang fait enſuite la même manœuvre, puis le troiſieme & le quatrieme.

Cet Auteur penſe auſſi, comme beaucoup d'autres habiles

Militaires, qu'il faut dans un combat placer les meilleurs tireurs au premier rang, & leur ordonner de tirer ſur les Officiers; parce que lorſqu'une troupe eſt une fois privée de ſes Commandans, il eſt ordinairement fort aiſé de la rompre.

Lorſqu'il s'agit de faire feu, les Officiers doivent « s'incorporer dans le premier rang, & mettre un genou à terre lorſque ce rang le met; autrement dans peu de minutes, il n'y aura plus d'Officiers, ſoit par leurs propres ſoldats, qui involontairement tireront ſur eux, ſoit par les ennemis, qui ajuſteront leurs coups contre ceux qu'ils diſtingueroient ainſi pour Officiers. » *Réflex. Militaires de M. de* Santa-Crux.

C'eſt pour éviter cet inconvénient, que les rangs, pour tirer, doivent s'emboîter, pour ainſi dire, les uns dans les autres; c'eſt-à-dire, que les ſoldats des deux premiers rangs ayant le genou à terre, doivent avoir les jambes entrelaſſées les unes dans les autres; les deux autres rangs, ſi la troupe eſt ſur quatre rangs, ſe tiennent debout, mais fort ſerrés les uns ſur les autres, de maniere que les ſoldats du troiſieme rang ont les jambes placées dans celles des ſoldats du ſecond, & ceux du quatrieme dans celles des ſoldats du troiſieme.

L'objet de cet entrelaſſement eſt de faire enſorte que le bout des fuſils des ſoldats du quatrieme rang dépaſſe les ſoldats du premier, afin qu'ils puiſſent tirer tous enſemble ſans pouvoir offenſer les ſoldats du premier rang. (1)

Le ſçavant Militaire que nous venons de citer, propoſe pour rendre le feu des ennemis moins dangereux, de faire mettre genou à terre à toute la troupe qui eſt à portée de l'eſſuyer, & cela lorſqu'on voit qu'ils mettent en joue. Cet expédient peut rendre inutile un grand nombre de leurs coups, parce qu'il n'y a plus guere que la moitié du corps qui y ſoit expoſée, & que d'ailleurs le défaut des ſoldats eſt de tirer preſque toujours trop haut. Il eſt clair que pour ſe placer ainſi, il faut que les ennemis ſoient aſſez éloignés, pour qu'on ait le tems de ſe relever avant que de pouvoir en être joint. Cet Auteur rapporte à ce ſujet, que le Chevalier d'*Alsfeld* ayant attaqué

(1) Malgré cette attention, il arrive ſouvent, dans les exercices, lorſqu'on fait tirer les ſoldats, que ceux du premier rang ont les cheveux brûlés, & que les Officiers ont des coups de feu dans leurs habits. C'eſt pour éviter cet inconvénient que l'Ordonnance du 6 Mai 1755, preſcrit de former les troupes ſur trois rangs pour tirer.

auprès de *Saint-Etienne de Liter* « un détachement d'infante-
» rie Angloiſe, qui mit genou à terre au moment qu'elle vit
» les François en poſture de faire leur décharge, elle ſe releva
» auſſi-tôt ſans en avoir reçu aucun mal. »

Ce même expédient a été pratiqué dans pluſieurs autres occaſions, avec le même ſuccès.

Au lieu de faire mettre genou en terre aux troupes, on pourroit les garantir encore davantage du feu de l'ennemi, en leur faiſant mettre ventre à terre : mais il ne ſeroit pas ſûr de l'ordonner à celles dont la bravoure ne ſeroit pas parfaitement reconnue ; parce qu'il pourroit arriver qu'on eût enſuite quelque difficulté à les faire relever.

Lorſqu'un bataillon fait uſage de ſon feu ſur un bataillon ennemi, & que les deux troupes ne ſont au plus qu'à la demi-portée du fuſil, les ſoldats doivent s'appliquer à tirer au ventre de ceux qui leur ſont oppoſés ; & ſi on les fait tirer ſur une troupe de cavalerie, au poitrail des chevaux.

M. de *Santa-Crux* prétend que les Hollandois, pour tirer, appuient la croſſe du fuſil au milieu de l'eſtomac, afin d'être forcés par cette poſture à tirer bas ; & il obſerve que cette maniere de tirer, qui ne doit point être imitée, parce qu'elle eſt très-incommode, & qu'elle ne permet guere d'ajuſter le coup, fait voir au moins que *cette nation a parfaitement compris que le défaut ordinaire des ſoldats eſt de tirer trop haut*, & qu'elle a cherché le moyen d'y remédier. Si elle ne l'a point fait avec ſuccès, les autres nations peuvent le faire plus heureuſement. Cette découverte paroît mériter l'attention des Militaires les plus appliqués à leur métier.

Juſqu'ici nous n'avons parlé que du feu de l'infanterie : il s'agit de dire à préſent un mot de celui de la cavalerie.

Suivant M. de *Folard*, le *feu de la cavalerie eſt moins que rien, l'avantage du cavalier ne conſiſtant que dans ſon épée de bonne longueur.*

Cette déciſion de l'habile Commentateur de *Polybe*, eſt ſans doute trop rigoureuſe : car il y a beaucoup d'occaſions où le feu de la cavalerie eſt très-utile. Il eſt vrai que les coups tirés à cheval ne s'ajuſtent pas avec la même facilité que ceux que l'on tire à pied ; mais dans des marches où la cavalerie ſe trouve quelquefois ſans infanterie, elle peut ſe ſervir très-avanta-

geuſement de ſon feu, ſoit pour franchir un paſſage défendu par des payſans, ou pour éloigner des troupes légeres qui veulent le harceler dans ſa marche. Elle peut encore ſe ſervir de ſon feu très-avantageuſement dans les fourrages & dans beaucoup d'autres occaſions. Mais la cavalerie doit-elle ſe ſervir de ſon feu dans une bataille rangée? M. de *Santa-Crux* prétend que non, ſurtout ſi, comme la cavalerie Eſpagnole, elle eſt montée ſur des chevaux d'*Eſpagne, qui par leur vivacité & leur ardeur, mettent le déſordre dans les eſcadrons au bruit des coups de ceux qui les montent.*

M. Le Maréchal de *Puyſegur* penſoit ſur ce ſujet autrement que le ſçavant Auteur Eſpagnol: « Mon opinion, dit-il, (dans » le *Livre de l'Art de la Guerre*) eſt que les eſcadrons qui marchent l'un à l'autre pour charger l'épée à la main, peuvent, » avant de ſe ſervir de l'épée, tirer de fort près, & ce au moindre ſignal ou parole du Commandant de l'eſcadron, & charger auſſi-tôt l'épée à la main. »

A l'égard de la maniere de charger, voici, dit cet illuſtre Auteur, ce que j'ai vu, & ce que j'ai reconnu être très-facile à pratiquer.

« La ligne des eſcadrons de l'ennemi voyoit notre ligne de » cavalerie marcher au pas, pour la charger l'épée à la main, » ſans ſe ſervir d'aucune arme à feu, ſoit Officiers ou cavaliers. Quand notre ligne fut environ à huit toiſes de diſtance (cette cavalerie avoit ſon épée pendue au poignet, » Officiers & cavaliers avoient leurs mouſquetons pendans à » la bandouliere), les Officiers & cavaliers prirent le mouſqueton de la main droite, & de cette ſeule main coucherent en » joue, chacun choiſiſſant celui qu'il vouloit tirer: dès que le » coup fut parti, ils laiſſerent tomber le mouſqueton qui étoit » attaché à la bandouliere; & empoignant leur épée, ils reçurent notre cavalerie l'épée à la main, & combattirent » très-bien. Par ce feu tiré de près, il tomba bien de nos gens; » néanmoins malgré cela, comme notre corps de cavalerie » étoit tout ce que nous avions de meilleur, celle de l'enne» mi, quoiqu'elle fût encore plus nombreuſe que la nôtre, fut » battue. *Mais ce fut pas les armes dont ils ſe ſervirent, qui en » furent cauſe;* car s'ils n'avoient pas tiré & tué des hommes » de notre premier rang, ils en auroient été plutôt renverſés.

» J'ai reconnu même, continue M. de *Puyſegur*, que ſi notre » cavalerie qui renverſa cette ligne des ennemis, avoit tiré, » celle-ci n'auroit pas tiré avec la même aſſurance qu'elle a » pu faire; & comme nos troupes étoient un corps diſtingué, » il auroit commencé par mettre bien des hommes hors de » combat. Ainſi quand on dit que des eſcadrons, pour avoir » tiré, ont été battus, je réponds que quand ils n'auroient pas » tiré, ils ne l'euſſent pas été moins. *De pareilles raiſons ſont* » *ſouvent un prétexte pour ne pas avouer qu'on a mal combattu.* » Cela peut encore venir de ce que les Officiers & les cavaliers » ne ſont ni inſtruit, ni exercés. *Or l'on doit avoir pour prin-* » *cipe de ne jamais rien demander à des troupes dans l'action, à* » *quoi elles n'auront pas été exercées d'avance.* » C'eſt pourquoi lorſqu'on eſt ſûr des troupes de cavalerie qu'on fait combattre, *il n'y a pas à balancer de les faire tirer, & même les autres*, dit-il, *quand on les aura inſtruit. Art de la Guerre de M. le Maréchal de* Puyſegur, *tom. I, p. 253.*

Quant à l'inconvénient qu'on prétend qui réſulte du bruit des armes à feu, par rapport au mouvement qu'il cauſe parmi les chevaux de l'eſcadron, M. de *Puyſegur* y répond, en faiſant obſerver « qu'il n'eſt point prouvé que ſi votre ennemi » tire ſur vous, & que vous ne tiriez pas, vos chevaux ayent » moins de peur que les ſiens, puiſque le feu va droit aux yeux » des vôtres, & qu'ils entendent auſſi le ſifflement de la balle » qui leur fait peur. »

De toutes ces raiſons, il s'enſuit que conformément à ce qui a déja été remarqué ſur le feu de l'infanterie, toutes les fois qu'on approche de l'ennemi pour le combattre, il faut toujours lui faire tout le mal poſſible avant de le joindre; comme lorſque la cavalerie s'avance pour charger, il n'y a que le premier rang qui puiſſe tirer; il ne doit faire ſa décharge, comme M. de *Puyſegur* l'a vu pratiquer, que lorſqu'il eſt au moment de tomber ſur l'ennemi: mais ſi les troupes de cavalerie ne peuvent ſe joindre, chaque rang peut alors tirer ſucceſſivement en défilant à droite & à gauche de l'eſcadron, après avoir tiré, pour aller ſe reformer derriere les autres rangs.

Les cavaliers & les dragons armés de carabines, & que pour cet effet on appelle *carabiniers*, ayant des armes dont la por-

tée eſt plus grande que celle du fuſil & du mouſqueton, doivent en faire uſage ſur l'ennemi dès qu'il peut être atteint: c'eſt-à-dire, ſuivant M. de *Santa-Crux*, depuis que les ennemis ſont à la diſtance d'environ douze cens pieds ou deux cens toiſes, juſqu'à ce qu'ils arrivent à la portée des fuſils ordinaires, qu'il évalue à huit cens pieds: pendant que l'ennemi parcourt cet eſpace, les carabiniers de cavalerie & de dragons ont le tems, dit cet Auteur, de pouvoir à l'aiſe aſſurer leurs armes dans le porte-fuſil ou porte-mouſqueton.

La diſtance de huit cens pieds ou de cent trente toiſes, que M. de *Santa-Crux* donne à la portée du fuſil, paroît être tirée des Auteurs qui ont écrit ſur la fortification, leſquels preſque tous fixent leur ligne de défenſe de cette quantité, pour la rendre égale à la portée du fuſil de but en blanc.

Dans la guerre des ſiéges on ne peut guere faire uſage que de cette portée, au moins dans le feu des flancs; parce qu'autrement l'effet en ſeroit trop incertain: mais ſeroit-ce la même choſe dans la guerre de campagne? C'eſt un point qui n'a pas encore été examiné, & qui ſemble néanmoins mériter de l'être.

Il eſt évident que ſi le fuſil porte cent vingt ou cent trente toiſes de but en blanc, tiré à peu près horizontalement, ſa portée ſera plus grande ſous un angle d'élévation, comme de douze ou quinze degrés, & qu'elle augmentera juſqu'à ce que cet angle ſoit de quarante-cinq degrés.

Le canon dont la portée de but en blanc n'eſt guere que de trois cens toiſes, porte ſon boulet, étant tiré à toute volée, depuis 1500 toiſes juſqu'à deux mille & plus. On convient que l'effet du fuſil tiré de cette maniere ne ſeroit nullement dangereux, parce que la balle, eu égard à ſon peu de groſſeur, perd plutôt ſon mouvement que le boulet de canon: mais on pourroit éprouver la force & la portée de la balle ſous des angles au deſſous de quarante-cinq degrés, comme de douze, quinze, ou vingt degrés; & alors on verroit ſi l'on peut faire uſage du fuſil à une plus grande diſtance que celle de cent vingt ou cent trente toiſes.

Comme toutes les choſes qui peuvent nous procurer des connoiſſances ſur les effets & les propriétés des armes dont nous nous ſervons à la guerre, ne peuvent être regardées comme

indifférentes, on croit que les expériences qu'on vient de propoſer, qui ne ſont ni difficiles, ni diſpendieuſes, méritent d'être exécutées.

En ſuppoſant qu'elles faſſent voir, comme il y a beaucoup d'apparence, que le fuſil tiré à peu près ſous un angle de quinze degrés, peut endommager l'ennemi à la diſtance de trois cens toiſes, & au delà, on pourra dire qu'il ſera fort difficile de faire tirer le ſoldat de cette maniere; d'autant plus qu'aujourd'hui on a beaucoup de peine à le faire tirer horizontalement; que d'ailleurs ſi l'on pouvoit y parvenir, il ſeroit à craindre qu'il ne contractât l'habitude de tirer de même lorſque l'ennemi ſeroit plus près; ce qui ſeroit un très-grand inconvénient. Mais on peut répondre à ces difficultés que dans le cas d'un éloignement, comme de trois ou quatre cens toiſes, le ſoldat ſeroit averti de tirer vers le ſommet de la tête de l'ennemi; & lorſqu'il en ſeroit plus prêt, de tirer au milieu du corps, comme on le fait ordinairement.

Mais quand il y auroit des difficultés inſurmontables à faire tirer le ſoldat à la diſtance de trois ou quatre cens toiſes, lorſqu'il s'avance vers l'ennemi pour le combattre, ne ſeroit-il pas toujours très-avantageux de pouvoir faire uſage de la mouſqueterie à cette diſtance, lorſqu'on eſt derriere des retranchemens dans un chemin couvert? &c. Il nous paroît qu'on ne peut en douter.

Nous n'avons parlé juſqu'ici que du feu de la mouſqueterie; il s'agiroit d'entrer dans quelques détails ſur celui de l'artillerie, c'eſt-à-dire, ſur celui du canon & des bombes: mais pour ne pas trop alonger cet article, nous obſerverons ſeulement à cet égard que ce feu, qui inquiete toujours beaucoup le ſoldat, ne doit point être négligé; qu'une armée ou un détachement ne ſçauroit exécuter aucune opération importante ſans canon; & qu'il ſeroit peut-être fort utile qu'à l'imitation de pluſieurs nations de l'Europe, chaque bataillon eût toujours avec lui quelques petites pieces d'artillerie dont il pût ſe ſervir dans toutes les occaſions. (1)

Comme le feu du canon agit de très-loin, perſonne n'a penſé qu'il fallût l'eſſuyer ſans y répondre: le ſeul moyen d'en

(1) Cet établiſſement a été fait par l'Ordonnance du 20 Janvier 1757. *Voyez* la page 221.

diminuer l'activité eſt d'en faire un plus grand, ſi l'on peut. Les tirs dans une bataille doivent être toujours obliques au front de l'armée ennemie, afin d'en parcourir une plus grande partie. Les plus avantageux ſont ceux qui ſont perpendiculaires aux aîles ou aux flancs de l'armée : mais un ennemi un peu intelligent a grand ſoin d'éviter que ſes flancs ſoient ainſi expoſés au canon de ſon adverſaire.

La maniere la plus convenable de tirer le canon, lorſque l'on n'eſt guere qu'à la diſtance de cinq ou ſix cens toiſes de l'ennemi, eſt à ricochet. Le boulet fait alors beaucoup plus d'effet que lorſque le canon eſt tiré avec plus de violence, ou avec de plus fortes charges que n'en exige le ricochet. (1)

M. de *Folard* prétend que le feu du canon n'eſt redoutable que contre les corps qui reſtent fixes, ſans mouvement & action; ce qu'il dit avoir obſervé dans pluſieurs affaires, « où les » deux partis ſe paſſoient réciproquement par les armes, ſans » que l'un ni l'autre penſât, ou pour mieux dire, oſât en venir aux mains dans un terrein libre. Une canonnade réci- » proque, ſelon cet Auteur, marque une grande fermeté » dans les troupes qui l'eſſuient ſans branler, mais trop de » circonſpection, d'incertitude, ou de timidité dans le gé- » néral : car le ſecret de s'en délivrer n'eſt pas, dit-il, la » magie noire. Il n'y a qu'à joindre l'ennemi; on évite par ce » moyen la perte d'une infinité de braves gens; & le Général » ſe garantit du blâme qui ſuit ordinairement ces ſortes de » manœuvres. » *Traité de la Colonne, p. 48.*

(1) On peut ſe ſervir utilement dans les batailles des *Obus* ou *Haubits*, eſpeces de petits mortiers qu'on tire comme le canon : ils ſervent à faire rouler des bombes au milieu d'une troupe ennemie. *Voyez* ſur ce ſujet le ſecond volume des *Mémoires d'Artillerie de Saint-Remi*, ou le premier volume des *Elémens de la guerre des Sieges*,

ARTICLE III.

ARTICLE III.

De la maniere dont les armées exécutent l'opération du fourrage.

Le fourrage, *dans l'art militaire*, eſt tout ce qui ſert à la nourriture des chevaux de l'armée, ſoit en garniſon, ſoit en campagne.

Fourrager ou *aller au fourrage*, c'eſt, lorſque les armées ſont en campagne, aller chercher dans les champs & dans les villages le grain & les herbes propres à la nourriture des chevaux.

Lorſque les troupes ſont commandées pour cette opération, on dit qu'*elles vont au fourrage*, & l'on dit auſſi qu'*un champ*, *une plaine* ou *un pays ont été fourragés*, lorſque les troupes ont enlevé ou conſommé tout le *fourrage* qu'il contenoit. Ceux qui travaillent à couper le *fourrage* ou à l'enlever des granges, & autres lieux où il eſt renfermé, ſont appellés *fourrageurs*.

Pour que les armées puiſſent ſe mettre en campagne, il faut avoir de grandes proviſions de fourrage dans les lieux voiſins de celui qu'elles doivent occuper, ou bien il faut que la terre ſoit en état de fournir elle-même ce qui eſt néceſſaire pour la nourriture des chevaux. Comme ce ſont les bleds qui produiſent les fourrages les plus abondans & les plus nourriſſans, les armées ne peuvent guere s'aſſembler que lorſqu'ils ont aſſez de maturité pour ſervir à la ſubſiſtance des chevaux; ce qui arrive en France & dans les pays voiſins vers le 15 du mois de Mai. Avant ce tems, il n'eſt pas poſſible de tenir la campagne ſans de nombreux magaſins de fourrage, qui ſont d'une dépenſe très-conſidérable, & qui d'ailleurs ſervent ſouvent à faire connoître à l'ennemi le côté où l'on ſe propoſe de l'attaquer.

Lors donc que la terre eſt chargée de bleds, d'autres différens grains, & d'herbes en état de couper, on envoye les troupes au fourrage.

Pour cet effet, les fourrageurs, outre leur mouſqueton ou

leur épée qu'ils doivent porter chacun pour s'en ſervir en cas d'attaque, ont auſſi des faulx pour couper le fourrage, & des cordes pour le lier & en faire des trouſſes. Ce ſont de groſſes & longues bottes du poids de cinq à ſix cens livres ou environ. On les charge ſur les chevaux. Chaque cheval en porte une, & le fourrageur pardeſſus.

Fourrager de cette maniere en plaine campagne, c'eſt fourrager au verd ou en verd, parce que tout le fourrage que l'on coupe eſt verd; mais lorſque les moiſſons ſont recueillies, & qu'il n'y a plus rien dans la campagne, on va prendre le fourrage dans les villages, & l'on dit alors qu'*on fourrage en ſec*, ou *au ſec*.

Dans les fourrages au ſec, on prend le grain battu lorſque l'on en trouve, & on le met dans des ſacs que l'on porte avec ſoi pour cet uſage. On lie auſſi avec des cordes le foin que l'on veut emporter, & l'on en fait des trouſſes que l'on charge ſur le cheval; le cavalier monte deſſus, & il revient tout doucement au camp comme dans le fourrage au verd.

Lorſqu'une armée arrive dans un camp, elle ſe ſert d'abord du fourrage renfermé dans l'enceinte des gardes du camp. Comme il eſt bien-tôt conſommé, on s'arrange pour en aller chercher plus loin.

Pour le faire avec ſûreté, le Général donne une eſcorte aux fourrageurs, & il fixe le jour & le lieu où doit ſe faire le fourrage.

L'eſcorte étant parvenue au lieu du fourrage, on lui fait former une eſpece d'enceinte qui renferme le terrein que les troupes doivent fourrager. Cette enceinte ſe nomme *la chaîne du fourrage*. Elle a beaucoup de reſſemblance à celle des troupes qui compoſent la garde du camp; c'eſt-à-dire, qu'elle eſt formée de même de différens corps à portée de ſe ſoutenir les uns & les autres, & d'empêcher que les fourrageurs ne puiſſent ſortir de l'enceinte du fourrage. Comme ces corps n'ont pas la facilité d'être ſecourus du corps de l'armée, comme les gardes du camp, à cauſe de leur éloignement, on les fait aſſez nombreux pour qu'ils ſoient en état de réſiſter aux différens partis ou détachemens que l'ennemi pourroit envoyer pour troubler le fourrage & attaquer les fourrageurs.

Pour régler la force des eſcortes, il faut ſçavoir quelle eſt

la poſition de l'ennemi, la facilité qu'il a de ſe tranſporter au lieu du fourrage, & le tems dont il a beſoin pour cela.

On doit comparer ce tems avec celui qui eſt néceſſaire pour l'exécution du fourrage, & pour la retraite des fourrageurs.

Si l'on juge qu'on n'ait rien à craindre que de quelques petits partis de troupes légeres, il ſuffit alors de former une chaîne de ſentinelles & de védettes pour empêcher les fourrageurs de paſſer du côté de l'ennemi, & de placer ſeulement dans les lieux les plus expoſés, des corps de quarante ou cinquante hommes.

Mais s'il y a corps conſidérable de troupes, ou un camp volant de l'ennemi placé ou campé plus près du fourrage que ne l'eſt le camp de l'armée qui fait fourrager, il faut alors régler la force des eſcortes ſur celle de l'ennemi, & prendre toutes les précautions néceſſaires pour l'empêcher de troubler le fourrage, ou du moins pour être en état de réſiſter à ſes attaques, en cas qu'il juge à propos d'en faire.

Pour juger de l'étendue du terrein que le fourrage doit occuper, il faut, comme le remarque M. le Maréchal de *Puyſegur*, ſçavoir le nombre des chevaux qu'il y a dans l'armée, afin de pouvoir évaluer à peu près la quantité de rations de fourrage dont on a beſoin.

Suivant cet Auteur, la nourriture d'un cheval par jour, dans le tems du verd, comme en Mai & en Juin, où l'on fauche les prés & les bleds, doit peſer de cinquante à ſoixante livres; & comme le fourrage devient ſec au bout de trois ou quatre jours qu'il eſt coupé, & qu'alors les chevaux n'en veulent plus, il s'enſuit qu'il faut néceſſairement aller au fourrage tous les trois ou quatre jours.

Dans le mois de Juillet, où le grain commence à avoir plus de conſiſtance dans l'épi, il n'eſt plus beſoin d'un poids ſi peſant pour la nourriture du cheval: c'eſt pourquoi un moindre nombre de chevaux peut alors ſuffire à porter le fourrage dont on a beſoin.

Lorſqu'on eſt parvenu à connoître le nombre des rations de fourrage néceſſaires pour l'armée, & qu'on ſçait quelle eſt la quantité qu'un cheval peut en porter, il eſt aiſé de déterminer le nombre des chevaux qu'il faut envoyer au fourrage, ou, ce qui eſt la même choſe, le nombre des trouſſes qu'il faut en rapporter.

Si l'on ſçait après cela ce qu'il faut de terrein pour faire une trouſſe, ſuivant les différentes eſpeces de terres enſemencées, on pourra évaluer à peu près l'eſpace que le fourrage doit embraſſer.

Quoique ce calcul ne puiſſe pas ſe faire avec préciſion, il peut ſervir néanmoins à donner une idée de la grandeur du terrein qu'il faut fourrager.

L'illuſtre Auteur que nous venons de citer, prétend que ſi on trouve qu'une plaine peut fournir, par exemple, vingt mille trouſſes, il faut les réduire à dix mille, parce que les troupes Françoiſes ſont dans l'uſage de fourrager ſans ordre, & de perdre ou de gaſpiller la moitié du fourrage; inconvénient très-grand, auquel il ſeroit très important de remédier: car outre qu'il oblige l'armée, pour peu qu'elle ſéjourne dans un même camp, à aller chercher les fourrages au loin, ce qui fatigue & ruine la cavalerie, il contraint auſſi fort ſouvent le Général de changer de camp & de poſition dans des circonſtances où il ne peut le faire ſans donner quelqu'avantage ſur lui à l'ennemi. Comme les autres nations, & particuliérement les Allemands, fourragent avec plus d'ordre & d'économie, peut-être qu'il ne ſeroit pas impoſſible de parvenir à les imiter en cela, ſi l'on vouloit donner à l'exécution du fourrage toute l'attention qu'elle mérite.

Avant de donner le détail de l'opération du fourrage, il eſt à propos d'obſerver qu'il y a des grands & des petits fourrages. Les premiers ſont ceux qui ſe font au loin pour toute la cavalerie de l'armée, dont il marche environ les deux tiers; les autres ſe font dans l'enceinte des grandes gardes du camp, ou un peu au-delà: lorſqu'ils ſe font plus loin, c'eſt ſeulement par une partie de la cavalerie, comme d'une aîle ou d'une ligne.

Les grands fourrages, ainſi que les petits, peuvent ſe faire en avant ou en arriere de l'armée: comme dans ce dernier cas ils n'exigent pas les mêmes précautions que dans l'autre, parce qu'ils ſont couverts de l'armée, nous ne parlerons ici que des grands qui ſe font en avant, & nous donnerons un précis des différentes conſidérations qui peuvent contribuer à leur ſûreté: car, comme le dit M. le Chevalier de Folard, *ces ſortes de fourrages ne ſe font qu'avec de grandes précautions & un très-grand art, lorſque les armées ſont proches l'une de l'autre.*

Exécution du fourrage.

Lorſque le lieu que l'on veut fourrager eſt ouvert, c'eſt-à-dire, qu'il eſt en plaine ouverte de tous côtés, ſans bois ni défilés, les eſcortes doivent être plus fortes en cavalerie qu'en infanterie. Si au contraire il eſt couvert en partie de bois, de ravins, ruiſſeaux, &c. l'infanterie de l'eſcorte doit être alors plus nombreuſe que la cavalerie, parce que la défenſe de ces ſortes de poſtes la regarde uniquement. Il ſuit delà, que pour régler le nombre & la nature des troupes qui doivent ſervir d'eſcorte aux fourrageurs, il faut avoir viſité avec beaucoup d'attention le terrein que l'on veut fourrager.

Suppoſant donc que l'Officier qui doit commander le fourrage, a pris toutes les précautions néceſſaires à cet égard pour ſe mettre à l'abri des entrepriſes de l'ennemi, & qu'il a reconnu pour cet effet les différens poſtes que les troupes doivent occuper, le jour du fourrage étant venu, ſi l'armée entiere doit fourrager, comme on le ſuppoſe ici, le Commandant des fourrages fait partir les eſcortes à la pointe du jour, ou pendant la nuit, ſuivant la diſtance du camp au lieu où le fourrage doit ſe faire, ou ſelon qu'on veut cacher ſes deſſeins à l'ennemi.

Les eſcortes partent toujours quelque tems avant les fourrageurs, afin qu'elles puiſſent former la chaîne ou l'enceinte du fourrage, & s'aſſurer des poſtes qu'elles doivent garder avant l'arrivée des fourrageurs.

Les eſcortes partent ordinairement du camp ſur deux colonnes, dont l'une ſort par la droite, & l'autre par la gauche. L'Officier qui les commande, qui communément eſt un Maréchal de Camp, ſe met à la tête de celle de ces colonnes qu'il juge à propos; & le principal Officier après lui, ſe charge de la conduite de l'autre. Elles marchent chacune de leur côté vers le lieu du fourrage: lorſqu'elles y ſont arrivées, elles ſe réuniſſent vers le lieu le plus avancé du fourrage, en formant chacune la moitié de la chaîne qui doit le renfermer; ce qui ſe fait de cette maniere.

A meſure que le Commandant de chaque colonne paſſe à portée de l'endroit où il doit poſter une troupe, il en donne

l'ordre à l'Officier qui la commande, ou à un autre qu'il choisit pour cet effet, lequel la fait reſter dans cet endroit, & prendre la poſition qu'elle doit avoir.

On obſerve de prendre à la queue de chaque colonne les troupes qui doivent occuper les premiers poſtes, afin que les têtes des colonnes ne ſouffrent point de retardement dans leur marche, & qu'elles ſe réuniſſent enſemble pour fermer le milieu de l'enceinte ou de la chaîne du fourrage.

Comme les têtes des deux colonnes précédentes occupent la partie de l'enceinte la plus avancée du côté de l'ennemi, & par conſéquent la plus expoſée, le Commandant du fourrage, outre les troupes qui forment la chaîne, en tient encore ordinairement en cet endroit d'autres particulieres pour le fortifier davantage, & pour ſervir de réſerves en ce cas qu'il ſoit néceſſaire de porter du ſecours dans quelqu'autre partie de l'enceinte.

L'Officier qui commande le fourrage doit prendre ſon poſte vers le point de réunion des têtes des colonnes : c'eſt-là qu'on doit le trouver pour l'informer de tout ce qui peut arriver dans l'opération du fourrage, & pour prendre ſes ordres. S'il veut néanmoins ſe promener dans l'enceinte du fourrage, pour examiner ſi les gardes ſont bien poſtées & bon état, il doit laiſſer des Officiers à ſon poſte, chargés de lui amener tous ceux qui auroient à lui parler, & à lui donner des avis ſur les démarches de l'ennemi. Pour en être informé plus exactement, il eſt à propos qu'il ait de petits partis de troupes légeres qui rodent continuellement entre le camp de l'ennemi & le lieu du fourrage.

L'heure preſcrite par le Général pour le départ des fourrageurs étant arrivée, on les fait ſortir en ordre du camp, diſtingués par Régimens & par Brigades.

A la tête de chaque Régiment de cavalerie & de dragons, il y a un Officier accompagné de quelques cavaliers armés, qui forment ce que l'on appelle *petite eſcorte ;* les Colonels & les Brigadiers qui vont au fourrage, ſe mettent à la tête de ces petits corps. Les domeſtiques des Officiers de cavalerie & de dragons marchent immédiatement après les cavaliers ou les dragons de leur Régiment ou de leur eſcadron. A l'égard des domeſtiques des Officiers de l'infanterie, ils s'aſſemblent

également par Régiment, & ils ont de même des Officiers de leur corps à leur tête, pour les commander.

Les fourrageurs du quartier général ſe réuniſſent auſſi en corps pour aller au fourrage; ils y ſont conduits par des Officiers particuliers, chargés de veiller ſur eux. Il en eſt de même des fourrageurs de l'artillerie & des vivres.

Tous ces différens corps de fourrageurs marchent en ordre ſur le nombre de colonnes réglées par le Commandant du fourrage. Lorſqu'ils ſont arrivés ſur le terrein qu'on doit fourrager, on leur permet, ſi la chaîne eſt formée, de ſe ſéparer, & d'entrer dans les fourrages qu'ils doivent couper; ce qu'ils exécutent auſſi-tôt au grand galop.

Ils ſe répandent dans la plaine, à peu près de la même maniere qu'un torrent qui auroit rompu ſes digues; & à meſure qu'ils arrivent dans les endroits où ils croyent devoir s'arrêter, ils ſe jettent à terre promptement, & ils déſignent le terrein qu'ils veulent fourrager, en coupant avec la faulx le deſſus de l'herbe ou des grains de l'enceinte de ce terrein.

Tout endroit ainſi marqué appartient à celui ou à ceux qui en ont pris poſſeſſion de cette maniere. Les autres fourrageurs vont plus loin s'approprier également le terrein dont ils ont beſoin, ou dont ils jugent avoir beſoin. Comme chacun d'eux détermine ainſi à ſa volonté l'eſpace qu'il veut fourrager, il arrive preſque toujours que cet eſpace eſt plus grand qu'il ne faut; ce qui oblige d'augmenter, & par conſéquent d'affoiblir la chaîne du fourrage: il arrive auſſi delà que tout n'eſt pas coupé exactement ou avec ſoin, & qu'il y a beaucoup de fourrage foulé aux pieds des chevaux, & gâté inutilement.

Pendant l'exécution du fourrage, les petites eſcortes ſe promenent dans l'enceinte, pour obſerver les fourrageurs de leurs Régimens, & empêcher le déſordre & les diſputes qui peuvent s'élever entr'eux.

Après que les Commandans des petites eſcortes ont reconnu toute la diſpoſition intérieure du fourrage, ils placent ces eſcortes dans les lieux les plus propres à découvrir tout ce qui ſe paſſe dans ſon étendue, afin de pouvoir ſe tranſporter promptement partout, & être en état d'agir même contre les ennemis, s'il y en a qui veulent inquiéter les fourrageurs.

Si-tôt que les fourrageurs ont marqué l'enceinte du terrein qu'ils veulent fourrager, ils le fauchent le plus promptement qu'il leur eſt poſſible.

Pendant cette opération, leurs chevaux qui y ſont renfermés, repaiſſent & ſe repoſent : lorſqu'elle eſt finie, ils font leurs trouſſes, ils les chargent ſur les chevaux, & ils montent deſſus pour regagner tranquillement le camp de l'armée.

On a obſervé que le tems de l'exécution du fourrage, depuis l'arrivée des fourrageurs dans le lieu où il doit ſe faire, juſqu'à ce qu'ils ſoient prêts à partir pour retourner au camp, n'eſt que d'environ deux heures, pourvu toutefois qu'on ait ſoin d'empêcher les fourrageurs de courir aux légumes, & de s'amuſer autour des villages pour chercher à piller.

Les petites eſcortes de chaque Régiment ſe mettent en mouvement dès que leurs fourrageurs commencent à défiler : quand ils ſont entiérement ſortis du lieu qu'on a fourragé, elles les ſuivent pour y entretenir le bon ordre, & les empêcher de s'amuſer en chemin.

Les fourrageurs étant tous retirés, le Commandant du fourrage donne les ordres néceſſaires pour réunir les troupes qui en ont formé la chaîne : il fait enſuite la retraite avec ces troupes, obſervant de ne laiſſer aucuns fourrageurs ou traîneurs en arriere.

Dans les fourrages au ſec, on va chercher dans les villages les proviſions que l'on ne trouve plus ſur la terre ou dans la plaine. Souvent chaque Brigade a ordre d'aller fourrager à un village déterminé ; alors les autres Brigades ne peuvent venir dans le même lieu. Il réſulte de cet arrangement beaucoup plus d'ordre & de police dans l'exécution du fourrage, parce que les chefs ſont plus à portée d'y veiller.

Pour que cette opération ſe faſſe ſûrement, il faut avoir reconnu le pays auparavant, ſoit par ſoi-même, ſoit par le rapport des eſpions ou des différens partis qu'on y aura fait roder, commandés par des Officiers intelligens.

Si l'on avoit tout le tems néceſſaire, on pourroit, comme le propoſe M. le Maréchal de *Puyſegur*, aller examiner dans les granges de chaque village qu'on a deſſein de fourrager, la quantité de fourrage qu'on en peut tirer : mais cet examen eſt preſque impoſſible, tant par le tems qu'il exige, que parce qu'il

qu'il faudroit mettre enſuite des gardes dans toutes les granges, pour empêcher les payſans d'en enlever le fourrage ou le grain, qu'ils enfouiſſent ſouvent dans la terre, lorſqu'ils ſe croyent à portée d'être fourragés.

Pour éviter cet inconvénient, il faut que l'arrivée des fourrageurs dans les villages ne puiſſe pas être prévue; & alors on ne peut ſçavoir ce qu'ils contiennent de fourrage, que par les lumieres qu'on peut tirer des gens du pays; s'informant, dit M. le Maréchal de *Puyſegur*, combien le village nourrit de bêtes à corne ou de chevaux pendant l'hyver; ſi les récoltes qu'il fait ſont ſuffiſantes pour ſes différentes proviſions, ou s'il eſt obligé d'en tirer d'ailleurs. On peut par-là avoir une idée de la quantité de fourrage qu'on peut trouver dans un village, & évaluer en conſéquence le nombre de fourrageurs auxquels on peut l'abandonner.

Au lieu de laiſſer les fourrageurs ſe répandre ou ſe diſperſer dans un village pour enlever le fourrage, on peut obliger les chefs du lieu à faire amener à la tête du village toutes les proviſions qu'on peut en tirer. Lorſqu'on prend les précautions néceſſaires pour qu'ils l'exécutent exactement & fidélement, le fourrage ſe fait bien plus promptement. Alors les cavaliers ont moins d'occaſions de s'écarter dans les maiſons pour y piller au lieu de fourrager; ce qui n'arrive que trop ſouvent.

Dans le fourrage au ſec, il faut, comme dans celui qui eſt au verd, former une chaîne pour la ſûreté du fourrage, & pour empêcher les fourrageurs libertins de ſe répandre dans le pays.

Comme on trouve dans les villages le fourrage de tout le terrein qui en dépend, un petit nombre de villages peut fournir celui dont on a beſoin. Par conſéquent la chaîne peut avoir moins d'étendue que dans les fourrages au verd: mais elle doit toujours renfermer exactement les villages qu'on veut fourrager. Si ceux qu'on a renfermés d'abord ne ſont pas ſuffiſans, le Commandant du fourrage fait étendre la chaîne pour en comprendre d'autres dedans; il faut éviter de recourir à cet expédient, parce qu'il dérange l'ordre des poſtes, qu'il fatigue l'eſcorte, & que le fourrage eſt alors d'une expédition moins prompte.

La retraite ſe fait dans les fourrages au ſec de la même ma-

niere que dans ceux qui ſe font au verd ; c'eſt-à-dire, qu'à meſure que les fourrageurs d'un Régiment ont chargé le fourrage ſur leurs chevaux, ils partent auſſi-tôt ſuivis des petites eſcortes de leurs Régimens ; & qu'à meſure qu'un village eſt évacué, l'eſcorte qui forme la chaîne du fourrage, doit ſe reſſerrer pour ſe mettre en état de marcher à la ſuite de tous les fourrageurs.

Conſidérations qui ſervent de regles ou de principes pour la ſûreté des fourrages.

1°. On peut compter d'abord ſur l'ignorance de l'ennemi, qui ne ſçait ni le jour que l'armée doit fourrager, ni le lieu où elle doit aller, lorſqu'on prend la précaution de ne le point déclarer.

Quand il ſeroit inſtruit du jour du fourrage, à moins qu'il ne le ſoit auſſi à peu près du lieu où il doit ſe faire, il ne ſera pas à portée de venir le troubler.

S'il a pluſieurs partis ou détachemens en campagne pour le découvrir, il faut que ces détachemens non ſeulement rencontrent les fourrageurs, mais qu'ils puiſſent les ſuivre pour s'aſſurer exactement du lieu que l'on va fourrager ; ce qui demande trop de tems pour que l'ennemi en ſoit informé aſſez tôt pour venir tomber en force ſur les fourrageurs pendant l'opération du fourrage.

S'il ſe contente d'y envoyer des troupes légeres, l'eſcorte des fourrageurs ſera en état de leur réſiſter. Ainſi en obſervant le ſecret ſur le jour & le lieu du fourrage, on empêche ordinairement que l'ennemi ne prenne des meſures pour le troubler.

2°. On fait enſorte de ſçavoir le jour que l'ennemi doit aller lui-même au fourrage ; ſi l'on en eſt inſtruit, on peut s'aſſurer qu'il s'occupera du ſien, & qu'il ne cherchera pas à troubler le vôtre. Mais il faut bien prendre garde que ce ne ſoit une ruſe de ſa part pour vous engager d'envoyer vos troupes au fourrage, & tomber ſur vous avec les ſiennes : c'eſt ce qui demande bien de l'attention, lorſque les armées ne ſont qu'à très-peu de diſtance l'une de l'autre.

3°. Comme le Général a toujours des eſpions dans le camp

de l'ennemi, il faut qu'ils ayent ſoin d'obſerver les différens détachemens qui en ſortent, & de lui en donner avis auſſi-tôt, en lui marquant le chemin que ces détachemens leur ont paru prendre. Par cette précaution le Général, lorſque ſes eſpions le ſervent bien, c'eſt-à-dire, lorſqu'il les choiſit intelligens, & qu'il les paye bien, peut juger de l'objet de l'ennemi; s'il croit qu'il ait deſſein de tomber ſur les fourrageurs, il leur envoye des ordres pour les faire retirer promptement.

Si le Général apprend que l'ennemi marche en force pour troubler le fourrage, & que cette nouvelle arrive avant que les fourrageurs puiſſent être parvenus au lieu du fourrage, il envoye auſſi-tôt au devant d'eux pour les arrêter; & ſi l'on préſume qu'ils y ſoient arrivés, on leur fait les ſignaux convenus, pour les rappeller ou les faire retirer. Ces ſignaux ſe font ordinairement par un certain nombre de décharges ou de coups de canon.

Si le Commandant du fourrage eſt informé par ſes partis, que l'ennemi s'avance en bon ordre pour l'attaquer avec un nombre de troupes ſupérieur aux ſiennes, il fait retirer promptement les fourrageurs, & il envoye au camp pour en inſtruire le Général, & lui demander du ſecours, pour aſſurer & protéger ſa retraite; en attendant il raſſemble toutes les eſcortes, & il leur fait prendre le chemin du camp dans le meilleur ordre qui lui eſt poſſible.

Lorſque les ennemis qui marchent contre un fourrage ſont en grand nombre, il eſt rare que le pays leur permette de marcher ſur un aſſez grand front pour arriver enſemble. Si le terrein leur eſt favorable pour cela, il eſt au moins difficile de marcher alors avec ordre & vîteſſe. Les différens corps de l'armée ou du détachement de l'ennemi, ſe trouvent dans l'obligation de s'attendre les uns & les autres: pendant ce tems le Commandant du fourrage, dont la marche eſt plus légere, fait ſa retraite ou ſe met à portée du ſecours que le Général lui envoye.

Si l'ennemi détache quelques troupes en avant pour commencer l'attaque & retarder la marche des fourrageurs, pendant qu'il s'avance plus lentement avec le gros de ſon détachement, le Commandant du fourrage doit faire enſorte que la retraite ne ſoit point interrompue; & pour ſe débarraſſer des

ennemis qui le harcelent, réunir à la queue des fourrageurs un nombre de troupes de l'eſcorte, ſupérieur aux détachemens ou aux partis de l'ennemi; & lorſque ces partis ſe trouvent à portée d'être attaqués, on les fait charger vigoureuſement, en recommandant expreſſément aux troupes de l'eſcorte de ne pas s'abandonner à leur pourſuite, mais de rejoindre la queue des fourrageurs auſſi-tôt qu'elles auront rompu celles de l'ennemi, de maniere qu'elles ne puiſſent pas ſe rallier aiſément. On en uſe ainſi, afin que les troupes de l'eſcorte ne ceſſent point de couvrir la retraite des fourrageurs, & qu'elles ſoient toujours en état de s'oppoſer aux nouvelles entrepriſes que l'ennemi pourroit faire contre eux.

5°. Lorſque l'ennemi ſe trouve obligé pour interrompre ou troubler un fourrage, de s'éloigner de ſon camp d'une diſtance trop conſidérable pour en être aiſément ſecouru dans le beſoin, il arrive rarement qu'il oſe le tenter; parce qu'il ne peut guere le faire ſans s'expoſer à être battu: car comme il eſt difficile qu'il ſoit exactement informé de la force des troupes qui compoſent l'eſcorte, il peut arriver qu'elles ſoient ſupérieures aux ſiennes, & qu'elles le laiſſent s'engager dans le pays pour lui fermer la retraite & le défaire entiérement. Un Général prudent ne s'expoſe pas à cet inconvénient; c'eſt pourquoi il ne cherche guere à troubler les fourrages qui ſe font loin de ſon camp, au moins avec de gros corps de troupes; il ſe contente d'y envoyer quelquefois des troupes légeres, & alors les eſcortes bien placées & bien commandées, ſont ſuffiſantes pour la ſûreté des fourrageurs.

6°. Lorſque le Général eſt plus fort en cavalerie que ſon ennemi, & qu'il ne craint point de s'engager à combattre, il peut ſe hazarder davantage dans les fourrages qu'on ne l'a ſuppoſé ici.

Il peut mener ſa cavalerie du côté de l'ennemi; & s'il ne voit point de mouvemens dans ſon camp, faire mettre pied à terre à une partie de ſon monde pour fourrager, pendant que l'autre qui eſt ſous les armes, tient l'ennemi en reſpect. S'il ſe met en devoir d'attaquer les troupes qui couvrent les fourrageurs, ceux-ci laiſſent-là auſſi-tôt le fourrage, ſe mettent en ſelle, & ſe préſentent avec les autres pour combattre.

Mais ſi le Général a des raiſons particulieres pour ne point

engager une action, il prend de bonne heure les précautions convenables pour n'être point entamé dans sa retraite.

Pour cet effet, il envoye de gros détachemens d'infanterie dans les bois, les villages, & les différens défilés, par où il doit se retirer. Il est à propos que ces détachemens ayent avec eux plusieurs pieces de canon; on en impose alors davantage à l'ennemi, & l'on ralentit l'activité de sa poursuite. On doit aussi y joindre quelques troupes de cavalerie pour soutenir la retraite de ces détachemens.

Lorsqu'en se retirant d'un endroit qu'on a fourragé, on craint que l'ennemi ne tombe sur la queue des fourrageurs, la meilleure partie de l'escorte doit être à l'arriere-garde; mais s'il peut tomber sur le flanc de la marche, il faut qu'il y ait différens corps de troupes légeres qui rodent continuellement sur ce flanc, pour découvrir de bonne heure les mouvemens de l'ennemi, & pour en avertir le Commandant du fourrage. Il fait aussi-tôt les dispositions nécessaires pour s'opposer aux desseins de l'ennemi, & faire ensorte que la retraite des fourrageurs ne soit point interrompue.

Il y auroit encore beaucoup d'autres choses à dire sur l'opération du fourrage; mais on a voulu se renfermer ici dans les principales observations qui peuvent servir de regles ou de principes pour l'exécuter sûrement. On renvoye pour le reste au Livre de M. le Maréchal de *Puysegur, Tom. I, p. 398. Tom. II, pag. 63.* On pourra lire aussi très-utilement le *onzieme Chapitre du Tome XI des Réfléxions Militaires* de M. le Marquis de *Santa-Crux;* ce que M. le Chevalier de *Folard* dit sur les fourrages, *pag. 341 & suiv.* dans le quatrieme volume de son *Commentaire sur Polybe;* les *Mémoires sur la Guerre*, de M. le Marquis de *Feuquiere, &c.*

Lorsque le Roi fait fournir du fourrage aux troupes, soit dans les villes ou dans les marches, la ration pour chaque cheval est de vingt livres de foin, & d'un boisseau d'avoine mesure de Paris.

ARTICLE IV.

De la guerre en général, & de la néceſſité d'en étudier la théorie.

LA Guerre eſt une querelle ou un différent entre des Princes ou des Etats, qui ſe décide par la force ou par la voie des armes. C'eſt-là à peu près la définition de *Grotius*, qui dit *que la guerre eſt l'état de ceux qui tâchent de vuider leurs différends par la voie de la force.*

Suivant *Montécuculi, la guerre eſt une action d'armées qui ſe choquent en toutes ſortes de manieres, & dont la fin eſt la victoire.* (1) Cette définition n'eſt pas abſolument exacte, parce que lorſqu'un Etat puiſſant en attaque un autre plus foible, le but de la guerre dans le dernier n'eſt pas tant de remporter la victoire ſur l'aggreſſeur, que de s'oppoſer à ſes deſſeins.

Quoi qu'il en ſoit, l'idée de la guerre eſt trop commune, & ſes effets trop connus pour s'arrêter à l'expliquer plus particuliérement. Comme les Princes n'ont point de tribunal ſur terre qui puiſſe juger de leurs différends & de leurs prétentions, c'eſt la guerre ou la force qui peut ſeule en décider & qui en décide ordinairement.

Nous n'entrerons dans aucun détail ſur les différentes circonſtances qui rendent les guerres juſtes ou injuſtes. Nous renvoyons pour ce ſujet au ſçavant Traité de Grotius *De jure Belli ac Pacis*; nous donnerons ſeulement une légere idée de *la guerre offenſive & de la guerre défenſive*; elles peuvent ſe conſidérer chacune *en guerre de campagne* & *en guerre des ſieges.*

La *guerre offenſive* eſt celle dans laquelle on ſe propoſe d'attaquer l'ennemi. Dans la *défenſive* on a pour principal objet de réſiſter aux efforts de l'ennemi, & de l'empêcher de faire des conquêtes.

La guerre de campagne eſt celle qui ſe fait entre deux ar-

(1) M. de *Folard* définit la guerre; *l'Art de ruſer & de tromper finement par principe & par méthode.*

mées oppoſées. A l'égard de celle des ſieges elle conſiſte dans l'attaque & dans la défenſe des Places.

Avant que d'entrer dans quelque détail ſur ce ſujet, obſervons d'abord que la guerre eſt un art qui a ſes regles & ſes principes, & par conſéquent ſa théorie & ſa pratique.

« Tous les arts & tous les métiers ſe perfectionnent par » l'exercice. Si cette maxime a lieu dans les plus petites cho- » ſes, à plus forte raiſon dans les plus importantes. Or, qui » doute que l'art de la guerre ne ſoit le plus grand de tous ? » C'eſt par lui que la liberté ſe conſerve, que les dignités ſe » perpétuent, que les Provinces & l'Empire ſe maintiennent. » C'eſt cet art auquel les Lacédémoniens autrefois, & enſuite » les Romains, ſacrifierent toutes les autres ſciences ; c'eſt » l'art de ménager la vie des combattans, & de remporter la » victoire. *Vegece, traduct. de M. de Sigrais.*

L'étude d'un art ſi important doit, ſelon M. le Chevalier de *Folard*, faire la principale occupation des Princes & des Grands. Rien de plus brillant que la carriere d'un Général, qui ſçait ſignaler ſa ſcience, ſon zele & ſon courage pour le ſervice du Prince & de la patrie. Quel eſt l'état, dit le célebre Commentateur de *Polybe*, *qui égale un particulier à ſon Souverain, qui le rend dépoſitaire de toute ſa puiſſance, de toute la gloire & de toute la fortune des Etats ?* La guerre ſeule a cet avantage. Peut-il être un motif plus noble & plus intéreſſant pour chercher à s'y diſtinguer !

Les regles ou les principes de la guerre, qui en forment la théorie, ne ſont autre choſe que le fruit des obſervations faites en différens tems pour faire combattre les hommes le plus avantageuſement qu'il eſt poſſible. *Thucydide* remarque que la fameuſe guerre du *Péloponeſe* ſervit à augmenter l'expérience des Grecs dans l'art Militaire ; parce que comme cette guerre fut ſouvent interrompue & recommencée, chacun s'appliquoit à rectifier les fautes qui avoient été remarquées dans les guerres précédentes.

La premiere idée qu'on a dû avoir lorſqu'on a formé des hommes pour combattre, a ſans doute été de les armer pour agir offenſivement contre l'ennemi.

Les premieres armes furent d'abord fort ſimples ; c'étoient de gros bâtons, ou des eſpeces de maſſues ou caſſe-têtes,

ainſi qu'en ont encore aujourd'hui les Sauvages. On dût auſſi ſe ſervir de pierres qu'on jettoit de loin avec la main ; mais on trouva bien-tôt l'invention de la fronde pour les jetter plus loin, & avec plus de force.

Il y a apparence qu'on ſongea enſuite à armer les bâtons d'airain (1), ou d'un fer pointu, qu'on trouva bien-tôt après l'invention des épées ou des ſabres, & qu'à l'imitation des pierres qu'on lançoit avec la fronde, on imagina l'arc pour lancer également les fleches : car toutes ces armes ſont de la plus haute antiquité.

Après avoir armé les combattans, il fut aiſé de s'appercevoir qu'en les faiſant agir en foule & ſans ordre, ils ne pouvoient ſe ſervir de leurs armes, & qu'ils s'embarraſſoient réciproquement.

Pour remédier à cet inconvénient, on les forma ſur des lignes droites, & l'on mit pluſieurs de ces lignes les unes derriere les autres pour en augmenter la force.

Après avoir armé les troupes, & leur avoir donné l'arrangement précédent, il fallut leur apprendre à ſe ſervir de leurs armes, & à ſe mouvoir en ordre de tous les ſens ; c'eſt-à-dire, qu'il fallut leur apprendre *l'exercice* ou *le maniement des armes*, (2) *& les évolutions.*

Les hommes, en faiſant uſage de leurs armes contre l'ennemi, chercherent à ſe couvrir ou à ſe garantir de l'effet des ſiennes. Pour cet effet, on imagina les armes défenſives, telles que les *caſques*, *cuiraſſes*, *boucliers*, *&c.*

Les troupes étant armées & exercées, il fallut les diviſer en pluſieurs corps propres à agir & à ſe mouvoir facilement. De-là l'origine des compagnies, des cohortes, des Régimens, des bataillons, &c.

(1) On ne peut douter, par le témoignage des anciens Auteurs, que l'airain ou le cuivre n'ait été en uſage avant le fer. C'eſt pourquoi les armes furent d'abord de cuivre, ainſi que tous les autres inſtrumens tranchans.

(2) « Le maniement des armes étoit » plus compliqué & plus eſſentiellement » utile chez les Anciens, qu'il ne l'eſt aujourd'hui parmi nous, dit M. le Chevalier de *Roſtaing*, (dans ſon ouvrage manuſcrit ſur les manœuvres de la Légion). » De quelque utilité qu'il ſoit, il ſe borne » à préſent à un ſeul objet, qui eſt de procurer au ſoldat un uſage facile d'une » ſeule arme : une habitude répétée de la » manier en tous ſens, le rend capable » de s'en ſervir utilement, mais en ce cas » la méthode la plus ſimple eſt la meilleure ; l'action de tirer ſouvent & de » bien ajuſter, eſt plus utile, par la raiſon » que c'eſt la choſe même, & que le maniement des armes n'eſt qu'un acceſſoire. »

On

On ſongea auſſi à arranger ces différens corps entr'eux, comme les hommes le ſont dans leurs corps particuliers, & l'on forma les ordres de batailles ſur deux ou trois lignes de troupes.

On ne s'aviſa pas vraiſemblablement dans les premiers tems de faire combattre les hommes à cheval; mais il fut bien-tôt aiſé de s'appercevoir du beſoin de la cavalerie pour pourſuivre l'ennemi, le diſperſer après ſa défaite, & l'empêcher de ſe rallier. Il y a apparence que la cavalerie fut d'abord deſtinée à cet effet, & qu'elle ne conſiſtoit guere qu'en troupes légeres. Mais on vit enſuite que cette cavalerie pouvoit encore rendre d'autres ſervices; qu'elle étoit propre en plaine à combattre l'ennemi, & que d'ailleurs, par la rapidité de ſes mouvemens, elle pouvoit ſe tranſporter bien-tôt d'un lieu en un autre, & ſe retirer du danger bien plus promptement que l'infanterie: on forma donc des corps de cavalerie plus ou moins nombreux, ſuivant la nature des peuples & des pays où l'on faiſoit la guerre. (1)

La cavalerie pouvant harceler l'infanterie en campagne, & eſſayer de la défaire, ſans craindre de ſe commettre, par la facilité qu'elle a de ſe retirer, on imagina des armes de longueur pour la tenir en reſpect; c'eſt-à-dire, qu'on inventa les ſariſſes ou les piques dont la longueur empêchoit le cheval du cavalier de tomber ſur le fantaſſin. Par-là l'infanterie put paroître en plaine devant la cavalerie, & la combattre même avec avantage; mais la cavalerie fut toujours jugée néceſſaire pour ſoutenir & fortifier l'infanterie dans les lieux ouverts, donner des nouvelles de l'ennemi, le pourſuivre après ſa défaite, &c.

Il eſt vraiſemblable que les différentes choſes dont on vient de parler, occuperent d'abord les nations guerrieres; & que la fortification doit auſſi ſon origine aux premieres entrepriſes des Puiſſances qui vouloient s'aſſujettir les autres. « D'abord, » dit le Comte de *Pagan* (dans ſon Traité de Fortification), » les campagnes étoient les plus agréables demeures; l'aſſu-

(1) Il n'eſt pas queſtion d'examiner ici ſi les Anciens, au lieu de monter ſur les chevaux pour combattre, les ont d'abord attelés à des chars; nous renvoyons pour ce ſujet à l'article *équitation*. Il nous ſuffit que la cavalerie ſoit de la plus haute antiquité dans les armées, & c'eſt ſur quoi les anciens Auteurs ne laiſſent aucun doute.

» rance des particuliers consistoit en l'innocence de tous, & » les vertus & les vices n'admettoient point encore de diffé- » rence parmi les hommes, mais lorsque l'avarice & l'ambi- » tion donnerent lieu aux commandemens & aux conquêtes, » la foiblesse cédant à la force, l'oppression suivit les vaincus. » Les moins puissans se réunirent ensemble dans le même lieu, pour être plus en état de se défendre. Delà l'origine des villes : on s'appliqua à les entourer d'une enceinte capable d'en fermer l'entrée à l'ennemi. Cette enceinte fut d'abord de simples palissades, puis des murs & des fossés : on y ajouta ensuite des tours, &c.

A mesure que la fortification se perfectionnoit, l'ennemi inventoit différentes machines propres à en détruire les ouvrages. Telles furent le *Bélier*, les *Baliſtes*, les *Catapultes*, & les autres machines de guerre des Anciens.

Ces machines ont été en usage jusqu'à l'invention de la poudre, qui donna lieu d'imaginer le canon, le mortier, les harquebuses, les mousquets, les fusils, & nos autres armes à feu.

L'invention ou la découverte de la poudre à canon, qui a donné lieu de changer l'ancienne fortification, n'a pas introduit beaucoup de nouveautés dans les armes offensives du soldat. Le fusil répond assez exactement aux armes de jet des Anciens ; mais les armes défensives ont été abandonnées insensiblement dans l'infanterie, à cause de la difficulté d'en avoir d'assez fortes pour résister à la violence du fusil. La cavalerie a seulement des plastrons ou des devants de cuirasse, & les Officiers des cuirasses entieres, que les Réglemens les obligent de porter. (1)

(1) Quoiqu'il soit difficile d'avoir des armes défensives capables de résister à la violence du fusil, à moins qu'elles ne soient d'un poids trop incommode pour le soldat, il seroit néanmoins très-utile, si l'on rétablissoit l'usage des piques, de donner des especes de *targes* ou de grands boucliers de cuir, à un certain nombre de soldats par bataillon, pour couvrir les piquiers. Lorsqu'on en viendroit aux mains, dit *Montécuculi*, ces soldats se jetteroient sur les ennemis, & avec l'épée & le bouclier, ils les mettroient en désordre. M. le Duc de *Rohan* rapporte dans son *parfait Capitaine*, que *Maurice*, Prince d'*Orange*, avoit eu envie d'armer ainsi une partie de son infanterie, *mais que n'étant que chef des armées de son état, & non Prince souverain, il n'osa faire un si grand changement.* « Pour moi, dit M. le Duc de *Ro-* » *han*, je voudrois ajouter cette sorte d'ar- » mes à notre discipline, faisant toujours » le principal de mon infanterie, de pi- » ques, & avoir à chaque bataillon un pe- » tit corps séparé de cent ou six-vingt » *targes*, pour charger par le flanc. »

M. le Maréchal de *Saxe* étoit aussi dans le sentiment de donner des *targes* ou bou-

Dans les commencemens, où les armées s'éloignoient peu de leur demeure ordinaire, & où elles étoient peu de jours en campagne, les troupes pouvoient reſter, ſans inconvénient, expoſées aux injures de l'air. Mais lorſqu'on voulut leur faire tenir la campagne plus long-tems, on imagina de leur donner des tentes ou des eſpeces de maiſons de toile, que les ſoldats pouvoient porter avec eux : on forma alors des camps, & l'on fit camper les armées.

On penſa auſſi à fortifier ces camps pour les mettre à l'abri des ſurpriſes de l'ennemi, faire repoſer les troupes plus tranquillement, & diminuer le grand nombre de gardes qu'il auroit fallu pour la ſûreté du camp.

Toutes les différentes choſes dont nous venons de parler, ſe ſont inſenſiblement établies par l'uſage parmi toutes les Nations policées. Celles qui y ont donné le plus d'attention, & qui les ont portées au plus grand point de perfection, ont toujours eu un avantage conſidérable ſur celles qui les avoient plus négligées. Ce n'eſt pas le grand nombre qui décide du ſuccès à la guerre, mais l'habileté des chefs, & la bonté des troupes diſciplinées avec ſoins, & formées dans tous les exercices & les manœuvres Militaires. (1)

cliers à une partie de l'infanterie, dans l'état même où elle eſt actuellement. « Ces » boucliers, dit cet illuſtre Général, ont » une infinité d'avantages. On s'en ſert » pour couvrir les armes, l'on en fait un » parapet dans l'inſtant, lorſqu'il faut » combattre de pied ferme, en les paſſant » de mains en mains ſur le front; deux » l'un ſur l'autre réſiſtent aux coups de » fuſil. » *Réveries* ou *Mém. ſur la Guerre.*

A l'égard de la cavalerie, ce même Général dit qu'il ne ſçait pourquoi on a quitté les armures. Il obſerve que ce n'eſt point l'uſage de la poudre qui les a fait ſupprimer, puiſqu'on en a porté juſqu'à l'année 1667. *Vous verrez*, dit-il, *que c'eſt la chere commodité qui les a fait quitter*

M. de *Folard* propoſe pour armes défenſives à la cavalerie, « des *cottes* ou *jaques* » *de mailles*, en maniere de veſte ou de » chemiſette qui couvre les cuiſſes juſ» qu'au genouil, & des demi-manches qui » deſcendent juſqu'au coude, ſi l'on n'ai» me mieux, dit-il, de les armer de cui» raſſes ou demi-cuiraſſes, & de braſſards » à la maniere des Anciens. Cette ſorte » d'armure avec une calotte de fer coûte» roit beaucoup moins que nos cuiraſſes à » l'épreuve qui ſont ſi embarraſſantes, qu'il » ne faut pas s'étonner ſi les cavaliers les » rejettent. » *Comment. ſur Polybe*, T. IV, p. 139.

(1) C'eſt delà en effet que dépendent les événemens à la guerre. On ne ſçauroit donner trop d'attention a rendre les troupes capables des travaux & des exercices Militaires. Par ce moyen de mauvaiſes troupes, on peut en faire de bonnes. Lorſque *Scipion* prit le commandement des troupes Romaines en *Eſpagne*, elles étoient mauvaiſes, & elles avoient ſouvent été battues ſous d'autres Généraux. « Ce fameux » Romain les remit ſous les loix de la diſ» cipline; il les plia au travail, à force de » leur faire remuer les terres, & de les fa» tiguer par toutes ſortes d'ouvrages, juſ» qu'à leur dire qu'il falloit que ceux qui » n'avoient pas voulu tremper leurs mains

Delà vient que les Grecs, auxquels on eſt particuliérement redevable des progrès de l'Art Militaire, avoient trouvé le moyen avec de petites armées de vaincre les nombreuſes armées des Perſes. Rien de plus admirable que la fameuſe Retraite des dix mille de *Xénophon*. Ces Grecs, quoiqu'en petit nombre au milieu de l'Empire des Perſes, ayant près de huit cens lieues à faire pour ſe retirer, ne purent être entamé par les forces d'*Artaxerxès*. Ils ſurmonterent par leur courage & par l'habileté de leurs chefs, tous les obſtacles qui s'oppoſoient à leur retour.

Quelques utiles que ſoient l'exercice & la diſcipline pour former de bonnes troupes, l'art de la guerre ne conſiſte pas uniquement dans cet objet. Ce n'eſt qu'un moyen de parvenir plus ſûrement à réuſſir dans ſes entrepriſes. Ce qui appartient eſſentiellement à l'art de la guerre, & qui le caractériſe, c'eſt l'art de ſçavoir employer les armées pour leur faire exécuter tout ce qui peut réduire l'ennemi plus promptement, & le forcer à faire la paix. Car la guerre eſt un état violent qui ne peut durer, & l'on ne doit la faire que pour ſe procurer la jouiſſance des douceurs & des avantages de la paix.

Il eſt facile avec de la bonne volonté, de l'application, & un peu de diſcernement, de ſe mettre au fait de toutes les regles ordinaires de la guerre, & de ſçavoir les différentes manœuvres des troupes; mais le génie de la guerre ne peut ſe

» dans le ſang de l'ennemi, les ſaliſſent » dans la boue des travaux. A la fin, avec » cette même armée, il prit la ville de » *Numance*, & la réduiſit en cendre avec » tous les habitans. » *Vegece, même traduction que ci-devant.*

C'étoit par les exercices continuels que les troupes de *Céſar* ne trouvoient rien d'impoſſible. Il avoit ſi bien exercé ſon infanterie, *qu'elle avoit la hardieſſe d'attendre la cavalerie en raſe campagne*, & qu'elle la mit en fuite en une rencontre. Voilà, dit M. le Maréchal de *Puyſegur*, qui cite ces paroles des Commentaires de *Céſar*, « ce que nous ne pratiquons pas, & en « en quoi les Grecs & les Romains ont eu « la ſupériorité ſur nous. Ils ne ſe contenoient pas d'exercer leurs troupes ſeulement dans des plaines (comme nous le faiſons, & même ſans principes), mais » ils les exerçoient dans toute ſorte de terreins & de ſituations, parce que l'on combat en tous lieux. *Céſar* & les grands » Capitaines ne s'en tenoient pas à ce qui n'étoit que d'uſage, mais prévoyant tout ce qui pouvoit arriver, ils projettoient d'avance tous les moyens dont ils » pourroient uſer dans les occaſions; au lieu qu'aujourd'hui ceux qui commandent des armées en chef, reçoivent les » troupes telles qu'on les leur envoye, » ſans les dreſſer en aucune maniere, ni » même inſtruire les Officiers Généraux » inférieurs dans leurs fonctions. Cela durera autant qu'on continuera, dit toujours le même Auteur, à faire la guerre » ſans art, & qu'on en établira pas une » théorie fondée ſur des principes. » *Art. de la Guerre*, T. II, p. 304 & 395.

donner ni s'acquérir par l'étude, elle peut ſeulement le perfectionner.

On peut appliquer à l'art de la guerre ce que l'Horace François dit du jeu d'échecs comparé à l'art de faire des vers.

Sçavoir la marche eſt choſe très-unie ;
Jouer le jeu c'eſt le fruit du génie,
Je dis génie achevé,
Par longue étude & travail cultivé.

Sçavoir toutes les manœuvres de la guerre, tout ce qui concerne l'ordre, la diſpoſition & l'arrangement des troupes, tout cela, quoique très-utile en ſoi, & abſolument néceſſaire au Général, *eſt choſe très-unie.* Mais faire la guerre avec ſuccès, rompre les deſſeins de l'ennemi, éluder ſa ſupériorité, faire des entrepriſes continuellement ſur lui, ſans qu'il puiſſe s'y oppoſer, ruiner ſon armée en détail par la faim & par les fatigues, & le réduire à ne pouvoir combattre qu'avec un déſavantage évident, c'eſt-là le véritable *fruit du génie*, & *du génie achevé par longue étude & travail cultivé.*

« Si un homme, dit M. le Maréchal de *Saxe*, n'eſt pas né » avec les talens de la guerre, & que ces talens ne ſoient per- » fectionnés, il ne ſera jamais qu'un Général médiocre. L'ap- » plication rectifie les idées, mais elle ne donne jamais l'ame; » c'eſt l'ouvrage de la nature. »

Mais quelqu'avantage qu'on en ait reçu, ſi on ne cultive pas ſes talens par l'étude & la méditation, il ne faut pas eſpérer, dit M. de *Folard*, que Dieu nous accorde la ſcience de la guerre par infuſion. « Cependant à voir, dit-il, le peu d'ap- » plication que chacun apporte à s'y rendre capable, on croi- » roit aſſez qu'elle s'apprend en un jour, & que cette lumiere » d'ordre, de ruſe, d'artifice pour s'en bien démêler, de pro- » fondeur dans la conduite des guerres les plus difficiles, de » prévoyance & de précaution qui nous éclaire, qui ne ſe » perd ni ne s'éteint point dans les dangers les plus éminens, » naît avec nous, & que nous ſommes de ces génies extraor- » dinaires que la Providence ſe plaît quelquefois à faire pa- » roître dans le monde, & de loin, pour ſauver ou renver- » ſer les Monarchies. »

On ne peut acquérir la ſcience de la guerre que par l'étude & par la pratique. La pratique ſeule ſans la théorie, ne peut jamais donner que des connoiſſances fort bornées. Il faut qu'elle ſoit aidée & ſoutenue par les lumieres de la théorie. (1)

On a vu dans l'article *Etudes Militaires*, quels ſont les différentes connoiſſances qui ſervent de baſe au grand art de la guerre. Lorſqu'on eſt parvenu à ſe les rendre propres, il faut chercher dans les Livres les regles & les principes de cet art important. « Ce n'eſt pas, dit M. de *Folard* ſur ce ſujet, » dans la moyenne antiquité qu'il faut aller chercher nos » Maîtres; c'eſt chez les Grecs & les Romains, lorſque ces » peuples étoient dans leur fleur, & que leur diſcipline mili- » taire, ou pour mieux dire, la ſcience de la guerre qui ren- » ferme tout, avoit été portée au plus haut point de perfec- » tion où ces grands génies avoient pu la porter. C'eſt ſur- » tout chez les Grecs qu'il faut les chercher. Ce ſont eux qui » d'une routine, car la guerre n'étoit autre choſe au commen- » mencement, paſſerent à des principes certains & aſſurés. » Il y eut alors des Maîtres & des Profeſſeurs pour l'enſei- » gner, & *l'expérience ne fut plus néceſſaire pour former d'ex- » cellens Officiers & des Généraux d'armées :* elle ne ſervoit que » pour les perfectionner, comme *Thucydide*, *Xénophon* & » *Plutarque* nous l'aſſurent. » *Préface du ſixieme volume des Commentaires ſur Polybe.*

M. le Maréchal de *Puyſegur*, dans ſon Livre de l'*Art de la Guerre*, préſume « que lorſqu'on ſera parvenu à apprendre » par regles & par principes une bonne partie de la guerre de » campagne, de même qu'on apprend l'art de fortifier les Pla- » ces, de les attaquer, & de les défendre, on perdra bien » moins de monde de part & d'autre dans les armées. Que » ceux, dit ce même Auteur, qui ont fait de longues guerres, » réfléchiſſent ſur tous les combats & les batailles où ils ont

(1) « Nous nous croyons fort habiles, » dit le ſçavant Commentateur de *Polybe*, » ſi nous pouvons alléguer une expérience » de trente-ſix à quarante ans de ſervice. » Si nous ſçavions ce que c'eſt que la guer- » re, nous ririons de nous-mêmes, & de » notre prétendu ſçavoir Car il eſt certain » que deux ſiecles d'expérience ne ſuffi- » roient pas pour attraper la pratique de » tous les divers cas & de toutes les diver- » ſes parties qui compoſent cette ſcience. » Suppoſant même que nous ayons tout » vu, nous ne tiendrions rien ſi toutes ces » pratiques ne ſont fondées ſur aucuns » principes. » *Comment. ſur Polybe*, T. II, p. 302.

» pu ſe trouver, ils s'appercevront que ſouvent on a été at-
» taqué lorſqu'on ne s'y attendoit pas, & que pareillement
» on a attaqué l'ennemi dans le tems qu'il ne croyoit pas de-
» voir l'être, le tout faute de précaution, & par trop de con-
» fiance; qu'au contraire, quand les armées s'approchent &
» cherchent même à combattre, comme dans ces occaſions-là
» chacun de part & d'autre, donne toute ſon attention à ne
» pas faire de fautes, tout ſe paſſe le plus ſouvent ſans ac-
» tion : & ſi l'une des deux a plus d'intérêt que l'autre à en-
» gager un combat, elle trouve ſon ennemie en bonne poſ-
» ture de la recevoir. » *Art de la Guerre, T. II, p. 358.*

Comme l'étude de la guerre demande du tems, du travail & de l'application, il ſe trouve bien des gens qui, pour en éluder les difficultés, prétendent que cette étude n'eſt point néceſſaire, & que la pratique peut ſeule apprendre l'art de la guerre. « Mais s'il étoit vrai, dit M. le Cheva-
» lier de *Folard*, que la guerre ne roulât que ſur l'expérien-
» ce, un Royaume, par exemple, comme la France, appro-
» cheroit de ſa décadence, ſelon le plus ou moins de tems
» qu'il ſe maintiendroit en paix, & dix ou douze années de
» repos & d'inaction nous ſeroient plus ruineuſes que quinze
» ou vingt années d'une guerre continuelle. Que l'on conſi-
» dere, dit toujours cet Auteur, que quinze ou vingt ans de
» ſervice ſur la tête d'un vieux Officier qui ne connoît que
» ſon expérience & ſa routine, & qui ſe repoſe vingt autres
» dans la paix, oublie ce qu'il a appris dans la guerre. Car,
» qui peut diſconvenir que l'expérience ne ſe perde, & ne
» s'oublie par le défaut d'exercice ? Les Officiers Généraux
» affoiblis par leur âge, la Nobleſſe amollie & devenue pa-
» reſſeuſe ſans aucun ſoin des armes, ſe livre à toutes ſortes
» de débauches, & les ſoldats à leur imitation n'obſervent
» pas certaine diſcipline qui peut ſuppléer au défaut de la
» ſcience de la guerre. Tous ceux qui tiennent pour l'expé-
» rience, conviennent qu'il n'y a rien à faire ſi elle n'eſt entée
» ſur la prudence militaire; & cette prudence eſt telle autre
» autre choſe que la ſcience qui nous fait voir les routes qui
» ſont capables de nous conduire où nous tendons ? Tel qui a
» donné une bataille dans un pays de plaine, ſe trouve em-
» barraſſé dans un terrein inégal. Il l'eſt encore plus dans un

» pays fourré ; il en donnera cinquante toutes différentes les » unes des autres par les différentes ſituations des lieux qui ne » ſe reſſemblent jamais. Souvent les deux champs de bataille » différent l'un de l'autre ; ce qui n'eſt pas un petit embarras » entre deux Généraux, & ſoit qu'on attaque ou qu'on ſoit » attaqué, il a mille changemens, mille mouvemens à faire » très-dangereux & très-délicats, ſoit dans le commencement » ou dans les ſuites d'un combat, ſans compter le fort ou le » foible d'une armée ſur l'autre, qui peut être mis en conſidé- » ration, c'eſt-à-dire, le plus ou le moins de cavalerie ou d'in- » fanterie ; le bon ou le mauvais de l'une ou de l'autre. Com- » ment tirer de l'expérience ce que l'on n'a jamais vu ni pra- » tiqué, & les autres choſes qui n'en dépendent pas? » *Nouvelles découvertes ſur la Guerre.*

A toutes ces réfléxions de M. de *Folard*, & à beaucoup d'autres ſur la néceſſité de la ſcience militaire, qu'on trouve en différens endroits de ſon Commentaire ſur *Polybe*, & dans l'Art de la Guerre de M. le Maréchal de *Puyſegur*, on peut ajouter que s'il faut qu'un Officier voye exécuter tout ce qu'il a beſoin d'apprendre, il lui ſera preſque impoſſible de ſe rendre habile dans les différens mouvemens des armées. Car lorſqu'il eſt employé à la guerre, il ne voit que la manœuvre particuliere de la troupe à laquelle il eſt attaché, & non pas les mouvemens des autres troupes qui ſont quelquefois tout différens. Mais ſuppoſant qu'il puiſſe obſerver quelque diſpoſition particuliere dans les autres troupes, comment pourra-t'il en deviner la cauſe, s'il ignore les principes qui peuvent ſervir à la dévoiler ? Il arrive delà, comme l'expérience le démontre, que bien des Officiers qui ont ſervi long-tems, & qui même ſe ſont trouvés à de grands mouvemens de troupes, ignorent la ſcience de ces mouvemens, & qu'ils ne pourroient ni les commander, ni les faire exécuter : l'expérience leur apprend ſeulement les petits détails de l'exercice & du ſervice particulier qu'on trouve partout, & qu'il eſt impoſſible d'ignorer, parce qu'on eſt chargé de la faire exécuter journellement ; mais cette partie de la police militaire, quoiqu'utile en elle-même, & qu'elle faſſe honneur à l'Officier qui la fait obſerver avec le plus de ſoin, ne forme pas la ſcience militaire, elle n'en eſt tout au plus que les premiers rudimens.

L'étude

L'étude de l'art de la guerre peut tenir lieu d'expérience, mais d'une expérience de tous les ſiecles. On peut appliquer à cette étude ce que *Diodore de Sicile* dit de l'hiſtoire, ſi utile à tous les hommes, & principalement à ceux qui veulent poſſéder la ſcience de la guerre. « C'eſt un bonheur, dit cet Auteur, de pouvoir ſe conduire & ſe redreſſer par les erreurs » & par les chûtes des autres, & d'avoir pour guide dans les » hazards de la vie & dans l'incertitude des ſuccès, non une » recherche tremblante de l'avenir, mais une connoiſſance » certaine du paſſé. Si quelques années de plus font préférer » dans les conſeils les vieillards aux jeunes gens, quelle eſtime » devons-nous faire de l'hiſtoire qui nous apporte l'expé- » rience de tant de ſiecles? En effet, elle ſupplée à l'âge qui » manque aux jeunes gens, & elle étend même de beaucoup » l'âge même des vieillards. »

C'eſt ainſi que ceux qui ont étudié avec ſoin l'hiſtoire des différentes guerres des Nations, qui ont examiné, diſcuté tous ce qui s'y eſt obſervé dans la conduite des armées & des différentes entrepriſes militaires, peuvent acquérir par-là une expérience qui ne peut être comparée avec la pratique de quelques campagnes.

Comme peu de perſonnes ſont en état de faire une étude auſſi étendue de l'art de la guerre, il eſt à propos d'indiquer les principaux Ouvrages qui peuvent ſervir à donner les connoiſſances les plus néceſſaires ſur la théorie de cet Art. Nous avons déja vu que M. le Chevalier *Folard* veut qu'on conſulte les Grecs & les Romains. C'eſt chez eux qu'il faut chercher les vrais principes de l'Art militaire; mais le nombre de leurs Auteurs ſur ce ſujet n'eſt pas conſidérable. « Il y en avoit » autrefois une infinité, dit cet Auteur dans la Préface que » nous avons déja citée; mais tout cela s'eſt perdu par les » malheurs & la barbarie des temps. L'hiſtoire nous a con- » ſervé les titres de quelques-uns de ces livres, & les noms » de quelques Auteurs qui avoient écrit de la guerre, entre » autres de *Pyrrhus*, Roi des *Epirotes*; car pour ce qui eſt » des Auteurs de la moyenne antiquité, c'eſt fort peu de » choſe. A peine ont-ils donné une idée de la guerre, tant ils » ſont abrégés. Il ne nous en reſte qu'un au deſſus des autres » qui eſt *Vegece*, *Onoſander* & l'Empereur *Léon*, tous deux

» Grecs, n'en approchent pas, & tous les trois ne ſont guere » plus étendus que nos modernes ; mais ils ſont bien plus » ſçavans, bien que la ſcience des armes fût preſque tombée » & même oubliée de leur temps. »

Les Anciens qu'on peut conſulter le plus utilement ſur l'Art de la guerre, outre *Vegece*, ſont *Thucydide*, la *Cyropédie*, ou l'Hiſtoire de Cyrus par *Xénophon*; la Retraite des dix mille, & l'Hiſtoire Grecque du même Auteur; l'Hiſtoire de *Polybe*, les Commentaires de *Céſar*, la Tactique d'*Elien*, celle d'*Arien*, &c.

Parmi les Modernes, on peut lire le Parfait Capitaine du Duc de *Rohan*; les Mémoires de M. de *Turenne*, inſérés à la ſuite de la vie de ce grand Capitaine, par M. *de Ramſai*; ceux de *Montécuculi*, de M. le Marquis de *Feuquiere*, les Réflexions militaires de M. *le Marquis de Santa-Crux*, le Commentaire ſur *Polybe*, par M. le Chevalier *Folard*; l'Art de la Guerre, par M. le Maréchal de *Puyſegur*, les *Rêveries* ou Mémoires ſur la Guerre, par M. le Maréchal de *Saxe*, *&c.*

La ſcience de la guerre eſt ſi étendue, qu'on ne doit pas être ſurpris du petit nombre de ceux qui y excellent. Ce n'eſt pas aſſez que les Généraux ſçachent ranger les armées en bataille, les faire marcher, camper & combattre; il faut qu'ils ſçachent encore les préſerver des maladies qui pourroient les ruiner ou les affoiblir. Il faut auſſi ſçavoir encourager le ſoldat, pour le faire obéir volontairement & ſupporter patiemment les fatigues extraordinaires auxquelles il peut être expoſé. Il faut avoir ſoin que les vivres ne lui manquent point, & que la Cavalerie n'éprouve aucune diſette de fourrage. C'eſt à quoi l'on doit toujours penſer de bonne heure; c'eſt une épargne à contre temps, dit *Végece*, que de commencer à ménager les vivres lorſqu'ils manquent. Cet Auteur obſerve que dans les expéditions difficiles les Anciens diſtribuoient les vivres par tête, ſans avoir égard au grade; mais on en tenoit compte enſuite à ceux à qui on les avoit ainſi diminués. Outre ces différentes attentions, il y en a encore beaucoup d'autres qu'on peut voir dans l'entretien de *Cyrus* & de *Cambyſes*, rapporté dans le premier livre de la *Cyropédie*. Tout cela doit faire ſentir combien la ſcience de la guerre demande de travail & d'application. Cependant *Polybe* conſeille encore à

ceux qui aſpirent au commandement des armées, d'étudier les Arts & les Sciences, qui ont quelque rapport à l'Art militaire. « Ajouter, dit cet Auteur, des connoiſſances inutiles » au genre de vie que nous profeſſions uniquement pour faire » montre & pour parler, c'eſt une curioſité que je ne ſçaurois » approuver; mais je ne puis non plus goûter que dans les » choſes néceſſaires on s'en tienne à l'uſage & à la pratique, » & je conſeille fort de remonter plus haut. Il eſt abſurde » que ceux qui s'appliquent à la danſe & aux inſtrumens, » ſouffrent qu'on les inſtruiſe de la cadence & de la muſique; » qu'ils s'exercent même à la lutte, parce que cet exercice » paſſe pour contribuer à la perfection des deux autres, & que » des gens qui aſpirent au commandement des armées trou- » vent mauvais qu'on leur inſpire quelque teinture des autres » Arts & des autres Sciences. De ſimples Artiſtes ſeront-ils » donc plus appliqués & plus vifs à ſe ſurpaſſer les uns & les » autres que ceux qui ſe propoſent de briller & de ſe ſignaler » dans la plus belle & la plus haute des dignités? Il n'y a per- » ſonne de bon ſens qui ne reconnoiſſe combien cela eſt peu » raiſonnable. » *Hiſtoire de Polybe, traduction de Dom Vincent Thuillier.*

Après avoir fait ſentir la néceſſité de l'étude de la guerre, entrons dans quelques détails ſur ce qui en regarde l'exécution ou les principales opérations.

La guerre ne doit s'entreprendre qu'après beaucoup de réflexions: « elle eſt ſi féconde en malheurs, l'iſſue en eſt ſi » peu certaine, & les ſuites en ſont ſi ruineuſes pour un pays, » que les Princes ne ſçauroient aſſez réfléchir avant que de » s'y engager. » Il faut avoir tout prévu & tout combiné, pour n'être pas ſurpris par les événemens.

« Il y a deux ſortes d'actions militaires, dit *Polybe*; les » unes ſe font à découvert, & par la force, les autres par » fineſſe & par occaſion. Celles-ci ſont en beaucoup plus » grand nombre que les autres; il ne faut que lire l'hiſtoire » pour s'en convaincre. De celles qui ſe ſont faites par occa- » ſion, on en trouve beaucoup plus qui ont été manquées, » que de celles qui ont eu un heureux ſuccès. Il eſt aiſé d'en » juger par les événemens. On conviendra encore que la plû- » part des fautes arrivent par l'ignorance ou la négligence des

» chefs. Ce qui ſe fait à la guerre ſans but & ſans deſſein ;
» continue le même Auteur, ne mérite pas le nom d'actions.
» Ce ſont plutôt des accidens & des hazards dont on ne peut
» tirer aucune conſéquence, parce qu'elles ne ſont fondées
» ſur aucune raiſon ſolide. »

Avant que de commencer la guerre, il eſt donc important d'avoir des vues & des deſſeins, qu'on ſe propoſe de ſuivre autant que les circonſtances pourront le permettre. C'eſt ce qu'on appelle, ſuivant M. de *Folard*, régler l'état de la guerre.

Lorſqu'on veut entreprendre une guerre, il faut faire des préparatifs de longue main, non ſeulement pour avoir le nombre de troupes néceſſaires, mais encore l'argent pour fournir à ſa dépenſe. *Henri IV* ayant formé le deſſein de porter la guerre en Allemagne, M. de *Sully* ſçut ralentir ſon ardeur juſqu'à ce que ce Prince eût dans ſes coffres de quoi la faire pluſieurs années. Il faut des magaſins conſidérables de munitions de guerre & de bouche dans les lieux à portée de ceux que les armées doivent occuper. *Dans toute expédition*, dit Végece, *le point capital eſt d'avoir toujours des vivres, & de ruiner l'ennemi en les lui coupant.*

Outre cette attention indiſpenſable, il eſt important de prendre de bonne heure des arrangemens avec les Puiſſances auxquelles on pourroit cauſer de la jalouſie, pour n'en être point traverſé dans ſes opérations. C'eſt ce que fit *Louis XIV* dans la guerre de *Hollande* en 1672.

Ce Prince avoit pris toutes les précautions que la prudence peut ſuggérer pour n'être point diſtrait de la pourſuite de ſon objet ; & ſi les événemens heureux de cette guerre ne l'avoient pas excité à la continuer au-delà des bornes néceſſaires pour humilier cette République, dont il avoit lieu de ſe plaindre, il ſeroit parvenu à ſon but ſans obſtacles de la part des Puiſſances voiſines.

Quelques néceſſaires que ſoient les préparatifs dont on vient de parler, ils ne doivent pas faire toute l'application de celui qui veut commencer la guerre. « Il doit encore s'appliquer à
» connoître le génie de ſon ennemi, & le caractere de ſes
» Généraux : s'ils ſont ſages ou téméraires, hardis ou timi-
» des : s'ils combattent par principes ou au hazard : avec

» quelles nations braves ou lâches ils ont eu affaire.... Com-
» ment ſont affectées ſes troupes ; ce que penſent celles de
» l'ennemi ; lequel des deux parties a le plus de confiance,
» préſentiment qui éleve ou abat le cœur. Un Général vi-
» gilant & ſage doit peſer dans ſon conſeil ſes forces & celles
» des ennemis, comme s'il avoit à juger civilement entre
» deux parties. S'il ſe trouve ſupérieur en pluſieurs endroits,
» il ne doit pas différer de profiter de ſon avantage ; mais s'il
» ſent que l'ennemi ſoit plus fort que lui, il doit éviter une
» affaire générale, & s'en tenir aux ruſes, aux ſurpriſes, &
» aux embuſcades qui ont ſouvent fait triompher des troupes
» inférieures en force & en nombre, ſous de bons Généraux. »
Végece, même traduction que ci-deſſus.

Il faut connoître auſſi le plus exactement qu'il eſt poſſible, le pays qui doit être le théâtre de la guerre ; ſçavoir les ſecours qu'on en pourra tirer pour la ſubſiſtance des troupes, pour les fourrages, & les incommodités qui pourront en réſulter pour l'ennemi. Enfin ce n'eſt pas aſſez d'aſſembler une armée, il faut ſçavoir auparavant où elle agira, & comment elle le fera. Lorſqu'on eſt entré une fois en campagne, il ne doit plus être queſtion de délibérer, mais d'entamer avec vivacité les opérations qu'on s'eſt propoſé d'exécuter. M. de *Folard* dit quelque part ſur ce ſujet, « que les lents & les engourdis à la guerre
» auront auſſi peu de part à la gloire de ce monde, que les tié-
» des à celle du ciel. Il ne faut pas toujours régler l'état de la
» guerre ſur le nombre & la qualité des forces que l'on veut
» oppoſer à l'ennemi, qui ſera peut-être plus fort. Il y a cer-
» tains pays où le plus foible peut paroître & agir contre le
» plus fort, où la cavalerie eſt de moindre ſervice que l'in-
» fanterie, qui ſouvent ſupplée à l'autre par ſa valeur. L'ha-
» bileté du Général eſt toujours plus avantageuſe que la ſupé-
» riorité du nombre & les avantages d'un pays. Un *Turenne* re-
» gle l'état de la guerre ſur la grandeur de ſes connoiſſances,
» de ſon courage, & de ſa hardieſſe. Un Général qui ne lui
» reſſemble en rien, mal habile, peu entreprenant, quelque
» ſupérieur qu'il ſoit, craint toujours, & n'eſt jamais aſſez
» fort. » *Comment. ſur Polybe, par M. le Chevalier de Folard.*

On doit toujours commencer la guerre par quelqu'action d'éclat, & ne point ſe laiſſer prévenir par l'ennemi. « S'il in-

» cline à combattre, dit l'Auteur que nous venons de citer, » il faut aller au devant plutôt que de l'attendre : que s'il » évite un engagement, il faut le pouſſer à quelque prix que » ce ſoit ; car un ſiege eſt très-difficile lorſqu'on ne le fait pas » enſuite d'une grande victoire ou d'un avantage conſidérable. » Il faut obſerver toutes ces choſes lorſqu'on regle l'état de la » guerre, & que l'on établit ſon plan avant que de la commen- » cer ; car lorſqu'on a médité à loiſir ſur ce qu'on eſt réſolu » de faire, & ſur ce que l'ennemi peut raiſonnablement op- » poſer, on vient à bout de ſes deſſeins. » *Même ouvrage que ci-deſſus, T. V, page 350.*

Il ſeroit aiſé d'ajouter beaucoup d'autres réfléxions ſur cette matiere ; mais comme il ne s'agit point ici d'un Traité ſur la guerre, mais d'expliquer ce qu'elle a de plus général, nous donnerons ſeulement une idée de la guerre offenſive & défenſive ; de la guerre de ſecours & de celle des ſiéges.

I.

De la guerre défenſive.

Dans la guerre offenſive, comme on ſe propoſe d'attaquer l'ennemi, il faut être aſſez exactement informé de ſes forces pour être aſſuré qu'on en aura de plus grandes, ou que l'on ſera en état de faire des conquêtes avant qu'il ait le tems de raſſembler ſon armée pour s'y oppoſer.

« Si le pays que l'on veut attaquer, dit M. de *Feuquiere*, » eſt bordé de places fortes, il faut attaquer le quartier qui y » donne une entrée libre, & qui porte avec plus de facilité » vers la capitale, à qui il faut, autant qu'il eſt poſſible, au » commencement de la guerre, faire voir l'armée, afin d'y » jetter la terreur, & tâcher par-là d'obliger l'ennemi de dé- » garnir quelques-unes des places de la frontiere pour raſſurer » le cœur du pays.

» Il faut enſuite tomber ſur les places dégarnies pour ouvrir » davantage le pays attaqué ; faire apporter dans ces places » après leur priſe, tous les dépôts qui étoient dans les vôtres, » & faire ainſi la guerre avec plus de commodité.

» Lorſqu'on aura pénétré le plus avant qu'on l'aura pu faire, » il faut faire camper l'armée en lieu ſain & commode pour

» les fourrages, & même en lieu avantageux par ſon aſſiette, » afin de pouvoir delà faire des détachemens conſidérables » pour réduire par la terreur des armes les extrêmités du pays » où l'on ne pourroit pas, avec ſûreté & commodité pour les » vivres, ſe porter avec l'armée entiere. » *Mémoires de M. le Marquis de Feuquiere, T. II, p. 15 & ſuivantes.*

C'eſt particuliérement dans ces commencemens qu'il faut uſer de diligence pour l'exécution des différens projets qu'on a formé. On vit d'abord aux dépens de l'ennemi; on ruine le pays où il peut s'aſſembler, & l'on jette la terreur parmi ſes troupes & ſes peuples. « Une bataille, dit l'Auteur que nous » venons de citer, donnée à propos dans un commencement » de guerre, en décide preſque toujours le ſuccès. Ainſi il ne » faut point héſiter à la donner, ſi l'ennemi, par quelque » mouvement pour mettre ſes troupes enſemble, ſe met à » portée de riſquer un événement. »

Quelqu'incertain que ſoit le ſuccès des batailles, il paroît en effet que loin de les éviter au commencement d'une guerre, il faut chercher l'occaſion d'en donner. « C'eſt un paradoxe, » dit *Montécuculi*, que d'eſpérer de vaincre ſans combattre. » Le but de celui qui fait la guerre, eſt de pouvoir combattre » en campagne pour gagner une victoire; & quiconque n'a » pas deſſein d'en venir là, eſt éloigné de la fin naturelle de » la guerre. On a bien vu, continue ce grand Capitaine, des » armées foibles en défaire de fortes en campagne; mais on » n'a jamais vu une armée qui ſe renferme dans un camp » fortifié pour éviter le combat, défaire celle qui l'attaque. » C'eſt aſſez à l'aggreſſeur que de pluſieurs attaques une ſeule » lui réuſſiſſe pour le rendre victorieux. » *Mémoires de Montécuculi, Liv. II, ch. VI.*

Le gain d'une bataille peut avoir les ſuites les plus heureuſes lorſque le Général a toute la capacité néceſſaire pour en profiter; mais ſa perte en a ordinairement de ſi fâcheuſes, qu'on ne doit la riſquer qu'avec beaucoup de circonſpection. (1) *Montécuculi*, qui conſeille d'en chercher l'occaſion au commence-

(1) « Il vaut mieux, dit *Végece*, réduire » l'ennemi par la faim, par des ruſes, par » la terreur, que par des batailles où la » fortune a ſouvent plus de part que ſa » valeur. C'eſt pourquoi les bons Généraux, ſelon ce même Auteur, n'en donnent que par occaſion ou par néceſſité. »

cement de la guerre, obſerve néanmoins, « que dans une ma-
» tiere ſi importante on ne péche pas deux fois, & que quand
» le mal eſt arrivé il ne ſert de rien de ſe repentir & de rejet-
» ter ſa faute ſur celui-ci ou ſur celui-là ; qu'il faut beaucoup
» de fermeté & de préſence d'eſprit pour pourvoir à tout,
» & ne pas préférer les murmures de la populace au ſalut pu-
» blic ; qu'il faut chercher à faire quelque coup d'importance
» ſans tout riſquer, parce qu'il n'y eut jamais de prudence à
» riſquer beaucoup pour gagner peu. » *Mémoires de Montécu-culi, Liv. III, ch. IV.*

M. le Maréchal de *Saxe* n'étoit point pour les batailles, ſurtout, dit-il, au commencement d'une guerre. Il prétend dans ſes Mémoires, qu'un habile Général peut la faire toute ſa vie ſans s'y voir obligé. « Rien, dit cet illuſtre Général,
» ne réduit tant l'ennemi que cette méthode, (d'éviter les
» batailles), & n'avance plus les affaires. Il faut, ajoute-t'il,
» donner de fréquens combats, & fondre, pour ainſi dire,
» l'ennemi petit à petit; après quoi il eſt obligé de ſe ca-
» cher. »

Cette méthode eſt ſans doute plus ſûre & plus prudente que la précédente ; mais outre qu'elle demande beaucoup de ſcience & de génie dans le Général, il faut obſerver que ſi en agiſſant de cette maniere on ſe commet moins, on réduit auſſi l'ennemi moins promptement. La guerre eſt alors plus longue & moins déciſive. On ſe ruine en détail ſans rien faire de grand ; c'eſt pourquoi cette conduite, excellente dans la guerre défenſive, ne l'eſt peut être pas autant dans l'offenſive. *S'imaginer faire des conquêtes ſans combattre, c'eſt*, dit Montécuculi, *un projet chimérique. Les guerres des Romains, qui étoient courtes & groſſes, ſont, dit-il, bonnes à imiter, mais on ne les peut faire ſans batailles.*

M. de *Puyſegur* penſoit ſur les batailles à peu près comme M. le Maréchal de *Saxe*. Selon cet Auteur, elles ſont la reſſource des Généraux médiocres, qui donnent tout au hazard, au lieu que ceux qui ſont ſçavans dans la guerre cherchent par préférence les actions où ils peuvent ſoutenir les troupes par leur ſçavoir & leur habileté. (1)

(1) « La grande habileté du Général, dit cet illuſtre Maréchal, conſiſte à former de

Il

Il eſt certain que ſi l'on peut, ſans donner de batailles, exécuter les différentes choſes que l'on s'eſt propoſé, il y auroit une imprudence inexcuſable à vouloir en riſquer l'événement. Mais il y a pluſieurs circonſtances où elles ſont inévitables: ſi, par exemple, l'ennemi que vous avez en tête, attend des ſecours conſidérables qui lui donnent la ſupériorité ſur vous, ſi les affaires du Prince exigent qu'il tire de forts détachemens de votre armée pour aller au ſecours d'un corps d'armée dans une province éloignée; ſi les ſubſiſtances manquent, & qu'il ne ſoit pas poſſible de s'en procurer ſans chaſſer l'ennemi des lieux qu'il occupe; dans ces circonſtances & dans beaucoup d'autres qui arrivent à la guerre, les batailles ſont abſolument néceſſaires. M. de *Turenne*, qui ſçavoit les éviter quand il le falloit, en a donné pluſieurs dans des cas de cette eſpece, & c'eſt par cette conduite qu'avec des armées inférieures il a toujours ſçu conſerver la ſupériorité ſur l'ennemi.

Ce qu'il y a d'eſſentiel à obſerver dans les batailles, c'eſt de ſçavoir ſe ſoutenir, & de ne pas ſe décourager pour avoir été pouſſé, & même battu dans quelques endroits de ſa ligne. « C'eſt être habile, je le veux, dit *Polybe*, que de faire en» ſorte, après avoir bien commencé une action, que la fin ne » démente pas le commencement. Mais la gloire eſt bien plus » grande, lorſqu'après avoir eu du pire au premier choc, loin » d'en être ébranlé & de perdre la tête, on réfléchit ſur les » fautes que les bons ſuccès font commettre à ſon ennemi, » & qu'on les tourne à ſon avantage. Il eſt aſſez ordinaire de

» ſa ſeule tête, le plan de tout ce qui eſt » poſſible, & à ne combattre que quand » cela eſt abſolument néceſſaire à la réuſ» ſite de ſes opérations, & qu'il peut l'en» treprendre avec avantage. » Il prouve ce ſentiment par l'examen des principaux faits des campagnes de 1652 & 1653, rapportés dans les Mémoires de M. de *Turenne*. On n'y trouve ni combats, ni bataille, mais on y voit M. de *Turenne* « à la tête » d'une armée beaucoup inférieure à celle » de ſon ennemi, ſçavoir, ſans s'expoſer » à la néceſſité de combattre avec déſavan» tage, ſe ſervir & profiter de la ſituation » des lieux, & par la ſage conduite de ſes » mouvemens, ſerrer l'ennemi de ſi près » qu'il l'empêche pendant toute la campa» gne de pénétrer en France, & de s'éta» blir devant aucune place dont la priſe » lui puiſſe être de quelqu'avantage. Que » ſi par la ſuite la grande ſupériorité de » celui-ci le fait néceſſairement réuſſir à » en prendre par les mouvemens que M. » de *Turenne* fait faire à ſa petite armée, » il le rejette ſur la plus éloignée de nos » frontieres, & d'où il puiſſe le moins » nuire, tandis que de ſon côté il prend » d'autres places dont l'utilité eſt grande, » & en plus grand nombre. Voila le chef» d'œuvre d'un grand Général. C'eſt de ſa » tête ſeule qu'il opere; ſon armée ne » fait qu'appuyer ſes entrepriſes; le ha» zard ne trouve ici aucune priſe. « *Art de la Guerre*, T. II, p. 323 & 324.

» voir des gens à qui tout ſemble proſpérer au commence-
» ment d'un combat, tourner le dos peu de tems après, & être
» vaincus, & d'autres au contraire qui, après des commen-
» cemens très-déſavantageux, ſçavent, par leur bonne con-
» duite, changer la face des choſes, & remporter la victoire
» lorſqu'on s'y attendoit le moins. » *Hiſtoire de Polybe, Liv. XI, ch. III.*

Polybe en donne pour exemple la bataille de *Mantinée*, gagnée par *Philopemen* ſur *Machanidas*, Tyran de Sparte.

Au commencement de cette bataille, l'armée de *Philopemen* fut pouſſée, & même miſe en partie en déroute. Mais ce grand Capitaine ne s'épouvanta pas, & ne perdit pas l'eſpérance de faire changer la fortune. Il ſçut remédier au déſordre de ſon armée, & trouver enſuite le moyen de remporter une victoire complette dans laquelle il tua lui-même *Machanidas*.

Nous avons un exemple à peu près de même eſpece, rapporté dans les Mémoires de M. de *Turenne*, à la bataille de *Nordlingue*.

Dans cette bataille l'aîle droite de l'armée de France fut entiérement miſe en déroute, le centre battu, & l'aîle gauche *un peu pouſſée*. Malgré cela M. le Prince ſoutint le combat. M. de *Turenne* battit l'aîle droite des ennemis; *& la nuit venant incontinent, les deux aîles qui avoient battu ce qui étoit devant elles, demeurerent en bataille l'une devant l'autre. A une heure après minuit l'armée ennemie commença à ſe retirer, &c.*

Une armée battue n'eſt pas même toujours ſans reſſource ſous un Général habile & entreprenant. « Elle n'eſt pas abî-
» mée, dit M. le Chevalier de *Folard*, & anéantie, pour avoir
» perdu & abandonné le champ de bataille, ſon canon, ſes
» morts & ſes équipages. Ceux qui fuient à travers la campa-
» gne ne ſont pas morts.... Que ne faut-il pas pour rendre
» une bataille déciſive & complette? Elles ne le ſont preſque
» jamais. On voit l'ennemi en fuite, attéré, vaincu, foulé
» aux pieds: il ſe releve en peu de tems. Si le victorieux s'en-
» dort & ſe repoſe dans le ſein de ſa victoire, il court grand
» riſque d'être pris au dépourvu. » Entre les différens exemples que M. de *Folard* en donne, on ſe contentera de rapporter celui des Ducs de *Weimar* & de *Rohan*, après la perte de la bataille de *Rhinfeld*.

Une partie de l'armée de ces deux grands Généraux, « avoit » été priſe ou taillée en pieces; l'autre s'enfuit, & ne borna » ſa courſe qu'à cinq ou ſix lieues du champ de bataille. C'eſt » là que le Duc de *Weimar* recueillit les triſtes débris de ſon » armée. Il ſe voit ſans vivres, ſans équipages, ſans muni- » tions, en un mot réduit dans l'état le plus déſeſpérant. Le » Duc de *Rohan*, l'homme du monde le plus fécond en ex- » pédiens & en reſſources hardies & vigoureuſes, lui dit qu'il » n'y a rien de déſeſpéré avec de braves ſoldats. Il propoſe à » *Weimar* de marcher aux ennemis. Celui-ci goûte cet avis, » qu'il trouve digne de ſon courage, de ſa vertu, & de l'ex- » trêmité où il ſe voyoit réduit. On ſonde la volonté des » Officiers des corps, & ceux-ci celle des ſoldats. Ils répon- » dent tous unanimement, qu'ils ſont prêts à tout faire. On » les rallie, & chacun joint ſon drapeau. L'on force une mar- » che de nuit. On arrive au point du jour ſur l'ennemi, qui » ne s'attendoit à rien moins qu'à une telle viſite: on le ſur- » prend, & ſans lui donner le tems de ſe reconnoître, il eſt » attaqué & battu ſans preſque aucune réſiſtance: Tout s'en- » fuit, tout s'en va, & rien ne demeure. Le canon, les ba- » gages, les munitions de guerre, rien n'échappe à l'avidité » du vainqueur. » *Commentaire ſur Polybe, T. I, pages 223 & 224.*

Un des principaux avantages de la guerre offenſive, c'eſt de faire ſubſiſter l'armée aux dépens de l'ennemi. Par cette raiſon cette guerre peut être moins diſpendieuſe que la guerre défenſive où l'on eſt obligé de vivre ſur ſon propre terrein.

« L'Empereur *Leopold-Ignace*, ſe plaignant, dit M. de *San- » ta-Crux*, de ce qu'il ne ſçavoit où prendre des fonds pour » payer ſes armées, *Walſtein* ſon Général lui répondit, que » le remede qu'il y trouvoit étoit de lever une fois plus de » troupes. L'Empereur lui ayant repliqué comment il pour- » roit entretenir cent mille hommes, puiſqu'il n'avoit pas le » moyen d'en faire ſubſiſter cinquante mille? *Walſtein* le ſa- » tisfit, en lui repréſentant que cinquante mille hommes ti- » roient leur ſubſtance du pays, & que cent mille le tire- » roient du pays ennemi. (1)

(1) *Walſtein* avoit vraiſemblablement pris ce qu'il dit ici à l'Empereur, de ce que

» Le Prince d'Orange, ſuivant ce proverbe Allemand, *il* » *eſt toujours bon d'attacher les chevaux aux arbres des ennemis*, » dit que celui qui fait une guerre offenſive, peut, dans un » malheur, avoir recours à ſon propre pays, parce que n'ayant » point ſouffert de la guerre, on y trouvera abondamment » tout ce qui eſt néceſſaire ; au lieu que celui qui la ſoutient » ſur ſes Etats, ne ſçauroit en pluſieurs jours faire les prépa- » ratifs convenables pour entrer dans le pays ennemi. Enfin » en ſe tenant ſur la défenſive, on ne peut que perdre, ou » tout au plus conſerver ce que l'on a, & en attaquant on » peut gagner. *Réflexions Militaires, par M. le Marquis de* » *Santa-Crux*, T. IV, chap. II.

I I.

De la guerre défenſive.

La guerre défenſive eſt beaucoup plus difficile & plus ſçavante que la précédente. Elle demande plus d'adreſſe, plus de reſſources dans l'eſprit, & beaucoup plus d'attention dans ſa conduite.

« Dans la guerre offenſive, on ne compte pour rien ce qu'on » manque de faire, parce que les yeux attentifs à ce qui ſe » fait, & remplis d'une action éclatante, ne ſe tournent point » ailleurs, & n'enviſagent point ce qu'on pouvoit faire.

» Dans la guerre défenſive la moindre faute eſt mortelle, » & les diſgraces ſont encore exagérées par la crainte, qui eſt » le vrai microſcope des maux : on les attribue toutes à un » ſeul homme. On ne regarde que le mal qui arrive, & non » ce qui pourroit arriver de pis, ſi on ne l'avoit empêché, ce » qui en bonne juſtice devroit être compté pour un bien. » *Mémoires de Montécuculi, liv. III, ch. III.*

Démétrius Poliorcete diſoit ſur le même ſujet. Voici la maniere dont *Polyen* le rapporte dans ſes ruſes de guerre.

« Quoique *Démétrius* manquât d'ar- » gent, il ne laiſſoit pas de ſoudoyer des » troupes au double de ce qu'il en avoit » auparavant. Quelqu'un lui en marqua ſa » ſa ſurpriſe, en lui diſant : *On n'a point* » *d'argent pour payer le petit nombre, &* » *où en prendre pour tant de gens ?* Il ré- » pondit : *Plus nous ſerons forts, plus* » *nous trouverons les ennemis foibles. Nous* » *nous rendrons maîtres de leur pays ; les* » *uns nous apporteront des tributs, les au-* » *tres nous enverront des couronnes. Ce* » *ſera l'effet de la crainte que leur donnera* » *notre grand nombre.* »

M. de *Feuquiere* obſerve qu'il eſt bien difficile de preſcrire des maximes générales dans cette eſpece de guerre, parce qu'elle eſt toute, dit-il, dans la prudence & l'eſprit de prévoyance de celui qui la conduit.

« On peut dire ſeulement qu'elle a été tout-à-fait imprévue, » ou qu'elle n'a pas été prévue aſſez tôt, ou que la perte d'une » bataille, ou de quelque place conſidérable l'a rendue telle, » quoiqu'elle eût eu un autre commencement.

» Au premier cas le peu de troupes qu'on a ſur pied doit » être ménagé; l'Infanterie jettée, ſelon la quantité des Pla- » ces qu'on a à garder, dans celle que l'on peut croire le plus » indiſpenſablement attaquée, abandonnant ainſi à l'ennemi » celles qui dans la ſuite de la guerre pourroient être plus » facilement conquiſes, ou qu'il pourra le plus difficilement » conſerver. La Cavalerie doit être miſe en campagne, mais » en état d'avoir une retraite ſûre. Elle doit incommoder les » fourrages & les convois de l'ennemi, empêcher que les » partis ne s'écartent trop de ſon armée, & ne jettent trop » facilement la terreur dans le dedans du pays.

» Le plat pays ne doit point être ménagé. Il faut en retirer » dans les meilleures Places tout ce que l'on peut en ôter, & » conſumer, même par le feu, tous les grains & fourrages » qu'on ne peut mettre en lieu ſûr, afin de diminuer par-là la » ſubſiſtance aiſée de l'armée ennemie. Les beſtiaux doivent » être auſſi renvoyés dans les lieux les plus éloignés de l'en- » nemi, &, autant qu'il ſe peut, couverts de grandes rivieres, » où ils trouveront plus de ſûreté & une ſubſiſtance plus aiſée. » *Mém. de M. le Marquis de Feuquiere, T. II, p. 2.*

Quelqu'inconvénient qu'il paroiſſe y avoir à ruiner ainſi ſon pays, c'eſt pourtant dans des cas preſſans une opération indiſpenſable. « Car il vaut mieux, dit un grand Capitaine, » ſe conſerver un pays ruiné que de le conſerver pour ſon » ennemi. . . . C'eſt une maxime que nul bien public ne peut » être ſans quelque préjudice aux particuliers. Auſſi un Prince » ne ſe peut démêler d'une périlleuſe entrepriſe, s'il veut » complaire à tout. Et les plus grandes & ordinaires fautes » que nous faiſons en matiere d'état & de guerre, proviennent » de ſe laiſſer emporter à cette complaiſance, dont le

» repentir nous vient quand on n'y peut plus remédier. » *Parfait Capitaine, par M. le Duc de Rohan.*

Lorſque la guerre n'a pas été abſolument imprévue, qu'on a dû s'y attendre par les diſpoſitions de l'ennemi, par l'augmentation de ſes troupes, les amas de vivres & de fourrages dans ſes Places frontieres, alors on peut prendre des précautions pour lui réſiſter. Pour cet effet, on fait promptement de nouvelles levées de troupes, on réunit enſemble dans les lieux les plus propres à fermer l'entrée du pays, celles qu'on a déja ſur pied. On forme des magazins de munitions de toute eſpece dans les lieux les moins expoſés aux entrepriſes de l'ennemi. On cherche auſſi à tirer du ſecours de ſes Alliés, ſoit par des diverſions, ou par des corps de troupes. Enfin l'on doit s'appliquer à faire enſorte de n'être point ſurpris, à bien démêler les deſſeins de l'ennemi, & employer tous les expédiens que la connoiſſance de la guerre & du pays peuvent ſuggérer pour arrêter l'ennemi.

Il arrive ſouvent qu'un Prince qui fait la guerre à la fois de pluſieurs côtés, n'eſt pas en état de la faire offenſivement partout. Alors il prend le parti de la défenſive du côté où il croit avoir le moins à craindre ; mais cette défenſive doit être conduite avec tant d'art & de prudence, que l'ennemi ne puiſſe s'en douter. « Le projet de cette eſpece de guerre, dit » M. de *Feuquiere*, mérite autant de réflexions & de capacité » qu'aucun autre. Elle ne doit jamais ſe faire que du côté où » l'on eſt ſûr de réduire l'ennemi à paſſer une riviere difficile, » ou un pays ſerré, coupé de défilés, & lorſqu'on a ſur cette » riviere un Place forte bien munie, que l'on ſçaura être un » objet indiſpenſable par l'attaque de laquelle on pourra pré- » ſumer, qu'il perdra un temps aſſez conſidérable pour avoir » celui de la ſecourir ou de le combattre. »

Quoique la guerre défenſive ſoit plus difficile à ſoutenir que l'offenſive, M. le Chevalier de *Folard* prétend que les Généraux les plus mal-habiles ſont ceux qui la propoſent, au lieu que les plus conſommés dans la ſcience des armes cherchent à l'éviter. La raiſon en eſt ſans doute qu'il paroît plus aiſé de s'oppoſer aux deſſeins de l'ennemi, que d'en former ſoi-même ; mais avec un peu d'attention on s'apperçoit bien-tôt que l'art

de réduire un ennemi à *l'abſurde*, de pénétrer tous ſes projets, de les faire manquer, de ne point prendre le change ſur ſes mouvemens, & d'éviter tous ſes piéges, demande plus de capacité & d'intelligence que pour l'attaquer à force ouverte, & le faire craindre pour ſon pays. Si l'ennemi peut découvrir qu'on a deſſein de ſe tenir ſur la défenſive à ſon égard, il doit devenir plus entreprenant. « Ajoutez à cela, dit le ſçavant Commentateur de *Polybe*, qu'une défenſive ruine l'état, ſi elle » dure long-tems. Car outre qu'elle n'eſt jamais ſans quelque » perte ou ſans la ruine de notre frontiere que nos armées » mangent, c'eſt que, comme on craint également que l'ennemi » ne coule ſur toute ſa ligne de communication, pour couper » ou pénétrer la nôtre pour faire quelque conquête, on ſe voit » obligé de munir extraordinairement toutes les places de » cette frontiere, parce qu'elles ſe trouvent également menacées, & quel eſt le Prince aſſez puiſſant, continue ce même Auteur, pour fournir toutes ſes fortereſſes de vivres & » de munitions de guerre pour ſoutenir un long ſiége? »

Lorſque par les événemens d'une guerre malheureuſe, on eſt dans le cas de craindre de ſe commettre avec l'ennemi, il faut éviter les actions générales en plaine, & chercher, comme le faiſoit *Fabius Maximus*, à harceler l'ennemi, lui couper ſes vivres & ſes fourrages, s'appliquer à ruiner ſon armée en détail en ſe tenant toujours à portée de profiter de ſes fautes, en occupant des poſtes ſûrs & avantageux, où ſa ſupériorité ne ſoit point à craindre; en un mot, « fuir, comme » le dit M. de *Folard*, toute occaſion de combattre où la ſupériorité du nombre peut beaucoup, & chercher celles où le » pays militera pour nous: mais il n'appartient pas, dit-il, aux » Généraux médiocres de faire la guerre de cette ſorte, & lorſqu'un Prince eſt aſſez heureux pour avoir des Généraux du » premier ordre à ſon ſervice, il n'a garde de les brider.. Contre ceux-ci Dieu n'eſt pas toujours pour les gros eſcadrons. » M. de *Turenne* a fait voir mille fois que cette maxime étoit » fauſſe; & elle l'eſt en effet à l'égard des grands Capitaines » & des Officiers expérimentés. » *Commentaire ſur Polybe*, *Liv. V*, *chap. XII.*

Lorſqu'on veut empêcher l'ennemi de pénétrer dans un pays fermé de montagnes & de défilés, il eſt bien difficile de

s'aſſurer de les garder tous également. Car, comme l'ennemi peut vous donner de la jalouſie de pluſieurs côtés, il vous oblige par-là de partager vos forces; ce qui fait qu'on ne ſe trouve pas en état de réſiſter dans le lieu où il fait ſes plus grands efforts. Dans les cas de cette eſpece, & lorſqu'on eſt à peu près égal en force à l'ennemi, il faudroit s'attacher à le mettre lui-même ſur la défenſive. C'eſt le moyen de déranger ſes projets, & de l'occuper de la conſervation de ſon pays. Si l'on peut réuſſir, on éloigne la guerre de ſes frontieres; mais ſi l'entrepriſe paroît trop difficile, il faut faire enſorte que l'ennemi ne trouve aucune ſubſiſtance dans les lieux où il aura pénétré; qu'il s'y trouve gêné & à l'étroit, par un corps d'armée qui occupe un camp ſûr & avantageux, & qui ne lui permette pas de pouvoir aller en avant. C'eſt un principe certain que le partage des forces les diminue, & qu'en voulant ſe défendre de tous côtés, on ſe trouve trop foible partout. C'eſt pourquoi le parti le plus ſûr dans les occaſions où l'on craint pour pluſieurs endroits à la fois, eſt de réunir ſes forces enſemble, de maniere que, s'il eſt néceſſaire de combattre, on le faſſe avec tout l'effort dont on eſt capable. C'eſt par cette raiſon qu'un Général habile, qui a des lignes d'une grande étendue à garder, trouve plus avantageux d'aller au devant de l'ennemi, pour le combattre avec toutes ſes forces, que de ſe voir forcé dans ſes retranchemens.

III.

De la guerre de ſecours.

Un Prince ſecourt ſes voiſins à cauſe des alliances ou des Traités qu'il a fait avec eux. Il le fait auſſi ſouvent pour les empêcher de ſuccomber ſous la puiſſance d'un Prince ambitieux que la prudence demande qu'on arrête de bonne heure. Car, comme le dit très-judicieuſement le Chevalier de *Ville*, on ne doit pas reſter tranquille lorſque le feu eſt aux maiſons voiſines, autrement on en ſentira bien-tôt les effets.

Lorſqu'on donne du ſecours à un Prince en vertu des Traités, la juſtice & l'équité exigent qu'on lui tienne exactement tout ce qu'on lui a promis, ſoit pour lui fournir un certain nombre

nombre de troupes, ſoit pour attaquer ſoi-même l'ennemi de ſon allié, ſi l'on eſt à portée de le faire.

Si l'on donne du ſecours à un Prince pour l'empêcher d'être opprimé par une Puiſſance formidable qui veut envahir ſon pays, la prudence demande qu'avant de le faire, on prenne toutes les ſûretés convenables pour que le Prince attaqué ne faſſe pas la paix à votre préjudice, & ſans votre participation.

Pour cet effet on doit exiger quelques places de ſûreté, qui puiſſent garantir la fidélité du Prince auquel on donne du ſecours.

« Que ſi, comme il arrive ſouvent, dit M. de *Feuquiere*, » la jalouſie que l'on aura ſujet de prendre d'un Prince in- » quiet & ambitieux, a formé les alliances dans leſquelles on » eſt entré, & qu'on ſe trouve hors de portée de joindre ſes » troupes à celles de l'Etat attaqué, il faut en ce cas-là le ſecou- » rir, ou par argent qu'on lui fournira, ou par des diverſions » dans le pays de l'attaquant, qui le forcent à diviſer ſes ar- » mées, & qui l'empêchent de pouſſer ſes conquêtes avec trop » de rapidité. »

Lorſqu'un Prince envoye un corps de troupes au ſecours d'un autre Prince, « le Général de ces troupes doit être ſage » & prévoyant pour maintenir la diſcipline dans ſon corps, » de maniere que le Prince allié ne faſſe point de plaintes » contre lui ; prévoyant, pour que ſes troupes ne tombent » dans aucun beſoin pour les ſubſiſtances, & qu'elles ne » ſoient expoſées au péril de la guerre qu'avec proportion » de ſes forces à celles du Prince allié, & enfin pour qu'il ne » ſe paſſe rien à ſon inſçu, dans le Cabinet du Prince allié, » qui puiſſe être préjudiciable à ſon maître. » *Mémoires de M. de Feuquiere, T. II, page 32 & ſuivantes.*

I V.

De la guerre des Siéges.

Quoique nous ayons expoſé fort briévement ce qui concerne les guerres précédentes, nous ſerons encore plus ſuccincts ſur celle des ſiéges.

Nous obſerverons ſeulement qu'on ne doit entreprendre l'attaque d'une place bien fortifiée, que lorſqu'on a acquis

quelque ſupériorité ſur l'ennemi par le gain d'une bataille, ou d'un combat, ou bien qu'on ne ſoit en état, en ſe mettant de bonne heure en campagne, de le terminer avant que l'ennemi ait eu le tems d'aſſembler une armée pour s'y oppoſer. Une armée qui fait un ſiége s'affoiblit toujours beaucoup. Par conſéquent, ſi elle eſt de pareille force que celle de l'ennemi, elle devient alors inférieure. C'eſt pourquoi, pour éviter tout inconvénient à cet égard, il ne faut ſe livrer à ces ſortes d'entrepriſes que lorſqu'on peut préſumer que l'ennemi ne pourra empêcher de les terminer heureuſement. Il y a des places dont la diſpoſition du terrein des environs eſt ſi favorable pour une armée d'obſervation, qu'il eſt difficile à l'ennemi, lorſqu'elle y eſt une fois établie, de l'attaquer avec quelqu'avantage. Mais comme ces ſituations ne ſont pas ordinaires, les habiles Généraux penſent qu'il faut être maître de la campagne pour faire un ſiége tranquillement. Comme le principal objet qu'on doit avoir à la guerre, eſt celui de pouſſer ſon ennemi & de l'empêcher de paroître; lorſqu'on y eſt parvenu, les ſiéges ſe font ſans inquiétude, & le ſuccès en eſt plus certain.

Une attention qu'on doit avoir dans les ſiéges, c'eſt de ne les point commencer dans l'arriere-ſaiſon. « Il faut, dit M. de » *Santa-Crux*, que dans les pays mal-ſains, ils puiſſent être » finis avant que l'intempérie de l'air ſe faſſe ſentir, & dans » les pays froids avant que l'hiver & les pluies commencent; » autrement on s'expoſe à perdre une grande partie de l'armée » par les maladies, ſurtout lorſque les troupes ſont nées ſous » un climat chaud ou même tempéré. »

Il eſt très-important pour ſoutenir la réputation d'une armée, de ne point s'engager à faire un ſiége, à moins qu'on ne ſoit, pour ainſi dire, aſſuré d'y réuſſir. *On blâme*, dit l'illuſtre Auteur que nous venons de citer, *la conduite d'un Général qui s'eſt légérement engagé dans cette entrepriſe, ſans avoir tous les préparatifs néceſſaires pour réuſſir, ou l'on accuſe les troupes d'avoir manqué de valeur.*

Avant de s'engager à faire un ſiége, on doit examiner ſi la priſe de la place qu'on veut attaquer, pourra dédommager de l'argent & de la perte des hommes qu'on y fera; ſans cette attention on peut s'expoſer à perdre plus qu'on ne peut gagner; ce qui eſt un inconvénient qu'il faut éviter.

Lorſqu'il y a pluſieurs places de l'ennemi à portée d'être aſſiégées, il faut s'attacher particuliérement à celles qui lui ſervent de barrieres, & qui peuvent donner le plus de facilité pour pénétrer dans ſon pays, & pour lui faire ſupporter le fardeau ou le poids de la guerre. Ce ne ſont pas toujours les places les plus conſidérables par leur grandeur qu'on doit regarder comme les plus importantes, mais celles dont la priſe peut remplir le plus parfaitement les vues & les deſſeins qu'on a ſur l'ennemi, relativement aux circonſtances dans leſquelles on peut ſe trouver. En un mot, il faut que le ſiége d'une place mene à quelque choſe de plus grand que ſa ſimple priſe, ſans quoi il peut arriver que le tems qu'on y employe ſerve à l'ennemi pour ſe fortifier & remettre ſon armée en état de reparoître en campagne.

Il n'eſt point aiſé de donner des principes ſur cette matiere. Aucun Auteur ne l'a traitée avec toute l'étendue qu'elle mérite. C'eſt à ceux qui font ou qui propoſent des projets de campagne d'examiner avec attention toutes les circonſtances qui peuvent rendre la priſe d'une place plus ou moins importante, pour ſoutenir la guerre plus avantageuſement, & cauſer plus de dommages ou de pertes à l'ennemi.

Lorſque le ſiége d'une place eſt réſolu, le ſecret de cette réſolution doit être impénétrable, afin que l'ennemi ne puiſſe prendre aucune précaution pour rendre l'entrepriſe plus difficile.

On tâche, par différentes démarches, de lui faire prendre le change ſur la place que l'on a en vue, & l'on fait les préparatifs néceſſaires pour l'exécution du ſiége.

Il ſeroit très-utile d'avoir des tables générales de tout ce que l'on a beſoin de munitions de guerre & de bouche pour les différens ſiéges; mais il faudroit qu'on y trouvât les raiſons qui auroient ſervi à déterminer la quantité de chaque eſpece de munition, relativement à la grandeur de la place, aux différens ouvrages qu'on auroit à attaquer, & au nombre de troupes qui peuvent les défendre. Des tables faites dans cet eſprit ſerviroient de modele pour apprécier aſſez exactement ce que chaque ſiége exigeroit de munitions, ſuivant la nature de la place. On ne doit jamais compter ſur le nombre qui paroît néceſſaire. Il faut prévoir de bonne heure les événemens qui

peuvent arriver, & être en état d'y remédier, ſans que les opérations du ſiége ſoient ſuſpendues..

On ne peut guere déterminer exactement le rapport de l'armée aſſiégeante à la garniſon de la place. *Errard* le fixoit à celui de dix à un; mais ce rapport, qu'on peut admettre dans le ſiége d'une petite place, ne peut avoir lieu dans un ſiége où il faut ſe précautionner contre les attaques de l'ennemi extérieur. La force de la place, celle de la garniſon, l'armée que l'ennemi peut mettre en campagne pour faire lever le ſiége, & l'étendue de la circonvallation, ſont les différens objets qu'il faut conſidérer pour régler le nombre de l'armée aſſiégeante.

On n'entrera point ici dans le détail des travaux & des différentes opérations du ſiége. On renvoye aux différens articles, où l'on en fait mention; au Traité de l'attaque des Places de M le Maréchal de *Vauban*; au cinquieme volume des *Réfléxions Militaires* de M. le Marquis de *Santa-Crux*; aux Mémoires de M. *Goulon* & de M. le Marquis de *Feuquiere*; au ſecond volume des *Elémens de la guerre des Siéges, &c.*

Si l'attaque des places demande beaucoup d'attentions préliminaires, la défenſe n'en demande pas moins. Il faut non ſeulement qu'il y ait une garniſon ſuffiſante pour arrêter l'ennemi dans toutes ſes opérations; mais encore que les villes ſoient munies de tous les différens approviſionnemens néceſſaires pour ſoutenir un long ſiége, ſans être obligé de diminuer la ration du ſoldat. (1)

Ce ne ſont point les ouvrages de la place qui peuvent la défendre, mais les hommes qui ſont dedans. Il faut donc qu'il ne leur manque aucune ſorte de munitions, autrement les fortifications de la place ne peuvent contribuer que très-légérement à ſa défenſe.

Ce n'eſt point encore aſſez, pour qu'une place faſſe une belle défenſe, qu'elle ait une nombreuſe garniſon & des munitions de toute eſpece, il faut que celui qui y commande, en con-

(1) M. le Maréchal de *Vauban* propoſe dans ſon Traité manuſcrit de la défenſe des places, de donner par jour aux ſoldats qui ſoutiennent un ſiége, une ration de pain de deux livres, & pour le rendre meilleur & plus nourriſſant, il faudroit, dit-il, ôter vingt livres de ſon par ſetier.

noiſſe tous les avantages, & qu'il ſçache s'en ſervir avec habileté. C'eſt de ſon intelligence que dépend particuliérement le ſort de la place. C'eſt par cette raiſon qu'on a vu des places médiocres ſe défendre fort long-tems, pendant que de très-bonnes places n'ont fait ſouvent que des réſiſtances bien moins longues.

Grave fut défendue en 1674, par M. de *Chamilly*, depuis le 15 Juillet juſqu'au 25 Octobre de la même année.

Mayence, fort mauvaiſe place, fut défendue pendant plus de deux mois, par M. le Marquis d'*Uxelles*, depuis Maréchal de France, qui ne ſe rendit que faute de poudre.

Béthune n'étoit point une place dont les fortifications fuſſent formidables. M. *Dupuy-Vauban*, très-digne neveu & éleve de M. le Maréchal de *Vauban*, ſçut, avec une très-médiocre garniſon, y ſoutenir trente-cinq jours de tranchée ouverte.

Aire, défendue par M. de *Goesbriant*, ſoutint, par les ſoins de cet Officier Général, bien ſecondé de M. de *Valiere*, qui y commandoit l'artillerie, cinquante-huit jours de tranchée ouverte.

Les Alliés ayant aſſiégé *Menin* en 1706, cette place, quoique très-bonne, ne ſoutint que dix-huit jours de tranchée ouverte. M. le Maréchal de *Vauban*, qui l'avoit fortifié avec tout l'art dont il étoit capable, parle ainſi de cette réſiſtance dans ſa défenſe des places.

« Quand *Menin*, dit-il, l'une des meilleures places du » Royaume, s'eſt rendue, je me ſuis laiſſé dire qu'il y avoit » encore deux demi-lunes à prendre, les deſcentes du foſſé à » faire, un flanc de la place, qui n'ayant pour oppoſé que » l'inondation, ne pouvoit être battu; ce flanc défendoit le » baſtion le plus endommagé de l'attaque; celui de la droite » ne l'étoit que très-peu. Plus de réflexion & de connoiſſance de la fortification, ajoute M. de *Vauban*, auroient fait » valoir ces deux demi-lunes, toutes deux fort bonnes & très-» bien revêtues, & nous auroient épargné la honte d'avoir » perdu une auſſi bonne place en auſſi peu de tems. »

Ce petit nombre d'exemples ſuffit pour prouver que la ſcience du Commandant dans une place aſſiégée, en eſt le plus ferme & le plus ſolide rempart. En vain un Ingénieur aura-t'il

employé toutes les reſſources & toutes les fineſſes de l'art pour faire une bonne place, ſi celui qui la défend ignore l'art de ſe ſervir des avantages qui en réſultent, elle ne fera pas plus de réſiſtance que ſi ſes fortifications étoient médiocres. Cependant on attribue aſſez ſouvent à la fortification ces foibles réſiſtances; mais quoiqu'elle ſoit encore éloignée de la perfection où elle peut atteindre, ces réſiſtances, loin de lui porter des coups humilians, n'en portent qu'à ceux qui ont ignoré l'art de ſe ſervir de ſes avantages.

Cette obſervation eſt peut-être de la plus grande importance dans un tems où l'autorité de M. le Maréchal de *Saxe*, (qui, dans les *Réveries* ou Mémoires ſur la Guerre, déprime beaucoup la fortification actuelle,) ſoutenue des idées récentes de pluſieurs places bien fortifiées, rendues, pour ainſi dire, preſque auſſi-tôt qu'attaquées, pourroit faire penſer que notre fortification ne peut comporter de plus vigoureuſes défenſes. Il eſt eſſentiel que les Gouverneurs ou Commandans des places ne puiſſent point préſumer qu'on peut, avec honneur, rendre une bonne place après quelques ſemaines de ſiege (1). On peut, à ceux qui ignorent l'art de la défenſe, propoſer l'exemple de M. de *Calvo*, aſſiégé dans *Maeſtricht* par le Prince d'*Orange*.

« Cet Officier, fort brave homme de ſa perſonne, qui ayant » ſervi toute ſa vie dans la cavalerie, n'avoit aucune connoiſ- » ſance de l'attaque ni de la défenſe des places, aſſembla les » principaux Officiers de ſa garniſon; leur déclara ſon igno- » rance pour ce qui regardoit cette opération de guerre: il » leur dit de convenir entr'eux de la maniere dont la place » devoit être défendue, & de lui dire ce qu'il en ſeroit » convenu; qu'il les conjuroit de concourir avec zele au » bien du ſervice du Roi, parce que ſon unique but étoit ce- » lui de conſerver la place; qu'en un mot, *il ne la rendroit* » *jamais par capitulation* aux ennemis de ſon Prince. » *Mémoires de M. le Marquis de Feuquiere, T. IV, page 335.*

La bonne volonté de ce Commandant, jointe à la ferme réſolution qu'il témoigna à toute ſa garniſon de ne jamais capituler, lui fit faire une défenſe très-brillante. Il ſoutint les

(1) Il n'y a guere de places, ſuivant M. de *Vauban*, qui ne puiſſent faire une défenſe d'un mois, étant défendues *par gens intelligens qui veulent faire leur devoir.*

efforts de l'armée de M. le Prince d'*Orange*, pendant cinquante jours, & il donna par-là le tems à celle du Roi de venir au ſecours de la place; ce qui obligea ce Prince d'en lever le ſiege.

Cet exemple fait voir qu'un Gouverneur bien réſolu de ſe défendre juſqu'à la derniere extrêmité, peut, malgré la prétendue foibleſſe de nos fortifications, ſoutenir long-tems les efforts de l'ennemi le plus opiniâtre & le plus courageux.

S'il eſt à propos de faire remarquer que la longueur de la réſiſtance des places dépend preſqu'uniquement de la ſcience du Commandant, il n'eſt peut-être pas moins utile d'obſerver que les Généraux ne doivent pas compter ſur des redditions auſſi promptes que celles dont la derniere guerre a donné pluſieurs exemples.

Un Général qui feroit le ſiege d'une place, qu'un autre auroit priſe en quinze jours ou en trois ſemaines, & qui croiroit ne devoir y employer que le même tems, pourroit, ſi la place étoit mieux défendue, ſacrifier une partie de ſon armée à ſa précipitation, ſans pour cela avancer le progrès de ſes approches.

On ne doit dans un ſiege avancer les travaux qu'autant qu'on le peut faire avec ſûreté; c'eſt-à-dire, qu'ils ſe ſoutiennent les uns & les autres, & qu'ils aient toute la perfection néceſſaire pour réſiſter aux efforts de l'ennemi. En négligeant les précautions ordinaires, on s'expoſe ſouvent à voir ſes travaux détruits & raſés; & alors, outre les hommes que l'on perd, on augmente la durée du ſiege par le tems qu'il faut employer à les rétablir.

Ce n'eſt que la molleſſe de la défenſe, & certaines circonſtances particulieres qui peuvent engager à ſe relâcher de l'exacte obſervation des regles ſur ce ſujet. Mais ſi l'on avoit en tête un ennemi habile & entreprenant, la négligence dont on uſeroit à cet égard, produiroit un effet tout contraire à celui qu'on auroit pour objet. Loin d'avancer la priſe de la place, on ne feroit que la reculer, & l'on perdroit beaucoup plus de monde dans le ſiege, que ſi l'on avoit ſuivi une méthode plus réguliere & plus circonſpecte.

On ne parlera point ici de la défenſe propre à chaque ouvrage de la fortification. On renvoye pour cet effet aux arti-

cles où l'on en fait mention ; aux différens Auteurs que l'on a cités ci-devant, & au troiſieme volume des *Elémens de la guerre des Sieges.*

Outre les différentes guerres précédentes, il y en a une particuliere, qui ſe fait avec peu de troupes, par des détachemens ou des *partis*, à laquelle on donne le nom de *petite guerre.*

Ces détachemens ou ces partis ſervent à mettre le pays ennemi à contribution ; à épier, pour ainſi dire, toutes les démarches du Général ennemi. Pour cet effet, ils rodent continuellement autour de ſon camp. Ils y font des priſonniers qui donnent ſouvent des lumieres ſur ſes deſſeins. On s'inſtruit par ce moyen de tout ce que fait l'ennemi, des différentes troupes qu'il envoye à la guerre, des fourrages qu'il ordonne. En un mot, cette guerre eſt abſolument néceſſaire, non ſeulement pour incommoder & harceler l'ennemi dans toutes ſes opérations, mais pour en informer le Général ; ce qui le met en état de n'être point ſurpris. Rien ne contribue plus à la ſûreté d'une armée que les partis, lorſqu'ils ſont commandés par des Officiers habiles & intelligens, & rien n'eſt plus propre à former de bons Officiers.

Juſques ici nous n'avons parlé que de la *guerre de terre*, la guerre navale ou la guerre de mer, demanderoit beaucoup plus de détails, mais nous nous contenterons d'obſerver que cette guerre peut heureuſement ſeconder celle de terre dans les pays ou les Royaumes à portée de la mer.

Les armées navales aſſurent les côtes. Elles peuvent diſpenſer d'employer un grand nombre de troupes pour les garder. Elles ſont propres à faire des diverſions, & à donner de la jalouſie ou de l'inquiétude aux ennemis pour les différens établiſſemens qui favoriſent leur commerce.

M. de *Santa-Crux* prétend qu'il faut que les armées navales ſoient ſupérieures à celles de l'ennemi, ou qu'il n'en faut point avoir du tout, « à l'exception, dit cet Auteur, de quel-
» ques Galeres qui ſervent toujours, ſoit pour garder les côtes
» contre les Corſaires, ſoit pour les ſecours. Un Prince puiſ-
» ſant ſur mer évite la dépenſe de beaucoup de troupes ; il ſe
» rend, ſans oppoſition, maître des Iſles des ennemis, en leur
» coupant par ſes vaiſſeaux tous les ſecours de terre ferme.

Il

» Il ruine le commerce de ſes ennemis, & rend libre celui de » ſes états, en faiſant eſcorter par des vaiſſeaux de guerre » ceux des vaiſſeaux Marchands qui payent au-delà de la dé- » penſe de l'eſcorte.

» Celui qui eſt ſupérieur ſur mer, fait avec les Princes neu- » tres tous les Traités de commerce auſſi avantageux qu'il » veut. Il tient dans le reſpect les pays les plus éloignés, qui, » pour n'avoir pas eu tous les égards convenables, ont lieu de » craindre un débaquement ou un bombardement. Quand » même les ennemis, pour garder leurs côtes, ſeroient forcés » de faire la dépeſe d'entretenir beaucoup de troupes, ſi la » frontiere de mer eſt longue, ils ne ſçauroient vous empê- » cher de prendre terre, & de piller une partie de leur pays, » ou de ſurprendre quelque place, parce que votre flotte qui » menace un endroit, pourra au premier vent favorable arri- » ver infiniment plutôt à un autre, que ne ſçauroient faire les » Régimens ennemis, qui avoient accouru à l'endroit où votre » armée navale s'appelloit d'abord; & chacun comprend aiſé- » ment qu'il eſt impoſſible, que les ennemis ayent cent lieues » de côtes de mer aſſez bien garnies & retranchées, ſans qu'il » ſoit néceſſaire, pour empêcher un débarquement, que les » troupes d'un autre poſte accourent pour ſoutenir celles du » poſte où ſe fait la deſcente. »

Les forces navales ſont en effet ſi importantes qu'elles ne doivent jamais être négligées. « La mer, dit un grand Miniſ- » tre, eſt ſeule de tous les héritages ſur lequel tous les Sou- » verains tendent plus de part, & cependant c'eſt celui » ſur lequel les droits d'un chacun ſont moins éclaircis. L'em- » pire de cet élément ne fut jamais bien aſſuré à perſonne. » Il a été ſujet à divers changemens, ſelon l'inconſtance de » ſa nature; mais les vieux titres de cette domination ſont la » force, non la raiſon. Il faut être puiſſant pour prétendre » à cet avantage.... Jamais un grand Etat ne doit être expoſé » à recevoir une injure ſans pouvoir en prendre revanche, » & l'on ne peut, à l'égard des Puiſſances maritimes, que par les forces navales.

Dans l'établiſſement d'une puiſſance navale, il faut éviter, dit M. le Marquis de *Santa-Crux*, de riſquer, dans le ſort d'un combat, votre marine naiſſante, & de tenir vos vaiſ-

ſeaux dans des ports où les ennemis pourroient les détruire.

« Il faut bien payer les naturels du pays, qui fréquentent » les côtes ennemies, & qui vous donnent des avis prompts » & ſûrs de l'armement & des voyages de leurs eſcadres; aſ- » ſembler ſecretement vos vaiſſeaux pour attaquer une eſca- » dre des ennemis inférieure; & ſi les ennemis ſont en mer » avec une groſſe armée navale, ne faire cette année dans » la marine que la dépenſe abſolûment néceſſaire pour bien » entretenir dans des ports ſûrs vos gros vaiſſeaux, & quel- » ques fregates ſur mer, afin que votre nation ne ceſſe pas » entiérement de s'exercer dans la navigation, & qu'elle » puiſſe traverſer un peu le commerce des ennemis, qui eſt » toujours conſidérable à proportion de leurs armées na- » vales. »

Cet Auteur donne différens conſeils qui peuvent contribuer à la ſûreté des Corſaires qui courent ſur l'ennemi. « Il faut, » dit-il, qu'ils aient dans les ports marchands des correſ- » pondances avec divers Patrons de félouques, & d'autres lé- » gers bâtimens neutres, pour leur donner avis du tems que » les bâtimens ennemis doivent ſortir de ces ports ſans eſ- » corte; & ſi leurs navires gardes-côtes en ſont ſortis pour » côtoyer, ou s'ils ont jetté l'ancre. Ces Patrons doivent » être d'une fidélité reconnue, & de beaucoup de ſecret pour » pouvoir leur confier ſur quelle côte ou ſur quel cap ils ren- » contreront chacun de vos Corſaires, depuis un tel tems » juſqu'à tel autre. Vos Corſaires conviendront avec eux des » *ſignaux de reconnoiſſance*, de peur qu'ils ne craignent d'en » approcher, &c. » *Réflexions Militaires de M. le Marquis de Santa-Cruz. T. IV, ch. X.*

Fin des Additions.

616433 Bibliothèque Nationale Imprimés

AVIS AU RELIEUR.

On mettra les Planches vis-à-vis les pages dont elle ſont cotées, de maniere qu'en les déployant à droite, elles ſortent du Livre.

LA premiere Planche ſe mettra page 44
La Pl. II. 66
La Pl. III. 76
La Pl. IV. 88
La Pl. V. 100
La Pl. VI. 106
La Pl. VII. 118
La Pl. VIII. 124
La Pl. IX. 132
La Pl. X. 136
La Pl. XI. 140
La Pl. XII. 154
La Pl. XIII. 162
La Pl. XIV. 164
La Pl. XV. 166
La Pl. XVI. 174
La Pl. XVII. 180
La Pl. XVIII. 182
La Pl. XIX. 186
La Pl. XX. 192
La Pl. XXI. 196
La Pl. XXII. 202
La Pl. XXIII. 238
La Pl. XXIV. immédiatement avant l'ordre de bataille du premier Mai 1747. 244
La Pl. XXV. 258
La Pl. XXVI. 272
La Pl. XXVII. 280
La Pl. XXVIII. 288
La Pl. XXIX. 290
La Pl. XXX. 292
La Pl. XXXI. 294
La Pl. XXXII. 298
La Pl. XXXIII. 306
La Pl. XXXIV. 324
La Pl. XXXV. 342
La Pl. XXXVI. 352
La Pl. XXXVII. 356
La Pl. XXXVIII. 368
La Pl. XXXIX. 384
La Pl. XL. 390

Digitized by Google

Digitized by Google

REALE OFFICIO TOPOGRAFICO

Armadio

Scansia

N.°